SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

du

Protestantisme Français

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LIXe ANNÉE
SEPTIÈME DE LA 5e SÉRIE
Janvier-Février 1910



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33
—
1910

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Bulletin — LIXe année.

Au mois d'août 1909 il y a eu exactement vingt-cinq ans que le soussigné fut, à l'improviste, et d'abord officieusement, chargé de la direction de ce recueil. C'est donc la vingt-cinquième fois qu'il présente aujourd'hui à ses lecteurs la première livraison d'une nouvelle année du *Bulletin*.

Ce n'est pas sans mélancolie qu'il achève cette période de la vie humaine que les anciens appelaient un lustre et qu'il revoit par la pensée quelques-uns de ceux qui l'ont parcourue avec lui en tout ou en partie, les H. Bordier, J. Delaborde, E. Bersier, A. Viguié, J. Bonnet, Ch. Dardier, O. Douen, Ch. Read, E. Sayous, Fr. Lichtenberger, A. Herminjard, A. Sabatier, Ch. Frossard, A. Bernus, J. Gaufrès, F. Kuhn, W. Martin, A. Réville, et F. de Schickler, celui de cette longue liste qui s'était le plus fidèlement intéressé à une œuvre où chacun a laissé sa trace.

Cette œuvre — faire connaître la vérité sur le mouvement d'où est sorti le monde moderne, — ne faut-il pas la poursuivre avec autant de persévérance que l'esprit de parti en met à la défigurer ? Que prouvent, en effet, les récents débats retentissants sur la neutralité scolaire, surtout en histoire, si ce n'est qu'on ignore, avec plus ou moins d'inconscience, à droite et à gauche, que le seul moyen de l'assurer, c'est de s'en tenir aux *faits historiques* dûment contrôlés ? (1) Il suffit de parcourir, par exemple dans le

(1) Serait-ce parce qu'un certain nombre de ces faits et non des moindres ont été plus ou moins habilement « arrangés » par le R. P. Baudrillart (voy. *Bulletin* 1896, p. 216 et 1905, p. 163), qu'un journaliste a proposé de lui confier la rédaction d'un manuel d'histoire « neutre » (voy. *Le Matin* du 24 janvier 1910)?

Bulletin de 1909, les articles consacrés aux Camisards pour constater avec quelle désinvolture certains de ces faits sont, ou niés ou passés sous silence, même par des historiens bien informés. — On n'a qu'à lire, plus loin (p. 94), la réponse de notre président aux affirmations hautaines d'un académicien comme M. J. Lemaître, pour avoir une idée du respect de la vérité historique dans certains milieux littéraires (1); — ou, dans le même numéro des *Débats* qui a imprimé cette réponse (3 février 1910), que, toujours d'après M. J. Lemaître, Fénelon « crut, sinon à l'illégitimité du moins à l'inefficacité de la force en matière religieuse »...

... Or on trouve dans la correspondance du doux Fénelon, entre autres, ces lignes terribles qu'il adressait, le 21 avril 1686, à Seignelay : « On a fait depuis quelques jours, dans l'île de Ré, un exemple qui a troublé et irrité les peuples. *Je crois que cette exécution produira avec le temps de bons effets, car c'est un homme mort sans sacremens qu'on a traîné sur la claie et cette rigueur servira à vaincre la mauvaise honte* »!! (2).

En présence de ces témoignages significatifs et qu'on pourrait aisément multiplier, on conviendra que notre devoir est, non de nous relâcher, mais bien au contraire de « maintenir ».

N. W.

(1) Voir aussi, p. 76, l'article de M. R. Reuss sur le *Coligny* de M. Merki.

(2) Voir l'abbé Verlaque, *Lettres inédites de Fénelon*, p. 35, cf. *Bull.*, 1895, p.104 et 521, et 1903, p. 384 et 403. Cf. plus loin, p. 87, l'article intitulé *La Révocation et M. J. Lemaître.*

Études Historiques

LOUIS XIV ET CAVALLIER (1)

Avant de se prononcer sur la question très controversée de savoir si Louis XIV, le grand roi, a accordé une audience à Cavallier, le garçon boulanger devenu le chef redouté des camisards, il paraîtra nécessaire de reproduire le récit de cette entrevue telle que le rapportent les *Mémoires* du colonel. Elle n'est, en effet, connue que d'après une analyse que Napoléon Peyrat, en a donnée, dans sa belle *Histoire des Pasteurs du Désert*, par une adaptation du texte anglais. On sait qu'il n'existe aucune traduction française imprimée d'un livre d'une si grande valeur pour l'histoire de la guerre des Cévennes (2). Cavallier avait écrit de Mâcon, le 4 juillet 1704, à M. de Chamillard qu'il avait quelque chose d'important à communiquer au roi. Le ministre lui fit savoir que Louis XIV consentait à ce qu'il vînt à Versailles, mais que personne ne devait avoir connaissance de ce voyage. En même temps, Lavallée, courrier de cabinet, partait pour Mâcon avec ordre de conduire Cavallier à Paris.

Il y arriva, le 15 juillet au soir et le lendemain matin il se rendait à Versailles où M. de Chamillard l'attendait (3).

« Il me reçut, civilement écrit-il, et me dit : vous m'avez écrit que vous aviez une communication de grande importance à faire

(1) Il faudrait écrire Cavallier et non Cavalier, en s'en rapportant à la signature habituelle du colonel. Ses *Mémoires* donnent cette orthographe, *Memoirs of the Wars of the Cevennes under Col. Cavallier*.

(2) Je prépare la publication des *Mémoires*, dont la traduction est achevée, avec des notes historiques d'après les archives du Ministère de la guerre.

(3) « Cavalier qui avait demandé à m'entretenir est arrivé hier au soir. Je luy ai parlé ce matin pendant trois quarts d'heure. » *Chamillard à Villars*. 16 juillet 1704. Archives guerre, 1799, p. 24.

au roi; vous n'ignorez pas que j'ai l'honneur d'être le premier ministre de Sa Majesté, aussi vous pourrez vous en ouvrir à moi-même, car, aujourd'hui le roi est très incommodé et il est impossible que vous lui parliez. Je répondis que j'attendrai que Sa Majesté se trouvât mieux. Après quelques moments d'entretien à ce sujet, voyant que je persistais dans ma résolution de ne rien lui révéler, il se rendit chez le roi pour l'informer de mon arrivée.

« Ma raison d'agir ainsi était la persuasion que le roi ne connaissait rien de tant de souffrances que nous avions endurées, ni peut-être même le Traité (1). En réalité je n'en savais rien mais en rendant le roi sensible à nos malheurs, je pensais pouvoir obtenir de lui quelque mesure pour notre délivrance, plus qu'il n'y avait à attendre des promesses de ses ministres.

« Le roi était à la messe quand Monsieur Chamillard se rendit auprès de lui et je fus introduit dans son cabinet jusqu'à ce qu'elle fut terminée.

« Lorsque Sa Majesté nous rejoignit, « Sire, dit Monsieur de « Chamillard, voici Cavallier, chef des rebelles qui vient implorer « la clémence de Votre Majesté ».

« Je fis une très profonde révérence, mais le petit discours de mon introducteur m'avait terriblement effrayé et je restai quelque temps confus et interdit. Cependant le roi m'ayant demandé ce que j'avais à lui dire et quelles avaient été nos raisons de prendre les armes contre lui; me remettant, je répondis: Que nous n'avions pas pris les armes contre Sa Majesté, mais pour défendre notre vie contre ceux qui, contrairement aux intentions royales, nous avaient opprimés et persécutés, depuis vingt et trente ans, de la plus cruelle manière. Les enfants avaient été enlevés à leurs parents, ceux-ci envoyés aux Canada, ceux-là dans les couvents, plusieurs aux galères. Nombreux ceux qui furent massacrés, uniquement pour avoir assisté à des assemblées et accompli leur devoir religieux, d'autres étaient morts dans d'infects cachots. Je n'étais pas capable d'énumérer tant de tortures et je voudrais épargner à Sa Majesté la peine d'en entendre le récit, complètement assuré de sa justice et de la générosité de sa pensée royale et persuadé que ces violences n'avaient jamais été faites par son ordre ou sa permission. Après avoir démoli nos temples on avait aboli tous les privilèges que nous tenions de la garantie des rois, ses ancêtres.

« Nous eussions été satisfaits si l'on nous eût permis de servir Dieu, comme le veut notre religion, même dans les bois, les cavernes, n'importe où, et Sa Majesté n'aurait pas eu de plus fidèles sujets que nous l'aurions été, que nous voulions encore l'être. Nous

1) Le traité qu'il avait signé, le 17 mai 1704, avec Villars et dont le maréchal ne tînt aucun compte.

savions que l'on avait donné à comprendre à Sa Majesté qu'il était aisé de nous faire changer de religion et qu'il ne serait besoin de nul moyen violent pour nous y contraindre. Mais, loin de là, les dragons furent lâchés sur nous, et sans parler de mille outrages, de force ils traînèrent le peuple à la messe et, l'épée sur la gorge, nous forcèrent à abjurer notre religion.

« De tels procédés nous avaient désespérés et nous avions pris les armes comme notre seul refuge, nos ennemis ayant fermé toutes les avenues par lesquelles nous aurions pu arriver à Votre Majesté pour avoir justice. Il est très certain qu'ils ont abusé de leur charge et agi contrairement aux intentions de Votre Majesté royale alors que, quoiqu'on ait pu prétendre, notre seul crime était de ne pas pouvoir, contrairement à notre conscience, embrasser la religion romaine pour plaire à Votre Majesté.

« Trouvant qu'il m'écoutait avec une très grande patience je continuai de la manière suivante : Ce n'est là, Sire, qu'une partie de nos griefs, c'est avec le plus profond regret que nous avons été contraints de faire quelque chose de pénible ou contraire à notre devoir vis-à-vis d'un si bon et si grand roi. Mes infortunés compatriotes assurent Votre Majesté, par ma bouche, que s'il vous plaisait de confirmer les promesses qui nous ont été faites par le maréchal de Villars, et si, dans votre clémence royale, vous vouliez nous pardonner le passé, nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang à votre service.

« Ici il m'arrêta et d'une voix sourde et irritée il dit : Je vous ordonne de ne pas dire un mot de ce traité sous peine d'encourir mon indignation ; si le reste des rebelles se soumet, je considérerai ce qui pourra être fait pour les prisonniers et les galériens. Il me demanda si le duc de Savoie ou tel autre de ses alliés m'avait envoyé de l'argent ou des armes. Je répondis que je n'avais jamais rien reçu, ni du duc de Savoie, ni de personne. Où les preniez-vous, alors, me dit le roi? Sire, répondis-je, nous avions garde de n'attaquer aucune de vos troupes, sinon lorsque nous étions supérieurs en nombre et que nous pouvions les surprendre, surtout dans les commencements, afin de nous approvisionner d'armes.

« Il me demanda quelles étaient à mon avis, les pertes faites par ses troupes pendant tout ce temps. Je répondis que je l'ignorais, mais que ses généraux pourraient mieux l'en informer que moi.

« Il m'accusa d'un grand nombre de méfaits, comme d'avoir brûlé des églises, tué des prêtres et d'autres ecclésiastiques. Sire, lui-dis-je, nos ennemis ne nous ont pas rendu justice dans leurs rapports à Votre Majesté, rapports qui n'ont jamais été de notre main, mais faits par ceux qui étaient en armes contre nous. Nous n'avons pas imité le maréchal de Montrevel, qui, sans la moindre

pitié, fit passer au fil de l'épée environ quatre-vingts personnes d'âge et de sexe divers, réunies dans un moulin pour célébrer leur culte.

Il y eut même une circonstance qui, connue de Votre Majesté, lui causera autant de surprise que d'horreur. Une jeune dame, fille unique d'un conseiller de Nîmes, s'était jetée dans les bras d'un page qui se trouvait au milieu de dragons et s'étant fait reconnaître, disant son nom de famille, le supplia de la sauver, promettant de lui donner tout ce qu'elle possédait.

Touché de compassion le page la conduisit au maréchal et le supplia, avec ardeur, de lui donner la vie, mais, au lieu de céder à la pitié, le maréchal, dans sa rage, commanda à ses gardes de tuer la jeune dame et de pendre le page, à cause, disait-il, de son impertinence. Ainsi fut mise à mort cette pauvre créature en présence de ce barbare maréchal et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le page échappa à la pendaison. Non content, dans sa fureur, il fit tuer par l'épée aux environs du moulin, nombre de personnes sans distinction de religion, les enfants au berceau eux-mêmes ne purent échapper à la fureur des dragons. Quant à la vérité de ce que j'avance, Sire, j'en appelle à toute la ville de Nîmes qui pourra en témoigner.

« Se tournant du côté de M. Chamillard, le roi lui demanda s'il connaissait quelque chose de cette affaire. Sire, dit-il, il y a eu quelque chose de semblable, mais non pas aussi grave qu'il le dit, il y avait là réunie une bande de vagabonds qui fut punie par ordre de M. de Montrevel (2). Mais voyant son intention de passer rapidement sur l'incident, je répliquai que ce que j'avais affirmé à sa Majesté était la seule vérité et que si les catholiques romains de Nîmes ne la confirmaient pas, j'étais prêt à endurer les plus redoutables effets de son indignation. Nous ne pouvons désavouer

(1) Cavallier pouvait en appeler au témoignage de toute la ville de Nîmes, car Louvreleuil confirme, de la manière la plus précise, son récit. « La populace fanatique de Nîmes, écrit-il, eut l'audace de faire une assemblée dans un moulin qui est vis à vis la porte des Carmes. M. le maréchal envoya un gros détachement avec ordre de tuer tout le monde. Ainsi il y eut cent cinquante morts sur lesquels le moulin fut brûlé et détruit. Sept personnes s'étaient sauvées dans un jardin voisin. Mais on les découvrit et on les fit passer par le fil de l'épée. Le comte de Montrevel n'épargna pas même une fille qui avait échappé et il aurait fait pendre celui qu'elle avait réclamé pour être garantie sans l'entremise des dames de Miséricorde qui intercédèrent pour le jeune homme qu'il chassa néanmoins de sa maison et de la ville. » *Le Fanatisme renouvelé*, 1, p. 109.

(2) Chamillard était embarrassé, car il savait ce qu'il devait penser de la conduite de Montrevel. Villars, lui avait écrit, en effet, au lendemain, de son arrivée à Nîmes (25 avril 1704) : « La confiance était entièrement perdue pour M. le Maréchal de Montrevel et le premier massacre de tant de femmes et d'enfants avait aigri les esprits. » *Archives de la Guerre*, 1795. P. 94.

ajoutai-je, que nous n'ayons brûlé quelques villes et villages, mais seulement par voie de représailles et quant aux églises, celles-la seules où l'on avait mis des garnisons. J'ose humblement assurer Votre Majesté que nous n'avons rien fait que contraints de nous défendre.

« J'observai que ce récit paraissait un peu l'émouvoir, il me demanda alors si je voulais devenir un bon catholique. A quoi je fis cette réponse : que ma vie était entre ses mains et que j'étais prêt à la donner pour son service. Mais que pour ma religion j'étais résolu à n'en pas changer, n'importent les avantages que le monde pût m'offrir.

« Bien, dit le roi, soyez plus sage à l'avenir, ce sera meilleur pour vous. Faisant une profonde révérence, je me retirai avec Monsieur de Chamillard dans son appartement, où je reçus une terrible réprimande pour avoir parlé comme je l'avais fait contre le maréchal de Montrevel et surtout pour avoir refusé l'honneur d'être le converti du roi. Il m'exhorta à me servir de la circonstance et des bonnes dispositions du Roi pour avancer mes affaires. Je ne pus m'empêcher de sourire lorsque, continuant, il me dit que bien que je ne pusse croire tout ce que l'Église enseigne, je pouvais le paraître et faire et agir comme tant d'autres, comme si c'était un spectacle, regardant et riant sans y faire plus attention. Quand vous serez à la messe, ajouta-t-il, vous pourrez prier le Diable, si cela vous plaît, laissez le Roi vous y voir deux ou trois fois et votre fortune est faite. Vous aurez une pension de 1500 livres par an, il en sera de même pour votre père et de plus vous serez nommé brigadier dans son armée.

« Je lui répondis que lorsque Moïse fut avancé en âge il préféra plutôt souffrir l'adversité avec le peuple de Dieu que de goûter les plaisirs de la Cour pour un temps.

« Sur quoi, riant, il me dit : Où avez-vous pris cette histoire de vieille femme? Croyez-vous que si la religion du Roi était fausse, Dieu l'aurait béni et fait prospérer comme il l'a fait? Avec respect, dis-je, Monsieur, j'observe que le mahométisme et ses sectateurs ont réussi à soumettre une grande partie de la terre. Comme nous ne pouvons pas juger des desseins de Dieu, nul argument ne peut être tiré d'une fortune heureuse, ou de telle autre cause. Les rois, comme les autres hommes, tiennent leur religion de leur éducation. S'ils arrivent à l'âge mûr ils subissent l'influence de ce qu'ils ont appris de mal et pensent avoir mille raisons de dissimuler leurs sentiments.

« Le pouvoir de la Cour et du clergé de Rome est si grand que les plus puissants monarques ne sont pas à l'abri de leur ressentiment et, pour ne pas en dire plus, l'aïeul de Sa Majesté Henri le Grand en est resté la preuve. M. Chamillard n'eut pas la patience

d'en, entendre plus; il m'interrompit, et dit: Ce que je vous ai dit était pour votre bien, je vois que vous êtes un huguenot obstiné, donc faites à votre guise. Il me congédia pourtant avec politesse, donnant ordre à Lavallée de me montrer toutes les curiosités de Versailles » (1).

Le récit de Cavallier est-il de pure invention? telle est la question depuis longtemps posée. Il faudrait le croire, si l'on devait s'en rapporter aux premiers historiens de la guerre des Cévennes. Louvreleuil rapporte que « Cavallier alla à Versailles et qu'après son retour il écrivit à un de ses amis de Nîmes qu'il avait vu le Roi sans avoir eu l'honneur de lui parler ni d'être connu de lui. » (*Le Fanatisme renouvelé*, III, p. 99). Il est certain que la cause serait entendue si la lettre de Cavallier était produite mais nul ne l'a jamais vue.

Brueys ne sait rien de l'entrevue : « La cour, dit-il, avait envoyé à Mâcon un ordre à Cavallier de se retirer, s'il voulait, à Genève, avec ceux qui l'avaient suivi; ils y étaient allés, mais on n'avait pas voulu les recevoir » (*Le Fanatisme de notre temps*, IV, p. 80). Autant de mots autant d'erreurs. Ferrand, intendant de Bourgogne, sur l'ordre de Chamillard, fit venir Cavallier de Mâcon à Versailles, mais jamais les camisards ne se rendirent à Genève.

L'auteur de l'*Histoire des Camisards* parue à Londres en 1754, connaissait les *Mémoires de Cavallier* qu'il a souvent utilisés; cependant il écrit : « Le roi voulut le voir. On le plaça sur le grand escalier où le roi devait passer, ce monarque se contenta de jeter les yeux sur lui et haussa les épaules. » (Tome II, p. 363.) Il ne tient aucun compte du récit du chef camisard, mais Court sera encore plus sévère. « On assure, écrit-il que le Roi le voulut voir, on le plaça pour cela sur le grand escalier où Sa Majesté devait passer, ce monarque se contenta de jeter les yeux sur lui

(1) Sous le texte anglais nous avons essayé de retrouver le texte français primitif, car la rédaction originale des *Mémoires* fut française et l'édition anglaise n'en est que la traduction, qui doit avoir été faite par un français, assez maître de l'anglais pour un sembable travail, mais à vrai dire faisant un thème plutôt qu'une version.

et haussa les épaules. » Après avoir ainsi démarqué l'auteur de l'*Histoire des Camisards*, il ajoute : « Cavallier assure qu'il eut un long entretien avec lui, il en rapporte même les termes. Mais ce sont des discours d'imagination et qui n'eurent jamais de réalité, ce qui ne contribue pas peu à discréditer les *Mémoires* de ce chef des Camisards où la vérité est d'ailleurs si défigurée par le mensonge qu'on la méconnait lors même qu'on la sait d'ailleurs ». (*Histoire des Troubles des Cévennes*, III, p. 9.)

Court, qui souvent a emprunté des pages entières aux *Mémoires*, sans même en faire mention, manquait à la simple équité en se servant d'un terme aussi outrageant que celui de mensonge.

Quant à Voltaire, qui avait connu Cavallier en Angleterre, il dit que le nouveau colonel alla à Versailles et y reçut les ordres du ministre de la guerre. « Le roi le vit et haussa les épaules » (*Siècle de Louis XIV*, II, 137).

Saint-Simon, par contre, affirme que Cavallier voulut voir le roi à qui pourtant il ne fut pas présenté (*Mémoires*, XII, 120). Quant à Larrey, dans son *Histoire de Louis XIV*, (VIII, 367), dur jusqu'à l'insulte pour Cavallier, il écrit cependant « qu'il fut admis à parler à Sa Majesté. »

Contre le récit de Cavallier prévaudra le haussement d'épaules de Louis XIV. La responsabilité en retombe sur Mme Du Noyer, l'une des plus méchantes langues de son temps, qui écrivit la première dans ses fameuses *Lettres galantes* (II, 356) : « Il a été à Versailles et a parlé à M. de Chamillard, mais point au roi. Sa Majesté a pourtant eu envie de le voir et on l'a fait trouver sur son passage, le roi le regarda et plia ses épaules ». Voltaire qui fut des amis de Mme Du Noyer recueillit le propos qui depuis fut répété à l'envi.

Napoléon Peyrat, dans l'histoire des *Pasteurs du Désert*, (II, 198) réagit contre cette manière de voir, en faisant observer que « si Voltaire affirmait que le roi avait haussé les épaules de mépris et de pitié, Saint-Simon, plus instruit des choses de Versailles, déclarait que Louis XIV ne vit pas le chef cévenol. Or, ajoute-t-il, ce

témoignage irrévocable, en détruisant l'assertion de Voltaire, confirme la vérité de la relation de Cavallier dont l'entrevue fut ignorée de toute la Cour, parce qu'il convenait à Louis XIV, qu'elle le fût de tout le monde. Au reste, Cavallier contribue lui-même à rendre douteuse sa véracité en racontant un événement si glorieux pour lui avec une vanité bien concevable dans cet illustre jeune pâtre. »

Dans un ouvrage récent, *Crépuscule d'ancien régime* (p. 137), le vicomte de Guichen a consacré un chapitre intéressant à « Jean Cavallier à Versailles, » où il se prononce très nettement contre le récit voltairien. La *France protestante* n'ose se déclarer. « Ce fut, pendant son séjour à Mâcon, *dit-on*, qu'il sollicita et obtint une audience de Louis XIV sous le prétexte de révélations importantes. » De Félice se borne à écrire : « Cavallier se rendit à Versailles, où il fut froidement accueilli. » (*Histoire des Protestants de France*, p. 469). Puaux, dans son *Histoire de la Réformation française* (VI, 335) accepte l'historicité de la relation de Cavallier, mais plus tard dans son *Histoire populaire des Camisards*, p. 192, il n'est plus aussi affirmatif. Gaillardin dans son *Histoire de Louis XIV* (VI, 311), honorée deux fois du grand prix Gobert, écrit : « Cavallier se retira à Lyon, visita Chamillard à Versailles et il attendait à Béfort (*sic*) l'organisation de sa petite troupe quand les suggestions secrètes des Hollandais le déterminèrent à passer au service de la grande alliance ». Rien de l'entrevue avec Louis XIV, mais, par contre, sauf la visite à Chamillard, autant d'erreurs historiques que de mots. Cavallier ne se retira pas à Lyon et ne se rendit pas à Belfort, par la raison qu'il passa en Suisse, sans que les Hollandais lui en eussent donné le conseil.

Michelet écrit : « Dans ses *Mémoires* suspects il se donne l'honneur d'une entrevue avec Louis XIV. Rien de moins vraisemblable selon Voltaire, bien plus croyable ici, le roi qui passait vit sur un escalier le petit homme et lui tourna le dos » (*Louis XIV et le duc de Bourgogne*, p. 243).

Michelet, en qualifiant de suspects les *Mémoires*, repro-

duit le jugement de Court, depuis lors toujours répété : « Cavalier les composa de mémoire, aussi sont-ils très infidèles » (*Histoire des troubles des Cévennes*, I, 13). Mais l'histoire de Court mériterait ce même reproche et à plus forte raison, car il ne l'a composée que d'après des mémoires écrits bien plus longtemps après les événements et souvent d'après les traditions qu'il recueillait au cours de ses voyages dans les Cévennes. Il est certain que le chef camisard n'a pas tenu un journal de ses campagnes et que ses rudes compagnons ne songeaient guère à lui servir de secrétaires. Mais il avait, comme il l'écrit, une bonne mémoire, et s'il commet des erreurs de date, tombe dans des répétitions, oublie certains événements ou les confond avec d'autres, il laisse cependant l'impression d'un narrateur véridique. Ses campagnes qui l'avaient rendu célèbre et son courage héroïque avaient fait de lui un soldat qui ne pouvait et ne voulait farder la vérité. Il était de cette race d'où sortirent, à la fin du siècle, les grands généraux de la Révolution.

La vérité est que, si l'on en excepte N. Peyrat, les historiens modernes n'ont pas étudié ses *Mémoires* qui, publiés en anglais, sont demeurés inconnus. Une étude attentive de ce livre eût écarté des jugements superficiels. Sur la question même de l'entrevue avec Louis XIV, une réflexion même hâtive fait comprendre que Cavallier, en affirmant publiquement qu'il avait été reçu par le roi, s'exposait, par la plus coupable des audaces, si le fait était faux, à un démenti qui aurait brisé sa carrière en Angleterre. On ne saurait oublier que lord Carteret, le gouverneur de l'Irlande, avait accepté la dédicace de son livre et qu'un honneur aussi recherché interdisait à Cavallier d'avancer des faits dont la fausseté pouvait être si aisément reconnue. Il avait des souscripteurs dans la noblesse et parmi ses compagnons d'armes, dont il avait inscrit les noms aux premières pages de son ouvrage; il leur devait la vérité que nombre d'entre eux, anciens officiers des troupes camisardes, connaissaient de longue date.

Mais à ces preuves morales, dont on ne saurait nier la valeur, s'unissent des témoignages qui permettent de se prononcer d'une manière plus décisive. On trouve dans une lettre du marquis d'Arzeliers à M. Elis, ce qui suit : « Au voyage que Cavallier a fait à Paris, il demanda à M. de Chamillard l'honneur de voir le roi, on le plaça dans une galerie où S. M. devait passer, laquelle en passant, regarda Cavalier pendant quelque temps sans lui parler » (Papiers Court, XXXIII). Mais il convient de faire remarquer que cette lettre est datée du 25 août 1704 ; or, à cette date, Cavalier avait tenu la parole donnée à Chamillard de ne parler à personne de l'audience royale. Le 27 août, il atteignait Onans près de Montbéliard, s'évadait avec ses compagnons, passait en Suisse et arrivait à Lausanne le samedi, 30 août 1704.

Il se crut libéré des engagements qu'il avait pris et fit connaître le grand événement qu'était son entrevue avec Louis XIV. Le bruit ne tarda pas à s'en répandre, car quelques jours plus tard, le lieutenant général de Pontarlier qui se trouvait à Morges, où Cavallier fit une courte apparition, écrivait à Chamillard « que le chef des révoltés qui dit *avoir parlé au Roi* s'était rencontré avec l'abbé de la Bourlie » (1).

Si l'on prétend que le récit des *Mémoires* est une simple fiction, il faudra reconnaître qu'il était préparé de longue date, car un fait reste acquis, c'est que, dès son arrivée à Lausanne, le 30 août 1704, Cavallier parlait de l'entrevue de Versailles.

Cependant, malgré toutes les précautions prises par le ministre Chamillard, tant il avait souci de l'honneur du roi se commettant avec le chef camisard, le secret ne fut pas si bien gardé à Versailles même que des indiscrétions ne se produisirent. M. de Boislisle, en effet, ne semble pas porté à accepter l'information de Saint-Simon, que le roi ne vit pas Cavallier, car, il a découvert deux

(1) Cavallier se rendit à Morges le premier septembre où il reçut grand accueil, sa visite ne fut que de quelques heures. La lettre du lieutenant général est datée du 4 septembre. *Archives de la guerre*, 1798, p. 207 *bis*.

passages de lettres de la Palatine, qui sont en contradiction avec le dire du grand écrivain.

Le premier est tiré d'une lettre en date du 20 septembre 1704, adressée à la duchesse de Hanovre, la voici : « J'ai appris que Cavallier a vu le roi à Versailles et si Dibaguet, le concierge du Palais Royal n'avait pas par hasard dîné avec lui, je ne le saurais pas encore aujourd'hui. Personne n'en est informé à Versailles. Il est bien certain que c'est un fanatique; je ne crois pas que Villars vienne à bout des camisards, il est trop romanesque pour cela ».

Il est vrai de dire que la Palatine, si elle révèle que Cavallier a vu le roi, n'affirme pas qu'il ait eu une audience, mais dans sa seconde lettre, elle ne laisse aucun doute à cet égard. Deux ans plus tard, le 10 juin 1706, elle écrit, en effet : « Le roi serait bien étonné si on lui disait que je sais toute la conversation qu'il a eue avec Cavallier. Je trouve celui-ci bien téméraire d'avoir dit en face au Roi d'où il tirait ses armes et ses munitions. Villars, sans doute, se sera engagé vis-à-vis de lui à plus que le Roi ne lui avait permis de promettre (1) ».

Ces quelques lignes confirment, d'une manière remarquable, la vérité du récit de Cavallier, car la Palatine cite précisément l'une des réponses du colonel à Louis XIV et fait une allusion très nette au traité que Villars avait signé mais dont le roi ne voulait pas entendre parler. Il ne me paraît pas douteux que si M. de Boislisle eût connu le texte des *Mémoires*, il n'eût pas accepté la version de Saint-Simon.

Avant l'arrivée de Cavallier à Versailles, Louis XIV avait reçu D'Aigaliers, désireux de lui faire connaître les moyens qu'il proposait pour l'entière pacification des Cévennes. Celui-ci était retourné en Languedoc, aussi Chamillard écrivait-il à Villars, le 19 juillet, trois jours après l'audience accordée par le roi au colonel : « Vous devez être instruit présentement de tout ce que j'ai fait avec

(1) *Recueil Jaeglé*. Tome II, p. 11, et. 41-42.

le dit sieur D'Aigaliers, et de deux conférences que j'ai eues avec Cavallier. Ils savent l'un et l'autre à quoi s'en tenir sur les fausses idées qu'ils s'étoient faites d'obtenir du Roy quelque relâchement sur ce qui regarde leur religion. J'espère qu'ils prendront leur parti et qu'ils profiteront des dispositions favorables dans lesquelles ils ont trouvé Sa Majesté (1). »

Il paraîtra évident que Chamillard fait l'allusion la plus directe à l'audience accordée par le roi, non seulement à D'Aigaliers, mais à Cavallier. L'un et l'autre s'étaient hasardés à parler de la liberté de conscience et avaient rencontré l'opposition violente du souverain, mais tous les deux avaient été assurés de sa bienveillance. Si le chef camisard n'avait été reçu que par Chamillard, le ministre n'aurait pas parlé de son espérance d'obtenir de Sa Majesté « quelque relâchement » pour sa religion. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de la lettre de Chamillard s'unissant aux déclarations si précises de la Palatine, elle atteste l'authenticité du récit de Cavallier.

Agnew, de son côté, rapporte que l'électrice Sophie chargea Leibnitz d'écrire à Cavallier pour avoir quelques renseignements précis sur son entrevue avec Louis XIV et son évasion de France et qu'il existe une « copie de la réponse de M. Cavallier Sevenois » datée de l'année 1704 (2). En voici un extrait : Le but de mon voyage était de demander au roi la ratification des articles du traité que j'avais fait avec M. de Villars qui étaient que tous les prisonniers et tous les galériens condamnés depuis la Révocation seraient mis en liberté ; que l'on nous accorderait la liberté de conscience dans tout le Languedoc ; que tous ceux qui s'étaient exilés pour cause de religion auraient liberté de revenir et de rentrer en pleine possession de leurs biens. Il parle aussi de la question que lui posa Louis XIV, relative à la manière dont il s'était procuré des armes et des munitions, et comment il lui avait été

(1) *Archives de la guerre*, 1797. P. 26.
(2) *Protestant Exilés*. II 58.

enjoint de garder le secret sur l'entrevue, ce qu'il avait fidèlement observé jusqu'au jour de son évasion.

Ainsi Cavallier n'a jamais cessé d'affirmer la réalité de son entrevue avec Louis XIV et rien n'est plus injuste que de l'accuser d'avoir manqué à la vérité. Le roi connaissait de nom celui qui luttait contre ses généraux pour défendre la cause de la liberté de conscience et dont les lettres de Bâville, de Montrevel, de Villars lui faisaient sans cesse mention. Lui-même, dans ses lettres à Montrevel et à Bâville avait cité son nom. Il n'était donc pas surprenant qu'il ait voulu le connaître personnellement, alors surtout que quelques jours auparavant il avait accordé une audience au baron D'Aigaliers au sujet des affaires des Cévennes. Sans doute le spectacle dut être surprenant de la rencontre du plus orgueilleux des rois avec le pâtre camisard, mais, en raison même du fait, l'histoire doit en prendre acte.

Frank Puaux.

UN OUBLIÉ

Jehan de Sainte-Hermine, gouverneur de La Rochelle.

I

Le nom de Jehan de Sainte-Hermine ne se rencontre guère dans les ouvrages de biographie, à peine est-il cité dans l'important dictionnaire des frères Haag, où d'ailleurs, il est confondu avec son père Joachim de Sainte-Hermine.

Malgré le rôle qu'il a joué dans les guerres de religion, rôle qui aurait dû préserver son nom de l'oubli et en faire un émule des de la Noue et des Pluviaut, Jehan de Sainte-Hermine est un oublié.

A vrai dire, il nous paraît que cet oubli n'est pas tout à fait involontaire.

De sérieuses raisons ont motivé pendant plus de deux siècles le silence fait autour de son nom par les historiens des deux partis, protestant et catholique, comme à la suite d'un accord tacite.

Voici pourquoi. Les descendants de Jehan de Sainte-Hermine furent de zélés protestants : ils contractèrent même une alliance avec la famille d'Aubigné. A en croire les apparences, mélanger leur sang avec celui des enfants d'Agrippa aurait dû les confirmer dans leurs croyances et affermir leur foi. Ce fut le contraire qui arriva. En devenant parents des d'Aubigné ils devenaient cousins de M[me] de Maintenon : de gré ou de force il leur fallait devenir catholiques.

La prison, l'exil, débarrassèrent des plus tenaces, les autres furent sensibles aux arguments de Fénelon, et, rentrés dans le giron de l'Église catholique, furent protégés

par leur royale parente, qui du reste, ne plaça pas mal ses faveurs, les Sainte-Hermine ayant rempli avec honneur et parfois même avec talent les hauts emplois qui leur furent confiés dans les armées de terre et de mer. La faveur aidant, leur maison acquit un lustre qu'elle n'avait jamais connu, et les plus illustres familles du royaume recherchèrent ses filles ou lui donnèrent les leurs en mariage, et elle devint ainsi l'alliée des Mailly, des La Vrillière, des Galard de Béarn, des Polignac.

Il n'était donc pas à craindre que les historiens catholiques, amis des faveurs royales et des pensions octroyées sur la cassette de Sa Majesté, missent trop en lumière les exploits du farouche ancêtre huguenot de tant de hauts et puissants seigneurs si bien en cour.

De leur côté, les historiens protestants ne revendiquaient pas Jehan de Sainte-Hermine et préféraient laisser dans une ombre discrète cette figure pleine de caractère, car ce courageux capitaine, malgré sa très réelle valeur militaire, semblait avoir appris l'art de la guerre plutôt à l'école du baron des Adrets qu'à celle de Gaspard de Coligny.

Aujourd'hui que ces temps sont loin et que l'apaisement s'est fait, nous essayerons de projeter un rayon de lumière sur cette figure oubliée, et nous estimons que malgré ses torts et sa violence, qui était plutôt celle de son époque que la sienne propre, elle a un caractère trop curieux pour demeurer inconnue.

Pour apprécier équitablement les actes des héros de cette guerre fratricide, où tant d'atrocités furent commises au nom d'une religion de douceur et de pardon, il faut penser à quel degré d'exaspération étaient montées les passions et au nombre des martyrs que chaque parti se croyait le droit et le devoir de venger.

La pénurie de travaux modernes sur le rôle de Jehan de Sainte-Hermine dans les guerres de religion nous a forcé de fouiller les ouvrages de ses contemporains et de remonter aux sources manuscrites : elles sont rares, bien des documents ayant disparu depuis cette époque. le

plus grand nombre d'ailleurs étant muets sur un personnage somme toute très secondaire, et enfin d'autres ayant pu échapper à nos recherches.

Quoiqu'il en soit, nous avons trouvé épars un certain nombre de documents dont l'ensemble présente bien des lacunes sans doute, mais qui cependant nous permettront d'esquisser la curieuse physionomie de ce personnage oublié.

Plus tard peut-être, d'autres, ou nous-même, pour ront compléter l'ébauche de ce portrait.

II

Les provinces du sud-ouest étaient déjà presqu'entièrement gagnées au protestantisme, et, à La Rochelle, où va se dérouler cet épisode de la guerre civile, qui est en quelque sorte le prologue des fameux sièges qu'aura bientôt à subir cette cité, sièges qui immortaliseront son nom, la très grande majorité des habitants, peut-être les quatre cinquièmes étaient protestants.

Toutefois, dans cette ville riche et heureuse, nantie de privilèges appréciables, beaucoup de citoyens hésitaient, malgré leurs convictions religieuses, à se lancer dans les périls de la guerre civile et à attirer sur leur cité les dangers de la répression royale.

Le parti des princes protestants soulevés pour protéger leur foi avait à La Rochelle des partisans nombreux et remuants, mais il ne possédaient la majorité ni dans l'échevinage, ni dans le peuple.

L'élection de François Pontard, écuyer, seigneur du Treuil-Charray, devait amener ce parti au pouvoir.

Cette élection avait eu lieu par un concours de circonstances assez bizarre.

Le gouvernement de la ville était composé de cent personnes divisées en pairs et échevins (1). Le maire sor-

(1) La Popelinière, livre XII, p. 33 (édition de 1581).

tant, Amateur Blandin, avait fait de nombreux mécontents. La ville, ou plutôt l'échevinage et les pairs étaient d'ailleurs divisés par des querelles de coteries, chaque élu nouveau favorisant, lors de sa venue au pouvoir, ceux de son parti.

Aux dissentiments politiques et religieux venaient s'ajouter des animosités personnelles, des jalousies et des haines de famille.

Blandin intriguait pour se faire remplacer par un de ses amis, nommé Gentilz, d'un esprit assez borné, et qui aurait été son homme de paille. Mais Blandin par sa hauteur avait aigri les esprits et s'était fait de nombreux ennemis au sein de l'échevinage dont les réunions étaient devenues des plus orageuses et où « on interrompait les opinants, dont les sentiments ne pouvaient être ni librement produits, ni méthodiquement discutés (1). » De plus, il s'était aliéné les officiers royaux par des disputes continuelles à l'occasion de l'application de l'édit de Moulins (2), au sujet de la justice rendue par les corps de ville. Le président d'Angleurs était son adversaire déclaré et avait suscité la candidature du jeune François Pontard apparenté aux meilleures familles de la ville et soutenu par les plus zélés protestants qui comptaient sur lui pour exécuter leurs desseins belliqueux et au parti desquels il appartenait d'ailleurs par ses parents. La noblesse, excédée par les mauvais procédés des riches marchands qui lui faisaient trop sentir qu'ils considéraient que la véritable influence consistait dans la possession de la fortune plutôt que dans une naissance illustre, voulait appeler un gentilhomme à la mairie, son candidat était donc Pontard, malgré la réputation douteuse dont il jouissait au sujet de la moralité.

Blandin, voyant les progrès faits par la candidature de son adversaire, écrivit au roi que la ville était perdue si cet homme turbulent était élu.

Par contre, Grand-Fief, homme bien en cour, insistait

(1) V. Arcère, *Histoire de La Rochelle*, 1756.
(2) 1566.

pour le choix de Pontard (1). A son influence se joignit celle du vieux gouverneur Chabot, seigneur de Jarnac (2), qui nommé à la tête de ce gouvernement après une existence agitée, aspirait, après une vie passée dans les combats, à une retraite paisible, et espérait que la jeunesse de Pontard lui assurerait une trève dans la lutte qu'il avait été forcé d'engager contre l'ancien maire et ses partisans, jaloux des privilèges de leur ville et très ombrageux sur les empiétements que le pouvoir royal faisait sur leurs anciennes franchises.

Pontard avait d'ailleurs su gagner la faveur de Jarnac par des démarches de politesse et des promesses flatteuses de soumission et de dévouement. Le gouverneur, trompé par ces apparences, favorisa lui aussi l'élection de Pontard : la jeunesse et la condition de ce fourbe politique lui annonçant d'ailleurs plus d'égards et de déférence qu'il ne s'en promettait de la part d'un marchand ou d'un bourgeois, peu capable alors, faute d'éducation, de se plier aux devoirs des bienséances (3).

Donc, en décembre 1567 François Pontard fut élevé à la dignité de maire de La Rochelle, à l'âge de vingt-sept ans, ce qui était sans précédent (4).

Par économie on avait dégarni la ville, ainsi que plusieurs autres, de sa garnison. Les Rochellais ayant offert de garder eux-mêmes leur ville on avait accédé assez facilement à leur désir (5), vu l'esprit pacifique qui animait la majeure partie de la population composée de paisibles marchands, ennemis des aventures qu'entraîne la guerre civile. Le nouveau maire avait la partie belle pour réaliser

(1) Soulier.

(2) Guy de Chabot, baron de Jarnac, d'une ancienne famille du Poitou eut une jeunesse agitée. Il rendit son nom célèbre par son duel avec La Chataigneraye qu'il mit hors de combat en lui coupant les jarrets d'un coup imprévu qui donna naissance à l'expression « un coup de Jarnac ». Il fit vaillamment son devoir en 1557 sous les ordres de l'amiral de Coligny au siège de Saint-Quentin. Il avait embrassé le Calvinisme vers 1562. Sa mort fut digne de sa vie : il périt dans un duel peu de temps après les événements dont nous retraçons l'histoire.

(3) Arcère. *Histoire de la ville de La Rochelle.*

(4) *Ephémérides de La Rochelle.*

(5) Soulier.

ses projets. Secondé par le parti des protestants les plus acharnés et décidés à s'en remettre aux chances de la guerre pour faire triompher leurs revendications, aussitôt au pouvoir il lève l'étendard de la révolte pour obtenir que La Rochelle se prononce en faveur du prince de Condé.

Le 2 décembre, dès six heures du matin, il monte à cheval et commence à parcourir les rues de la ville en compagnie du pasteur de Nort et du lieutenant général lui-même, Jehan Pierre, appelant le peuple aux armes, à la tête d'une petite troupe de trente à quarante hommes que les conjurés avaient réunis. Ils se saisissent successivement de chaque quartier, s'écriant que les papistes voulaient tout massacrer et proclamant la déchéance de leur autorité, mettant ainsi la ville ouvertement du parti de Condé, bien que la majorité des bourgeois voulût s'abstenir et restât enfermée dans ses logis (1).

Tandis que Pontard, entouré des principaux de sa faction parcourait les rues à cheval et en armes, faisant traîner à sa suite deux pièces d'artillerie pour réduire ceux qui auraient voulu s'opposer à ses desseins, il voit sa troupe se grossir de nombreux protestants qui se joignent à lui.

Il fait désarmer les papistes et leur donne l'ordre de quitter sur l'heure leurs maisons. Il fait charger sur une charrette les armes des catholiques et on la conduit à sa suite ; il va frapper de porte en porte, recrute et arme tous ceux de son parti, employant même la force pour décider les plus timides à le suivre.

Devant cette troupe imposante le capitaine Jacques du Lyon, sieur du Grand Fief, n'ose pas résister de vive force et lui rend sans combat la tour de la Chaîne où il était en garnison avec une poignée d'hommes.

On commence par le mettre dehors, puis on l'arrête et tandis qu'il se livre un peu tard à de tristes méditations sur le tort qu'il a eu d'user de son influence pour élever Pontard à la mairie, on le remplace par un protestant énergique nommé Jacques David.

(1) V. Amos Barbot à qui nous empruntons ces détails et les suivants.

Pendant que se déroulaient rapidement ces événements, la populace appelée aux armes profite de l'occasion pour se livrer au pillage.

Elle se rue sur les églises, brise les statues, déchire les tableaux et s'empare de tout ce qu'elle trouve de précieux : orgues, bannières, ornements, calices ; « les uns les appliquent à leur usage, les autres les brûlent ».

Pontard, désireux de préserver ces richesses de la destruction en fait porter dans sa maison le plus qu'il peut, puis, craignant que des conseils de prudence et de modération ne fissent se produire un revirement parmi la population, il fait arrêter, outre les catholiques, les chefs du parti modéré protestant, tels que Michel Guy, qui pendant trois années de suite avait été maire, Joseph Levesque, Zacharie Barbier, échevins.

Une vingtaine de prêtres sont enfermés avec eux dans la tour Saint-Nicolas et dans l'Hôtel-de-Ville où ils sont étroitement gardés.

Ensuite, on ferme les portes de la ville et le maire donne une consigne rigoureuse pour que personne ne puisse sortir ou entrer, et surtout pour parer au danger d'y voir pénétrer Jarnac.

Mais le gouverneur, dont l'attitude semble bien étrange dans cette affaire ne fit aucune tentative pour reprendre la ville.

En effet, « avant comme après la Saint-Barthélemy existait à La Rochelle un parti très décidé à ne point se jeter dans les aventures de la guerre. A deux reprises déjà il avait fait échouer les entreprises du comte de La Rochefoucauld et du capitaine Chesnet : il aurait certainement soutenu Jarnac pour peu que celui-ci eût montré quelque énergie, ne fut-ce qu'en entrant à La Rochelle avec sa compagnie de gendarmes, comme le corps de ville avait fini par y consentir. »

Il avait reçu, le 3 décembre 1567, l'ordre formel du roi de se jeter dans la ville avec toutes ses forces pour éviter que les huguenots ne s'en emparent. Loin d'obéir, il tergiverse ; au lieu d'en imposer à la population par une

démonstration armée, ou de se la concilier par des concessions, il laisse les mécontents s'organiser, il les irrite même et en grossit le nombre par des demandes inopportunes d'argent. Les préparatifs du maire et de ses amis étaient visibles; il ne fit rien pour les entraver.

On s'est demandé quel était le mobile auquel de Jarnac obéissait : la crainte, la trahison, l'incurie?

Le maire, au moment où le gouverneur allait s'avancer vers la ville, lui avait fait tenir un acompte de 3000 livres et promis 2000 écus sous peu de jours, le tout pour le roi, bien entendu.

Déjà, plusieurs fois le courroux et les menaces de Jarnac avaient été calmés par des envois d'argent. Le moyen était bon : il réussit une fois de plus. Jarnac ne se trouva pas à son poste au moment où la rébellion éclata, rébellion qu'au début il aurait pu mâter facilement, malgré le peu de troupes dont il disposait, en s'appuyant sur les papistes rochellais exaltés par les succès récents de leurs coreligionnaires et ayant d'autre part tout avantage pour la sécurité même de leur existence à se montrer énergiques et à maintenir la ville au pouvoir des gens du roi. En outre, on pouvait compter sur la neutralité bienveillante, peut-être même sur le concours d'une grande partie de la population protestante désireuse de ne pas voir éclater une insurrection par crainte de représailles.

Si le coup de main de Pontard réussit, on peut bien dire que la faute en est au sieur de Jarnac; aussi, la disgrâce dans laquelle il tomba après la conclusion de la paix nous semble-t-elle méritée.

III

Le maire, après avoir fait son coup d'état, intimida ses adversaires par des perquisitions « ce qui ne se faisait pas sans pilleries et larrecins ». Pour asseoir son autorité il s'entoura d'un conseil extraordinaire composé de Jehan Pierres, lieutenant général de La Rochelle, Jean et Pierre

Sallebert, Guillaume Choisy, Jehan Morisson, échevins, Pierre Gentilz, écuyer, sieur d'Esnandes, Claude Huet, maîtres Pierre Bouchet et Jehan de La Haize, avocats, et Jacques Cochon, tous pairs.

Sans prendre l'avis des autres bourgeois ni du corps de ville il fait prévenir le prince de Condé qui voyageait en Lorraine et envoie deux émissaires à Jehan de Sainte-Hermine, lieutenant du prince, qui était alors à Orléans.

Il désirait ainsi se mettre à l'abri des représailles possibles par un coup de main des troupes royales : il avait en effet à craindre que le comte du Lude, Blaise de Montluc ou Antoine de Pons, seigneur de Mirambeau, qui étaient sur pied et proches, ne se présentassent devant la ville pour la châtier. Ce n'est que le 28 décembre seulement que Pontard réunit le corps de ville pour lui faire ratifier ce qui avait été fait ainsi que le conseil extraordinaire qu'il s'était donné. Il se fit promettre obéissance et donner pouvoir de toucher toute somme appartenant à la ville, le droit de faire des « levées et cottisations de deniers » sur simples brevets et mandements. C'était une véritable dictature qu'il instituait et à laquelle nul n'osa contredire de crainte de se voir déclarer suspect.

Le prince de Condé lui avait dépêché son lieutenant Jehan de Sainte-Hermine pour régulariser le mouvement insurrectionnel, gouverner la province en son nom, et surtout mettre en état de défense la ville de La Rochelle qui va devenir une place de refuge dont le besoin se faisait sentir à un moment où les armes protestantes venaient d'éprouver de pénibles échecs. Jehan de Sainte-Hermine ne ménagera pas ses efforts pour arriver à ce but, et grâce à lui, La Rochelle deviendra bientôt la citadelle du protestantisme et permettra quatre ans plus tard à de la Noue de soutenir le siège mémorable qui a illustré son nom.

Aussitôt que Jehan de Sainte-Hermine eut reçu Joseph Bobineau et un des enfants de Jacques David, tous les deux fils de pairs de la ville, émissaires que lui avait dépêché son cousin François Pontard, il monta à cheval

sans attendre les lettres du prince qui l'investissaient du pouvoir de gouverneur de l'Aunis et de la Saintonge, et accourut à La Rochelle à franc étrier. Il y arriva le vendredi 23 décembre 1567 avec à peine quatre-vingts gentilshommes, mais qui étaient « presque tous capitaines et expérimentés dans l'art de la guerre. »

Pour arriver ils avaient couru maints périls et avaient dû se faire une trouée, les armes à la main, parmi les troupes catholiques.

Jehan de Sainte-Hermine, rochelais par sa mère, Anne Guibert, fille d'un ancien maire de cette ville, n'avait pas été étranger au mouvement insurrectionnel que Pontard, son cousin maternel, venait de faire aboutir avec tant d'audace et de bonheur, ainsi que le rappelle Amos Barbot, fils d'un des échevins rochellais du parti adverse de celui de Pontard qu'il poursuivait ainsi que Jehan de Sainte-Hermine d'une haine qui se manifeste dans ses chroniques :

Parmi ceux qui allaient et venaient pour les intelligences et pratiques du Prince de Condé en cette ville, dont le principal était le sieur Jehan de Saincte Hermine, seigneur du Fa en Angoumois et de la Laigne en ce gouvernement, gentilhomme des plus actifs et remuants pour ledit Prince auquel et à André de Magné, sieur des Os, en ce gouvernement, ledit sieur, maire, déferrait entièrement comme ses cousins et parents proches.

Jehan de Sainte-Hermine était fils de noble homme, Joachim de Sainte-Hermine qui fut un des cent gentilshommes du roi François Ier, et d'Anne Guibert (1), sa femme mariés en janvier 1527 (2).

Le père et le fils, comme la plupart des gentilshommes de l'Angoumois, étaient devenus protestants.

Calvin avait en effet habité Angoulême dès 1532 et y avait commencé à répandre ses idées, puis en 1534, à Poitiers où il semble avoir eu un succès plus considérable, il

(1) Fille de Jean Guibert, maire de La Rochelle en 1519, juge des traites de Saintonge et de La Rochelle.

(2) Jean de Sainte-Hermine n'étant pas l'aîné des enfants de Joachim avait donc moins de quarante ans à l'époque où se passent ces événements.

avait eu au nombre de ses disciples le procureur Philippe Véron.

C'est à celui-ci qu'il était réservé de convertir à la religion nouvelle les Sainte-Hermine (1).

Nous ignorons la date exacte de cette conversion, cependant un parchemin de 1559, contenant le consentement de l'évèque d'Angoulême à ce que Joachim de Sainte-Hermine jouisse de la chapelle du Fa, dépendante de son château (2), nous fait croire qu'à cette date il était encore catholique.

Nous le retrouvons protestant en 1562, lors des préparatifs de combat de « ceux de la religion », et les seigneurs de Sainte-Hermine fortifiaient à cette époque leur château, l'antique tour du Fa (3), vieille forteresse romaine dont les possesseurs depuis les guerres contre l'Anglais n'avaient guère eu à se souvenir de la destination belliqueuse.

La femme de Joachim semble l'avoir précédé dans sa conversion, car nous lisons dans Amos Barbot, l'historiographe de La Rochelle, sous l'année 1558, que :

> La Réformation de l'Evangile commençait à prendre un grand cours dans ce royaume... plus de 150 personnes de tout sexe et condition... furent constituées prisonnières (à Paris), plusieurs punies de mort... les autres souffrirent toutes sortes de rigueurs dans les prisons, entre autres la demoiselle du Fa, dame de la Laigne en ce gouvernement (d'Aunis), qui s'était faite de la Religion réformée aux prédications qui se faisaient en cette ville, le Roi et la Reine de Navarre y étant.

Les seigneurs de Sainte-Hermine avaient donc parmi les premiers pris les armes et engagé leur domaine pour subvenir aux dépenses de la guerre (4). Nous retrouvons l'un d'eux combattant les catholiques et commandant

(1) V. Haag *La France protestante*. Cent ans plus tard, cette famille prétendait que ses ancêtres avaient été les premiers gentilshommes qui embrassèrent le calvinisme. (V. Clairambault, Bibl. nat. Mss. 888).

(2) Archives de famille.

(3) V. Bujeaud, *Chronique protestante de l'Angoumois*.

(4) Leurs descendants ne purent le dégager que longtemps après ; en 1615 ils soutenaient encore un procès dans ce but.

l'artillerie des protestants aux combats où Duras et de Montguyon, près du Ver, furent battus par Blaise de Montluc.

Jean de Sainte-Hermine avait fait ses premières armes dans la compagnie d'ordonnance de M. de Bury (1). Il s'attacha à la fortune du prince de Condé et devint un de ses plus fidèles lieutenants, le suivant dans ses entreprises contre les catholiques.

Les historiens (2) ont confondu Joachim de Sainte-Hermine avec son fils et lui ont prêté les actes de ce dernier. Joachim était déjà mort en 1564, ainsi que le démontrent les lettres de chancellerie que Jean de Sainte-Hermine obtint le 7 août de cette année, lettres données à Paris pour pouvoir exécuter la commission obtenue par *feu* son père en 1556 (3).

C'est donc à Jean sans aucun doute qu'il faut rapporter les événements dont le récit va suivre et aussi la condamnation à mort prononcée par l'arrêt du parlement de Bordeaux du 2 avril 1569, contre nombre de seigneurs protestants parmi lesquels figure le nom de *Joachim* de Sainte-Hermine, sieur du Fa.

En outre, le dernier acte que nous connaissions parmi ceux où figure Joachim de Sainte-Hermine est l'engagement de la terre et seigneurie du Fa Sainte Hermine à Guillaume Gélinard, seigneur de Malaville (4), en 1560.

A partir de cette date nous voyons Joachim disparaître des actes passés par cette famille et son fils Jehan le remplacer. L'aîné, Julien de Sainte-Hermine ayant en effet

(1) Le titre de Sgr de Bury était porté à cette époque par la famille de Beaumont-Bressuire (V. Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, 1891-1905). Le personnage dont il s'agit est évidemment celui dont parle la chronique de Langon (page 76), qui dit qu'il appartenait à une ancienne famille de Saintonge et était lieutenant général du roi en Gascogne et Aunis pour le roi de Navarre qui avait la charge de gouverneur général de toute cette contrée.

(2) MM. Haag entre autres. Quant à de Thou il a créé un Fabius de Sainte-Hermine prenant la seigneurie du Fa pour un nom d'homme, erreur déjà relevée par Arcère.

(3) Manuscrits du cabinet du Roi, dossiers bleus, Bibliothèque nationale.

(4) Pièces originales. Il existe aux manuscrits de Chérin faisant partie de l'ancien cabinet du roi (Biblioth. nation.) des extraits de cet acte.

renoncé à son droit d'aînesse, ainsi qu'il est dit au contrat de mariage de Jean avec Lucrèce de Lusignan, fille de Jehan, seigneur de Lusignan en Agénois (1) et veuve de Jean de Lomagne, seigneur de Montagu, contrat passé par devant Besson, notaire à Lusignan, au mois de mars 1560 (2).

Dès le 11 juin 1561, Jehan de Sainte-Hermine exerce le retrait lignager pour la terre du Rouzeau que son père avait vendue à Baudouin.

Nous avons donc la certitude que Joachim était mort à cette époque, ce retrait ne pouvant s'exercer qu'au profit des parents du défunt vendeur.

C'est donc, nous le répétons, de Jehan de Sainte-Hermine, dont il s'agit, et non de son père comme l'ont écrit par erreur certains historiens.

Il était devenu un des plus énergiques lieutenants du prince de Condé et la vie d'aventures qu'il menait à sa suite avait réveillé en lui le vieux sang chevaleresque dont il était issu.

Ce guerrier en qui revivait un peu le routier du moyen âge, était donc bien l'homme qu'il fallait pour organiser les forces un peu anarchiques de La Rochelle soulevée, et mettre en état de défense cette cité qu'une longue paix avait rendue insoucieuse des précautions militaires que sa sécurité allait désormais exiger.

(1) Les historiens ne sont pas d'accord pour nous dire s'il faut rattacher cette famille à l'antique maison de Lusignan de Poitou. Cette opinion semble cependant prédominer dans les travaux modernes : certains généalogistes considèrent cette famille comme une branche de celle des Montpezat. La question ne fut jamais tranchée, et dans les « preuves » faites pour Saint-Cyr ou La Flèche par la famille de Sainte-Hermine, les généalogistes du roi évitent de se prononcer, restant volontairement dans des termes vagues. Ils ne donnent pas non plus les armoiries de cette famille, ce qui nous aurait éclairés.

(2) Copie originale en parchemin du 25 avril 1560. Archives de famille.

IV

L'arrivée de Jehan de Sainte-Hermine capitaine éprouvé par maint combat et jouissant d'une certaine célébrité, enthousiasma la population et rassura la bourgeoisie, un peu inquiète du coup de force qu'elle venait de se permettre.

Le maire réunit le Conseil qui salue en corps et remercie le sieur de Sainte-Hermine, ce qui est fait au milieu des acclamations. On décrète qu' « estat sera dressé pour son entretien et celui de sa compagnie »,

Ceux de la religion, de Saintonge et de Guyenne reprennent courage : on ne craint plus les catholiques ni un retour offensif de Jarnac dépossédé au profit de Sainte-Hermine de son autorité et de sa charge de gouverneur et joué par les manœuvres du maire.

De Sainte-Hermine voulant augmenter son autorité en faisant confirmer par une délégation régulière du prince de Condé le pouvoir qu'il exerce et possède de fait, celui-ci fit parvenir aux échevins, pairs et habitants de la ville la lettre suivante datée du 22 janvier 1568, au camp de Montigny, pour reconnaître Jehan de Sainte-Hermine comme gouverneur :

Messieurs et bons amys, si vous n'avez assez de cognoissance avec quelles justes occasions tous les seigneurs gentilshommes et aultres de cette compagnie et moy avons esté contraints de prendre les armes pour nous opposer aux violences et efforts ci devant faits aux édicts du roy, mon seigneur, sur le faict de la pacification, tant pour le regard de la gloire de Dieu et le salut de la religion que pour le bien et la conservation de l'estat de ce royaulme, quoy que ceux qui en ont hué (1) et conspiré la ruyne et la désolation taschent d'en persuader le contraire, je m'efforcerai de vous en déclairer les raisons pour le meneu ; mais sachant que les choses sont desjà trop vulgaires et notoyres pour vous estre à présent incongneues je ne m'en estenderay ycy plus avant en discours ; seulement vous diray que m'assurant de votre ancienne

(1) Ne faut-il pas lire juré ?

fidélité et bon zelle en cette nécessité et que vous embrasserez avec moi ce fait tant équitable et si sainct, il est besoing que à ce coup vous en tesmoingniez les effects tellement que porposant tous respects qui vous en pourroient divertir, vous vous attachiez à vous employer en cette cause comme la dignité et les occurances d'ycelle le requièrent et méritent, ainsi que par Monsieur de Saincte Hermine, personnage lequel pour ses vertus mérites et expériences j'ay choisy et expressément despêché vers vous, accompagné d'ung plain pouvoir de moy, vous l'entendrez amplement, ensemble les particularitez de sa charge, vous priant le voir, adsister, conseiller et faire obéir, tout ainsi que feriez à ma propre personne, estant certain que vous y demonstrant aussi prompts et volontaires comme je me le veux bien promettre de vous, cela donnera cy après à sa majesté une plus grande occasion de recongnoistre vostre loyal désir, sans avoir égard à ce que possible aulcun d'entre vous pourrait mettre en considération sur les difficultés que le temps présente, n'estimant pas que les choses que de cette heure sinistrement on parle, voyant l'issue des affaires contraire aux raisons qu'ils forgent dans leurs cerveaulx, changeront aussi d'opinion et de langage, que si la vérité fille aisnée de nostre Dieu offusquera avec le temps tous les vains discours et fera reluire la justice de vostre cause; sur quoy je vous prie de rechef, messieurs et bons amys, n'espargner en ce commun négoce aulcuns des moyens que Dieu vous a mis en mains puisqu'il est question de sa gloire, de l'utilité publique et du repos particulier d'ung chascun comme je l'espère que vous n'y serez paresseux ; à tant messieurs je prierai le Créateur de vous tenir en sa très sainte et digne garde.

Escript au camp de Montigny le XXIe jour de janvier.

Vostre bon amy,

Louys de Bourbon.

Voici les instructions qu'il faisait parvenir au nouveau gouverneur :

A Monsieur de Saincte Hermine,

Monsieur de Saincte Hermine, ne doubtant point que sur les troubles et émotions qui se sont maintenant eslevées en ce royaulme, pour les occasions que chascun sçait, lesquels ne regardent moins la gloire de Dieu que le salut de l'estat public, plusieurs des meilleures principalles villes n'en soyent tellement estonnées qu'elles ont nécessairement besoing d'estre secourues et rasseurées contre les injures du temps, oultre lesquelles celles de La Rochelle qui est une des portes principalles de la France où l'étran-

gier pourrait aussitôt tenter une entrée pour entamer cet estat plus qu'en nul aultre endroict qu'il se sçaurait proposer, mérite d'estre remarqué, j'ai pensé, à fin de coupper chemin à tous les inconvéniens qui en pourraient advenir et pour conserver à la majesté de nostre roy, de tout mon pouvoir, toutes choses en son entier jusques à ce qu'il eût pleu à Dieu réduire la rigueur de ces tumultes en une doulce tranquilité, de vous y envoyer comme celuy qui ayant cognoissance de la qualité de ycelle et de quelle importance elle est, sçaurez très bien vous accommoder à la doulce inclination et aux bonnes conditions des habitants d'une telle ville, pour les continuer et maintenir en le paisible repos où ils sont de présent et empêcher que les ennemis jurés de Dieu et de la Saincte Religion et plus encore de la prospérité et grandeur de ce royaulme n'y puissent attempter, altérer ou corrompre aulcune chose, vous donnant plein pouvoir, puissance et autorité, laquelle vous sera ci après validée par sa majesté, de commander et ordonner pour le bien de son service et pour la nécessité qui souffre en mon absence tant à faire administrer la justice équitablement à ung chascun, avoir égard à la défense et tuition de ladite ville qu'aux réparations et fortifications des murailles portes et hâvres, munition de vivres, d'artillerie, de pouldre, de boulets, circonstances et dépendances, et, pour cet effet et aultre faire telles levées de deniers, soit pour satisfaire aux frais et dépenses qui pour ce regard seront nécessaires, ou bien y subvenir aux frais de mon armée, tout ainsy que si moy mesme en ma propre personne y estois ; m'asseurant que lesdits habitants se rendront en ce fait tant important, aussi dévôts, prompts et affectionnés à satisfaire vos commandements comme ils cognoissent la gloire de Dieu le réquérir d'eux et la fidélité d'ung chascun en particulier et de tous en général, leur commander, et que ne feront difficulté de ce que sur ce vous leur remontrerez de ma part, suyvant ce que je leur ay escrit et leur en prie.

Priant Dieu, Monsieur de Saincte Hermine de vous donner ce que plus vous désirez.

Escript au camp de Montigny sur Aube le XXVII janvier 1568.

Votre bien bon amy,

LOUIS DE BOURBON.

V

Les lettres et provisions du prince de Condé reçues, le maire fit convoquer, le 19 février 1568, outre le Conseil, toute la population à l'hôtel de ville, Jehan de Sainte-Her-

mine y présidant comme gouverneur et lieutenant général du roi. Devant le peuple assemblé on lut publiquement les documents dont nous avons donné la teneur. A l'unanimité en fut décidé l'enregistrement, puis l'impression et l'affichage avec à la suite l'ordonnance du Conseil.

Puis, tous ceux qui étaient assemblés firent serment au sieur de Sainte-Hermine en qualité de gouverneur « de luy obéir à tous commandements qui leur seraient faits de sa part, tant pour la gloire de Dieu, salut de la religion, que pour le bien et la conservation de l'Etat et de n'épargner en ce commun négoce aucun des moyens que Dieu leur avait mis en mains étant question de sa gloire et de l'intérêt publique (*sic*) et du repos particulier d'ung chacun (1) ». De tous côtés les protestants accourent à La Rochelle et se jettent en ses murs : les uns pour leur sûreté personnelle, les autres pour la défendre, les troupes du roi répandues en Poitou, en Saintonge et en Guyenne semblant vouloir l'assiéger.

Sainte-Hermine se multiplie, organise des troupes et élève des fortifications.

Il commence par former trois compagnies des réfugiés et des paysans des environs : il les place sous les ordres de trois Rochellais : Jacques Bréchet, avocat, David Marie, dit le Saulvage, qui bientôt va s'illustrer dans cette guerre et Georges de la Rivière.

Il réunit les gentilshommes de la ville et ceux qui l'avaient accompagné et il en forme trois cornettes de cavalerie qui seront entretenues par la ville.

Il organise aussi des compagnies de gens de pied pour battre les champs, pousser des pointes en dehors des murailles, aller rassurer et secourir ceux de la Religion en Saintonge et en Poitou, combattre leurs oppresseurs, du Lude, de Montluc, Antoine de Pons et Pérignac son frère, d'autres chefs catholiques encore.

Il fait équiper des vaisseaux, les charge de soldats et va s'emparer des îles de Ré et de Marans pour pouvoir

(1) Ordonnance du Conseil.

protéger la ville de ces postes avancés et garder libres ses communications par la mer.

Pour équiper et armer tant de troupes l'argent manquait. Aussi, dès son arrivée, Sainte-Hermine en soldat avisé avait commencé par demander à la guerre les ressources nécessaires pour faire vivre la guerre. Il saisissait le bien de l'ennemi pour équiper ses soldats ainsi que le montrent les lettres suivantes, données le 9 avril 1569, pour le protéger contre les représailles de ceux qu'il avait dépouillés pour servir sa cause. Voici ce document qui croyons-nous, est inédit :

Lettres données le 9 avril 1569 par Jeanne reine de Navarre, dame souveraine de Béarn, duchesse d'Albret, comtesse de Foix, d'Armagnac, de Bigorre et de Rodez, vicomtesse de Limoges, de Marsan, du Tursan, de Gavardan, de Nébouzan, de Lautrec, de Villemur, d'Alliac, de Tavias et de Marennes.

Par Henry, prince de Navarre, duc de Vendômois et de Beaumont, comte de Marle, premier pair de France, gouverneur, amiral et lieutenant général pour le Roy en ses pays et duchés de Guienne;

Et par Henry de Condé, duc d'Anguien, aussi Pair de France, par lesquelles, sur la requête à eux présentée par Jehan de Ste Hermine, écuyer sieur du Fa, et par les Maire, Echevins et Pairs de la ville de la Rochelle sous l'autorité du roi en l'absence de feu M. le Prince de Condé frère, oncle et père desdits princesse et princes, sur la fin du mois de janvier 1568, averti qu'il était arrivé au hâvre du plomb près La Rochelle une quantité d'armes, buffles et autres choses, par un navire nommé le Theulé, de Benaudec en Bretagne, lesquelles il avait fait saisir et vendre en son hotel en ladite ville de La Rochelle et dont il avait depuis fait vendre une partie pour la solde et entretènement des gens de guerre et le surplus distribué et départi à plusieurs bons gentilshommes capitaines et soldats qui s'étaient rendus en ladite ville de La Rochelle pour le service de Dieu et du Roi et de la cause générale et commune, selon que le devoir de sa charge lui commandait; laquelle prise quoiqu'elle fût de bonne guerre et sur les ennemis et adversaires de la vraye piété et religion, cependant un nommé Jean de Gamoy, marchand de Toulouse prétendant que lesdites armes lui appartenaient et qu'il les avait vendues aux capitouls de Toulouse pour la somme de 17600 livres quoiqu'elles ne valussent la moitié de la somme, avait voulu, au mois de juillet dernier, lors qu'il apparaissoit quelque pacification, en faire recherche contre quel-

ques particuliers de ladite ville de La Rochelle qui avaient été employés pour ce fait par ledit sieur de Sainte Hermine, et même contre lesdits maire, eschevins et pairs, pourquoi lesdits suppliants, doutant qu'à l'avenir on leur fît une plus âpre poursuite nonobstant le commandement et charge dudit sieur de Sainte Hermine et qu'il n'en fût parvenu autre chose ez mains desdits maire, eschevins et pairs ni autres particuliers habitans de La Rochelle, ce qui tournerait à leur grande oppresse s'il n'y était pourvu et que ladite prise fût avouée, — sur quoy cette princesse et ces princes, après avoir vu la charge de commandement donnée audit sieur de Sainte Hermine par ledit feu prince de Condé, l'aveu d'icelui de l'an 1568 et le connaissement de la cargaison desdites armes et choses prises, fait en la ville d'Anvers le 29 décembre 1567 par Jean de Barendy marchand de Toulouse pour porter à Bordeaux et délivré à Jean de Biarrotte, ensemble la requête présentée par le dit Gamoy en la cour du gouvernement de La Rochelle, déclarent ladite prise bonne et juste et en avouent ledit sieur de Sainte Hermine et en tant que besoin était lesdits maire, échevins et pairs de La Rochelle comme de bien pris par le droit de guerre et d'hostilité et pendant lesdits troubles. Ces lettres signées Jeanne, Henry et Henry de Bourbon, plus bas par la Royne de Navarre et Messeigneurs les princes de Navarre et de Condé, Pelletier leur secrétaire et scellées du sceau de leurs armes. —

Les armes manquaient en effet, c'était la préocupation des chefs protestants d'armer tout ce qui pouvait combattre, de mettre la ville en état de défense pour arrêter les catholiques dans leurs succès. Le 2 février 1568 on avait brisé les cloches pour fondre des canons à la nouvelle que Blaise de Montluc s'avançait. Toutefois le danger, de ce côté tout au moins, n'était pas si imminent qu'on le croyait, car le terrible capitaine n'avait pas à sa disposition des forces suffisantes pour investir la ville (1).

Après avoir pris les îles, Sainte-Hermine, poursuivant ses succès hors de son gouvernement, lance sur le Poitou des troupes commandées par Jehan Boisceau, Marie le Sauvage, Rousseau, sieur de La Belle (2), tous Rochellais.

Rousseau assiège Luçon : la garnison trop faible pour

(1) Les instructions du roi à Montluc ainsi que de curieux détails sur cette campagne se trouvent dans la correspondance de Montluc publiée dans le tome XII des *Archives historiques du Poitou*.

(2) Par erreur plusieurs historiens l'appellent Trousseau-la-Belle.

tenir la ville se réfugie dans l'église qui avait été fortifiée pendant les guerres contre les Anglais.

A sa tête se trouve un prêtre guerrier, le chanoine Innocent Chanteclerc et le choriste Rond.

La résistance de la petite garnison fut héroïque.

Le comte du Lude, informé du péril, envoie au secours des assiégés quelques troupes : elles sont défaites par les calvinistes qui s'emparent pour leur servir de trophées de leurs enseignes et les emportent à Marans où Marie tient garnison. Enfin, affamés et accablés par le nombre, les catholiques succombent dans un dernier assaut, non sans avoir jonché la place de cadavres ennemis.

Rond est arquebusé, Chanteclerc, après avoir été pendu et étranglé, reçoit plusieurs coups de dague des huguenots « pour dépit qu'ils reçurent de ce que n'ayant plus qu'un bras (le canon d'une autre arquebuse qui avait parti lui avait enlevé la main gauche) (1), tirait néanmoins si droit, si souvent, si à point sur ceux qui se présentaient qu'il leur envoya beaucoup de confédérés cul sur pointe (2) ». Le reste de la garnison fut passé au fil de l'épée sans exception.

On pille la ville et les églises, le butin est emporté à Marans avec quantité de provisions et de munitions par les troupes qui se retirent sur cette place située aux bords des marais de la Sèvre Niortaise et clef de l'entrée du Poitou.

Du Lude arrive, mais trop tard. Il établit ses troupes à Fontenay, à Niort et à Sainte-Hermine.

Le succès favorisait également les autres chefs calvinistes qui enlevèrent pendant ce temps Mareuil, que du Lude leur reprit presque aussitôt, Sainte-Gemme et Maillezay (3).

(1) D'autres auteurs disent la main droite, version plus probable.
(2) La Popelinière, livre XIII, page 40.
(3) V. Thibaudeau, histoire du Poitou.

VI

Pendant que ses lieutenants accomplissaient ces exploits, de Sainte-Hermine ne restait pas inactif : il avait organisé ses troupes, il fallait leur donner un point d'appui pour poursuivre leurs succès et un asile en cas de revers.

Les vieilles fortifications de La Rochelle étant insuffisantes il va faire tous ses efforts pour transformer cette ville commerçante en place forte de premier ordre et la rendre ce que bientôt elle va être : la citadelle du protestantisme, qui sera illustrée par de si glorieux sièges (1).

On n'a pas assez rendu justice à l'œuvre de Jehan de Sainte-Hermine, ouvrier de la première heure qui par ses efforts réalisa la conception hardie que lui avait suggéré un réel talent militaire.

D'autres, plus heureux, immortalisèrent leur nom en défendant les murailles qu'il avait construites.

Nous avons dit plus haut la cause de l'oubli où l'on a laissé tomber le nom du premier défenseur de La Rochelle.

Jehan de Sainte-Hermine ne recula pas devant les moyens les plus énergiques pour mener vite et bien la mise en défense de la ville. On lui en a fait crime : s'il fut rude et violent, ses contemporains, tant dans son parti, que dans celui qu'il combattait étaient-ils plus doux ? Les passions de cette époque, surexcitées à l'excès si elles n'excusent pas, expliquent tout au moins les mesures qu'il ordonna.

On commença par démolir toutes les maisons proches des murs de la ville, tant celles du dehors que celles du dedans, pour faciliter la défense et se procurer l'énorme quantité de matériaux nécessaires aux fortifications formidables qui allaient s'élever. On rasa les faubourgs de

(1) V. la description de ces fortifications dans Cauriana et surtout dans l'étude de M. Genet sur le siège de 1573, publiée en 1848.

Lafons et de Saint-Eloi, le premier au nord et le second à l'est de la ville, la haute et belle tour ancienne de la seigneurie de Faye, le monastère de Saint-Jean du dehors qui était une superbe construction près de la porte de Cougnes et tous les autres édifices privés ou publics.

Malheureusement, ce ne fut pas encore suffisant. Il fallut se résoudre, pour trouver les matériaux dont on manquait, à raser les églises de la ville, si belles qu'elles fussent : l'art militaire s'inspire des procédés des Vandales.

On démolit tour à tour les églises, les temples, les monastères ; les voûtes sont jetées à terre à la sape, les pilliers, les murailles s'engloutissent dans les remparts.

Les magnifiques édifices de Saint-Sauveur, de Cougnes couvert de plomb, de Saint-Barthélemy, les quatre monastères, sauf celui des sœurs blanches, (1) sont abattus.

On conserva seulement les clochers de Saint-Barthélemy, de Saint-Sauveur, de Notre-Dame et du couvent de Sainte Catherine (2), rue des Trois-Cailloux, comme susceptibles de recevoir du canon.

Les fortifications qui s'élevaient étaient, en effet, immenses et l'on comprend qu'il fallait une énorme quantité de matériaux pour « réparer et terrasser les anciennes murailles de la ville depuis la porte de Cougnes jusqu'au coin du quai de la Grande Boucherie, faire des retranchements par le dehors en la prée de Maulbec, couvrir et garantir toute la courtine de ladite muraille de Maulbec depuis la porte jusqu'au quai de la Grande-Boucherie, faisant faire le grand chenal appelé de Saincte-Hermine ».

Si à la rigueur on pouvait se procurer des matériaux au

(1) Amos Barbot dit, avec sa malveillance coutumière à l'égard de son ennemi Pontard, que « le sieur maire, le fit pour conserver et y laisser à couvert les religieuses qu'il visitoit souvent par amourettes par droit successif de feu Hugues Pontard, procureur du Roy, son père ».

(2) Ce clocher fut détruit, non sans peine, par l'artillerie du duc d'Anjou lors du siège de 1573 : « Trois heures après le lever du soleil, dit Cauriana, on commence à canonner le clocher dont les fenêtres avaient été bouchées en maçonnerie pour l'usage de la guerre. Les nôtres avaient cru qu'en cent coups ils l'abattraient ; mais au deux centième même ils ne l'avaient pas fait car les murs étaient construits avec un vieux ciment plus dur que la pierre et fortement reliés à l'intérieur par des crampons en fer ». (Traduction Delayant 1856).

prix de tels sacrifices, par contre la main-d'œuvre manquait.

Cependant le temps presse, les papistes qui tiennent le Poitou ne sont pas éloignés.

Le gouverneur et le maire n'hésitent pas à employer les grands moyens : ils réquisitionnent. Deux cents personnes chaque jour étaient amenées « par commission et contrainte des paroisses dudit gouvernement les plus proches de la ville » pour y travailler aux remparts. En outre, au grand scandale de leurs adversaires, ils imposent la même corvée à tous les habitants de la ville « qu'ils réduisent en quasi-servitude, faisant travailler jour et nuit et plus qu'on ne pouvait, hommes et femmes et enfants, de quelque condition qu'ils fussent ». Amos Barbot s'en indigne dans ses chroniques et, sans cependant que ce fait soit prouvé, puisque la conduite du gouverneur fut approuvée par les princes qui ne pouvaient ignorer ce qui s'était passé puisqu'ils firent peu de mois après à plusieurs reprises des séjours à La Rochelle, Barbot accuse nettement François Pontard et Jehan de Sainte-Hermine d'avoir détourné à leur profit les objets précieux pris dans les églises ; le plomb des démolitions « dont on pouvait tirer plus de 40 000 livres » fut sur leur ordre livré pour rien, sans payer un seul capitaine ou soldat, ainsi que le mobilier de soixante maisons habitées par des prêtres hors la ville et pillé entièrement et porté au butin commun.

La vérité est que l'argent manquait comme le reste : il en fallait pour équiper les troupes, les armer, défendre la ville ; il en fallait aussi pour envoyer des subsides aux princes qui levaient à grands frais des troupes à l'étranger.

Pour ses soldats Sainte-Hermine pratiquait la réquisition, les faisant loger et nourrir par l'habitant « en plus grande abondance qu'il n'était nécessaire », ajoute encore Barbot.

On lève une contribution de soixante mille livres (1)

(1) On prenait l'argent partout où il se trouvait comme le montre ce document :

Commission donnée le 4 mars 1568 par Jean de Sainte-Hermine, écuyer,

pour « assister au prince et à son armée qui s'avançait en la Lorainne pour se joindre avec les reîtres allemands amenés par le duc Casimir ».

Cette contribution n'était pas facile à faire rentrer et souvent on était forcé de faire amener le chef de famille « pour choisir de payer par doulceur et bienveillance ou par oultrage et violance, la coltité à laquelle ils les imposoient, par où il falloit nécessairement passer (1) ».

Les forains et étrangers n'étaient pas épargnés. Les marchands français et portugais catholiques avaient été arrêtés et leurs marchandises séquestrées : ils durent payer rançon.

Les papistes rochellais qui s'enfuyaient voyaient leurs biens saisis et vendus. Ils ne pouvaient sortir de la ville qu'en donnant leur argent et on « fouilloit si exactement leurs maisons que l'on bêchoit dedans les caves et en la terre, dedans les murs pour voir si il n'y avait point de cache pour ne leur laisser rien, tant lesdits sieurs gouverneur et maire avoient bonne envie de faire leurs affaires dedans les publiques (1) ».

Les prisonniers étaient 80 ou 100 soupçonnés de tiédeur ou d'hostilité, le prévôt homme des plus cruels venu de Saintes à l'appel du sieur de Sainte-Hermine « se faisoit un jeu de les effrayer jusqu'à ce qu'ils se décident à donner ce qu'on leur demandait : nulle inquisition n'étoit plus rigoureuse » ; on les faisait comparaître devant le maire ou le gouverneur.

seigneur du Fa et de la Laigne, gouverneur et lieutenant pour le Roi, sous Mgr le prince de Condé et la ville et gouvernement de La Rochelle, isles et autres ressorts d'icelle, au premier huissier ou sergent sur ce requis par laquelle, comme pour pourvoir aux affaires urgentes qui se présentaient pour le service de Dieu et du Roy, ce gouverneur avait saisi et arrêté ez-mains des fermiers du domaine du Roi des épiceries et des drogueries des pays d'Angoumois et de Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, tous les deniers qu'ils avaient ou devaient avoir des termes échus à cause de leurs dites fermes. Il enjoint audit huissier qu'il eût à faire exprès commandement aux fermiers du domaine du Roi, des drogueries et épiceries, leurs pleiges et cautions et à chacun d'eux de mettre en la main de lui gouverneur tous et chacuns desdits deniers desdits termes échus.

Signé : de Saincte-Hermine.

(1) Amos Barbot.

Et quand les femmes ou amis de ceux qui étoient en opresse et recommandations particulières se plaignoient à la porte desdits gouverneur et maire de si tyranniques traitements qu'on leur faisoit, les femmes desdits sieurs de Sainte-Hermine et du maire, leur aidant à leurs affaires feignoient se condoulloir du malheur desdits prisonniers, représentoient à leurs femmes et amis qu'elles s'employeroient volontiers pour les faire soulager, mais que, ayant ouï parler de leurs affaires, on les faisoit tellement chargés et coupables contre le bien de la cause qu'il estoit à craindre qu'ils courussent grand'fortune ; qui estoit ung appas pour leur faire donner tout ce qu'elles avoient pour le rachapt de leurs maris, entre lesquels ainsi traités furent Michel Guy, Jehan Joslain du Perrot, Joseph et Zacharie Barbier, Joseph Lévesque sieur de Bourlande, Jehan Guy, Pierre Guy, Jacques du Lyon dit Grand-Fief, Guillaume Mesmin, Yves Mollay, Pérégrin d'Albane, Joachim Deblois, Pantaléon Bertrand, sergent, Eustache Jarry, hoste du Péliquant, Houssiaude Glémain, verrier, l'hoste du Cygne aussi verrier, et plusieurs aultres (1) »...

Et qui fut le comble du mal et cruaulté c'est que de sang froid plus de cinq semaines après les premières émotions de ce changement de parti, outre le ravage des meubles des susdits prestres, ceux qui du commencement furent constitués prisonniers et qui ne se peuvent sauver en se jetant pardessus les murailles de la ville au péril de leur vie, sur la fin de ce mois de février, sans forme ne figure de procès, furent meurtris et poignardés jusqu'au nombre de vingt ou trente (2), lesquels crians et se lamentans demy mors et demy vivans furent jettés en la mer de la tour du Garrot (3), en laquelle ils estoient, qui a longtemps été appellée la tour des prêtres à cette occasion, ayant été prins prétexte de les traiter de cette façon par les massacres qu'on faisoit ailleurs de ceulx de la religion; avec lesquels prêtres ont fait mourir en mesme tour le susnommé de La Roue huissier du présidial qui fut aussi jetté dedans la mer par une charité de passion de maître David Ogier, procureur audit siège, qui était en jalousie de son voisinage selon le bruit commun (4) ».

Au nombre de ces victimes il faut ajouter deux carmes, Jean Veillon et Etienne Jamois qui s'étaient réfugiés à La Rochelle après le sac de leur monastère à Aunay (5).

Etienne Jamois avait pu s'évader de La Rochelle et

(1) Amos Barbot, II, 270.
(2) Dans la *Chronique de Langon* on réduit ce nombre à treize.
(3) Tour de la Lanterne.
(4) Amos Barbot, II, 271.
(5) *Bulletin des Archives historiques de l'Aunis,* Tome Ier.

était retourné à Aunay où il fut reconnu et pris : sommé d'abjurer il préféra la mort à l'apostasie (1) ; si abominable qu'il fût, un pareil massacre n'était pas une exception dans ces temps troublés où les passions étaient surexcitées jusqu'à la férocité.

Sans parler des exploits trop fameux du baron des Adrets, en considérant seulement les opérations de la guerre civile en Poitou, nous pouvons, hélas, citer à l'actif de chaque parti nombre de massacres aussi affreux que celui de La Rochelle. Les sacs de Poitiers et de Niort, la pendaison du gouverneur Malo à Parthenay, le massacre du château de Magné commis malgré les efforts de l'amiral, celui que Pluviaut fit exécuter à Fontenay, malgré la parole donnée, ceux que protestants et catholiques firent tour à tour à Mirebeau, où Laborde fut tué de sang-froid le lendemain de la capitulation, malgré la promesse de la vie sauve qu'on lui avait faite (2). Sa mort fut vengée par Dandelot qui fit égorger deux cents soldats à l'abbaye de Saint-Florent près Saumur. Plus horrible encore est le massacre de Saint-Michel en l'Herm (3) où les galeries, les caves, les citernes étaient remplies de cadavres et où un certain Forteau nommé commandant de la place et chargé de la démolir, malgré ses glorieux souvenirs et son architecture merveilleuse, se réserva nombre de prisonniers pour avoir le plaisir d'en tuer chaque jour quelques-uns de sang-froid. Plus de 400 hommes périrent dans ce massacre.

On voudrait pouvoir arracher de notre histoire ces pages sanglantes qui ne font guère honneur à l'humanité et qui montrent quels excès peuvent commettre des hommes à qui cependant la plus noble des causes a mis les armes à la main.

(1) Arcère.
(2) V. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, T. II.
(3) V. de Thou.

VII

Malgré les souffrances que les chefs des forces rochellaises imposaient à la population pour le triomphe de leur cause et les inimitiés qu'ils s'attiraient ainsi, tout un parti leur était dévoué et fidèle, préférant supporter énergiquement la misère et voir leur foi triompher, ainsi que le montre ce fragment d'une chanson composée en l'honnneur des amis de Condé par un poète du crû, inspiré sans doute davantage par ses bonnes intentions et son admiration que par la muse :

A lui (Condé) se sont rangés à l'envi tous les bons
Qui ont par leurs vertus fait illustrer leurs noms
Entre lesquels on voit le sieur de Sainte-Hermine
Et Trucharès (1) avoir acquis louange insigne...

Pendant ce temps les troupes catholiques étaient occupées en bas Poitou où le comte du Lude avait sans coup férir repris le château de Mareuil abandonné par la garnison protestante, malgré la situation exceptionnellement forte de cet ouvrage bâti pour protéger le pays contre les incursions des Anglais; il emporta de même Talmont.

Jarnac restait inactif : pas plus que Montluc il n'avait des forces suffisantes pour venger les victimes catholiques. « Il semblait, dit Montluc dans ses Commentaires, que c'étoit plutôt une moquerie et une farce qu'autrement qu'on vouloit m'envoyer devant La Rochelle pour me faire prendre ou y recevoir un affront. Si j'eusse été secouru, j'eusse essayé d'emporter la ville. »

Ils se décidèrent donc, sur l'ordre du roi, de négocier, promettant au sieur de Sainte-Hermine et à son cousin François Pontard, de leur faire remettre par le roi tout ce qu'ils pouvaient avoir fait, à condition de cesser leurs vio-

(1) François Pontard, seigneur de Treuil-Charray qui se prononçait sans doute « trucharè ». La Popelinière l'appelle du reste ainsi.

lences et renoncer à leur œuvre. Ceux-ci, au mépris de leurs intérêts, ne se laissèrent pas séduire par cette offre d'amnistie et ne tinrent aucun compte de cette proposition, ce qui n'empêche pas Barbot d'ajouter : « pour le grand zèle qu'ils avoient à la religion et à leurs propres affaires... au contraire ils en firent pis au grand déplaisir de ceux qui n'ayant but que l'avancement de la religion avoient prêté conseil et assistance à les établir, n'estimant pas que les choses allassent ainsi. »

Ce fier mais imprudent refus de se soumettre à l'autorité royale devait attirer contre eux la colère du souverain. Il envoya des ordres formels pour que les troupes du comte du Lude, de Blaise de Montluc et du sieur de Pons fissent leur concentration et vinssent assièger la ville par terre et par mer.

Les capitaines catholiques auxquels s'était joint Guy de Daillon, comte du Lude, se réunirent pour délibérer à Villeneuve-la-Comtesse après que Montluc, Leberon son neveu, et du Lude eussent repris aux huguenots les îles où, par représailles de ce qui s'était passé à Luçon, les calvinistes réfugiés dans l'église de Saint-Martin de Ré furent massacrés après l'assaut.

Les protestants éprouvaient en même temps d'autres sanglants échecs ; mis en déroute et taillés en pièces par de Pons et son frère Pérignac à Saint-Sornin et à Saint-Just où ils s'étaient imprudemment aventurés malgré les sages conseils de Sainte-Hermine, qui voyant le péril, voulait concentrer sous le canon de La Rochelle toutes les troupes éparpillées dans le pays et sans liens entre elles.

Plus de cinq cents huguenots périrent dans ces affaires, victimes de leur impétueuse témérité.

Les papistes avec quelques vaisseaux venus de Bordeaux et l'aide des catholiques des îles, menaçaient la ville par mer, sous le commandement de La Gombaudière, mais, pour mettre le siège devant les nouveaux et puissants remparts que Saint-Hermine avait fait élever, ils étaient désarmés, manquant d'artillerie ; de plus, ils n'avaient presque pas d'argent, les municipalités catholiques retar-

dant par tous les moyens possibles l'envoi des contributions qu'on leur réclamait instamment.

Toutefois, les choses se seraient peut-être gâtées pour les audacieux défenseurs de La Rochelle si à ce moment n'était survenue, le 23 mars 1568, la paix de Longjumeau, paix boiteuse comme son négociateur Gontaut-Biron (1), et la publication du second édit de pacification.

Cette trève ne faisait pas l'affaire du maire et du gouverneur de La Rochelle, qui, d'une part, étaient partisans de la lutte à outrance, et de l'autre, avaient été loin dans leur dictature : leur énergie n'avait pas été sans brutalité.

Des violences avaient été nécessaires pour maintenir leur autorité absolue et pour obtenir de la population l'effort presque surhumain qu'on lui demandait. Sainte-Hermine avait été obligé de commander l'épée nue ou le poignard à la main, menaçant de tuer ceux qui n'obéiraient pas. Au besoin il exécutait ses menaces. Peu de jours avant la paix il avait blessé à la porte de Cougnes trois soldats indisciplinés : l'un d'eux était mort quelques heures après.

Se démettre purement et simplement de leur pouvoir n'aurait pas été sans danger pour eux. Ils préférèrent le conserver et ne publièrent pas l'édit qui avait été apporté en ville par le seigneur de Chaumont, lieutenant de la compagnie du comte de La Rochefoucault.

Chaumont avait mission, en outre, de réclamer à ses coreligionnaires de l'argent pour subvenir aux frais et dépenses de leur armée licenciée à cause de la paix, « mais il ne remporta pour ce regard non plus de fruit que dudit édit, lesdits de Sainte-Hermine et maire ayant retenu le tout pour eux dont ils payèrent leurs dettes, ameublèrent leurs maisons et aux dépens d'autrui firent quelques acquisitions (2) ».

Le roi n'eut pas plus de succès lorsqu'il réclama à la ville, le 28 mars, une somme de 50000 livres pour subvenir aux frais de son armée : on considéra que c'était une contribution de guerre à peine déguisée et que, vu la ruine

(1) Cette paix ne dura que six mois.
(2) Amos Barbot.

de la ville, la somme était exorbitante : on refusa net de la payer et on envoya au roi deux députés.

Voyant que, malgré la paix, la ville ne mettait pas bas les armes, de Montluc, du Lude et de Pons continuèrent à bloquer les routes qui y conduisaient et en empêchaient le ravitaillement.

La situation ne pouvait se prolonger plus longtemps, le maire réunit les pairs et les échevins le 23 mars pour ordonner la vente du métal des cloches par le procureur de la ville. C'était faire ratifier ses actes, car le maire et le gouverneur avaient déjà fait emploi de ces matériaux.

Ensuite, voulant faire couvrir leurs actes par une ratification populaire au moment où la mairie de Pontard allait expirer, celui-ci demanda aux pairs, que Sainte-Hermine qui s'était fait recevoir le 23 mars bourgeois de La Rochelle, fût admis parmi eux pour pouvoir être ensuite élu maire.

Mais la ville était à bout d'héroïsme et lasse d'une lutte qu'elle craignait de voir renaître sous la direction de Sainte-Hermine, qui, ni vaincu ni découragé, était prêt à recommencer : elle l'écarta de la pairie, ne lui accordant que 22 voix le samedi 10 avril, jour de l'élection, lui préférant Pierre Portier, enfant du pays.

La domination du terrible sieur de Sainte-Hermine était terminée et bien que, depuis l'édit de pacification il eût dû s'abstenir de faire acte de gouverneur, il était dit que jusqu'au bout son indomptable énergie aurait le dessus. Prévoyant avec raison que la paix ne serait pas de longue durée et que bientôt les calvinistes auraient de nouveau besoin de leurs canons, il réclama, avant de se retirer, l'artillerie qui était dans la tour Saint-Nicolas, et malgré ses remontrances et ses supplications, se la fit remettre par le capitaine que les échevins avaient chargé de sa garde. Sainte-Hermine ne répondit au capitaine terrifié que par la menace de lui couper les jarrets et emmena triomphalement ses canons.

Les bourgeois, moins craintifs depuis la paix et désirant en jouir, se décidèrent, pour se débarrasser de leur

trop belliqueux gouverneur, à envoyer une députation au roi pour qu'il les fit profiter de son édit.

Il fut enfin publié par les soins de Jehan Pierre le lieutenant-général, le 28 avril, après l'arrivée du sieur de La Marque, gentilhomme de la Chambre, envoyé par le roi à cet effet.

On mit bas les armes, les prisonniers furent relaxés, les catholiques rentrèrent en ville et chacun reprit son bien, ou ce qu'il en restait.

Le 24 avril, les échevins procédèrent à la désignation de trois d'entre eux pour que le nouveau maire fût choisi parmi eux.

Au nom du roi, le lieutenant général Jehan Pierre choisit l'un d'entre eux, Jehan Sallebert, écuyer, sieur de Villiers (1), qui d'ailleurs était son beau-frère.

Le roi envoya une lettre aux pairs, leur ordonnant de recevoir de nouveau le seigneur de Jarnac en qualité de gouverneur, comme avant que Jehan de Sainte-Hermine eût été appelé à ces fonctions. Celui-ci s'était enfin décidé à quitter la ville; Jarnac osa alors y reparaître pendant quelques jours. Le 29 mai 1568 il fut reçu avec les égards auxquels son titre lui donnait droit, par les échevins et la population qui naguère l'avaient si bien bafoué.

Que devint Jehan de Sainte-Hermine? Tout porte à à croire qu'il rejoignit le prince de Condé pour reprendre bientôt sa vie de combats dans la guerre qui ne tarda pas à déchirer de nouveau le pays, car, selon les auteurs de la *France protestante*, on le retrouve au siège de Poitiers qui eut lieu peu de mois après (2). C'est, disent-ils, la dernière trace qu'ils ont trouvée de lui. En effet, il mourut à cette époque, ainsi que nous le prouve une transaction dans laquelle sa femme Lucrèce de Lusignan est désignée comme sa veuve, transaction passée le 26 octobre 1569 avec son beau-frère Jules de Sainte-Hermine, seigneur de Sireuil, au sujet du prieuré de Sireuil, ainsi qu'un inven-

(1) Cauriana déclare qu'il administra habilement et fut regardé par tout le monde comme plein de vigueur et de prudence (p. 11).

(2) Juillet 1569.

taire de leur seigneurie de La Laigne en Aunis qu'elle fit dresser le 19 octobre 1570 (1).

Nous ne savons pas de quelle manière Jehan de Sainte Hermine, seigneur du Fa et de la Laigne trouva la mort. Vint-elle à la suite des fatigues des guerres qu'il avait faites ou fut-il renversé l'épée à la main par quelque arquebusade catholique, mort digne de la vie de ce farouche guerrier? Les documents sont muets sur ce point.

Ses fils furent fort en faveur à la cour du roi Henri IV qui les nomma gentilshommes de sa chambre ; l'aîné, nommé Jehan comme son père, mourut jeune encore et sans postérité vers 1583, le second, Joachim tomba quelques années plus tard, en 1597, assassiné par François Giraud, seigneur du Bois de Grave, protestant renégat que le Parlement de Paris condamna à mort pour ce crime (2).

RENÉ PÉTIET.

(1) *Preuves de Saint-Cyr*, manuscrits de la Bibl. Nation.

(2) Arrêt du Parlement du 11 Juillet 1606. (Chérin, Dossiers Bleus, manuscrits de la Biblioth. Nationale.)

Documents

CLÉMENT MAROT. — SON PREMIER EMPRISONNEMENT IDENTIFICATION D'ISABEAU ET D'ANNE

I. — Isabeau et les Dames de Paris.

S'il est un point de la vie de Marot qui est demeuré encore obscur, c'est bien la question de son emprisonnement de 1525 et des circonstances réelles qui entourèrent cette aventure. C'est ce sujet et spécialement le problème de l'identification d'Isabeau que nous essayons de reprendre ici afin de préciser et de délimiter le rôle que joua l'élément religieux dans cette mystérieuse affaire.

Établissons d'abord une chronologie des pièces sur lesquelles nous pouvons en toute sûreté fonder nos recherches, en posant d'ailleurs d'avance comme principe que toutes les œuvres mises sous le nom d'Isabeau s'adressent à un même personnage, hypothèse qui après tout n'a rien que de vraisemblable et que mille concordances, nous le verrons, rendent la seule acceptable.

Première période, l'adolescence jusqu'au premier emprisonnement (de 1515 à fin février 1525).

1° A Lynotte, lingère médisante (Chanson XV), publiée dans « L'Adolescence Clémentine, autrement les œuvres de Clément Marot de Cahors en Quercy, valet de chambre du Roy, composées en l'eage de son adolescence ». — « Achevé d'imprimer ce mercredi XIIIe jour de Novembre l'an M.D. XXXII. Pour Pierre Rosset dit le Faucheur, par maître Geoffroy Tory de Bourges, imprimeur du Roy » [B. N. Ye 1533].

Nous rattachons certainement cette pièce aux relations de Marot avec les Dames de Paris, parce que Marot cite

les lingères du Palais dans les adieux aux Dames de Paris et dans un coq-à-l'âne, à côté de noms figurant déjà dans les adieux ; parce qu'enfin il reproche à Lynotte deux travers qui lui donnent droit à la société de ces Dames, beaucoup de bigoterie et peu d'honneur.

2° Jouyssance vous donneray (Chanson IV).
3° J'attends secours de ma seule pensée (Chanson V).
4° Si ma complaincte en vengeance était elle (Elégie XIV).

Les deux premières pièces font partie de l'Adolescence de 1532. Quant à la troisième, elle n'apparaît que dans « La suyte de l'Adolescence Clémentine. On les vend à Lyon en la rue Mercière, à la fleur de lys d'or en la boutique de Guillaume Boulle, libraire. Avec privilège. 1534 ». [B. N. Ye 1538]. — Nous n'en sommes pas moins obligé de rattacher intimement cette élégie à la chanson IV dont elle reproduit le dernier vers :

M'as-tu pas fait par escripture entendre
Que tout venoit à point qui peut attendre?

Le ton violent de la pièce explique pourquoi Marot ne la publia pas en 1532, à la suite de ses récents démêlés avec les Dames de Paris. Quant aux détails de l'Elégie, ils nous révèlent chez la personne à qui elle s'adresse un train de vie qui nous oblige à ne pas lui refuser la société de Lynotte.

5° Du couvent des Blancs-Manteaux (Epigramme LXIX).

Nous rattachons cette pièce à la même époque et aux mêmes relations de notre poète, parce que dans le premier coq-à-l'âne, en parlant de ses difficultés avec Isabeau et les Dames de Paris, Marot cite les trois Dames des Blancs-Manteaux, et que Guiffrey les identifie avec La Grive, Touchaloue et Caqueton, lesquelles figurent dans les adieux. — Ces vers n'ont cependant paru que dans l'Adolescence Clémentine d'Anvers, « en la maison de Jean Steels à l'escu de Bourgogne. » M. D. XXXIX. [B. N. Ye 1555-1558]. C'est que cette pièce pouvait être dan-

gereuse à son auteur : aussi est-ce dans une édition imprimée à l'étranger qu'elle apparaît.

6° Quand j'escrivoys que je t'ay bien aymée. (A Isabeau, Epigramme LXI.)

Cette pièce doit être placée avant la rupture avec Isabeau, quoiqu'elle n'apparaisse aussi qu'en 1539. Mais là encore le retard dans la publication s'explique, cette pièce donnant expressément le nom de celle qui s'effaroucha pour un rondeau dédié à elle au grand jour.

7° Qui en amours veult sa jeunesse esbattre. (A Ysabeau, Epigramme VI.)

Cette pièce paraît dans l'Adolescence de 1532.

8° J'ai contenté. (Chanson XVI.)
9° Mauldite soit la mondaine richesse. (Chanson XIX.)
10° Ma dame ne m'a pas vendu. (Chanson XV.)

Ces trois pièces de l'édition de 1532 regrettent la perte d'une maîtresse. Or, le premier vers de la Chanson XV est cité dans le premier coq-à-l'âne à propos de l'emprisonnement que subit le poète sur la dénonciation d'Isabeau.

Deuxième période, l'emprisonnement (de Février à Mai). Toutes les pièces composées dans cette circonstance sont rassemblées dans l'édition cotée à la Bibliothèque Nationale Ye 1571-1572 : « L'Enfer de Clément Marot de Cahors en Quercy. Valet de Chambre du Roy. Item aulcunes ballades et rondeaulx appartenant à l'argument. A Lyon, chès Estienne Dolet. 1544 ». Tel est l'ordre des pièces qui nous intéressent :

L'Enfer de Clément Marot de Cahors en Quercy, composé en la prison de l'Aigle de Chartres et par luy envoyé à ses amys.

S'ensuyt la prinse de Marot :

Le Rondeau qui fut cause de sa prinse.

La ballade qu'il fyt en prison suyvant le mesme propos.

Epistre qu'il envoya estant en prison à nostre Maistre Bouchart, docteur en théologie.

Epistre à son amy Lyon Jamet.

Rondeau parfaict envoyé à ses amys après sa délivrance, le premier jour de may.

Fin de la prinse de Marot.

Troisième période, l'affaire des adieux aux Dames de Paris (1528).

1° Les Adieux aux Dames de Paris, publiés par Guiffrey.

2° Aux Dames de Paris, excuses d'avoir faict aucuns adieux.

3° Les dames de Paris à Marot, publié par Guiffrey.

4° Aux Dames de Paris qui ne voulaient prendre les précédentes excuses en payement. — Les deux pièces d'excuses de Marot paraissent dans l'édition de 1534, à la suite de l'Adolescence.

Dernière période.

1° D'Isabeau à Estienne Clavier. (Epigramme CXCIX.) Cette pièce paraît seulement dans l'édition des « Œuvres de Clément Marot de Cahors, vallet de Chambre du Roy. A Lyon par Jean de Tournes. M.D.XLIX. » [B. N. Ye 149].

Le caractère compromettant de cette pièce explique un pareil retard dans sa publication. Toutefois, comme nous le verrons, cette pièce fut peut-être réellement postérieure aux événements de 1525 et de 1528.

2° Isabeau, Lundy m'envoyastes. (Epigramme CCXXXV, traduit de Martial, *ad Gelliam.*)

Cette pièce apparaît avec les autres épigrammes traduits de Martial. Nous serions donc porté à ne voir dans ces vers qu'une pièce composée après coup et un dernier trait contre le souvenir de la cruelle Isabeau.

Telles sont toutes les pièces que nous nous trouvons obligé d'étudier pour essayer d'éclaircir le mystère qui entoure le personnage d'Isabeau, afin de ne pas apporter d'idées préconçues et surtout de ne pas négliger intentionnellement certains vers capables de détruire des thèses faites d'avance. Nous devrons aussi nous aider des coq-à-l'âne où sont nombreuses les allusions à l'emprisonnement de 1525, et quelques pièces recueillies et publiées par Guiffrey, « la complaincte des coquus » et « le plus ou moins des Dames de Paris ».

On connaît les faits qui suivirent, en février 1525, le

retour de Marot du champ de bataille de Pavie. A la suite d'un rondeau malveillant à l'inconstante Isabeau, l'auteur fut mené au Châtelet sous l'accusation d'avoir mangé du lard en carême. Clément crut s'en tirer avec une épître au docteur Bouchart; mais le docte docteur fit la sourde oreille. En désespoir de cause, le prisonnier écrivit à son ami Lyon Jamet qui se mit en devoir de faire le « lyon » et y réussit par l'entremise de l'évêque de Chartres, Louis Guillard. Le bon évêque publia contre Clément un arrêt qui intimait aux catholiques de Paris, Tours et Blois de se saisir du coupable. Le poète lui fut livré, et on lui donna, à Chartres, une facile captivité en l'Hôtel de l'Aigle : l'incorrigible Marot n'en profita d'ailleurs que pour lancer ses premiers traits contre les gens de justice et les derniers contre Isabeau.

Si les faits mêmes de l'emprisonnement sont assez bien connus, il n'en est pas de même des circonstances qui l'entourèrent et le personnage d'Isabeau surtout a paru singulièrement mystérieux.

Aussi a-t-il été l'objet des hypothèses les plus différentes. Lenglet-Dufresnoy pour qui Marot fut l'heureux amant de Diane de Poitiers et de Marguerite de Valois, sans s'embarrasser des noms auxquels sont dédiées les pièces amoureuses du poète, écrit délibérément Madame Marguerite sous le nom d'Anne et Madame Diane sous celui d'Isabeau, faisant de la fameuse ballade écrite en prison une vengeance de poète contre la belle maîtresse de François I[er], qui se serait mêlée de le dénoncer, pour avoir mangé du lard en carême. Quant à M. O. Douen, trop pressé de voir en Marot le hardi réformé qu'il sera bientôt, il remonte, pour élucider le mystère, aux Septante qui auraient écrit et traduit par « Élisabeth » le nom hébreu « Elicheba » qui signifie l'adorateur de Dieu. Isabeau, forme d'Élisabeth, désignerait donc l'adoratrice de Dieu, c'est-à-dire l'Église; et voilà comment, dans les plaintes d'un amant trompé, nous devrions voir maintenant les attaques d'un luthérien.

Pour notre part, nous ne sommes pas plus disposé à

voir dans l'Isabeau de 1525 la belle Diane qu'aima le roi galant — Lenglet-Dufresnoy n'apporte aucun argument à sa thèse — qu'à y reconnaître l'Eglise catholique : la solution présentée par M. O. Douen soulève trop de difficultés.

Tout d'abord, Isabeau est une dame : cela ne fait pas de doute, et les preuves qu'en fournissent les textes mêmes de Marot sont nombreuses. Pour ne prendre que les deux pièces écrites en prison, on ne verrait déjà pas bien comment le poète aurait pu reprocher à l'Eglise son inconstance, se plaindre qu'elle l'abandonne pour d'autres serviteurs, parler enfin de la mauvaise réputation que lui vaut son cœur volage; et il faudrait reconnaître que décidément Marot pousserait la comédie bien loin dans sa ballade contre Isabeau, en appelant familièrement l'Eglise « S'amye ». Quant aux autres pièces adressées au même personnage, elles ne permettent pas plus d'hésitation : nous y retrouvons l'humeur difficile et la femme légère de la ballade et du rondeau. Dans l'épigramme VI, l'auteur parle déjà d'inconstance et voudrait voir fermeté à qui veut en sa jeunesse s'ébattre en amours : dans l'épigramme LXI, le poète compare sa liaison à celle de Pétrarque et de Laure, ce qui nous indique assez que la mystérieuse belle est rien moins que l'Eglise romaine. D'autres passages de Marot ne laissent d'ailleurs pas plus de doute. Bouchart agit « sous autruy faveur », et dans sa fable à Lyon Jamet, Clément le prévient avant tout qu'il ne lui écrira de l'amour vaine et folle, car celui-ci peut voir dans son ami emprisonné où conduisent de telles aventures. Dans son premier coq-à-l'asne, le poète écrit encore :

Ma dame ne m'a pas vendu,
C'est une chanson gringotée ;
La musique en est bien notée
Ou l'assiette de la clef ment.
Par la morbieu, voylà Clément,
Prenez-le, il a mengé le lard,
Il fait bon estre papelard,
Et ne courroucer point les fées.
Toutes choses qui sont coiffées,
Ont moult de lunes en la tête.

Il est évident que Marot fait ici allusion à son emprisonnement de 1525 puisqu'il rappelle l'accusation alors portée contre lui en reprenant deux vers de la ballade même qu'il composa à cette occasion : or il mentionne aussi à ce propos une chanson, la chanson XV, « Madame ne m'a pas vendu », qui peut-être bien avec le rondeau sur l'inconstance d'Isabeau contribua à soulever les colères féminines, mais dont les reproches et les détails ne permettent en tous cas aucun doute sur le caractère de la dame en question. Enfin, il n'est pas jusqu'à ces vers, écrits dans le même coq-à-l'âne et sur le même sujet :

C'est pour venir à l'équivoque,
Pour ce qu'une femme se mocque,
Quand son amy son cas luy compte —

qui ne contribuent à nous faire voir sous un jour identique les circonstances de cette mystérieuse aventure. D'ailleurs, cette fée lunatique qu'il ne fait point bon courroucer, nous la retrouvons dans l'Enfer sous le nom de Luna et citée en compagnie de personnages qui étaient bien de chair et d'os, Jupiter, Pallas et Cybelle, entendez la reine mère, Marguerite sœur du roi et François I[er]. C'est à elle encore que songera l'exilé de Ferrare quand il se souviendra de ces emprisonnements que l'on accorde à la requête de « quelque belle humble solliciteuse », expression qui n'est pas moins significative que les textes précédents. N'oublions pas enfin qu'en 1541, Jamet écrira à Marot :

Clément trop grandement meffit
Quand il souffleta la bourgeoise ;
Le soufflet ne valut la noyse,
Car le guichet en fut passé.

Il est certain, écrit Guiffrey, que ces vers se rapportent à l'aventure de 1525. A l'époque, en effet, où ce coq-à-l'âne fut écrit, Jamet devait mettre la première main à l'édition de l'Enfer qui parut pour la première fois en France le jour de l'an 1542. Cette allusion se présentait donc tout naturellement à son esprit. Ainsi tous les écha-

faudages bâtis à propos du personnage qui fit emprisonner Marot tombent sous le mot de bourgeoise que Jamet laisse échapper ici. Isabeau fut bien une dame, et non l'Eglise catholique ; elle ne fut cependant pas Diane de Poitiers, mais une bourgeoise.

Elle fut une bourgeoise comme ces dames de Paris et de vertu chiffonnée avec qui, trois ans plus tard, en 1528, Marot eut des démêlés à la suite de malencontreux adieux : sur le même ton que Jamet, il les traite, dans ses Excuses, de « bourgeoisettes », terme qui n'était pas seulement une déplaisante dénomination, mais l'expression d'une vérité : d'ailleurs les Dames de Paris, dans leur épître à Marot, avouent implicitement qu'elles ne sont pas de la cour, comme il ressort des vers suivants :

Tu as mesdit des dames de la cour,
Ce qu'ils sauront de nous : c'est chose sûre.

Or Clément nous révèle sur Isabeau un détail qui concorde parfaitement avec toutes ces remarques, quand il écrit qu'Anne est plus noble et mieux famée qu'elle ; si nous en croyons ces mots, il y a bien des chances qu'Isabeau ne soit pas non plus de la cour. Et, chose curieuse, lorsque nous considérons les vers du poète, son attitude à l'égard des bourgeoisettes paraît la même qu'auprès de la bourgeoise : malgré ses rigueurs, il ne voudrait pas se venger d'Isabeau ; malgré les attaques des Dames de Paris, il essaie d'éviter le combat. Avec celles-ci comme avec celle-là, il semble comprendre qu'il ne lutte pas d'égal à égal. De plus, tout ce qu'on peut accorder de réputation morale à Isabeau ne semble pas fait pour lui interdire la société des Dames des *Adieux :* car il n'y a pas loin de ce que Clément disait tout à l'heure à son inconstante maîtresse : « Anne est plus noble et mieux famée », à ce qu'il répond aux colères féminines de 1528 :

… Vostre honneur ressemble un ne sçay quoy,
Lequel tant plus on le va remuant,
Moins il sent bon et tant plus est puant.

Remarquons aussi que Marot, s'adressant aux mêmes personnages, les appelle les « Six chanoinisées »; or, dans le premier Coq-à-l'âne, parlant de son emprisonnement de 1525, il écrit :

Gens de justice
Ont le temps après les chanoynes.

Isabeau, qui amène ici sous la plume du poète le souvenir d'un chanoine, ne serait-elle pas une des « Six chanoinisées? » Enfin, combien ce dernier vers des secondes Excuses :

Qui ne vous veoit, de bien loin on vous sent,

prendrait un sens plus réel et plus précis si, au nombre des Dames de 1528, se trouvait celle qui, il y a quelques années, fit si durement sentir sa vengeance au malheureux amant. Ces premières coïncidences nous ont conduit à voir dans Isabeau une des Dames de Paris, et il nous paraît bien que tout confirme cette hypothèse. En effet, dans les vers lancés par les Dames des Adieux et publiés par Guiffrey, nous trouvons des passages encore bien significatifs. On y reproche à Clément certaines pièces malveillantes composées alors que le pauvre soupirant se serait aperçu des premiers dédains de leur part :

Quand as connu ton entreprinse folle
Par un dépit, ta cervelle frivolle
S'est appliquée à faire des chansons.

Or, n'est-ce pas en 1525, contre Isabeau, que Marot composa les chansons XV, XVI, XIX, entre autres cette chanson XV: « Ma dame ne n'a pas vendu » que le poète rappelait tout à l'heure à propos de son emprisonnement de 1525? Ces dames lui reprochent aussi d'être luthérien et de manger chair en carême, précisément l'accusation et le prétexte qu'avait saisi Isabeau pour le faire jeter au Châtelet. Elles lui parlent même de cette désagréable aventure dans des termes qui nous feraient supposer qu'elles n'y furent peut-être pas pour rien. Elles disent

qu'on voulut le jeter au feu « après tout jeu » : or elles ont rappelé plus haut des tentatives galantes auprès d'elles et les malencontreuses chansons qu'il écrivit dans un moment de mauvaise humeur ; ne serait-ce pas là le « jeu » dont on parle et à la suite duquel on s'aperçut que notre amoureux bavard sentait sa bourrée ? Elles lui reprochent encore que s'il voulut auprès d'elles « trencher du joly amoureux », ce fut

Sans nul argent, bagues, or, ni monnaie.

N'était-ce pas justement la richesse, l'or, la fine soie, le diamant et la perle que l'amant maudissait dans ses vers, quand la vertu de son Isabeau cédait aux dons de son opulent rival ? Nous voyons enfin les Dames des Adieux s'amuser de la figure camarde du poète. Cette raillerie ne nous rappelle-t-elle pas encore le même personnage ? L'épigramme CCXXV nous montre, en effet, Isabeau envoyant un lièvre à Clément et le priant d'en manger sous promesse qu'il serait beau dans sept jours, ce qui permet d'ailleurs au fin Marot de répondre :

Si cela est vray, Isabeau,
Vous ne mangeâtes jamais lièvre.

Mais il y a plus. Dans sa fable du Lion et du Rat, écrite lors de l'emprisonnement de 1525, Clément, à propos de sa mésaventure auprès d'Isabeau, évoque déjà le souvenir des Dames de Paris. Enfin dans la pièce qu'il adresse à ces dernières, celles-ci ne s'étant point contentées de ses excuses, le poète confesse qu'il passa auprès d'elles sa jeunesse abusée : or, Isabeau ayant été courtisée par Marot au moins trois ans avant les démêlés de 1528, les dates nous obligent à dire que Clément la fréquenta à la même époque que les Dames de Paris et tout ce qui précède nous pousse à reconnaître qu'il dut la fréquenter en leur société. Ce fait précis, appuyé des coïncidences que nous avons réunies, nous paraît décisif.

Arrivé à ce point, nous nous sommes demandé s'il ne nous serait pas possible avec les très intéressants ren-

seignements fournis par Guiffrey d'identifier cette mystérieuse Isabeau. Voici les conclusions auxquelles nous sommes parvenu.

Tout d'abord, nous n'avons point à nous embarrasser du nom de Luna que Marot donne à son personnage. L'explication de ce terme, nous l'avons dans un coq-à-l'âne, où Clément écrit que toutes choses qui sont coiffées ont « moult de lunes en la tête » et spécialement dans l'Enfer où l'auteur commente le mot en reprochant à sa maîtresse « son faux cœur variable ». L'image n'avait d'ailleurs rien de nouveau, puisque nous la rencontrons déjà dans le vieux roman de Jehan de Paris où le roi d'Angleterre dit de son mystérieux compagnon « qu'il doit avoir dans la cervelle un quartier de la lune, car, bien qu'il semble sage d'ordinaire, il dit parfois des choses qui n'ont ni queue ni tête ». Quant à voir dans Luna une allusion à Diane, la déesse de la lune, nous ne le pouvons plus : Diane de Poitiers n'était pas une petite bourgeoise. Et si c'était le personnage que nous devions soupçonner dans Isabeau, il faut reconnaître que le ton de toutes les pièces que nous avons vues jusqu'ici présenterait une contradiction bien violente avec l'étrenne que Marot adressa à Madame la Grand Sénéchalle, lors du retour de Ferrare : le poète y écrit en effet :

Que voulez-vous, Diane bonne,
Que vous donne ?
Vous n'eustes, comme j'entens,
Jamais tant d'heur au printemps
Qu'en automne.

C'est qu'après tout l'on ne s'est point avisé qu'Isabeau n'était peut-être bien qu'Isabeau, et que Marot l'appelait par son propre nom. C'est pourtant bien ce qui ressort de la façon la plus nette de l'épigramme LXI que Clément adressa à notre mystérieux personnage et où il dit :

Quand j'escriroys que je t'ay bien aymée
Et que tu m'as sur tous aultres aymé,
Tu n'en serois femme désestimée

Tant peu me sens homme désestimé :
Pétrarque a bien sa maîtresse nommée
Sans amoindrir sa bonne renommée.

Ainsi, plus de doute, Marot, en appelant sa maîtresse Isabeau, l'appelait par son propre nom. Et il ne nous reste plus maintenant qu'à chercher une Isabeau parmi les Dames de Paris. Or point d'Isabeau ni dans les « Adieux », ni dans la Complaincte des Coquus », ce qui n'est pas du reste pour nous étonner : les auteurs de ces deux pièces retentissantes ne devaient point être assez sots pour reprendre contre une femme des taquineries qui avaient valu le Châtelet à l'un deux. Mais, dans « Le plus ou moins des Dames de Paris », nous trouvons le passage suivant :

Plus de maintien que d'honneur : Recepveuse générale Ruzé.

Or Guiffrey serait porté à appliquer cette désignation à la femme de Jean Ruzé, seigneur de Stains et de la Herpinière, qui fut d'abord maître général des monnaies, puis receveur général des finances en 1505. Il avait épousé en premières noces Jeanne Brisson, puis en secondes noces Isabelle ou Élisabeth Le Lieur, fille de Roger Le Lieur, seigneur de Bois-Besnard. Cette Isabelle Le Lieur, qui a plus de maintien que d'honneur ne serait-elle pas l'inconstante Isabeau du rondeau de 1525?

Notons que cette identification aurait l'avantage d'élucider quelques autres questions. En effet, les diverses pièces que nous avons eu à consulter pour ce problème nous mentionnent un certain nombre de personnages qui pourraient bien ne pas être sans intérêt pour le point qui nous occupe. Nous trouvons dans « le plus ou moins des Dames de Paris », les allusions suivantes :

Plus du commun que du propre — Advocate Ruzé.
Plus de crédit que de biens — Lieutenante civille.

Or, cette dernière dame, qui déjà figure presque en tête des adieux, serait, selon Guiffrey, Marie Quatre-Livres,

fille de l'avocat de ce nom. Elle épousa Louis Ruzé, seigneur de Lépine, fils de Louis Ruzé seigneur de la Herpinière et de Pernelle Gaillarde de Longjumeau. Louis Ruzé fut tour à tour conseiller de la ville en 1500, conseiller au Parlement en 1511 et enfin lieutenant civil au Châtelet, ce qui ne l'empêcha pas d'être de la fameuse complainte et même en très honorable place. Sa femme, en effet, dont Marot reparle dans un coq-à-l'âne, profitait dès 1521 d'une absence de son mari pour déserter le toit conjugal. Elle avait eu soin de prendre pour compagnons de voyage les deux frères Aignan de Saint-Mesmin, dont l'un était son amant, tandis que l'autre s'accommodait de sa chambrière. Puis Marie Quatre-Livres fut prise du désir de revenir à Paris. Elle est arrêtée alors par l'ordre du Parlement, mise sous les verrous dans le couvent des Haudriettes : suit un procès à la fin duquel nous la voyons condamnée à être enfermée dans un couvent, puis pardonnée par son mari. En 1532, un examinateur du Châtelet la surprend dans un couvent d'hommes, le cloître de Saint-Antoine-des-Champs. Elle et ramenée de force dans le couvent des filles pénitentes. Ce qui nous intéresse ici, c'est qu'Isabeau, femme de Jean Ruzé se trouve être la belle-sœur de Marie Quatre-Livres, femme de Louis Ruzé, lieutenant civil au Parlement. Et la renommée des deux frères était si bien égale que le souvenir du malencontreux titre de l'un et de l'autre est demeuré consigné dans une petite pièce inédite, intitulée « Epitaphe du général Ruzé. (B. N. ms. 22560 fr. fol. 119) :

Cy est gysant de vers usé
Le corps du général Ruzé
Auquel y cousta maint escu
Pour estre déclairé coquu.
A son frère n'a tant cousté
Et toutefoys l'a bien esté.
Il est de telles gens assez;
Priez Dieu pour les trépassez.

Rien d'étonnant maintenant que la belle humble solliciteuse ait pu obtenir contre Marot une aussi rapide ven-

geance : un mot à son beau-frère lui suffisait, et certainement sa belle-sœur, d'honneur tout aussi compromis, ne dut qu'appuyer sa demande auprès de son mari. Ce n'était d'ailleurs point là le seul appui d'Isabeau : car elle pouvait encore agir par l'avocate Ruzé, personnage de moralité aussi incertaine, sans doute de la même famille et dont Guiffrey écrit : « Nous pensons qu'il est ici question de Geneviève Brinon, fille de Jean Brinon, seigneur de la Bussière et de Pontillant, et de Geneviève Millet, sa seconde femme. Elle épousa en effet Jean Ruzé, fils de Guillaume Ruzé et de Catherine Briçonnet. Jean Ruzé, après avoir été secrétaire du roi en 1509, fut conseiller au Parlement de Paris en 1518, fut appelé en 1522 aux fonctions d'avocat du roi au même siège. Peut-être même enfin Isabeau pouvait-elle avoir quelque influence par sa propre famille : Nous trouvons, en effet, en 1540, un Robert Le Lieur, pourvu de la charge de maître des requêtes. Toujours est-il que les ressources ne manquaient pas à la vindicative personne et que la facilité de sa vengeance s'élucide de plus en plus. Nous comprenons maintenant pourquoi Marot aurait préféré éviter la lutte avec Isabeau et les Dames de Paris ; maintenant aussi nous comprenons toute la portée de l'Enfer, qui est encore un trait contre Isabeau et sa famille de magistrats, Peut-être même devrions-nous voir des attaques du même genre dans les allusions que Marot fait au « capitaine Pincemaille », et, quand il écrit dans son « Epitre au roi pour avoir été dérobé » que l'argent du prince « est sujet à la pince ». Il y eut certainement sous François Ier de nombreuses poursuites pour malversations, mais Guiffrey nous apprend qu'il y en eut contre un certain Ruzé, sans doute de la même famille que celle qui nous occupe. Ces allusions que Marot lance avec quelque insistance s'expliqueraient mieux si elles ne s'adressaient pas à des personnages indifférents mais à quelqu'un contre qui notre poète pouvait déjà être prévenu. Enfin, une dernière question demeure obscure, c'est l'identification du chanoine que les circonstances nous ont fait citer plusieurs fois : serait-ce ce Maillard contre qui Marot écri-

vait une épigramme déjà publiée et recueillie dans le manuscrit de Lausanne?

Devons-nous aussi à ces seuls événements borner le rôle d'Isabeau, instigatrice de l'accusation de 1525 et conseillère sans doute des colères de 1528! Nous remarquerons seulement que Marot ne publia que très tard une pièce sur Isabeau et dédiée à Estienne Clavier, épigramme qui par suite peut fort bien se rapporter à des faits postérieurs à l'année 1528 : Clément y écrit qu'Isabeau, toute fine mouche qu'elle est, est louche cependant, ne voit pas bien, se trompe peut-être quand elle accuse. Or, le lundi 18 mars 1531, la cour du Parlement présidée par Pierre Lizet, chargeait les conseillers, Hennequin et Jean Tronsson d'instruire les procès des maîtres Laurent et Louis Meigret, Mery Deleau, André Le Roy, Clément Marot, Martin de Villeneuve et leurs complices « chargés d'avoir mangé de la chair durant le temps de karesme et autres jours prohibés ». Et à la date du 20 mars, nous lisons sur les registres du Conseil : « Estienne Clavier, secrétaire des roi et reine de Navarre, a pleigé et cautionné Cl. Marot, *sub pœna convicti*, et a promis de ne partir de la dicte ville sans en avertir la cour un ou deux jours au paravant, avec toutes submissions accoutumées ». Peut-être cette apparition de Clavier nous permettrait-elle de voir dans les événements de 1531, l'occasion de l'épigramme à Clavier sur Isabeau et par suite une nouvelle intervention de cette dernière dans la vie du poète. Enfin nous remarquerons encore un passage de la « Lettre de Clément Marot par luy envoyée de Ferrare à son amy Antoine Couillard, où il rappelle sa fuite précipitée de 1534, alors qu'un postillon le suivait à la trace :

> A la seule parolle
> D'une femme trop folle :
> Maudite soit sa race.

Serait-ce là une allusion à une nouvelle accusation portée par une femme, par Isabeau peut-être? Ceci pourrait alors nous expliquer pourquoi nous trouvons encore

une pièce contre Isabeau dans le livre d'épigrammes traduits du latin et publiés lors du retour de l'exil à Ferrare; c'est une solution que nous proposons du reste sans essayer autrement de la défendre.

Isabeau identifiée, il nous reste à savoir si nous ne pourrions pas, en suivant la même méthode, identifier les cinq autres Dames de Paris, en nous fondant sur une pièce publiée dans la brochure peu connue de Kressner et recueillie dans le manuscrit de Lausanne. Nous reconnaissons d'ailleurs dès maintenant le caractère plus hypothétique des conclusions auxquelles nous allons aboutir. Commençons par rappeler le texte de l'épigramme en question, intitulée « d'un gardien » :

En un couvent de bons religieux
Un jour estoyent vingt et quatre bastardes
En une chambre, affin de causer mieux
Des plus mignons, aussi des plus galhardes.
Le gardien, oyant ces babillardes,
Leur cria hault : Thomasse, Guillemette,
Barbe, Isabeau, Catherine, Parvette,
Parlez plus bas, vous vous ferez congnoistre.
Par Sainct Francoys, s'il faut que je m'y mette,
Je jecteray vous pantoufles au cloistre !

Chose curieuse, nous avons ici six noms de dames, de dames d'une moralité pas très nette, si nous en croyons le ton de la pièce, de dames enfin fréquentant un couvent, personnes en somme folles de leur corps sous des mines dévotes. Or, les dames de Paris qui ont voué leur haine à Marot sont précisément au nombre de six : la pièce des *Excuses*, le dit formellement. Pour ce qui est de la moralité de ces dames, les Adieux, la complainte des coqus, et le trop ou moins des Dames de Paris, nous en disent suffisamment long. Quant à leur bigoterie d'etalage et à leurs fréquentations douteuses dans ces couvents, Clément nous en révèle assez dans les coq-à-l'âne, et il doit bien avoir quelque raison de les appeler, non les six canonisées, mais les six « chanoynisées ». N'oublions pas aussi que trois des dames qui figurent dans les Adieux en

arrivèrent à se faire nommer les trois dames des Blancs-Manteaux, et que notre poète composa sur ce moutier certaine épigramme désobligeante qui s'appliquerait fort bien au couvent dont parle la pièce de Lausanne. Enfin, Isabeau, l'une des dames de Paris, est précisément au nombre des six noms que donne cet intéressant petit inédit. Aussi sommes-nous bien tenté d'y voir les noms des six Dames de Paris.

Si notre supposition est juste, la méthode qui nous fit dévoiler le personnage d'Isabeau pourra peut-être nous faire connaître aussi Thomasse, Guillemette, Parvette, Catherine et Barbe. Pour ce qui est de Barbe, nous la trouvons dans les Adieux sous le nom de Barbe d'Estas et au nombre des dames « hors de chance », ce qui serait un tour poli pour dire « hors d'âge ». Guiffrey cite d'ailleurs à son sujet quatre vers qui ne font que confirmer cette opinion :

Tellement que Barbe d'Estas
Ainsi qu'on dit, affin que n'erre,
Ne peult plus volter que par terre,
Ou sur un lict, que je ne mente,

Détail qui concorderait parfaitement avec l'épithète de vieilles, que Marot se permet de donner aux Dames de Paris dans la pièce des excuses. Quant à Catherine, elle figurerait dans les Adieux sous le nom de la « belle quadranière », au sujet de laquelle Guiffrey donne dans les acquits au comptant du règne de François Ier un article ainsi conçu : « A Catherine Gayant, dite la Cadranière, mercière, demeurant à Paris pour son paiement de trois paires de mouchoirs et un collet de toile d'or riche que le roy a achapté et retenu en ses mains, le prix de VI XX escuz au soleil, valeur à prendre comme dessus. » Arch. nat. J. 962 cote 162.) Peut-être même devrions-nous voir dans cette intéressante mercière le personnage dont les frivolités firent écrire à Marot l'élégie XIV. En effet, cette pièce, dont le ton est bien différent des autres élégies, nous paraît bien s'adresser à une dame de Paris : la maîtresse dont elle se plaint n'est pas de haute qualité, n'a pas fort

bon bruit et est particulièrement vive à tendre la main aux dons de ses amoureux. De plus, Marot fréquentait certainement l'objet de cette élégie avant 1528. C'était, en effet, à une époque où il pouvait encore promettre « le mariage » : or, en 1528, l'épître des Dames de Paris à Clément nous révèle qu'il est marié. Enfin, dans ses plaintes, notre poète menace sa déloyale aimée de révéler « son nom et son surnom », allusion qui pourrait fort bien s'appliquer au cas de Catherine Gayant, dite la Cadranière. Depuis, l'élégie nous apprend que la dame en question n'est point mariée : or, nous ne voyons point dans la « Complainte » de mari de Catherine Gayant, et cependant, si elle en eût eu, sa conduite aurait assurément donné à celui-ci le droit d'y être admis. Il nous reste l'identification de trois Dames, Thomasse, Guillemette, Parvette. Seraient-ce les prénoms des trois dames des Blancs-Manteaux, La Grive, Caqueton et Touchaloue ? Il y aurait des chances, mais nous avouons que sur ce point le problème reste entier et que nous n'avons absolument rien trouvé pour l'éclaircir. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les trois Dames des Blancs-Manteaux figurent dans les Adieux et que dans son premier Coq-à-l'âne Marot semble parler d'elles d'une façon bien spéciale. La preuve décisive serait de connaître les prénoms de ces trois dames.

Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas moins avoir fourni sur les amours de Clément Marot autour de 1525 et spécialement sur le personnage d'Isabeau, une piste sérieuse : nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur les conquêtes galantes de notre poète. Page de Villeroy, qui possédait un domaine aux Tuileries et un hôtel près la croix du Trahoir, Clément dut fréquenter rapidement la société spéciale qui hantait la petite rue d'Autriche et les boutiques du Palais. Il se mêla à la foule des protonotaires et des valets et son bel esprit lui valut peut-être les faveurs de quelque galante quadranière ou de quelque lingère facile : il dut même lui valoir quelques désagréments, si nous en croyons la pièce sur les médi-

sances de Linotte. Ses fréquentations au Palais lui firent sans doute faire la connaissance de quelques dames de magistrats en quête d'aventure. Ses grâces de poète firent le reste : au moutier on dut accepter l'eau bénite de sa main, comme on pourrait le déduire de certain passage du « Dialogue de deux amoureux », et, selon la chanson VII, une dame lui accorda dans son jardin d'assez doux entretiens. Marot se trouvait dès lors dans ce monde de femmes d'un tempérament particulier et de conquête aussi facile que passagère dont les fredaines trouvaient dans les couvents de bienveillantes retraites : Marot connaissait Isabeau. Mais bientôt la bourse bohême du poète ne put suffire aux exigences de ces dames et l'on en vint aux mots désagréables. Clément se crut permis de traîner dans ses vers le peu d'honneur qui restait à sa maîtresse et de crier aux quatre coins de Paris l'inconstance d'Isabeau. On craignit le scandale, et l'on s'apercut à point qu'après tout le libertin Marot sentait son luthérien. Elizabeth Ruzé parla à son beau-frère le lieutenant civil, et la lieutenante civile, au fond point rassurée elle-même, appuya. Le lendemain, le pauvre amoureux était au Châtelet, accusé d'avoir mangé du lard en carême. « Prenez-le, il a mengé le lard », écrit Marot dans sa ballade, faisant adroitement le jeu de mots sur l'accusation portée contre lui et sur une vieille expression, relevée par M. Douen (1) dans des poésies antérieures, dont le sens semble avoir été : il a mangé le morceau. A bon entendeur, demi mot, et Isabeau dut entendre. « Il a mangé le lard », nous dirions aujourd'hui dans un langage non moins imagé, il a découvert le pot aux roses. Isabeau eut soin d'arrêter à temps le scandale imminent.

En résumé, nous voici bien loin de Diane de Poitiers et de l'Église catholique, mais cependant, nous le croyons bien près de la vérité. Nous proposons donc comme solution de voir dans Isabeau une dame de Paris, de l'identifier avec Elisabeth Ruzé, apparentée à nombre de

(1) *Marot et le Psautier huguenot*, page 72, note, tome I

magistrats et habituée d'une société de femmes qui se souciaient plus de sauvegarder les apparences que leur honneur. L'aventure de 1525 est une aventure d'amours et d'amours peu aristocratiques. L'accusation religieuse ne fut que le prétexte. N'oublions pas d'ailleurs qu'avec ce milieu dévergondé, Marot ameutait contre lui tout un monde bigot comme le révèlent certaines de ses pièces, un monde de femmes que plusieurs épigrammes avaient attaquées dans leurs relations avec des moines, des personnages enfin qui, par leurs parents ou leur état, touchaient à cette justice où les traits du poète venaient de jeter une sourde fureur. Ce sont là tous incidents qu'il ne faut pas négliger dans les raisons des nombreuses tribulations qu'endurera Marot par la suite : la ballade et l'enfer l'ont signalé aux représailles d'une famille bien placée pour lui nuire.

F. Fromage.

(*A suivre*).

SÉANCES DU COMITÉ

---

23 Novembre 1909.

Assistent à la séance MM. G. Bonet-Maury, E. Chatoney, P. de Félice, G. Monod, H. Monod, J. Pannier, R. Reuss, E. Rott, Tanon, J. Viénot et N. Weiss.

M. le professeur G. Bonet-Maury, doyen d'âge, ouvre la séance, en exprimant d'une voix émue les regrets de tout le comité. Déjà à notre dernière séance, et pour la première fois depuis un grand nombre d'années, notre président, accablé par la mort de Madame Fernand de Schickler et par la maladie, avait été obligé de se faire excûser. Mais aucun de nous ne se doutait qu'aujourd'hui nous serions douloureusement contraints de constater son absence définitive. Je propose, en signe de deuil, de lever momentanément la séance.

A la reprise, le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière réunion, du 8 juin 1909, qui est approuvé ; il fournit ensuite des informations détaillées sur la situation de la Société et donne lec-

ture d'une lettre trouvée dans les papiers de notre regretté président et adressée par lui à *Messieurs les Membres du Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*. En voici la teneur :

Paris, le 10 octobre 1885.

« Messieurs, chers et honorés collègues.

« Par mon Testament en date du 28 juillet 1885, déposé au Tribunal de Berlin, j'ai légué en toute propriété à notre Société de l'histoire du Protestantisme français, la maison et ses dépendances sises à Paris, 54, rue des Saints-Pères. J'ai stipulé, de plus, que si l'acquisition de cette maison n'était pas entièrement soldée au moment de mon décès, la somme restant à payer devait être prélevée sur mon héritage, et qu'en tout état de choses les frais de mutation devaient être à la charge, non de la Société, mais de mon héritier.

« Ces dispositions testamentaires ont été portées, dans la séance du 13 octobre 1885, à la connaissance du comité qui a bien voulu accepter d'avance cette donation avec les charges morales et matérielles qui en résulteront. La charge conditionnelle que je rappellerai ici et qui a été agréée par le comité, est de laisser à la Société Biblique Protestante de Paris la jouissance gratuite, pleine et entière de l'appartement du 1er étage sur la rue des Saints-Pères, ainsi que d'un magasin ou d'une remise pour dépôt de livres, tant que la dite Société en voudra bénéficier. Les charges matérielles, impôts, assurances, réparations usuelles, seront plus que couvertes par les loyers de la maison rue des Saints-Pères ; j'espère même qu'une partie assez importante du traitement du Bibliothécaire pourra en être dérivée (1), en plus du logement qui lui est assuré par l'habitation du fond.

« Je ne saurais assez bénir Dieu de m'avoir mis à même de contribuer ainsi à l'affermissement de notre œuvre historique.... j'ajouterai en toute humilité et franchise, de prouver ainsi à cette œuvre mon attachement et ma reconnaissance. A travers les tristesses inséparables de toute existence humaine, elle a toujours été pour moi un stimulant et un réconfort. Je m'y suis fraternellement rencontré avec des collègues appartenant aux diverses nuances de notre protestantisme français, et notre contemplation du passé nous a élevés au-dessus des pénibles divergences du présent. Je n'ai pas oublié surtout que, dans des jours de deuil et de déchirement entre mes deux patries, celle de la naissance et celle de la famille, refusant une démission qu'il était de mon devoir de donner, ces collègues

(1) Ce calcul était malheureusement erroné.

m'ont accordé un témoignage d'estime et de confiance bien rare à cette époque douloureuse, et m'ont incité, sans le soupçonner eux-mêmes, à procurer à la foi protestante, si amoindrie en France depuis 1870, un foyer et un point de ralliement historiques où puissent se conserver les souvenirs qui sont le patrimoine de tous.

« Et ceci m'amène à insister sur le vrai caractère de notre bibliothèque, caractère que je demande instamment à mes collègues et à leurs successeurs de lui garder, tant que Dieu en permettra la durée: Elle ne doit jamais devenir l'apanage exclusif d'une des nuances, d'un des côtés du protestantisme. De même que nous avons eu soin d'y réunir tout ce qui le concerne, même les attaques dirigées contre lui par les catholiques depuis les temps de la Réforme jusqu'à nos jours, de même, et à bien plus forte raison, ceux qui se disent protestants orthodoxes et protestants libéraux y conserveront des droits identiques. Ne s'agit-il pas de leur commun héritage? Trop souvent, dans nos œuvres religieuses et dans la composition des comités qui les conduisent, se trahit la fâcheuse préoccupation de choisir plutôt par les opinions que par les aptitudes et les services à rendre. Sans rappeler ici à laquelle de ces opinions j'appartiens, mais fidèle à son esprit et me plaçant sur le terrain de l'histoire, j'aime à penser que dans cette bibliothèque les protestants se rencontreront souvent pour étudier ensemble paisiblement et avec joie, et que les désignations, fruits de nos déplorables luttes, seront au moins complètement oubliées au sein du comité directeur. C'est à ce prix et à cette condition seulement que notre institution pourra faire du bien. Ne se rattachant à aucun nom d'homme, elle n'en est que davantage la propriété de tout le protestantisme français, et j'espère qu'elle sera aussi de plus en plus considérée comme le dépôt sacré des traditions de nos familles et de nos Eglises. Nous la plaçons dans un quartier tranquille, où son peu d'éclat extérieur, qui est plutôt une sauvegarde, n'empêchera pas les travailleurs sérieux de la fréquenter ; nous l'entourons de toutes les garanties de sécurité matérielle et de stabilité morale, mais avant tout, c'est à Dieu que nous demandons ensemble de la prendre sous sa protection et de la faire servir à l'avancement de son règne.

« Laissez-moi en son nom, dans la communion de notre Sauveur et dans l'espérance du revoir éternel, vous serrer, mes chers et honorés collègues, une dernière fois, bien affectueusement la main ».

FERNAND DE SCHICKLER.

« Depuis que les lignes ci-dessus ont été écrites il m'a été possible, grâce à Dieu, de réaliser les intentions que j'y exprimais : la

maison de la rue des Saints-Pères est devenue la propriété de notre chère Société — mais je n'en ressens que plus vivement ce que j'éprouvais le 18 octobre 1885, et tiens à le redire une fois de plus.

7 mai 1906.

FERNAND DE SCHICKLER.

Après ces explications et cette lecture, on décide de nommer une commission pour examiner la situation de la Société et présenter un projet de budget pour 1910. MM. E. Chatoney, Armand Lods et Henri Monod sont nommés membres de cette commission avec le secrétaire. Elle se réunira le 6 décembre à 4 heures et convoquera ultérieurement le comité pour présenter son rapport; puis la séance est levée.

21 Décembre 1909

Assistent à la séance MM. G. Bonet-Maury, E. Chatoney, P. de Félice, H. Monod, F. Puaux, R. Reuss, J. Viénot et N. Weiss. MM. G. Monod et E. Rott se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de là dernière séance, le secrétaire informe le comité qu'il a écrit à la famille de notre regretté président pour lui transmettre les condoléances unanimes que M. Bonet-Maury a exprimées en proposant de lever la séance du 23 novembre. La réponse à cette lettre est lue par M. Bonet-Maury. Puis le secrétaire transmet au comité le projet de budget élaboré par la commission le 7 décembre. Ce projet est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite donné lecture de l'extrait du testament mystique du baron F. de Schickler transmis par M. H. Kastler, notaire, le 27 octobre 1909, extrait aux termes duquel feu notre président lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français une somme de deux cent mille francs nette de tous droits. Le comité décide d'accepter ce legs avec une profonde reconnaissance envers le testateur et charge son bureau de faire les diligences nécessaires auprès du préfet de la Seine auquel le même extrait avait été communiqué et qui, sous la date du 24 novembre, nous avait adressé la circulaire d'usage demandant : 1° Une délibération du comité se prononçant, tant sur l'acceptation du legs que sur l'emploi des fonds à en provenir; 2° un état de l'actif et du passif, ainsi que des revenus et charges de l'établissement, et un compte rendu moral; 3° un exemplaire de nos statuts; et, 4° une copie du décret qui a reconnu notre Société d'utilité publique. A l'extrait du présent procès-verbal acceptant ce legs, on joindra un exem-

plaire de notre projet de budget pour 1910 ainsi que les autres pièces réclamées et on spécifiera que le montant du legs sera placé en obligations nominatives de chemins de fer garanties par l'Etat.

Le comité décide ensuite de nommer, au scrutin secret, un nouveau président. Le secrétaire déclare qu'il s'abstiendra de prendre part au vote. Le dépouillement du scrutin donne six voix à M. Frank Puaux et une voix à M. Henry Monod. M. Frank Puaux est donc déclaré élu et M. Bonet-Maury lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions. Le secrétaire ajoute que, dans leurs lettres d'excuses, MM. G. Monod et E. Rott avaient exprimé le désir que M. Puaux fut nommé président (1).

Ce dernier remercie ceux qui lui ont accordé cette marque de confiance qu'il s'efforcera de justifier en s'inspirant de l'exemple que laisse le président que nous ne remplacerons jamais, et de ceux qu'il a rencontrés dans sa propre famille, de tout temps passionnément attachée aux souvenirs huguenots plus particulièrement cévenols.

Avant la clôture, le secrétaire informe le comité qu'il a enfin obtenu une solution au sujet du projet d'apposer sur ce qui reste de la maison de Calvin à Noyon une plaque commémorative. N'ayant pas réussi à voir le propriétaire de cet immeuble, il lui a écrit pour lui demander une autorisation, en spécifiant qu'il ne s'agissait que d'une plaque sur laquelle on inscrirait le nom de Calvin et les dates de sa naissance et de sa mort. Il a reçu la réponse suivante qui, pour le quatre centième anniversaire de la naissance du plus illustre des Noyonnais, coupe court à toute exécution du vœu si légitime de notre comité :

Noyon, le 3 septembre 1909.

« Monsieur,

« En réponse à votre honorée du 29 courant je viens vous dire que je ne puis vous donner satisfaction au sujet de l'autorisation que vous demandez. La pose de cette plaque sur ma maison ne me plaît pas du tout.

« Recevez, Monsieur, mes civilités,

« Ve Jacquelin. »

(1) Ainsi que MM. Pannier et Tanon qui ne purent informer le comité que plus tard d'avoir été empêchés de prendre part à ce vote.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

L'Amiral de Coligny et son plus récent biographe (1).

Comme travail scientifique le livre de M. Charles Merki ne mériterait certes pas de nous arrêter longuement dans un recueil où l'on ne s'occupe d'ordinaire que de travaux vraiment capables d'élargir le cercle de nos connaissances historiques. Mais il peut être tout de même utile, au moins de temps à autre, de prendre connaissance d'ouvrages qui, s'ils ne rentrent guère dans cette catégorie, nous rappellent que le vieux levain de fanatisme qui, jadis, empoisonna notre pays, le travaille encore et qu'il est, en plein xxe siècle, des écrivains qui n'ont pas assez de dédain pour les « partisans malgré tout de la liberté de conscience » (p. 162) et pour toutes les idées nées de la « sinistre Révolution ». Car, pour eux, « la Réforme, c'est le socialisme du temps, avec les mêmes sophismes, les mêmes déclarations creuses, les mêmes passions de haine et de basse envie » (p. 472).

Ce que M. M. accumule, dans son *Introduction*, de calomnies usées sur le compte des réformateurs du xvie siècle, est à peine croyable. Il reparle du fameux suicide de Luther que les plus fougueux polémistes ultramontains (l'abbé Paulus p. ex.) ont depuis longtemps relégué dans le domaine de la légende ; il affirme que Calvin fut syphilitique (p. 54), il insinue qu'il fut pédéraste (p. 57) ; il nous fait assister aux petits soupers des ministres genevois, qui ne peuvent « se raconter que dans la langue de Pétrone » (p. 52). Il veut que le réformateur de Genève ait entretenu, durant cinq ans, une nonne échappée de Villemur, sur les revenus de la Bourse des pauvres (2) (p. 97). Le disciple favori de Calvin, Théodore de Bèze, n'est pas moins bien traité que le maître ; ce fut un « repris de justice » affecté d'une maladie honteuse (p. 248).

Mais comment s'étonner de la corruption des individus quand la doctrine elle-même conduit aux pires écarts et aux plus terribles attentats ? Je ne crois pas qu'on eût osé produire, il y a quarante ans, une caricature du protestantisme au xvie siècle et de celui d'aujourd'hui, comme celle qui s'étale, triomphante, de la pre-

(1) *L'amiral de Coligny, la maison de Châtillon et la Révolte protestante* (1519-1579) par Charles Merki, Plon, 1909, 1 vol. 8°.

(2) Cela n'empêche pas d'ailleurs ce moraliste sévère de trouver qu'il fut « d'une férocité odieuse » en punissant l'adultère et le viol à Genève (p. 45).

mière à la dernière page du pamphlet de M. Merki. « Dès qu'ils ont existé (les protestants), ils ont prêché... et dès qu'ils ont prêché, ils ont commencé par détruire (1) », lisons-nous au début (p. 36) et dans une des dernières pages on nous apprend que « le protestantisme n'a pas apporté une plus haute conscience de la dignité humaine, mais surtout l'hypocrisie, la sécheresse de la morale, la dissimulation des fautes sous la couleur de la vertu, enfin la haine de l'art » (p. 474) (2). Nous ne songeons pas ici le moins du monde à discuter avec M. M. ses affinités ou ses antipathies religieuses; elles nous sont absolument indifférentes. Mais, ayant à juger un travail qui se prétend impartial et scientifique, nous sommes bien obligé d'établir, par quelques citations topiques, l'esprit qui l'anime. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'il affirme, avec un rare aplomb, que « les protestants n'ont jamais su ce que peut être l'impartialité en histoire » (p. x), alors que tout son livre est une apologie systématique de la répression du « crime social », de l'hérésie, présentée avec toute la fougue d'un dominicain du XIII[e] siècle (p. 30-31). On eût été « criminel » selon lui, en ne l'écrasant pas, car « ce qu'organisaient les calvinistes, c'était la Révolution ». Et quand on lui démontre, qu'au début, les religionnaires ne demandaient qu'une chose, c'est qu'on les laissât prier à leur guise, quand on lui cite — il les connaît — les passages précis de la correspondance de Calvin, défendant aux fidèles de répondre à la persécution par la violence, il écarte l'objection de ce mot cavalier : « Nous savons ce que peuvent valoir les homélies de l'âpre polémiste de Genève » (p. 189).

Seulement la haine l'aveugle parfois et l'emporte au delà des limites de la prudence et il lui arrive, dans les grandes (3) comme

(1) Qu'avaient *détruit* Louis de Berquin, Anne du Bourg et tous ces pauvres Vaudois de Mérindol, massacrés par d'Oppède ?

(2) C'est cette haine des arts sans doute qui a produit Palissy, Goudimel, Rembrandt, Ruysdael, Bach, Haendel et tant d'autres.

(3) Je citerai, comme exemple, ce qu'il dit, p. 34 : « (Les huguenots) ont le besoin des destructions des œuvres d'art, qui demeure, à travers les siècles, une des pires formes de l'abêtissement et de la sottise ». On pourrait faire observer, entre parenthèses, qu'il n'est pas prouvé que les huguenots en armes aient détruit des œuvres d'art *en dehors de celles qui se rapportaient au culte* (tableaux, statues, baptistères, etc.), et qu'ils qualifiaient, trop sommairement, d'idoles ou monuments qui se trouvaient dans les *lieux de culte*. Ils l'ont donc fait par excès de zèle *religieux*, non par *haine de l'art*, tout comme les révolutionnaires de 1793 ont détruit les symboles « du fanatisme » et de « l'aristocratie » dans ces mêmes lieux. Encore aurait-il été simplement équitable de dire qu'ils ont agi en *impulsifs* et nullement poussés par leurs chefs. M. M. doit bien le savoir, puisqu'il cite si souvent l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées de France*, dont le rédacteur anonyme blâme vivement la destruction des monuments de l'art et des bibliothèques par « l'ignorance et l'insolence » de la soldatesque, ainsi que la violation des sépultures dans les églises. (Tome II, 36-37, Tome III, 421.) Mais je n'ai nulle

dans les petites choses (1) d'employer un langage qui se retourne contre lui-même.

Le ton général de l'ouvrage froissera tous ceux qui estiment, que sur le terrain de l'histoire on peut combattre ses adversaires sans les accabler d'injures et leur épargner des insinuations blessantes à la fois pour le bon goût et pour la vérité. Il va sans dire que tout ce qui touche, de près ou de loin, non seulement aux adhérents des doctrines nouvelles, mais même au parti de la tolérance (2) est dûment honni et flétri. Voici, p. ex., le grand chancelier Michel de l'Hôpital qui devient « un personnage falot, politique tatillon, magistrat médiocre... à la face chafouine, fuyante et blafarde » (p. 213). Voici Jeanne d'Albret, un des personnages qui de l'avis de M. Merki « ont été les plus truqués par les historiens protestants »; « cette femme, du reste intelligente, pouvait en prendre à son aise avec un mari comme Antoine de Bourbon » (p. 261). Ou bien cela ne signifie rien du tout ou bien cela doit insinuer qu'elle a été coutumièrement infidèle à son époux. Naturellement on n'apporte pas l'ombre d'une preuve de cette misérable calomnie contre « la vieille protestante » (p. 427), car M. M. lui-même n'oserait pas affirmer que la lettre de Henri III, le *seul* texte cité par lui, l'autorise à s'exprimer de la sorte, vu qu'il parle précisément de calomnies (3). Quant aux nombreuses anecdotes sur les mœurs de la reine de Navarre que « le truquage » protestant aurait « mises sous le boisseau », qu'il les cite donc ; on verra à discuter ses témoignages... s'ils existent. Je mentionne

intention de plaider ici les circonstances atténuantes; je voulais seulement faire remarquer à M. M. que cette œuvre d'*abêtissement* et de *sottise* qu'il reproche aux huguenots, est *identiquement la même*, que celle que les moines pieux de Syrie et d'Egypte ont accomplie, vis-à-vis des chefs-d'œuvre de l'art grec et que les empereurs iconoclastes de Constantinople ont continuée contre l'art chrétien primitif et les disciples de Mahomet contre toutes les œuvres d'art, païennes ou chrétiennes. Il m'est donc impossible de reconnaître en ces actes de vandalisme, fort regrettables, quelque chose de spécifiquement « huguenot. »

(1) Ainsi, l'auteur a soin de noter, avec une intention ironique bien évidente, que Théodore de Bèze s'est promené dans Paris « armé d'une cuirasse » (p. 267). Si ce gentilhomme français est si ridicule d'avoir porté cuirasse, en un moment où il courait le risque d'être assassiné par la canaille, que pense M. M. des prélats du moyen-âge tout bardés de fer, et du cardinal de Richelieu, qui, prince de l'Église, s'en revêtait, sans aucun scrupule, soixante ans plus tard?

(2) Il est vrai que pour l'auteur, « il ne peut y avoir de tolérance lorsque la foi est vive et sincère » (p. 252). Il est visiblement incapable de comprendre qu'on puisse tenir à ses convictions propres, sans refuser pour cela de laisser se produire celles des autres, même quand on les trouve absurdes ou pernicieuses.

(3) M. M. croit rendre sans doute un hommage flatteur à Henri IV en assurant qu'il ne croit pas « qu'il ait perdu son temps à des jérémiades », lors du décès maternel (p. 430).

seulement en passant la façon si ironique et si peu chevaleresque dont il parle d'une femme de cœur, Jacqueline d'Entremont, la dernière femme de Coligny (p. 415-417). Mais on doit attirer encore l'attention sur l'heureuse réflexion que provoquent chez M. M. les remontrances si mesurées et si dignes d'Anne du Bourg au Parlement, remontrances qui le firent monter sur le bûcher. « On n'a pas acquis le droit d'insulter le chef de l'Etat, à notre époque même (1) » (p. 168).

Quant à la façon dont l'auteur traite l'amiral lui-même, on en jugera par les quelques extraits textuels que nous joignons ici. Longtemps avant qu'il se soit déclaré protestant cet homme « à la figure longue, au crâne pointu » (p. 113), cet « ambitieux froid, patient et jaloux » (p. 382), ce « condottiere et chef de bandes » (p. 195), « outrecuidant » (p. 403), « de caractère désagréable » (p. 416) « incarnant l'esprit malfaisant et envahissant du protestantisme » (p. 445), en somme « un des caractères les plus médiocres de ce temps » (p. 475), a tous les défauts, tous les torts imaginables. J'en citerai un exemple typique. Quand il fait publier les règlements militaires, sanctionnés par l'ordonnance royale du 20 mars 1550, et qui sont destinés à réprimer la licence des troupes royales qui « ressemblent plutôt, au dire de Brantôme, à des compagnies d'Arabes et de brigands », où l'on ne voit que « pilleries, voleries, rançonnements, meurtres et paillardises », M. M. ne retient qu'une chose : « le besoin de régenter » qui « est un travers huguenot » (p. 24). Plus tard, s'il a défendu Saint-Quentin, c'est « pour avoir, lui aussi, son siège de Metz, comme le duc de Guise ; car chez l'amiral tout était calculé ; il faut écarter (chez lui) toute détermination... prise par générosité de cœur » (p. 112). Quand M. M. ne peut s'empêcher, écrasé par l'évidence des faits, de rendre hommage, en un moment d'oubli (p. 124) au héros de cette résistance glorieuse et désespérée qui sauva la France tout autant que la défense de Metz (2), il revient immédiatement sur ce fugitif accès de justice pour l'accuser d'égoïsme et de *lâcheté* (3). Coligny écrit-il une belle lettre à ses propres neveux, aux fils de d'Andelot qui vient de mourir, c'est « pour faire

(1) C'est un peu moins dangereux, tout de même, qu'au XVIe siècle, si l'on en croit certain fait scandaleux assez récent qui s'est passé dans les parages d'Auteuil.

(2) Je ne songe pas à diminuer la bravoure montrée par François de Guise derrière les murs plus solides de Metz ; mais M. M. voudra bien reconnaître que Metz était un peu plus loin de la capitale que Saint-Quentin ; la citadelle messine emportée, les Impériaux étaient encore bien éloignés de Paris, tandis que, si Coligny ne s'était défendu, contre tout espoir de succès, les Espagnols auraient pu être en quelques jours en vue des tours de Notre-Dame.

(3) « Il n'y avait plus que des horions à recevoir... il préféra se mettre à l'abri » (p. 130).

de la morale, sous prétexte de les consoler » (p. 386); lorsqu'il rédige son testament qu'aucun homme au cœur bien placé ne lira sans émotion, M.M. déclare « qu'il veut s'habiller pour la postérité » (p. 348). Et quand on le ramène chez lui, lâchement arquebusé, en pleine paix (1), par le bandit à gages Maurevert, tout ce que cet attentat inspire à son dernier biographe, c'est ceci : « Ici commence le récit de la mort de l'amiral, récit fort édifiant, comme on pense, et sur lequel les auteurs du parti se sont étendus avec complaisance » (p. 448). Quand Charles IX vient voir le blessé, Coligny « contrefait le moribond » (p. 450). Ses dernières paroles « sont des arrangements des auteurs calvinistes, qui seuls avaient quelque intérêt à les répandre » (p. 451) et ce sont ceux qui lui prêtent « une résignation hypocrite » (454) (2).

J'ai réservé jusqu'ici le grand grief de M. M. contre Coligny, l'assassinat du duc de Guise, dont le « génie » militaire, le beau geste, le « pourpoint cramoisi, la toque noire à plume rouge, le mantelet d'hermine » masquent un peu trop à ses yeux tout ce qu'il y eut de faux et de louche dans l'homme politique et son âpre ambition personnelle. Ai-je besoin d'ajouter que ce jugement n'implique pas abolument qu'on ait eu le droit ou qu'on ait bien fait de le tuer en trahison? Mais la question n'est pas ici de savoir si Poltrot était criminel, et il y a certainement eu beaucoup moins de « huguenots » contemporains pour le glorifier que de « bons catholiques » d'alors pour applaudir à l'assassinat de Guillaume le Taciturne, de Henri III et de Henri IV. Ce qu'on reproche à M. M. historien « scientifique », c'est la façon dont il veut faire croire à ses lecteurs que l'assassinat de Guise fut commis, « malgré les doutes des historiens mal renseignés (3), *de l'aveu même de Coli-*

(1) C'est au milieu des camps, en pleine guerre, avant la crise suprême de la prise d'Orléans, qu'on assassine François de Guise, l'auteur des massacres de Vassy; c'est en pleine fête nuptiale, alors qu'il est désarmé parmi ses adversaires, se fiant à la parole royale, que Coligny est ainsi frappé. M. M. ne s'est pas aperçu qu'il y avait tout de même quelque différence entre ces deux actes également blâmables.

(2) Il n'accorde pas même à ce malheureux vieillard, égorgé par des mercenaires qui, comme Boehme, n'avaient pas même la triste excuse du fanatisme, la pitié du silence dans la mort. Il nous racontera que « ce fin renard, feignant d'être mort, revint dans son lit... version moins solennelle mais beaucoup plus proche de la vérité » (p. 462). D'où le sait-il? « C'est le récit donné par le duc d'Albe » (p. 462). Merveilleuse logique et plus merveilleuse équité de l'auteur! Selon lui, les protestants n'ont rien pu voir et ne peuvent rien dire, tous leurs témoins possibles ayant été tués. Mais le duc d'Albe y était, n'est-ce pas, dans cette chambre, mêlé aux assassins? L'audace dans l'affirmation est certes une belle chose, mais encore il y faudrait joindre un peu de prudence, à défaut d'équité.

(3) C'est parmi eux sans doute qu'il faut ranger M. A. de Ruble qui a fait sur la fin tragique de François de Guise une étude spéciale et qui, tout ardent catholique qu'il fût, a conclu pourtant que « si Coligny est *accusé* par certaines circonstances, *il n'est convaincu par aucune* ».

gny » (p. 303). « On sait, dit-il, que l'amiral aimait à agir en cachette et ne point paraître (1). *N'osant point se mesurer avec son compagnon d'armes*, il accepta simplement de le faire assassiner » (p. 310). M. M. sait pourtant que Coligny a hautement protesté devant le roi, le Parlement et l'opinion publique « sur sa vie et son honneur » et de toute l'autorité d'une conscience intègre, « qu'il n'a jamais induit ni sollicité quelqu'un à faire cet acte, ni de parole, ni d'argent ». Et ce qui donne plus de poids encore à cette déclaration, c'est qu'il ajoutait avec une entière franchise, qu'il considérait la mort du duc « comme le plus grand bien qui puisse arriver au royaume » (2). Mais, nous dit M. M., il y a les aveux de Poltrot de Méré; ils sont formels et cela suffit. J'ai peine à comprendre qu'un auteur intelligent et honnête puisse encore venir, de nos jours, invoquer sur n'importe quel point, un témoignage arraché par les plus affreuses tortures. N'importe quel inquisiteur assez féroce pour employer des procédés pareils, et assez crédule surtout pour leur attribuer la moindre valeur juridique, pourrait s'engager, sans la moindre crainte de non-réussite, à arracher à M. M. l'aveu qu'il a tué le président Carnot, comme il me ferait avouer à moi-même, par les mêmes tourments, que je suis l'assassin du président Garfield. Pour un historien sérieux, il y a d'autant moins lieu de s'arrêter à ce qui a été dit — ou à ce qu'on prétend avoir été dit — par Poltrot, que nul ne sait ce qu'on a fait luire de promesses décevantes de grâce, ou tout au moins d'un adoucissement à son supplice, aux yeux du malheureux fanatique, pour l'amener à compromettre et à déshonorer les chefs du parti huguenot (3). S'il avait écouté M. M., Coligny aurait dû s'écrier : « Ne cherchez pas (le coupable) ; c'est moi, le Diable m'a poussé » (p. 329). Malheureusement « il n'eut jamais cette franchise » (*sic*). Aussi la conclusion s'impose : puisque l'amiral n'avoue pas ce crime, qu'il n'a jamais commis, c'est un lâche hypocrite !

A peine ai-je besoin, après tout ce qu'on vient de lire, d'exposer ce que l'auteur pense et dit de la Saint-Barthélemy elle-même. Naturellement le « récit maquillé à la façon des protestants » (p. 462) n'est pas de son goût. En août 1572 les huguenots, « minorité intolérante et agressive, étaient entrés dans la capitale comme dans une ville conquise » (p. 64). Il y eut alors une brusque éclosion de « la colère de tout un peuple contre ceux qui

(1) *Qui* le *sait ?* Et surtout *qui* le *prouve ?*

(2) Un historien quelque peu impartial aurait cité nécessairement la protestation indignée de Théodore de Bèze contre l'accusation de complicité morale dans le crime de Poltrot, telle qu'elle est reproduite dans l'*Histoire ecclésiastique* (II, 298).

(3) Le texte de ces prétendus aveux n'existe d'ailleurs nulle part, et tout ce qu'on sait, c'est qu'ils furent désavoués par Poltrot lui-même, voy. *Bull.* 1900, p. 654.

avaient outragé Dieu et les hommes; il n'y a peut-être pas dans toute notre histoire de mouvement plus unanime » (p. 465) (1). Cela, c'est l'une des versions de l'auteur; mais, en homme prévoyant, il offre une seconde version de la tragédie pour les tenants raffinés du machiavélisme d'alors. Les protestants « voulaient supprimer la famille royale » (y compris sans doute Henri de Navarre et Henri de Condé?) et l'on « ne peut blâmer Catherine d'avoir frappé la première » (p. 456). Et après avoir proclamé bien haut qu'il n'y eut aucun plan de massacre étudié d'avance, nous tombons tout à coup sur la phrase suivante : « C'était le projet, *longuement mûri, caressé, rejeté, repris,* qui *s'imposait*, obsédant et fatal » (p. 468). Ce qu'il y a de plus étrange en tout ceci, c'est que M. M., pour mieux justifier l'assassinat de l'amiral, et bien qu'il ait certainement quelques notions sur l'histoire de France après 1572, a pu écrire que « la mort seule de Coligny pouvait dénouer la situation » (p. 455). On dirait qu'il ignore absolument qu'il fallut plus de *vingt années de guerres subséquentes*, tout le génie politique de Henri IV et tout l'épuisement du royaume, saigné à blanc, pour « dénouer la situation » et mettre fin aux horreurs de la guerre civile.

Jusqu'ici nous avons laissé presque toujours la parole à l'auteur, pour qu'il pût nous exposer ingénument sa pensée sur les hommes et les choses du temps. Il est nécessaire que nous examinions maintenant d'un peu plus près ses procédés de travail. On a déjà vu qu'il abonde en insinuations peu aimables pour tout ce qui trahit quelque accointance hérétique; quand il rencontre sur son chemin la monumentale et solide, quoique un peu trop peu vivante biographie de Coligny de M. le comte Delaborde, il ne manque pas d'ajouter : « On retrouve ici l'historien huguenot », ou quelque aménité semblable. Il serait trop facile de lui répondre qu'on pourrait mettre, à meilleur escient, au bas de la plupart de ses pages : « On retrouve ici l'écrivain clérical ». Il faut pourtant lui faire compliment sur la maëstria remarquable qu'il déploie pour écarter ou du moins pour estomper les faits qui le gênent. Tel le récit des massacres d'Amboise où « les exagérations des auteurs calvinistes » sont manifestes, puisque Castelnau raconte que la reine-mère « adoucit beaucoup d'exécutions » (p. 205). Voyez encore ce qu'il dit de « l'hécatombe de Vassy... qui produisit un assez fort tapage », mais en ajoutant immédiatement que « les huguenots naturellement broderont sur le récit » (p. 266).

(1) A cette occasion M. M. s'élève avec violence contre l'inscription « stupide » que la Révolution fit placer sur la façade du Louvre. « Les protestants n'étaient pas le peuple, mais les ennemis du peuple » (p. 466), « une horde d'insurgés » (p. 469) et le vrai « peuple » était celui de Paris dont « la foi est le pain quotidien » (p. 471), mais qui ne dédaignera pas d'y joindre, de l'aveu de son panégyriste, un peu de ce fin dessert des pillages et des vols (p. 466-467).

Il est très sévère pour ces méchants huguenots « qui n'ont jamais été en peine de mentir » (p. 273) et « pratiquent la morale des Jésuites » (*sic*) p. 307), mais il avouera candidement que, dans la situation de Catherine. « la duperie était nécessaire » (p. 255) et qu'il était évident que la paix de Longjumeau n'était pas sincère et qu'on n'avait proposé la paix (aux huguenots) *que pour mieux les tenir à merci* » (p. 363). Il déclare que ses adversaires « agrémentent toujours leurs récits pour les besoins de la cause » (p. 171), mais il est dans une erreur bien grande s'il s'imagine qu'il ne le fait jamais lui-même. Seulement on lui concédera volontiers que lorsqu'il lance une de ces accusations erronées auxquelles il se complaît, il se garde le plus souvent de citer une source quelconque ; il reste dans le vague des « on dit », des assertions anonymes et par suite insaisissables ; on esquive ainsi la responsabilité directe et le trait n'en porte pas moins pour le lecteur ignorant ou irréfléchi. Dans laquelle de ses lettres Calvin a-t-il traité Condé de « misérable » ? (p. 340) Dans quelle lettre confidentielle de Renée de Ferrare à Calvin, la princesse annonce-t-elle « un projet de révolution dynastique » en mars 1564 ? (p. 353). On demanderait l'indication précise des textes et la page de l'édition visée. On demanderait aussi à voir la lettre dans laquelle Calvin promet (à qui ?) « six à sept mille bons Gascons sous de bons capitaines » (p. 223). Comme presque toujours, l'auteur ne daigne fournir ni la moindre date, ni le moindre renvoi. Où est le moindre commencement de preuve que Montmorency « avait été condamné à mort comme François de Guise et le maréchal de Saint-André par la faction protestante, *sur le conseil de Théodore de Bèze ?* » (p. 357). Quel est le « on » auquel M.M. endosse la paternité du bruit qui désigne l'ex-cardinal Odet de Chatillon comme « un des nombreux amants » de la reine Élisabeth (p. 371) ! Le cardinal avait, en 1568, cinquante-trois ans et bien d'autres soucis que de faire le galant auprès de la souveraine anglaise, qui avait d'ailleurs sous la main des amoureux moins antiques que cela. Sur quels documents *sérieux* (1) se fonde-t-il pour affirmer (p. 390) que Coligny, à Angoulême, faisait attacher des reli-

(1) Je dis *sérieux*, car il est de mode aujourd'hui, dans une certaine littérature historique, de prendre les premiers pamphlets venus, conservés dans nos bibliothèques ou compilés dans des collections comme les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, etc., comme documents d'archives, et d'en faire l'usage qu'on devine. Je citerai, comme exemple, l'histoire effrayante de ce malheureux prêtre « dont le ventre rempli d'avoine » a servi de mangeoire aux chevaux huguenots p. 390). Nous l'avions déjà rencontrée dans un livre récent de M. Baudrillart. Je ne puis que répéter ce que je disais alors : Ce prêtre doit avoir eu un nom ; il doit avoir habité quelque part ; il doit figurer sur un registre mortuaire de sa paroisse ; on a dû fonder des messes pour l'anniversaire d'un pareil martyre. Nous nous indignerons avec vous sur son sort quand on nous aura prouvé qu'il a vécu.

gieuses à des poutres enduites de soufre, auxquelles on mettait le feu? On demande pour tous les faits de ce genre des noms propres, des dates précises, des témoins non suspects et non pas les racontars de pamphlets anonymes, qui excitent alors par tous les moyens la racaille contre les malheureux réformés dont on veut hâter le carnage.

Au premier abord, il est vrai, la liste des ouvrages auxquels a puisé le nouveau biographe de Coligny peut en imposer aux lecteurs dont la compétence ne serait pas tout à fait à la hauteur de leur foi. Ils sont très nombreux, en effet, mais pour qui connaît de plus près la bibliographie de l'époque, il en trouvera le défilé quelque peu monotone. Depuis Bolsec et l'abbé Moréri jusqu'au P. Monoghan et Audin, M. M. de Chalambert, Georges Gandy, Ch. Buet, l'abbé Rohrbacher et Barbey d'Aurevilly (1), ce sont tous des témoins un peu trop exclusivement hostiles aux huguenots d'alors, aux protestants d'aujourd'hui, pour inspirer une confiance absolue aux lecteurs défiants qui préfèrent entendre le son des deux cloches plutôt que celui d'une seule, M. M. y joint parfois quelques citations plus ou moins parpaillotes, mais trop souvent de façon si vague qu'on ne voit guère le moyen de les vérifier. Ainsi, il renvoie (p. 271) à « Ranke, Histoire » comme s'il ignorait que l'illustre historien a publié *cinquante* volumes d'histoire. Ailleurs, à la p. 347, nous lisons « *Bulletin du protestantisme* » ce qui doit signifier « Bulletin de *l'histoire* du protestantisme *français* ». Il faut savoir que ledit *Bulletin* compte *cinquante-six* volumes, pour apprécier l'aimable ironie de ce renvoi (2). A la page 385, notre auteur cite le tome *troisième* des *Lettres* de l'Electeur palatin Frédéric le Pieux, publiées par Kluckhohn; le malheur veut qu'il n'y en ait que *deux!* A maintes reprises, il cite les mémoires de Vieilleville (« qu'il faut lire » p. 396) avec une insistance qui ferait croire qu'il ignore le discrédit légitime dans lequel est tombée chez les historiens plus récents, cette compilation du secrétaire Carlevoix. Il attribue aussi constamment à Théodore de Bèze la rédaction de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France*, attribution pour le moins douteuse (3)! Quand il cite des historiens allemands,

(1) C'est à ce romancier fantasque que personne ne savait si grand historien, qu'on doit, paraît-il, la découverte que « le protestantisme est le père du paupérisme moderne » (p. 472). M. M. admire fort cette révélation un peu obscure, seulement il oublie de nous l'expliquer.

(2) Il faut le plaindre d'ailleurs d'avoir dû s'infliger la fatigue de feuilleter quelques-uns des volumes de notre recueil, puisque leur lecture lui a fait voir « à quel point le ressentiment des pasteurs est resté vivace ». — Il cite p. 259, avec la même brièveté, « Correr, Ambassadeurs vénitiens ».

(3) Voir mon *Introduction* au tome III, de l'édition de Baum et Cunitz. 1889. Je fais remarquer d'ailleurs à M. M. que les sources « originales » pour le colloque de Poissy ne sont pas (quelle que soit leur réelle importance) La Place

il me reste, à voir la façon dont il les cite, quelques doutes au sujet de l'étude *directe* et *personnelle* de ces travaux, soit qu'il s'agisse des trois volumes de M. Baum sur Théodore de Bèze (p. 251,) soit qu'il renvoie aux deux volumes de M. Kugler sur Christophe de Wurtemberg. S'il a vraiment poussé ses recherches jusque dans les Archives royales de Stuttgart (p. 263) et dans celles de Berne (p. 273), je suis tout prêt à l'en féliciter, mais je regrette alors qu'il en cite les documents d'une façon si défectueuse (1) et qu'il n'y ait trouvé que deux citations à faire.

Je pourrais m'arrêter ici; mais puisque l'on pourrait me trouver peut-être, malgré tout ce que j'ai dit déjà, trop sévère à l'égard de M. M., je dois relever encore, un peu au hasard, quelques-unes des inadvertances et des nombreuses erreurs qu'il a semées dans son ouvrage et que j'ai dû m'astreindre à cataloguer, étant professionnellement chargé de faire le compte-rendu. P. 79, à propos de la bataille de Renty, livrée en 1554, il cite « le *vieux* chroniqueur Claude Haton » ; or ce prêtre, si ennemi de la « hugonôterie », né en 1534, avait alors *vingt ans*. — P. 81, il donne comme date de l'abdication de Charles-Quint, le *16 janvier 1555*, alors que c'est le 5/15 janvier 1556 qu'il dépose la couronne d'Espagne; il affirme que le vieil empereur est entré à San-Yuste le *3 février 1556*, alors qu'il ne s'est embarqué à Flessingue que le *13 septembre* de la même année. — P. 123, il ne sait pas qu'*Antorff* (il écrit *Antdorff*) est le nom allemand d'*Anvers*. — P. 121. Pour l'histoire du siège de Saint-Quentin, l'auteur a si mal utilisé le grand et bel ouvrage de M.M. Lemaire, Courteault, Fleury, Theillier, Eude, etc. (La guerre de 1557 en Picardie, Saint-Quentin, 1896, 4°), publié par la Société académique de cette ville, qu'il la cite *une* fois, dans une note (p. 121) et cela uniquement pour nous dire que le « caractère principal de la figure de d'Andelot (qui s'y trouve reproduite) c'est l'effronterie. — P. 123, le *rhingrave* Jean-Philippe (*Wild-und Rheingraf*) n'a absolument rien à faire avec la *Maison palatine*. Les *Pfalzgrafen zu Rhein* étaient de maison souveraine, les rhingraves de très petits dynastes. — P. 343, nous apprenons que « les ambassadeurs de l'Empereur, des rois de Hongrie, de Bohême et de France » firent une démarche auprès du Concile de Trente, le 16 juillet 1562. M. M. ignore donc que l'empereur Ferdinand I, réunissait encore à la date indiquée, sur sa propre tête, les deux couronnes de Bohême et de Hongrie, puisque son fils, l'archiduc Maximilien (le futur empereur Maximilien II), ne fut couronné *roi de Bohême* que le *20 septembre 1562* et *roi de Hongrie* que le

(paru en 1565) et l'*Histoire ecclésiastique*, publiée en 1580, mais le *Discours des Actes de Poissy* (1561) et l'*Ample discours des Actes de Poissy* (1562).

(1) C'est même la forme de ces renvois qui me rend perplexe : (« *Stuttgart Stattsarchiv* (*sic*) *Frankrich* (*sic*), chap. XVI (*sic*) ») — (*Evangelische* « *Absch eiden* (*sic*) *von anno 1559 bis anno 1577*, aux archives de Berne) ».

8 septembre 1563. — P. 415, il est dit que Louise de Coligny, princesse d'Orange, mourut en *Beauce* en *1583;* elle est décédée à *Fontainebleau*, en *1620.* — P. 387, ce qui est dit du duc Wolfgang de Deux-Ponts, n'est pas exact. Coligny rejoignit le duc; mais quand il arriva à Nessun où Wolfgang mourut le 11 juin, le malade avait déjà perdu conscience et l'amiral dut le quitter sans avoir pu lui parler (Voy. Bachmann, *Herzog Wolfgangs Kriegsverrichtungen*, Mannheim, 1769, 8° p. 132). — Il y aurait encore bien des questions peut-être indiscrètes, qu'on serait tenté de poser à l'auteur. D'où sait-il que la France comptait en 1598 vingt et un millions de « population active » (avouons que cette expression singulière nous laisse assez perplexe), dont la *dix-septième* partie exactement était hérétique? (p. V). Où a-t-il puisé l'indication que Charles-Quint fut « un bonhomme goguenard » (p. 89), alors que les contemporains sont d'accord pour lui donner des allures graves et compassées, ne se déridant guère, même en ses furtives amours? Quoiqu'il en dise (p. 94), M. M. sait fort bien que Calvin n'a nullement « inventé » les catalogues de son *Traité des reliques.* Même s'il avait jamais eu l'idée, peu loyale, d'augmenter par un effort d'imagination, la liste de tous ces objets bizarres ou forcément inauthentiques (lait de la Sainte Vierge, prépuces de N. S., fragments de la Sainte-Croix, suffisants pour dresser d'énormes bûchers, têtes triples ou quadruples du même saint, etc.), il comptait trop d'adversaires, charmés de le démentir, pour s'y risquer. On s'est fort scandalisé de ce qu'il eût tourné toutes ces exhibitions bizarres en ridicule, mais on n'a jamais songé *alors* à en nier l'existence. C'est là seulement la résultante d'un état d'âme plus moderne, où l'on se sent un peu gêné par l'abondance de tous ces débris légués par des siècles plus naïfs et plus crédules. Plus surprenante encore est l'affirmation que c'est « le Synode de 1559 qui a organisé *militairement* le protestantisme français en une immense *société secrète* » (p. 166). Tout le monde savait que cette organisation militaire des huguenots ne fut arrêtée que plusieurs années après, sous la pression d'événements que nul ne pouvait prévoir alors, et que les Eglises réformées ne se cachèrent nullement pour se constituer, puisque c'est dans la capitale même que se réunirent leurs délégués, ministres et fidèles. (1)

(1) Nous ne nous arrêterons pas à relever toutes les erreurs d'orthographe échappées à l'inattention de l'auteur, durant l'impression de son volume. En voici quelques-unes, notées à la lecture. Pp. 34, lire *Smalkalde* pour *Smalkade.* — P. 57, l. *Doumergue* p. *Domergue.* — P. 72, l. *d'Annebaut*, p. *d'Annebant.* — P. 111, l. *Lingard* p. *Linguard.* — P. 249, l. *Klipffel* p. *Klippffe.* — P. 254, *Andreae* et *Bernhard* p. *Andrea* et *Berhard.* — P. 263; l. *Brenz* p. *Brentius.* — P. 281, l. *Frœhlich* p. *Freulich.* — P. 284, l. *Poynings*, p. *Poymings* — P. 415, l. *Desjardins* p. *Dejardins.* — P. 467, l. *Tamizey de Larroque* p. *Tamisey, etc.*

Après cette longue analyse du volume de M. M., je me crois en droit de conclure que l'auteur n'a pas montré l'impartialité ni la critique nécessaire en un pareil sujet, qu'il n'a su rendre justice ni aux talents militaires de Coligny, de ce général qu'on vit « souvent battu, jamais abattu », ni au patriotisme éclairé de l'homme politique, et cela pour l'unique raison qu'il prétendit vivre selon sa foi, comme l'auteur prétend sans doute vivre selon la sienne. Il serait sans doute inutile d'essayer de lui faire comprendre la grandeur patriotique du dessein de l'amiral, qui voulait détourner de la France les horreurs d'une nouvelle guerre civile, en unissant toutes ses forces dans la lutte vraiment nationale contre les ambitions de la maison d'Autriche. Il comprend si peu les nécessités supérieures de la patrie française à cette époque qu'il a pu dire : « *L'habileté des huguenots* avait été de présenter comme une guerre nationale l'expédition de Flandre ; *il n'est nullement prouvé que la France avait avantage à affaiblir l'Espagne* » (p. 437). Alors François Ier et Henri II, Henri IV et Richelieu, Mazarin et Louis XIV dont ce fut là le but constant et qui tous ont suivi la politique défendue par Coligny, ont été de mauvais rois ou des ministres imbéciles?

Montesquieu écrivait jadis : « L'amiral fut assassiné n'ayant au cœur que la gloire de l'Etat ». M. Merki, lui, nous déclare : « Son exécution (*sic*), il l'avait méritée » (p. 475). Quand l'auteur de ce livre, qui n'est pas un récit d'histoire, mais plutôt un pamphlet, aura réussi quelque jour à nous donner un pendant à l'*Esprit des lois*, nous verrons à mettre en balance le jugement de Montesquieu et celui de M. Merki.

Rod. Reuss.

La Révocation et M. Jules Lemaître.

« Je considère, je l'avoue, que la Réforme du XVIe siècle a été un très grand malheur pour l'Europe, et particulièrement pour la France, à qui elle valut trente années de guerre civile, et même après l'Edit de Nantes, la déchirure, à jamais, de son unité religieuse et, par conséquent, morale. Et la Réforme n'était point nécessaire. J'entends qu'elle n'était point justifiée en raison (1).

L'essentiel, pour M. Jules Lemaître, c'est donc de maintenir « l'unité religieuse, » ou encore « l'unanimité religieuse qui entraine l'unité de l'éducation et des mœurs et par là double les forces de la communauté et même la rend plus heureuse par la paix de l'esprit » (*Revue hebdom.* 29 janvier, p. 561, 562.)

(1). Les citations sont empruntées au texte des conférences de M. J. Lemaître sur Fénelon, paru dans la *Revue hebdomadaire* du 29 janvier et 5 février 1910.



Partie de droite de la planche 23 de la 3e partie de l'*Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles* (par le P. C. F. Menestrier), montrant la piété de l'Hercule très chrétien jetant au feu les livres de Calvin, Luther, Bèze, etc.

N'allez pas vous imaginer que le conférencier qui définit ainsi son idéal social, admette que tout le monde puisse être du même avis, partager les mêmes opinions ou convictions religieuses. Au fond, il ne s'agit pas d'avoir une opinion ferme, encore moins une conviction : « Revenir à l'Église... ce n'est point inaugurer le sacrifice de la raison... mais seulement la sacrifier sur quelques points de plus : opération facilitée par ce fait que sur ces matières peu intelligibles, une interprétation *imposée* par une autorité quinze fois séculaire a quelque chose chose de rassurant. » (*Ibid.* 563.)

Voilà qui est entendu. La raison n'a rien à voir en ces « matières peu intelligibles ». Il ne s'agit pas de comprendre ce que l'Église enseigne, encore moins d'essayer de comprendre l'enseignement du Christ que les protestants avaient eu l'extravagance de comparer, voire même, sur certains points, de préférer à celui de l'Église. Dès lors, si nous poussons ces truismes, personne, même pas ceux qui avaient derrière eux « une interprétation quinze fois séculaire », ne pouvait être absolument assuré d'être dans le vrai.

Dans ce cas, le plus simple n'eût-il pas été de laisser les bonnes gens se tirer d'affaire comme ils pouvaient? Ceux qui se sentaient rassurés par l'interprétation d'une autorité quinze fois séculaire — il y en aura toujours — continuaient à aller à la messe. Les autres, qui préféraient l'autorité de l'Evangile sans cette interprétation, allaient au prêche. Et puisque personne n'avait des lumières suffisantes pour mettre les uns d'accord avec les autres, « la paix de l'esprit » régnait dans la liberté de tous — comme elle règne en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans les pays où la Réforme n'a pu être écrasée.

Vous n'y êtes pas : « La plus grande gloire de Bossuet à mon sens, c'est de n'avoir pu prendre son parti de ce déchirement de la France et de la chrétienté (*ibid.* 562) — lisez, de la liberté, non de croire ou d'aller à la messe, mais de faire ces choses *publiquement :* « On laisse les incroyants, — les libertins, — en paix, pourvu qu'ils ne le soient pas publiquement... Mais les hérétiques, c'est autre chose... Ils installent en somme religion contre religion et rompent publiquement et orgueilleusement (pourquoi *orgueilleusement* ??) l'unité religieuse qui est un bien si indispensable ». (*Ibid.* p. 572-573.)

Alors, comme Bossuet, « évêque catholique *savait qu'il tenait la vérité* » (562) ainsi que tous ses collègues, — l'Édit de Nantes dut être révoqué ! N'allez pas demander à M. J. Lemaître *pourquoi* Bossuet et les autres évêques *ne pouvaient pas prendre leur parti* de l'existence du protestantisme ; ni *comment ils savaient qu'ils tenaient la vérité;* ni enfin, *de quel droit,* au lieu de la laisser

triompher par elle-même, ils employèrent la violence pour supprimer l'hérésie ! Ce sont là des questions indiscrètes auxquelles il ne répondrait pas.

« Les Réformés se soumirent. Que pouvaient-ils faire ?... Mais, ni le roi, ni les ministres, ni l'Église ne se contentèrent d'une soumission de pure forme. On voulait de ces « nouveaux convertis », faire de véritables catholiques. Scrupule touchant ou exigence extravagante. On envoya donc les hommes les plus habiles et les plus éloquents du clergé prêcher les hérétiques extérieurement soumis et activer leur conversion intérieure. » (*Ibid.*, 5 février, p. 6.)

Or, chacun sait, et M. Lemaître, — tout en voilant les horreurs auxquelles on fut acculé pour appuyer l'éloquence ou les habiletés cousues de fil blanc des missionnaires, — le reconnaît, ce grand effort échoua misérablement, honteusement : « A mon avis Fénelon, en Saintonge et en Aunis, a fini par reculer » (*Ibid.*, p. 11).

Vous imaginez peut-être que cet historien, ce littérateur, ce sceptique, aura un mot de regret, de pitié, de justice pour les victimes de cette colossale, inepte et immonde entreprise ? Détrompez-vous. Si Fénelon a reculé, bien malgré lui, « cela lui fait grand honneur ! (*ib.*). Quant à Bossuet qui a mené toute sa vie cette généreuse (!) bataille pour le rétablissement de l'unité religieuse française,... *uniquement par la plume et par la parole* (excepté lorsqu'il se faisait aider par les dragons à Meaux Cf. *Bull*, 1892, 159-164)... nous ne saurions trop honorer la mémoire de ce magnifique Français ! » (*Ibid.* 29 janvier, p. 566).

Quant aux protestants qui, dans cette lutte inégale contre des rhéteurs sournois appuyés par le sabre et le goupillon, souffrirent jusqu'au sang pour l'honneur de la conscience et la dignité de l'âme humaine et française... eh bien ! ils ont payé pour leurs pères qui, après tout, n'étaient guère que des voleurs ou des assassins ! (*Ibid.*, p. 570, 571).

N'est-ce pas le cas de répéter ce cri qui échappe, comme malgré lui, au conférencier, lorsqu'il constate que « pour réaliser cette unité, souhaitable certes... il n'aurait fallu rien moins que l'anéantissement des dissidents : Dieu ! que toute cette histoire, où l'on ne peut aimer personne, est triste ! » (*Ibid.*, 5 fév. p. 18).

Il y a, encore de nos jours, des protestants qui s'imaginent, comme jadis Leibniz, qu'il est possible de trouver « un terrain d'entente » entre le catholicisme de Bossuet, de Fénelon et les Églises réformées. Une fois de plus, grâce à M. Jules Lemaître, ils sauront ce qu'on pense d'eux et de leurs pères dans les milieux français catholiques et bien élevés.

N. WEISS.

CORRESPONDANCE

Évaluation de la livre tournois et des principales monnaies en usage dans les pays du Refuge — 1685-1715. — (Voy. *Bull.* de 1909, p. 76 à 79). *Note rectificative et complémentaire.*

Par suite de nouvelles recherches sur les monnaies neuchâteloises, et grâce à la découverte de deux ouvrages qui traitent de leur rapport avec la livre tournois de France (1), nous sommes en mesure de donner, sur ces monnaies, quelques indications supplémentaires et de modifier notre estimation de la livre faible et du batz.

Deux sortes de livres (monnaies idéales) furent autrefois en usage, dans le pays de Neuchâtel : la *livre faible*, plus ancienne, qui valait 56 1/2 centimes (2) et tomba en désuétude dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et la *livre tournois* ou *franc de Neuchâtel*, plus récente, qu'on trouve mentionnée dans les premières années du XVIIIe siècle. Celle-ci se divisait en 20 sols et le sol en 12 deniers. Jusqu'en 1852 environ, alors que le système décimal remplaça à Neuchâtel les *batz* et la *livre tournois*, les livres de compte étaient tenus en livres, sols et deniers neuchâtelois.

En 1808, d'après Ramel, la livre de Neuchâtel, était à la livre tournois de France dans la proportion de 10 à 7; la première valait 10 batz et la seconde 7 batz. Un écu de 6 livres de France valait 4 livres 4 sols neuchâtelois, ou 42 batz. Le batz de Neuchâtel était égal à 34 2/7 deniers français, soit 14 62/567 centimes.

On peut considérer le *batz* comme l'unité principale des monnaies réelles, ainsi que des monnaies de compte ou idéales, dans le pays de Neuchâtel. La livre tournois de Neuchâtel valait 342 6/7 deniers tournois de France, où 1 l. 8 s. 6 d. 6/7 français, qui, multipliés par 5 (pouvoir du numéraire, combiné avec la valeur de la livre tournois, de 1685 à 1715) équivaudraient à 7, 73 francs actuels.

A la page 76 note 2, il faut lire: *Repertorium zur* MÜNZKUNDE *Bayern's*, au lieu de *Münzherr*.

Mme ALEX. DE CHAMBRIER.

Commune de Claudon (Vosges, arrt Mirecourt). **Roche au prêche des huguenots.** Altitude 240 m.) Propriétaire : l'État. — Située dans la forêt domaniale de Darney-Martinvelle, coupe

(1) AB. LS. RAMEL, *Système métrique*, Lausanne, Fischer et Luc Vincent, 1808, p. 248 et suiv. et DAVID FRANÇOIS BESSON, *Comptes faits en Monnoye de Neuchâtel et Valangin*, 1782. Bienne, p. 96 et 104.

(2) Au lieu de 55 centimes, évaluation de la page 77. Ces 56 1/2 centimes, multipliés par 3, pouvoir du numéraire, équivalent à fr. 1,70 actuels. et non à fr. 1,65.

nº 10ᵉ série, entre Passavant et Claudon, au sud et à 5 kilomètres de cette dernière localité.

Roche historique de 4 à 5 mètres de hauteur, où les protestants se réunissaient pour communier après la révocation de l'Edit de Nantes. Six cavités en forme de sièges sont creusées en quinconce sur la plate-forme. Ce lieu de réunion se trouvait en territoire français à la limite de la Lorraine, de la Franche-Comté et de la Champagne, ce qui permettait aux protestants de s'échapper de tous côtés en cas de poursuites. Ce site a été proposé par la commission départementale des sites et monuments naturels, du département des Vosges. (Réunion du 29 septembre 1909. Présidence de M. Krantz, député), pour être classé en vertu de la loi du 21 avril 1906.

New-Rochelle. Voy. *Bull.* 1909 p. 474. Un lecteur américain nous fait remarquer que New-Rochelle se trouve, non dans l'Etat de Massachussets, mais dans celui de New-York, — que le premier pasteur des huguenots de cette colonie fut *David de Bonrepos* et non Daniel Boudet; — qu'il faut lire *Coutant* au lieu de Constant, *de Neufville* au lieu de Dʳ Neufeuille et peut-être juger moins sévèrement M. Moulinars.

Famille Brion. — *Le Journal des Débats* annonçait l'année dernière, la mort à Sarrebourg de M. Pierre Brion, capitaine en retraite, décédé à l'âge de 83 ans. Fils de cultivateurs, il s'était engagé en 1847 au 42ᵉ de ligne, avait tenu garnison à Rome, combattu comme volontaire en Crimée d'où il était revenu sergent, pris part à la campagne d'Italie où Mac-Mahon l'avait nommé sous lieutenant sur le champ de bataille de Magenta, puis à celle du Mexique où il avait conquis le grade de capitaine, enfin à la campagne de 1870 où il fut décoré sous les murs de Paris.

La famille de Brion était originaire de Kiuberg en Alsace, et descendait d'une vieille famille huguenote. Son chef *Abraham* résista courageusement aux convertisseurs à la fin du XVIIᵉ siècle. (G. Matthis *Leiden der Evangelischen in der Graffschaft Saarwerden*, p. 252). Ils étaient déjà avant la guerre de Trente ans à Burbach (le même, *Bilder aus der Dörfer und Kirchengeschichte der Graffschaft Saarwerden*, p. 293). Le pasteur de Sesenheim dont la fille Frédérique inspira une passion immortelle à Gœthe, alors étudiant à Strasbourg, appartenait à la même famille.

Questions. M. Roisset de Sauclières dans son livre *Coup d'œil sur l'histoire du Calvinisme en France* un vol. in-8º, Paris 1844) écrit : « Un dernier trait caractérisera l'esprit d'insubordination qui régnait alors parmi les sectateurs du Calvin. Lorsqu'ils élisaient un *modérateur* pour présider leurs synodes, ils prononçaient la formule suivante : *Nous que valen autant qué vous et qui*

pouden maï qué vous, vous élegissen nostré moderatou en talé condition que nous pouden maï qué vous. »

« Nous qui valons autant que vous et qui pouvons plus que vous, nous vous nommons notre modérateur, mais à cette condition que nous pouvons plus que vous.

L'auteur donne comme référence. : *Les actes du synode universel de la Sainte réformation* tenu à Montpellier le 15 mai 1598 p. 45. Il fallait que cette formule fût prononcée selon le langage du pays, où le synode était assemblé, c'est là le patois des habitants de Montpellier (p. 52).

Nul besoin de dire que les actes du Synode de Montpellier de mai 1598, ne contiennent aucune trace d'une formule aussi ridicule et que M. Roisset a fait preuve d'une rare ignorance ou d'une rare mauvaise foi en voulant lui donner une valeur historique. On aimerait connaître l'origine de cette fable.

F. P.

Anniversaires. — L'année 1910 verra l'anniversaire-cinquantenaire de la dédicace de plusieurs temples, il ne sera pas sans intérêt d'en donner ici les dates précises. Peut-être que les paroisses, où se trouvent ces temples, voudront, par un service spécial, rappeler le souvenir de ces solennités religieuses.

Le temple de CHAILLEVETTE (Charente-Inférieure), date du 1er mars 1860; ceux de SAINT-ÉTIENNE (Loire,) du 29 avril 1860 et de BEZAUDUN, (Drôme,) du 2 mai 1860. L'*Annuaire protestant* de M. de Prat (1865 p. 81) donne au sujet de ce dernier édifice des renseignements intéressants : « Il fut détruit par ordre de Louis XIV, en novembre 1683, sa cloche portait cette inscription : « *J'ay esté fondue pour ceux de la Rel. P. R. de Bezaudun* », elle fut transportée à l'Église catholique. Les exercices religieux ayant été suspendus pendant la Révolution, cette Église se trouva déserte, lors de la réorganisation des cultes. Comme il n'y avait pas de catholiques dans la commune de Bezaudun, le premier consul attribua cette petite église à l'usage du culte réformé qui y fut célébré jusqu'en 1856. Le 31 mai de cette même année Bezaudun fut détruit par un éboulement et le temple emporté avec le village. Il fut reconstruit par de généreuses souscriptions ». — MORNANS, qui comme Bezaudun est une annexe de l'Église de Bourdeaux (Drôme), fit la dédicace de son temple le 3 mai 1860; LILLEBONNE (Seine-Inférieure), le 17 juillet 1860; PONT-DE-QUART, commune d'Aix (Drôme), le 11 novembre 1860.

Mais l'année 1910 marque surtout le 350e anniversaire de la fondation de plusieurs de nos plus anciennes Églises et non des moindres. On se rappelle en effet qu'en 1559, où la création de l'Académie de Genève coïncidait avec le cinquantenaire de la nais-

sance de Calvin, le premier synode général des Églises réformées se réunit à Paris. Il donna, tout naturellement, une grande impulsion à l'organisation définitive de plusieurs troupeaux de fidèles huguenots qui jusque-là s'étaient édifiés en commun depuis plus ou moins longtemps mais sans ordre régulier. Ainsi, au témoignage de l'*Histoire ecclésiastique* (édit. de 1580, t. I 215 ss.), se « dressèrent », *en 1560*, les Églises d'Agen, Montauban, 22 juin, Millau (Aveyron, octobre), Revel, Rocquecourbe, Mialet, Anduze, Sauve, Saint-Jean du Gard, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Étienne-Vallée-Française, Pont de Monvert, etc.

Quelques-unes de ces Églises ne devraient-elles pas, à l'occasion de la Fête de la Réformation, ou autrement, célébrer le 350e anniversaire de leur naissance?

Fr. P. et N. W.

M. J. Lemaître et la Réforme. — Le *Journal des Débats* a publié dans son numéro du 3 février 1910. La lettre suivante de M. Frank Puaux :

Monsieur le directeur,

La publication, dans le *Journal des Débats* du 31 janvier d'un extrait de la conférence de M. Lemaitre sur Fénelon, supérieur des Nouvelles Catholiques, a causé une impression pénible à nombre de vos lecteurs protestants. Ils ne comprennent pas que, dans un journal où le respect des croyances religieuses est de tradition constante, où la liberté de conscience trouve toujours des défenseurs, la Réforme française ait été calomniée dans ses principes comme dans la personne de ses fondateurs, sans qu'aucune réserve ait été formulée.

Vous avez souvent renvoyé, dos à dos, Monsieur Homais et le Père Loriquet avec un juste dédain, mais vous ne sauriez admettre que M. Lemaître aille les rejoindre. Je ne saurais, en effet, oublier qu'il est de l'Académie française, si jalouse de ses traditions de courtoisie dans les discussions les plus vives et où jamais, si acéré que fût le trait, il ne se perdit dans l'injure. D'autant plus grande a été ma surprise quand j'ai dû lire ces paroles : « Il n'y a absolument rien de vénérable dans les origines et les développements de la Réforme, presque tous ses héros ont leurs tares, » et celles-ci. « Il y a ceci de fâcheux que l'intérêt personnel de tous les promoteurs fut presque toujours du même côté que leur foi ». Pourquoi cette grave insulte à la mémoire des Réformateurs, sans qu'elle soit appuyée d'une seule preuve; pourquoi cette insulte plus grave encore, par l'accusation d'avoir cherché leur intérêt personnel, sans en donner un seul témoignage? Peu importe que M. Lemaître écrive : « Calvin est sinistre », naguère, il parlait « du monstrueux Calvin d'ailleurs bourgui-

gnon » ; ce qui est condamnable, c'est de chercher à déshonorer les Réformateurs en vilipendant leur mémoire. Qui ne songerait à Brunetière déplorant la rupture du XVIe siècle mais disant « que quelque interprétation que l'on donne du mot de l'Apôtre, il faut qu'il y ait des hérésies, il ose dire que si jamais hérésie parut la justifier, c'est celle de Calvin !

M. Douen, un savant protestant, a fait du Supérieur des nouvelles catholiques un intolérant, M. Lemaître n'y consent pas, la discussion peut se poursuivre. Mais de quel droit, à propos de cette discussion même, écrire que les protestants « s'acharnent à dénoncer les crimes de catholiques et à s'en venger indéfiniment ». Chercher une vengeance, et une vengeance éternelle, mais quelle en serait donc la misérable récompense ? La vérité, est celle-ci : lorsque s'élèvent contre la Réforme des accusations haineuses, étrangères à toute justice, garder le silence nous rendrait méprisables. Nous n'exerçons qu'un droit de légitime défense.

Pouvons-nous laisser dire à M. Lemaître que « sous des apparences religieuses, l'intolérance religieuse du grand siècle était essentiellement politique ». N'est-ce pas oser prétendre, ou les mots n'ont plus de sens, que nos ancêtres n'étaient qu'un parti de factieux, qu'une politique prudente devait supprimer, car, dit-il, ils rompaient « l'unité religieuse indispensable ». Vraiment l'heure est singulièrement choisie pour tenter de remettre en honneur la thèse fatale de l'unité de la croyance, dans l'imprudent oubli des fautes et des malheurs qui ont accompagné autrefois ses victoires. Que répondre aujourd'hui à ceux qui voudraient faire triompher l'unité, pour eux aussi indispensable, de l'incrédulité ?

Non, les protestants français ne formaient pas un parti hostile à la royauté. « Nous sommes français, autant que nous sommes chrétiens réformés, disait alors l'un de leurs plus célèbres pasteurs, nous verserons jusqu'à la dernière goutte de sang de nos veines pour servir notre roi et jusqu'à la mort pour conserver notre religion. »

L'effroyable persécution qui remplit les prisons et les bagnes de Louis XIV, fit périr tant d'innocents, jeta dans l'exil trois cent mille Français fut essentiellement religieuse. De là son horreur et sa grandeur, son horreur, car ce fut au nom de la religion du roi qu'elle se déchaîna; sa grandeur, car ce fut, pour ne pas renier la foi qu'elle fut supportée.

Les sympathies de M. Lemaître vont à ces libertins du temps, frondeurs de ruelles, athées de salon, jaloux de la messe du Roi, habiles « à user de précautions faciles », comme il le dit, mais se gardant bien « d'installer religion contre religion ». Nous réser-

vons les nôtres pour ceux qui ont écrit l'une des plus nobles pages de l'histoire morale de la France, demeurant inflexibles dans leur foi, prêts à la mort pour laisser vivre leur conscience.

La politique fut étrangère au drame de la Révocation, « faite, a écrit Saint-Simon, sans le plus léger prétexte et sans aucun besoin ; immédiatement suivie des proscriptions, des supplices, des galères, elle donna à toute l'Europe l'effrayant spectacle d'un peuple si prodigieux, proscrit, nu, errant, sans aucun crime, cherchant un asile loin de sa patrie ».

« C'est une date, a dit Albert Sorel, à marquer au tableau noir des grands désastres nationaux, des déroutes humiliantes, des traités ruineux. On vit en pleine paix et dans le plus bel éclat d'un règne glorieux, ce qui ne suit d'ordinaire que les guerres funestes et les temps d'anarchie ». Pourquoi insister plus, mais comment ne pourrai-je pas rappeler cependant les fortes paroles de Taine, dans le *Journal des Débats* (23 novembre 1873) : « Sans la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'Edit de Nantes, nous aurions aujourd'hui le gouvernement libéral, parlementaire et régulier. »

Sans le plus léger prétexte, sans aucun crime, en pleine paix, en voilà assez sous de telles plumes, pour prouver, malgré M. Lemaître, que l'intolérance de Louis XIV fut essentiellement religieuse et non politique, comme aussi pour honorer et non point venger nos malheureux ancêtres.

Je n'en appelle pas à votre impartialité pour la publication de cette lettre, assuré que nul ne s'étonnera d'une défense de notre Réforme française contre des attaques aussi regrettables que celles que j'ai dû relever.

Veuillez croire à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

FRANK PUAUX.

Président de la Société de l'histoire
du Protestantisme français.

Monument international de la Réformation. — Nous avons reçu les souscriptions des Églises de Cannes, Chateauneuf-sur-Charente, Die, Guelma, Neuilly-sur-Seine, Saint-Gilles, Union pastorale de la Vaunage et Vallon. — La liste définitive paraîtra dans la prochaine livraison.

Le Gérant : FISCHBACHER

Paris. — Typ. PH. RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 2199.

Études Historiques

NEUVEVILLE ET LE REFUGE

« Neuveville, petite ville riante, avec beaucoup de « pensionnats. Collection archéologique remarquable, « surtout d'antiquités lacustres, à l'hôtel des Postes, près « de la gare. La ville est dominée par une hauteur où « sont les ruines considérables d'un ancien château des « évèques de Bâle. Belle vue de là et de la route au- « dessous. »

Voilà, dans sa concision, ce que Bædecker nous dit dans son guide de la Suisse, sur la gracieuse cité coquettement assise sur la rive gauche du lac de Bienne, à égale distance de Bienne et de Neuchatel. Et cependant cette localité, avec ses murailles moyennageuses flanquées de tours, offre au voyageur un aspect qui l'attire. Ce petit coin de terre ne connaît pas la réclame, sans doute heureusement pour lui. C'est à peine si deux trains express s'y arrêtent par jour. Ce bourg de 2.104 habitants, aux rues propres avec leurs maisons aux pittoresques avant-toits où l'on introduit, par l'antique « trou du chat », le bois qu'on a fait monter depuis la rue, révèle tout son charme aux amis de l'histoire.

Dominée par son château à demi restauré du Schlossberg, Neuveville conserve encore sa fière apparence pour qui sait la regarder. Son glorieux passé se lit sur la patine de ses antiques murailles et sur ses monuments. — Au point de vue religieux son histoire présente aussi de l'intérêt. Pourquoi la petite ville n'est elle pas restée catho-

lique à l'instar du Landeron, sa proche voisine? C'est Berne qui lui a plus ou moins imposé la Réforme. Dans l'histoire du Refuge huguenot en Suisse, elle occupe une place très honorable et elle ne fait pas mauvaise figure auprès des autres villes suisses plus grandes et plus puissantes. Elle a consenti à maint sacrifice pour soulager les misères indicibles des pauvres réfugiés qui l'ont surtout utilisée comme lieu de passage (1).

Ce *Bulletin* doit à M. Paul Besson deux pages intéressantes sur le Refuge à Neuveville (*Bull.* t. 48, année 1889, pp. 239 et 240). On y rencontre l'indication sommaire des renseignements fournis par M. César Wyss, jadis secrétaire de la ville sur quelques noms de réfugiés venant de diverses parties de la France et inscrits dans les rôles de boursier à l'époque du grand Refuge. Depuis lors les recherches dans les archives de M. Adolphe Gross, caissier de la bourgeoisie, descendant d'un réfugié, ont mis au jour de nombreuses années de rôles de boursier qui étaient restées inconnues à M. Wyss (2).

Nous avons pu ainsi, en consultant ces, documents de première main, voir défiler sous nos yeux le grand cortège des réfugiés de toute condition et venus des pays les plus divers qui ont passé par Neuveville au XVI[e] siècle déjà, mais surtout de 1663 à 1730.

Nous espérons par ce travail apporter à l'histoire du Refuge en Suisse une modeste contribution en tirant de l'oubli une page d'histoire locale qui a sa valeur et qui pourrait trouver son équivalent dans le passé de plus d'une petite ville suisse à cette époque-là.

Nous voudrions présenter d'abord à nos lecteurs le milieu qui nous intéresse en rappelant quelques traits principaux de l'histoire de Neuveville et en décrivant sommairement ses monuments historiques conservés jusqu'ici.

(1) Dans les ouvrages historiques sur le Refuge : Mörikofer, *les Réfugiés en Suisse* ; E. Combe, *les Réfugiés de la Révocation en Suisse*, Lausanne 1885, les villes les plus importantes y ont naturellement leur place. Neuveville n'y est pas même mentionnée.

(2) Nous exprimons ici toute notre reconnaissance à M. Ad. Gross pour la complaisance et l'amabilité inlassable qu'il a mises à faciliter nos recherches.



NEUVEVILLE D'APRÈS UNE ESTAMPE DE 1760

1. Tour Wyss. — 3. Porte méridionale. — 4. Tour des cloches. — 6 Tour de l'horloge. — 8-9. Neuve Porte.

V. chap. II.

Puis, après quelques considérations générales sur le Refuge à Neuveville, nous soulignerons tels noms qui nous ont frappé, soit par leur notoriété, soit par les circonstances auxquelles ils ont été mêlés. Nous n'oublierons pas non plus les familles du Refuge qui se sont fixées à Neuveville en tenant compte du transfert à Neuveville de la colonie française de Berne qui y fut rattachée en 1850. Ces divers points nous fourniront tout naturellement nos titres de chapitres.

Nos illustrations aideront, nous l'espérons, aussi à la compréhension du texte (1).

CHAPITRE PREMIER

Aperçu historique sur Neuveville.

La première mention vraiment historique d'un établissement de pêcheurs et de vignerons dans la contrée de Neuveville est fournie par un acte, du 16 mars 866, de Lothaire II, roi de Lorraine, lequel énumérant les possessions de l'abbaye de Moutier Grandval, mentionne sur les rives du lac de Bienne une « villa Nugeroli » (2). Le roi de Bourgogne transjurane, Conrad, mentionne en 962 la « capella Sancti Ursicini à Nugerol. Elle était construite sur l'emplacement de l'Église allemande actuelle qui reçut au XIVe siècle le nom de « Blanche Église ».

Il y avait dans la contrée une autre chapelle, celle de Saint-Maurice qui s'élevait à l'endroit occupé aujourd'hui par l'Église catholique de la petite ville du Landeron. Cette chapelle était aussi à Nugerol. « Nugerol » était le nom commun donné aux deux paroisses de la chapelle de Saint-

(1) Nous devons les illustrations aux excellentes photographies prises par M. Alfred Vorpe, photographe à Saint-Imier (Jura bernois).

(2) Sources consultées : Actes de la Société jurassienne d'émulation. Années 1859. pp. 60-81, 1879, p. 77, p. 83. — *Neuveville et ses habitants* par J. Germiquet, 1888. — Th. de Quervain, *Aus der Vergangenheit der Blanche Eglise*, Neuveville 1907. — Dr H. Türler. Die Grands Plaids z. Neueustadt, brochure 1908.

Maurice et de celle de Saint-Ursanne. Cette dernière passa au XIIe siècle dans la possession de l'abbaye de Bellelay.

Près de la chapelle de Saint-Ursanne, dans la partie orientale de Nugerol, se sont groupées plus tard les maisons de Neuveville.

Vers 1280 l'évêque de Bâle qui avait des droits sur la contrée bâtit le château du Schlossberg qu'on admire encore aujourd'hui. Cette forteresse devait tenir en échec le comte de Neuchatel qui prétendait à la possession de Nugerol. La lutte se poursuivit dans le val de Ruz. La tradition rapporte, sans qu'on puisse garantir sa vérité historique, qu'après la prise de la Bonneville du Val de Ruz par Raoul de Neuchatel en 1301, ses habitants émigrèrent et vinrent s'établir au pied du château du Schlossberg et y bâtirent des habitations provisoires. Ce fut l'origine de la Neuveville actuelle. L'évêque Gérard de Vuippens, après la construction des murailles en 1312, conféra à ses nouveaux sujets des franchises importantes par charte datée du 26 avril 1318. Ce document mettait Neuveville sur le même pied que Bienne au point de vue des libertés acquises. En 1316 les droits de l'évêque de Bâle et du comte de Neuchatel avaient été définitivement réglés. — En 1367 le prince-évêque qui avait encouru la colère des Bernois en faisant brûler la ville de Bienne se réfugia à la Neuveville et fut assiégé là par l'armée bernoise. Munie de bonnes murailles, défendue par un chef énergique, la petite cité résista vaillamment et, après que le banneret bernois Zigerli eut trouvé la mort, l'armée bernoise leva le siège. Ce fut un épisode glorieux de l'histoire neuvevilloise. Une bannière donnée par l'évêque à la ville et conservée au musée historique date de ce temps-là. Cela n'empêcha pas les Neuvevillois de conclure en 1388 un traité de combourgeoisie avec Berne et aussi avec Bienne. Dans les guerres de Bourgogne ils se distinguèrent par leur bravoure.

On peut voir dans leur musée des pièces de canon enlevées aux Bourguignons.

C'est grâce à l'intervention de Berne que la Réforma-

tion fut introduite à Neuveville. Farel y prêcha en 1529 et y provoqua une agitation considérable. Berne opposait au curé Jean de Mett, très hostile à Farel, le prédicant Jehan Bosset. Le Conseil était plutôt favorable à l'ancienne confession. Au cours de l'an 1530, on en vint trois fois aux voix pour savoir quelle confession obtiendrait la majorité (l'épreuve du plus). La 3e fois la réforme l'emporta par 24 voix de majorité. Désormais Neuveville eut des pasteurs réformés dont le premier fut Jean Bosset. Après lui vint Jean Hollard d'Orbe, un des ancêtres de la famille Hollard. En 1538, Calvin fut même appelé à exercer le ministère à Neuveville, mais il refusa (1). Le culte réformé se transporta de la chapelle qui se trouvait à l'intérieur de la ville dans la Blanche Église. Le zèle pour le nouvel ordre de choses était très modéré. Souvent Berne dut insister pour obtenir une application plus énergique de l'ordonnance de la Réformation. Beaucoup de Neuvevillois allaient au Landeron pour y entendre la messe. Chose curieuse ! ce fut l'abbaye de Bellelay, qui avait des droits sur la Blanche Église, qui continua longtemps à fournir une partie du traitement du pasteur réformé de la Neuveville.

Jusqu'à la Révolution française, la petite cité conserva fièrement ses libertés et franchises : droit de porter bannière, droit de haute et basse juridiction etc... La Réformation ne modifia pas sensiblement ses institutions civiles. La souveraineté était exercée par un châtelain, représentant de l'évêque de Bâle et par un Conseil de ville dit « magistrat », qui se recrutait lui-même et se composait de deux séries de douze membres chacune. La série nommée en dernier lieu constituait *la cour de justice*. En outre, deux bourgmestres étaient à la tête des affaires. Ils avaient sous leurs ordres un assez grand nombre de fonctionnaires dont les principaux étaient le *banneret*, qui s'occupait des affaires militaires, le *secrétaire de ville*, le *maître d'église* (sorte de ministre des cultes). En outre le Conseil de ville

(1) Théoph. de Quervain. *Aus der Vergangenheit der « Blanche Eglise » in Neuenstadt*, Neuveville 1907.



LA TOUR DES CLOCHES

V. chap. II.

joint aux représentants des trois confréries de la bourgeoisie (vignerons, escoffiers ou cordonniers, pêcheurs) constituait « l'Assemblée du Conseil et commun ». — Depuis la Réformation il y eut aussi un consistoire (tribunal des mœurs). Donc une partie du Conseil (la série nommée en dernier lieu) constituait l'autorité judiciaire. Le droit de haute juridiction impliquait aussi les sentences de mort sous la réserve de la sanction de l'évêque de Bâle. De très nombreux procès criminels, entre autres des procès de sorcellerie eurent lieu au cours des XVIe et XVIIe siècles. Les procès-verbaux de la juridiction criminelle abondent en détails sur les interrogatoires des pauvres femmes accusées de sorcellerie. La plupart sont condamnées à la décapitation suivie de l'incinération des cadavres. Un jour cinq femmes furent exécutées en même temps. Le prince-évêque, reproche parfois aux Neuvevillois d'outrepasser les limites d'une saine justice en condamnant à mort avec une trop grande facilité. En général le prince adoucit la sentence. — Le gibet, situé un peu sur la hauteur, en dehors de ville fut fort employé jusqu'à la Révolution francaise. Il y avait encore d'autres peines appliquées à des délits souvent très insignifiants: le carcan, le tourniquet, sorte de cage en bois où l'on était exposé pendant quelques heures, à la grande joie des enfants à qui on permettait quelquefois de tourner la machine. Quelle singulière éducation!

On prononçait aussi quelquefois le bannissement pour un certain nombre d'années ou à perpétuité.

L'organisation militaire a été de tous temps l'objet de la sollicitude des autorités et sur plus d'un champ de bataille, le contingent neuvevillois fit ses preuves de bravoure et d'endurance (1).

La bourgeoisie était organisée en trois corporations dont chacune avait ses statuts, ses privilèges, sa fortune propre celles des Pêcheurs, des Escoffiers ou Cordonniers, des Vignerons. Les trois avaient leur siège près de la porte méridionale. La culture de la vigne, l'exploitation des

(1) V. *Histoire militaire de la Neuveville depuis son origine à l'époque française*, par Victor Gross, Zürich 1908.

fermes et forêts de la montagne ont toujours été pour la ville d'abondantes sources de revenus. Les celliers et les greniers furent souvent pleins. Les autorités gouvernaient avec sagesse, peut-être avec un esprit trop oligarchique et autoritaire, c'est ce qui explique en partie la révolution locale de 1734. Jean-Rodolphe Petitmaître, à la tête de tout un parti de mécontents accusa le Conseil de présenter des comptes faux. Berne fut pris pour médiateur et raison fut donnée au Conseil incriminé. Petitmaître fut même emprisonné et condamné à mort. Pendant la nuit qui précéda son exécution, on réussit à lui faire prendre la fuite.

Les bourgeois aussi favorisaient à Neuveville le développement de l'instruction. A cet égard un trait est significatif : En 1648 les nouveaux conseillers qui avaient coutume d'inaugurer leur entrée en charge par un plantureux banquet y renoncent dans l'intérêt de la fondation d'une école latine. Les pensionnats aujourd'hui encore assez nombreux à Neuveville y prirent pied dès le XVIIe siècle.

La ville offrait volontiers l'hospitalité à ceux qui venaient lui demander asile. Des personnages de marque y ont parfois séjourné, entre autres la duchesse de Nemours qui prit Neuveville pour son quartier général lorsqu'elle soutint en 1673 ses prétentions de régente du comté de Neuchatel. Elle fut si reconnaissante de l'accueil de la ville qu'elle lui donna en souvenir de son séjour un canon qu'on peut voir encore au musée.

En 1728 un comte de Coligny fut débiteur de la ville pour une somme de 100 écus et donna pour gage de cet emprunt un diamant.

Mais Neuveville devint surtout un important lieu de secours pour les nombreux réfugiés chassés à cause de leur foi protestante, qui cherchaient un asile dans les cantons suisses et dans d'autres pays protestants. En général ces réfugiés venaient directement de Neuchatel, à pied, ou en voiture, ou par le lac. Ceux qui arrivaient à Neuveville y recevaient des secours en argent et aussi en nature. Les malades étaient soignés à l'hôpital et la bourgeoisie faisait aussi les frais de leur transport à Bienne.

De là ils se répandaient dans la Suisse allemande.

De 1685 à 1730 environ il a passé à Neuveville plus de 10.000 réfugiés. Si l'on tient compte que Neuveville avait alors au plus 900 habitants et que suivant la position sociale des personnes secourues le don se montait de 3 à 4 couronnes, soit 50 francs de notre monnaie, on en peut conclure que l'esprit de libéralité et de générosité des Neuvevillois ne laissa rien à désirer. Il faut aussi reconnaître que mainte famille de réfugiés établie à Neuveville y a apporté des éléments d'énergie, de probité et de travail qui ont été utiles à la communauté.

A la Révolution française Neuveville partagea le sort de l'évêché de Bâle. Les troupes françaises l'occupèrent aussi. En 1793 elle fut incorporée au département du Mont-Terrible, qui devint à partir de 1800 celui du Haut-Rhin. Dans cette période-là, cette cité jalouse de son indépendance dut apprendre à obéir sans réplique à l'autorité préfectorale. Le remaniement de la carte de l'Europe occidentale en 1815 permit à Neuveville de redevenir une ville suisse. Elle fut incorporée au canton de Berne. Actuellement elle est le chef-lieu du district bernois qui porte son nom.

CHAPITRE II

Les Monuments historiques de Neuveville.

Nous prions le lecteur, qui voudrait faire avec nous une petite promenade archéologique de bien vouloir examiner attentivement notre première gravure représentant Neuveville en 1760.

Si nous partons de la tour de droite dite *Tour Wyss* ou *de Gléresse* et que nous prenions la rue qui se dirige vers le Nord, nous arrivons en face d'une tour carrée (n° 4) appelée la *Tour des Cloches* (v. p. 103). Cette tour fut bâtie en 1520 par Jehan Jornot et le contrat de construction existe encore au musée de la ville. Cette tour faisait partie

de l'hotel de ville restauré en 1541. C'est dans cette tour que se trouvent les archives. La salle du Conseil de ville



L'HOTEL DE VILLE

qui sert aussi de salle de tribunal est très remarquable par son plafond à caissons, par son ameublement de style Louis XV et par ses vitraux ornés des armoiries des familles

notables de la ville. La fresque historique du fond est due au pinceau du peintre bernois de Quervain.

Sortons de l'hôtel de ville et portons nos pas dans la direction de Neuchatel, soit vers l'Ouest, nous arrivons à une 2e tour, au clocher élancé et gracieux, c'est la *Tour de l'Horloge* dont le clocher est imité de la tour de Soleure (p. 99 n° 6 et p. 113). Ici nous sommes à un carrefour important pour notre orientation.

Si nous continuons à marcher vers l'O., du côté de Neuchatel, nous arrivons à la préfecture, à notre gauche. C'est là que se trouvait anciennement l'hôtellerie de la Couronne, où logèrent tant de réfugiés. Là aussi était une des portes principales de la ville, abattue depuis 1844, la *Neuve Porte* (p. 99, 8 à 9 et p. 109).

Si, revenant à notre carrefour, nous passons la porte septentrionale de la tour de l'horloge nous arrivons au faubourg qui compte d'intéressantes maisons au point de vue de l'ancienneté du style (V. nos illustrations). Si nous repassons la porte septentrionale et si nous nous dirigeons vers le lac en suivant la rue la plus pittoresque de Neuveville, nous la verrons, ornée à ses deux extrémités de deux fontaines du xve siècle avec leurs statues de bannerets, très heureusement restaurées. On appelait jadis ces fontaines des « bornels » ou « jacquemars ». A l'extrémité sud de la rue, l'espace s'élargit et forme une place où l'on peut voir les maisons des trois confréries. On voit encore sur celle des Vignerons les armoiries (2 serpettes pour couper le raisin) incrustées dans le mur (v. p. 115).

Deux pas encore et nous voilà sous la porte méridionale que surmonte une tour massive (v. p. 119). Elle a conservé tout son cachet archaïque. L'église française datant de 1720 y est adossée. Cette tour faisait jadis partie de la prison réservée aux criminels.

Prenons maintenant la rue parallèle à celle des fontaines (bornels) en nous éloignant du lac. Nous passons devant l'école de la ville, jadis l'école latine. Voici, à gauche dans la rue, l'ancien hôpital qui a hébergé tant de pauvres réfugiés malades. Alors ce bâtiment était exposé à toutes

LA NEUVE PORTE, ABATTUE EN 1844

les émanations malsaines venant des tas de fumiers dont la rue était garnie. Quelle hérésie pour l'hygiéniste moderne !

Nous nous retrouvons en face de la tour des cloches et faisant un quart de tour à droite nous nous dirigeons vers l'Est, du côté de Bienne. Nous ne tardons pas à atteindre le cimetière tout verdoyant et fleuri au milieu duquel s'élève la *Blanche Église*.

La nef et la tour ont été restaurées depuis la Réformation, spécialement au début du XIXe siècle. C'est donc le monument historique le plus ancien de Neuveville, au moins par ses fondations. C'était jadis la « capella S. Ursicini Nugerolis ». Elle faisait primitivement partie des domaines de Moutier-Grandval, puis passa dans la possession de l'abbaye de Bellelay. C'est là que Farel prêcha la Réforme en 1530, là que fut entendue la dernière messe, là que des générations entendirent le culte réformé français les jours de grandes fêtes chrétiennes. La chaire porte encore le millésime fort bien sculpté de 1536. C'est dans l'Église elle-même que les châtelains et châtelaines, représentants du prince-évêque ainsi que les pasteurs de Neuveville furent ensevelis. Le culte allemand s'y célèbre encore aujourd'hui.

Avant de terminer notre promenade disons un mot du *Schlossberg* qu'on atteint par un joli chemin qui sort du faubourg et tourne vers l'Ouest. Fièrement campé sur son rocher, ce château, achevé en 1288, a présidé aux destinées de l'ancienne ville. C'est à son pied que les réfugiés de la Bonneville du Val de Ruz sont venus s'établir. C'est là-haut qu'ont résidé ses châtelains, ainsi que temporairement les princes-évêques de Bâle lorsqu'ils faisaient visite à leurs fiers et libres sujets. Du château lui-même la vue est ravissante. A gauche l'île Saint-Pierre, vaste jardin de verdure au milieu du lac, en face les Alpes dans toute leur beauté, à droite la plaine qui aboutit au lac de Neuchatel. Le Schlossberg est aujourd'hui propriété privée et a été restauré très judicieusement.

En sortant du faubourg, si l'on prend le chemin con-

duisant à l'emplacement de tir, un peu au-dessus de la ciblerie, on atteint un espace plat, garni encore de vieilles pierres. C'est l'ancien *gibet* de Neuveville.

CHAPITRE III

L'assistance des Réfugiés à Neuveville.

Il peut paraître étrange que les réfugiés venant de France et d'ailleurs aient franchi si nombreux les portes de Neuveville, car la petite cité ne se trouvait pas sur une des grandes voies de la Suisse. La route actuelle qui la relie à Bienne n'existait pas. Une grande partie des réfugiés se dirigeait depuis Neuchatel vers Berne par Anet, Morat, en laissant Neuveville au Nord-Ouest. Une autre partie prenait, tantôt la voie de terre, tantôt celle du lac dans le but d'atteindre Bienne, puis la Suisse allemande et l'Allemagne, en utilisant l'Aar par Reyben, Zurzach en Argovie. Ces derniers avaient tout intérêt à s'arrêter à Neuveville, qu'on savait être une place de secours. Les autorités avaient d'ailleurs pris leurs mesures pour conduire en bateau jusqu'à Bienne les réfugiés qui voulaient continuer leur route (1).

D'où venaient-ils tous ces réfugiés? Les provinces françaises en fournissaient le plus gros contingent. Ils sortaient du Dauphiné, du Vivarais, des Cévennes, du Languedoc, de Montauban, de la Rochelle, du Poitou, de la Saintonge, de la Normandie, de la Picardie, de la Lorraine, du pays de Montbéliard, de Paris, de Lyon etc... Il en venait aussi des Vallées vaudoises, de la Moravie, de la

(1) *Sources consultées :* 1) Rôles de boursier 1687, 1689 mentionnés dans le travail déjà cité de M. P. Besson, *Bulletin* 48 pp. 239 et 240. 2) Rôles de boursier découverts aux archives en 1902 et 1905 par M. Ad. Gross et transcrits par lui pour les années 1685, 1686, 1688, 1690-1730. 3) Registres du Conseil. — E. Arnaud. 1) *Hist. des prot. du Dauphiné.* 2) *Hist. des prot. du Vivarais.* — 3) Emigrés prot. dauphinois secourus par la Bourse de Genève 1885. — Mémoires de Bouchu, intendant général du Dauphiné, Arch. nationales. — E. Combe. *Les Réfugiés de la Révocation en Suisse*, 1888. — *France protestante.* — Divers articles du *Bulletin.*

Hongrie, du Palatinat. Quant à leur profession c'étaient des pasteurs, des instituteurs, des médecins, des chirurgiens, des apothicaires, des officiers, des marchands, drapiers, cordonniers, chapeliers etc... Quelquefois c'est un représentant de la noblesse dauphinoise qui traverse la ville. Il est alors gratifié dans les rôles de boursier de l'épithète de « noble ». En général, ils sont munis d'une attestation signée par les autorités civiles ou par les pasteurs de leur dernière résidence suisse ou bien encore de leur église d'origine. C'est pour eux la lettre de recommandation. Si l'attestation porte des noms connus, la somme destinée au secours sera parfois largement augmentée. On a l'impression, en lisant des actes officiels, qu'au début de l'émigration, il n'y avait à Neuveville rien de systématiquement organisé pour secourir les réfugiés. On donnait le secours un peu à bien plaire et on l'inscrivait brièvement dans le registre du maître d'église, qui faisait l'office de boursier. — Mais le 4 février 1684 une décision du Conseil de ville arrête « qu'à cause des violentes persécutions qui se font en France, en nos membres de l'Église réformée, que l'on doit publier dimanche prochain qu'un chacun doit être touché de compassion pour ouvrir ses entrailles de charité et componction par une collecte qui se fera dans ce lieu, à l'imitation de nos voisins ».

En 1687, le 15 novembre, sous la présidence du Maîtrebourgeois Monnier ; « il a été arrêté qu'à cause du grand nombre de réfugiés de France, qui prennent leur route par ici nous nous trouvons surchargés, de telle sorte qu'il est presque impossible de subsister. C'est pourquoi l'on ordonne au Maistre d'Église Pierre Raclet, que dorénavant, il ne donne à chaque homme passant que 2 batz, à une femme 6 creutzers et à un enfant 1 batz (1) ».

Lorsqu'il fallait héberger des réfugiés, le Conseil

(1) Le batz valait 15 cent. La couronne = 25 batz = 3 fr. 75. En réalité l'écu ou la couronne de Berne vaudrait aujourd'hui 12 fr. 50 c. V. *Bulletin* LVIII, 1909 p. 72. Travail de Mme Alex. de Chambrier sur « l'Evaluation de la livre tournois ».

donnait à l'hôte de la maison de la confrérie ou de l'au-



LA RUE DES FONTAINES. AU FOND LA TOUR DE L'HORLOGE

V. chap. II.

berge un billet, sorte de bon qui mentionnait le nombre des gens à loger. La somme à payer par le Conseil y figurait

et l'hôte devait se contenter du paiement en nature (principalement en vin). Mais en 1689 on adopta un autre mode de faire : « Le Maistre d'Église donnera l'argent à discrétion, selon que le cas le requerra et le caractère des personnes. »

On décréta aussi que « le S[r] Maistre d'Église avec le le S[r] Procureur Petermand Daulte, iraient tous les dimanches matin à chaque porte de l'église, afin de recevoir la charité à l'entrée, de ceux qui seront touchés de componction, pour recréer les entrailles de nos pauvres frères, que Dieu veuille par sa bégnigne grâce assister en ce besoin ».

En 1684 les protocoles du Conseil font aussi mention que « les soupers des comptes et visites d'école furent abolis et il fut arrêté que tous les magistrats et employés de la ville auraient patience pour leurs traitements pour cette année, à cause de la quantité d'argent qu'il faut pour les Réfugiés français ».

En certain jour de l'an 1686, on se représente facilement par l'imagination une troupe de réfugiés composée de vieillards, d'adultes, de jeunes gens et d'enfants arrivant à pied à la Neuve Porte, ou bien débarquant dans le petit port, près de la Porte méridionale. Les huissiers du Conseil vont à leur rencontre et les conduisent à l'hôtel de ville où les autorités de la ville et des confréries les reçoivent et les interrogent. Le Maistre d'Église pourvoit à l'inscription des réfugiés et distribue les secours en argent à ceux qui doivent continuer leur route.

Les malades sont envoyés à l'hôpital et ceux qui veulent passer la nuit sont dirigés vers l'hôtellerie de la Couronne ou vers les maisons des confréries avec leurs billets de logement. Partout ils rencontrent une simple et cordiale hospitalité. On les écoute volontiers : ils ont tant de choses palpitantes à raconter sur les persécutions en France, sur les péripéties de la fuite et de l'entrée en Suisse. Ils se louent de l'hospitalité de Genève, de Lausanne, de Neuchatel et les Neuvevillois ont le désir de ne pas rester en arrière (1).

(1) Le 6 sept. 1693, 55 réfugiés passèrent à Neuveville. En 10 jours on en

Ce n'est pas seulement par l'assistance directe des réfugiés qui passaient que la ville venait au secours des



LE BATIMENT DE LA CONFRÉRIE DES VIGNERONS

V. chap. II.

victimes de la persécution, c'est aussi par des envois

compta à cette époque-là 198. D'août à novembre 1693, 610 réfugiés français sont secourus et l'on dépense pour eux, rien qu'en viatiques, 24 couronnes 9 1/2 batz.

d'argent et des collectes spéciales. C'est ainsi qu'en 1654 déjà, à la sollicitation de l'Église de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace) qui avait cruellement souffert des dragonnades et s'était endettée par ce fait, le Conseil de la ville accorda 4 pistoles (1). En 1655 le Conseil décida de s'associer à la grande collecte faite dans les cantons réformés en faveur des persécutés des Vallées vaudoises et y contribua pour la somme de 148 couronnes.

En 1663, l'Église du baillage de Gex cruellement persécutée s'adresse à la Neuveville pour obtenir un secours. La lettre que nous transcrivons d'après l'original est destinée à rappeler une première missive envoyée dans le même but.

A Messieurs les vénérables pasteurs et Anciens de l'Église recueillie dans la célèbre Bonneville.

A la Bonneville.

Messieurs et très honorés frères,

Nous avons recherché ardemment l'occasion de vous faire connaître la grandeur des maulx de nos pauvres Églises, et craignons que celle que nous avions voulu profiter il y a quelques moys ne nous aie pas esté favorable, veu que nous n'avons eu aucune response, estant persuadés Messieurs et très honorés frères que la communion des saints qui vous lie si étroitement avec nous ne pouvoit permettre que vous resserrassiez vos entrailles à ceux qui sont avec vous membres d'un même corps et qui sont dans la souffrance depuis si longtemps. Il ne faut que jetter les yeux sur l'imprimé dont nous vous adressons encore une copie au cas que vous n'eussiez pas receu les précédents et considérer le surcroît d'affliction qu'on nous fait sentir pour nous accabler tout à fait, pour estre touché de nos disgràces et de nos misères desquelles nous vous supplions, Messieurs et très honorés frères d'avoir pitié et nous adresser quelque ayde chez M. Turrettin (2), pasteur et professeur à Genève qui nous distribuera en vostre nom ceste consolation et nous prierons ardemment le Seigneur qu'il rémunère amplement le bien que vous consacrez pour notre subsistance, qu'il répande ses bénédictions sur vostre ville et l'Église.

Nous sommes, Messieurs et très honorés frères,

(1) La pistole peut valoir 50 à 60 fr. de notre monnaie actuelle. La somme monterait donc à 240 francs environ.

(2) Il s'agit de *Bénédict Turettini,* renommé pour sa grande éloquence.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères au Seigneur, les pasteurs et anciens de l'Eglise du Baillage de Gex et en leur nom.

Rey (1), pasteur.

A Genève, ce 24 novembre 1663.

Et la lettre porte sur l'un de ses plis cette mention due à la plume du secrétaire de la ville : « Il a esté deslivré par arrest du Conseil, en charité quatre pistoles de poids » (2).

En 1702 le célèbre pasteur et général des Vaudois du Piémont Henri Arnaud fit une tournée de collecte en faveur des Églises vaudoises établies en Würtemberg à la suite des persécutions de 1686 et de 1698. Au 29 janvier 1702, le rôle du maître d'Église porte la mention suivante : « A la sortie de l'église, livré à M. Arnaud, collectant pour les 10 colonies de Français et Vaudois établis dans le Wurtemberg au nombre de 2.702 personnes : 6 couronnes. »

Cette mention est accompagnée d'une liste de 10 Églises vaudoises secourues avec le chiffre de membres que chacune de ces Églises comptait à cette époque. Nous la transcrivons fidèlement ici :

Wirsheim (3)	512	personnes.
Brachnem	175	—
Gochsheim	84	—
Canstatt	279	—
Dürmentz (Du Queyras)	513	—
Wetterblach	128	—
Heinsheim (La Pérouse)	229	—
Simmozheim	130	—
Wurmberg (La Luzerne)	161	—
Ruitlingen	389	—
	2 600	

(1) *César Rey*, pasteur au pays de Gex. Depuis 1671 il exerça son ministère à Couches en Bourgogne.

(2) Cette somme vaudrait aujourd'hui 240 fr.

(3) Ces noms ne paraissent pas avoir été transcrits par le maître d'Église avec une rigoureuse exactitude.

En 1762 l'Église vaudoise de la Pérouse adresse une demande de subside à la Neuveville pour l'achèvement de son temple, commencé en 1738 et pour la reconstruction du presbytère. Il lui fut accordé 6 écus neufs. — En 1763 une demande analogue fut faite par l'Église vaudoise de Canstatt près de Stuttgart pour la reconstruction d'un presbytère (1).

Et puisque nous en sommes aux chiffres, nous pouvons affirmer ici, d'après le tableau de M. Ad. Gross répartissant par années le total des réfugiés qui ont passé par Neuveville de 1671-1709, que 11-12000 au bas mot ont franchi dans ces 38 ans les portes de la petite cité.

Ce sont les années 1686, 1687, 1688, 1689, 1698 qui ont vu les contingents les plus forts. Le plus considérable fut de 1.752 personnes en 1689.

Neuveville ne fut pas à l'abri des plaintes formulées par l'ambassadeur du roi de France en Suisse au sujet de l'assistance aux réfugiés.

En 1705, M. de Sainte-Colombe se plaignit auprès de l'évêque de Bâle de ce qu'une centaine de réfugiés avaient trouvé du secours à Neuveville pendant un certain nombre de mois.

Le Conseil répondit à la plainte par la missive suivante :

A son Altesse révérendissime et illustrissime, l'évêque de Bâle, notre gracieux souverain, Seigneur et Prince à Porrentruy.

Nous avons vu par la lettre qu'il a plu à Votre Altesse de nous envoyer et la copie ci jointe de Monsieur de Sainte-Colombe (ambassadeur de France) comme c'est qu'il se formalise, de ce quelques français se sont arrêtés parmi nous. C'est pour témoigner à votre Altesse nos très humbles respects et obéissances à ses ordres gracieux, que nous prenons la liberté de lui écrire et pour l'assurer que nous n'avons souffert ces gens, qui sont arrivés peu à peu parmi nous, jusqu'au nombre d'environ une centaine, dans aucun dessein de les y laisser séjourner longtemps, mais simplement par hospitalité, pour un peu se rafraîchir et comme Réfugiés profiter pour quelques jours de l'exercice de la religion, ces gens étant sans aucune arme, excepté quelques-uns qui ont

(1) V. Appendice. Pièces justificatives.



LA PORTE MÉRIDIONALE OU DU LAC

V. chap. II.

des épées. Nous n'avons pas cru par là donner lieu de plaintes à personne. Cependant, gracieux souverain, Seigneur et Prince dans la vue des gracieuses remontrances de Votre Altesse et par une obéissance très respectueuse à ses ordres, nous avons fait commandement à ces gens, de sortir et se retirer ailleurs. Et nonobstant leurs prières pour être soufferts jusqu'après dimanche prochain, pour pouvoir communier avec nous, nous n'avons voulu les souffrir davantage, en sorte qu'ils se sont retirés peu à peu comme ils sont arrivés et ont évacué notre lieu.

Par ainsi nous espérons que votre Altesse n'en aura d'autres plaintes, la suppliant très humblement de nous continuer ses gracieuses et paternelles bienveillances et de nous toujours croire dans une entière soumission,

De votre Altesse ses très humbles et obéissants sujets. Les Maître-Bourgeois et Conseil de la Neuveville.

1er Avril 1705.

Et maintenant faisons plus ample connaissance avec le contenu de ces « rôles du maître d'Église » qui renferment une si grande quantité de noms de réfugiés. Il serait intéressant de dresser une liste alphabétique de tous ces noms avec la mention de leur origine, mais ce travail serait plutôt destiné à former un recueil d'archives ou de bibliothèque.

Ce qui nous importe ici, c'est de relever les noms qui ont une certaine notoriété ou sur lesquels nous possédons déjà des renseignements précis. Nous mentionnerons surtout ici des réfugiés qui sortent du Dauphiné. Grâce à l'érudition toujours si sûre et à l'inépuisable obligeance de M. le pasteur A. Mailhet, qui a vérifié nos listes de réfugiés dauphinois, nous pouvons fournir ici maint renseignement biographique intéressant. Nous eussions désiré soumettre à un contrôle semblable les noms des ressortissants d'autres provinces, mais ces recherches auraient alors considérablement retardé la publication de notre étude.

Au cours de notre travail nous nous sommes rendu compte qu'il faut être d'une extrême prudence dans la

(1) Ces listes des intendants, par exemple celles de Bouchu sont conservées aux Archives nationales et au Ministère des affaires étrangères.

transcription des noms des réfugiés qui figurent sur les listes des secrétaires ou des boursiers des villes suisses. Ces fonctionnaires étaient surchargés de besogne lors qu'ils devaient inscrire en fort peu de temps un grand nombre de réfugiés. De là des fautes nombreuses. On s'en rend compte quand on compare ces noms à ceux qui figurent sur les listes dressées par les intendants de province et qui étaient transmises au ministre Louvois. Il y a souvent entre les deux documents des écarts très manifestes. Le nom de famille « Armand » sera transformé par exemple, dans les registres suisses, en celui « d'Arnaud ». C'est un exemple entre plusieurs.

En outre, ces listes des intendants sont incomplètes. Bouchu, l'intendant général du Dauphiné, était un homme peu scrupuleux et avare. C'est très probablement par des motifs intéressés qu'il réduit dans sa liste le chiffre des réfugiés. On sait que leurs biens étaient mis en régie. Bouchu pouvait ainsi s'approprier les rentes des fermages. On a constaté que le tiers ou le quart seulement des noms des religionnaires figurant sur les listes des subdélégués de province était porté sur les listes de l'intendant. Ce fait aussi rend difficile la vérification des noms portés sur les listes des boursiers.

Ch. Schnetzler.

(*A suivre.*)

Documents

CLÉMENT MAROT. IDENTIFICATION D'ANNE (1)

II. — Anne, une amie de cœur.

Nous voudrions maintenant diriger nos recherches sur un autre personnage à qui Marot adressa un certain nombre de poésies amoureuses : nous voulons parler de « Anne », pour qui notre poète paraît avoir eu une affection sincère et qui peut-être ne fut pas non plus sans quelque influence sur la vie religieuse de Clément. Nous procéderons pour cette étude comme pour Isabeau, et nous commencerons par établir une chronologie des pièces qui intéressent notre sujet.

Premières amours d'Anne et Clément, sûrement avant 1525.

1° Quand j'escriroys que je t'ay bien aymée. (A Isabeau, Epigramme LXI.)

Cette pièce parait dans « Les œuvres || de Clément || Marot, valet de chambre || du Roy ». On les vend à Lyon, chez François Juste, imprimé par Jehan Barbon; M. D. XXXIX. (B. N. Ye 1477). Nous avons déjà remarqué, à propos d'Isabeau, que ces vers devaient être placés avant la rupture avec celle-ci, quoiqu'ils n'apparaissent qu'en 1539.

2° Du Moys de May et d'Anne. (Épigramme IX.)

Cette pièce est publiée dès l'Adolescence de 1532, édition déjà signalée dans l'étude précédente (B. N. Ye 15381.

(1) Voy. plus haut, p. 52 à 71.

Autres pièces relatives aux amours de Clément Marot et de Anne.

1° A Anne pour estre en sa grâce. (Épigramme XXV.)
2° D'Anne qui luy jecta de la neige. (Épigramme XXIV.)

Ces deux pièces apparaissent dans l'édition de 1534 signalée plus haut (B. N. Ye 1538). C'est l'unique raison qui nous les fait placer avant celles qui suivent.

3° A Anne : le nouvel an pour estrennes vous donne.

Ces vers figurent parmi les épigrammes de l'édition de 1539 : ils ne sont nullement au nombre des « Etrennes » que le poète fit à son retour d'Italie et qui ne parurent que dans l'édition de 1540.

4° De Anne à ce propos : Ouyr parler de ma Dame et Maitresse. (Épigramme LIII.)
5° A Anne qu'il songe de nuyct : Anne ma sœur dont vient le songer. (Épigramme CXVI.)
6° D'Anne jouant de l'espinette. (Épigramme CXX)
7° A Anne, luy déclarant sa pensée. (Épigramme CXXVII.)
8° A Anne, du jour de Saincte Anne. (Épigramme CXXX.)
9° De Anne qu'il ayme fort. (Epigramme XXXIX.)
10° A Anne tencée pour Marot. (Epigramme CLI.)

Toutes ces pièces apparaissent dans l'édition de 1539

11° A Anne : Le cler soleil par sa présence efface. (Épigramme CCII.)

Ces vers sont publiés dans l'édition de Lyon par Jean de Tournes, 1549, et précédemment signalée. [B. N. p. Ye 149].

12° A Anne : L'heur ou malheur de votre cognoissance. (Épigramme CCIV).

Pièce qui paraît dans les « Œuvres de Clément « Marot de Cahors en Quercy, valet de chambre du Roy, » à Rouen, chez Jean Crevel ; 1533, ajouté à la main devant un 3 qui seul reste de la date, le feuillet ayant été brûlé (sans doute 1583). — Nous avons placé ces douze

dernières pièces indistinctement avant celles du « départ ». En effet, il paraît plus vraisemblable de les considérer comme composées lors du séjour en France. Cette question d'ailleurs, en ce qui concerne ces pièces, est toute secondaire pour l'identification que nous poursuivons, ces poésies ne contenant aucune allusion à un épisode de la vie d'Anne.

Pièces relatives au départ.

1° Du départ de s'amye. (Épigramme XXIII.) Édition de 1534.

Quoique ne portant pas le nom de Anne, cette pièce doit cependant s'adresser à celle-ci, attendu qu'elle présente une indiscutable ressemblance de ton avec d'autres pièces d'une attribution certaine. — Nous verrons d'ailleurs pourquoi Marot laissa ces vers anonymes.

2° A Anne, qu'il regrette. (Épigramme XXX.) Èdition de 1534.

3° Le dizain de May qui fut ord et de Febvrier qui luy fit tort. (Épigramme XXII.) Édition de 1531.

4° Du partement d'Anne. (Épigramme LXXIII.) Édition de 1539.

Pièces relatives à la revue de Anne et de Clément.

1° Il salue Anne : Dieu te gard, douce, amyable Calandre. (Épigramme CXXXIV). Édition de 1539.

2° Du Moys de May et d'Anne. Moys amoureux, moys vestu de verdure. (Épigramme CXLVII.)

3° De son feu et de celuy qui se prit au bosquet de Ferrare. (Épigramme XLVIII, s'adressant à Anne dont le nom figure dans le corps de la pièce.)

Nous avons la date précise de ces deux derniers épigrammes. Ils sont en effet indiqués comme ayant été composés lors du séjour à Ferrare, dans le manuscrit de Chantilly, retrouvé par G. Macon, offert en mars 1538 au connétable de Montmorency et intitulé : « Recueil des dernières œuvres || de Clément Marot || non imprimées || et premièrement || celles qu'il fit durant son exil || et depuis son retour. » (*Bulletin du Bibliophile*, année 1898).

Pièces sans date :

1° A Anne pour lire ses épigrammes. (Épigramme LXXX.)

2° A Anne tencée pour Marot. (Épigramme CLI.)

Ces deux pièces figurent dans l'édition de 1539 et peuvent se placer à n'importe quelle date des relations de Marot et de Anne.

Cette chronologie établie, essayons d'identifier le personnage en recherchant d'abord son nom. Ensuite, nous contrôlerons notre découverte en comparant les circonstances de la vie de la personne proposée avec les renseignements que nous donnent les pièces mêmes adressées à Anne. Nous ne rappellerons d'ailleurs que pour mémoire l'identification donnée par Lenglet-Dufresnoy pour qui Anne est le nom que Marot donne à Madame Marguerite; l'hypothèse est toute gratuite et appuyée d'aucun argument.

Tout d'abord le nom d'Anne paraît bien être celui que portait réellement l'amie du poète. C'est bien, en effet, ce qui semble ressortir de l'épigramme LXI adressé à Isabeau, que nous avons déjà cité pour cette dernière et que nous sommes obligé de rappeler ici :

> Quand j'escriroys que je t'ay bien aymée...
> Tu n'en serais femme désestimée;
> Pétrarque a bien sa maîstresse nommée
> Sans amoindrir sa bonne renommée,..
> D'Anne j'escry, plus noble et mieulx famée,
> Sans que son loz en soyt point déprimé.

De même que cette pièce nous révélait le nom d'Isabeau, les termes que l'auteur y emploie peuvent nous induire d'une manière tout aussi vraisemblable à considérer le nom d'Anne comme un véritable nom. Notre supposition se trouve d'ailleurs appuyée par l'épigramme CXXX « A Anne du jour de Saincte Anne», où l'auteur écrit en termes non moins explicites :

> Puisque vous portez le nom d'Anne,
> Il ne faut point faire la beste...
> Ou autrement tenez vous preste
> De veoir votre nom réduit à néant.

Étudions encore les autres renseignements que peuvent nous donner les mêmes pièces. Un fait certain qui paraît

s'en dégager, c'est que Anne n'est pas de la société des Dames de Paris et l'amour que Marot lui porte semble mêlé de plus de respect. Elle est « plus noble et mieux famée » qu'Isabeau. Auprès d'elle le poète goûte des joies d'une pureté supérieure, aimant à l'entendre deviser et jouer de l'épinette. Il parle enfin de ses grandes vertus, reconnaît qu'en l'aimant il aime bien haut, et quand il la dit « de la ligne des dieux », nous sommes bien tentés de la considérer comme de famille noble.

Quant aux phases et aux circonstances des relations de Clément Marot avec Anne, les mêmes poésies nous permettent encore plusieurs conclusions intéressantes. Tout d'abord l'épigramme à Isabeau nous révèle que Marot connut ses deux maîtresses à peu près à la même époque, c'est-à-dire avant 1525. Ensuite, il y eut un départ qui paraît même avoir sérieusement chagriné notre poète. Ce départ, nous ne pouvons le placer après 1534, puisque l'édition de cette année-là contient un épigramme composé à ce sujet. Nous possédons même, sur ce point, une pièce qui n'est pas sans intérêt : « Le dixain de May, qui fut ord et de febvrier qui lui fit tort » ; le voici :

L'an vingt et sept, Febvrier le froidureux
Eust la saison plus claire et disposée
Que Mars ne Avril : bref, il fut si heureux,
Qu'il priva May de sa dame Rousée :
Dont May, triste, a la terre arrousée
De mille pleurs, ayant perdu s'amye,
Tant que l'on dict que pleuré il n'a mye,
Mais que grand'pluye hors de ses yeulx bouta.
Las ! J'en jettày une foys et demie
Trop plus que luy quand m'amye on m'osta !

Cette date de 1527 rappelée en tête de deux souvenirs associés dans l'esprit du poète nous porterait assez à placer autour de cette époque le départ de la mystérieuse Anne. A la suite de cette absence, Marot lui adresse un petit « Dieu gard » quand il la revoit, de même qu'il enverra un Dieu gard à la cour quand il reviendra. Il lui envoie aussi deux pièces écrites à Ferrare, auprès de

Renée de France : Anne s'y trouvait en effet à la date du séjour du poète en Italie, comme nous le révèle l'épigramme CXLVIII. « De son feu et de celuy qui se prit au bosquet de Ferrare » : le Dieu gard dut donc être envoyé en même temps que les salutations à Renée et à Hercule d'Este. Enfin, Clément publiera en 1539 toutes les pièces à Anne, et dès lors aucune ne paraîtra plus dans les éditions qui purent encore passer sous les yeux du poète. En 1539, les relations paraissent donc désormais rompues.

En regard de ces quelques éléments maintenant établis, considérons l'épitaphe de Anne de Beauregard qui mourut à Ferrare, publiée dans le manuscrit de 1538 au nombre des pièces composées à la cour de Renée, et dont voici le texte :

De Beauregard Anne suis, qui d'enfance
Laissay parens, pays, amys et France,
Pour suyvre ici la duchesse Renée,
Laquelle j'ay depuis abandonnée,
Futur espoux, beauté, fleurissant aage,
Pour aller veoir au ciel mon héritage,
Laissant le monde avec moindre soucy
Qu'en laissant France alors que vins icy.

Il faut reconnaître que les détails de cette épitaphe concordent étrangement avec les renseignements que nous fournissaient tout à l'heure les poésies de Clément à Anne. Anne de Beauregard est bien de famille noble ; elle quitta bien la cour de France pour aller en Italie, pouvant ainsi être l'objet des pièces sur « le départ » et des épigrammes composés à Ferrare et recueillis dans le manuscrit de Chantilly. Elle mourut enfin lors du séjour de Marot auprès de la duchesse Renée, c'est-à-dire entre 1534 et 1538, circonstance qui expliquerait encore parfaitement pourquoi nous ne trouvons plus de poésies nouvelles adressées à Anne, après l'édition de 1539. A ce sujet d'ailleurs, les comptes de Renée nous donnent les renseignements suivants : « Dépensé pour la maladie

et mort d'Anne de Beauregard (décembre 1535) 365 livres. — A maistre Hierosme, peintre, pour avoir pourtrait le monument de Mlle de Beauregard en l'église Saint-Galice, 34 livres. » (Rodocanachi, page 99). On objectera peut-être que l'épitaphe ne dit rien de ces prétendues amours de Clément Marot et d'Anne de Beauregard. Nous répondront à cela que le mot « amys » qui figure dans la pièce peut avoir plus de sens que l'on ne croit et que les deux derniers vers peuvent faire allusion à des chagrins sur lesquels l'auteur ne veut pas s'expliquer davantage; mais surtout, que la divulgation de pareils souvenirs, en de telles circonstances, eût été bien indélicate, attendu qu'Anne était sur le point de se marier et que les vers du poète avaient déjà dû lui attirer quelques désagréments, comme en témoigne l'épigramme CLI, intitulé : « A Anne tencée pour Marot ». Enfin l'épitaphe nous révèle que c'est de compagnie avec la duchesse Renée qu'elle quitta la cour de France. D'ailleurs le rôle des officiers de la maison de Renée, dressé par le roi pour l'année comprise entre le 1er octobre 1528 et le 30 septembre 1529 (Ms. Fr. 7.853. B. N.) nous indique comme filles du corps, à côté de Marie Gibert, Marie Renard, Loyse de Lafontaine, Anne de Renfort et Marguerite Trameau, Mademoiselle Anne de Beauregard. Or, c'est en 1528 que se maria Renée et le *Journal d'un Bourgeois de Paris* écrit à ce propos : « Au dict an 1528, le dimanche, 28eme de Juin, Madame Renée de France... fut espousée au fils aisné du duc de Ferrare, italien, et furent les espousailles faictes à la Sainte-Chapelle du Palais à Paris... et les épousa en la dicte Sainte-Chapelle Monsieur du Prat... Au dict moys de Septembre, du dict an, le dict duc de Ferrare et Madame Renée, sa femme, partirent de Paris et s'en allèrent en leur pays en Italie ». Cette date du départ de Renée et par suite d'Anne de Beauregard se rapproche singulièrement de celle que nous étions obligé de supposer au départ d'Anne tout court.

En résumé, toutes ces concordances, noblesse de Anne, date de son départ, séjour à Ferrare établi par ces deux

pièces du manuscrit de Chantilly, enfin oubli total après 1539, nous induisent avec une quasi-certitude à identifier notre personnage avec Anne de Beauregard dont la vie présente des ressemblances d'un caractère si frappant. Quant au deuxième livre des épigrammes, publié en 1539, dédié à Anne, commençant par une pièce qui lui est adressée et se terminant de même, nous devons le considérer comme un dernier hommage du poète au souvenir de celle qui n'était plus et qu'il paraît avoir aimée d'un pur amour, au souvenir de Anne de Beauregard morte à Ferrare.

Nous remarquerons à cette occasion qu'Anne de Beauregard était la nièce de la gouvernante de Renée de France, laquelle était plutôt favorable à la Réforme. D'ailleurs, en 1561, Monsieur de Beauregard, gentilhomme du Maine, assistait à une séance du consistoire du Mans pour entendre lecture des lettres envoyées par les députés des Églises réformées et s'occuper de former avec ses amis une armée pour la cause du roi et de l'évangile. Cette famille paraît donc avoir été nettement attachée au protestantisme, et il n'est pas sans intérêt de voir que celle que Marot semble avoir aimée d'un amour sincère devait être toute gagnée à la Réforme.

Ainsi, à l'heure où Clément renonçait aux volages galanteries de la catholique Isabeau et des pieuses Dames de Paris, il entrait, en 1525, dans l'affection vraie d'une femme dont les croyances devaient être favorables aux idées nouvelles.

R. Fromage.

NOTES CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA RÉFORME DANS LE PAYS DE BRAY (NORMANDIE)

Si, pour la Haute-Normandie, régions de Rouen, de Dieppe, du Havre et d'Yvetot, on possède des documents concernant les origines et les développements de la Réforme, il n'en est pas de même pour le pays de Bray et la région qui confine à la Picardie.

Les quelques notes et chapitres qui vont suivre nous permettront de constater que la « Nouvelle opinion » y rencontra d'aussi nombreux adeptes que dans le reste du département de la Seine-Inférieure.

Les principales sources auxquelles j'ai eu recours sont les suivantes :

— Clérembray. — Notes sur Saint-Saire-en-Bray, communiquées par l'auteur.

— Documents concernant l'histoire de Neufchâtel-en-Bray et des environs, 1884, publication de la *Société de l'histoire de Normandie.*

— Histoire généalogique de la maison de Monsures faite à Amiens et achevée en février 1708, manuscrit en ma possession.

R. Garreta.

BOULAINVILLER

Armes : Fascé d'argent et de gueules de huit pièces.

... Si le christianisme s'est établi de bonne heure à St-Saire (1), la Réforme y a eu des adeptes au XVIe siècle, tout au moins dans trois de ses seigneurs.

Le premier Antoine II de Boulainviller, l'aîné des quatre enfants d'Antoine I et de Louise de Berneval, marié :

1° A Claude de St-Simon, sœur du trisaïeul du duc, l'auteur des célèbres mémoires, où il est question du comte Henri de Boulainviller;

(1) Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray.

2° A Jossine d'Ailly, veuve de Nicolas de Monchy-Montcavrel. Antoine II, surnommé le jeune, seigneur de St-Saire, Bezencourt, (fief situé à Tronchoy canton d'Hornoy, Somme) et non pas, comme on l'a écrit, près de Gournay (Seine-Inférieure), Berneval, Nesle-en-Bray, Romescamp et autres lieux, Beaubec-la-Ville, Mesnilmauger, Massy, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, devint huguenot vers la fin de ses jours.

De sa première femme, il eut six enfants, dont l'un Jean épousa Louise de Hames, dame de Fouilloy. Suzanne de Hames, sœur ou nièce de Louise, était femme d'Antoine de Monsures.

Un autre fils d'Antoine II, Méry, était marié à Jeanne de Miannay, dame de Berneval et de Nampont, sans descendance connue.

Un troisième fils d'Antoine II, Louis, seigneur de Nesles (1) Forges (1) Hodeng (1) en partie et Boisemont, épousa en 1561 Blanche de Colomby (veuve en 1res noces d'un Hondecoustre qui avait habité Montreuil-sur-Mer et descendait des barons d'Austruicq en Boulonnais) et, le 18 janvier 1573, Françoise de La Motte St-Germain, fille de Jean, écuyer, sieur de Vimont et de Quievrecourt (1), habitant Esclavelles (1) en 1555, lieutenant-général du maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie et de Picardie.

Louis a eu des fils et des filles; celles-ci seules ont continué la descendance.

L'une d'elles avait épousé en deuxièmes noces, Jean Duchemin gouverneur de Neufchâtel, dont descendent par les Béthencourt MM. de Janzé du Valboury-les-Neufchâtel.

Le second des seigneurs huguenots de St-Saire, fils d'Antoine II, François I de Boulainviller fut héritier de son neveu Antoine III, fils de Jean, dit le Jeune, d'après un titre de 1565 et, étant aux droits de Louise de Hames, femme de sondit neveu, il obtint un arrêt du parlement, du 9 août 1579, ainsi qu'il fit le 1er juin 1571 comme héritier d'Antoine son père (Haudicquier de Blancourt. — *Nobiliaire de Picardie*).

François, d'abord curé (1547) et seigneur de sa paroisse, puis hérétique, guerrier, compagnon d'armes de l'ex-cardinal Odet de Châtillon, se maria en 1560 à Charlotte de Monchy, fille de Jean seigneur de Sénarpont, baron de Vismes, capitaine de Corbie, puis de Boulogne et de cinquante hommes d'armes et lieutenant général de Picardie et de Claude, dame de Longueval.

François de Boulainviller mourut le dimanche 7 janvier 1582, laissant un fils et cinq filles. Il était seigneur de Bezencourt, St-Saire, Coudray, fief de Léon, Nesle, Beaubec-la-Ville, Mesnilmauger, Forges, Massy, etc.

(1) Voir : *France Protestante*, 1re édition, tome VII, article *Monchy*, p. 441.

Pendant les guerres de religion sous Charles IX, le vieux château de S[t]-Saire était resté habité par la femme de François de Boulainviller, Charlotte de Monchy, dont le père, Jean de Monchy, favorisait tout ce que les réformés tentaient dans le Boulonnais Associée aux idées de son père et de son mari absent et rebelle, Charlotte, mère d'un enfant encore à la mamelle, y soutint contre les troupes royales un siège à la suite duquel, en 1570, le roi, finalement victorieux, fit dévaster et raser le vieux manoir féodal, abattre les portes fortifiées et couper la grande futaie. En avril 1576 Pasquet de Bully, curé de S[t]-Saire du choix de F[ois] de Boulainviller, s'excuse de ne pouvoir se rendre à Rouen, son presbytère étant occupé par les gens d'armes. Les guerres civiles obligent son successeur, le curé Antoine Regnault à prendre la fuite en 1596.

Le troisième seigneur huguenot de Saint-Saire fut Samuel (1) de Boulainviller, fils de François, né après 1560 et non en 1549, comme l'a cru M. E. Lesens (*Histoire de la Réformation à Dieppe*) et mort en 1648. Il fut émancipé le 25 janvier 1582, aussitôt après la mort de son père. Qualifié seigneur de S[t]-Saire, Beaubec-la-Ville (3), Nesle, fief de Léon, Mesnil-Mauger (2).

Samuel, en premières noces, le 2 mars 1580, épousa Renée Du Moustier, fille de Pierre Du M. s[gr] de la cour de Dampierre et d'Antoinette de la Vallée, dame de Saragosse. De cette femme qui ne figure pas dans les généalogies imprimées de sa propre famille et qui était la belle-sœur de Claude de l'Isle-Marivaux, capitaine et gouverneur du château d'Arques avant 1577, Samuel avait une fille, Charlotte, mariée à Pierre Chérie, sieur du Fontenil, avocat à Rouen, dont descendance. — Sa 2[e] femme Marie de Prestreval, fille de Guillaume de P. et d'Alizon Puchot de Gerponville, mourut le 29 septembre 1590 « par un malheur », suivant une généalogie des Boulainviller (*Archives nationales*) c. à d. assassinée par des hommes masqués au château de S[t]-Saire où, revenant de Paris, elle était venue se réfugier (*Mémoire de Miton*, annoté par M. Bouquet). De sa troisième femme, Marie Le Vasseur, épousée au prêche de Dieppe en 1594, morte après 1609 (fille de Guillaume, seigneur de Tocqueville-en-Caux et de Marie Puchot de Gerponville), il eut deux fils et cinq filles.

Samuel de Boulainviller n'est pas seulement le héros du drame conjugal révélé par la tradition locale, les archives publiques et le mémoire de Miton, il se convertit en 1609 dans des circonstances au moins incomplètement racontées par les chroniqueurs dieppois

(1) Voir : *ibid.*, 2[e] édition, 3[e] volume, article *Cartaud*, col. 792, ligne 20 : « Le sieur de *Saint-Cère* (sic) et aussi 4[e] volume art. *Châtillon*, col. 222, où à la ligne 14, il est écrit *Saint-Séré* (sic).

(2) Seine-Inférieure, arrondissement Neufchâtel-en-Bray, canton de Forges.

(*Histoire de la Réformation à Dieppe*, édition Lesens, tome I, p. 185 et suivantes); mais le rétablissement de cet épisode nous entraînerait trop loin. Il n'a pu être député de la noblesse normande à des États-Généraux qui dateraient d'octobre *1574*, d'après M. E. Lesens (p. 256), puisqu'il serait né en 1563; mais bien à l'Assemblée provinciale de Rouen du 11 décembre 1610 et aux États Généraux tenus à Paris le *27 octobre 1614*. Il mourut en 1648 et non en 1649 (d'après M. E. Lesens) ou en 1646 (comme l'indique une note de M. Héron. — Extrait du *Mercure français*, p. 26). Vraisemblablement il termina ses jours à St-Saire, quoique nul acte des registres paroissiaux ne constate son décès; ses restes reposent ainsi que ceux de sa 2e femme dans la chapelle de N.-D. de Liesse; ils sont recouverts de petits losanges de pierre portant seulement l'un : « Messire Samuel de Boulainviller, 1648 ». L'autre « Marie de Presteval 16t »

Dans le transept nord de l'église de St-Saire, j'ai transcrit l'inscription suivante gravée sur une pierre blanche :

« Cy gît vertu [evse et discrète per]
sonne Me Jacques Rebours pbre cvré]
du Mesnil Mavger, leq [vel sestant ac]
quitté dignement de sa charge les
pace de 25 ans, reconnoissant son
poids, et voiant que Messire François
de Bovlainviller chevalier comte
de S. Saire, seigr dvdit Mesnilmavger
qv'il affectionnoit extrêmement
ayant esté son précepteur estoit
apparamment hors destat de retovr
ner à l'armée vovlvt venir finir ses
jovrs en repos avprès de sa personne
SE SOUVENANT AUSSI DE L'AMITIÉ QUE
TOUTE SA FAMILLE LUY AVOIT PORTÉE,
PARTICULIÈREMENT SAMVEL DE BOULA
INVILLER CHEVALIER, AUPRES DVQVEL IL
AVOIT ESTÉ LONGTEMPS A LA COVR EN
QUALITTÉ D'AUMONIER. Il fit plvsievrs
donations a cette église en y
fondant devx obits a perpétvité
et enfin passa de cette vie en l'av
tre av grand regret des pavvres
le 7 d'aovst 1668 agé de 74 ans (1).

(1) Samuel de Boulainvillers est l'arrière-grand-père de l'historien Henri, comte de Boulainvilliers et de Saint-Saire (1658-1722).

D'autre part, dans les *Documents concernant l'histoire de Neufchâtel-en-Bray et des environs* publiés en 1884 par la Société de l'histoire de Normandie, on lit pages 11, 12, 13, « L'hérésie et opinion de Calvin prit son origine en la ville de Neufchâtel, dès l'an 1559, dont Mr Nicolas Bourgoise, marié à Marie Le Noble lieutenant du bailly de Caux ; Me Adrien Bridou, vicomte ; Me Jacques Du Mesnil, procureur du Roy ; Me Pierre Vassagne, élu ; Me Jean Tricotté ; Vincent de La Boe, grènetier et contrôleur ; les de Bedez et de la Ville, greffiers et autres, avocats et bourgeois, infectés d'icelles, appuyés qu'ils étaient des sieurs

a. De Sénarpont, — Jean II de Monchy, seigr de Sénarpont, marié à Claude de Longueval.

Lieutenant pour le Roi au gouvernement de Picardie.

b. D'Auvilliers, — Pierre de Monsures, Sgr d'Auvilliers, marié le 6 septre 1534 à Jeanne de La Motte.

c. De Vimont. — Charles de la Motte St-Germain.

De La Forest. —

De Graval, — Charles de Monsures, Sgr de Graval et de Ste-Segrée près Poix (marié le 14 juin 1573 à Marie des Essarts), est le 2° fils de P. de Monsures et de Jeanne de La Motte.

De St-Germain. —

De St-Agathe. —

De Montlandrin. —

Du Pont-Trencart. —

et autres en bon nombre qui en étaient de même avec le prince Portian qui était en la ville d'Eu, qui en était de même, (Antoine de Croy, prince de Portien, avait épousé Catherine de Clèves, à laquelle était échu le comté d'Eu, par suite de la mort du duc de Nevers (1566). Ce prince, l'un des premiers chefs du parti huguenot, avait ouvert un prêche à Roumare, près Rouen, et fait des scènes violentes en plein Parlement, pour soutenir ses coreligionnaires), voulurent s'insurger et, de haute lutte prendre et s'emparer de temples pour faire leurs prêches, si bien qu'il pensa, dès l'an 1559, avoir sédition en cette dite ville.

En l'an 1560, l'hérésie fit son entrée au monastère de Bernesault, (terrain dépendant de Quièvrecourt, dont la paroisse s'étendait alors jusque sur Neufchâtel. C'était un couvent du Tiers-Ordre de St-François, dit Pénitents, dont le nom subsiste encore. Les opinions nouvelles, dès 1533, avaient séduit des prêtres et des religieux. A Rouen, dans le seul couvent des Augustins, il s'était trouvé, en 1549, jusqu'à trente-deux religieux suspects). Où, en ladite année, — il y avait jusqu'à vingt religieux, — entre lesquels Dupré, Seré, Beaurémi, et autres quittèrent leurs habits, de sorte, dit le proverbe commun : « Qui n'enseigne que choses nouvelles, plaît. » Il ne se passa guère de temps qu'ils reconnu-

rent le malheur que cela leur avait apporté, les uns étant exécutés et les autres contraints de finir leurs jours dans une extrême pauvreté.

P. 15. — L'exercice de la religion de Calvin, libre au Neufchâtel, par le moyen de la noblesse sans néanmoins entreprendre aucune chose ni rien attenter sur les temples dudit lieu, ce qui dura depuis l'an 1560 jusqu'en l'an 1572.

P. 16. — Audit an 1572, mourut à Esclavelles, Charlotte de Monchy, fille de Sénarpont, femme de Charles de La Mothe, *Sr de Vimont*. (1/4 de fief situé à Dampierre, canton de Gournay; un sieur de Vimont se trouve parmi ceux qui abjurèrent à Dieppe en 1559).

P. 20. — En l'an 1569, les huguenots, conduits par le prince de Condé et l'amiral de Châtillon, calvinistes, prirent les armes contre le Roy. Par arrêt du Parlement de Rouen, ceux qui avaient embrassé cette nouvelle religion furent privés de leurs charges et offices, suivant lequel arrêt, Sa Majesté députa le maréchal de Montmorency pour vendre à l'encan lesdits offices et, à la place de ceux qui en étaient pourvus, entrèrent Me Jérôme Dupont à l'état de lieutenant de Mr le bailli de Caux audit Neufchâtel à la place de Me Nicolas Bourgoise; Me Nicolas Chérie Daubrun à l'état de vicomte, à la place de Me Adrien Bridou; Me Pierre Carpentier, procureur du Roi à la place de Me Jacques Dumesnil; à l'état de grènetier, Me Christofle Engren, au lieu et place de Me Jean Tricotté; à l'état de contrôleur Jean Le Roy, au lieu de Me Vincent de La Boe, et Me Adrien Miton à l'état d'élu à la place de Me Pierre Vassagne, lesquels en jouirent paisiblement deux ans, auquel temps la paix (la 3e paix du 8 août 1570) fut faite avec lesdits huguenots et les anciens officiers reprirent leurs offices et on remboursa aux nouveaux pourvus le prix de l'achat desdits offices.

P. 29. — En 1580, le 13 avril, Me Adrien Bridou, naguères vicomte, décéda, étant de la nouvelle opinion.

Il convient ici de noter que, par la paix (de St-Germain, du 8 août 1570), conclue par le Roi avec les huguenots en l'an 1570, les officiers qui avaient été privés de leurs offices étant rentrés en l'exercice d'icelles, au même instant avaient résigné iceux offices, à savoir : Me Nicolas Bourgoise, de son état de lieutenant à Me Christophe Bougler; Me Adrien Bridou, de son office de vicomte à Me François Avisse; Me Jacques du Mesnil, à Me Antoine Marois, son état de procureur du Roi; Me Jean Tricotté, son état de grènetier à M. Jean Lasnier et pour les autres s'étaient rendus catholiques.

P. 33. — Le 27 mars 1581, Me Toussaint Tibout, docteur en théologie, abjura publiquement en la chaire de St-Ouen, l'hérésie de Calvin qu'il avait prêchée et enseignée longtemps en Gascogne.

Note. — « L'an 1581, le 3e jour de mars, M. le Cardinal de

Bourbon, archevêque de Rouen, en son église de Notre-Dame, en présence de son clergé, du Parlement et de plusieurs gentilshommes, reçut l'abjuration d'hérésie que fit publiquement M. Toussaint Tiboult, docteur en théologie de la faculté de Paris.

Chronique de Dieppe par l'abbé Guibert. Voir aussi : *Histoire de la Réformation à Dieppe*. I pp. 124-125.

P. 36. — Décès de noble seigneur François de Boulainvillers s^r de Saint-Saire et de Bezancourt (Coudray, fief de Léon Nesle, Beaubec la Ville, Mesnil-Mauger, Forges, Massy, Berneval, *étant de la nouvelle opinion*, le dimanche 7 de janvier 1582.

Il laissait un fils et cinq filles :

Samuel rapporté ci-dessus, page 2.

Anne de B. mariée le 23 déc^bre 1575 à Louis des Courtils de Merlemont.

Suzanne de B. morte avant le 10 nov^bre 1621. Femme de Louis I de Torcy, S^r de La Tour du Ruel (contrat à St-Saire, dev. Hesselin et Fresnel 30 juillet 1580) (1).

Deborah, de B. — épouse de Louis Audouin, éc^er, s^gr d'Héronval.

Madeleine de B. mariée le 22 janvier 1596 à Charles de Clément de Vast.

Rachel de B. bapt. à St-Saire le 15 mai 1574, mariée à...

P. 38. — Noces d'Adrien Bridou, s^r de La Houperie, (hameau de Neuville-Ferrières, à 2 kil. S.-E. de Neufchâtel) fils du feu vicomte Bridou, avec Madeleine Soyer, de Dieppe; (fille d'Adrien Soyer s^r d'Intraville, neveu du premier président Claude Groulart qui lui fit obtenir le poste important de lieutenant génér^al du bailli de Caux, qu'il occupait en 1607), en la prêche de Pallecheul, le 10 sept^bre audit 1582. (Le fief de Palcheul dépendait de Martin-Eglise, arrond^t de Dieppe; Robert de Rocquigny, écuyer, en était seign^r)

P. 44. — Décès de Joachim Rouault, s^r de Gamaches en son château de Beauchêne, le 12 mars 1583.

P. 52. — Edit du Roi (2) par lequel S. M. accordait le délai de 6 mois pour ceux qui avaient embrassé la nouvelle opinion et leur donnait ce temps pour rentrer en eux-mêmes, afin de rentrer dans

(1) Neufchâtel pris par les royalistes, le 29 août 1589, avait été repris par les ligueurs vers le 9 ou 10 septembre, et Henri IV le reprit peu de temps après la victoire d'Arques, qui est du 21 septembre 1589. « La ville de Neufchâtel, qui est à sept lieues de Dieppe, tenait le parti de la Ligue. Le Roi s'y achemina au lever du siège de Dieppe, la remit en son obéissance et y posa pour gouverneur M. de Pallecheul, gentilhomme de sa religion. » *Hist. de la Réformation à Dieppe*, I, 144. L'auteur veut parler du semblant de siège que l'armée de Mayenne mit devant Dieppe après la défaite d'Arques et qu'elle leva brusquement le vendredi 6 octobre. Neufchâtel fut repris par le roi, quelques jours plus tard.

(2) Édit de Nemours du 7 juillet 1585.

l'Église et d'aller à la messe, comme ils avaient fait ci-devant, sinon de sortir du royaume; lequel temps ayant été diminué et réduit à 15 jours, ceux qui ne voulurent pas revenir de leur erreur la plupart se retirèrent en Angleterre, ce qui fut publié au mois d'octobre 1585 (1).

P. 56. — Le s^r de La Pierre, ayant envoyé à Aubin le Borgne Cossard de cette ville pour reconnaître la compagnie qu'avait le s^r Duc qui y était et ce qu'il faisait et dont avis en étant donné audit s^r Duc, envoya quelques-uns des siens le trouver, entre lesquels le s^r Disaucourt en était, qui l'ayant trouvé et assailli, finalement le tuèrent près du village d'Illois où il fut enterré en un champ près du chemin et depuis déterré par ses parents et inhumé au village de Restonval par l'abbé Sery, (Jean VII de Fautereau, abbé commendataire de Sery, monastère du diocèse d'Amiens) dép^t de la Somme arr^t d'Abbeville, canton de Gamaches, sur la rive droite de la Bresle, près de Bouttencourt), son oncle, le 19 mars 1587, *et était le dit s^r de La Pierre, huguenot.*

P. 66. — Décès d'Antoinette Vassagne, femme de M. Jean Tricotté, grènetier, qui s'était retiré auparavant à Dieppe, comme étant huguenot, le 13 juin 1589.

P. 69. — Décès d'Adrien Bridou, s^r de La Houperie, en sa maison de Neufchâtel, le 17 février 1590, âgé de 33 ans, étant de la nouvelle opinion.

P. 71. — Surprise du bourg d'Aumale, par Palcheul, gouverneur du Neufchâtel, qui fut pillé, le 18 mai audit an 1590.

Ardent huguenot, Robert de Rocquigny (Sg^r d'Imbleval, de Neufchâtel, du Fayel et d'Etaples, Cap^ne et Gouv^r de Neufchâtel; gentilhomme ord^re de la chambre du Roi Henri III). Pallecheul avait ouvert un prêche à Pallecheul (à Martin-Église, près Dieppe), et il songea à faire de même à Neufchâtel, quand il en fut nommé gouverneur. (Voy. à ce sujet : *Hist^re de la Réformation à Dieppe*, T. I, 144-145 et 256. Il avait épousé le 1er nov^bre 1574, Anne d'Aigneville, dame du fief du Bois de Selles et fille de Philippe, Sg^r d'Harcelaines et de Jacqueline du Tertre.

Le 25 (desdits mois et ans) mai 1590, le Sr de Pallecheul étant suivi de 250 chevaux et de 300 hommes de pied, avec deux couleuvrines, alla assiéger Catillon (2) dedans sa maison, lequel,

(1) Édit du 7 octobre 1585.

(2) Il demeurait à Argueil, à 24 kil. 3, de Neufchâtel. « Les habitants de Neufchâtel firent part à ceux de Dieppe des inquiétudes que leur donnait un gentilhomme nommé du Catillon, qui faisait journellement des courses aux portes de leur ville. Ce capitaine de la Ligue avait fortifié sa maison, située dans le pays de Bray, et y avait 200 hommes de pied et 100 cavaliers avec lesquels il ravageait tout le pays. » Desmarquets, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe*. I, 291.

après quelques canonades qui lui furent tirées et qu'il vit ses granges et étables en feu, se rendit par composition, vie et bagues sauves, avec la liberté de faire la guerre à qui bon lui semblerait.

P. 73. — Le 14e juin 1590, Catillon ayant eu avis que Palcheul était sorti avec sa troupe du Neufchâtel pour aller trouver le comte de St-Pol (François d'Orléans) à Gisors pour faire la guerre, s'achemina, accompagné de 200 soldats, en sa maison que ledit Palcheul faisait garder par 25 soldats, laquelle lui fut rendue par lesdits soldats, de quoi, encore non content, ledit Catillon donna assaut au fort de *La Ferté-en-Bray* (1), qui était aussi gardé au parti du Roi, qui lui fut de même rendu faute de secours; de là il alla attaquer la maison de *Bétancourt* (2), forte et environnée d'eau, qui avait été ci-devant surprise par le capitaine la Trape, qui se rendit de même.

P. 74. — Rencontre de Catillon sur le chemin de Rouen, par du Raullet (Le Blanc Sr), gouverneur du Pont de l'Arche, qui le défit et prit prisonnier, le menant audit Pont-de-l'Arche, le 5e juillet 1590, ...

P. 75. — Assassinat commis en la personne de la dame de Saint-Saire (Sanctus Salvius) (Marie de Presteval, 2e femme de Samuel de Boulainviller, Sgr de St-Saire, Nesle, Beaubec-la-Ville et du Mesnil-Mauger, gentilhomme de la chambre de Henri IV, et qui était de la religion réformée, comme son père, François de B., mort en 1582) en sa maison dudit lieu, par sept hommes masqués et inconnus, sur les 7 à 8 heures du soir, étant nouvellement arrivée de Paris par la faveur d'un passeport; cela arriva le jour de St Michel, pénultième de septembre 1590. Voir ci-dessus p. 132.

P. 76. — Décès de Marie du Flo, seconde femme de Me Nicolas Bouchard, avocat, étant de la nouvelle opinion, le 9e octobre 1590, âgée de 30 ans.

P. 82. — La ruine et dégradement de la nef de l'église de St-Jacques de Neufchâtel, par Palcheul, gouverneur dudit lieu, pour fortifier le château, où ladite nef et clocher de ladite église commandaient fort; et la ruine totale de ladite église, en l'an 1591.

P. 84. — Décès de Me Nicolas Bouchard, avocat, le 19 novbre 1591, âgé de 53 ans, étant de la nouvelle opinion.

P. 85. — Siège de la ville du Neufchâtel par le duc de Parme, le mardi gras 11 février 1592, où commandait dans la ville le Sr de Givry (Anne d'Anglure) et Palcheul dans le château; la batterie était de 10 pièces de canon si forte et si violente, qu'après avoir enduré 800 coups de canon et la brèche assez grande près la porte

(1) *La Ferté* (Firmitas) (château fort) situé à quelques kilomètres au nord d'Argueil.

(2) Nom d'une famille et d'une paroisse sur l'Andelle, aujourd'hui hameau réuni à la commune de Sigy, au sud et à peu de distance de la Ferté.

des fontaines, sur le point de l'assaut, fut la composition arrêtée audit Sr de Givry par ledit duc de Parme, vie et bagues sauves, de ses gens de guerre et des habitants, par le moyen du Sr de La Chastre qui était beau-père dudit Givry et près du Sr du Maine.

Pp. 86-87-88. — Le lendemain de ladite reddition, on assiégea le château où Palcheul commandait, lequel perdant courage et les siens, sans attendre un seul coup de canon, quoique le Roi, qui était au bourg d'Auffay, lui eût mandé qu'il lui envoyerait du secours et qu'il eut brûlé ses deux maisons et autres qui étaient aux environs dudit château, rendit la place, qui était bonne, à l'Espagnol, vie et bagues sauves; quinze jours.

Pp. 82-83, on lit: Brûlement de deux belles maisons que j'avais (Miton) aux environs dudit château, qui fut fait par le commandement dudit Palcheul, après la rendition de ladite ville, et néanmoins, ayant perdu le courage sans attendre le secours du Roi qui le venait trouver, me rendit vie et bagues sauves. Au même jour, fut aussi mon autre maison brûlée qui était sur le chemin qui menait au dit château en 1592. Je reproduis ce paragraphe qui se trouvait ici par anticipation, formant une répétition avec ce qui est dit pp. 86, 87 et 88...; quinze jours après, étant allé à Dieppe fut saisi et arrêté prisonnier, et aurait été exécuté sans la prière que le duc de Bouillon en fit au Roi à la poursuite des ministres et huguenots qui étaient à Dieppe.

Note. — « Ce même jour, (5 mars 1592), Mr de Cusson conduisit au château de Dieppe le sieur de Pallecheul suivant l'ordre du Roi, parce qu'il avait rendu lâchement le Neufchâtel dont il était gouverneur. » *Les Antiquitez de Dieppe* par Asseline, 1874, t. II, p. 95. Claude Groulart, premier président du Parlement royaliste, séant à Caen, dit : « Nous voulusmes faire le procès à Palleseuil pour sa lâcheté; mais M. de Bouillon, qui a esté fait maréchal de France, y résista, d'autant qu'il étoit huguenot, et qu'ils se scavent parer les uns les autres à point nommé. » (*Mémoires*), Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, fut fait maréchal de France le 9 mars 1592..

P. 92. — Secondes noces (lire 3es noces) du Sr de Saint-Serre (Samuel de Boulainvillers, Sr de Saint-Saire, Nesles, Beaubec-la-Ville, et du Mesnil-Mauger) et de Marie fille unique, de Guillaume Le Vasseur, Sr de Tocqueville-en-Caux et de Marie Puchot de Gerponville, qui furent solennisées à la prêche de Dieppe, le 8 février 1594.

P. 121. — Mort d'Abel Herlent, fils d'un chaussetier huguenot, tué d'un coup de couteau en cette ville (Neufchâtel) par Archambault de Semoullins, boucher, dans une querelle qu'ils eurent entre eux, le 8 février 1608.

P. 122. — Construction du monastère de Bernesaut (aux portes

de Neufchâtel, au S.-O, appelé aujourd'hui les Pénitents) établi pour une famille de pénitents réformés du tiers-ordre de S[t] François, en 1615. Le S[r] de S[t]-Saire (Samuel de Boulainviller) figure parmi ceux qui en posèrent les premières pierres.

P. 140. — Décès de Pierre Herlent enterré avec son père au haut de son jardin, il était chaussetier, en 1619.

P. 150. — Décès de M. Jean Tricoté, grenetier en ce lieu (Neufchâtel) au lieu de La Houperie (hameau de Neuville-Ferrières à 2 kil. S. E. de Neufchâtel) proche de Neuville-Ferrières, étant de la religion prétendue, âgé de plus de IV[xx] VI ans (86), lequel avait été contraint de résigner son dit état dès l'an 1572, et fut enterré à Dieppe dans le cimetière des Huguenots.

P. 151. — Il faut ici noter que je n'aurais fait ici mention du trépas ci-devant arrivé aux sieurs de Sénarpont, de Bétencourt, de Forges, de Neuville, d'Auviller, de la Salle, de Bully, de Villert, de la Berquerie, de S[t]-Germain, de Hocourt, de Belleville, de S[t]-Marin, de la Bellière, de Rigny, de Vimont, de Cauchy, de l'Estendart, de Roncherolles, de Pomméréval, de Ricarville, de Gratepanche, de Maucomble, de Dompierre, de Pimont, de Montlandrin, de Montérollier, de Hesmy, de Hasteville, de Mesnil-Bourdet, de Pontrancart, de Milleville, de S[te]-Agathe, de Dampierre, de Villy, de Neslette, de Drainville, de Quesnel, d'Hagranville, de la Fosse, de Hastevillette, de Héron, de Viteaux, de la Forêt, d'Ambreville (1).

(*A suivre.*)

UNE LÉGITIMATION EN 1788

Tout a été dit sur l'intolérable situation faite aux protestants français pendant le XVIII[e] siècle par une législation d'origine cléricale, qui leur refusait un état civil, traitant les mariages entre réformés de concubinages et les enfants issus de ces unions bénies au Désert, de bâtards. Quand enfin parut l'édit de Tolérance de 1787, plus célèbre que juste, disait Rabaut Saint-Étienne, des milliers de mariages furent inscrits sur les registres de l'état civil et légitimèrent

(1) Cette série de gentilshommes renferme les noms d'un certain nombre de protestants.

des unions entre protestants. Nous donnons ici le procès-verbal de l'une de ces légitimations.

Extrait des registres de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

Le vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-huit par devant nous Louis Antoine de Barruel, écuyer, conseiller du Roy, juge mage, lieutenant-général en ladite sénéchaussée et dans la maison du sieur Valladier au lieu de Vallon.

Ont comparu M. Antoine Puaux et demoiselle Marianne Pouget du bourg de Vallon. Lesquels, pour se conformer à l'édit du mois de novembre dernier enregistré, nous déclarent en présence de Messieurs de Marichard père et fils, Privat dudit lieu et du sieur Nogarède de Villeneuve de Berg, qu'en suite de leur contrat civil du 18 mars 1757, ils se sont unis en vray et indissoluble mariage, le 27 septembre de la même année et que de leur union conjugale sont nés onze enfants, le 1er un fils, le 21 octobre 1764 baptisé le 14 janvier d'après sous le nom de François — suivent les noms des autres enfants, soit deux fils et huit filles — requièrent acte de la dite déclaration qui leur a été octroyé et ont les dits mariés signé avec nous et leurs témoins : Puaux, Pouget, Marichard, Nogarède, Privat, Brujas de Marichard, Barruel, juge mage ».

François Puaux, après avoir servi comme capitaine à l'armée d'Italie, dut donner sa démission pour cause de santé et devint notaire impérial à Vallon. Son fils aîné Noé-Antoine-François Puaux, né le 24 décembre 1806 et mort à Paris le 20 février 1895, est l'auteur de *L'histoire de la Réformation française*. Son fils, Frank Puaux, né à Luneray (Seine-Inférieure), le 26 novembre 1844, est le président de la Société de l'histoire du protestantisme français, et descend comme on le voit, en ligne directe, d'une vieille famille cévenole, restée huguenote malgré les persécutions.

Mélanges

COLOGNAC A-T-IL TUÉ BAGARS?

C'est ce qu'affirme, après Bâville et l'abbé Rouquette, auteur d'une série d'*Études sur la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc*, M. le pasteur Charles Bost, dans un article fortement documenté qui a paru dans le *Bulletin* des mois de juillet et d'août 1909, sous ce titre : *Le mort du consul Louis de Bagars* (1). Il y incrimine surtout le pasteur du Désert Paul Colognac. Je crois pour ma part à sa parfaite innocence. Je vais l'établir, pièces et preuves à l'appui.

Une remarque préalable est nécessaire pour montrer l'importance de ce débat historique que je remercie mon savant contradicteur d'avoir soulevé. S'il est un fait dûment constaté et qui tienne du miracle c'est la résurrection des Eglises réformées de France, dans les quinze années qui suivirent la Révocation et terminent le XVIIe siècle. Une poignée d'hommes obscurs, les prédicants du Désert, n'ayant d'autre vocation que celle du Saint-Esprit ni d'autre moyen d'action que la parole évangélique, au prix de quels efforts surhumains, rassemblent les troupeaux dispersés et relèvent de leurs ruines les Eglises dont Louis XIV avait en vain décrété la disparition. En 1698, l'année même qui vit le martyre du plus connu d'entre eux, Claude Brousson, vingt-cinq prélats consultés par le roi, sans parler des intendants eux-mêmes, affirment que l'hydre de l'hérésie, que l'on croyait écrasée pour toujours, relève ses têtes, que les nouveaux convertis sont décidément mal convertis, qu'ils désertent les églises pour se donner rendez-vous dans des assemblées clandestines, qu'en un mot une nouvelle Révocation est indispensable. Qu'on veuille bien consulter, pour être édifié sur ce point, l'ouvrage dans lequel M. Jean Lemoine a recueilli les *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformes* (2) et la préface suggestive qui les introduit. Or cette œuvre s'accomplit pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, lorsque Louis XIV, portant ses troupes à la

(1) T. LVIII, pp. 289-319.
(2) Un vol. de XLVIII-412 p. in-8°. Paris, Picard, 1902.

frontière, aurait pu redouter un soulèvement général des mal convertis. De l'aveu même de Bâville « ils demeurèrent dans le devoir » et donnèrent ainsi « une marque de fidélité et de sagesse ». Indifférents à la politique générale du royaume, sourds aux excitations du dehors, les prédicants se livrent tout entiers à leur tâche spirituelle, bénissant Dieu, selon l'expression de Brousson, de les employer « à une œuvre des plus extraordinaires et des plus importantes dont on ait jamais ouï parler» et, gravissant, l'un après l'autre, sans murmurer ni regarder en arrière, les degrés de la potence. Eh bien ! ce sont ces hommes de Dieu, les Brousson et les Pourtal, les frères Plan et les Lapierre, les Laporte et les Roman, les Papus et les Colognac, les Gazan et quelques autres, que Bâville traite de « meurtriers, d'assassins et de perturbateurs du repos public (1), » dont il met pour cette raison la tête à prix, et auxquels il fait endurer, quand il peut les saisir, le supplice horrible de la roue après les avoir notés d'infamie. Il est temps de reviser leur procès. S'ils sont coupables, certes, nous les condamnerons comme lui. Je me refuse, pour ma part, malgré le conseil de M. Bost, à « conserver pour leur personne et pour leur œuvre une pieuse reconnaissance » et je n'essaie pas de m'expliquer, comme il nous y engage « la ferveur religieuse qu'ils répandirent dans toutes les Cévennes, même par leurs violences, même par leurs meurtres. « Cela dépasse ma compréhension. Comment un arbre pourri produirait-il des fruits savoureux? S'ils sont « meurtriers, assassins et perturbateurs du repos public », menteurs par-dessus le marché, endurcis dans mal et fanfarons du crime, s'ils persistent à nier les assassinats qu'ils ont commis, même au moment da comparaître devant Dieu, je me demande si leur vie n'a pas démenti leurs doctrines, s'ils sont les dignes successeurs des austères prédicateurs du XVII[e] siècle, qu'ils prétendent continuer, et s'ils ont le droit de figurer au livre d'or de la France protestante. Mais qu'on se rassure, ils continueront d'y briller au premier rang. Ce sont de vrais confesseurs de la foi, de fidèles martyrs de Jésus-Christ. Bâville les a indignement calomniés.

Je n'ignore pas ce qu'on va me répondre : « Que faites-vous de François Vivens ? » Je le sais, le célèbre prédicant de Valleraugue compte malheureusement à son actif plusieurs meurtres de persécuteurs. Mais on connaît son histoire. On sait de quel odieux manque de parole il fut la victime lorsque, après que Bâville lui eut offert un passeport qu'il ne demandait pas, il lui fit prendre, pour se rendre en Hollande, le chemin de l'Espagne, dans l'espoir qu'il y serait la victime des miquelets. L'intendant

(1) *Bulletin*, t. XL, p. 670.

lui avait permis d'emmener avec lui un certain nombre de protestants des plus intraitables et des plus compromis ; mais, bien loin de tenir la foi jurée, non seulement il leur défendit de sortir du royaume, mais il afficha et fit imprimer que Vivens lui-même les avait dénoncés et livrés en quelque sorte, entre ses mains. Lorsque, en 1689, Vivens, le cœur outré de tant de déloyauté, quitta la Hollande pour rentrer en France, ce fut comme un nouvel Elie qui ne reculera pas devant le sacrifice des faux prophètes. Il est, comme l'appelle avec raison M. N. Weiss « un Camisard avant la lettre, le prototype des Camisards. » C'est l'esprit de l'ancienne alliance qui l'anime : Œil pour œil, dent pour dent. Il justifie ses assassinats par l'Ecriture sainte, d'après le témoignage de Papus. Ecoutez en quels termes indignés et menaçants il parle d'un ennemi déclaré des prédicants : « Quant à l'infâme de Villeneuve, il faut qu'il achève de combler la mesure de ses péchés. Je ne crois pas qu'il triomphe davantage, car Dieu, qui a commencé de venger l'outrage que ses ennemis ont fait à sa gloire, ne manquera pas d'écraser cet abominable (1) ». Il est fort probable qu'il fut l'instigateur du meurtre de Bagars, comme le disent les frères Haag et Léopold Nègre. Il se trouvait en même temps que lui aux eaux de Pomaret et il avait à se plaindre de sa famille. N'est-ce pas le frère du pasteur apostat, le bailli Pierre de Bagars, comme M. Bost lui-même nous l'apprend, qui l'avait conduit jusqu'aux frontières d'Espagne, et qui avait, le premier, signalé à Bâville son retour dans les Cévennes? Quoi qu'il en soit, Vivens est une exception. Les prédicants, dont j'ai rappelé les noms et l'œuvre admirable, s'inspirent de Claude Brousson plutôt que de lui. Ils ne subissent pas l'influence de celui que Brousson, dans une heure de juste indignation, appelait « un homme de sang ». Ils ne se réclament pas des foudres du Sinaï, mais du vent doux et subtil de l'Évangile. Rien ne le prouve mieux que la vie et le ministère de Colognac.



Paul Colognac (2), qu'on appelait aussi Coulougnac et qui avait pris comme nom de guerre Dauphiné, était né vers 1670 à Boulségure, hameau de la paroisse de Cros, près de Saint-Hippolyte-de-la-Planquette. M. Bost nous apprend qu'il était fils d'un ancien de l'Eglise. C'est dire assez qu'il fut placé de bonne heure sous une influence évangélique. Il avait à peine quinze ans à la

(1) *Bulletin*, t. XL, p. 639.

(2) Son dossier se trouve aux Archives de Montpellier (*Fonds de l'ancienne intendance*, C. 173). Je conserve scrupuleusement la syntaxe des pièces citées et les mots défectueux, sans m'astreindre à reproduire l'orthographe.

Révocation, mais il refusa de suivre l'exemple de tant d'autres et d'abjurer « parce qu'il avait connu, nous dit-il lui-même, que ce serait le plus grand péché qu'il pût faire. » De petite taille, mais résolu, les cheveux noirs et crépés, le visage long et maigre, les yeux noirs et enfoncés, trempé par l'épreuve et prêt à tous les héroïsmes il s'enrôle, le 22 juillet 1690, dans la milice du Désert. Depuis le commencement de cette année, trois prédicateurs de l'Évangile, Mazel Soubairan, David Quest, Paul Bonnemère avaient scellé de leur sang le témoignage qu'ils rendaient à Jésus-Christ, sans que d'ailleurs Bâville eût songé encore à ternir leur réputation par des accusations calomnieuses. Les espions, alléchés par de fortes récompenses, battent l'estrade. La potence est en permanence. Sans s'inquiéter du péril, et sans autre préoccupation que le salut des âmes, notre jeune croyant n'a qu'une ambition, prendre rang parmi ces héros de la foi dont la mort diminue chaque jour le nombre.

Il nous a raconté lui-même comment il reçut directement de l'Église la charge pastorale. « Je me trouvais, dit-il, à une assemblée de 500 personnes que l'on faisait dans un désert, près de Lasalle, au commencement de l'année 1691. M'étant mis à lire devant tous l'Écriture sainte et ayant fait, ensuite, une prière à Dieu, selon les mouvements de mon cœur, j'entendis d'abord la voix du peuple qui me nomma pour son pasteur, me priant, avec des larmes, de le servir, en cette conjoncture de temps, de conducteur spirituel. » Il refuse d'abord, prétextant son ignorance et son incapacité. Mais « ces bienheureux fidèles réitérèrent leur demande par plusieurs fois : ce qui m'obligea d'accepter cette offre » (1).

Et le voilà prédicateur du Désert. Désormais celui dont Bâville veut faire un « meurtrier, un assassin et un perturbateur du repos public » est uniquement consacré à son œuvre pastorale. On conteste la validité de sa consécration. On prétend que, n'ayant pas reçu l'imposition des mains, il n'a pas charge d'âmes et que ceux qui vont l'entendre courent après un imposteur. Dans une page copiée de sa main, il présente avec force son apologie sur ce point. Elle montre que ce jeune homme ignorant, qui a commencé par être un humble cardeur de laine, a su acquérir, par un travail soutenu et des lectures intelligentes, des connaissances variées en histoire comme en théologie. Il nous apprend qu'il y a deux sortes de vocations extraordinaires. L'une qui vient immédiatement de Dieu comme celle de Moïse, des prophètes et de Jésus-Christ. « L'autre vocation extraordinaire est lorsque le peuple, se trouvant entièrement privé de pasteurs, choisit, dans

(1) *Bulletin*, t. L, p. 339.

quelqu'une de ces assemblées, faites au nom du Seigneur, quelque personnage instruit dans la Parole de Dieu et de bonnes mœurs, auquel, par la pluralité des voix, il donne la charge et la puissance de lui prêcher la vérité de l'Évangile et de lui administrer les sacrements du baptême et de la sainte cène, conformément à l'institution du Seigneur. » C'est de cette vocation qu'il se réclame dans ses interrogatoires, qui comptent parmi les plus beaux du martyrologe chrétien. « Qui vous a appris à prêcher? lui demande le conseiller Méjan. — Dieu m'a appris étant dans la campagne. — Pourquoi avez-vous prêché, n'étant pas ministre? — Il n'est pas nécessaire d'être ministre et, dans les Actes des apôtres, Priscille et Achillée ont prêché sans avoir de mission. — Pourquoi avez-vous fait des assemblées? — Parce que Dieu le commande. Mon corps est au roi, mais ma conscience est à Dieu. » Et, quelques jours après, quand le juge lui dit : « Vous avez prêché sans mission, puisque la discipline de la R. P. R. le défend », il résume ce qu'il a dit plus haut, dans cette réponse lapidaire : « J'ai eu une mission extraordinaire dans un temps extraordinaire comme celui-ci. »

Quelle idée Colognac se fait du ministère évangélique, les lignes suivantes de son dossier vont nous l'apprendre : « Les éloges des ministres du Nouveau Testament sont d'être le sel de la terre, la lumière du monde, les économes de la maison de Dieu, les dispensateurs de ses secrets, les anges des églises, les étoiles du firmament, les paranymphes de Christ envers son épouse. Oh! que les pieds sont beaux de ceux qui annoncent la paix et qui portent l'ambassade de la grâce! »

Et cet homme dont on veut faire « un meurtrier, un assassin et un perturbateur du repos public » prêche la repentance et la foi en Jésus-Christ, c'est-à-dire le vieil Évangile de la grâce. Sans doute, il accuse, il reprend, il menace. Il a des paroles sévères pour ceux qui ont eu la faiblesse d'abjurer; mais comme on sent battre, même dans ses plus sévères remontrances, son cœur rempli de compassion pour les pécheurs et avec quel amour il les conduit au pied de la croix. « Lorsque je médite votre état déplorable, leur dit-il, je ne saurais tenir mon cœur sans soupirer ni bien souvent mes yeux sans verser des larmes, de sorte que j'ai souvent souhaité avec le prophète Jérémie que ma tête se fondisse en eau et que mes yeux fussent de vraies fontaines de larmes pour pleurer jour et nuit les navrés à mort du troupeau du Seigneur qui est désolé. Mais tout cela en vain puisque vous ne changez de train et que vous suivez la voie d'iniquité, que vous ressemblez toujours à la truie lavée qui retourne dans son bourbier et au chien qui retourne dans son vomissement; aussi êtes-vous retournés à vos folies et à vos déloyautés. Vous avez délaissé

la vraie fontaine d'eau vive pour vous creuser des citernes crevassées qui ne contiennent point les eaux. Que n'avez-vous souffert d'être brûlés plutôt que de renier votre Dieu par une noire imperfidie et damnable lâcheté. Que n'avez-vous souffert les flammes de la persécution, à l'exemple de tant de nos frères qui ont été martyrisés en souffrant la mort la plus cruelle... et ont ainsi signé la pureté de l'Évangile de leur sang et ont mis leur vie pour celui qui est mort pour nous. Oh! que ceux-là sont heureux de souffrir pour la gloire de Dieu et que vous êtes malheureux de n'avoir pas imité leur exemple! »

Et l'on sent bien que, le moment venu, il fera lui-même et sans phrase le sacrifice de sa vie. Mais où trouver des incitations à la révolte et des pensées de meurtre dans ces paroles ou dans les suivantes : « Fondez les nues des péchés que vous avez commis... par des prières ardentes et par un saint frappement de poitrine, comme le péager, et une confusion de face comme Daniel. Ayez les larmes d'un David et d'une pécheresse repentante, et la froissure d'un Joseph, et la repentance d'un larron converti sur l'arbre de la croix, et de l'apôtre Pierre. Fondez en larmes pour noyer une si noire imperfidie, et Dieu, touché de votre repentance. se repentira du mal qu'il avait juré de vous faire souffrir... Il est prêt pour vous recevoir en ses compassions. Il vous crie encore : « Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et travaillés et je vous soulagerai ». Et celui qu'on nous représente animé de sentiments de vengeance prêche la patience dans les afflictions et l'acceptation pleine et entière de la volonté divine. « Souffrons donc pour l'amour de Dieu toutes choses ; sortons hors du camp avec lui, en portant son opprobre, sachant que les souffrances du temps présent ne sont point à contrepeser à la gloire qui est advenir ; et les afflictions qui ne font que passer produiront en nous un poids éternel d'une gloire souverainement excellente. Souffrons donc pour l'amour de celui qui a tant souffert pour nous. »

Interrogeons encore le dossier du martyr pour bien connaître l'état d'âme de ce jeune prédicateur de vingt-trois ans. Nulle part, il ne manifeste un sentiment d'irritation contre les persécuteurs. S'il étudie avec soin l'Écriture, il y cherche moins les paroles qui les condamnent, que celles qui apporteront quelques consolations à leurs victimes. Le choix de ses textes est significatif. Dans un sermon sur 2 Timothée, III, 12 : *Or tous ceux qui voudront vivre selon la piété en Jésus-Christ souffriront persécution*, il s'exprime en ces termes : « Il ne faut pas que vous soyez surpris de ce que Dieu vous a affligés et que vous avez été persécutés, car, de tout temps, l'Eglise de Dieu a été persécutée ». Il transcrit, sur des feuilles volantes, des passages caractéristiques : ces paroles du psaume LV : « Ce n'a point été mon ennemi qui m'a diffamé, autrement

je l'eusse enduré; » ou celles de l'Apocalypse : « Ne crains rien des choses que tu as à souffrir sur la terre. » Au dos d'une lettre touchânte qu'il a reçue d'un de ses collègues, lettre qui ne parle que de leur commun ministère et qui se termine par ces lignes affectueuses : « Je vous prie de faire mes compliments à M. Lolivier. Tous les camarades lui font les baise-mains. On souhaiterait bien de le voir, ainsi que vous. Adieu. Je vous recommande à la grâce et à la conduite du bon Dieu », il a noté ces quatre versets : 1 Pierre, V, 6; Hébreux XII, 12; 2 Timothée II, 3; Colossiens III, 3. Qu'on se donne la satisfaction de les relire, on verra les pensées qui remplissent son cœur dans le temps où l'on prétend qu'il a commis un assassinat. Parfois il mêle aux passages de l'Écriture de saintes élévations : « Mon Dieu, donne-moi délivrance! — Si quelqu'un m'aime, mon Père l'aime et nous viendrons faire demeurance chez lui. — Mon Dieu bénis, mon Dieu, bénis-moi! — Écoutez la parole du Seigneur, vous qui tremblez à sa Parole. — Mon Dieu! mon Dieu! »

Nous sommes à cent lieues, on le voit, de toute pensée de haine et de vengeance. Notre jeune témoin de la vérité aurait pu signer ses interrogatoires, comme Fulcran Rey : Colognac « qui n'a fait que prier Dieu ». Car qu'il fût un homme de prière, cela ressort, avec évidence, de son dossier. Voici encore des lignes de sa main, qui nous font pénétrer dans l'intimité de son âme croyante. Elles ont pour titre *Méditation sainte sur le psaume CXVI, verset 7 : Que rendrai-je à l'Eternel? Tous ses bienfaits sont sur moi.* Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une prédication destinée à quelque assemblée du Désert, c'est plutôt une évélation chrétienne, comme les *Méditations de l'Évangile* de Bossuet, moins littéraire assurément, mais plus personnelle et plus vivante. Qu'elle est touchante! Aucune récrimination. Si le persécuté parle des épreuves qu'il endure, c'est pour les transformer en sujet d'actions de grâces :

«... Mon âme, regarde et médite les bienfaits de l'Éternel qu'il te communique journellement et ne te souviens plus des afflictions que tu as eues, car si l'Éternel m'a angoissé, c'est pour mon bien. Ce Dieu bénin châtie tout enfant qu'il aime. Il avait autrefois mis une écharde en la chair de saint Paul et un ange de Satan qui le souffletait, afin qu'il ne s'élevât outre mesure. O mon âme, reconnais donc que ces afflictions sont pour t'humilier de peur que tu ne sois orgueilleuse et que tu ne tombes dans le piège de Satan... Ah! que j'ai bien lieu de dire que les bienfaits de l'Eternel sont sur moi! Il m'a élevé en sa crainte. Il m'a fait passer à travers mille dangers sans que j'eusse aucun mal. Il m'a préservé, durant un si long temps, par les déserts, par les campagnes. Il m'a toujours fourni les choses nécessaires. Il m'a donné des

retraites assurées en me délivrant de la fureur de mes ennemis qui sont tous les jours continuellement à l'entour de moi pour m'ôter la vie, s'il leur était possible. Hé! que j'ai bien sujet de dire : « Qu'ai-je fait, ô Dieu, pour être mieux traité que les autres et combien lui dois-je pour m'avoir préservé, aussi chèrement que la prunelle de son œil, en corps, en esprit, en réputation! »

« En corps? en réputation? » ici Colognac se trompe. Sa réputation sera bientôt ternie par la plus odieuse des imputations et son corps martyrisé. Mais, je le demande encore, au milieu de ces préoccupations si religieuses et si touchantes, où trouver place pour la préméditation d'un guet-apens et d'un assassinat?

Ce sont les mêmes sentiments que respire une poésie dont Colognac s'est déclaré l'auteur, qui figure aussi dans le dossier, et que M. Bost a publiée dans le *Bulletin* (1). C'est en vain que l'abbé Rouquette soulève des doutes sur son authenticité. Ils n'ont aucune valeur sérieuse. A qui fera-t-on croire que cette « chanson » est mieux écrite que les lettres que l'on possède de son auteur et qu'il faut l'attribuer à une plume différente? Si M. l'abbé Rouquette en refuse la paternité à Colognac c'est uniquement parce qu'il estime que, de son temps, les poésies huguenotes sont pleines d'acrimonie contre les persécuteurs, et comme il n'en trouve point dans la nôtre, il la fait remonter jusqu'à la Révocation. Il faut à toute force, si elle est de notre pasteur, qu'elle respire la haine et la vengeance. Quelle étrange mentalité! Le prédicant, et nous n'avons aucune raison de mettre en doute son affirmation, reconnut sans hésitation « avoir composé la chanson et l'avoir récitée ». Eh bien, voici comment s'exprime celui dont on voudrait faire un homme ivre du sang des persécuteurs.

Il faut souffrir pour Jésus-Christ
Les souffrances que l'Antechrist
Nous fait souffrir dans ce bas monde.
Pour être heureux dedans les cieux,
Il faut souffrir dans ces bas lieux
Toutes les souffrances du monde.

Le croirait-on? le juge Méjan — l'avait-il lue? — prétendra plus tard que cette chanson est la preuve que l'auteur « est un séditieux, parce qu'il y a des choses contre l'État ». L'abbé Rouquette, moins aveuglé par l'esprit de parti, lui rend meilleure justice. Il n'hésite pas à affirmer que c'est en vain qu'on y chercherait les déclamations que tous les historiens ont répétées contre le clergé de France (2).

(1) T. LVII, p. 177 et suiv.
(2) *Les Poètes cévenols*, p. 38.

*
* *

Pendant que Colognac exerçait fidèlement son ministère, Louis de Bagars, consul de Lasalle, était tué le 27 juillet 1691, non loin de cette ville, au col du Mercou « par quelques jeunes hommes transportés de zèle et d'indignation, comme autrefois Elie, » dit Claude Brousson. Ce meurtre, survenu après plusieurs autres et qui privait Bâville d'un de ses plus fins limiers, le jeta dans une violente colère et, sans hésiter, il en rendit responsables les pasteurs du Désert. Il en désigne formellement quinze, — j'étudierai tout à l'heure ce triste document, — comme coupables de meurtre et d'assassinat; Colognac est du nombre.

Or notre pasteur était, au moment du crime, à plus de deux lieues de l'endroit où il fut perpétré. Il l'affirme lui-même dans l'interrogatoire que l'intendant lui fit subir à Montpellier, le 14 octobre 1693. Aussi quelle n'est pas son indignation quand il apprend qu'il est sous le coup d'une accusation contre laquelle toutes ses paroles et tous ses actes protestent. Il se trouvait alors loin des Cévennes, à Pézenas, près de Béziers. Il prend aussitôt la plume pour se justifier auprès du premier magistrat de Cros, sa paroisse natale, le nouveau converti Moynier, de « l'atroce calomnie » dont il est l'objet. Par une coïncidence vraiment providentielle, le brouillon de sa lettre est au dossier. Le voici dans ses parties essentielles :

« De Pésenas, le

« Mon Dieu, bénis moy
« par ta grâce.

« Monsieur,

« Après vous avoir salué et souhaité autant ou plus de bonheur qu'à moi-même, vous souhaitant aussi un heureux retour de votre voyage, je vous dirai comme je suis venu dans cette ville, où j'y ai trouvé un homme de nos quartiers qui m'a conté ce qui se passait dans le pays, mais en particulier les calomnies atroces que l'on m'a accusé, *dont j'en suis extraordinairement affligé. Il m'a dit que j'étais accusé d'être un meurtrier et, enfin, que le bruit courait partout que je vous avais coupé des arbres à vous* (1) et que je voulais vous tuer. Ce qui est une fausseté la plus grande du monde, car je ne crois pas qu'il y ait personne, dans le monde, qui ait

(1) C'est Colognac qui souligne.

sujet de plainte contre moi; et il n'y a point de personnes, qui ne soient poussées par le diable, qui puissent tenir un tel propos. Car sachez, monsieur, que *je suis chrétien, par la grâce de Dieu*, et que je suis ses commandements selon qui sont contenus sur les deux tables de la loi. Dieu m'est témoin comme je n'ai jamais pensé à ces choses; et il m'en justifiera un jour devant son trône. Sachez, monsieur, que c'est pour un autre sujet que je suis persécuté, de ce que je n'en ai point de honte, puisque c'est pour la querelle de Dieu et pour le maintien de sa religion, pour laquelle je souffrirais tous les tourments du monde.

« Mais, au fond, après toutes ces calomnies noires et détestables, je me console en la pureté que j'en suis par la grâce de Dieu. Je vois, lorsque je feuille la sainte Bible, plusieurs exemples qui me consolent, quand je vois que de si saintes personnes, comme les prophètes et les apôtres, même notre Seigneur Jésus-Christ, ont été chargées de calomnies et d'opprobres extrêmes. Mephiboscheth, ce pauvre prince, ne respirait que la conservation et le service de David. Cependant son perfide serviteur l'accusa contre la vérité de n'avoir pas suivi le roi David, lorsqu'il s'enfuyait devant Absalom son fils, comme nous le voyons au second livre de Samuel, chapitre XVI. Et comme nous pouvons encore voir au livre des Rois que Naboth fut accusé, par deux faux témoins, qu'il avait blasphémé contre Dieu et contre le roi : ce qui était le plus faux du monde. Amatsia, sacrificateur de Béthel, fit entendre à Jéroboam roi d'Israël, que le prophète Amos avait conspiré contre lui. « Le pays, dit-il, ne pourrait pas supporter toutes ses paroles », comme nous voyons au septième chapitre d'Amos. On a aussi traité les apôtres comme des mutins et des séditieux, comme nous le voyons aux Actes, chapitre XXIV. « Nous avons, disait-on de saint Paul, trouvé cet homme pestilant et émouvant sédition entre tous les Juifs par tout le monde. » Jésus-Christ a été calomnié de même, car on l'a appelé Béelzébul, prince des diables, perturbateur du repos public. Tout cela me fait certes une grande consolation, avec plusieurs autres exemples qui sont contenus dans cette sainte Parole; mais, qui plus est, ma conscience ne me fait point de reproche. C'est là ma plus grande consolation. Vous devez être bien persuadé que je ne m'exposerais pas, en aucune manière, que pour la gloire de Dieu. »

Puis, passant de la défense à l'attaque, Colognac reproche à Moynier son apostasie, lui fait toucher du doigt, par des citations de l'Écriture, heureusement choisies, les erreurs de l'Église romaine et termine par un suprême appel à la repentance : « Je vous en prie, pour votre propre salut et par les entrailles de la miséricorde divine, faites comme saint Pierre, revenez de votre égarement; car il vaudrait mieux que vous n'eussiez jamais connu la

voie de justice que non pas, après l'avoir connue, se détourner arrière du saint commandement qui vous avait été baillé. Je souhaite votre conversion du profond de mon cœur et ne manque pas à implorer la miséricorde de Dieu pour votre conversion dans mes prières. C'est pourquoi je vous supplie de faire un autre jugement de moi que de croire que je sois tel qu'on m'avait dépeint à vous. Je finis en priant Dieu qui vous conserve, qui vous garde, qui vous bénisse, et qui vous convertisse, qui vous fasse la grâce de revenir heureusement de votre voyage. Voilà, mon cher Monsieur, le désir ardent que j'ai pour votre prospérité, me disant, pour ma vie, votre très humble et affectionné serviteur. »

« P. Colognac. »

Tel est ce cri d'une conscience sans reproche qui bondit sous l'outrage et dont la protestation indignée rendrait inutile toute autre justification. Quelle impression produit cette lettre sur l'abbé Rouquette qui la publie tout entière (1)? Hélas! elle ne dit rien à son âme sacerdotale. Il n'en saisit pas la force apologétique. Il n'y voit que « tout le fatras biblique » dont son auteur l'a remplie. « C'est, dit-il encore, un tissu de textes de la Bible, une série d'exemples qui ne riment à rien et qui marquent une stérilité complète de l'esprit protestant. » « Elle nous permet, dit-il encore, de pénétrer dans le cerveau d'un protestant, d'y voir sa mentalité, d'y toucher même du doigt la nourriture dont il le bourre tous les jours (2). » Dans son ignorance des Écritures et de la vérité évangélique, le prêtre romain n'a pas compris que c'est précisément cette culture biblique qui a trempé pour la victoire ces hommes de Dieu, et leur a donné cette puissance spirituelle qui, portant la conviction dans les cœurs, explique seule la grandeur de l'œuvre qu'ils ont accomplie.

Mais que pense de cette lettre de Colognac M. Bost lui-même? Lui, l'admire assurément; il estime toutefois qu'elle ne prouve rien en faveur de son innocence. Il assimile son auteur à Vivens. Celui-ci, qui a plusieurs meurtres sur la conscience, n'écrit-il pas à l'un de ses parents : « Y a-t-il aucune créature qui se puisse plaindre que je lui aie jamais fait aucun tort? » De même Colognac, tout en ayant participé au meurtre de Bagars, peut dire, presque dans les mêmes termes : « Je ne crois pas qu'il y ait personne, dans le monde, qui ait sujet de plainte contre moi. » Oui, si Colognac ressemblait à Vivens, s'il se donnait, lui aussi, comme un justicier,

(1) Sans reproduire toutefois l'épigraphe, ni souligner les mots que Colognac a mis en vedette.

(2) Ouvrage cité, pp. 37, 46, 32.

s'il se réclamait comme lui de cette parole de l'Écriture : « Il faut que le méchant soit retranché du milieu de vous. » Mais nous savons bien qu'il n'en est rien. Tout son passé proteste contre de pareils sentiments. Il considère comme « calomnie atroce » ce dont le prédicant de Valleraugue est tout prêt à se glorifier. On a lu plus haut les paroles virulentes de ce dernier à l'adresse de « l'infâme de Villeneuve, cet abominable que Dieu ne manquera pas d'écraser. » Pour que la mort de Séverac, un autre persécuteur, serve d'exemple, il laisse sur son cadavre un billet dans lequel il prophétise le même sort aux autres Judas (1). On chercherait vainement dans le dossier de Colognac la moindre trace de ces violences de langage. Depuis cinquante ans les frères Haag ont porté sur Vivens un jugement définitif : « Exaspéré, disent-ils, par la proclamation qui le mettait hors la loi, il résolut d'user de représaille et de venger la mort de plusieurs personnes exécutées sur le simple soupçon de lui avoir donné asile (2). » Et sans doute personne, en dehors des persécuteurs, n'a sujet de se plaindre de lui et son dévouement à ses coreligionnaires est sans réserve. Il peut dire, comme saint Paul : « *Je n'ai désiré ni l'or, ni l'argent, ni les vêtements de personne.* » Mais ce que Vivens regarde comme un devoir, débarrasser la terre des Judas, Colognac le considère, lui, comme un crime : voilà la différence (3).

Et, maintenant, que dire de l'appréciation que le juge Méjan fait de cette lettre? Pour lui Colognac est coupable puisqu'il est accusé de l'être. Écoutez plutôt : « Ces deux dernières pièces justi-

(1) N. Peyrat, *Histoire des pasteurs du Désert*, t. I, p. 222. Cet auteur le paraphrase, mais Brueys paraît bien en donner la version exacte, *Histoire du fanatisme*, t. I, p. 246.

(2) *France protestante*, 1re édit. t. IX, p. 526.

(3) M. Bost revient sur cette lettre, dont il cherche en vain à atténuer l'importance. Je ne « suppose pas gratuitement, comme il le dit, qu'elle est du temps de la mort de Bagars. » Quand l'aurait-il écrite? Il le fit dès qu'il connut l'accusation portée contre lui. « Pourquoi Colognac l'aurait-il gardée deux ans? » Qui vous dit qu'il l'ait gardée deux ans et que nous n'ayons pas ici un brouillon ou une copie? « Rien ne prouve qu'il l'ait rédigée à Pézenas. » Mais cette phrase : « *Je suis venu dans cette ville, où j'ai trouvé un homme, de nos quartiers* (qui pourrait au besoin certifier ce qu'il avance), n'est-elle pas significative? « La lettre à Moynier ne prouve qu'une chose, c'est qu'en 1693 C. ne voulait plus être accusé d'être un meurtrier ». L'aurait-il voulu auparavant? « Le lion est mort, la colombe mystique a survécu. » Montrez-nous d'abord le lion pour que nous croyions à son existence. Il n'y a pas deux chapitres dans sa vie, le camisard d'abord, le prédicant ensuite; je n'y vois, d'un bout à l'autre, que le prédicant.

Cette lettre ouvre la série de ces dénégations absolues que C. ne cessera d'opposer jusqu'à la fin à ses accusateurs. M. Bost y voit « une révolte forcenée contre le sort qui lui était fait. » Il aurait menti par indignation. J'y vois, plus justement, ce que cette noble victime y a mis elle-même, l'affirmation de son innocence.

fient, savoir la chanson, qu'il est un séditieux et la lettre qu'il est, de notoriété publique et de bruit général, un assassinateur (*sic*) ». L'expression est à la mesure du sentiment.

*
* *

Et c'est ici qu'il faut étudier, avant d'aller plus loin, la mentalité des persécuteurs et appeler à la barre de l'histoire ceux qui firent tant de fois asseoir sur la sellette des victimes innocentes qu'ils destinaient à la mort. Ce sont des juges iniques, comme les qualifie Brousson. Ils foulent aux pieds sans pudeur le droit des gens. Non seulement ils sont cruels, mais ils sont fourbes et calomniateurs et tous les moyens leur servent pour arriver à leurs fins. Examinons de près le cas de Bâville.

Quand le successeur de Marillac entre en scène dans le Poitou, en 1682, il y est précédé d'une réputation méritée de bienveillance et d'esprit conciliant : « Le nouvel intendant, écrivait-on, fera, par sa douceur et ses honnêtetés, plus d'impression dans les esprits que ne faisait son prédécesseur par la force et la violence (1). » L'impression est la même lorsque, au mois d'août 1685, il remplace d'Aguesseau à l'intendance de Montpellier. « On ne pouvait pas envoyer, dit le marquis de Sourche, un plus honnête homme pour remplir la place d'un aussi honnête homme (2). » Quand Louis XIV, trompé par son entourage, se prépare à révoquer l'Édit de Nantes, Bâville, à l'exemple de Colbert, de Vauban, du Dauphin lui-même (3), prévoit les désastreuses conséquences que ce mépris de la foi jurée entraînera pour le royaume. Avec une hauteur de vues remarquable, il estime que cette mesure inique amènera non seulement la ruine matérielle, mais encore la ruine morale d'une partie de la France ; car, selon ses propres expressions, « en religion, il faut attaquer les cœurs ; c'est là qu'elle réside », et encore, « la persécution peut faire des hypocrites, mais ne fait pas des chrétiens. » Contemplez le portrait que le *Bulletin* a publié de lui (4). Ne vous sentez-vous pas attiré, à l'exemple de M. de Cazenove, par « cette figure ouverte, intelligente et distinguée ? » Sans doute. Seulement, au lendemain de la Révocation et quand il s'agira d'appliquer les mesures du despote couronné, en serviteur obéissant de la lettre il se lancera, tête baissée, avec une persévérance infatigable, une ténacité digne d'une meilleure cause et que les obstacles grandissants ne feront qu'exaspérer, dans la voie de la répression à outrance. Il sera cruel par obéissance

(1) *Bulletin*, t. LVI, p. 184.
(2) *Ibidem*, p. 276, note.
(3) *Bulletin*, t. XLI, p. 345.
(4) T. LIV, p. 223.

et par conviction, comme d'autres par tempérament. Il remplira « ce triste et ennuyeux emploi », selon ses propres expressions, pendant près de vingt ans, non qu'il aime à voir couler le sang, mais parce qu'il faut anéantir la Réforme et qu'il ne connaît pas d'autres moyens que de remplir les couvents, les prisons et les galères, que de massacrer, pendre et rouer. Qu'un prédicant tombe dans ses mains, fût-il son parent ou son bienfaiteur, fût-il l'homme le plus vertueux du royaume, il sera exécuté sans pitié ni remords, que dis-je, avec une satisfaction non dissimulée : celle du devoir accompli. Il semble que c'est pour lui que Pascal ait écrit : « Jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement que quand on le fait par un faux principe de conscience. »

Et je le reconnais, au milieu de tous ces supplices et de cette vapeur de sang, cet exécuteur des hautes œuvres de Louis XIV, « l'horreur et la terreur du Languedoc » comme l'appelle Saint-Simon, ne manque pas d'une grandeur farouche. On le redoute, on l'abhorre, on ne le méprise pas. C'est un bourreau qui remplit son office avec une conscience tranquille. Mais que penser de lui, quand le loup se déguise en renard, quand la franchise brutale fait place à l'astuce hypocrite, quand nous surprenons le juge disqualifié en flagrant délit de fourberie, de mensonge et de calomnie, quand le vice-roi du Languedoc, enfin, ne craint pas de s'abaisser, dans sa folie haineuse, jusqu'à consulter des magiciens pour découvrir les prédicants (1) ?

Un jour il écrit au consul de Lasalle, au sujet d'un cheval qu'on a pris à un chef camisard : « Vous ferez fort bien de garder le cheval en question et de vous servir de cette occasion pour faire tomber Salle dans une embuscade pour le faire prendre, en lui mandant que vous lui ferez rendre ce cheval dans un endroit que vous lui marqueriez et dont il conviendrait (2). » Une autre fois il se sert d'un certain Gautier, qui après avoir étudié en vue du saint ministère avait abjuré, pour obtenir des renseignements sur Brousson et Vivens ; et, pour cela, il ne trouve rien de mieux que de l'enfermer au fort de Saint-Hippolyte, sous prétexte de religion, et quand il en sort il lui donne, en secret, l'ordre de tenir des assemblées, afin que ceux dont l'intendant veut faire ses victimes se laissent prendre à ses démonstrations de piété (3).

Mais rien n'égale en ce genre la fourberie dont Bâville lui-même

(1) Voir l'anecdote racontée par Quick dans *Vie et ministère de Claude Brousson* par Léopold Nègre, p. 63. Quick dit à ce sujet : « L'intendant serait allé vers le diable lui-même pour débarrasser la terre du ministre (Claude Brousson) et l'envoyer au ciel. »

(2) *Bulletin* t. LIV, p. 227.

(3) Voir Louis Nègre, *Vie et ministère de Claude Brousson*, p. 57. Voir aussi Douen, ouv. cité, t. II, p. 111 et suiv.

nous fait la confidence dans une lettre à Louvois : « Le nommé Gleize qui m'a fait prendre ces quatre hommes (les prédicants Lallemand et Dombres, et deux autres) a fait encore arrêter le nommé Pintard que je sais être un très méchant homme, mais je n'ai point encore de preuves contre lui. — Admirez en passant la logique de ce raisonnement. — Ce Gleize se conduit de manière qu'il ne paraît jamais aux captures qu'il fait faire, et que Vivens se croit un de ses meilleurs amis. Afin d'augmenter davantage le crédit qu'il a parmi cette canaille, je me suis avisé, de concert avec lui, de faire abattre sa maison et je lui fais son procès par contumace. Je n'ai de commerce avec lui que par un curé qui parle à un de ses parents. Ce ne peut être que par ces sortes d'artifices que l'on peut réussir à prendre ces gens-là (1). » *Reum tenemus confitentem.* O la belle confesssion ! Le joli trio ! L'intéressant dossier de ce procès par contumace ! Quel heureux chercheur dénichera, dans quelque carton oublié des Archives de l'Intendance, ou du Ministère de la Guerre, les dépositions de ces honnêtes gens qui, gravement, la main sur les Écritures, affirment la culpabilité de ce vertueux scélérat ! Leurs témoignages véridiques ont leur place marquée à côté de ceux que j'examinerai bientôt.

D'ailleurs nous ne sommes pas au bout des actes inqualifiables de ce juge inique. J'ai déjà parlé du manque de parole dont il se rendit coupable à l'égard de Vivens. Voici comment il travestit cette histoire dans une lettre au secrétaire d'État Châteauneuf : « En 1687, au mois d'août, il (Vivens) me fit proposer par l'entremise de M. Dugua, maréchal de camp, de demander grâce au roi et la permission de sortir du royaume avec cinquante personnes... Sa Majesté eut la bonté d'accorder cette permission (2) . » Or tout cela est faux, du commencement à la fin. Voici comment Vivens rectifie les faits. « Présentement, il me faut courir en plusieurs lieux pour pouvoir conférer avec mes confrères, avant que de *répondre aux propositions que les puissances me font de me faire sortir du royaume.* Je ne sais pas si nous serons d'accord. S'ils me veulent accorder tous les prisonniers et tous les galériens et cent hommes qui me suivent, et trois cents louis pour mon voyage, je sortirai, à condition qu'ils me donneront pour otages l'évêque d'Uzès, celui d'Alais, M. de Villevielle et le vicomte du Chailar (*sic*). »

(1) C'est M. Frank Puaux qui a découvert cette lettre au ministère de la guerre et l'a publiée dans l'*Eglise libre* de 1884, p. 27. Elle justifie l'affirmation de Claude Brousson : « Il sait qu'on s'est souvent servi de faux témoins pour condamner des gens qui n'avaient pas seulement pensé à faire ce qu'on leur imputait. » *Relation des merveilles*, p. 27.

(2) *Bulletin*, t. LIII, pp. 439-440. Brueys, *Histoire du Fanatisme*, t. I, p. 216. adopte cette version.

(3) *Bulletin*, t. XL, p. 640. C'est moi qui souligne.

Et quand, après de longs pourparlers, Vivens et deux de ses collègues, lui ont désigné ceux qu'ils désirent emmener avec eux, l'intendant — je l'ai déjà rappelé — se sert de leurs indications pour sévir contre leurs amis et les fait figurer avec leurs adresses sur un placard, auquel il ne craint pas de donner ce titre : *État des particuliers des Cévennes, lesquels ont été dénoncés par Bringuier, Vivens, Berthezène, et autres prédicants, pour avoir convoqué les assemblées et y avoir assisté*. Que dis-je? Non content de faire de Vivens un dénonciateur de ses frères, de son propre frère, il incrimine ses mœurs en le gratifiant de quatre maîtresses, dont trois sœurs — un Louis XV avant la lettre. — « Il oubliait, dit éloquemment M. N. Weiss, que des pièces officielles se retrouvent tôt ou tard et qu'un jour la fourberie insigne dont ce honteux placard devait marquer les prédicants retomberait sur lui (1). »

Et pourtant il me reste à citer un document encore plus compromettant pour la mémoire de ce juge calomniateur et qui entraînerait sa condamnation par les tribunaux s'il vivait de nos jours. Je veux parler de la lâche et gratuite accusation d'assassinat dont il charge quinze prédicants du Désert. Au lendemain de la mort de Bagars, dans l'impossibilité de découvrir ses meurtriers, sa rage impuissante ne connaît plus de borne. Il s'en prend en bloc à tout le corps pastoral et il fait afficher par toutes les Cévennes cette incroyable pancarte :

« Nous déclarons que nous donnerons à ceux qui prendront le nommé Brousson mort ou vif, la somme de cinq mille livres, comme aussi que nous donnerons la somme de trois cents livres à ceux qui prendront morts, ou vifs, les nommés Henric, valet de Brousson, La Jeunesse, Laporte, Lapierre, Labric, Roman, La Rouvière, Gavanon dit La Vérune, Colognac dit Dauphiné, les trois Plans frères, La Victoire et Villemejane, dit Campan, *tous meurtriers, assassins et perturbateurs du repos public*, et que nous ferons payer les cinq mille livres pour ledit Brousson et trois cents livres pour chacun desdits Henric, La Jeunesse, Laporte et autres susnommés, avec la même ponctualité que nous avons fait payer cinq mille livres pour le nommé Vivens (2). »

Dans ce triste document, qui déshonore sa mémoire, non seulement le premier magistrat de la province, « à la honte de l'humanité », comme le dit avec raison M. O. Douen, offre une prime à l'assassinat de quinze prédicateurs de l'Évangile, mais encore il lance à la face de ces hommes de Dieu, qui s'efforcent d'avoir une conscience sans reproche devant Dieu et devant les

(1) *Bulletin*, t. LV, p. 136. Bâville voulut user du même subterfuge auprès d'autres personnes et de Brousson en particulier qui déjoua ses desseins. Voir Léopold Nègre. *Vie et ministère de Claude Brousson*, p. 61.

(2) O. Douen, *Les Premiers pasteurs du Désert*, t. II, p. 202.

hommes, une odieuse accusation d'assassinat. Or, qui a jamais accusé de meurtre Brousson, Roman, Lapierre, Gazan dit La Jeunesse, Villemejane, Etienne Bon, dit La Victoire, pour ne citer que ceux-là (1)? Bâville exaspéré perd toute mesure. Il voit rouge. Et malheur aux prédicants qui tomberont dans ses mains. Cet homme qui ne se laisse « arrêter par rien sur les moyens », selon le mot de Saint-Simon, se servira de tout pour les charger des plus grands crimes. Il ne se contentera pas de les perdre, il s'efforcera de les déshonorer. N'a-t-il pas écrit ces lignes monstrueuses : « Il faut rapper les huguenots... pour nous enlever toute crainte *du mal qu'ils peuvent faire et du mal même qu'ils n'ont pas fait* ! »

* * *

Quand Paul Colognac fut arrêté, Bâville avait un homme prêt pour toutes les besognes honteuses, un homme sans scrupules comme lui, je veux parler du traître Valdeyron. Ce nouveau Judas, pour sauver sa vie, n'avait pas craint de livrer Vivens, son maître et son ami, un Valleraugois comme lui, aux mains des persécuteurs. Il avait conduit en personne les troupes d'Alais à la grotte de Carnoulès où il savait qu'était retiré celui dont la tête valait cinq mille livres ; et, « dès qu'au jour naissant on put discerner les objets, il montra l'endroit du vallon où était la caverne (2). » On sait le reste. Désormais, il appartient à l'intendant qui le garde en prison et l' « utilisera », c'est le mot de M. Bost, comme témoin (3). A côté de lui un autre témoin déposera, Gervais, facturier de laine à Lasalle et l'huissier des consuls, qui accompagnait Bagars et fut témoin de l'assassinat ; mais qui, d'ailleurs, ne connaissait pas les prédicants, et dont les papiers Fraissinet font un déserteur. Voilà les deux hommes qui vont charger Colognac d'un crime qu'il n'a point commis. Leurs dépositions sont un fouillis inextricable d'invraisemblances, de contradictions et de calomnies. Faisons des coupes réglées dans ces fourrés sombres.

Invraisemblances tout d'abord. Que dire de ces quatre ou cinq fusils, qui, à tour de rôle, manquent leur homme. Est-ce que l'émotion aurait fait dévier l'arme des assassins? Ils sont à l'affût pourtant et des chasseurs expérimentés.

A-t-on remarqué le rôle effacé que Valdeyron fait jouer à Vivens?

(1) La réponse de M. Bost, qu'on lira plus loin, contient cette grave affirmation, à propos des quinze prédicants que Bâville dans son placard accuse d'assassinats. « Il ne se trompait en fait qu'en ce qui concernait Brousson et Roman. » En prenant à son compte l'accusation de Bâville, que tous les historiens protestants ont considérée jusqu'ici comme une calomnie, il s'engage à l'étayer de preuves. Nous les attendons avec impatience sans crainte.

(2) Brueys, *Histoire du Fanatisme*, t. I, p. 259.

(3) *Bulletin*; t. LVIII, p. 311.

Il est aux eaux de Pomaret en même temps que Bagars, et ce n'est pas lui qui va l'attendre au col du Mercou ! Est-ce qu'il a coutume de servir de comparse et de sévir par procuration ? Mais à quoi bon l'accuser, il est mort. Quant aux autres, ceux que l'on incrimine, à l'exception de quelques acolytes, au nombre desquels Valdeyron, lui-même, ont rompu toute solidarité avec lui. C'est l'esprit de Brousson qui les anime, non le sien, de Brousson qui peut affirmer au roi qu'il n'a eu aucune part aux violences de Vivens, mais qu'il a toujours condamné sa conduite et lui a fait sur ce sujet les remontrances les plus vives (1). La mort de Bagars n'entre pas dans leur plan mais la seule évangélisation des âmes. Qu'on lise la lettre écrite par l'un d'eux à Colognac. A travers le voile transparent des images, on distingue la nature de leurs occupations : « Je suis grandement affligé d'apprendre que vous ne pouvez rien faire dans ces contrées. J'avais formé la résolution d'aller vous joindre, quoique dans l'endroit où je suis se trouvent plus de marchands que je n'ai de marchandises, et je suis persuadé que quand nous serions les six meilleurs ouvriers, nous trouverions du travail. Et lorsque j'ai parlé de m'en aller, mon maître ne m'a jamais voulu bailler mon congé, et tous les compagnons en ont été touchés, de sorte qu'ils n'ont pu s'empêcher de verser des larmes. Je vous assure que j'aurais de la peine à sortir de la boutique pour aller dans un pays où je resterais les bras croisés sans pouvoir rien faire. J'ai besoin de travailler tant que la débite est bonne ». Les gens qui parlent ainsi songent-ils à acheter des armes pour tuer? et à se travestir pour préparer un guet-apens? Peut-on comprendre, qu'abandonnant leur ministère d'amour, ils se soient trouvés tous ensemble, au soir fixé, au sinistre rendez-vous !

Contradictions. Le témoignage de Gervais ne concorde pas avec celui de Valdeyron. Le 18 décembre 1691, le premier déclare, à à Saint-Hippolyte, reconnaître David Teyssonnières pour l'un des premiers qui ont tiré sur le consul et Grévou pour l'un des derniers. Par contre, il ne reconnait pas Espaze. Or Valdeyron, qui parle expressément de ce dernier, ne souffle mot ni de Teysonnières ni de Grévou. D'autre part, Gervais prétend que les deux hommes postés le plus haut tirèrent et Valdeyron dit qu'ils ne tirèrent point.

En désaccord avec Gervais, Valdeyron l'est avec lui-même. Dans sa première déposition, celle du 26 février 1692 au fort d'Alais, il déclare qu'il était présent à l'assassinat : « Les sieurs de Valmalle et Bagars étant venus, Valdeyron et La Rouvière étant plus haut que les autres firent signe à Valmalle de passer (2). »

(1) Voir sa lettre à Louis XIV. Ph. Corbière, *Histoire de l'Église réformée de Montpellier*, p. 315.
(2) *Bulletin* LVIII, 305.

C'est bien, mais dans sa déposition du 2 juin 1692, à Valleraugue, il dit le contraire. Cette fois, ce n'est plus lui qui accompagne La Rouvière, c'est un autre Cévenol, dont le vrai nom est Pomaret, mais qui se fait appeler Cévennes. Le voilà pris en flagrant délit de contradiction et de mensonge. M. Bost cherche bien à le tirer d'embarras. « Il met en avant, dit-il, le personnage de Cévennes pour s'innocenter cette fois de toute participation au meurtre. Il cherche à pallier sa propre culpabilité, comme s'il doutait encore des promesses qui lui ont été faites. » Mais cette explication ne porte pas; les juges le connaissent pour ce qu'il vaut; et il n'a aucun intérêt à corriger sa précédente déclaration. N'a-t-il pas déjà reçu le prix du sang, je veux dire la vie sauve? En quoi ce mensonge peut-il encore le servir? Non, il ment parce qu'il est un menteur, voilà tout, et que les menteurs se contredisent (1); il ment parce qu'il est un faux témoin et que les faux témoins ne craignent pas de se parjurer. Il ment « après avoir prêté serment sur les saints Évangiles! » Il vaut la peine, pour l'édification des lecteurs, de reproduire en partie ce faux témoignage, resté jusqu'à ce jour inédit.

« Étant (comme j'étais) avec Vivens, La Rouvière et Pomaret, près de la fontaine, le cadet Espaze, de Liron, vint trouver Vivens, de la part de La Jeunesse, des Plans et Dauphiné pour les prier de leur envoyer La Rouvière. La Rouvière ne voulant pas y aller seul, Pomaret, dit Cévennes, y alla avec lui, et le soir, dans la nuit Cévennes étant venu sans fusil aurait porté la nouvelle que Bagars avait été tué et lui dit que La Rouvière était avec les autres, qu'il, l'avait envoyé pour lui dire de se cacher. Et Vivens lui ayant demandé comment l'action s'était passée, il dit — remarquez bien que, de l'aveu de M. Bost lui-même, Cévennes n'était pas présent au meurtre et que, par conséquent, Valdeyron met dans sa bouche un discours de son invention — il dit qu'ils étaient six, savoir Dauphiné, Étienne Plan, Pierre Gay, La Rouvière, Espaze et lui, que La Rouvière avait quitté son justaucorps et mis une veste blanche, que Dauphiné avait fait le coup et tué Bagars d'un coup de pistolet, et qu'Étienne Plan s'en était allé tout seul, et les autres en troupe ; et le lendemain au soir Vivens, le déposant, et Cévennes allèrent dans un moulin, par-dessus les Ondes où Martin de las Ondes leur apportait à manger et, quatre ou cinq jours après, La Rouvière vint à la Baume et dit qu'il avait été jusqu'au Vigan. Et Vivens lui ayant demandé comment l'action s'était passée, il dit tout, de

(1) Il a dit, dans son précédent interrogatoire, qu'il était présent au meurtre, et les juges ne paraissent pas l'avoir cru. En tout cas, Loys, juge au présidial, quand il interroge Papus « lui dit expressément que « Languedoc n'y était pas ». Voir l'abbé Rouquette, ouv. cit. p. 69.

même qu'avait dit Pomaret-Cévennes » (1). Cévennes qui n'a rien vu et qui par conséquent n'a pu rien dire.

Calomnies enfin. Car Cévennes est innocent et, si Bâville a pris au sérieux la déposition de Vadeyron, elle peut conduire celui-ci sinon à la potence du moins aux galères. Mais soyons tranquilles à son égard, l'intendant sait à quoi s'en tenir.

*
* *

L'attitude de Colognac devant des juges décidés à le perdre fut celle d'un accusé qui, fort de son innocence, ne cessera de la proclamer jusqu'à son dernier soupir. Ses réponses, que l'abbé Rouquette lui-même ne peut s'empêcher d'admirer, comptent parmi les plus belles qui soient sorties de la bouche d'un confesseur de Jésus-Christ. Écoutez plutôt:

— Pourquoi avez-vous fait des assemblées?

— Parce que Dieu le commande. Mon corps est au roi, mais ma conscience est à Dieu.

— Saint Paul a dit, devant le gouverneur de la province, pour prouver son innocence, qu'il n'avait point fait d'assemblées (2) : ce qui marque que c'est un crime de s'assembler contre la volonté du prince.

— Nous nous assemblions pour prier Dieu.

— Vous avez tenu des assemblées où on a porté des armes; ce qui est contre les ordres du roi.

— Il y en avait, mais ce n'était pas de mon consentement (3).

— Quelqu'un vous a t-il imposé les mains et fait ministre?

— Ç'a été le consentement de ceux qui on assisté à mes sermons et Dieu m'a fait ministre.

— Qu'étiez-vous allé faire à Nîmes où l'on vous a pris?

— J'y allais pour prier Dieu.

— Qui vous a donné de l'argent pour subsister?

— C'est Dieu et les fidèles. Par la prière nous lui demandons ce dont nous avons besoin.

On le voit: Dieu, toujours Dieu. A l'exemple de Calvin, c'est uniquement de Dieu qu'il se réclame; c'est l'honneur et la gloire de Dieu qui font battre son cœur. Il ne cache rien de ce qui a trait à son ministère, à ses prédications, à ses relations avec les autres prédicants, en un mot rien de ce qui le fera sûrement condamner à mort. Mais il affirmera jusqu'à la fin, avec la dernière énergie, qu'il est innocent du crime qu'on lui impute.

(1) Archives de l'intendance, C. 172. Je ne m'achoppe pas contre ce *il dit*, que je rapporte à Cévennes, et non à Valdeyron.

(2) Je ne relève pas le jésuitisme de la question. Voir Actes XXIV, 12.

(3) M. Bost n'a donc pas raison de dire que « Colognac nia avoir présidé des assemblées dont les assistants fussent armés. » *Bulletin*, t. LVIII, p. 314.

— N'avez-vous pas connu Bagars, consul de Lasalle?

— Je l'ai ouï prêcher, étant ministre de Saint-Félix (1).

— N'avez-vous pas su que Bagars a été tué?

— Je l'ai ouï dire.

— Qui l'a tué?

— Je n'en sais rien.

— N'est-ce pas La Rouvière qui a tué Bagars?

— Je n'en sais rien.

— N'est-il pas vrai qu'étant avec La Jeunesse et les Plans près le col de Mercou, pour assassiner Bagars au retour des eaux de Pomaret, vous envoyâtes le cadet Espaze à Vivens, qui prenait les eaux, pour vous envoyer La Rouvière pour vous aider?

— Non, cela est faux.

Il restera ferme jusqu'au bout dans cette attitude qui est celle d'une conscience sans reproche. Ce premier interrogatoire, du 5 octobre 1693 (2) est suivi, le même jour, d'un second dans lequel Colognac se reconnaît l'auteur de la « chanson » trouvée dans ses papiers et de la lettre justificative au consul de Cros. On sait avec quelle maladresse le juge exploite ces pièces contre lui car, bien loin de le charger, elles sont des preuves frappantes de son innocence.

Le lendemain, 6 octobre, il est confronté avec ses accusateurs. C'est d'abord un certain Abraham Ducros, de Lasalle, qui se faisait appeler Chrétien. Il prétendait qu'il avait entendu dire à Dauphiné (Colognac) que c'était lui qui avait tué d'un coup de pistolet le sieur de Bagars, lui ayant montré le pistolet *disant qu'il aimait mieux celui-là que l'autre*. Vous entendez: le pasteur, que ses prédications, sa poésie, ses prières, ses lettres, ses réponses à ses juges nous ont appris à vénérer malgré sa jeunesse, serait allé, armé d'un fusil et de deux pistolets, comme un brigand des Abruzzes, attendre, le soir, au coin d'un bois, le consul de Lasalle et, après l'avoir tué, après s'être acharné sur sa victime, il se serait, entre deux prédications, vanté de son forfait et, fanfaron du crime, aurait montré à l'un de ses paroissiens le pistolet dont il se serait servi, en lui disant: « J'ai pour celui-ci une estime particulière, parce que c'est avec son aide que j'ai fait le coup. » M. Bost nous dit: « Ce détail n'est point de ceux qu'on invente. » Oui, si l'on met de

(1) L'article de M. Bost contient cette phrase malheureuse : « Il n'est pas douteux que ce ne soit Colognac qui ait tué l'ancien pasteur qu'il déclare, lors de son procès « avoir ouï prêcher, quand il était à Saint-Félix » (*Bulletin* t. LVIII, p. 309). Quel rapport, je le demande, entre le meurtre de Bagars et le fait de l'avoir entendu prêcher? Colognac avait à peine quinze ans à cette date. Et, depuis, rien ne prouve que Colognac ait rencontré Bagars ou ait eu à se plaindre de lui.

(2) Voir *Bulletin*, t. XXX, p. 68 et suiv.

(3) *Bulletin*, t. LVIII, p. 309.

tels propos sur les lèvres d'un Cartouche, mais quand c'est dans la bouche de Colognac, c'est un faux témoin qui les invente.

Après Ducros, Carbonnel. C'est l'hôte du logis de l'Asclié, qui prétend qu'il dut, une nuit, ouvrir sa porte à quatre hommes qui se disaient « des troupes du roi » et parmi lesquels se trouvait Colognac « plus agité que ses amis parce qu'il avait plus à craindre » qu'il reconnaît quand on le met en sa présence (1). Qui reconnaîtrait dans cet homme qui tremble Colognac?

Après Carbonnel, Gervais. Celui-ci prétend que Colognac était à l'assassinat, et que c'est bien lui qu'il a désigné quand il a parlé de celui qui a tiré sur Bagars et qui vint à lui. Que fait-il alors de son premier témoignage relatif à Teyssonnières et à Grevou?

Enfin Pierre Valdeyron dont nous avons percé à jour les dépositions contradictoires.

Colognac, fort de son innocence, dément ces accusations et rétablit les faits. Il reconnaît qu'il a eu des relations avec Vivens et sa troupe, qu'il est allé les rejoindre à Rouvairac, sans entrer pourtant dans la métairie, qu'il s'est rencontré avec Vivens dans un bois près de Roquedur; mais ce qu'il nie énergiquement c'est d'être allé à Ganges acheter un justaucorps de soldat et une épée. S'il a connu et parfois fréquenté La Jeunesse et Laverdure, la Bonté et Pierre Gay et Valdeyron lui-même, il ne s'est jamais rendu avec La Jeunesse et les Plan au col du Mercou, il n'a jamais songé à assassiner Bagars, il n'a jamais envoyé le cadet Espaze demander à Vivens le concours de La Rouvière, il n'a jamais tiré sur Bagars, ni avec un fusil, ni avec un pistolet; il n'a jamais reçu de pistolet de la femme Vestieu; il n'a jamais dit, en aucune manière. à Valdeyron qu'il ait été à l'assassinat de Bagars ni qu'il l'ait tué. C'est net et catégorique. Et quand le juge revient à la charge, quand il lui demande s'il ne connaît pas un certain Auziard, il finit par se lasser et s'écrie, saintement impatienté : « Je ne veux plus rien dire; je ne veux point exposer mes frères et mes sœurs et le troupeau que Dieu m'a confié à des supplices. — On le voit, toujours Dieu, *Dieu à qui je suis et que je sers*! — J'ai prêché partout où je me suis trouvé, dans les Cévennes et dans le Bas-Languedoc. J'ai reçu à rétracter la religion (catholique) ceux que Dieu a touchés; mais je ne veux plus vous rien répondre, ni sur cela ni sur toute autre chose ».

Malgré sa résolution de garder le silence, il faut bien que Colognac réponde à l'intendant, quand celui-ci vient, en personne, l'interroger, le 11 octobre. Mais il ne varie pas dans ses réponses. Il affirmera jusqu'au bout, avec une force grandissante, qu'il n'a pris aucune part au crime dont on l'accuse.

(1) *Bulletin*, t. LVIII, p. 310.

— N'étiez-vous pas aux eaux de Pomaret avec Vivens, au mois de juin 1691 ?

— Non ; je n'ai jamais été aux environs des eaux de Pomaret en 1691, ni à deux lieues près, avec Vivens (1).

— Où étiez-vous alors?

— Je ne veux pas le dire.

Il nie avoir porté le justaucorps de Gervais et le chapeau de Valmalle, qui accompagnait Bagars, car Bâville ne l'accuse pas seulement d'être un meurtrier, il fait encore de lui un voleur.

— Depuis combien de temps portez-vous votre habit?

— Il y a eu un an, l'été dernier, que je l'ai fait faire.

— Quel habit aviez-vous auparavant ?

— De drap brun et couleur de musc.

— Y avait-il des parements?

— Non.

— Quel chapeau aviez-vous ?

— Un chapeau noir, comme celui que je porte, à grande bande.

— Quelle cravate aviez-vous ?

— Sans dentelle, et de simple toile.

Je ne vois pas ce qu'il y a d' « ironique» (2) dans les questions ; mais j'admire sans réserve la précision des réponses.

Enfin, le 12, dernière comparution du prévenu, dernier interrogatoire. Sans doute Bâville tient en réserve quelque preuve décisive sous laquelle il écrasera l'accusé? Non, il ne s'arme contre lui que du racontage de Valdeyron d'après lequel l'auteur de la lettre à Moynier aurait dit lui-même à ce triste personnage qu'il avait tué Bagars. Et, pour répondre à la prostestation indignée de Colognac, l'intendant dont on nous vante « l'habileté consommée » ne trouve rien de mieux que cette étrange déclaration : « La déposition de Valdeyron est véritable, puisque vous demeurez d'accord de tous les faits qui y sont contenus, à la réserve de ce qui regarde l'assassinat de Bagars. »

*
* *

Et maintenant, avant de prononcer le jugement, Bâville entendra-t-il les témoins à décharge? Donnera-t-il la parole à l'avocat? Non, Bâville résume tout, dans sa personne auguste et souveraine, la défense comme l'accusation. Les criminels, même les plus

(1) Pourquoi M. Bost ne cite-t-il pas cette réponse? Il prête foi aux dires de Valdeyron, un traître ; ceux de Colognac, un martyr, méritent-ils moins de créance?

(2) *Bulletin*, t. LVIII, p. 313.

indignes, ont un avocat d'office. Mais son tribunal de sang est un tribunal d'exception. Il juge en premier et dernier ressort non seulement les procès d'ordre religieux, mais encore ceux de droit commun; et retenant à peine contre Colognac l'accusation d'avoir présidé des assemblées illicites, il prononce contre lui ce jugement :

« Nous déclarons Paul Colognac, dit Dauphiné, atteint et convaincu d'avoir assassiné, de dessein prémédité, le nommé Bagars, premier consul de Lasalle, et d'avoir fait des assemblées avec port d'armes, pour réparation de quoi condamnons le dit Colognac, dit Dauphiné, à être rompu vif sur un échafaud qui sera, à cet effet, dressé sur la place publique du lieu de Massillargues, où il sera conduit ayant deux écriteaux, devant et derrière, avec ces mots : *Assassin et perturbateur du repos public* et sera, préalablement, le dit Dauphiné appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de ses complices. »

La voie douloureuse commence pour le martyr. Nous l'y suivrons avec une émotion croissante, recueillant jusqu'au bout les témoignages de son innocence.

Le jugement prononcé, Méjan, conseiller du roi, et Henri le Sellier, secrétaire de l'intendant, se rendent dans les prisons du présidial pour en donner lecture au condamné. Ils l'interrogent encore sur le prétendu meurtre dont on l'accuse, et entendent tomber de ses lèvres les mêmes dénégations indignées. Mais à la question, également renouvelée, s'il n'a pas tenu des assemblées en plusieurs lieux, il répond de nouveau par l'affirmative, rappelant « qu'il l'a dit dans tout son procès ». Alors on l'attache au banc de gêne, par les pieds et les jambes, et, pour la sixième fois au moins, la question lui est posée : « N'est-il pas vrai que vous avez assassiné Bagars? »; et, pour la sixième fois, il répond par une dénégation absolue, ajoutant qu'il ne veut plus rien dire.

Mais il a compté sans ses bourreaux. Voudraient-ils, en lui arrachant un aveu *in extremis*, tranquilliser ce qu'il leur reste de conscience? Ils lui demandent de nouveau « s'il n'a pas tué Bagars d'un coup de pistolet après que son fusil eut manqué ». Il répond, une fois de plus, « que cela n'est pas vrai, et qu'il est faux qu'il l'ait tué, ni qu'il y ait été ». Méjan insiste : « Les nommés La Rouvière, La Jeunesse, Plan, Languedoc — que vient faire ici Valdeyron, le traître? serait-il par hasard le coupable ? — et Gay et le cadet Espaze (1) ne vous ont-ils pas aidé à faire cet assassinat ? » Il répond encore « qu'il n'en sait rien et qu'il n'en veut ni n'en doit rendre compte ». On lui demande encore s'il a fait

(1) Il est à remarquer que Gay et le cadet Espaze, bien qu'impliqués dans le meurtre de Bagars, ne furent condamnés qu'aux galères. *France protestante*, 2e éd. t. VI, col. 1020; *Bulletin*, t. XXXIV, p. 462, note.

des assemblées et où il les a tenues. Il répond qu'il les a tenues partout où il s'est trouvé des auditeurs pour y assister et ne veut rien dire autre chose. On l'interroge encore sur Brousson. Il répond qu'il y a dix mois qu'il ne l'a vu et qu'il ne veut, d'ailleurs, rien dire de ce qu'il sait. Et, pendant ce temps, son pauvre corps est martyrisé et, vaincu par la douleur, il ne fait que crier : « Mon Dieu, aie pitié de moi! » Mais ses bourreaux, eux, n'ont aucune pitié de lui. Ils le pressent encore de questions sur les personnes qui l'ont reçu, sur celles qui ont assisté à ses assemblées. Cette fois il garde le silence et, quand on le retire tout meurtri du banc de gène et qu'on lui donne lecture de l'interrogatoire, il refuse de le signer.

Sa marche à la mort fut une marche à la gloire. Qu'on me permette ici de me citer (1) : « Lorsqu'il eut souffert la grande gêne, Jausserand commanda à l'exécuteur de la haute justice de le faire monter sur la charrette qui devait le conduire à Marsillargues. Le chevalier de Layrac, capitaine de la garnison, était à la tête du détachement que le comte de Broglie, lieutenant général des armées et commandant de la province, avait chargé d'escorter le condamné. De plus Jausserand était accompagné de onze archers dont il nous a conservé les noms. On arrive aux portes de Marsillargues, vers les deux heures de l'après-midi. La première personne qui se présente est le curé Vidal, qui demande la permission de s'asseoir à côté de Colognac, pour le préparer à mourir en bon catholique. Il y perd son temps et sa peine. La foi du martyr reposait sur le roc inébranlable des Ecritures et il goûtait, par avance, la félicité que Dieu promet à ceux qui lui seront fidèles.

« L'exempt de la prévôté, Bonniol, avait fait dresser l'échafaud sur la place publique... Une foule émue l'entourait. La charrette s'approche au milieu d'une double haie formée d'une compagnie de milice bourgeoise, commandée par M. de Saint-Maurice et d'un détachement de dragons du régiment de Montalet. L'exécuteur est prêt pour son office de mort; mais, avant de s'y livrer, il demande au jeune confesseur de lui pardonner. Colognac arrête sur lui un regard plein de compassion et lui répond : « Je le fais de grand cœur, » ajoutant : « Je pardonne aussi à mes juges et à tous mes ennemis. » Puis le bourreau le dépouille de ses vêtements et l'étend, en chemise, sur la croix de Saint-André où il l'attache. Alors l'odieux supplice commence. Ses pauvres membres sont brisés l'un après l'autre. Mais le courage et la foi du martyr ne défaillent pas un instant. Il est visiblement soutenu par l'Esprit de Dieu qui lui donne la force de parler à la foule et

(1) *Paul Colognac, un martyr cévenol,* pp. 28-29

de rendre un suprême témoignage à Jésus-Christ. Bien des visages étaient mouillés de larmes et sa mort fut encore la plus éloquente de toutes ses prédications (1).

« On le laissa en vie deux ou trois heures après l'avoir rompu, « raconte Claude Brousson; mais, durant tout ce temps-là, il ne « cessa jamais de chanter les louanges de Dieu ou de dire les « choses les plus saintes et les plus pieuses. On assure qu'on « n'avait peut-être jamais fait souffrir à aucun fidèle de plus « grands tourments que ceux qu'on fit souffrir à ce serviteur de « Dieu, et que jamais on n'avait plus témoigné de constance et de « piété qu'il en fit paraître jusqu'au dernier de ses soupirs. »

Telle fut la fin triomphante de ce jeune pasteur de vingt-quatre ans qui, selon les termes de l'arrêt, portait sur son dos et sur sa poitrine, en se rendant au supplice, cet écriteau infamant : *Assassin et perturbateur du repos public.*

*
* *

Ma tâche serait terminée si je n'avais l'agréable et facile devoir de prendre la défense des avocats eux-mêmes de mon client. On vient de lire le beau témoignage que lui rend le grand apôtre du Désert, dans cette rarissime plaquette qui a pour titre : *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France, dans les Cévennes ou le bas Languedoc, pour l'instruction et la consolation de son Église désolée*, et qui est riche en révélations du plus grand prix sur la période qui nous occupe. A l'occasion du meurtre de Bagars, il fait cette précieuse déclaration : « Brousson n'avait pas entendu dire que le frère Colognac eût été présent à cette action. Depuis ce temps-là il avait plusieurs fois vu Colognac durant deux ans et il lui avait toujours paru fort sage, d'une vie pieuse et sainte, plein de zèle et de piété (2). » Ce témoignage est d'un grand poids. Brousson, en relations fréquentes avec les pasteurs et les fidèles du Désert, ne les a jamais entendus incriminer Colognac. Le caractère d'ailleurs et la vie sainte de son jeune collègue sont pour lui de sûrs garants de son innocence. C'est ainsi que tous les historiens ont jusqu'ici interprété ce passage : Antoine Court, qui dans son *Histoire inédite des martyrs*, affirme que Colognac « n'avait point eu de part à la mort du pasteur apostat, selon le témoignage que

(1) « Il repousse les (mot illisible) du curé Vidal qui était monté sur la charrette, mais dont toutes les exhortations furent inutiles... Colognac est déshabillé de son habit. L'exécuteur lui ayant dit de le pardonner, il aurait répondu qu'il le pardonnait, qu'il pardonnait aussi ses juges et ses ennemis. Il fut étendu de tout son long sur la croix de Saint-André ». Rapport de Jausserand.

(2) Page 54.

lui rend M. Brousson », les frères Haag (1), Jules Bonnet (2), Henri Bordier (3), A. Borrel (4), O. Douen (5). M. Bost, lui, est d'un avis contraire. Et je comprends que les paroles de Brousson l'embarrassent; mais je ne comprends pas comment il les explique et en tire la conclusion « que Brousson avait au moins quelques doutes sur la parfaite innocence (6) » de son collègue. En tout cas, Brousson n'en dit rien à John Quick, ce pasteur anglais, qui eut le rare privilège de converser « cinq bonnes heures » avec son collègue de France sur les affaires du Désert, et qui reproduit ainsi son témoignage, dans un ouvrage inédit dont une copie est conservée à la Bibliothèque du protestantisme : « Brousson qui était intimement lié avec Colognac, faisait le plus grand éloge de sa prudence, de son tempérament calme, de sa conversation céleste. Il déclarait qu'il n'avait jamais entendu dire qu'il eût participé, *soit directement ou indirectement*, à la mort de Bayards (Bagars) (7). » La cause est entendue : Brousson croit sans réticences à l'innocence du martyr.

Un témoignage, plus frappant encore, si possible, de son innocence, se trouve dans un court écrit consacré à la mémoire de Papus de la Verdaugie, le vrai nom de La Rouvière et que Charles Frossard a publié sous ce titre : *Le martyr de la prière*. L'auteur anonyme défend ce pasteur de l'accusation qui lui était commune, avec Colognac, d'avoir trempé dans le meurtre de Bagars : « On ne manqua pas, dit-il, d'accuser La Rouvière d'avoir tué un homme; on mena pour cet effet cinq témoins de Saint-Hippolyte, desquels deux déposèrent contre lui et les trois autres dirent toujours qu'ils ne le connaissaient point. On donna d'abord la liberté à ses accusateurs et les autres, qui ne voulurent pas rendre un faux témoignage, on les garda en prison. Après cela je ne m'étonne point si l'on trouva des faux témoins contre La Rouvière, car il se trouve des personnes qui soutiendront que le blanc est noir, pourvu qu'ils fussent assurés que cela les sortirait de prison. » L'allusion à Valdeyron est évidente et le plaidoyer en faveur de Papus vaut également pour Colognac. D'ailleurs ce dernier

(1) *France protestante*, 1re éd., t. IV, p. 7.
(2) *Bulletin*, t. X, p. 68. Jules Bonnet dirigeait alors ce recueil.
(3) *France protestante*, 2e éd., t. IV, col. 529.
(4) *Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes*, 2e éd. p. 338.
(5) *Les premiers pasteurs du Désert*, t. II, p. 224 : « Entre l'affirmation de Brousson dit Douen et celle de Bâville, il n'y a pas à hésiter. »
(6) *Bulletin*, t. LVIII, p. 316.
(7) « Brousson declared that he never heard that he hade any hand *either directly or indirectly* with the death of Bayards (Bagars). Cité par Henry Baynes. *Life of Claude Brousson* p. 168. Baynes ajoute : « C'était conforme aux desseins des persécuteurs d'accabler Colognac sous l'accusation infâmante d'avoir ôté la vie à Bagars. » Voir sur l'entretien de Quick avec Brousson, Douen, ouv. cité, II, 245.

est visé directement. « L'on remarque encore que Dauphiné, qui fut roué à Marsillargues, fut accusé du même crime... Je renvoie le lecteur, touchant ce meurtre, à l'Histoire de Paul Coulougnac, surnommé Dauphiné, imprimée à Amsterdam (1). »

Pour l'auteur de ce volume introuvable l'innocence de Colognac ne fait point de doute. M. Bost le reconnaît expressément. « L'Histoire de Paul Coulougnac exaltait la piété du prédicant et l'innocentait de tout crime. » Mais, alors, pourquoi récuser le témoignage de ces deux écrits ? Ah ! voici : « Les publications pieuses de la Hollande doivent être sérieusement contrôlées. Écrites loin du Languedoc, d'après des relations fautives, dans un milieu ardent qui transformait les nouvelles d'après ses espérances, elles sont souvent sujettes à caution » (2). Je ferai remarquer simplement à M. Bost que l'auteur de la notice sur Papus est un pasteur du Désert, un collègue par conséquent des martyrs dont il proclame l'innocence, un témoin oculaire dont on ne saurait mettre en doute ni la compétence ni la bonne foi. Ce n'est pas en Hollande, mais en France, qu'il écrivait. Le *nous* des Actes trahit le compagnon de saint Paul, le *nous* de notre récit trahit un de ces témoins véridiques, qui se faisant égorger méritent d'être crus. « Il serait à souhaiter qu'il fût encore *parmi nous*. — Peuple ingrat, l'on ne vous demande qu'un souvenir et vous *nous* le refusez. — Oui, c'est la récompense que *nous* souhaitons de vous, après tant de misères et de douleurs que vous *nous* avez causées ; car, au moins, en vous souvenant de *nous* vous vous souviendrez de *nos* paroles, etc. » (3). Que devient l'objection de mon contradicteur ?

Et, maintenant, que dire du témoignage que rend à l'innocence de notre martyr ce volume même dont il est le héros et qui parut à Amsterdam vers 1694, entre le supplice de Colognac et celui de Papus ? Il glorifiait la victime de Bâville et, en montrant que les adversaires l'avaient condamné à mort « avec si peu d'exactitude et de précaution », il justifiait cette remarque de l'auteur déjà cité : « Je sais bien que l'on dit que ce n'est pas pour prier Dieu qu'on fait mourir ces gens-là. S'ils parlaient ainsi, il n'y aurait personne qui ne frémît à la vue de ce spectacle ; mais afin que l'on ne s'émeuve pas, on couvre finement cela des noms d'assassin et de perturbateur du repos public, calomnie que l'on a inventée nouvellement pour ôter aux fidèles chrétiens ce beau nom de martyrs

(1) *Bulletin*, t. X, p. 275.

(2) *Bulletin*, t. LVIII, p. 317.

(3) *Bull*, t. X, p. 271. L'authenticité de cette relation ne saurait être mise en question, comme essaie de le faire M. Bost, parce qu'il s'y trouverait un renseignement erroné, dans les premières lignes. Elle est confirmée par la *Lettre écrite en 1695*, que j'ai publiée dans le *Bulletin*. Voir tome L, pp. 344, 348, 349-352.

de Jésus. Mais, malgré la ruse du démon, ils seront enregistrés dans le catalogue des martyrs et des confesseurs, et toute l'Eglise en conservera chèrement la mémoire » (1).

Les calomnies intéressées de Bâville, les faux témoignages sous lesquels on essaya de l'accabler et les souffrances indicibles qu'il endura entourent d'une auréole auguste le front du martyr. Je ne songe pas à enlever de sa poitrine et de son dos l'écriteau infamant : il fait partie de sa gloire. Colognac est au bénéfice de cette parole du Maître : « Heureux serez-vous quand on vous persécutera et qu'on dira faussement contre vous toute sorte de mal. » A l'exemple de saint Paul « il achève de souffrir en sa chair le reste des souffrances du Christ pour son corps qui est l'Eglise. » Mais j'ai résolument biffé, au-dessous de la gravure de la page 301, cette indication : « A gauche le *valat* où était embusqué P. Colognac. » Non, ce jeune pasteur de vingt-quatre ans, dont l'absolue consécration à son Maître m'enthousiasme et m'humilie, n'est pas un assassin. C'est l'un des hommes qui, à la fin du XVIIe siècle, ont le mieux honoré non seulement le protestantisme français mais la patrie elle-même.

DANIEL BENOIT.

Réponse à M. D. Benoît.

Je tiens à le constater dès l'abord, M. Benoît, pour innocenter Colognac, ne se fonde que sur des documents dont j'avais déjà connaissance quand j'ai rédigé mon travail. J'ose même affirmer, comme on le verra, que je les avais examinés avec plus de rigueur que lui.

Cependant pour lui opposer une réponse qui pût clore défini-

(1) « L'*Histoire de Paul Coulougnac*, m'écrivait, le 20 décembre 1900, le bureau des Archives de Leyde « ne se trouve ni à la bibliothèque Wallonne, ni à celle de l'Université de Leyde, ni dans celle très riche de la Société néerlandaise de belles-lettres, ni mentionnée dans les registres d'incunables et, enfin, les bibliophiles que nous avons pu consulter n'ont aucune connaissance de ce livre. » Il est fort à désirer que de nouvelles recherches aboutissent. Je les recommande, en particulier, à M. le pasteur S. Cler, le nouveau secrétaire de la Commission de l'histoire des Eglises wallonnes, en le priant d'en signaler les résultats à la rédaction du *Bulletin*. S'il m'est permis d'émettre une hypothèse, j'attribuerais le volume à Claude Brousson lui-même. Il avait quitté la France après la mort de Colognac et s'était rendu en Hollande. Son activité littéraire fut très grande à cette date. Plein d'affection pour le jeune serviteur de Dieu et le cœur outré des calomnies qu'on répandait sur lui, il aura voulu, en prenant sa défense, venger en même temps l'honneur de tous ses collègues. D'ailleurs parmi les pasteurs du Désert quel autre eût tenu la plume comme lui et trouvé les mêmes facilités pour l'impression?

tivement le débat, il faudrait plus que quelques pages. La mort de Bagars, la mentalité de P. Colognac, la déposition de Valdeyron devraient être replacées dans la suite entière des événements qui ont agité les Cévennes et le Bas-Languedoc de 1685 à 1700. J'ai, à l'heure actuelle, achevé d'écrire une histoire des prédicants de cette époque et de cette région. Elle attend, pour paraître, des circonstances qui ne seront pas sans doute réalisées de sitôt. Je me vois donc obligé, faute de place, d'énoncer ici quelques conclusions, sans qu'il me soit possible de les étayer de preuves. Dans l'ensemble, elles confirment, et dépassent même les affirmations absolument nouvelles de M. A. Rébelliau, touchant les rapports des protestants français avec l'étranger, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1). Loin que je voie dans les premiers prédicants cévénols « les dignes successeurs des austères prédicateurs du xviie siècle », comme dit M. Benoît, qui ne fait, par là, que transcrire l'impression que laisse la lecture de la *Relation des Merveilles*, par Claude Brousson, les Archives du Languedoc ou les Papiers A. Court me les ont révélés comme des «Camisards avant la lettre ». Le mot que M. N. Weiss applique à Vivens est vrai de presque tous. Je dirai même qu'il est vrai, en un sens, de Brousson lui même, du Brousson de 1689, qui rentra en France avec Vivens, *résolu à encourager une insurrection des Cévennes.*

En 1689 et 1690, comme nous l'avons dit (*Bull.* 1909, p. 298), cinq catholiques, dont deux prêtres, avaient été blessés ou tués par des balles protestantes. En 1691, le curé de Saint-Marcel de Fonfoulhouse, le consul Bagars, l'ancien proposant Gautier, le Sieur Brès et le Sieur Claparède officiers de milices furent atteints à leur tour. Quels furent les auteurs de ces attentats? Si nous devinons M. Benoît, ce seraient des Cévenols inconnus dont Vivens aurait été le chef et l'inspirateur. Mais Vivens serait le seul prédicant qui eût eu recours aux armes. En enseignant à ses compagnons, d'après le Deutéronome (au témoignage de Papus) « que si un loup venait dévorer le troupeau, il fallait tuer le loup », il n'aurait donc convaincu que ses guides ou ses conducteurs laïcs. Les prédicateurs, vainement endoctrinés, n'auraient voulu s'inspirer que de Brousson qui (la chose est manifeste) blâma ces meurtres. Ils se seraient refusés à user de la violence pour conserver la liberté de leur foi.

Cette affirmation générale est en opposition absolue avec un fait indéniable. Les prédicateurs des Cévennes n'ont été soumis à l'influence de Brousson qu'en 1692, *après la mort de Vivens*. Brousson a cheminé presque toujours seul, avec son compagnon Henri Pourtal, dans le Bas-Languedoc, depuis le début de 1690 jusqu'à

(1) *Les Protestants et l'étranger*, pp. 360-366, dans l'*Histoire de France* de E. Lavisse, tome VIII, 1re partie (*Louis XIV, la fin du règne*).

la fin de 1691. Il n'a fait que de rapides apparitions dans la montagne, où Vivens régnait sans partage. Ce fut précisément pendant un des séjours de Brousson vers l'Aigoual que le curé de Saint-Marcel y fut tué. Tout porte à affirmer que Pourtal fut de l'affaire. Si l'exemple de Vivens entraînait même les intimes de Brousson, quelle action exerçait-il sur des hommes qui ne voyaient celui-ci que de loin en loin?

Si Bâville (et M. Benoît a tort de s'en trop étonner) chargea de la mort de Bagars ou des autres victimes, tous les prédicants ou leurs « accompagnateurs », c'est que, à la fin de 1691 et au début de 1692, des dépositions minutieuses lui révélèrent la part que quelque-uns d'entre eux avaient prise à certaines de ces exécutions. Dans le placard où il met à prix la tête de quinze hommes comme « meurtriers, assassins et perturbateurs du repos public », il n'accuse aucun d'eux, nommément, d'un crime particulier, il se réserve, s'ils tombent entre ses mains, d'instruire leur procès régulièrement, quoique sommairement. Il les tient tous pour complices des assassinats commis (il ne se trompait, en fait, qu'en ce qui concernait Brousson et Roman), et tous pour séditieux (à cet égard, Brousson et Roman, qui avaient souhaité l'insurrection, reprenaient leur place au milieu des autres).

Mais bornons-nous aux meurtriers de Bagars, pour apporter à M. Benoît certaines précisions. M. B. croit pouvoir infirmer les témoignages qui nomment les Cévenols embusqués au col du Mercou, parce qu'ils émanent de traîtres et de dénonciateurs. La raison est faible. De ce que Bâville utilisait des espions contre les prédicants, il ne suit pas que ces espions l'aient mal renseigné. Dombres et l'Allemand ont été pris par l'intermédiaire d'un misérable. Si ce misérable a témoigné à leur procès (dont les pièces sont perdues) qu'ils étaient prédicants l'un et l'autre, il a dit vrai. Valdeyron a livré Vivens, cela ne suffit pas pour que sa déposition soit irrecevable. Notons, d'ailleurs qu'il n'est point un traître à gages, ni un dénonciateur bénévole. Il a parlé sans doute pour sauver sa vie, mais après une résistance dont il faut lui tenir compte. Arrêté dans les environs d'Alais, il réussit à cacher son nom, dans sa prison, pendant plusieurs semaines. Il est accusé d'avoir suivi Vivens, par un habitant de Valleraugue, mis fortuitement en face de lui. Son identité découverte, Valdeyron ne dénonce d'abord qu'un dragon d'Anduze, nommé Liron, qu'il donne comme un autre ami du prédicant. Liron, arrêté à son tour, révèle que Vivens est dans une grotte, dont la situation lui a été décrite, mais où il n'est point allé lui-même (1). Ce furent sans doute les dépositions de Liron qui aggravèrent le cas de Valdeyron, pro-

(1) *Arch. Lang.*, C. 172 (déposition Liron).

voquèrent les menaces du gouverneur d'Alais, peut-être aussi ses promesses, amenèrent Valdeyron aux derniers aveux et le placèrent finalement à la tête du détachement qui se rendit à la grotte de Carnoulès. Lorsque Valdeyron, sept jours plus tard, raconta tout au long la vie errante qu'il avait menée aux côtés de Vivens, il m'est absolument impossible de découvrir dans sa déposition « le fouillis inextricable d'invraisemblances et de calomnies » qu'y voit M. Benoît. S'il l'avait soigneusement lue, dans l'original des Archives du Languedoc (C 172), il aurait reconnu, je n'en doute point, qu'elle est parfaitement lucide, qu'elle expose les faits sans la moindre passion, qu'elle n'est dirigée contre personne en particulier, qu'elle enferme même si peu de malice, que Valdeyron, comme je l'ai dit, s'y met lui-même au nombre des meurtriers de Bagars. Le 2 juin, la seconde déposition de Valdeyron (au procès d'Étienne et de Paul Plan) répète la première, à cette seule exception près que dans l'affaire du Mercou est introduit un nouveau personnage, Pommaret, dit *Cévennes*, qui n'a d'autre rôle que de prendre la place de Valdeyron, lequel ne veut plus, maintenant, avoir été embusqué avec les autres. Ses appréhensions se comprennent, car *il est encore prisonnier*. J'ai beau relire le passage de cette seconde déposition, que cite M. Benoît, à part cette contradiction dont il n'est pas difficile de rendre compte, je n'y relève point d'obscurités (1).

Je note encore, ce qui est essentiel, que la déposition de Valdeyron est, comme je l'ai dit, confirmée par celle du valet de consul Gervais, qui accompagnait Bagars. Que cette dernière soit aussi « un fouillis inextricable d'invraisemblances et de calomnies », je laisse au lecteur de mon article, qui l'y trouvera, le soin d'en juger. Comment Gervais et Valdeyron, l'un libre, l'autre en prison, l'un qui a failli être tué, l'autre qui a manqué être un meurtrier, auraient-ils pu calomnieusement forger, chacun de son côté, deux récits de l'affaire qui concordent si parfaitement? M. Benoît ne songe pas à se le demander.

Reste, il est vrai, que Gervais, à Saint-Hippolyte, a cru reconnaître pour deux des assassins Grevou et Teyssonnière que Valdeyron ne nomme pas, et n'a pas reconnu Espaze que Valdeyron nomme. J'ai essayé de répondre à l'objection (p. 307). Elle ne suffit pas à détruire son témoignage, qui se trouve confirmé une seconde fois par Carbonnel, du col de l'Asclié, lequel a vu arriver chez lui, le soir du meurtre, les quatre hommes qui, d'après Valdeyron, avaient fui vers le Vigan.

Mais M. B. écarte également le témoignage de Carbonnel.

(1) Le *il dit* contre lequel s'achoppe M. Benoît se rapporte, comme un coup d'œil le montre, à Pommaret, et non à Valdeyron, aussi bien que les *lui* de la phrase qui précède et de celle qui suit.

Pourquoi ? Ceux de Fabre de Montredon, de Guillaume Ducros sont pareillement déclarés non avenus, parce qu'ils proviennent de protestants compromis, auxquels Bâville ou ses administrés ont fait grâce.

Mais que fait M. Benoît du témoignage de Papus, qui affirme sans doute n'avoir point été de l'affaire, mais qui nomme cinq des acteurs du drame? Or il se trouve que ces cinq noms, *qui n'ont point été prononcés devant Papus au cours de son procès, comme ceux des assassins supposés de Bagars*, sont ceux-là mêmes qu'a fournis Valdeyron. Ne serait-il point invraisemblable que Papus s'accordât ainsi avec Valdeyron sur la liste des meurtriers si ce n'était point là la liste exacte ?

En somme M. Benoît ne sait point qui a tué Bagars. Il consentirait que ce fût Vivens. Or il se trouve, chose étrange, que celui-ci n'est mis en cause dans aucune de nos dépositions, pas même dans celle de Valdeyron. Et si celui-ci inventait les faits, aurait-il manqué de mettre en première ligne le plus fameux et le plus redouté des prédicants ? Or tandis que le nom de Vivens est ainsi laissé de côté dans tous les témoignages que nous discutons, ceux-ci s'accordent lumineusement sur le nombre et sur les noms des vrais coupables. Au risque de me répéter, je les résume encore une fois dans leur suite chronologique.

— 1° Gervais (18 déc. 1691).

6 hommes (il reconnaît Teyssonnièreset Grevou et ne reconnaît pas Espaze).

— 2° Valdeyron (26 fév. 1692) :

Papus, Valdeyron, Espaze, Etienne Plan, Colognac, P. Gay.

— 3° Gervais (2 juin 1692).

6 hommes.

— 4° Valdeyron (2 juin 1692) :

Papus, Pommaret [au lieu de Valdeyron], Espaze, Et. Plan, Colognac, P. Gay.

— 5° Guillaume Ducros (9 oct. 1693) (rapportant une conversation d'Espaze) :

Papus, Valdeyron, Espaze, les Plans, Colognac, P. Gay.

— 6° Carbonnel (11 oct 1693) :

4 hommes sont venus le soir à l'Asclié, dont Colognac.

— 7° Fabre, de Montredon (6 mars 1695) (rapportant une conversation de Gavanon de Lasalle, compagnon dé Papus et de Valdeyron) :

Papus, les Plans, Colognac, et d'autres.

— 8° Papus (8 mars 1695, dernier interrogatoire) :

Valdeyron, Espaze, les Plans, Colognac.

— 9° Papus (8 mars 1695, interrog. à la question):

Valdeyron, Espaze, les Plans, Colognac, P. Gay.

Il ressort, à l'évidence, de l'ensemble de ces témoignages que les meurtriers étaient : Papus, Valdeyron, Espaze, Etienne Plan, Colognac, et Pierre Gay.

En ce qui concerne la culpabilité directe de Colognac je rappelle qu'il est deux fois formellement accusé par Valdeyron d'avoir tué Bagars d'un coup de pistolet, et qu'Abraham Ducros, le 2 juin 1692, dit tenir de Colognac lui-même le même détail. Valdeyron était un témoin de l'affaire, et Abraham Ducros, frère de Guillaume, avait rencontré Colognac à plusieurs reprises au milieu des compagnons de Vivens.

En réalité, M. Benoît ne contesterait point des dépositions si concordantes s'il ne se butait à deux constatations qu'il déclare impossibles à concilier avec la culpabilité de Colognac, ses dénégations d'abord, sa piété ensuite.

Que valent les protestations persistantes de l'accusé ? Nous l'avons dit déjà (p. 314). Si nous avons commis une erreur en affirmant qu'il avait nié avoir assisté à des assemblées où les assistants fussent armés, les réponses de Colognac : « Il y en avait, mais pas de mon consentement ; j'ai porté un fusil pour tuer quelque gibier, mais il n'était pas à moi ; je n'ai point point porté de pistolets qui fussent à moi, mais quelquefois fois ceux de Vivens », ne sont point exactes. A la fin de septembre 1691 il entrait aux Fourniels (entre Colognac et Cros) avec le prédicant David Gazan et sept hommes de leur troupe ; tous étaient armés de fusils et de pistolets. La complicité qu'il avait alors avec les adeptes de la violence était si bien réelle, qu'il fut, avec Gay, le premier guide de la bande de huit personnes qui accompagna Vivens, quelques jours après, à la Terrisse près du Vigan. Or Vivens, ce n'était point pour ses amis un secret, allait conférer là avec un homme affidé qui avait promis de lui procurer de la poudre « et jusqu'à dix quintaux si on en avait besoin » (1).

Les dénégations de Colognac, taxant de faussetés toutes les affirmations compromettantes pour lui que son juge extrait de la déposition de Valdeyron, doivent être mises sur le même pied que celles d'Henri Pourtal, traitant de menteurs trois hommes, dont l'un l'avait connu dans sa jeunesse, qui tous trois affirmaient l'avoir vu devant le cadavre du curé de Saint-Marcel, ou que celles de Papus, arrêté le 8 février 1695, qui consent seulement le 8 mars à avouer son identité, mais qui persiste jusqu'au bout, et malgré la torture, à nier qu'il ait pris part au meurtre de Bagars, tout en donnant les noms de cinq des hommes qui l'ont commis.

Pour M. Benoît, les protestations de Colognac sont cependant corroborées par les témoignages qui nous restent de sa piété. Je

(1) C. 172 dépos. Valdeyron, confirmée par d'autres documents, entre autres par une déposition d'Abraham Ducros (*ibid.*).

pourrais examiner de plus près qu'il ne fait le dossier du prédicant, et je réduirais ainsi le nombre des pièces dont Colognac est l'auteur (1). M. Benoît veut que « ce jeune homme ignorant, qui avait commencé par être un humble cardeur de laine, ait su acquérir par un travail soutenu et des lectures intelligentes, des connaissances variées en histoire comme en théologie ». Il nous renvoie à une *Justification des pasteurs extraordinaires* qui est de la main en effet du prédicant, (Il en transcrit d'ailleurs un fragment qui ne s'y trouve point, mais qui date de 1705 et provient d'un autre dossier des Archives du Languedoc). Or la *Justification*, qui cite « Tostat évêque d'Avila dans ces comantères sur les Nombres », « Nicolas Ier dans une lettre qu'il écrivait à l'empereur Michiel », et renvoie à « Teodoret Hist. 11 ; 1 ; 23 ; 24, Sozomens [*sic* pour Sozomènes] Hist. P. 2. C. 6 Rufin L. 17 C. 11 », est manifestement la copie maladroite d'un texte imprimé ou manuscrit. Les « éloges des ministres, du nouveau Testament » proviennent pareillement de quelque sermon imprimé, ou de quelque Concordance biblique. La lettre circulaire aux apostats, qui commence par les mots « Lorsque je considère votre état déplorable », n'est pas non plus l'œuvre du cardeur prédicant, comme le prouve la correction du style et l'incorrection de certains mots. J'en dirai autant, sans hésiter, de la *Méditation Sainte sur le Psaume 116*, qui convient à un prédicateur itinérant ou à un fugitif, mais qui sort d'une plume exercée. Ces observations, qui ont leur importance s'il s'agit de juger du développement intellectuel de Colognac, ne sont pas assurément de nature à infirmer l'argumentation de M. Benoît. Que ces pièces ne soient pas du prédicant, il n'importe ; il les a copiés, il les a aimées, il s'en est nourri. D'ailleurs nous possédons de lui, sans contestation possible, des preuves personnelles de sa ferveur apostolique et de son zèle religieux. Pour ne rien dire des paroles bibliques qu'il a soigneusement notées sur les feuilles qui nous restent de lui, le début d'un sermon sur II Timothée III, 12, est certainement son œuvre, comme aussi la chanson trouvée sur lui, et aussi la lettre à M. Moynier, datée de Pézenas. Nous partageons, est-il besoin de le dire, l'avis de M. Benoît sur la valeur pieuse et chrétienne de ces divers fragments. Loin de frémir avec M. l'abbé Rouquette devant le vide de l'âme protestante qui se révèle là à son cœur de prêtre, nous y constatons une culture biblique et une ardeur de foi qui expliquent le succès des premiers prédicateurs du désert. Mais ni cette piété, ni les protestations de la lettre de Pézenas, ne peuvent à notre avis, contrebalancer le poids des témoignages que nous avons relevés contre Colognac.

(1) Les dix-neuf lignes qui suivent concernent des assertions de M. Benoît qui ne figurent plus dans sa réponse, mais qu'on trouvera aux pages 8, 9 et 16 de la brochure qu'il a consacrée à Colognac.

M. Benoît suppose, tout gratuitement d'ailleurs, que la lettre, qui n'est point datée, est de l'époque de la mort de Bagars. Elle lui fournit un alibi pour le prédicant. Mais si la lettre est d'août ou de septembre 1691, pourquoi Colognac l'aurait-il gardée deux ans sur lui ? Il est plus probable qu'il l'avait écrite peu de temps avant son arrestation (5 oct. 1693), et rien ne prouve au surplus qu'il l'ait rédigée à Pézenas. Vivens datait de Turin en 1691 une lettre qu'il écrivait des environs de Lasalle. La lettre à Moynier ne prouve qu'une chose, c'est qu'en 1693 Colognac ne voulait plus être accusé d'être un meurtrier. Il n'était plus qu'un prédicateur. Porteur de deux sermons de Brousson, il était maintenant tout entier sous l'influence du successeur de Vivens. Il n'avait plus d'armes. La justification qu'il fournit à Bâville de sa vocation extraordinaire, la fierté et l'humilité de ses réponses, trahissent un esprit nouveau, de sacrifice et de douceur, que Brousson, depuis 1692, a substitué à l'ancien. Le « lion » est mort. La « colombe mystique » a survécu. Colognac, autant qu'on peut le comprendre, est poursuivi du désir d'effacer toute trace de ses violences antérieures. Il ne veut plus avoir été un combattant. A peine avoue-t-il avoir eu un fusil, et il ajoute que c'était pour chasser. Que M. Benoît ne s'étonne point d'une telle attitude. Il faut aujourd'hui déclarer qu'elle fut aussi celle de Brousson lui-même. Dans sa *Relation des Merveilles*, qui date de 1694, il a si bien voilé les premières démarches séditieuses de son séjour en France qu'il a réussi à donner le change à la postérité. Elle ne voit plus aujourd'hui son activité que sous sa dernière forme, qui date de 1692. Mais Bâville avait connu la première, il en avait eu peur, et il ne pardonna ni au pasteur ni à ses coreligionnaires « le mal qu'ils n'avaient pas fait » dans la province et dans le royaume. Il considéra toujours Brousson comme un séditieux. Pour qui se met au point de vue légal qui était celui de l'Intendant (et l'horreur que Bâville nous inspire provient de ce qu'il n'a jamais envisagé la question protestante d'un autre point de vue que celui-là), il faut confesser que l'épithète était méritée. Brousson, pour échapper à l'accusation, qui en était venue à lui peser, usa à plus d'une reprise d'expressions d'une subtilité raffinée, pour ne pas dire plus, et enfin rédigea dans sa prison, deux jours avant sa mort, la supplique fameuse *Au Roi*, que M. Corbière a publiée et qui sous la franchise apparente de l'aveu, cache malheureusement de graves réticences (1). Si Brousson avec l'âme qu'on lui connaît, a pu tenir à son procès une attitude pareille, est-il impossible psychologiquement de concevoir que Colognac, pieux et zélé, ait pu nier jusqu'à la fin, ouvertement, toute participation à un meurtre où il avait joué le principal rôle ?

(1) *Hist. de l'Egl. Réf. de Montpellier*, p. 310.

Pourquoi prétendre, d'ailleurs, que Colognac, s'il a tué Bagars, et montré avec orgueil le pistolet qui avait abattu l'apostat, ait été un homme « ivre du sang des persécuteurs ! » Vivens n'était point lui-même un forcené. C'était un « partisan », une manière de « contrebandier » comme me disait fort justement M. le Professeur P. Gachon. Brousson, puisqu'il faut le redire, lui reconnaissait « une piété angélique ». Sans aucun doute ses sermons ne se ressentaient point de ses violences. Il prêchait la parole de Dieu, quand il était prédicateur. Il redevenait soldat, d'un prêche à l'autre. Le colonel Arnaud, pasteur des Vaudois, n'agissait pas autrement. Au XVI[e] siècle, j'imagine qu'en pleine guerre, plus d'un chef huguenot passa également du combat au culte, et pria Dieu à deux genoux, ayant au fourreau son épée rouge de sang. Pourquoi transformer, comme le faisait Bâville, en vulgaires assassinats ou en abominables guet-apens, des représailles individuelles qu'expliquent trop bien la colère des persécutés et la rage des persécuteurs ?

Je tiens Colognac pour l'auteur du meurtre de Bagars. Je regrette qu'il n'ait pas eu le courage ou l'audace de revendiquer devant ses juges la responsabilité de son acte. Mais je ne vois point dans ses dénégations la marque d'une conscience troublée. Il est mort « ayant fait la paix avec son Dieu », comme devait le dire de soi-même Henri Pourtal, trois ans plus tard. Il demeura jusqu'au bout en révolte contre ses juges terrestres, qu'il n'avouait pas pour tels. Mis hors la loi, les prédicants n'avaient plus rien à faire avec les représentants de l'autorité royale.

Je ne reviens point sur le témoignage que Brousson rend à Colognac dans sa *Relation des Merveilles*. Aux lecteurs de juger si M. Benoît a mieux saisi que moi le sens de ce passage. Les autorités qu'il invoque ne prouvent rien. Elles ne connaissaient pas le dossier de Colognac, et n'avaient point lu les dépositions de Valtdeyron, Gervais, Carbonnel, Guillaume et Abraham Ducros. Quant à la *Relation* anonyme de la mort de Papus, qui innocente à la fois Papus et Colognac de l'assassinat qui leur a été reproché, c'est bien en vain que M. Benoît, pour en augmenter la valeur, essaie de l'attribuer à un prédicant et même, expressément, à Brousson (1). Elle commence en effet par une erreur si grave que le récit ne peut être attribué qu'à un homme qui n'a point connu Papus. Le prédicant y est représenté comme « quittant son père et sa mère » pour aller au Bas-Languedoc « exposer la querelle de Jésus-Christ » (2).

(1) Cette dernière affirmation a heureusement disparu de la lettre de M. Benoît. Mais qu'entend-il encore par l'*authenticité* d'une pièce dont l'auteur ne se nomme point? Elle provient de Hollande et a été écrite d'après des relations venues du Languedoc. L'erreur que nous relevons prouve seulement de façon évidente que, sous sa forme actuelle, elle ne peut émaner d'un compagnon de Papus.

(2) *Bulletin*, X, 270.

Son discours d'adieu nous est même rapporté, en même temps que les larmes paternelles. Or Papus, quand il partit de la Hollande pour suivre Vivens, à la fin de 1688, n'eut point à se séparer de ses parents, qui étaient encore en France. Quand il eut enfin de leurs nouvelles, en 1694, il était à Lausanne, et eux à Copenhague. Invité par son père à aller rejoindre sa famille, il hésita un instant, semble-t-il, mais se décida, sans les avoir revus, à rentrer dans la fournaise, et repartit dans le Languedoc. Il est surprenant que M. Benoît n'ait point été frappé de cette bévue initiale d'un document qu'il tient pour si décisif, car c'est lui-même qui a publié le premier les lettres du dossier Papus qui permettent de rétablir la vérité (1).

Rien donc dans la réponse de M. Benoît n'est de nature à modifier l'opinion que j'ai exprimée. L'abbé Rouquette accuse tour à tour et tout à la fois les prédicants d'avoir été trop lâches pour se défendre et trop peu chrétiens pour marcher paisiblement au martyre. M. Benoît les raye du livre d'or de la Réforme s'ils ont du sang aux mains, et s'ils nient leurs violences dans leurs derniers interrogatoires. Sans doute, et heureusement, il se trouvera encore quelques âmes pour les aimer malgré leurs faiblesses, les plaindre malgré leurs défaillances, pour comprendre ou excuser leurs colères, pour s'édifier à la lecture de leurs prédications passionnées et naïves, et pour leur être reconnaissants comme je l'ai dit et le maintiens, de « la ferveur religieuse qu'ils répandirent dans toutes les Cévennes même par leurs meurtres ». Ce que j'ai rapporté du Bailli Pierre de Bagars, frère du Consul tué par Colognac est, et demeure à cet égard, absolument caratéristique.

CH. BOST.

(1) *L'Eglise sous la Croix*, 2e édition, p. 62.

SÉANCES DU COMITÉ

18 janvier 1910.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. d'Amboix de Larbont, E. Chatoney, P. de Félice, H. Monod, J. Pannier, R. Reuss, E. Rott, L. Tanon, J. Viénot et N. Weiss. MM. G. Bonet-Maury et G. Monod se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président donne lecture d'une lettre de M. Fonbrune-Berbinau expliquant où en est la *Table générale du Bulletin*. On aborde en ce moment la fusion des fiches pour les dernières lettres de l'alphabet. Puis le président propose la fixation d'une date pour l'assemblée générale. Après un entretien sur cette question, il est décidé provisoirement que, cette année, l'assemblée générale se tiendra à Paris à l'Oratoire, dans l'après-midi du dimanche 24 avril. Elle sera naturellement consacrée tout d'abord à rappeler le souvenir de notre ancien président (1).

Bibliothèque. — En voyant l'état de la caisse, le président espère qu'on pourra consacrer à l'achat de livres une somme un peu plus élevée que ne l'indiquait le projet de budget. Le secrétaire informe le comité qu'en vue des occasions exceptionnelles que fourniront sans doute les ventes des bibliothèques P. Schmidt et E. Strœhlin, Madame Alfred André — qu'il avait pris la liberté d'en informer — lui a fait remettre une somme de *mille francs*. Il explique ensuite qu'il fait réviser en ce moment les collections de rapports des *Sociétés* religieuses, philanthropiques et charitables et des *journaux* ou périodiques. Il sera sans doute nécessaire de dresser une liste des lacunes nombreuses que renferment ces deux précieuses collections, et de la joindre au *Bulletin* qui sera envoyé en octobre à tous les pasteurs. Le président propose, à cette occasion, la nomination d'une commission de la Bibliothèque. MM. H. Monod, R. Reuss et J. Viénot en feront partie.

Parmi les livres qu'elle a reçus récemment, le secrétaire signale une collection d'ouvrages sur la Champagne qui appartenait à M. G. Hérelle, auteur de volumes très remarquables sur la Réforme en Champagne et surtout à Vitry-le-François. M. Hérelle ayant achevé ses recherches dans ce domaine a bien voulu céder à notre Bibliothèque ses instruments de travail champenois. Elle a reçu aussi un envoi considérable de la part de M. de Schickler.

(1) Le 24 avril étant le jour fixé pour les élections politiques, la date de l'assemblée générale a été reportée au 28 avril, à 8 heures du soir, à l'Oratoire.

22 février 1910.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. E. Chatoney, H. Monod, J. Pannier, P. de Félice, R. Reuss, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss. MM. Bonet-Maury et G. Monod se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président expose que la commission de la Bibliothèque vient de se réunir et de discuter comment et sous quelle forme on pourrait entreprendre l'établissement d'un catalogue de nos manuscrits. Ils sont actuellement répartis en un certain nombre de fonds ou de numéros isolés, dont quelques-uns seulement, comme les papiers Rabaut et une série de volumes renfermant des pièces diverses réparties suivant les provinces de l'ancienne France, sont pourvus d'inventaires détaillés. L'idéal serait évidemment que chaque pièce fût inventoriée sur une fiche mise à la disposition du public. Mais cela entraînerait un travail de très longue haleine. On procédera donc, dès que M. Fonbrune-Berbinau sera revenu, au cataloguage d'un certain nombre de volumes en donnant une idée sommaire, mais aussi détaillée que possible, de leur contenu, et l'on décidera alors si ce système fournit des renseignements suffisants.

On s'occupe ensuite de la prochaine assemblée générale. Le président informe le comité que l'Oratoire nous a été accordé pour l'après-midi du 24 avril et que M. Huguenin se met à notre disposition avec le chœur de l'Oratoire pour la partie musicale. L'attention ayant été rappelée sur les mérites littéraires d'Agrippa d'Aubigné, par le livre de M. Rocheblave qui vient de lui être consacré dans la série des *Grands écrivains français*, on se demande s'il ne serait pas à propos de citer, avec un bref commentaire, quelques vers de l'auteur des *Tragiques*. On propose à M. Henri Monod de se charger de cette partie du programme. Il demande qu'on lui laisse le temps de la réflexion.

Le secrétaire présente le *Bulletin* de janvier-février où il sera question des récentes attaques de M. J. Lemaître contre le Protestantisme — attaques qui ont provoqué, entre autres, à Versailles des protestations indignées.

Sur la proposition du président le comité décide aussi de contribuer pour une somme de cent francs au monument qui doit enfin être érigé à la mémoire de Guiton à la Rochelle, et pour une somme de vingt francs au buste de Duquesne que l'on se propose d'ériger au Bouchet où l'amiral a été inhumé clandestinement. La souscription annuelle qui se fait à Paris en faveur de la Société sera ouverte après l'assemblée du 24 avril.

Bibliothèque. — Le secrétaire présente au comité une collection de livres rares que feu M. F. de Schickler avait recueillis peu à peu pour être déposés à la Bibliothèque après sa mort. En souvenir de lui les membres de sa famille ont aussi apporté, pour être suspendue dans la salle de travail, une peinture d'Avry Scheffler représentant Henri IV à cheval. M. F. Puaux offre un exemplaire relié de la *Grande Encyclopédie* qui a été aussitôt installé dans la salle de travail, où il n'a pas tardé à être utilisé.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Agrippa d'Aubigné (1).

La maison Hachette a entrepris de présenter à sa clientèle une série de livres élégants, d'aspect identique, d'une impression soignée, d'un prix modique, et dont chacun est consacré à un des « Grands écrivains français ». La collection compte plus de cinquante volumes, et n'est pas complète. Quand elle le sera, elle formera, pour qui la classera suivant l'ordre chronologique des écrivains étudiés, une précieuse histoire de notre littérature. Car les biographes critiques ont été choisis avec discernement; presque tous ont donné à ce travail le meilleur d'eux-mêmes, et quelques-unes de ces notices sur les chefs-d'œuvre ne sont pas loin de mériter le même nom.

Ceux qui mènent cette affaire ont bien agi en rangeant Agrippa d'Aubigné parmi les grands écrivains français, et une seconde fois ils ont bien agi en confiant le soin de parler de lui à M. S. Rocheblave. Son livre vient de paraître : il est charmant. Nourri comme un ouvrage d'érudition, il est d'un style aimable élégant et fin. Il instruira de la manière la plus agréable ses lecteurs, et par lui, pour la première fois, je pense, Agrippa d'Aubigné est vraiment mis à son rang.

D'Agrippa d'Aubigné, nombre de gens connaissent par tradition le caractère chevaleresque, la parole hardie, et le considèrent volontiers (souscrivant d'avance au mot qui ferme le livre de M. Rocheblave, mais qui n'a pas la prétention de le résumer) comme « le dernier des paladins ». Ils savent moins qu'il est un de nos plus puissants poètes et un de nos prosateurs de premier rang; ils ignorent presque sûrement que dans quelques-unes des

(1) Par P. Rocheblave, un vol. de 204 p. in-16 avec portrait. Paris, Hachette 1910, 2 fr.

circonstances marquantes de notre histoire, il a joué un rôle important, voire prépondérant. C'est ce que leur montrera l'étude de M. Rocheblave.

Un quart de son ouvrage est consacré à la personne de son héros : *L'homme et sa vie*; le reste à *L'œuvre*. Cette seconde partie est divisée en cinq chapitres : I. Le poète du *Printemps*. — II. Le poète des *Tragiques*. — III. L'historien et le politique. — IV. Le satirique : *Fæneste* et *Sancy*, — V. L'écrivain.

M. Rocheblave a dû enfermer la présente étude dans un cadre que son sujet dépasse de toutes parts. Il semble impossible de la ire sans caresser l'espoir qu'il nous donnera un livre qui nous manque, dont il a tous les éléments en main, et que l'abondance des informations qu'il a recueillies lui rendra facile : une biographie détaillée, complète, avec citations à l'appui, du grand homme que fut Agrippa d'Aubigné. Nous considérons donc surtout comme une promesse l'étude que nous annonçons aujourd'hui.

H. MONOD.

Documents généalogiques sur les réfugiés.

Ceux qui recherchent les origines de leur famille deviennent de plus en plus nombreux ; lorsque cette famille est de celles qui ont quitté leur patrie pour rester fidèles à leur foi, l'intérêt est aussi grand et plus justifié que lorsqu'il s'agit d'un blason plus ou moins authentique.

Nous voudrions, à ce propos, attirer l'attention, entre autres, sur deux publications importantes pour l'histoire de mainte famille huguenote. La première est celle du plus ancien *registre de l'Église réformée française de Heidelberg* 1569-1577 *et de Frankenthal* dans le Palatinat (1577-1596) (1). C'est la première publication de ce genre en Allemagne. M. A. von den Velden à qui l'on doit déjà d'autres travaux concernant les réfugiés (2), l'a entreprise et nous donne sur ce document les renseignements suivants :

Une communauté réformée française composée de Français, de Wallons et même de quelques Italiens existait dès l'année 1560 environ à Heidelberg, grâce au prince palatin Frédéric III. Charlotte de Bourbon-Montpensier en faisait partie avant d'épouser en troisièmes noces, le 12 juin 1575, le célèbre Guillaume d'Orange dit le Taciturne. A la mort de Frédéric III en 1576, le Palatinat eut comme souverain Louis VI, un luthérien fanatique, et dès

(1) A. von den Velden, *Das Kirchenbuch der französischen reformierten Gemeinde zu Heidelberg 1569-1577 und Frankenthal in der Pfalz* 1577-1596, un vol. de XII-110 p. in-8°, Weimar, Hof-Buchdruckerei, 1908.

(2) *Genealogische Nachrichten über einige der alten Familien der Neustadt-Hanau*, Weimar, 1901.

l'année suivante, les réformés durent émigrer à Frankenthal qui appartenait au comte palatin Jean-Casimir, zelé calviniste, et où se trouvait déjà depuis 1562 une colonie de Wallons. Cette communauté qui comptait environ 200 membres en 1578, se maintint jusqu'en 1815. Le plus ancien registre qui ait été conservé, actuellement aux archives de la ville de Frankenthal, est celui dont nous venons d'inscrire les dates extrêmes. Le suivant, qui allait de 1596 à 1622 a disparu, mais le troisième — 1622 à 1689 — existe encore et sera publié ultérieurement.

M. von den Velden nous donne successivement, en négligeant les formules qui se répètent, le contenu du registre des décès, des mariages, des baptêmes, puis les listes des pasteurs, anciens et diacres. Le volume se termine par une statistique des actes et des tables des noms de personnes et de lieux. Il suffira, pour donner une idée de l'importance de ce recueil, de dire que le nombre des baptêmes, de 10 en 1570, s'élève jusqu'à 78 en 1594. Mais il n'est guère possible de tirer de ces chiffres des conclusions précises, car le registre n'a pas été tenu très régulièrement et présente de nombreuses lacunes. Les premières inscriptions sont de la main du pasteur Jean Taffin auquel succédèrent Holbrac, J. Geoffroy, F. Buffet, etc.

Çà et là l'éditeur me semble avoir pris pour des noms de personnes la profession de l'individu qui n'était désigné que par son prénom accompagné de l'indication du métier qu'il exerçait. Ainsi il me semble qu'il faut lire, p. 2, *Jacques*, garde-vaisselle (cf. p. 34); *Simon*, jardinier, *Guillaume*, relieur; — p. 4, *Gros-Jehan*, mulnier (meunier); *Jehan*, le serrurier (cf. p. 11, 35, 37 et 48); — *Amand*, le jardinier (cf. p. 28); *Jehan*, le savetier; *Spin*, pâtissier (cf. p. 45 et 53 où on voit qu'il s'appelait *Spin Guérard*); — p. 10 (XII 24) *Bertremin*, le peigneur ou pigneur, c'est-à-dire le peigneur de laine; — p. 13 (IX 12), *Nicolas*, masson d'Altvill, c'est-à-dire d'Altviller en Lorraine; — p. 16 (III 21) *Pierre Breul* dit le tapissier, (XII 1), *Jaques*, peigneur; — p. 17 (VIII 24), *Corneille* le masson; *Lorent*, le peigneur; (II 15), *Philippi*, dit le teincturier; — p. 26 (IX 12), Me *George*, le jardinier (cf. p. 34); — p. 27 (IV 1), *Pierre*, le bonnetier; — p. 32 (IV 11), *Thévenin*, boulanger; — p. 33 (VIII 14), *Paul*, laquay de Madame; — (V 4), *François*, le brasseur; — p. 37 (X 4), *Henri*, le couturier; — p. 69 (XI 13), *Robert*, le peintre; — p. 73 (II 1, 4), *Jacquemin*, le boulanger. — Il y a aussi quelques erreurs de lecture : p. 11 (XII 24), lisez *Clerrant*; (XII 26), Andrimont est un nom de lieu, situé près de Verviers; (I 1), Courseilles est Courcelles près de Metz; — p. 20 (VI 22), La Vouste est la Voulte dans l'Ardèche; — p. 21 (V 21), Oneux doit être un nom de lieu; — p. 35, dernière ligne, lisez continue au lieu de contient; — p. 53 (VIII 15, 17), Mastric est Maestricht

(cf. p. 59); — p. 62, l. 29, lire enquis au lieu de croquis, puis ensuyvent, etc.

L'éditeur me pardonnera ces quelques rectifications qui montrent que j'ai attentivement parcouru son utile volume. La plupart d'entre elles font, d'ailleurs, ressortir un fait digne de remarque. Parmi ceux qui s'expatrièrent pour cause de religion, il faut compter, au XVI[e] comme au XVII[e] siècle, un grand nombre d'ouvriers et d'artisans. Ils pouvaient, plus aisément que d'autres, affronter les hasards et les rigueurs de l'exil. Ils n'abandonnaient généralement que des clients qu'ils étaient presque assurés, grâce à leur profession, de retrouver à l'étranger, et même en route, pour subvenir à leurs besoins. Cette constatation en entraîne plusieurs autres, celle-ci, surtout, que rien n'est plus faux que d'évaluer le nombre de fugitifs, par exemple d'après celui des propriétés qu'ils abandonnèrent. Ceux qui laissaient derrière eux tout ou partie de leurs biens étaient très certainement le *petit nombre*, et les gens de métier n'étaient que rarement propriétaires.

Le deuxième ouvrage est une des dernières publications de la *Huguenot-Society* de Londres. Elle a fait paraître déjà un nombre respectable de registres d'état-civil des Églises françaises [Canterbury, Colchester, Dublin, Guisnes (Calais), Londres (Threadneedle St., La Patente), Norwich, Portarlington, Southampton, Thorney] (1). On fera bien d'en consulter les tables toutes les fois qu'on fera une recherche concernant le Refuge en Grande-Bretagne. Le tome XXI de ces publications, transcrit et mis à la portée des historiens par M. William Minet, ancien président de la *Huguenot Society* et par sa fille M[lle] Susan Minet, est le *Livre des Témoignages de l'Église de Threadneedle-Street*, 1669-1789 (2).

On sait que les huguenots ne pouvaient être admis dans une communauté religieuse qu'en présentant un « témoignage », ou attestation, soit de l'Église d'où ils venaient, soit d'un pasteur. Les deux registres — d'ailleurs incomplets et aujourd'hui aux archives de l'Église française de Soho square — que M. W. Minet a transcrits, renferment 3083 et 5552 inscriptions, ce qui représente un nombre bien plus considérable d'individus, beaucoup de familles entières n'ayant été inscrites que sous un seul numéro d'ordre. L'éditeur les a classées par ordre alphabétique des noms de personnes. Il a fait précéder cet important registre de plusieurs tables. La première donne le nombre des inscriptions par année;

(1) Les autres volumes renferment les listes d'étrangers à Londres (*Aliens*) (dont la table forme le volume X) et les naturalisations, de 1509 à 1603 (t. VIII).

(2) *The publications of the Huguenot Society of London*. Tome XXI, un vol. de XLIX-268 pages in-4°. London, Spottiswoode et C[o] 1909.

la deuxième, les noms de lieux d'où venaient les réfugiés, avec indication pour chacun de ces lieux, de leur nombre (1); la troisième, le nombre approximatif des réfugiés par département de la France actuelle; enfin la quatrième, la liste des diverses profes-représentées, qui n'ont malheureusement été indiquées que très rarement (2).

Ce qui a donné le plus de peine à l'éditeur, vu l'écriture et l'état des originaux, c'est l'identification des noms propres, surtout des noms de lieux, souvent étrangement estropiés, grâce à la différence de prononciation anglaise et française. M. Minet m'en avait adressé une liste que j'ai essayé de déchiffrer. Je regrette qu'il n'ait pu m'envoyer une épreuve de sa liste définitive. Je lui aurais sans doute proposé, entre autres, les corrections suivantes ; Affaire = La Fère (Aisne); — Atis = Athis de l'Orne; — Aureny = Aurigny; — Averna = Avernes près Meulan (*Bull.* 1901, 390, 642); — Bazoches = Bazoches-en-Dunois (Eure-et-Loir); — Beuzeville (Calvados); — Blansac = Blauzac (Gard); — Blatier par. de Genérasgues = Générargues (Gard); — Bredeville = Bretteville (Calvados); — Cheylar = Le Cheylard (Ardèche); — Daureny = Aurigny; — Du Vigan = Le Vigan (Gard); — Grinville = Grainville (Manche); — Hancourt = Haucourt = Lehaucourt (Aisne); — Harcourt = Harcourt-Thury (Calvados), — Hindicourt et Houdincourt = Heudicourt (Somme); — Houdain = Houdan; — Issoudun (Indre); — Iverdun et Yverdin = Yverdon (Vaud, Suisse); — Lincourt = Elincourt (Nord); — Lisle (Chatellenie de) = Lille (Nord); — Lucon ou Lusson = Luçon (Vendée); — Martignes = Martigues (Bouches-du-Rhône) ou Maringues (Puy-de-Dôme); — Mondardis = Montdardier (Gard); — Montbrun (Drôme); — Moueson et Mouson = Mouzon (Ardennes); — Moussaye = La Moussaye en Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord); — Moysan ou plutôt Moyse = Moëze (Charente-Inférieure); — Nenteuil = Nanteuil-les-Meaux (Seine-et-Marne); — Nion = Nyon (Vaud, Suisse); — Noion = Noyon (Oise); — Norbourg = Horburg (Saxe); — Pons-St-Messant, Pont-St-Macant, — St-Maxime, — St-Mersent = Pont-Saint-Maxence (Oise); — Prajolu = Pragela (vall. vaudoises); — Ruel, Ruille = Rueil (Seine-et-Oise); — Ruilly = Reuilly, près Paris; — Saint-Claude (Jura); — Saint-Etienne (Haute-Loire); — St-Hilaire = St-Hilaire de Brethmas (Gard) ou de Lavit (Lozère); — Saint-Leu (Seine-et-Oise); — Saint-Mandé (Seine); — St-Marde = St-Mards-en-Othe (Aube); — St-Orine = St-Honorine-la-Chardonne (Orne); — Sanse = Sanxay (Vienne), — Seez = Sees (Orne); — Sozoy = Saul-

(1) Si on y avait joint l'indication de la page où ils se trouvent, on ne serait pas obligé de feuilleter tout le volume pour retrouver, par exemple, ceux d'une même localité.

(2) Ainsi il n'y a que 51 ouvriers appartenant à l'industrie textile.

zoir (Nord); — Templu-Legras = Templeux-le-Guérard (Somme); — Thonnens = Tonneins (Lot-et-Garonne); — Trenières = Trévières (Calvados); — Verdin = Verdun (Meuse); — Vergese = Vergèze (Gard); — Vernon, Vivarais = Vernoux (Ardèche); — Villebe près Paris, Villebelle, Villelle = Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise); — Wabre = Vabres. (Tarn).

Ces quelques exemples montrent qu'on fera bien de chercher certains noms sous diverses orthographes plus ou moins consonnantes avec l'orthographe exacte. Cela est presque inévitable lorsqu'il s'agit d'un document datant d'une époque où l'orthographe n'existait guère, et d'un lieu où les mots qu'elle devait reproduire passaient par des oreilles ou des plumes étrangères. Ce volume rendra donc beaucoup de services aux chercheurs patients et sagaces. Ceux qui ont jamais abordé un travail de ce genre savent trop combien il est pénible pour ne pas remercier chaleureusement ceux qui l'ont entrepris et achevé.

N. WEISS.

Montaigne après la Saint-Barthélemy

C'est en 1906, il y a déjà quatre ans, que M. le Dr A. Armaingaud publiait dans la *Revue politique et parlementaire*, un premier article sur *La Boëtie, Montaigne et le Contr'un* (1). Le *Bulletin* (1906, p. 473) en résuma et approuva les conclusions que voici : Le *Discours de la Servitude volontaire* ne s'explique que comme protestation contre la Saint-Barthélemy; il n'a pu, par conséquent être écrit, du moins sous la forme sous laquelle il parut, par Etienne de la Boétie en 1546, ainsi que, pour égarer les recherches, le prétendait l'auteur des *Essais*; comme il n'était pas sorti des mains de ce dernier avant de paraître parmi les pamphlets huguenots que provoqua le massacre, il ne pouvait avoir été remanié et transmis à ceux qui le publièrent (1573-1577) que par Montaigne lui-même.

La thèse soutenue par M. Armaingaud était trop nouvelle pour ne pas soulever des objections. Elle fut donc attaquée par M. Paul Bonnefon, éditeur de Montaigne; par M. Pierre Villey, agrégé à la Faculté des lettres de Paris; par M. Fortunat Strowsky, professeur de littérature française à la Faculté de Bordeaux; par MM. Reinhold Dezeimeris, H. Barkhausen et Barrère, ce dernier, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux. Aucune de ces protestations n'opposa à l'argumentation de M. Armaingaud des faits ou des documents formels et précis. Elles démontraient surtout que sa manière de replacer un texte littéraire dans son milieu historique et de

(1) Tirage à part de 48 p. in 8° extrait de la *Revue*, mars-avril 1906, Paris.

l'éclairer à la lumière des allusions aux faits contemporains qu'il contient, dérangeait la sacro-sainte tradition universitaire.

M. Armaingaud a réfuté chacune de ces réponses et ainsi publié une dizaine de brochures (1) qui confirment et étayent son étude initiale. Au cours de la controverse il a même passé de la défensive à l'offensive, en démontrant, par exemple à M. Strowski qui fait de Montaigne un stoïcien, que ce dernier avait toujours été épicurien ; à M. Landouzy, qu'il n'était pas hypocondriaque ; à M. Barrère que le *Contr'un* n'est pas la réfutation du *Prince* de Machiavel. — Les diverses phases de cette polémique mettent en lumière le service que l'histoire étudiée dans les documents contemporains peut rendre à la littérature, et comment, grâce à cette méthode, M. Armaingaud — qui n'est pas un mandarin des lettres — finira par pouvoir tracer, de l'auteur des *Essais*, un portrait plus exact et plus vivant que celui de la tradition.

En attendant, M. Henri Monod a repris la thèse de son ami dans la *Revue de Paris*, du 1er mars 1910 (2). Il la corrobore en rapprochant de certains passages caractéristiques des *Essais* (chapitre de la *cruauté*), des textes relatifs à divers épisodes de la Saint-Barthélemy dont ils sont le commentaire frappant. Il montre notamment que la publication, par les huguenots, du *Contr'un* — incompréhensible s'il a été écrit en 1546 par un jeune homme de seize ans (qui aurait, entre autres, connu la *Franciade* 28 ans avant qu'elle parût) — s'explique par cette phrase de Montaigne : « la cause de l'un des partis m'a parfois aucunement concilié à soy, pour la voir misérable et accablée. » Voici, d'ailleurs, comment, sur ce point, M. H. Monod résume sa conclusion : « Le sujet que la Boëtie avait traité en son enfance « par manière d'exercitation, » Montaigne va le remanier, le développer, l'adapter aux circonstances du jour, dire les paroles qui lui brûlent les lèvres et qui lui coûteraient la vie si elles s'en échappaient. Elles seront dites, mais elles le seront sous le nom d'un autre, qui est désormais à l'abri des représailles ; elles seront répandues par ceux qui

(1) En voici la liste : 1) *la Boétie, Montaigne et le Contr'un, Réponse à M. Paul Bonnefon*, in 8° de 27 p., Bordeaux, impr. centrale 1907 ; 2° tirage, *ibid.* 1908. — 2) *Réponse à M. F. Strouski*, in 8° de 29 p., Bordeaux, Gounouilhou, 1907. — 3) *Réponse à M. Reinhold Dezeimeris*, in 8° de 28 p., Bordeaux 1907. — 4) *Le prétendu stoïcisme de Montaigne*, discussion de la thèse de M. le professeur Strowski, Paris, bureaux de la *Revue politique et parlementaire*, 1907, in 8° de 20 p. — 5) *Montaigne était-il « hypocondriaque » ?* Communication faite à l'Académie de Médecine, 12 p. in 8° Paris Masson, 1908. — 6) *Montaigne a toujours été épicurien*, Réplique à M. F. Strowski, 32 p. in 8° Paris, éditions du Censeur politique et littéraire, 1908. — 7) *La Boétie et Machiavel*, d'après une publication récente, in 8° de 28 p., Bordeaux, Gounouilhou, 1909. — 9) *La Boétie, Montaigne et le Contr'un, Réponse à M. P. Villey et Réplique à M. Bonnefon*, 16 p. in 8°, Paris, A. Colin 1909.

(2) Tirage à part de 32 p. in 8° Coulomniers, imprimerie P. Brodard, 1910.

n'ont rien à ménager, étant ouvertement engagés dans la lutte. »

C'est ainsi que Montaigne rendit service aux huguenots parmi lesquels il comptait sa mère, son frère et sa sœur. C'est ainsi que, sans s'exposer et se compromettre, il fit amende honorable d'avoir, le vendredi 12 juin 1562, à Paris, où rien ne l'y obligeait, fait sa cour au parti clérical, en signant la célèbre profession de foi catholique rédigée par la Faculté de théologie de l'Université de Paris. Ainsi, ajouterons-nous, ceux qui ne savaient comment défendre le scepticisme de Montaigne du reproche d'insensibilité, et son extrême prudence de celui de lâcheté, auront, grâce à MM. A. Armaingaud et H. Monod, un Montaigne pitoyable aux victimes de la « cruauté », voire qui les secourut et vengea « autant que son devoir lui donnait de corde », c'est-à-dire jusqu'au sacrifice de sa sécurité et de sa réputation *exclusivement*. Or c'est précisément cette conception du devoir limité par cette prudence qui distingue l'auteur des *Essais* de beaucoup de huguenots de son temps. N. W.

Benjamin Priolo

Tout ce qu'on savait jusqu'ici de ce personnage, qui joua un rôle assez considérable pendant la Fronde, se bornait à un article assez bref de la *Biographie saintongeaise*, résumé des notes de Bayle et Moréri, et reproduit entre autres par la *France protestante* M. G. Cheneau, en une brochure de 70 pages (1), dans laquelle il utilisa des lettres de B. Priolo et de Chapelain publiées par Tamizey de Larroque, ainsi que l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* de Chéruel et surtout une thèse latine de M. C. Normand, tira au clair le rôle politique assez louche de ce fils intelligent et instruit, mais sans scrupules, d'un pasteur saintongeais. Il nous montre Prioleau au service du duc de Rohan et en même temps de Richelieu, puis du duc de Lougueville qu'il trompa au profit de Mazarin, s'efforçant finalement d'exploiter Colbert au moyen de son histoire de France *ab excessu Ludovici XIII*, et finissant misérablement à Lyon, vers 1667, après avoir abusé de la confiance ou de la naïveté de tous ceux qui l'employèrent.

Amené à s'occuper de lui au cours de ses recherches sur l'*histoire de Saint-Jean-d'Angély* — où il y a une rue Priolo —, M. Réveillaud voulut se rendre compte de la valeur d'une biographie très élogieuse, *De vita B. Prioli, equitis veneti*, qu'avait fait paraître en 1663, à Padoue, le jésuite Jehan Rhodius. Il fut ainsi amené à faire des recherches dans notre bibliothèque, et y apprit par notre collègue J. Pannier qu'il était question de Prioleau dans

(1) *Un agent secret de Mazarin, Benjamin Priolo*, 1602-1667, 70 p. in 8, La Rochelle, imp. N. Texier 1908.

un manuscrit de la collection Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal. Ce manuscrit n'était autre chose qu'une biographie détaillée du personnage, écrite dans le but de démasquer ses fourberies, par l'un des quatres fils d'Aubery du Maurier, dont il avait été le précepteur pendant plusieurs années. C'est ce texte amusant et instructif que M. E. Réveillaud vient de publier dans les *Archives de Saintonge et d'Aunis* sous le titre de *Véritables faits et gestes du seigneur Benjamin Prioleau, autrement : il signor Benedetto et Benjamin Prioli* (1)... Il a le grand avantage de compléter le travail de M. Cheneau en nous renseignant copieusement sur la période de la vie de Prioleau que ce dernier avait prudemment laissée dans l'ombre puisqu'il voulait se faire passer pour issu d'un gentilhomme (2) descendant des doges de Venise et tenait surtout à ce qu'on ne sût pas qu'il avait été « de la religion ».

Fils d'un pasteur saintongeais Prioleau, sieur de la Viennerie, qui était peut-être un moine devenu huguenot, Benjamin fit ses études à l'Académie d'Orthez, puis se rendit en 1621 en Hollande où, grâce à André Rivet devenu pasteur à la Haye, il fut recommandé à Aubery du Maurier, ambassadeur de France aux Pays-Bas, qui cherchait un précepteur pour ses deux fils alors à Saumur. Prioleau sut admirablement exploiter cette situation pour compléter ses études personnelles et surtout se créer d'utiles relations et voir du pays. Il séjourne ainsi avec ses élèves, pendant trois ans à Leide chez Vossius puis chez une ancienne servante de Scaliger qui tenait des pensionnaires. Ensuite il accompagne les quatre fils de du Maurier à travers l'Allemagne jusqu'à Bâle, Berne et Genève où il apprend le droit chez Jacques Godefroy, à Padoue où César Crémonius lui enseigne la philosophie et Prevotio la médecine (1624-1626). De là il se rend à Venise, à Rome, à Naples, sans s'occuper autrement d'instruire ses élèves dont il dictait astucieusement les belles lettres à leur père, puis revient à Padoue et à Genève d'où il ramène enfin les jeunes gens à leur père en 1627 à la Fontaine-Dangé près Chatellerault.

Ce dernier ayant constaté le peu de connaissances acquises par ses enfants se sépare en 1628 de leur précepteur, qui s'en va abjurer le protestantisme à Paris (Eglise de Saint Sauveur rue St. Denis), retourne à Padoue continuer ses études de médecine (1629-1630) et se fait recommander par Prevotio comme médecin et secrétaire au duc de Rohan. C'est alors que commence son rôle politique à double face. Il l'interrompt pour aller à Genève

(1) Une brochure de 80 pages in 8° avec portrait, La Rochelle, imp. Noel Texier, 1909.

(2) Ce gentilhomme aurait été au service du duc de la Force. Or il n'est question, dans les *Mémoires de la Force*, II, 145, d'un Prioteau, procureur du roi à Bergerac, qu'en 1621.

où il dissimule son abjuration afin d'épouser Elisabeth fille de Marc Micheli et de Madelaine Burlamachi (Galiffe *Notes généalogiques* II, 752) en se faisant passer pour un gentilhomme français originaire de Venise et devenu huguenot. Après la mort de Rohan (1637), il se met au service du duc de Longueville, et ayant perdu tout ce qu'il avait acquis par ses rapines, il plaça sa femme et ses filles dans une abbaye à Pontoise d'où elles furent chassées, ce qui causa la mort de sa femme. Dès lors et jusqu'à sa fin, il ne vit plus que d'expédients. On pourra maintenant, grâce à M. Réveillaud et aux notes dont il enrichit le texte publié par lui, ajouter quelques traits piquants à l'histoire d'ailleurs peu édifiante de la Fronde qui semble avoir corrompu tous ceux qui y furent mêlés (1). N. W.

CORRESPONDANCE

Monument international de la Réformation. — Voici la liste définitive des souscriptions recueillies par la Société de l'Histoire du Protestantisme francais : A. *Souscriptions d'Églises :*

Agen, 15; — Aigues-Vives, 10; — Alger, 38,25; — Antibes, 67,45; — Argenteuil, 12; — Aubais, 11, 05; — Auxerre, 12; — Barbézieux, 5,70; — Bar-le-Duc, 20; — Bellevue, Sèvres, Ville d'Avray, 43,65; — Bernis-et-Aubard, 5; — Bergerac, 100; — Beuzeval, 43,70; — Bolbec, 45,75; — Bordeaux; 148,85; — Branoux, 10,50; — Brest, 15; — Caen, 25; — Calmon, 5; — Calvisson, 20; — Cannes, 50; — Carcassonne, 5; — Castres (Égl. réf.), 50; (Égl. réf. ind.), 35; — Châlon-sur-Saône, 25; — Chambéry, 20; — Châteauneuf-sur-Charente, 35; — Chatillon-sur-Loire, 10; — Clermont-Ferrand, 10; — Cognac, 20; — Cozes, 10; — Die, 10; — Dieulefit, 42; — Dijon, 40; — Eynesse, 5; — Florac, 6,65; — Fontainebleau, 90; — Gabre, 5; — Gap, 3,50; — Gensac, 14; — Guelma, 10; — Hâvre (le), 100; — Houilles, 7,40; — Jallieu, 6,70; — Jarnac, 24, 55; — Labastide-Rouairoux, 20; — Landouzy-la-Ville, 7,50; — Laparade, 10; — La Pervenche, 15,50 — Les Ollières, 5; — Libourne, 5; Luc-en-Diois, 9,50; — Lunéville, 25, 75; — Lussan 11,05; — Lyon, 400; (Egl. év. libre), 38,35; — Mantes, 5; — Marseille (Égl. év. réf.) 10; — Marsillargues 20; — Mas d'Azil, 50; — Mazamet, 54; — Meaux, 50; — Metz (Égl. réf.), 125; — Meyrueis, 20; — Millau, 15; — Montargis, 10; — Montauban, 20; — Montpellier, 70; — Moulins, 12; — Mulhouse (Égl. fr.), 37,50; — Nancy, 60; — Nantes, 100; — Nanteuil-les-Meaux, 25; — Neuilly-sur-Seine, 30; — Nice 20; — Nieulle-sur-Seudre, 6,70; — Nîmes, 200; — Pamproux, 7; — Paris,

(1) P. 39, l. 5, lisez *Cöln*; l. 11, lisez Ehrenbreitstein; p. 45, Haligre est M. d'Aligre; p. 46, l. 3, lisez Ossat.

Batignolles, 20,45; — Bonsecours, 52,10; —Oratoire, 377,05; — — Passy, 192,95; — Saint-Marcel, 23,50; — Sainte-Marie, 14; — Pau, 65,50; — Pouzin (Le), 5; — Pranles, 5; — Raincy (Le), 90; — Reims, 50; — Rouen, Saint-Éloi, Sotteville et Petit-Quevilly. 78,60; — Royan, 10; — Rueil, 10; — Saillans, 25; — Saint-Affrique, 3,70; — Saint-Chamond, 9 — ; Saint-Cloud, 27; — Saint-Dié, 13; — Saint-Étienne, 55; — Saint-Germain-en-Laye, 20; — Saint-Gilles, 20; Union pastorale, 6,50; — Saint-Jean-d'Angély, 32; — Saint-Just-en-Chaussée, 5; — Saint Martin-de-Lansuscle, 10; — Saint-Pierre d'Oléron, 20; — Sainte-Foy-la-Grande, 10; — Salies-de Béarn, 10; — Saujon, 15; — Saumur, 18,75; — Segonzac, 15; — Tonneins, 10; — Toulouse, 52,50; — Tournus, 10; — Tours, 10; — Tunis, 20; — Valence, 50; — Vallon, 17; — Vauvert, 10; — Vernoux, 6; — Versailles, 83; — Vialas, 10; — Vincennes 20. — Total : 121 Églises et une Union pastorale = fr. 4 391,15.

B. *Souscriptions individuelles* :

Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1 000; — Gl d'Amboix de Larbont, 150; — Anonyme, 20; — de Biéville, 50; G. Bonet-Maury, 10; — Bungener (Bar-le-Duc), 50; — Mme Alex. de Chambrier, 50; — Bonne de Charnisay, 50; — E. Chatoney, 50; — A. Denfert-Rochereau, 100; — P. de Félice, 50; — E. Fischbacher, 10; — A. Franklin, 10; — Pr Genolhac, 3; — Gounelle, avocat, 20; — Pr Hérail, 2; — Mlle Herpin, 10; — A. Lefranc, 5; — E. Maury, 25; — Pr Messines, 15; — G. Monod, 20; — H. Monod, 20; — J. Pannier, 5; — C. Pascal, 50; — Mme de la Peschardière, 5; — Ve Ch. Pradel, 10; — Frank. Puaux, au nom des descendants de François Puaux, 500; — G. Raynaud, 30; — R. Reuss, 10; — Mlle Rigaut, 5; — E. Rott, 50; — R. Saint-Aubyn Roumieu, 50; — Bon A. de Schickler, 100; — Bon F. de Schickler, 500; — L. Tanon, 10; — E. Vaucher, 10; — G. Viénot, 10; — Pr Vincent (Auxerre), 3; — Ch. Waddington, 20; — N. Weiss, 11. — Total : 41 souscriptions individuelles, = frs. 3.109. — Total général : frs. 7 500,15.

Certifié conforme : N. Weiss.

M. J. Lemaître et la Réforme. — Vendredi 15 avril, devant une assemblée qui remplissait entièrement la grande salle de la Société de Géographie, où M. Jules Lemaître avait donné ses conférences sur Fénelon, M. John Viénot a énuméré, aux applaudissements de l'auditoire, une série de faits et de textes indiscutables qui réfutaient péremptoirement les principales allégations de l'académicien relevées dans le dernier numéro du *Bulletin*.

Erratum. —Page 91, ligne 30 du texte, lisez 7,05 au lieu de 7,73.

Le Gérant : Fischbacher

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2592

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

CINQUANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TENUE A PARIS

le 28 avril 1910

Pour la première fois depuis 1902 nos coreligionnaires parisiens avaient été invités à notre assemblée générale fixée au 28 avril à 8 h. 1/2 du soir. On se souvient que nous nous étions proposé de les convier à une commémoration solennelle du jubilé calvinien de Genève, et que cette séance fut remplacée, le 1er novembre 1909, par la matinée littéraire et musicale du Trocadéro. Notre président qui comptait y assister, bien que, personnellement, il eût préféré une solennité d'un caractère plus religieux, avait été rappelé à Dieu depuis près de trois semaines lorsqu'elle eut lieu, comme nous l'avons raconté ici même (*Bull.* 1909 p. 481 et 670).

C'était pour nous un besoin de rappeler, à ceux qui étaient si souvent venus l'entendre, l'œuvre qu'il avait présidée pendant quarante-quatre ans et qui, grâce à son infatigable collaboration et à sa constante générosité, avait pu, non seulement vivre, mais encore se développer.

Bien qu'il eût été convoqué pour le même soir à plusieurs autres séances, le public auquel nous nous adressions s'était rendu nombreux à l'Oratoire. Le comité, composé du président, du

(1) Depuis 1902 où le centenaire de la réorganisation du culte protestant a été célébré à Paris en même temps que le cinquantenaire de notre Société, nos assemblées générales se sont tenues, en 1903 à Rouen, en 1904 à Bourges, en 1905 à Saint-Maixent, en 1906 à Charenton, en 1907 à Valence et en 1908 à Nancy.

secrétaire et de MM. Bonet-Maury, Henri Monod, E. Rott et John Viénot avait pris place, avec M. le pasteur Ch. Vernes, sur une estrade élevée dans le chœur et faisant face au public massé dans la nef. Cette disposition n'a, toutefois, pas facilité l'acoustique, de sorte que les rangs des auditeurs les plus éloignés se sont éclaircis avant la fin de la séance qui s'est d'ailleurs prolongée jusqu'à 11 heures.

Elle s'ouvrit par la prière prononcée par M. le pasteur Ch. Vernes, puis le chœur de l'Oratoire, sous l'habile direction de M. Ch. Huguenin, fit entendre la mélodie au rythme majestueux, du psaume 138, par L. Bourgeois, harmonie de C. Goudimel :

Il faut, grand Dieu, que, de mon cœur,
La sainte ardeur te glorifie...

Après le discours de notre nouveau président, qu'on relira avec le même intérêt avec lequel il fut écouté, M. Martin chanta une curieuse et mélancolique complainte composée au XVII[e] siècle par un troubadour et intitulée le *Récit d'Assalinde.* En voici le texte traduit du dialecte auvergnat dans lequel il a été recueilli (1) :

Ils ont passé, ces pauvres gens,
Il était environ la minuit.
Cela faisait pitié, je vous en réponds,
D'entendre gémir les plus vieux.
J'ai souffert pendant toute la veillée,
Des huguenots devaient passer,
Ma nuit a été toute troublée,
On disait qu'on les faisait chasser.

Ils ont passé...
De chagrin je n'ai pas dormi
Et j'ai voulu les conduire.
Nous avons pris cet étroit chemin
Qui longe le pré de Vauduire.

Ils ont passé...
Ils disent que ce sont des hérétiques.
Je vais tout de même me signer,
Mais Dieu tout seul peut juger
Lesquels de nous sont les fanatiques.

Ce n'est pas, comme on le voit, un huguenot qui a exprimé ces sentiments. Ils prouvent du moins que, même en Auvergne, s'ils

(1) Ce récit fait partie d'un recueil que M. Bonet-Maury nous a signalé, et qui est intitulé : *Vieux chants et Poésies des* XV[e], XVI[e], XVII[e], XVIII[e] *siècles, transcription par E. Krieg*, Paris, chez l'auteur, 15, rue Guilleminot. Antérieurement, 51, rue Bonaparte.)

avaient soin de « se signer », tous les catholiques n'applaudissaient pas à la persécution qui chassait de leurs foyers leurs compatriotes stigmatisés du nom d'hérétiques.

Quand M. Henri Monod eût lu et commenté les extraits en prose et en vers d'Agrippa d'Aubigné qu'on trouvera plus loin, Mlles Reichel et Ginnel, accompagnées du chœur, chantèrent d'une manière émouvante, le duo, débordant de foi profonde, du *Lobgesang* de Mendelssohn,

Heureux celui qui met son espoir en Dieu.

Le soussigné ne put plus guère qu'indiquer brièvement comment on entend, en France, au xxe siècle, la neutralité dans l'enseignement de l'histoire de la Réforme, et la séance se termina par deux strophes du psaume 118, cher à Luther et à Charles-Quint :

Rendez à Dieu louange et gloire...,

par l'oraison dominicale que prononça M. J. Viénot, et par le chant de : *Grand Dieu nous te bénissons.*

DISCOURS DU PRÉSIDENT

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous partagez l'impression douloureuse que nous éprouvons, en ne retrouvant plus à cette place, qu'il occupait avec une si haute dignité, M. le baron Fernand de Schickler. Vous comprendrez mieux encore, qu'en un tel jour, nous n'ayons pas d'autre pensée que celle d'évoquer le souvenir de celui qui, pendant près d'un demi-siècle, fut le président de la Société de l'Histoire du protestantisme français.

Le 27 avril 1865, en effet, M. de Schickler, membre de la Société depuis l'année précédente, était appelé à la présider par le vote unanime de ses collègues; né à Paris le 24 août 1835, il n'avait pas encore atteint sa trentième année. Notre Société traversait, à cette époque, une crise difficile. Son fondateur, M. Charles Read, qui, pendant treize ans, se dépensant sans compter, fut à vrai dire le

seul rédacteur du Bulletin de la Société, accomplissant une œuvre considérable restée au grand honneur de son nom, demandait à être relevé de ses fonctions. Plusieurs des membres du comité; et surtout son illustre président d'honneur M. Guizot, estimaient qu'il était nécessaire de faire entrer le Bulletin dans des voies nouvelles, et que, sans perdre son caractère primitif, il y ajoutât un intérêt littéraire et religieux. M. Charles Read n'avait pas cru pouvoir assumer une telle tâche, c'est alors que M. de Schickler le remplaça à la présidence et que M. Jules Bonnet fut chargé de la rédaction du Bulletin.

Rien n'était plus honorable pour M. de Schickler que l'hommage que lui rendaient des historiens et des savants comme MM. Waddington et Alfred Franklin, qui seuls devaient lui survivre, Eugène Haag, Henri Bordier, Jules Bonnet, Athanase Coquerel fils, le comte Jules Delaborde, Ch. Read, J. Gaufrès, mais cet hommage était mérité. Ils avaient pu apprécier les qualités de leur nouveau président et s'assurer qu'il serait à la hauteur de la tâche qu'il venait d'accepter. Pour s'en convaincre il suffit de relire, aujourd'hui, le livre que M. de Schickler publiait, deux ans avant son élection, sous ce titre : *En Orient, souvenirs de voyage*. Les ouvrages, écrits dans la belle confiance des jeunes années, sont d'un grand prix, car leurs pages sont souvent révélatrices fidèles des sentiments de ceux qui les composèrent. Ces simples paroles de la courte préface de son livre : *Je me suis attaché avant tout à une exactitude consciencieuse*, ne disent-elles pas ce qui sera la règle de toute sa vie : obéir à la conscience.

Son récit ne ressemble en rien à ceux de ces voyageurs, trop nombreux de nos jours, curieux plutôt qu'observateurs, ne faisant qu'œuvre légère et sans portée. On s'étonne de rencontrer chez un écrivain si jeune la sûreté des informations, le sérieux de la pensée, la richesse des lectures. Le livre semble moins un journal de voyage qu'une introduction à un ouvrage d'érudition qui serait consacré à la Terre Sainte et à l'Égypte.

Sous une profonde impression religieuse M. de Schickler

était allé vers l'Orient, le pays des rêves et des vieux souvenirs. Quelle émotion le pénètre et le saisit quand, au détour du chemin, apparaît Jérusalem. « Souvenirs bibliques, écrit-il, traditions de l'enfance, rêveries de la jeunesse, espérances de l'avenir, il n'est pas une seule de ces cordes que le nom de Jérusalem ne fasse vibrer. » Il lui semble alors entendre une voix qui dit : « N'approche pas, le sol que tu foules est sacré. »

C'est ici, ajoute-t-il, qu'il faut lire la Bible, si l'on veut en saisir la beauté et les vérités profondes. Il ne fait pas un pas, sur cette terre sacrée, sans y retrouver le passé biblique, mais surtout sans y retrouver le Sauveur de l'humanité. Écoutez-le encore : « La colline, en face de ma fenêtre, n'est-elle pas ce Mont des Oliviers où le Christ aimait à venir s'asseoir et son doux regard ne s'est-il pas souvent porté sur ce magnifique panorama de Moab doré au soleil couchant de si magnifiques reflets. Je vois encore passer le pharisien que le Seigneur s'efforçait de ramener, l'aveugle auquel il rendait la lumière, le lépreux dont il changeait les gémissements de douleur en tressaillements d'allégresse. »

Que de pages exquises nous pourrions citer, mais comment ne pas rappeler celle où il raconte son entrevue à Damas avec le grand émir Ab-el-Kader qui rappela le souvenir de la mère de M. de Schickler avec une touchante émotion. Qui de nous ne sait avec quelle piété M. de Schickler devait conserver, lui aussi, le souvenir de cette mère vénérée, en associant si fidèlement son nom au sien dans ces générosités sans nombre qu'il réservait aux œuvres qu'elle avait aimées et soutenues. Comment ne pas unir, dans un même sentiment de respectueuse admiration, la mère qui inspira une telle affection et le fils qui la manifesta d'une manière si émouvante?

On peut dire que, dès sa jeunesse, M. de Schickler se révélait tel que toute sa vie devait le montrer, chrétien convaincu, homme de devoir et de conscience. Ces rares qualités il les consacra aux œuvres qui lui demandèrent son concours, notre Société surtout devait en

apprécier le prix. Sa présidence marque une date dans sa vie, car il renonce aux recherches archéologiques et linguistiques qu'il paraissait devoir poursuivre et la Réforme française devient pour lui un sujet d'études qu'il n'abandonnera plus.

L'histoire, telle que la science moderne la comprend, est une résurrection, pour rappeler la célèbre parole de Michelet, mais cette résurrection fait un devoir à l'historien de revivre dans le passé, avec une exactitude consciencieuse, comme l'écrivait M. de Schickler. Les temps ne sont plus où les historiens, sans grand souci des documents d'archives, se plaisaient aux généralisations et donnaient à l'histoire des leçons plutôt qu'ils n'en recevaient. La recherche patiente et scrupuleuse de la vérité historique est devenue le devoir, mais si vaste est le terrain à explorer, que la spécialisation des recherches s'impose, surtout dans une période de transition comme la nôtre, car ce n'est qu'à cette seule condition qu'il sera possible de revenir à des synthèses historiques vraiment dignes de ce nom.

M. de Schickler en eut conscience dès le premier jour. Sans doute, il n'est pas une seule période de notre histoire protestante qui lui soit demeurée étrangère, mais le Refuge devint le but principal de ses études. Il s'était arrêté devant ces héros de la conscience, qui, pour ne pas renier la foi, le front haut mais la mort au cœur, avaient quitté la douce terre de France, « le plus beau des royaumes après le royaume des cieux », pour s'enfoncer dans la nuit de l'exil. Il semblait qu'il eût entendu ces déchirantes paroles du pasteur Du Bosc s'adressant à ses compagnons d'infortune, au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes : « Quelle année pour nous autres réfugiés, une année qui nous a fait perdre notre patrie, nos familles, nos parents, nos amis, nos biens; une année qui, par un malheur encore plus grand, nous a fait perdre nos Églises, nos temples, nos sanctuaires; une année qui nous a jetés ici sur les bords de cette terre qui nous était inconnue et où nous sommes comme de

pauvres corps que la tempête a poussés par de violentes secousses. Oh! année triste entre toutes les années du monde. »

Il s'était arrêté, mais pour les accompagner ensuite dans l'exil, voulant connaître leurs destinées et devenir l'un de leurs historiens. Il n'était pas de livre consacré aux réfugiés, paraissant en France ou à l'étranger, qu'il n'étudiât pour en donner une exacte analyse dans le *Bulletin* de notre Société. Il s'inclinait devant ces confesseurs de la foi, inconnus de la foule et recueillait, avec piété, leurs noms dans le souvenir des sacrifices accomplis. Son cœur se serrait à la pensée de ces hommes vaillants, de ces pieuses femmes perdus sans retour, par milliers et milliers pour la France. Aussi parlait-il avec émotion de ces temples qu'ils avaient été contraints d'élever sur la terre étrangère, car longtemps ils avaient espéré relever ceux de la terre natale, croyant que Louis XIV reconnaîtrait enfin la grandeur de la faute commise. Mais du moins là, chaque semaine, pendant quelques heures, ils pouvaient oublier les amertumes de l'exil et se croire encore dans la patrie.

C'est pour eux qu'il écrivit dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, moins un article qu'un volume sur le Refuge, l'étude la plus complète, la plus savante, que nous possédions, sur un sujet aussi difficile par la diversité des questions qu'il soulève que par l'étendue des recherches qu'il a nécessitées.

Plus importante encore, sa grande *Histoire des Églises du Refuge en Angleterre* pendant la période antérieure à la révocation de l'Édit de Nantes, résultat d'études poursuivies durant de longues années, œuvre à vrai dire définitive et consacrant son titre d'historien. Ce savant ouvrage lui valut, pour une grande part, le diplôme de docteur en théologie *honoris causa* que lui décerna l'Université de Genève lors de l'anniversaire plus de trois fois séculaire de sa fondation par Calvin, grand honneur dont sa modestie ne cessait de s'étonner.

Nous ne pouvons pas avoir le dessein de donner la bi-

bliographie de son œuvre, mais cependant nous voulons rappeler qu'il a laissé un travail d'une sérieuse érudition, manuscrit prêt pour l'impression, écrit en anglais, car M. de Schickler était un linguiste éminent, maître des grandes langues européennes, consacré à un réfugié pour cause de religion, Jean Veron, dont l'action fut considérable dans la Réforme anglaise.

On peut dire que d'avoir aimé les exilés d'autrefois, il apprit à aimer d'autres exilés. Aux jours de l'année terrible, alors qu'une santé très précaire l'éloignait des ambulances, il voulut visiter les forteresses d'Allemagne où se trouvaient nos pauvres prisonniers et devenir pour eux, comme il l'écrivait, un diacre leur apportant aide et secours dans l'infortune. A la date du 22 juin 1871, je relève dans les procès-verbaux du comité, ces paroles éloquentes dans leur brièveté : « M. Gaufrès rappelle ce qu'a été M. de Schickler auprès de nos soldats prisonniers en Allemagne et M. Jules Bonnet lit quelques fragments de lettres qui touchent vivement l'assemblée. » N'était-ce pas un sentiment semblable qui inspira sa compassion infinie pour les aveugles, ces exilés de la lumière traversant la vie dans d'éternelles ténèbres, comme pour les sourds-muets, ces exilés de la parole, vivant dans un absolu silence. Il savait que l'affection est créatrice d'une douce lumière intérieure, et d'une puissance de vie, qui, à l'exemple de ces mystérieux rayons, invisibles au regard, se jouant de tous les obstacles, viennent illuminer jusqu'aux profondeurs du cœur et ressusciter les intelligences. Combien de ces pauvres exilés lui ont dû des jours de paix et d'espérance, d'autres sauront le dire dans un sentiment de pieuse reconnaissance.

M. de Schickler était né pour présider. Nombreux sont les corps ecclésiastiques et les sociétés religieuses qui lui décernèrent cet honneur et lui confièrent cette charge. A la Société biblique, à la Société de l'instruction primaire, dans notre presse protestante, des voix autorisées ont rappelé la distinction autant que le zèle dont il faisait preuve dans l'exercice de ces fonctions. Nous pou-

vons ajouter encore à ces éloges en parlant avec M. Waddington, le témoin le plus autorisé de l'action de M. de Schickler, « de son inoubliable présidence ». Elle ne cessa jamais de s'inspirer d'une grande pensée, unir étroitement le protestantisme français d'aujourd'hui au protestantisme français d'autrefois en faisant revivre ce passé si noble, si héroïque, qui a fait de l'Église réformée de France, la *mater dolorosa* des Églises de la Réforme.

Trop nombreux encore parmi nous ceux qui méconnaissent le prix inestimable d'un tel héritage. Erreur profonde que de faire table rase du passé et de prétendre élever, en quelques jours, un nouvel édifice. On ne méconnaît jamais impunément la solidarité qui unit les générations humaines dans la marche lente des siècles. C'était une pensée chère à M. de Schickler et dont on retrouve souvent la trace dans ses discours présidentiels dont il ne cessait de renouveler le fond et la forme. Il savait que la Réforme, en France, avait eu son caractère propre et que M. Brunetière ne s'était pas trompé alors qu'il avait parlé de « notre Réforme nationale et d'un protestantisme exclusivement français ». Mais il connaissait l'injustice dont il avait été victime et comment erreurs, préjugés, calomnies s'étaient multipliés à son endroit. Il comprenait, mieux encore, le devoir de les dissiper et de les confondre.

Dès les premiers jours de sa présidence il disait : « Il faudra que dans cinquante ans le *Bulletin* de la Société soit consulté par les historiens comme il l'est déjà aujourd'hui. » La Réforme française devait posséder une publication scientifique et littéraire consacrée à la défense de son histoire, et ne se réclamant que de la seule vérité. Notre président ne se trompait pas dans la pensée qu'un tel travail aurait sa récompense. Sans doute nous rencontrerons longtemps encore, sur notre route, la bande des polémistes ignares ou fanatiques, insultant à la Réforme, accumulant faux sur faux, mais les historiens de valeur, les seuls qui comptent, savent apprécier l'œuvre de notre Société, car il n'est plus possible de prétendre l'ignorer.

Ne doutez pas de la grandeur de l'œuvre déjà accomplie, de cette œuvre à laquelle M. de Schickler se dévouait sans réserves. Si l'un des premiers historiens de ce temps, M. Lavisse, a pu écrire : « En ce qui concerne le protestantisme, je suis assuré de pleine certitude que dans le mouvement général de la réforme, la France a sa part bien à elle et que Calvin, pour ne parler que de lui, est un authentique Français de vieille France. Je sais, de pleine certitude aussi, les bienfaisantes conséquences de sa Réforme dans toute notre vie nationale » ; un témoignage d'une si haute valeur, n'a été rendu possible que par le grand labeur des savants protestants dont notre président ne cessait de provoquer et d'encourager les études.

Nul n'aurait éprouvé une plus grande indignation que M. de Schickler s'il avait dû entendre cette coupable accusation dirigée contre les protestants, de vivre toujours dans un souvenir haineux du passé. Son respect de l'histoire était trop grand pour la rendre vindicative. Il a toujours demandé que l'on écartât de ces nobles études toute pensée de vengeance. Il continuait ainsi fidèlement la tradition des persécutés qui, aux jours de la Révocation, sur la terre d'exil, par la grande voix de Claude, disaient : « Nous ne demandons point à Dieu de vengeance, au contraire nous souhaitons qu'il lui plaise toucher de repentance les cœurs endurcis de nos ennemis et qu'il leur pardonne ». Quand nos Églises célébrèrent le deuxième anniversaire séculaire de la Révocation M. de Schickler écrivit : « Le 18 octobre 1885 a été un jour, non de récriminations, mais de prières ferventes, non d'anathèmes, mais de bénédictions, un jour de deuil et d'humiliation sincère ». Quelques années plus tard, lors du jubilé trois fois séculaire de la promulgation de l'Édit de Nantes, il pouvait dire : « Si l'évocation des douleurs du passé est une amère souffrance, ce doit être une joie de se reporter aux heures d'apaisement, de justice, de liberté, — je n'hésite pas à ajouter cette conquête de l'esprit moderne que fut l'Édit de Nantes, — nous convierons volontiers nos frères catholiques à s'en féliciter avec nous. »

Pour que nous puissions reprendre, et pour toujours, le contact de l'âme française, rompu mais non détruit par les persécutions, il faut demander à l'histoire de plaider notre cause car elle montrera nos ancêtres, français de race, attachés par des liens invincibles à la patrie, vrais fils de ce peuple qui, au cours des siècles, n'a jamais cessé de lutter et de souffrir pour la revendication de ses libertés religieuses et politiques. Avec quelle fierté M. de Schickler évoquait le souvenir de ces grands huguenots qui furent de grands Français, hommes d'État, magistrats, jurisconsultes, poètes, artistes, hommes de guerre, savants, réclamant pour eux, dans l'histoire de la nation, la place qui leur est due. Comment ne pas rappeler que la page du *Bulletin* où pour la dernière fois parut son nom, renferme la lettre de protestation indignée, mais non insérée, qu'il adressa au journal royaliste le *Gaulois*, qui avait publié un article odieux contre l'amiral de Coligny, dans l'incroyable oubli que le comte de Paris, très noblement, avait voulu être l'un des premiers souscripteurs au monument élevé à la mémoire de celui qu'il appelait « un vrai patriote ».

Si notre histoire protestante, dans sa pensée, devait accomplir une œuvre de justice, elle devait aussi demeurer une source d'exemples virils à suivre. Que de fois ne disait-il pas que nous devions nous pénétrer de l'esprit des Réformateurs, mais il mesurait la différence des temps et rien n'était plus éloigné de son esprit que le désir d'une réaction séculaire, ce qu'il se refusait à admettre, c'était la mort d'un si grand passé. Comment ne pas reconnaître qu'à l'exemple du grand apôtre, il avait le souci des Églises et que ce souci ne le quitta jamais. Il aurait voulu qu'il n'y eût pas une seule de nos Églises, même la plus humble, qui ne trouvât son historien, car sa pensée fidèle allait aux descendants de ceux que ni l'exil, ni la prison, ni la mort même, n'avaient étonnés, dans l'assurance que revivant la vie des ancêtres, ils auraient à cœur de continuer leur œuvre. Aussi quel prix attachait-il à la résurrection des noms de ces humbles héros, vrais

titres de noblesse pour ceux qui les portent encore aujourd'hui. Certes, son émotion dut être profonde et respectueuse son admiration, quand, sur une liste de dénonciation de huguenots demeurés invincibles dans leur foi, il put lire un nom qui lui était devenu cher entre tous, celui de Suzanne Pourtalès, de Lasalle en Languedoc, noble femme de la race de ces héroïnes de la Tour de Constance, qui gravèrent sur la pierre de l'horrible prison, le mot sacré où revit toute la Réforme : RÉSISTEZ.

S'il a aimé si fortement notre histoire, c'était dans le sentiment qu'il n'était pas un seul protestant qui n'eût le droit de s'en réclamer; s'il s'était dévoué à notre Société c'était dans la certitude qu'elle poursuivait une œuvre dont toutes nos Églises devaient recueillir les bienfaits.

Il a beaucoup souffert de nos divisions, mais il avouait oublier ses souffrances, alors qu'il pouvait communier, avec ses frères, dans l'évocation du grand passé de la Réforme. A diverses reprises notre Société tint ses assemblées générales en province dans des villes riches en souvenirs huguenots. Jamais pèlerin ne visita avec plus de piété des terres sacrées que notre président se rendant dans les Cévennes, en Dauphiné, dans le Béarn, en Saintonge, à Nantes, à Rouen, à Lyon, à Nancy. Il préparait toujours avec un extrême soin, ses discours, mais on peut assurer que nulle recherche ne lui coûtait pour retrouver les souvenirs du passé des Églises qu'il visitait, dans son désir de réveiller l'esprit protestant. Ceux qui l'entendirent ne peuvent oublier ces belles leçons d'histoire, s'inspirant toujours de l'esprit le plus élevé, le plus fraternel.

Ce n'était pas assez pour lui de parler, il agissait.

On lit, dans les procès-verbaux de notre comité à la date du 10 novembre 1865 : « M. le président appelle l'attention du comité sur la formation d'une bibliothèque protestante dont il veut bien prendre l'initiative. Quelques ouvrages ont déjà été offerts à la Bibliothèque, il provoquera de nouveaux dons. Il veut lui-même donner l'exemple en offrant à la Société deux précieuses collec-

tions, le *Manuel du Libraire* de Brunet et le *Dictionnaire des Anonymes* de Barbier ». Ces deux ouvrages furent comme la pierre d'angle de l'édifice dont il poursuivit pendant tant d'années l'achèvement. Si l'histoire de notre bibliothèque doit être écrite, on retrouvera le nom de M. de Schickler à chacune de ses pages. A vrai dire, il n'était pas de séance du comité où on ne le vît apporter quelque livre rare, quelque document plus rare encore. Il savait les présenter, avec une discrétion si distinguée, que l'on aurait pu croire qu'il venait de les recevoir en présents, ouvrages parfois de provenance illustre ayant appartenu aux Réformateurs, parfois vénérables legs des confesseurs et des martyrs. Il aimait à dire que leur place était marquée dans la Bibliothèque et que nous devions les posséder. Dans les ventes publiques il savait livrer des combats et souvent des combats que récompensaient des victoires, pour acquérir de nouvelles richesses. Il donna d'abord l'hospitalité à la Bibliothèque dans sa propre demeure, mais les sympathies que rencontra son initiative furent si grandes et les dons de livres si nombreux, qu'elle réclama de plus vastes locaux et fut transférée place Vendôme, nº 21.

Quels jours d'angoisse pour M. de Schickler lorsque Paris fut livré à la Commune, et que la ville parût devenir une fournaise; qu'allait devenir la Bibliothèque? « *Laus Deo*. Gloire à Dieu, écrivait M. Jules Bonnet, le 8 juin 1871, dans nos registres : l'humble sanctuaire de nos études est demeuré intact lorsque la Bibliothèque du Louvre et tant d'autres étaient la proie des flammes. Un éclat d'obus pénétrant dans l'intérieur est venu seulement écorner le cadre de la célèbre gravure de Karl Girardet, une assemblée de protestants surpris au Désert portant pour épigraphe ces mots :

En la crainte de l'Éternel est une ferme assurance.

Une si merveilleuse protection l'attacha plus encore à l'œuvre dont chaque jour il voyait grandir l'importance. Quelques années encore et les livres débordant les rayons,

la place ferait défaut. M. de Schickler en avait le souci alors que rien n'en trahissait le secret, souci de trouver dans Paris un local capable de recevoir des milliers et des milliers d'ouvrages. Sans se lasser il cherchait et il advint qu'un jour il trouva. Tout à la joie de sa découverte, il écrivait, le 11 octobre 1885, à M. Jules Bonnet: « Nous avons le local de nos rêves dans un quartier tranquille, quoique à deux pas du boulevard Saint-Germain et rien n'y manque de ce que nous cherchions, place, lumière, isolement, enfin nous serons chez nous. »

Il disait vrai, rien n'y manquait car il y apporta tout. Quel admirable travail de transformation s'y accomplit sur ses indications; le protestantisme français peut être fier de posséder, grâce à M. de Schickler, l'une des plus belles bibliothèques particulières de France.

Je dis le protestantisme français, car ce fut sa volonté expresse, alors qu'il fit à nos Églises la plus magnifique des libéralités, « que ne se rattachant à aucun nom d'homme, la Bibliothèque fût de plus en plus considérée comme le dépôt sacré des traditions de nos familles et de nos Églises ».

Lorsque mon vénéré père eut le privilège, au nom de nombreux amis, de remettre à M. de Schickler la médaille du maître Roty frappée en son honneur, comme un témoignage de leur reconnaissance et un souvenir de sa libéralité, il répondit par ces belles paroles : « Ce que j'ai fait, je le devais, je ne pouvais pas faire autrement, cet édifice représente l'union des cœurs sur le terrain de l'histoire. »

Du jour où la Bibliothèque fut installée à la rue des Saints-Pères, il l'enrichit de ses dons sans cesse renouvelés et veilla à son organisation, mais il disait souvent qu'il n'aurait jamais pu accomplir sa tâche s'il n'avait rencontré le concours dévoué et reçu les conseils éclairés de notre savant bibliothécaire, M. Weiss, l'un des maîtres les plus autorisés de l'histoire protestante.

Dans un remarquable discours, prononcé, le 5 mai 1903, à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, en sa qualité de président de cette savante compagnie,

M. de Schickler rappelait cette forte pensée de M. de Barante : « Le respect du passé est une garantie de sécurité pour l'avenir. »

On peut affirmer qu'il en avait saisi toute la vérité, car il avait à cœur de faire comprendre aux protestants de France que, par le respect de leur glorieux passé, lui restant inviolablement attachés, ils seraient ancrés si fortement dans la nation que nulle puissance au monde ne pourrait les en séparer et qu'ainsi ils assureraient leur avenir. Ainsi s'explique l'intérêt passionné qu'il portait à la nouvelle édition de la *France Protestante*, approuvant de tout cœur les déclarations d'Henri Bordier, attaché depuis vingt ans à cette œuvre immense, avec cette puissance de travail que rien ne lassait, mise au service d'une érudition admirable : « Ce sont toutes les familles protestantes antérieures à 1789, que nous devrions embrasser dans nos recherches ».

Ce n'est pas un secret de rappeler les sacrifices qu'il avait faits pour permettre l'achèvement de cette grande œuvre, toujours suspendue, en raison même de son étendue, mais que notre Société tiendra à honneur de mener à bonne fin. Il faudrait, en vérité, le suivre pas à pas, pour se rendre compte de sa puissance de travail. Le travail il l'aimait avec passion, disant parfois qu'il souhaiterait, dans une vie supérieure, comme un rare bonheur, d'avoir une éternelle activité sans fatigue au service du royaume de Dieu. Aussi avec quel zèle il plaida la cause de l'établissement de la fête de la Réformation dans nos Eglises et avec quel intérêt il constatait d'année en année ses progrès et ses bienfaits.

Que de publications il a encouragées de ses dons; que d'auteurs lui ont dû la publication de leurs ouvrages ; que de recherches historiques ont pu être poursuivies grâce à son intervention !

Avec quel sentiment de profonde reconnaissance notre comité a-t-il accepté une généreuse donation qui, venant s'ajouter à des libéralité sans cesse renouvelées d'années en années, devait assurer le maintien d'une œuvre à la-

quelle il avait tant donné de son travail, de sa pensée, de son cœur.

Ce ne serait pas assez de maintenir l'œuvre, elle ne doit cesser de se développer et nous avons le bon droit de demander à tous les amis de la Réforme française de nous venir en aide, pour réaliser un dessein si justifié en se souvenant de tout ce qu'ils doivent à la générosité de M. de Schickler.

Quand notre Société célébra le cinquantième anniversaire de sa fondation, réunis autour de M. de Schickler ses amis évoquèrent le souvenir de sa longue présidence, et lui marquèrent leur gratitude infinie. Nous l'exprimons aujourd'hui avec un sentiment plus profond encore, unissant à tous nos regrets, toute notre reconnaissance.

Le soir de la vie était venu, M. de Schickler avait connu l'épreuve et les deuils ne lui avaient pas été épargnés. Que de fois, dans ses discours, il avait dû dire l'adieu de la terre à ceux qui avaient été ses collègues dans l'œuvre entreprise aux jours de la jeunesse. Il avait toujours écouté son cœur dans l'hommage qu'il rendait à leur mémoire, mais il aurait pu redire la douloureuse parole de Guizot : « Je suis las de voir mourir. »

Il en connut toute la vérité le jour où il perdit son plus fidèle, son plus noble ami, le doyen Jalabert. Comment serait-il possible de parler de M. de Schickler, sans nommer celui dont il m'écrivait : « Je sais des hommes qui lui doivent de n'avoir pas été découragés mille fois et de ne pas avoir jeté le manche après la cognée, car toute sa pensée n'était occupée que du protestantisme et de ses progrès. » L'étroite amitié qui unissait ces deux hommes éminents en commandant leur action commune pour la défense de la cause qui leur était confiée ne peut qu'inspirer l'admiration pour une Église capable de provoquer un tel dévouement.

Si M. de Schickler avait aimé si noblement l'histoire des huguenots; si l'âme des héros revivait dans son âme ; si, à leur exemple, il avait lutté et souffert; c'est qu'il avait le secret de leur vaillance, et sa devise était la devise des

Églises du Désert, *crux mihi sola quies* : la croix, mon unique repos.

Grande est l'histoire de la Réforme, mais il n'est qu'une histoire sainte, celle du Christ. M. de Schickler le savait, alors qu'au cours de ces dernières années méditant et priant, il écrivit un livre, qui, dans son désir et dans son humilité, ne devait être connu qu'aux jours où il ne serait plus, livre qui demeurera le témoignage vivant de sa foi au Christ ressuscité.

Avant et après la Pâque chrétienne, tel est son titre et il n'est pas une seule de ses pages qui ne soit la méditation pieuse des paroles du Sauveur et ne révèle son étroite communion avec Lui.

Aussi espérons-nous qu'un tel livre, vrai trésor d'édification, sera connu d'un grand nombre, car entre tant de services rendus par M. de Schickler à nos Églises, celui de les édifier encore ne sera pas l'un des moins précieux.

A la fin de l'une des méditations se lisent ces paroles : « *A l'œuvre quand même, à l'œuvre toujours, jusqu'à l'heure du suprême repos.* » Sa mort devait en sceller la vérité.

Le vendredi 8 octobre 1909, dominant de cruelles douleurs, M. de Schickler avait voulu assister, quand même, à un comité réuni pour préparer la fédération des Églises protestantes à Nîmes. Suprême témoignage de son attachement à la cause de l'union entre les protestants qu'il avait toujours défendue.

Averti, dès son retour dans sa demeure, qu'une grave opération serait peut-être indiquée, avec une parfaite maîtrise d'esprit, il prit des mesures qu'il estimait nécessaires. Quatre jours plus tard, dans une paix profonde, il s'endormait avec ses pères; sa dernière parole avait été pour recommander aux siens une infortune.

Que de témoignages notre comité a reçus de la grandeur de la perte que faisaient nos Églises; un homme fort était tombé en Israël.

Poursuivre son œuvre ce sera honorer sa mémoire, mais la poursuivre en s'inspirant de son esprit, ce sera le devoir.

Pour nous qui l'avons connu et aimé, il fera toujours

revivre le souvenir de ces gentilhommes huguenots, tel Duplessis-Mornay, nourri aux saintes lettres, épris d'art et de poésie, curieux de science et d'histoire, amateur de beaux livres, d'une rare courtoisie de paroles, mais sur toutes choses, montrant un attachement inflexible à *La Cause*, comme disaient nos pères, leur humilité faisant leur force et leur foi doublant leur courage.

Et quand nous voudrons connaître où est le devoir, nous nous rappellerons les paroles qui furent la conclusion du dernier discours qu'il prononça à Nancy, comme président de notre Société, véritable testament de sa foi religieuse et protestante : *Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang pour conserver la foi, vos ancêtres ont donné héroïquement et joyeusement le leur. Être protestant, certes c'est un honneur, mais seulement si l'on comprend qu'à l'honneur est attaché le devoir, le don de soi-même à ses frères et à son Dieu.*

M. F. Puaux annonce ensuite que le Comité de la Société à nommé membre honoraire M. le professeur Emile Doumergue, doyen de la Faculté de théologie de Montauban, l'éminent biographe de Calvin.

QUELQUES PAGES D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le comité de la Société de l'histoire du protestantisme français a pensé que vous entendriez avec intérêt quelques pages d'Agrippa d'Aubigné, sur lequel un excellent et charmant ouvrage de M. Samuel Rocheblave vient de rappeler l'attention. Il me charge de les choisir et de vous les lire. C'est bien de l'honneur: mais la tâche est malaisée. D'Aubigné est un grand historien, et il faut vous présenter des extraits de son *Histoire d'Henri IV;* d'Aubigné est un grand poète et vous seriez surpris si

vous n'entendiez pas quelques-uns de ses vers. Mais d'Aubigné est aussi un vaillant capitaine; c'est encore un politique des plus avisés, — et nous ne saurions entreprendre d'exposer en quelques minutes ses négociations et ses campagnes. Tenons-nous-en ce soir à son *Histoire universelle* et à ses *Tragiques;* nous y ajouterons deux ou trois anecdotes qui feront connaître l'homme après l'écrivain.

De son *Histoire*, d'Aubigné nous dit qu'il voulait rendre le style « vénérable », l'historien « ayant ceci de commun avec le théologien d'instruire à bien faire et non à bien causer ». N'est-ce pas cette même leçon que nous entendions samedi dernier à la Sorbonne? Elle nous venait d'un homme (1) qui avait su bien faire, ce qui ne l'empêchait pas de bien causer.

* * *

Notre Tacite français était aussi capable de l'un que de l'autre. Je lirai d'abord quelques extraits de sa préface; nous y trouverons présentés en raccourcis vigoureux la vie d'Henri IV, son long séjour comme prisonnier d'État à la cour du Louvre, la politique personnelle de Catherine, tout ce XVIe siècle, si passionné, si passionnant, si horrible et si grand.

Je commence mon œuvre à la naissance de Henri quatrième, justement surnommé le Grand. Il n'est dédié à aucun qu'à la postérité. Je ne m'excuserai point par crainte ni par espérance, plus empesché à chastier l'excès de ma liberté qu'à me guérir du flatteur. Nourri aux pieds de mon roi, desquels je faisois mon chevet en toutes les saisons de ses travaux, quelque temps eslevé en son sein, et sans compagnon en privauté, et lors plein des franchises et sévéritez de mon village, quelquesfois esloigné de sa faveur et de sa court, et lors si ferme en mes fidélitez que mesme au temps de ma disgrâce il m'a fié ses plus dangereux secrets. J'ai reçu de lui autant de biens qu'il m'en falloit pour durer, et non pour m'eslever. Et quand je me suis veu croisé par mes inférieurs, et par ceux mesmes qui, sous mon nom, estoient entrez à son service, je me suis payé, en disant: « Eux et moi avons bien servi;

(1) *Roosvelt.*

eux à la fantaisie du maistre, et moi à la mienne, qui me sert de contentement...

...Acceptez la peinture d'un temps calamiteux, plein d'ambitieux desseins, de fidélitez et infidélitez remarquables, de prudences et téméritez, de succez heureux ou malheureux, de vertus relevées et d'infâmes laschetez, de mutations tant inespérées, qu'aisément vous tirerez de ces narrations le vrai fruict de toute histoire, qui est de connoistre en la folie et foiblesse des hommes le jugement et la force de Dieu. Nous tirons un prince du berceau encourtiné d'espines, d'elles armé et picqué tout ensemble. Comme une fleur qui a langui longtemps dans un hallier d'horties et de serpens, son matin n'a veu le soleil qu'entre les nuées, qui l'ont noyée en l'esclaboussant. Son midi a esté effroyable de tonnerres et d'orages sans repos. Sa soirée plus douce nous a donné loisir de pendre nos habillements mouillez devant l'autel du Dieu de paix. Quant à la nuict qui lui a fermé les yeux d'une façon aussi peu commune que sa vie, nous la laissons sous le rideau jusques à l'heure d'en parler...

Ce conquérant du sien propre, fils d'un père auquel la vie estoit précaire, eslevé aux pieds des Valois, qui tenoient sur sa teste un sceptre défavorable, n'ayant à ses costez proches que condamnez ou ennemis; et quand il a peu estre nourri entre les bras des siens, il n'a rien eu si familier que les desroutes et pauvretez; de là jetté dans les massacres de ses domestiques et partisans...

Juge la postérité quelle espérance à lui, quelle croyance de lui, pouvoit donner la prison dure et honteuse d'une vrayement belle-mère, qui pour vestir la prudence et le courage des hommes avoit despouillé les craintes et les storges (affections) communes à son sexe,... qui nourrissoit ses propres enfants de façon qu'il deussent tousjours emprunter d'elle la conduite et la puissance, et elle d'eux le nom et le sceau. Elle ne lui laissa le jour qu'autant qu'il en falloit pour efféminer son courage par les délices, et les desseins martiaux par amoureuses vanitez. Si quelqu'un estoit capable de dire un mot à l'oreille à ce prince, lui montrer un tableau de ses obligations naturelles, de ses devoirs envers amis et ennemis et du péril qui le menaçoit à la première aube de sa vertu, celui-là estoit promptement... chassé : et la roine, qui se vantoit qu'il n'y avoit maison de dix mille livres de rente en France où elle n'eust un serviteur, ne laissoit coucher à la chambre de son gendre aucun homme de marque qui ne respondist de sa personne. Les chefs et soldats de ses gardes, au lieu de gardes, estoient geoliers. Je ne descri point ces choses en apprentif, mais comme ayant esté choisi de Dieu pour instrument de la liberté de mon prince... L'exemple des morts pour cette cause n'effraya point les courages qui avoyent voué leurs vies

au salut de leur maistre. Bienheureux le prince à qui Dieu donnera de ces cœurs vrayment françois.

Bienheureux en effet fut le roi de Navarre, bienheureuse fut la France qu'à ce moment décisif d'Aubigné fût auprès d'Henri, car ce fut d'Aubigné qui détermina Henri à ne plus se laisser endormir aux fallacieuses promesses de la reine-mère et d'Henri III, à « répudier les délices et épouser les dangers ». Dans plus d'une circonstance grave, d'Aubigné donna ainsi le conseil de sagesse à la fois et de bravoure qui prépara la victoire définitive, et il y a de bonnes raisons pour soutenir que c'est en grande partie à d'Aubigné qu'Henri IV dut la couronne de France.

D'Aubigné clôt sa préface par les lignes suivantes, que vous me reprocheriez de ne pas citer :

Si depuis la grande tranquillité de la France j'ai esté moins souvent près de Sa Majesté, ça esté aux saisons où le repos de Capue ne demande que la plume des flatteurs. Ainsi véritable témoin des yeux et des oreilles, j'escrits de la main qui a quelque petite part aux exploicts,.. espérant planter deux collomnes sur ce tombeau, non de tuffe venteuse que la lune et l'hyver puissent geler, mais d'un marbre de vérité de qui le temps ne voit la fin. Je laisse aux miens, s'ils en sont dignes, l'honneur de couronner ces pilliers par un arc triomphal sacré à la postérité, leur donnant pour loi celle que je prends pour moi-même ; c'est qu'en cerchant la gloire de ce précieux instrument, ils ayent pour but principal celle du bras qui l'a desployé, employé et ployé quand il lui a pleu. Car toutes les louanges qu'on donne aux princes sont hors d'œuvre et mal assises, si elles n'ont pour fueille et fondement celle du Dieu vivant, à qui seul appartient honneur et empire à l'éternité.

*
* *

De l'*Histoire*, je ne lirai qu'un chapitre, qui n'est pas long. Il fera revivre, dans une des scènes les plus héroïques de ce temps si fertile en héroïsme, la figure d'une femme admirable, la femme de Coligny, Charlotte de Laval.

Nous sommes en 1562. Sur les conseils du chancelier de l'Hospital a été promulgué l'édit de Tolérance de janvier,

que d'Aubigné a reproduit en entier au chapitre XXIV de son livre II. A cet acte de sagesse politique Guise a répondu par le massacre de Vassy, presque immédiatement suivi de celui de Sens, de bien d'autres, si bien que Michelet appelle cette période la Saint-Barthélemy de 1562. Condé a dû se retirer de Paris où il s'efforçait d'assurer le libre exercice du culte, et dont Guise s'est emparé. « A Paris, dit notre auteur, on criait : Vive Guise! comme on crie : Vive le Roy! ». Coligny est à Châtillon. Ses frères, les autres chefs protestants le conjurent de se mettre à leur tête : c'est le roi, c'est la loi qu'il faut défendre contre un factieux: ainsi que l'écrit, le 25 mars 1562, Théodore de Bèze aux Églises réformées, il s'agit de « maintenir l'authorité du roy et la liberté octroyée par le dernier édit ». Comment l'amiral peut-il hésiter? Laissera-t-il donc continuer les massacres?

Coligny hésite cependant. Il reconnut plus tard que dès lors ceux qui le pressaient avaient raison contre lui. Écrivant son testament trois ans avant sa mort, il eut un souvenir de la scène que nous allons lire. « Je proteste, écrit-il alors (1569), que le seul zèle de la religion m'a fait prendre les armes (en 1562), non contre le roy, mais contre ceulx qui, tyranniquement, ont contraint ceulx de la religion réformée à les prendre pour garantir leurs vies... Et il faut qu'ici je confesse véritablement mon infirmité: la plus grande faute que j'aie faicte en cela est que je n'avais pas assez ressenti les injustices et les meurtres que l'on faisait de nos frères. » Quoi de plus poignant? Quel drame dans cette conscience de soldat et de chrétien! Comment s'étonner que la perspective de la guerre civile le fasse reculer avec épouvante, alors même que, devant l'histoire, ce n'est pas sur lui qu'en doit peser la responsabilité? Cependant le devoir était là: le devoir de défendre le roi et la liberté en défendant ses frères. Ce fut une femme, ce fut sa femme qui le lui fit voir.

Aubigné appelle ici Coligny « ce vieux capitaine... » Cette épithète surprend: en 1562, Coligny avait 44 ans. Cela donne à penser que d'Aubigné, quand il écrivit cette

page, était fort jeune, qu'elle fut donc écrite à une date très rapprochée de l'événement qu'elle relate. « Ce vieux capitaine trouvait le passage de ce Rubicon si dangereux », écrit d'Aubigné... Je suis obligé de suspendre encore ma lecture pour faire observer que ce n'était pas Coligny qui passait le Rubicon, que c'était François de Guise qui l'avait passé. A ce moment même, Condé écrivait à l'amiral : « Ce n'est pas faute de courage qui m'a contraint de quitter Paris, mais faute de forces. Marchez vers moi en diligence, car *César n'a pas seulement passé le Rubicon*, mais il a déjà saisi Rome et ses étendars commencent à branler par les campagnes (1). »

Ce vieil capitaine trouvoit le passage de ce Rubicon si dangereux, qu'ayant par deux jours contesté contre ceste compagnie, et par doctes et spécieuses raisons rembarré leur violence et les ayant estonnez de ses craintes, il n'y avoit comme plus d'espérance de l'esmouvoir, quand il arriva ce que je veux donner à la postérité, non comme un intermeze de fables bienséantes aux poëtes seullement, mais comme une histoire que j'ai apprise de ceux qui estoyent de la partie.

Ce notable seigneur, deux heures après avoir donné le bonsoir à sa femme, fut resveillé par les chauds soupirs et sanglots qu'elle jettoit : il se tourne vers elle et, après quelques propos, il lui donna occasion de parler ainsi :

« C'est à grand regret, monsieur, que je trouble votre repos par mes inquiétudes : mais estans les membres de Christ deschirez comme ils sont, et nous de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible? Vous, monsieur, n'avez pas moins de sentiment, mais plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais de vostre fidelle moitié si, avec plus de franchise que de respect, elle coule ses pleurs et ses pensées dans vostre sein? Nous sommes ici couchez en délices, et les corps de nos frères, chair de nostre chair, et os de nos os, sont, les uns dans les cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lict m'est un tombeau puis qu'ils n'ont point de tombeaux ; ces linceulx me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis. Pourrons-nous ronfler en dormant, et qu'on n'oye pas nos frères aux souspirs de la mort? Je rémémorerois ici les prudens discours desquels vous fermez la bouche à messieurs vos frères... Je tremble de peur que

(1) La Noue, *Disc. pol. et militaires*. 1587, in-4°, p. 546.

telle prudence soit des enfans du siècle, et qu'estre tant sage pour les hommes ne soit pas estre sage à Dieu qui vous a donné la science de capitaine. Pouvez-vous en conscience en refuser l'usage à ses enfans? Vous m'avez advoué que cette conscience vous resveilloit quelquefois : elle est le truchement de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous face coulpable en le suivant? L'espée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligés, ou pour les arracher des ongles des tyrans? Vous avez confessé la justice de leurs armes puisque forcées. Pourroit bien vostre cœur quitter l'amour du droict pour la crainte du succès? Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nostres; ce sang et vostre femme crient au ciel vers Dieu et en ce lict contre vous que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empeschez point d'être meurtris.

L'admiral respond : « Puisque je n'ai rien profité par mes raisonnements de ce soir sur la vanité des esmeutes populaires, la doubteuse entrée dans un parti non formé; les difficiles commencemens, non contre la monarchie, mais contre les possesseurs d'un estat qui a ses racines envieillies, tant de gens interessez à sa manutention ; nulles attaques par dehors, mais générale paix, nouvelle et en sa première fleur, et, qui pis est, faicte entre les voisins conjurez, et faicte exprès à nostre ruine; puisque les défections nouvelles du roi de Navarre et du Connétable, tant de force du costé des ennemis, tant de foiblesse du nostre ne vous peuvent arrester, mettez la main sur vostre sein; sondez à bon escient vostre constance, si elle pourra digérer les desroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès, les trahisons des vostres, la fuite, l'exil en païs estrange; là, les choquements des Anglais, les querelles des Allemans; vostre honte, vostre nudité, vostre faim, et, qui est plus dur, celle de vos enfans; tastez encor si vous pouvez supporter vostre mort par un bourreau, après avoir veu vostre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire, et pour fin, vos enfans infâmes, valets de vos ennemis accrus par la guerre et triomphans de vos labeurs. Je vous donne trois sepmaines pour vous esprouver, et, quand vous serez, à bon escient, fortifiée contre tels accidents, je m'en irai périr avec vous et avec nos amis ».

L'admiralle répliqua : « Ces trois sepmaines sont achevées. Vous ne serez jamais vaincu par la vertu de vos ennemis, usez de la vostre, et ne mettez point sur vostre teste les morts de trois sepmaines. Je vous somme au nom de Dieu de ne nous frauder plus, ou je serai tesmoin contre vous en son jugement »

D'un organe bien-aimé et d'une probité esprouvée, les suasions furent si violentes, qu'elles mirent l'admiral à cheval.

*
* *

Passons au poète.

La principale œuvre poétique de d'Aubigné est un vaste poème de plus de onze mille vers, qu'il a bien justement nommé les *Tragiques*. Quoi de plus tragique, en effet, que l'époque où il a vécu, que les scènes qu'il retrace, que le rôle de justicier qu'il assume? Ce rôle, il le remplit sans pitié, avec une virulence, un luxe d'invectives, une hardiesse de langage qui choquent la délicatesse de nos oreilles (1), mais aussi avec une magnifique puissance, en vers grandioses, parfois étincelants de beautés, de ces images neuves, superbes ou charmantes, qui jaillissent du cœur au cerveau d'un poète de génie. N'est-il pas fils de Juvénal, n'est-il pas ancêtre de Victor Hugo, l'auteur de ces deux vers qui pourraient aussi bien servir d'épigraphe aux *Satires* de l'un et aux *Châtiments* de l'autre qu'à ses propres *Tragiques* :

> J'en ai rougi pour vous quand l'acier de mes vers
> Burinait votre histoire aux yeux de l'univers?

L'ouvrage est divisé en sept chants : *Misères*, — *Princes*, — *Chambre dorée*, — *Les Feux*, — *Les Fers*, — *Vengeances*, — *Jugement*.

Je lirai du premier un passage où le poète montre la France déchirée entre ses deux enfants, des *bessons* pourtant, c'est-à-dire des jumeaux.

> Je veux peindre la France une mère affligée
> Qui est entre ses bras de deux enfants chargée:
> Le plus fort, orgueilleux, empoigne les deux bouts
> Des tetins nourriciers, puis à force de coups
> D'ongles, de poings, de pieds, il brise le partage
> Dont nature donna à son besson l'usage:
> Ce volleur acharné, cet Esaü malheureux,
> Faict degast du doux laict qui doit nourrir les deux,

(1) On peut dire de lui ce qu'on a dit de Juvénal :

Dum furis in vitium, pavet ipsa innoxia virtus.

Si que (1), pour arracher à son frère la vie,
Il méprise la sienne et n'en a plus d'envie;
Mais son Jacob, pressé d'avoir jeusné meshui,
Estouffant quelque temps en son cœur son ennui,
A la fin se défend et sa juste colère
Rend à l'autre un combat dont le champ est la mère.
Ni les soupirs ardents, les pitoyables cris,
Ni les pleurs rechauffez ne calment les esprits:
Mais leur rage les guide et leur poison les trouble,
Si bien que leur courroux par leurs coups se redouble:
Leur conflict se rallume et faict si furieux,
Que d'un gauche malheur ils se crèvent les yeux.
Cette femme esplorée, en sa douleur plus forte,
Succombe à la douleur, mi-vivante, mi-morte;
Elle void les mutins tous dechirez, sanglans,
Qui, ainsi que du cœur, des mains se vont cerchans.
Quand, pressant à son sein d'un'amour maternelle
Celui qui a le droit et la juste querelle,
Elle veut le sauver, l'autre, qui n'est pas las,
Viole en poursuivant l'asyle de ses bras.
Adonc se perd le laict, le suc de sa poitrine;
Puis, aux derniers abois de sa proche ruine,
Elle dit: Vous avez, félons, ensanglanté
Le sein qui vous nourrit et qui vous a porté:
Or, vivez de venin, sanglante géniture,
Je n'ai plus que du sang pour vostre nourriture.

Certes l'âme ardente de notre poète déteste franchement celui des deux qui n'a pas « le droit de la juste querelle ». Mais je ne sais s'il ne hait pas plus encore, je suis sûr qu'il méprise davantage les neutres, les poltrons, ceux qui, sans s'associer activement aux criminels, ne protestent pas et laissent commettre le crime. C'est ceux-là qu'il apostrophe avec véhémence à la fin de son second livre où il vient de faire l'effroyable peinture de la cour des Valois. Je citerai ces vers parce qu'ils se terminent par une image des plus poétiques :

Fuyez, Lots, de Sodome et Gomorre bruslantes;
N'ensevelissez pas vos ames innocentes
Avec ces réprouvez; car combien que (2) vos yeux
Ne froncent le sourcil encontre les hauts cieux,

(1) *Tellement que...*
(2) *Quoique...*

Combien qu'avec les rois vous ne hochiez la teste
Contre le ciel esmeu, armé de la tempête:
Pource que des tyrans le support vous tirez,
Pource qu'ils sont de vous comme dieux adorez
Lorsqu'ils veullent au pauvre et au juste mesfaire,
Vous estes compagnons du mesfaict pour vous taire.
Lorsque le fils de Dieu, vengeur de son mespris,
Viendra pour vendanger de ces rois les esprits,
De sa verge de fer brisant, espouvantable,
Ces petits dieux enflez en la terre habitable,
Vous y serez compris. Comme, lorsque l'esclat
D'un foudre exterminant vient renverser à plat
Les chesnes résistans et les cèdres superbes,
Vous verrez là dessous les plus petites herbes,
La fleur qui craint le vent, le naissant arbrisseau,
En son nid l'escurieu, en son aire l'oiseau,
Sous ce daix qui changeoit les gresles en rosée,
La bauge du sanglier, du cerf la reposée,
La ruche de l'abeille et la loge au berger,
Ayant eu part à l'ombre, avoir part au danger.

*
* *

C'est à ce milieu délétère de la cour de France que, quatre ans après la Saint-Barthélemy, d'Aubigné, écuyer (aide de camp) d'Henri de Navarre, avait arraché son maître. Il réussit moins bien à l'affranchir des habitudes de vie voluptueuse que lui avait inculquées l'astucieuse Catherine et qu'il ne perdit jamais complètement. Bien plus, Henri se flatta que son écuyer, auquel rien ne semblait impossible, se montrerait complaisant à ses faiblesses. C'était le bien mal connaître. Agrippa préféra, dès 1577, quitter le service du roi. Dans ses *Mémoires* — sa vie racontée à ses enfants, — il s'arrête, non sans tristesse, sur cet événement :

Aubigné se retirant escrivit un adieu au roy, son maistre, en ces termes :

« Sire, vostre mémoire vous reprochera douz'ans de mon service, douze playes sur mon estomac ; elle vous fera souvenir de vostre prison et que ceste main qui vous escrit en a deffaict les verrouils et est demeurée pure en vous servant, vuide de vos bienfaits et des corruptions de vostre ennemy, et de vous. Par

cet escrit, elle vous recommande à Dieu à qui je donne mes services passés et voüe ceux de l'advenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant, vous avez perdu votre très fidèle serviteur, Aubigné ».

En passant par Ageins, il trouve un grand espagneul nommé Citron (1) qui avoit toujours accoustumé de coucher sur les pieds du roy, et souvent entre Frontenac et Aubigné. Cette pauvre beste, qui mourait de faim, luy vint faire chère ; de quoy esmeu, il le mit en pension chez une femme et luy fit cousdre sur le collet le sonnet qui suit :

Le fidèle Citron qui couchoit autrefois
Sur vostre lict sacré, couche ores sur la dure.
C'est ce fidelle chien qui apprit de nature
A faire des amys et des traistres le chois.

C'est lui qui les briguans effrayoit de sa voix,
Des dents les meurtriers ; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains et l'injure,
Payement coutumier du service des roys ?

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable
Le fit chérir de tous, mais il fut redoutable
A vos haineux, aux siens, pour sa dextérité.

Courtisans, qui jettez vos desdaigneuses veües
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

* * *

Il semble, Mesdames et Messieurs, que vous avez pu déjà, par la connaissance, si incomplète qu'elle soit, que vous avez de l'écrivain, vous faire quelque idée de ce qu'était l'homme. C'est sur l'homme que je voudrais en terminant diriger vos regards. Quelques mots suffiront. Nous allons le voir dans trois circonstances de sa vie, qui en seront comme un résumé, car la première appartient à sa bouillante jeunesse, la seconde à sa pleine maturité, et la troisième est sa mort.

Prenons-le d'abord à 24 ans, et voyons comment, à cet

(1) Est-ce à d'Aubigné que Racine aurait pris le nom du chien de ses *Plaideurs* ?

âge, il comprenait ce qu'il appelle quelque part : « ce monstre d'honneur ».

Dans une entreprise sur Saintes, il fut fait prisonnier par les troupes du roi, commandées par un officier nommé Saint-Luc, et emmené à Brouage. Saint-Luc ne tarda pas à se lier d'amitié avec son captif. Sur sa demande, il l'autorisa à aller à La Rochelle, lui faisant promettre que, le dimanche suivant, à cinq heures du soir, il serait de retour, « si mort ou prison ne l'empeschoit ». Le dimanche matin, il lui dépêcha un messager, l'avisant qu'il ne revînt pas à l'heure jurée, des vaisseaux de guerre étant arrivés de Bordeaux avec ordre du roi d'emmener d'Aubigné et de le mettre à mort, et menaces de ruine à Saint-Luc et aux siens s'il manquait à livrer ce redoutable ennemi. Mais d'Aubigné, « n'ayant pas », comme il dit, « sa foi relaschée de la main où il avait touché », déclara qu'il retournerait à Brouage. Ses amis de La Rochelle, connaissant les termes de l'engagement : « si mort *ou prison* ne l'empeschait, » l'enfermèrent. Une telle subtilité n'était pas pour satisfaire un esprit de cette trempe. D'Aubigné se sauva des mains de ses amis comme il eût fait d'une Bastille, s'évada de La Rochelle, arriva à Brouage, et « fut receu de Saint-Luc avec pleurs ». Il allait à une mort qui semblait inévitable. « La nuict mesme qu'il faloit s'embarquer, » les huguenots prirent Guiteaux, lieutenant du roi aux îles. Ils firent savoir que ce capitaine subirait le même sort que d'Aubigné, et l'on se décida à faire l'échange des prisonniers. D'Aubigné ajoute :

Mes lecteurs, ne me soupçonnez pas de vous avoir fait ce conte pour ma délectation; c'est pour vous que je l'ai fait. Ne vous arrestez pas tant à la louange de la fidélité qu'à l'exemple et à l'espérance du secours de Dieu, duquel vous devez estre certains, quand vous ferez litière de votre vie pour garder la foi inviolablement.

***

Trente années s'écoulent. D'Aubigné a 54 ans La Trémouille va être investi dans Thouars. Il appelle

d'Aubigné à la rescousse, et d'Aubigné lui répond. La mort du noble La Trémouille, emporté alors à l'âge de 38 ans, empêcha la correspondance d'avoir une suite pratique. Mais cette correspondance reste; les deux lettres échangées sont là devant nous, rendant à travers l'histoire le son net de deux belles médailles, frappées dans le plus pur métal par deux excellents ouvriers.

Mon Amy,

Je vous convie, suivant votre jurement, à venir mourir avec votre très-fidelle

La Trémouille.

Monsieur,

Vostre lettre sera bien obéye, quoy que je la blasme d'une chose, c'est d'avoir allégué nos promesses qui devoient estre trop présentes pour les ramentevoir.

Aubigné.

Le voilà bien, si vite dressé sur ses ergots, au moindre semblant de reproche, ce paladin qui, comme un autre, également écrivain et soldat, auquel un poète contemporain a fait une éclatante renommée, entendait porter à Dieu son panache immaculé, et qui, puisqu'aussi bien il était capitaine de Castel-Jaloux, et au combat qui porte ce nom avait reçu cinq blessures, pouvait, tout comme cet autre, se targuer d'être cadet de Gascogne, et Gascon de Castel-Jaloux.

*
* *

Laissons encore passer une période de 26 ans. D'Aubigné est retiré à Genève.

Il est presque octogénaire. L'amour des petits vers, qui fut le péché mignon de sa vie, le tient toujours. Dans des vers menus, dans des vers de septs pieds, un vrai poète sait enchâsser de fiers sentiments et de grandes pensées : rappelez-vous les *Stances à la marquise* de Corneille et *Le Semeur* de Victor Hugo. Notre Agrippa ne fit pas moins bien. L'année 1630 devait être celle de sa mort. Quand il

la sentit venir, ce vaillant, qui n'avait jamais plié que devant Dieu, ne trembla point. Il alla à elle avec un sourire, comme jadis à la bataille. Sa femme, Renée Burlamachi, a tracé le récit de ses derniers instants. Elle nous le montre chantant « d'une face joyeuse et d'un esprit paisible et content » le psaume 118e :

La voici l'heureuse journée
Que Dieu a faite à plein désir.

Il avait publié en cette année 1630, dans un recueil intitulé : *Petites œuvres mêlées*, un court poème où nous allons retrouver, inaltérées, la simplicité de sa foi et la vigueur de sa plume. C'est par ce poème qu'il termina sans doute sa production littéraire; c'est par lui que nous terminerons ces lectures :

C'est un grand heur en vivant
D'avoir vaincu tout orage;
D'avoir, au cours du voyage,
Toujours en poupe le vent:

Mais c'est bien plus de terrir
A la coste désirée
Et voir sa vie asseurée
Au hâvre de bien mourir.

Arrière craintes et peurs!
Je ne marque plus ma course
Au Canope, ni à l'Ourse,
Je n'ai soucy des hauteurs;

Je n'espie plus le Nord,
Ni pas une des estoiles;
Je n'ay qu'à baisser les voiles
Pour arriver dans le port.

QUELQUES TEXTES ET REMARQUES SUR LA NEUTRALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

I. — En quoi consiste la neutralité.

Avant d'aborder le fond d'un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, il faut nous demander ce que c'est que la neutralité et en quoi consiste l'histoire.

Si nous ouvrons le Dictionnaire de Littré, nous y trouvons ces deux définitions : 1° *État d'une puissance neutre entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre.* 2° *Par extension, abstention de ceux qui ne prennent point de parti dans des questions, dans des différends.*

Il s'agit donc de la situation d'une personne placée entre deux ou plusieurs partis ou opinions contraires ou divergeantes. Si elle est neutre, elle s'abstiendra, non d'avoir une opinion, ce qui est impossible, ni même de la manifester, ce qui, à la longue, devient tout aussi impossible — mais de *prendre parti*, c'est-à-dire de faire campagne pour l'une ou contre l'autre. Il tombe, en effet, sous le sens, qu'être neutre ne signifie pas n'avoir aucune opinion — ce qui, en histoire, équivaudrait à n'avoir aucune notion historique précise — bien que ce soit dans ce sens que beaucoup de nos contemporains comprennent la neutralité. Actuellement, en effet, le parfait fonctionnaire, qu'il soit un homme instruit ou un ignorant, s'imagine qu'il sert bien son pays et son gouvernement s'il s'abstient, non seulement de manifester pacifiquement les opinions religieuses, philosophiques ou quelconques qui sont les siennes, — mais même d'en avoir (1).

Cette théorie aboutit directement à l'abdication de la personnalité et de la pensée; elle érige en vertu l'absence de convictions et de caractère et réduit l'homme à n'être que le perroquet de la vérité momentanément admise.

(1) Voy. sur cette conception dans l'Université, *Bull.* 1903, 163 et 1905, 92.

proclamée ou imposée par le parti au pouvoir. Elle le prive au fond de ce qui fait le prix de la liberté. On arrive alors à des absurdités qu'on débite gravement. Lorsque le chef de l'État assiste au mariage religieux de sa fille, c'est, dit-on, non le chef de l'État, mais un simple particulier qui va à l'église, comme si le fait d'être revêtu temporairement d'une fonction officielle, privait ce particulier du droit d'avoir et de manifester une opinion.

Dans l'enseignement de l'histoire, une pareille conception de la neutralité conduirait logiquement à la suppression de tout enseignement. Qu'est-ce, en effet, que l'histoire si ce n'est l'exposé successif des faits qui marquent le développement d'un pays ou celui même de l'humanité? Or nulle part, et dans aucun domaine, ce développement n'a eu lieu sans conflits, sans luttes souvent sanglantes. Si, pour être absolument neutre, il fallait s'abstenir de tenir compte de ce qui a divisé nos ancêtres et est parfois encore aujourd'hui un sujet de discussion ou de contestation, qui ne voit qu'il faudrait renoncer à enseigner l'histoire?

Le respect des faits, de tous les faits authentiques et établis comme tels, c'est en cela que consiste essentiellement un enseignement historique digne de son objet. Et c'est aussi la première condition de la neutralité. Car les faits, la vérité historique sont en dehors et au-dessus des partis et des opinions. La deuxième condition que la neutralité impose à celui qui enseigne ces faits, c'est de ne prendre parti ni pour ni contre eux. C'est en obéissant à ces deux conditions qu'un livre ou un cours d'histoire mettra le lecteur ou l'auditeur en présence de la vérité telle qu'on peut la connaître. L'élève ou celui qui veut s'instruire doivent toujours rester libres d'interpréter les faits suivant leurs préférences. Mais, ni les professeurs, ni l'élève n'ont le droit, ni de les supprimer ou passer sous silence, ni de les falsifier.

La seule objection qu'on pourrait faire à cet exposé de principes, c'est qu'il y a, en histoire, beaucoup de faits controversés. Cela est indéniable. Si tous les faits, même

essentiels, étaient connus et élevés au-dessus de toute contestation, il n'y aurait plus de recherches historiques. Mais cette objection n'est nullement un obstacle à la neutralité telle que j'ai essayé de la définir. L'enseignement qui se préoccuperait d'être réellement neutre n'exposerait comme faits acquis que ceux qui le sont. Quant aux autres, il exposerait impartialement les arguments pour ou contre, laissant le lecteur ou l'auditeur libre de se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

On voit que la neutralité en histoire, telle du moins qu'on peut la définir, se confond avec ce que nous appelons l'*impartialité*. Il ne faut pas dire, comme on le soutient à droite et à gauche, qu'il est impossible d'être impartial. Ce qui assurément est impossible, comme je viens de l'écrire, c'est, lorsqu'on a étudié certains faits, de ne pas avoir sur ces faits, sur les luttes qu'ils illustrent, une opinion, voire une préférence. Mais, cette opinion, cette préférence, on peut parfaitement la manifester, tout en restant strictement impartial, c'est-à-dire sans affaiblir ni dissimuler les faits ou les arguments qui la combattent ou la contredisent.

Cette impartialité est d'autant plus nécessaire et obligatoire que, si l'on va au fond des choses, les faits même incontestables comportent toujours, vu la complexité des causes qui les ont produits, une part plus ou moins grande d'inconnu.

Nous dirons donc, pour conclure, que, de toutes façons, ce qu'on demande à un historien, à un enseignement historique, c'est le *culte de la vérité objective*, que cette vérité cadre ou non avec les opinions, soit du maître, soit de ceux auxquels il s'adresse.

Ceci dit, voyons comment la neutralité est observée dans les livres d'histoire, de ceux d'abord qui ont soulevé le débat sur la neutralité scolaire, puis dans les livres de ceux qui prétendent l'avoir observée. En choisissant dans le vaste champ de l'histoire la période qui nous intéresse, celle de la Réforme, nous nous ferons une idée très nette de ce que leurs auteurs entendent par neutralité.

II. — Manuels catholiques.

Les manuels d'histoire catholiques s'inspirent tous d'une doctrine officielle qui a été exprimée de la manière la plus catégorique par Mgr Gaume dans son *Catéchisme de persévérance*, lequel a joui, pendant tout le XIXe siècle, d'une autorité incontestée. Il parut en 1838, en huit volumes in-8°, dont chacun renferme une série de leçons qui ont l'allure d'un cours d'histoire de l'Église reposant sur de sérieuses études. Cet ouvrage et son dérivé, beaucoup plus connu, l'*Abrégé* rédigé par questions et réponses, et orné d'un bref de Grégoire XVI, ont formé, au point de vue de l'histoire, la mentalité de tous les catholiques qui voulaient, dans ce domaine, avoir quelques notions générales. Il a surtout servi de manuel aux prêtres désireux de s'instruire. Il ne faut pas oublier, en effet, que dans les anciens séminaires français, l'*enseignement de l'histoire n'existait pas*. Les séminaristes n'apprenaient l'histoire que par les lectures qu'on leur faisait au réfectoire pendant les repas (1). Ce qui, du reste, démontre la faveur dont jouit, jusque dans ces dernières années, l'abrégé de Mgr Gaume, c'est que l'édition de 1900 est la soixante-troisième, et qu'il en a été fait quarante-quatre, de 1862, où parut la dix-neuvième, à 1900, c'est-à-dire plus d'une par an pendant les dernières quarante années du XIXe siècle.

Voici comment Mgr Gaume résume son opinion sur les réformateurs, ou plutôt, car il faut nous borner, sur Luther, sur Calvin et sur le Protestantisme en général (2) :

« *Luther*, après avoir mené une vie scandaleuse... mourut en sortant d'un repas où il s'était, suivant sa coutume, gorgé de vin et de viande.

« *Calvin* était un ecclésiastique de Noyon ; mais il ne fut jamais prêtre. Il adopta les erreurs de Luther, y ajouta les siennes, alla

(1) Voir, sur ce point, un article fort instructif de l'abbé Degert, dans la *Revue des questions historiques* de janvier 1910 : L'enseignement de l'histoire dans les anciens séminaires français.

(2) Je cite l'édition de l'*Abrégé* de 1862, p. 366.

se fixer à Genève, où il fit brûler Michel Servet qui avait osé le contredire, et mourut lui-même d'une maladie honteuse.

« Le *Protestantisme* n'est pas la vraie religion, il n'est même pas une religion puisqu'on voit : 1° qu'il a été établi par quatre grands libertins (le premier est... Machiavel); 2° qu'il a eu pour cause le principe païen de l'insubordination, l'amour des honneurs, l'amour du bien d'autrui et des plaisirs sensuels, autant de choses défendues par l'Évangile; 3° qu'il permet de croire tout ce qu'on veut et de faire tout ce qu'on croit; 4° qu'il a produit des maux infinis.

« Il faut conclure de là que nous devons prier pour ceux qui ont le malheur de le professer, nous défier de ceux qui le prêchent, et avoir en horreur les livres qu'ils répandent. »

Bien que d'autres ouvrages, d'allure plus scientifique, aient remplacé celui dont nous venons de donner ces édifiants extraits, l'attitude des historiens catholiques à l'égard des réformateurs et de la Réforme est restée identique à celle de Mgr Gaume, en vertu sans doute de l'assertion que l'Église ne saurait se tromper. Ainsi, d'après le *Cours d'histoire* (classe de 2e) *de l'Europe et de la France* de 1270 à 1610, de l'abbé Gagnol (Poussielgue, 1893), Luther « se demande si les bonnes œuvres sont nécessaires au salut. Son axiome était *Pecca fortiter, sed fortius crede*. Il se plongeait dans d'indignes orgies, vomissait toujours à pleine bouche l'ordure et mourut peut-être de sa propre main » (p. 482-487). La Réforme fut propagée par la violence systématique, les princes donnèrent à choisir entre l'apostasie ou la mort. Dans l'histoire de la Réforme française, l'affaire des Placards (1534) fut un complot : « les églises devaient être démolies et le Louvre pillé » (567); les « populations du Midi se soulevèrent contre les Vaudois » (548); « la vraie cause de la Saint-Barthélemy fut toute politique, la question de religion y resta absolument étrangère » (567), etc. C'est ainsi que l'abbé Gagnol qui admet que, pendant 300 ans, l'Inquisition fit 30.000 victimes, arrive néanmoins à l'innocenter par cette remarque judicieuse : « Lorsqu'on réfléchit que, dans le courant du seul XVIe siècle, les guerres religieuses ont fait en Angleterre, en France, en

Allemagne, des centaines de mille victimes, et que, grâce à l'Inquisition, l'Espagne a échappé à ces horribles tempêtes, il est permis de dire, tout en regrettant certaines rigueurs blâmées par l'Église (1), que cette inquisition n'a peut-être pas mérité tous les anathèmes dont on l'a chargée » (p. 354).

Mgr Cauly, après avoir, dans son *Histoire de la religion et de l'Église* (Poussielgue, 1896), écrit, à propos de la Renaissance, que « la France emprunta à l'Italie catholique ses meilleurs maîtres », parmi lesquels il cite *Jean Cousin* et *Jean Goujon* qui étaient huguenots et français (508), résume ainsi son opinion sur la Réforme : « Avec le XVIe siècle s'est levé un esprit nouveau d'indépendance et de révolte dont nous allons constater les progrès dans le *protestantisme*, qui se dissimulera plus tard dans le *jansénisme*, pour s'épanouir plus librement dans le *philosophisme* du XVIIIe siècle et éclater enfin dans la *Révolution* » (p. 509). Calvin, « ami de la nouveauté dévorait en secret tous les ouvrages des prétendus réformateurs. Jeune homme, il avait dû fuir sa patrie, marqué d'un fer rouge pour un crime infâmant; le reste de sa vie se passa dans la débauche. Sectaire froid et rigide, plus méthodique que Luther, il saura donner un corps à l'hérésie ; plus haineux encore et plus féroce, il fera de sa puissance une tyrannie... dans son système de prédestination, les bonnes œuvres sont absolument inutiles. C'est la ruine de toute morale, de toute sainteté et de toute vertu », (p. 518). « La justification luthérienne et la prédestination calviniste ne sont, en réalité, que l'amnistie accordée à tous les vices » (p. 524). L'Église catholique fut naturellement étrangère aux « représailles » de la Saint-Barthélemy et à la Révocation qui « n'inquiétait pas les croyances » (569) et était d'autant plus justifiée que l'édit de Nantes « mettait sur le même pied l'erreur et la vérité » (542).

Le même parti pris de dénigrement de la Réforme et des réformateurs — sans preuves à l'appui — se retrouve, avec des imputations encore plus graves, sous la plume

du R. P. Baudrillart (1), naguère candidat à l'Académie, et qu'un journal (*Le Matin* du 24 février 1910) proposait, sans rire, pour la rédaction d'un Manuel d'*histoire neutre*. Ce sont, d'après lui, les protestants français « qui commencèrent la guerre civile en 1562... les premiers ils justifièrent l'assassinat politique et le régicide ; bien avant que les prédicateurs de la Ligue eussent laissé entrevoir la possibilité du meurtre de Henri III, les pasteurs calvinistes avaient poussé à l'assassinat de Catherine de Médicis et de Charles IX » (*La France chrétienne dans l'histoire*, 1896, p. 363).

Mgr Cauly ignore apparemment que c'est un chanoine de Noyon, Jacques le Vasseur, celui là même dont la pierre tombale se dresse encore aujourd'hui dans le mur de gauche, près de l'entrée de la cathédrale de Noyon, qui le premier démontra que Calvin ne fut pas « marqué d'un fer rouge pour un crime infâmant » — et le R. P. Baudrillart serait certes bien embarrassé si on lui demandait de citer le nom du ou des pasteurs qui « avaient poussé à l'assassinat de Catherine de Médicis et de Charles IX ». Puisqu'il parle d'assassinat, nous lui apprendrons — si toutefois il l'ignore — que plus de trois ans avant la Saint-Barthélemy, le 18 mars 1569, un pape, Pie V, écrivait à Catherine de Médicis :

« Si Votre Majesté continue... à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, *jusqu'à ce qu'ils soient tous massacrés*, qu'elle soit assurée que le secours divin ne lui manquera pas et que Dieu lui préparera, ainsi qu'au roi son fils, de plus grandes victoires : ce n'est que par *l'extermination entière des hérétiques* que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'ancien culte de la religion catholique... » (2).

On voit par ce seul texte authentique de quel côté vinrent les provocations au massacre et combien il est imprudent d'enseigner que l'Église catholique fut étrangère aux « représailles » de la Saint-Barthélemy.

(1) Dont notre collègue M. Reuss a relevé ici même (en 1905 p. 163 ss.) l'étrange méconnaissance des faits historiques les mieux connus.

(2) De Potter, *Lettres de Saint Pie V*, Bruxelles 1827, p. 43.

Une dernière citation achèvera de nous édifier sur la neutralité des historiens catholiques. Je viens de recevoir le premier volume d'une monumentale *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, rédigée par le père Fouqueray d'après des documents originaux, en partie inédits, et qui se présente comme un ouvrage de haute et sereine érudition. On y lit, entre autres, ceci :

« Le 17 janvier 1562, parut, sous le titre dérisoire *d'édit de tolérance*, une ordonnance de Charles IX qui autorisait les ministres réformés à exercer leur culte dans toute l'étendue du royaume excepté dans l'enceinte des villes. C'était un *sanglant outrage à cette religion catholique qui faisait, depuis dix siècles, le bonheur et la gloire de la France.* » (p.263-4). Puis il attribue, naturellement, les troubles qui suivirent, y compris de prétendus massacres de prêtres, aux huguenots qui auraient ainsi mis en pratique les recommandations de Calvin au marquis du Poët : « Surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins... Pareils monstres doivent estre étouffés, comme je fis en l'exécution de M. Servet. »

Les Jésuites n'apprennent donc guère mieux l'histoire que les élèves des séminaires, autrement ils sauraient que cette prétendue lettre de Calvin au marquis du Poët est un faux. (Voy. *Bull.* IV (1858), 7). A moins toutefois qu'ils ne pratiquent le procédé de M. Brunetière à qui nous demandions de ne plus reproduire, dans les notes des *Provinciales*, une phrase attribuée à Calvin — « qu'il était permis ou plutôt que c'était un devoir de tuer, de chasser, de caloinnier les Jésuites » — phrase que Calvin n'avait jamais écrite. Il nous répondit, le 28 mars 1895 : — « Si Calvin n'a pas écrit ces lignes, on n'en trouverait que trop aisément l'équivalent dans son œuvre » ! (1).

Mais le P. Fouqueray va plus loin. Après avoir cité une fausse lettre de Calvin, il recueille (p. 332), ce récit du P. du Coudret à Annecy que ce dernier prétend tenir « de plusieurs habitants de Genève au nombre desquels

(1) Voy. *Bull.* XLV, 1896, 5.

se trouvaient des hérétiques qui en ont été témoins » — mais dont il ne cite, bien entendu, pas les noms : « Un jour, voulant se faire passer pour thaumaturge. Calvin persuade à l'un de ses amis, réduit à la misère, de feindre le malade, puis le mort, comptant s'attribuer la gloire facile de le ressusciter et promettant à la femme du miraculé, complice de la comédie, une forte somme pour prix de son silence ». Or le faux mourant mourut réellement, démontrant ainsi que « le Dieu vivant n'avait pas voulu qu'une ruse sacrilège servît à tromper une foule trop crédule ! »

Qu'on s'étonne, après avoir lu des historiettes comme celle-là, que le P. du Coudret emprunta tout simplement à Bolsec, de l'opinion qu'on peut se faire des réformateurs et de la Réforme dans les milieux d'où sort l'enseignement donné à nos compatriotes bien pensants. Et comment qualifier, en présence de pareils faits, l'idée que se font de la neutralité ceux qui la réclament le plus bruyamment?

III. — Manuels laïques.

Si maintenant nous passons aux livres d'enseignement laïque, nous n'y trouverons assurément pas les calomnies infâmes sur les mobiles et la conduite des réformateurs, dont nous venons de donner quelques échantillons seulement, — sauf toutefois qu'ils insistent tous sur ce qu'ils appellent la *tyrannie* de Calvin. Mais ce qu'ils disent, presque tous, de la Réforme elle-même, de ce qui a déterminé ce prodigieux mouvement, est tellement insuffisant et inintelligible qu'il est à peu près impossible d'en comprendre l'origine et les conséquences lorsqu'on est dépourvu d'autres moyens d'information.

A la fin du moyen âge, de même que les cathédrales et la multitude des églises dominaient de leur masse imposante et de la richesse de leur décor les petites maisons basses dont se composaient alors les villes et les bourgs, — de même la question religieuse primait toutes les autres et obsédait l'esprit public. Ce premier fait ajouté aux

plaintes qui s'élevaient partout contre le despotisme et la décadence du clergé, explique seul l'intensité du conflit que la Réforme allait déchaîner. Or, si quelques uns des auteurs que nous allons interroger parlent des abus de l'Église, *aucun ne met en relief ce fait capital.*

Deuxième fait. La Réforme, ceci est tout aussi indiscutable, s'est faite au nom de la *Bible*, découverte en quelque sorte par quelques âmes pieuses — bientôt mise à la portée de tous par des traductions en langue vulgaire — et dont les réformateurs opposèrent l'enseignement à celui de l'Église. Chose étrange, stupéfiante, *aucun* manuel, sauf peut-être celui de Driault, ne mentionne, même en passant, ce fait si connu, au point qu'on peut se demander si aucun de ces historiens a jamais ouvert un ouvrage de Luther ou de Calvin. On a dès lors l'impression que les réformateurs se sont élevés contre l'Église romaine par pur esprit d'opposition ou de contradiction. Ce sont des révoltés.

M. Seignobos (*Cours d'histoire des Écoles Normales*, 1re année, A. Colin, 1909) nous dit que les premiers protestants « parlaient contre les usages catholiques, surtout le culte des saints et de la Vierge, et contre les abus du clergé, ils prêchaient *la doctrine de Calvin*, » (p. 359); — que Luther trouva, on ne sait où, « une explication qui le rassura et le remplit de joie : l'homme est justifié par la foi ». (p. 334).

M. Albert Malet (*Hist. de France*, 1re année, Hachette 1907) nous apprend que Luther fut pleinement rasssuré par « ce passage de *St Augustin* : Le juste est sauvé par sa foi, » que sa réforme eut pour résultat d'enrichir un certain nombre de princes, que son « appel à la noblesse allemande fut un appel au pillage » (p. 291-4); que Calvin « envoyait à la mort quiconque le combattait ou ne partageait pas ses croyances et que Michel Servet fut, par suite de secrètes manœuvres de Calvin, *amené à se réfugier à Genève* où il le fit brûler » (p. 297). Donc « la Réforme profita, non pas à la liberté, mais à l'absolutisme » (p. 299).

MM. R. Jallifier et H. Vast (*Hist. des temps modernes*

cours de 4e, 1902) nous apprennent ceci : « La différence entre catholiques et protestants tient à leur manière d'envisager la *grâce* que pour les premiers on obtient par les œuvres, pour les seconds par un don de Dieu », ce qui prive l'homme de sa liberté (p. 96); — que Calvin voulait « violemment soumettre l'État à la nouvelle Église » (p. 129), « qu'il profitait des abus de l'Église avant de les combattre » (p. 134), et que « la royauté frappa dans la personne des protestants ses ennemis autant que ceux de l'Église catholique ». Je passe sur des bourdes comme celle-ci : Luther aurait conservé *trois* (d'autres disent même quatre) sacrements (p. 97); Lefèvre d'Etaples aurait été « le précepteur des enfants du roi de Navarre » (134) et c'est « Sully qui aurait dit à Henri IV que Paris vaut bien une messe ! » (146).

Voici le *Cours supérieur d'histoire de France* (brevet élémentaire, Hachette) de Gauthier et Deschamps : « Les prédications de Luther déterminent la division de l'Europe en deux groupes, celui des États catholiques, celui des États protestants. Avec Luther, la Réforme commence en Allemagne et s'enracine dans tous les pays germaniques. Avec Calvin, elle pénètre en Suisse, en France, de là aux Pays-Bas et en Angleterre. L'Europe, divisée en deux camps, devient la proie d'une longue guerre générale; et la France, durant quarante ans, sera horriblement déchirée par la guerre civile. Elle a eu pour cause « non seulement l'abandon de la simplicité et de la fraternité de l'Église primitive, mais a été lentement préparée : 1° par la Renaissance, 2° par l'Imprimerie ». (p. 79)

J'ouvre maintenant le *Précis d'Histoire moderne* (*classe de seconde*, Paris, Paclot) de M. A. Thalamas. J'y lis ceci : « Réformés et catholiques restèrent tous chrétiens... Une querelle entre moines amena Martin Luther à contester la suprématie de l'Église romaine, puis à vouloir bouleverser la hiérarchie ecclésiastique et le culte, et modifier le dogme sur plusieurs points graves » (139, 140). Puis il met en relief l'intolérance de Luther, et, passant

en Suisse, expose que Zwingle fut un patriote qui prêcha la justification *par la vertu* et que Calvin fit de Genève « une république gouvernée par des gens pieux élus, et fermée à tous ceux qui n'admettaient pas sa doctrine basée sur la prédestination et un retour à l'organisation des Églises primitives » (146). Michel Servet fut naturellement dénoncé par Calvin à l'Inquisition catholique de Lyon.

G. Ducoudray (*Histoire et civilisation du M. A. et des temps modernes*, Hachette) trouve que Luther en était venu à réduire les sacrements au nombre de quatre, le baptême, la cène, la confession et « le sacrement de l'ordre » (*sic*, 308) ; que Calvin « niait la présence réelle dans l'Eucharistie... simplifiait le culte comme les doctrines, les bornant à la prière en commun, à la lecture de la Bible et de l'Évangile et à la cène, simple commémoration de la cène de Jésus-Christ » (329). En France, d'ailleurs, « le protestantisme ne pénétra point dans les masses populaires demeurées catholiques — les protestants eurent tout de suite contre eux le peuple et le roi. Persécuté, le parti réformé grandit et gagna une moitié de la noblesse. Puis trois règnes de princes faibles allaient réveiller les ambitions des seigneurs, et des causes politiques se joignirent aux causes religieuses pour amener une longue période de guerres civiles » (358).

On voit, par ces citations textuelles que, si les livres d'histoire laïque s'abstiennent de calomnier le caractère et la vie des réformateurs comme le font les ouvrages catholiques, ils s'abstiennent, non moins soigneusement que ces derniers, de signaler et d'exposer le fait principal sans lequel la Réforme est incompréhensible, à savoir qu'elle opposa à l'enseignement de l'Église celui de l'Écriture sainte et plus particulièrement de Jésus-Christ.

Or cette abstention n'est pas fortuite. J'ai, en effet, entendu soutenir cette thèse que, de constater ce fait, ce serait violer la neutralité et blesser les consciences catholiques. Comme si la constatation d'un fait brut et brutal signifiait qu'on l'approuve ou même qu'on l'apprécie. Car,

après avoir constaté le fait, purement et simplement, le libre penseur a parfaitement le droit de trouver ce fait absurde ou stupide, et le catholique celui — dont il ne se prive pas d'ailleurs — de dire que l'Église a seule qualité pour expliquer la Bible.

J'ajoute, pour être juste, qu'il faut excepter, comme étant beaucoup moins superficiel et inexact, le *Cours complet d'Histoire* publié sous la direction de M. G. Monod — et aussi l'*Histoire universelle* de Lavisse et Rambaud, ainsi que l'*Histoire de France* de Lavisse.

IV. — La Réforme et la guerre civile.

Je n'oserai toutefois être aussi affirmatif en ce qui touche un second point qui joue un grand rôle dans l'histoire de France et qui a été ainsi résumé par M. Jules Lemaître : « La Réforme a été un très grand malheur pour l'Europe et particulièrement pour la France, à qui elle valut trente années de guerre civile, et, même après l'édit de Nantes, la déchirure, à jamais, de son unité religieuse, et, par conséquent, morale. »

Ce serait donc la Réforme — et pour beaucoup, plus exactement, les protestants français qui seraient les auteurs ou principaux fauteurs de la guerre civile. C'est cette pensée qu'un historien qui fut libéral, feu M. Victor Duruy, exprimait dans son discours de réception à l'Académie française, quand il disait : « Nos rois n'avaient aucun intérêt à propager la Réforme et ils s'inquiétaient des conséquences sociales qu'elle pouvait entraîner... Lorsque le protestantisme se développa en France, la royauté manqua sombrer sous les coups de la démagogie des villes catholiques et de la noblesse protestante. Eût-il mieux valu pour nous que le protestantisme triomphât ? Je crois que cette révolution religieuse se serait accomplie dans les mêmes conditions que de l'autre côté du Rhin ou de la Manche, où les droits de l'Église ayant été remis aux princes, l'*oppression des consciences a duré si longtemps*... nous ne serions pas arrivés, les premiers entre toutes les

nations, à la liberté philosophique et à la tolérance religieuse. Dans la France demeurée catholique sous l'Inquisition, la puissance civile et le pouvoir ecclésiastique restèrent séparés (1)... ».

Je ne m'arrêterai pas à relever ces dernières affirmations que des faits trop connus ont depuis longtemps réfutées — car chacun sait que depuis François I[er] jusqu'à Louis XVI, sauf pour Henri IV, les premiers ministres furent presque toujours des cardinaux, sans parler de l'influence politique des confesseurs de la puissance civile. Et il faut par trop aimer le paradoxe pour soutenir qu'au temps, par exemple, de Louis XIV, *l'oppression des consciences* était plus grande hors de France que dans le pays gouverné par les assemblées du clergé, par le père la Chaise, par Madame de Maintenon, pays qui expulsa les plus convaincus de ses enfants et courba les autres sous la cagoule de l'hypocrisie.

Mais, que faut-il penser de ce reproche : C'est le protestantisme qui est l'auteur des guerres civiles et qui déchaîna l'intolérance? En parcourant, en effet, la plupart sinon tous les livres que je viens de citer, et quelques autres, on est sous l'impression que la doctrine prêchée par les réformateurs mit les armes à la main d'hommes et de peuples encore à moitié barbares. Les protestants auraient les premiers — ou du moins autant que d'autres — employé la violence comme moyen de propagande, thèse qui aboutit à cette affirmation bien connue : Toute religion est *nécessairement* intolérante, la protestante autant et plus peut-être que d'autres.

La vérité, et je ne parle ici que de faits indiscutables et abondamment prouvés, c'est que pendant quarante ans les protestants français se sont laissé égorger avec ou sans jugement et sans protester autrement qu'en paroles, contre la barbarie avec laquelle on les traitait sous prétexte d'hérésie. Lorsque tel ou tel historien raconte qu'ils brisaient les statues de la Vierge, ils font allu-

(1) Voy. *Bull.* 1885, p. 333.

sion à une ou deux explosions de ce fanatisme iconoclaste dont les auteurs ne furent découverts et identifiés avec la nouvelle opinion qu'*une seule fois* (1). Quelqu'opinion qu'on professe, il faut convenir que nos pères ont donné là un rude exemple de patience et de soumission aux lois.

Mais, peu à peu, on se crut tout permis contre eux. On se rappelle l'affaire de la rue *Saint-Jacques*, comment le 4 septembre 1557, une assemblée secrète dénoncée par quelques moines, fut surprise, suivie de toutes sortes d'actes de sauvagerie et d'une douzaine d'exécutions capitales, la populace nationaliste terrifiée par la défaite de Saint-Quentin se vengeant ainsi sur les huguenots (2).

A partir de l'exécution du conseiller du Parlement Anne Dubourg (23 déc. 1559), il est facile de suivre la trace du fanatisme intransigeant.

La domination des Guises était devenue si lourde qu'un complot s'organisa contre eux au commencement de l'année 1560. On reproche aux protestants cette conspiration d'Amboise qui échoua et fut noyée dans des flots de sang. Or si c'est un protestant exalté qui l'organisa, tous ceux qui avaient qualité pour parler au nom du parti et notamment Calvin et Coligny la réprouvèrent ou l'ignorèrent. Condé seul l'approuva mais il n'avait pas encore ouvertement pris parti pour la Réforme. Ce fut donc, *non une prise d'armes*, mais une simple « échauffourée », un mouvement politique beaucoup plus que religieux (3). Néanmoins, à partir de ce moment on ne garda plus aucune mesure à l'égard des dissidents.

Le 12 avril 1560 François II écrit ou plutôt fait écrire au maréchal de Tavannes :

« Pour vous faire entendre quelle est en cela mon intention, je ne désire rien plus que de les exterminer du tout (les hugue-

(1) V. *Bull.* 1886, p. 97 et ss.

(2) V. *Bull*, 1899, 140.

(3) Voy. Ch. Paillard, *Additions critiques à l'histoire de la conjuration d'Amboise*, Paris 1880.

nots) et en coupper si bien la racine que par cy après il n'en soit nouvelles (1) ».

On le voit, il ne s'agit plus de tribunaux et de justice, mais d'exécutions sommaires.

Elles ont lieu, dès le 25 mai, à *Valence*, où l'on tue deux pasteurs, à *Romans* et *Montélimar* (2), en août à Annonay (3), en septembre à *Lyon* (4), en octobre et novembre à *Aigues-Mortes* où l'on pend un ministre (5), à *Montpellier* (6), etc.

Aussi l'effervescence augmente-t-elle et on sent qu'on ne pourra plus refuser indéfiniment une certaine tolérance à des gens qui se laissent ainsi assommer plutôt que de changer d'opinion. C'est alors et pour empêcher ces mesures que, grâce aux menées d'un des gentilshommes les plus méprisables de ce temps, Jacques d'Albon maréchal de St-André, un complot se forma entre lui, le duc François de Guise grand maître et pair de France et le connétable Anne de Montmorency. Tous les trois communient dévotement le jour de Pâques 6 avril 1561, dans la chapelle du château de Fontainebleau, puis s'engagent par serment à exterminer l'hérésie et la race des Bourbons en combattant sous la bannière de l'Espagne (7).

Dès lors éclatent dans toutes les villes où les conjurés avaient des créatures, des bagarres, presque toujours sanglantes, véritables actes de provocation.

Je ne fais que les énumérer :

25 mars 1561, *Le Mans* et *Sisteron* (*Bull.* 1896, 410).

7 avril, *Beauvais* (*ibid.*) et 27 avril : *Paris* — pillage de la maison de Gaillard de Longjumeau (8).

(1) *Bull.* de la *Société de Statistique du département de l'Isère*, 3e Série, t. XV, p. 27 et *Bull.*, 1907, p. 336.

(2) *Bull.*, 1907, 338.

(3) *Hist. ecclés.*, éd. Baum, I, 342.

(4) L. Romier, *Jacques d'Albon de St-André* (Paris, Perrin, 1909), p. 312

(5) *Hist. eccl.*, éd. Baum, I, 335. Les États du Languedoc votèrent un secours pour sa veuve et ses enfants. — (6) *Ibid.*

(7) Voy. *Bull.* 1907, 339 et Romier, p. 283-335, origine et formation du triumvirat catholique. Ils étaient décidés à refuser, au besoin, d'obéir, à Catherine de Médicis.

(8) *France Prot.* 2e éd., t. VI ; *Bull.*, 1898, 402.

En mai : *Valence* et *Romans* (1).
En juin : *Lyon, Saint-Antonin* et *Rodez* (2).
En août : *Bourges* (3).
2 septembre : *Aurillac*, puis *Lyon* (4),
octobre : *Béziers* (5).
9 octobre : *Auxerre* (6).
12 octobre : *Paris, faubourg Saint-Antoine* (7).
19 octobre : *Grenade* près de Toulouse et *Caussade* (8).
16 novembre : *Cahors*, puis *Dijon* (9).

Décembre : *Carcassonne* et *Béziers* (10) ; enfin, à la fin du même mois : *Villeneuve-d'Avignon* et à *Paris l'affaire de Saint-Médard* (11).

Partout il y a des morts, quelquefois jusqu'à 50, et les protestants ne se battent pas.

Or pour toute cette année on ne peut réellement reprocher aux huguenots que d'avoir, là où ils étaient les plus nombreux, transporté leurs prêches dans certaines églises ou couvents préalablement débarrassés de ce qu'ils appelaient des idoles. Mais partout *la vie des catholiques fut respectée*, sauf en Guyenne où, le 22 novembre, quelques paysans tuèrent un baron de Fumel qui les avait poussés à bout (12).

De quel côté, je le demande, sont les coupables et de quel côté les victimes, et pourquoi la plupart sinon tous les historiens que j'ai cités passent-ils sous silence cette série d'attentats insurrectionnels qui seuls permettent de comprendre l'effervescence de l'année 1562? On sait, en effet, que grâce à Th. de Bèze et au chancelier de l'Hôpital,

(1) *Bull.*, 1899, 342.
(2) *Bull.*, 1896, 413 et *Hist. ecclés.*, I, 865.
(3) *Ibid*, 769, cf., *Bull.*. 1904, 345.
(4) *Hist. ecclés.*, I, 772 et Romier, p. 312.
(5) *Hist. ecclés.*, I, 879.
(6) *Ibid.*, 769.
(7) *Bull.*, 1899, 145.
(8) *Hist. ecclés.*, I, 824 et 853.
(9) *Ibid.*, 855, 778.
(10) *Ibid.*, 876, 880.
(11) *Ibid.* 1889 et *Bull.* 899, 146.
(12) Le 22 novembre 1561, voy. Gaullieur, *Hist. de la Réf. à Bordeaux*, I, 332; cet acte de représailles fut, du reste, suivi d'une répression terrible.

malgré cette effervescence, le 17 janvier 1562 fut promulgué l'édit qu'on appela de Tolérance, parce qu'il accordait aux huguenots le droit de célébrer leur culte hors des villes, édit que le P. Fouqueray appelle un outrage à la religion catholique.

V. — La prise d'armes.

Si les chefs du catholicisme militant avaient respecté cet édit, ou s'ils avaient simplement laissé les protestants s'entendre avec leurs compatriotes catholiques, on peut affirmer que la guerre civile aurait été évitée. Car, le dialogue mémorable entre Coligny et sa femme Charlotte de Laval rapporté par d'Aubigné *Hist. un.*, (1626, 186) en fait foi, les têtes du parti huguenot répugnaient à la guerre dont ils ne prévoyaient que trop justement les horreurs.

Ce qui leur mit les armes à la main, ce furent les excès que nous venons d'énumérer et ceux qu'au début de l'année 1562 provoqua la proclamation de l'édit. A *Bordeaux*, l'interdiction d'inhumer les morts protestants qu'il fallait embaumer; — les dénis de justice et les violences à *Chartres*, à *Valence*, à *Grenoble*, à *Dijon*, à *St-Quentin* et ailleurs; — le massacre de sang-froid des huguenots de *Vassy* (1er mars), de *Castelnaudary* (18 mars), de *Carcassonne* et de *Limoux* (19 mars), de *Sens* (12 avril) — voilà ce qui provoqua l'apostrophe de Charlotte de Laval à Coligny : « Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nostres ; ce sang et vostre femme crient au ciel et à Dieu... que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empeschez point d'être meurtris. »

Il n'est donc pas juste de dire, comme le font presque tous les historiens, que huguenots et catholiques étaient également altérés de sang (1) et de renvoyer dos à dos

(1) Certains faits contraires cités par M. Mariéjol sont absolument controuvés. Ainsi lorsque dans l'*Hist. de France* de Lavisse (VI, 12), il prétend qu'en 1560 les protestants, ayant envahi, la nuit de Noël une église du faubourg Saint-Marceau, ils tuèrent le prêtre à l'autel ; — p, 43, qu'en Agenais, ils tuèrent des curés en août 1561 ; — que pendant le colloque de

16

Monluc et le baron des Adrets, car il est absolument démontré que les cruautés de ce dernier furent des actes de *représailles*, « nul, disait-il, ne faisant cruauté en la rendant » (1).

Cela est si vrai, pour citer un dernier fait, que lorsque Condé eut déclaré la guerre et occupé Orléans, jusqu'au 21 avril les prêtres purent y exercer librement leur culte et personne ne toucha aux églises. Elles ne furent envahies et mises à sac que dans la nuit du 20 au 21, lorsque les soldats eurent appris le massacre des huguenots commencé à Sens le 12 avril — et dont la nouvelle n'arriva à Orléans que le 20 (2).

Encore une fois — il s'agit, non de donner raison plutôt aux huguenots qu'aux catholiques, mais uniquement de respecter la chronologie des faits, c'est-à-dire de l'histoire. — Libre aux incroyants qui souvent se rencontrent sur ce point avec les catholiques, de croire et de dire si cela leur plaît, que les huguenots ne valaient pas la corde pour les pendre ou le fagot pour les brûler, mais *il n'est pas admissible que l'on assimile leurs actes de défense avec des actes d'agression ni qu'on renvoie dos à dos les provocateurs et les provoqués.*

Mais, dira-t-on, du côté catholique comme de l'autre, les protestants n'étaient-ils pas aussi intolérants que les catholiques? Et Servet et Castellion, et les paysans révoltés et les anabaptistes exécutés?

Poissy ils pillaient et saccageaient les maisons des catholiques Lavisse et Rambaud, *Guerres de religion*, p. 125).

(1) Voy. *Bull.*, 1907, p. 357 et Romier (*op. c,*) p. 357 et 362.

(2) A ce fait caractéristique, il convient d'en ajouter un autre sur lequel on n'a jusqu'ici point appelé l'attention. Lors de la déclaration de guerre du prince de Condé, la plupart des villes occupées par les huguenots le furent par surprise et *sans effusion de sang*, par exemple Bourges, Lyon, etc. Or la prise, par les catholiques, de villes appartenant aux protestants fut toujours accompagnée ou suivie de véritables hécatombes sanglantes. Ainsi des milliers de huguenots furent massacrés, à partir du 13 mai à Amiens, le 17 à Toulouse et à Gaillac, à partir du 22 juin en Provence, le 4 juillet à Blois, le 6 à Abbeville, le 12 à Tours, en Guyenne à partir du 14, à Pont-Audemer le 19, à Poitiers le 17 août, à Rouen à partir du 26 octobre (1562), etc. Cette barbarie effroyable dans la répression contribua à rendre les guerres suivantes beaucoup plus meurtrières et explique des excès comme celui de la Michelade, à Nîmes (1569) (cf. *Bull.* 1897, 40).

Assurément les protestants du XVIe siècle, et même quelques-uns du XVIIe siècle, étaient encore tout pénétrés des idées d'intolérance dans lesquelles ils avaient été élevés. Mais ils ont condamné Servet et les anabaptistes à la suite d'instructions et de procès réguliers.

C'est dire que les formes de la justice — justice que nous répudions hautement aujourd'hui, — ont été par eux observées scrupuleusement. Or jamais, ni Calvin, ni aucun réformateur, ni aucun protestant authentique, quoi qu'en ait dit Brunetière, n'a admis ni enseigné qu'on pouvait et devait supprimer un homme par la violence, *sans forme de procès et uniquement parce qu'il pensait autrement*. C'est pour cela que nous avons le droit de ne pas assimiler les tragédies de 1561 et 1562, de la St-Barthélemy et de la Révocation, aux procès intentés à Servet et aux anabaptistes. Comme les huguenots du XVIe siècle ont possédé leurs âmes par la patience aussi longtemps que le glaive qui les frappait était armé par le juge, nous avons le droit de réclamer le bénéfice de la même attitude en présence du bûcher de Champel et de l'intolérance doctrinale que le moyen âge légua à nos pères.

On s'étonne parfois que le protestantisme soit aussi méconnu dans un pays qui lui doit, quand ce ne serait que la proclamation de la liberté de conscience. Cet étonnement disparaîtra lorsqu'on réfléchira aux conséquences de l'enseignement soi-disant neutre que reçoivent nos jeunes générations.

Mais il y a un autre enseignement à retirer de ces quelques faits et remarques. Lorsqu'on constate quelle peine nous avons au XXe siècle à faire l'apprentissage de la liberté d'opinion des autres, on a le droit de s'étonner qu'on reproche à ceux qui vivaient plus de trois siècles avant nous, de l'avoir à peine entrevue. Dans aucun domaine, moral ou matériel, aucun progrès n'a pu, ne peut encore se faire qu'au prix de luttes souvent sanglantes, de vies humaines sacrifiées. Et nous voudrions que, en ce qui touche les sentiments les plus profonds de l'âme

et les idées les plus nobles, l'ascension vers la liberté — sans épithète, — vers la tolérance sincère et réciproque, se soit faite d'un seul coup, sans batailles et sans défaites! C'est là une prétention vraiment injustifiable. Et c'est pourquoi la *première condition, la condition indispensable de la vraie neutralité et, par suite, du respect de toutes les consciences, c'est le respect des faits du passé, de l'histoire.*

N. WEISS.

Appendice.

Pendant que je corrige la mise en pages de cette étude les journaux discutent l'encyclique de Pie X, du 29 mai 1910. Elle vient à point pour démontrer qu'aucun manuel d'histoire catholique ne saurait s'écarter des jugements que j'ai énumérés. Voici, en effet, le paragraphe de cette encyclique rédigée pour le 300e anniversaire de la canonisation de Charles Borromée, qui vise la Réforme :

« Au seizième siècle, des passions, au milieu des altérations si profondes et des obscurcissements de la vérité, c'était une lutte continuelle avec l'erreur et la société humaine, roulant de mal en pire, semblait courir à l'abîme. Parmi ces fléaux, s'élevaient des hommes orgueilleux et rebelles, *ennemis de la croix du Christ, hommes aux sentiments terrestres qui n'avaient pour Dieu que leur ventre* (Phil. III, 18 et 19). Ces hommes, au lieu de s'appliquer à réformer les mœurs, niaient les dogmes, multipliaient les désordres, relâchaient, pour eux et pour les autres, le frein de la licence, du moins, en méprisant la direction autorisée de l'Église pour flatter les passions des princes et des peuples les plus corrompus, arrivaient, par une sorte d'asservissement, à renverser la doctrine, la constitution et la discipline de l'Église. Puis, imitant les impies à qui s'adresse la menace : *Malheur à vous qui appelez mal le bien et bien le mal*, ces rébellions séditieuses et cette perversion de la foi et des mœurs, ils l'appelaient *Réforme* et se nommaient eux-mêmes *Réformateurs*. Mais, en réalité, ils étaient des corrupteurs, puisqu'en atrophiant, à force de dissensions et de guerres, les énergies de l'Europe, ils ont préparé les révoltes et l'apostasie des temps modernes. »

Ce jugement, des journaux catholiques affectent (*Courrier de Genève* du 5 juin) de le déclarer « irréfutable », en imprimant que « l'œuvre de Luther a été flétrie par les plus savants historiens, même par des protestants! »

Mélanges

NEUVEVILLE ET LE REFUGE (1)

Nous croyons rendre service au chercheur en répartissant par années les réfugiés dont les noms peuvent être identifiés et offrir quelques renseignements nouveaux et intéressants.

1684

1° 11 *Février*. Jean Martel, de Poyols dans le Diois.

Il ne faut pas confondre ce réfugié avec le prédicant Jean Martel, l'auteur des mémoires (2). Ce dernier ne quitta pas la France avant l'année 1697, séjourna à Zürich, à Saint-Gall, revint en France, émigra de nouveau à Berne où il mourut le 8 juin 1731. Le nom de Martel était très répandu dans le Diois.

2° 20 *Mars*, Hercule Plante, pasteur de Die (Dauphiné) reçoit 12 batz et demi = 1 fr. 80.

Il s'agit ici du pasteur Plante, de Clelles près Mens (Isère) (3).

3° 26 *Mars* : « Noble Gaspar de Lastic, seigneur de la Rive de Saxon (Saou près de Crest en Dauphiné). Attestation du 4 mars 1684 signée Sagnol dit La Croix, Bernard et d'autres. »

La famille de Lastic était originaire de l'Auvergne.

(1) Voy. plus haut, p. 97.

(2) *Bulletin* LVI. 1907, pp. 424 et ss.

(3) Dans un mémoire de Bouchu adressé à Louis XIV en 1688, 6 pasteurs émigrés de Die sont cités : François Legrand, Pierre Romans, André Serres, Bouc, Girard, Etienne Gresse. Plante ne s'y trouve pas. Il est donc parti avant 1688.

Jean de Lastic s'établit en Dauphiné par suite de son mariage avec Antoinette d'Ambel en 1434. Jacques de L. s'unit en premières noces en 1558 avec Jeanne de Saint-Ferréol et en secondes noces avec Agnès de Montagne. Son fils Raymond de Lastic défendit héroïquement et avec succès Saou en 1586 contre l'armée de La Vallette. Cette famille fut invinciblement attachée à la cause protestante dès le début de la Réforme. Lorsqu'en 1663 les rigueurs persécutrices atteignirent l'Église de Manas et de Saou, les commissaires exécuteurs y condamnèrent l'exercice du culte par forclusion, mais le seigneur de Lastic (Gaspard) résidant au château fut autorisé à conserver son exercice particulier auquel pouvaient se joindre 30 personnes étrangères à la famille. En 1687 il y avait encore 60 familles huguenotes dans le village. Nous ne connaissons pas le motif précis qui poussa Gaspard de L. à émigrer. Il reçut un secours de 2 écus 10 batz (26 fr. 50).

4° 21 *Juillet*. « M. Romieu, ministre » 4 couronnes 10 batz (51 fr. 50).

Il s'agit ici de Gabriel de Romieu, pasteur à Saint-Pierreville, puis à Saint-Fortunat en Vivarais, qui à la suite de la ruine de son temple de Saint-Fortunat en 1683, émigra en Suisse, s'arrêta quelques semaines à Genève, puis séjourna au commencement de 1684 à Neuchâtel. De là il se présenta pour la place de pasteur français à Bienne (1), passa à Neuveville le 21 juillet en se rendant très probablement à Bienne. Le 20 septembre il était nommé pasteur par le Conseil de cette dernière ville et ce fut là qu'il séjourna dix ans. Il dut y mourir dans la première moitié de 1694 en laissant une veuve et six enfants. Il avait épousé Marguerite Marnier, fille du notaire Jean Marnier, de Gluiras (Vivarais). Sa femme l'avait rejoint en novembre 1684 à Bienne en passant par Neuveville. D'après le rôle du boursier elle fut conduite en bateau à

(1) Voy. *Bulletin* LV, 1906, pp. 548-550, *Le Refuge à Bienne*.

Bienne (1). Souvent de Romieu a signé des attestations pour tel réfugié du Vivarais. Il prêcha aussi à Neuveville.

5° 2 *Décembre*. Théophile Blanc. 5 batz. « En considération de sa mère, qui estoit à Genève, ayant été jugée à être pendue, mais par la grâce de Dieu échappée. » 1 couronne 17 batz et demi = 15 francs.

Il fut pasteur à Chalençon (Vivarais). Compromis dans le mouvement insurrectionnel du Vivarais de 1683, il quitta la France avec sa femme et deux petits enfants, entra en Suisse, passa par Neuveville et vint demeurer en 1685 à Berne (2), puis émigra en Hollande.

1685

6° 10 *Mai*. « Jean Clusel, ministre de Gluyras, par ordre de messieurs ministres et Maîtrebourgeois (3) » 5 couronnes 15 batz.

Il était fils de Jacques Cluzel, bourgeois du Cheylard (Vivarais). Immatriculé à l'Académie de Genève en 1671, il fut successivement pasteur à Vals (1674) et au Cheylard (1678-1683). Le 3 novembre 1679 il avait épousé Justine Grois. Compromis dans le mouvement de 1683, il fut emprisonné successivement à Tournon, à Lavoulte et à Nîmes. Là il abjura pour recouvrer sa liberté. Réfugié à Neuchâtel, il publia une lettre de rétractation à l'adresse de ses paroissiens du Cheylard. Il disait « que le chagrin qu'il eut de se voir trahi par les personnes auxquelles il s'était confié, l'avait tellement troublé qu'il avait perdu le sentiment de ce qu'il faisait. » Il avait eu aussi la crainte du supplice. Il lui semblait que la religion réformée était dorénavant perdue « puisqu'il n'y avait ni temples, ni ministres et qu'on ne pourrait plus faire aucune fonction de notre religion (4). »

(1) 8 Nov. « A Mme Romieu, présentement ministre à Bienne, lorsqu'elle passa ici. Pour la conduire en bateau à Bienne » 12 batz 1/2. (Rôle du boursier).

(2) Arnaud. *Hist. des prot. du Vivarais*, I, p. 654.

(3) Rolle du maitre d'Eglise pour l'année 1685.

(4) Arnaud. *Hist. des prot. du Vivarais*, I, pp. 516, 517, 658.

De Neuchâtel Cluzel dut se rendre à Neuveville, puis à Berne où Théophile Blanc signa sa lettre de recommandation. En septembre 1686 on le signale comme étant en passage à Saint-Gall (1).

7° 31 *Août*. « Abraham Armand, docteur en médecine dans l'Académie de Die en Dauphiné, par ordre de MM. du Conseil à la sortie de l'Eglise une demi-couronne. »

Le personnage est bien connu. Il avait remplacé Nébon en 1674 comme professeur d'éloquence à l'Aca-



LA BLANCHE ÉGLISE

démie de Die. Tous deux avaient été régents de la 2e classe et n'avaient dû leur avancement qu'à leur mérite et à leur piété. Armand fut professeur jusqu'en 1684, année où l'Académie fut supprimée (d'après M. A. Mailhet).

8° 13 *Octobre*. « M. de la Pise ministre » 2 couronnes 10 batz.

Paul Morel, fils de Noble Paul Morel, commissaire ordinaire de l'artillerie et de Madeleine de la Pyse naquit

(1) Th. Rivier. *L'Eglise française de Saint-Gall*, *Bulletin*, LVII, 1908, p. 128 note 1.

au Cheylard (Bas-Vivarais) et fut consacré au ministère en 1681. Il fut pasteur à Saint-Pierreville de 1681 à 1683 (1). Il participa au mouvement insurrectionnel du Vivarais en 1683 et se réfugia à Neuchâtel où son nom figure dans le registre des pasteurs assistés par la classe à la date du 22 oct. 1684 (2). De là il se rendit à Neuveville, où il fut admis comme habitant le 14 février 1687. Il dut séjourner à Saint-Imier cette même année, cela ressort d'une lettre qu'il écrivit depuis cette localité au Conseil de Neuveville pour le remercier de l'accueil reçu. — A la suite de sa naturalisation comme sujet de l'évêque de Bâle, il dut prêter en 1688 (12 juin) le serment habituel devant Messieurs du Conseil. Comme il était très gêné dans ses moyens d'existence, le Conseil lui accorda le 15 novembre 1689 un subside trimestriel consistant en 6 mesures de froment, un baral de vin (75 litres) et 3 écus blancs. En plus 50 livres de chair (viande) à prendre vers les 2 bouchers et 6 charrettes de bois pour cet hiver (3). Il acquit la bourgeoisie de Neuveville le 13 février 1696. La lettre de bourgeoisie mentionne le fait qu'il exerça le ministère de l'Évangile à Neuveville avec beaucoup d'édification et d'approbation de toute l'Église (4). Il avait épousé une demoiselle Dufour de Genève. Sa signature se trouve au bas de plusieurs attestations de réfugiés. Sa mort survint en 1713.

9° 4 *Novembre.* « Jean Calendre de Gouillastre » (Guillestre) Dauphiné).

Jean Calendre se rendit de Neuveville à Bienne (5) où il obtint une autorisation de séjour. Plus tard il habita Neuchâtel où il exerça le métier de maréchal. Il épousa en premières noces Madeleine Férau. Deux filles Jeanne et Marguerite, naquirent de cette union. Sa seconde femme fut

(1) Arnaud. *Hist. des prot. du Vivarais*, I, p. 671.
(2) *Bulletin*, X, p. 321.
(3) Protocoles du Conseil.
(4) Paul Morel fut très probablement diacre ou second pasteur de Neuveville.
(5) *Bulletin* LV, 1906, p. 552. *Le Refuge à Bienne.*

Marguerite Favre. De ce mariage il eut une fille : Jeanne-Marie.

Les 3 filles furent naturalisées Neuchâteloises, le 25 mars 1710 (1). Il ne faut pas confondre ce personnage avec un autre Jean Calendre, capitaine des Vaudois des Vallées qui passa à Neuveville le 25 septembre 1698 avec une brigade de 215 personnes des Vallées se dirigeant sur Nidau. Ce même Calendre revint le 4 décembre 1703 pour faire à Neuveville et ailleurs une collecte en faveur d'une des colonies vaudoises établies en Würtemberg (2).

10° 5 *Novembre*. « Pierre de Joux, ayant été détenu longtemps dans la prison de Grenoble pour la profession de l'Évangile. »

C'était un parent de Benjamin de Joux, pasteur de Fénestrelles 1659-1662, de Die 1663-1678, de Saint-Paul Trois Châteaux (1681) et probablement de Philibert de Joux, pasteur de Chaumont 1626-1660.

Cette famille était du Val-Cluson.

11° 23 *Novembre*. Daniel Long de Montélimar. Il devait être marchand de drap et s'établit à Bienne le 6 novembre 1686 (3).

1686

12° 16 *Mars*. « Pierre Bellieu de Saillans (Dauphiné) Attestation du 10 décembre 1685, accordé 8 batz. »

Pierre Beylieu appartenait à une excellente famille de notaires. En 1684 il passait par Genève et y obtenait à son arrivée un secours de 2 écus. Les membres de la famille restés à Saillans sont tous catholiques.

(1) Voy. M[me] Alex. de Chambrier. *Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel*. Extrait du *Musée neuchâtelois*, p. 61, n[os] 127, 128 et 129.

(2) Rôle de Pétermand-Daulte, maître d'Eglise 1697-1698. Rôle de Jean-Jacques Marolf, maître d'Eglise 1703-1704.

(3) *Bulletin* LV, 1906, p. 553. *Le Refuge à Brienne*.



LE PORCHE DE LA BLANCHE ÉGLISE

1687

13° 11 *Janvier*. Jean Gamon de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné. — Serait-ce le seul frère de Blanche Gamon? Il s'établit dans le canton des Grisons.

14° 1er *Mars*. « Pierre Grand, ancien de l'esglise de Grenoble, apothicaire et chirurgien de profession, ayant sa femme et ses enfants retenus en la dite ville de Grenoble pour leur prison, désirans par l'assistance divine de les tirer de là, ayant attestation des Sre Ministres Diacres et anciens de la dite Église; faite à Lausanne le premier avril 1686. Délivré par ordre: 2 Florins 10 batz. »

15° 12 *Juin*. « David Ogier, natif de Die en Dauphiné, ayant instruit la jeunesse à Zürich, avec attestation du 2 juin 1687, 5 batz. »

David Augier était régent dans l'Académie de Die et aussi ancien du consistoire local de Die avant 1686. C'était un homme pieux, instruit et opiniâtre dans ses convictions. Il dut partir avec sa famille en même temps que le pasteur Gauthier, de Die, son ami. Il figure sur la liste de 1686-1688 de l'intendant Bouchu. Instituteur à Zurich, il dut passer en 1687 par Neuveville pour s'établir à Lausanne. Son nom se trouve sur une liste des pauvres honteux de Lausanne à la date du 12 septembre 1690. Il reçoit 10 sols par semaine (1).

16° 29 *Août*. « Jacques Magnan de Bourdeaux (Dauphiné) ayant attestation du 16 juin 1687 d'avoir toujours esté ferme en la foy, fait office de Prédicateur dans les montagnes et Déserts, même ayant fait un Presche, icy dans la compaignie des Cordonniers (2). » 1 Fl. 5 batz.

17° « Pierre Turrel, notaire royal de la ville de Die et à son cousin du mesme lieu aussi notaire avec un petit

(1) *Bulletin*, XIII, p. 151. Arnaud. *Hist. prot. du Dauphiné*, III, p. 377.
(2) Rôle du Maître d'Eglise Pierre Raclet 1687-1688.

garçon estants des personnes considérables, ayant attestation de Lausanne du 7 septembre 1687 » dél. 12 batz. — La femme de Turrel reçut le 18 décembre un secours.

Pierre Turrel était un personnage de mérite. Il était, en effet, notaire et fut considéré dans l'Église de Die. Il est mentionné sur la liste de Bouchu de 1686-1688, mais son frère, notaire comme lui ne s'y trouve pas. C'étaient deux zélés huguenots. — En 1693 on trouve à Genève la « femme de Pierre Turrel de Die, ainsi que ses 2 filles allant en Piémont ». Peut-être y rejoignaient-elles le chef de la famille?

A la date du 27 décembre 1687 se trouve la mention suivante dans le rôle de Pierre Raclet :

« A une pauvre femme du Dauphiné qui estoit sur le bord alors que les autres furent submergez, ayant son mari et 3 enfants y estant. » Quelle est éloquente et navrante, cette simple note et quelles atroces souffrances elle révèle dans sa concision! Il n'y a pas besoin de supposer que l'accident eut lieu près de Neuveville. N'importe! cette détresse est poignante, quand on essaie de se représenter l'isolement et l'abandon de cette pauvre huguenote, laissée sans famille, dans un pays étranger. Il fallait que la foi de cette femme fût solide pour lui permettre de survivre à un pareil effondrement de son bonheur terrestre.

1688

18° 26 *Mai.* « M. David Grimaudet de Montélimar ayant esté 23 ans Ministre au Vivarès, Province de Sainnes (Desaignes), ayant esté 17 mois en prison puis conduit aux galères ayant attestation de 10 ministres tant à Lausanne qu'à Vevey du 5 avril 1688 ».

1 couronne 8 batz.

David Grimaudet fut immatriculé à l'Académie de Genève le 15 mars 1658, il était proposant en 1664. Il desservit divers postes en Vivarais. Pasteur à Desaignes en 1675, il demanda au Synode réuni dans cette localité

un congé pour cause de santé. On le lui accorda, à condition de reprendre ses fonctions après son rétablissement. A la suite du mouvement insurrectionnel de 1683 il fut condamné aux galères, apostasia en 1689 pour recouvrer sa liberté, réussit à s'échapper, et passa à Neuveville. Réfugié à Amsterdam, il pleura sa faute, reçut un témoignage de confiance et se retira à Londres. Il signa en 1691 une déclaration par laquelle il se défendit avec quelques ministres réfugiés contre l'accusation de socinianisme formulée contre eux par l'évêque de Londres.

19° 26 *Mai*. — « A Monsieur Eguisier, jadis prédicateur de la Reyne de France allant à Berne pour faire abjuration de la Religion romaine, attestation de Lausanne du 21 mars 1688. » 7 1/2 batz.

Philippe Aiguisier ou Eguisier était fils de Nicolas Aiguisier, avocat au parlement de Marseille. Entré dans les ordres et devenu docteur en théologie, il exerça la prêtrise. Missionnaire à la Salle, il fut appelé à accompagner au supplice en 1686 un des premiers martyrs des Cévennes, François Tessier. Aiguisier fut tellement touché de sa piété et de son courage qu'il résolut de rompre avec l'Église romaine. Il a décrit ainsi ses impressions dans un récit du supplice de Teissier.

Tant pour l'horreur du suplice auquel je le voyais condamné qu'à cause de la croyance que j'avais qu'il allait être damné, je l'embrassai en présence du marquis de Stafort, frère du comte de Firmacon et de quelques soldats et fis tout mon possible pour le faire changer à l'Église romaine (je croyais bien faire). Mais plus je le sollicitais, plus il élevait ses yeux et son cœur vers le ciel, en disant : « Père éternel, ô mon Dieu ! ne me laisse pas succomber à la tentation ». J'insistais toujours, et pour vous dire la vérité, je versais des larmes si amères, que, durant plusieurs jours après, les joues m'en cuisaient. Ce fut en ce moment que notre illustre martyr me dit en prophétisant : Monsieur, Dieu voit votre zèle et votre sincérité, vous ne serez pas sans récompense : vous mourrez de notre religion. — Oui, répondit le sieur marquis de Stafort, vous serez comme Saint Etienne, vous convertirez Saint

(1) Arnaud. *Hist. des prot. du Vivarais*, I, p. 665.



MAISON DU FAUBOURG DITE DE GLÈRESSE

Paul. — Et moi je lui dis alors, sans penser au doux miracle qui s'en est suivi : « Eh bien, monsieur, priez Dieu qu'il me convertisse. » L'effet a vérifié cette parole; car enfin, après avoir longuement résisté à la pensée de la conversion qu'elle entretenait dans mon esprit, j'ai été obligé, comme un autre Lot, de suivre l'ange qui me tirait hors de la Sodome du monde, et j'ai été assez heureux d'être admis dans l'Eglise réformée, dans l'illustre ville de Berne, et dans la maison du savant et pieux docteur, et professeur M. Wiss, par les soins de M. Bermond, charitable ministre français.

C'est donc immédiatement avant de se rendre à Berne pour son abjuration qu'il traversa Neuveville. De Berne il se rendit à Lausanne. Les pasteurs réformés s'intéressèrent à lui. En avril 1685 il fut admis à l'essai à Vevey comme régent de la 1re classe et principal du collège. Le 16 mai, il fut élu définitivement à ce poste. Il était dans un tel dénûment matériel que ses protecteurs lausannois lui fournirent un habit, pour se présenter convenablement dans l'exercice de ses fonctions.

Les autorités veveysannes apprécièrent beaucoup son travail. Lors de son décès, en novembre 1694, le Conseil accorda à sa veuve le quartier total de la pension de son mari, « vu ses bons services ».

Il a toujours cherché à favoriser le développement de ses élèves. En novembre, sous sa direction, les élèves jouèrent une pièce religieuse : « l'Histoire de Joseph ». C'était là un exercice de déclamation. Les étudiants de Lausanne jouaient des pièces semblables, Vevey n'avait pas voulu rester en arrière. Aiguisier projeta aussi de donner au public de Vevey la tragédie d' « Esther » de Racine, à laquelle il ajouta deux actes nouveaux de sa composition. Cela permettait de supprimer le prologue louangeur à Louis XIV. La représentation n'eut pas lieu pour différentes raisons, mais la pièce fut imprimée en 1693 sous ce titre : « *Addition à la tragédie d'Esther, contenant 2 actes dont le premier représente la réjection de Vasthi et le second le couronnement d'Esther. Par le prosélyte de la Providence, principal et premier régent du*

collège de Vevey. A Genève chez Vincent Miège 1693 (1). »

20° 2 *Juin*. « M. Jean Archer avec un sieur fils et son frère, ledit Archer, ministre ci-devant à l'Eglise de Vars en Dauphiné, après l'avoir défrayé aux Lyons d'Or, pour le faire conduire à Nydau. » 8 batz.

Jean Archer était immatriculé à l'Académie de Genève en 1676. Il avait été en effet pasteur à Guillestre et à Vars. Un siècle avant son passage, le théologien bien connu Johannes Archerius Delphinensis, l'ami de Seb. Castellion, son homonyme, avait été pasteur à Neuveville en mai 1543. C'est l'auteur des « Canons de tous les conciles » et du « Dictionarium theologicum », Bâle 1567 (2).

21° 22 *Octobre*. Antoine Privat de St-Hippolyte en Languedoc, s'établit à Friedrichsdorf, eut 15 enfants, s'étant marié deux fois (3).

1689

22° 16 *Février* et 4 *Avril*. A ces deux dates le rôle du boursier Pierre Raclet mentionne « *Jean* et *Daniel* Gros de Valdrome en Dauphiné munis d'attestation de Neuchatel. »

Ces deux personnages étaient cousins. Daniel Gros nous intéresse particulièrement. Il est l'ancêtre d'une famille qui depuis le temps du Refuge a habité Neuveville et qui y a des représentants à l'heure actuelle. Nous reviendrons plus loin sur Daniel Gros. Notons seulement ici qu'il venait du village de Charens en Dauphiné, dans le Diois. Il partit de là en 1687, fit un apprentissage de charpentier à Neuchâtel chez Claude Evarre et de là il vint s'établir et exercer son métier à Neuveville.

(1) *France prot.*, 2e édit., vol. I, art. Aiguisier. E. Combe. *Les réf. de la Révocat. en Suisse.* Lausanne 1885, pp. 174-177.
(2) *France prot.*, 2e édit., vol. I, art. Archer.
(3) H. Denkinger. *Hist. de la colonie réformée française de Friedrichsdorf.* Lausanne 1896, pp. 80-81.

Jean Gros s'établit à Nods (un village situé sur la montagne au-dessus de Neuveville), après avoir épousé Catherine Théolier de Saint-Fortunat (Vivarais).

23° 22 *Décembre.* « A Anthoyne Astier et David, son frère du Dauphiné. »

Ce fut un descendant d'un de ces deux réfugiés, Jean-Pierre, qui acquit la bourgeoisie de Neuveville en 1766. Cette famille s'établit à Neuveville (1).

1696

24° 16 *Octobre.* A la veuve de M. Thier, vivant Ministre d'Aurpierre en Dauphiné séjournant à présent à Berne avec une nombreuse famille et laissant une de ses filles malade ici, pour changer d'air. »

Jean Thier est un des fondateurs de la colonie française de Berne.

1699

25° 23 *Novembre.* « Salomon Olivier Neblon, de la Motte en Dauphiné, ayant cy-devant servi pour enseigne S. M. R. dans le régiment de Montauban, fait prisonnier à Valence, attestation des Directeurs des Réfugiés de Morges. »

En 1699 on trouve David-Olivier Neblon de la Plaine, allant en Allemagne, secouru à Genève. Les Olivier étaient originaires de la Plaine en Champsaur. Neblon est un surnom servant à distinguer cette branche de la famille.

1700

26° 15 *Juillet.* « François Chambreille, de Chateau-double en Dauphiné, ayant sa femme et 2 enfants, s'en allant en Allemagne. » Attestation de Genève.

(1) Citons quelques noms de réfugiés d'autres provinces que le Vivarais et le Dauphiné pendant les années 1685-1689 et qui obtinrent la « passade » à Neuveville :

Abel Calas, chirurgien de Mazamet; Daniel Simon de Dieppe; Charles Lugard, étudiant à Montauban; François de la Palme, régent. de la Guyenne; Alexandre Prangin, de Paris; Abraham Anglois, de Rouen; Thomas Papon, du Val de Prajelas; Thomas et Gaspard Orgueilleux; François Portus, avocat au présidial de Montauban; M. Amblar, ministre du Poitou, etc,..



ANCIENNE MAISON DU FAUBOURG

Il s'agit ici de François Chabreille, de Châteaudouble près Valence. Il était établi depuis dix ans à Genève et s'en allait en Brandebourg: En 1700 la Bourse de Genève les a secourus. (Arnaud. *Emigrés protestants dauphinois secourus par la Bourse de Genève*. Grenoble 1885.)

27° 8 *Septembre*. « Jean Leges de Saint-Bonnet près de Gap, ayant esté lieutenant dans un régiment en France et tout nouvellement sorti pour cause de religion, attestation de Genève, 26 aoust, 1700 (1) 5 batz. »

C'est Jean Léger de Saint-Bonnet-en-Champsaur près de Gap, allant en Brandebourg. Il fut secouru en 1700 par la Bourse francaise de Genève (v. Arnaud. *Emigrés prot. dauphinois*).

28° 27 *Septembre*. « Jean Clémenceau, natif d'Aigre en Poitou s'en allant en Allemagne joindre les autres françois réfugiés. » Attestation de Genève. 6 batz.

29° 21 *Novembre*. « David Verne de Saint-Bonnet ».

D'après la liste d'Arnaud, il s'agit de David Verne, de Forêt près Embrun, allant en Brandebourg avec Pierre Verne, secourus par la Bourse française de Genève en 1700.

1701

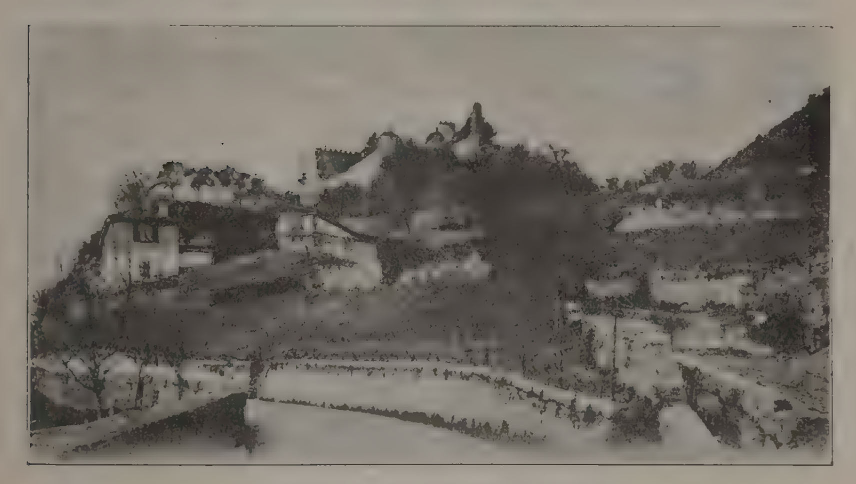
30° 17 *Juin*. « Gaspard Héli de Saint-Paul Trois Châteaux en Dauphiné, lequel ayant voulu passer en Irlande pour avoir liberté de conscience, mais fut malheureusement pris et ramené en France et dut depuis sortir avec un de ses fils, lesquels s'en vont en Angleterre. Attestation de Genève du 9 juin. »

Héli appartenait à l'une des plus anciennes familles protestantes du Dauphiné. Les indications du rôle de maître d'Église sont rigoureusement vraies. En 1701 le père et le fils ont été secourus par la Bourse française de Genève. (Arnaud. *Emigrés prot. dauphinois*).

1) Rôle du maitre d'Eglise Louis Marrin années 1699-1702.

1702

31° 15 *Août.* « A dame Jeanne Claret du Dauphiné, ayant esté détenue avec son fils et conduits de prison en prison pour la faire changer de religion, ayant les bras tous gâtés de fers, s'estant sauvée par le moyen d'une servante, ayant attestation de Basle du 1er juillet passé, munie du sceau de la ville, signée Reboulet, Pasteur, par



LE CHATEAU DU SCHLOSSBERG

ordre de Messieurs les Maistres du sceau (1). Délivré 15 batz ».

(1) Voici quelques noms de réfugiés qui peuvent être identifiés grâce à leur mention au nombre des assistés de la Bourse française de Genève et qui ont passé par Neuveville. Ce sont : Jean Frémont, de Fénestrelle près Embrun (16 mars 1701); Hector Goutard, de Bourdeaux (14 avril 1701); Jacques Olivier, de Saint-Laurent-du-Cros, près de Gap (14 avril 1701); Pierre Héra, de Romans (Dauphiné), avec sa femme et ses 3 enfants, allant en Allemagne (6 juin 1701); Pierre Hortail d'Orpierre, chapelier (5 déc. 1701), allant à Berne; cette famille est encore représentée en Dauphiné. René Reboul de Quint (Saint-Julien-en-Quint, près de Die) « estant sorti de France, dit le maître d'Eglise, pour aller joindre son père qui est en Allemagne »; Jean Reverdin, laboureur, de la Mure, allant en Suisse (18 juin 1702); Dominique Morelli, sa femme et 2 fils, de Die, allant en Allemagne (18 fév. 1703); Louys Marchand et sa femme (Anne Gayraud), de la Mure (Isère), en Dauphiné, allant en Suisse (15 janvier 1704); Pierre Delor, de Misoën près Grenoble (chef-lieu d'une belle et florissante Église, 29 janvier 1706). (Rôle du maître d'Eglise Jean-Jacques Marolf 1702-1704.)

Il y avait plusieurs familles Claret dans le Grésivaudan (Dauphiné, près de Grenoble, sur les confins de la Savoie). Il est regrettable que l'on ne puisse pas identifier le nom de cette héroïne de la foi. Quant à Paul Reboulet, signataire de l'attestation de Jeanne Claret, il est né à Privas (Vivarais), le 19 février 1656 et fut l'aide de son vieux père, Pierre Reboulet, docteur en théologie, à Ajoux. Réfugié à Lausanne en 1683 il fut nommé pasteur adjoint de l'Église française de Bâle, devint en 1685 pasteur à Zurich, retourna à Bâle en 1699, où il remplaça Jean de Tournes comme pasteur titulaire. C'était un chrétien très distingué (1).

1709

32° « A dame Anne-Marie d'Aubigny femme de Monsr le marquis de Rouvray, ayant attestation de la Chambre des Proselytes de Berlin ». 5 batz.

Ce marquis de Rouvray était un descendant direct du fameux de Rouvray qui combattit avec Coligny à la Roche-Abeille et à Moncontour et qui fut assassiné avec son général à la Saint-Barthélemy.

1723

33° 11 *août*. « A Monsr Louis La Faux (Lafons) ministre réfugié, demeurant à Yverdon, chargé de famille, requerrant pour quelque subsistance, recommandé par Monsr le ministre Petitmaitre » (2).

Nous ignorons malheureusement le lieu d'origine du ministre Lafons. D'après les « registres du Conseil d'Yverdon » de 1723, 1724, 1725 pp. 21, 343 etc., nous voyons que Lafons désirait devenir, à Yverdon, le suffragant du pasteur Gilliard, mais qu'il ne fut pas agréé pour cet office par la vénérable classe. Par contre, à fréquentes reprises le Conseil lui accorde des secours, spécialement quand il déclare vouloir se rendre à Berne « où il veut aller cher-

(1) Arnaud. *Hist. des prot. du Vivarais*, I, p. 679.
(2) Rôle du maître d'Eglise Jean-Jacques Petitpierre 1720.

cher quelque établissement pour gagner sa vie ». On lui accorde alors 30 florins. — Le 1er janvièr 1724 on remet 2 écus blancs à Lafons «qui est destitué de biens et a quatre enfants ». Il gagnait aussi sa vie à Yverdon en donnant des leçons à des enfants de bonnes familles. Le 8 septembre 1725 Lafons se présente à Messieurs du Conseil d'Yverdon pour les remercier de « tant de bonté et de bienveillance qu'ils lui ont témoigné pendant son séjour icy. » Il prend congé d'eux pour se rendre à la Bonneville (Neuveville) où le Conseil de ce lieu lui a confié, après quelques prédications faites pour les pasteurs de Neuveville « une régence en lattinité ». Il était payé à raison de 24 écus par an (ce qui équivaudrait aujourd'hui à 300 fr.).

Il lui fut octroyé, à son départ d'Yverdon, selon un engagement antérieur, une somme de 30 florins. — D'après le rôle du maître d'Église nous voyons donc que la pauvreté a accompagné Lafons sur les bords du lac de Bienne (1) !

Des galériens qui souffrirent pour leur foi passèrent aussi par Neuveville, ce furent entre autres : Jean Dauvergne de Castejaloux en Gascogne (21 février 1688) ; la femme et les filles de Pierre Durand, galérien (28 mai 1688) ; Toussaint Estais de Saint-Brieuc (9 août 1698) ; Michel Casiny, des Cévennes qui resta, au dire du maître d'Église, 22 ans aux galères (23 mai 1688).

En outre les archives contiennent une lettre très intéressante adressée par 4 galériens de Marseille, Bancillon, des Monts, Blanchard et de Lissart en 1700 à Mlle Farci à Berne (2).

(1) Nous exprimons notre gratitude à M. John Landry, ancien syndic d'Yverdon, qui a bien voulu nous transmettre quelques extraits des registres du Conseil d'Yverdon.

(2) On sait qu'en 1713 Louis XIV libéra un assez grand nombre de galériens. — Voy. *Bulletin* XI, 1862, pp. 401-403, lettre datée du 25 sept. 1709, adressée au pasteur de l'Eglise française d'Erlangen et signée Blanchard, De Lissart et Des Monts. — Voy. aussi *Bulletin* XVII, p. 117, lettre de Bancillon, Fontblanche, etc., à Mlle de Peray, 1699. — La lettre des archives de Neuveville a d'ailleurs été publiée dans le *Bulletin* IV p. 376-381

CHAPITRE IV

Les familles du Refuge établies à Neuveville. — La famille Gros. — La Colonie française de Berne transférée en 1850 à Neuveville.

En somme le Refuge a donné plutôt un faible apport d'habitants et de bourgeois à la cité neuvevilloise. Dans mainte autre petite ville de Suisse la proportion des réfugiés a été plus forte. Cela tient peut-être au fait que Neuveville, en tirant ses principales ressources de la culture de la vigne et de l'exploitation de ses forêts et pâturages, avait moins besoin de voir l'industrie se développer dans son sein que d'autres localités. Au reste le droit de bourgeoisie ne s'acquérait pas sans soulager d'une manière appréciable la bourse de celui qui aspirait à cet honneur. On l'acquérait jusqu'à la somme de 300 écus (aujourd'hui 3 700 fr.)

Nous avons déjà dit que la bourgeoisie de Neuveville au temps du Refuge comptait un nombre fort respectable d'anciennes familles, dont quelques-unes même remontaient à la fondation de la nouvelle cité au pied du Schlossberg en 1301. Parmi les plus anciennes, nommons les Imer, les Chiffelle (Tchiffeli). les Gibollet, les d'Aulte, les Cunier, les Bosset, les Cellier, les Himely, les Petitmaître, les Bourguignon, les Schnyder etc...

Ces familles-là ont donné à la ville un grand nombre de magistrats, notaires, pasteurs, officiers, etc.

Parmi les familles issues du Refuge huguenot et qui se sont établies à Neuveville, il faut distinguer deux catégories : 1° celles qui ont habité Neuveville pendant quelques années et qui ont ensuite reçu d'autres bourgeoisies; 2° celles qui se sont établies définitivement à Neuveville.

Dans la première catégorie nous mentionnerons : 1° *Guy de Perrière*, originaire de Paris. De France il se rendit d'abord à Bâle, où, au mois de juin 1682, il est

nommé lecteur de l'Église française (1). On donnait ce titre aux laïques cultivés qui pouvaient ouvrir le culte par la prière et la lecture. En 1683 il reçoit l'imposition des mains (2). Il est bientôt propriétaire d'une maison, le Conseil de la ville lui donne l'autorisation de l'acheter en le désignant sous le nom de « prediger ». Pendant son séjour à Bâle, il dut se rendre à Neuveville, fit la connaissance d'Elisabeth d'Aulte (3), fille d'un bourgeois de cette localité et l'épousa. Depuis 1693 les archives bâloises ne mentionnent plus son nom. Cette année-là il acquit la bourgeoisie de Neuveville avec sa femme pour « 80 écus bernois payables comptant et un vase d'argent à sa discrétion et que venant habiter à Neuveville, il fasse les devoirs de bon bourgeois (4) ». Depuis ce moment-là nous perdons de vue ce personnage. D'après certaines indications il aurait habité aussi Saint-Imier.

Moyse Montoison, de Chabeuil en Dauphiné, marchand drapier fut reçu bourgeois de Neuveville le 2 avril 1705, plus tard il obtint la naturalisation neuchâteloise et devint sujet du roi de Prusse, le 28 février 1710 (5).

Étienne Bringuier, fabricant de bas, habitant à la Neuveville, devint aussi Neuchâtelois et sujet du roi de Prusse le 28 février 1710. Cette famille revint à Neuveville où elle acquit la bourgeoisie au XVIIIe siècle. Elle est éteinte aujourd'hui.

Isaac Panserot, maître cordonnier, habitant à Neuveville, après avoir résidé six ans à Neuchâtel, obtint la naturalisation de ce pays le 12 février 1710 (6).

Parmi les réfugiés qui habitèrent Neuveville d'une manière ininterrompue et qui reçurent la bourgeoisie, il faut citer :

(1) Kirchenarchiv. F. F. 1².
(2) Registre des baptêmes de l'Eglise française de Bâle, p. 93.
(3) Elisabeth d'Aulte est mentionnée comme marraine d'une fille de Jean Le Roux de Loisy-en-Brie. (Registre des baptêmes, 4 mars 1688.)
(4) (5) Manuel du Conseil de Neuveville.
(6) Voy. A. de Chambrier. *Naturalisation des réf. français à Neuveville* 1900, pp. 31, 56.

Jean Roussatier, médecin et apothicaire du Haut-Poitou, établi depuis 1680.

Jean-Pierre Astier, petit-fils d'un réfugié, qui, après avoir habité Lignières, près de Neuveville, acquit la bourgeoisie le 26 juin 1766 (1). Il jouissait d'une excellente réputation. Il fut reçu bourgeois pour 200 écus, en payant encore à chaque assesseur 21 batz. Cette famille s'est éteinte en 1850.

Paul Morel de la Pise, du Vivarais, pasteur à la Neuveville bourgeois de la Neuveville depuis le 13 février 1696. Sa mort survint en 1713 sans qu'il paraisse avoir eu de descendants.

Citons enfin la famille *Gros* du Dauphiné, qui, de toutes les familles issues du Refuge, a planté le plus profondément ses racines dans le sol neuvevillois, tout en étendant ses branches en Suisse et à l'étranger. Encore aujourd'hui l'arbre est vigoureux et a l'avenir devant lui. Il vaut la peine de nous arrêter à l'histoire de cette famille.

C'est le 4 février 1689 que, pour la première fois, les registres de Neuveville portent les noms de Daniel et de Jean Gros Il convient de narrer brièvement les raisons qui ont chassé en Suisse ces Dauphinois. A la suite de la persécution religieuse qui sévissait cruellement dans le Diois, à la fin de juillet 1687 Daniel, et Jean Gros, accompagnés de la sœur du premier, qui était boîteuse, quittaient leur village de Charens dans le but de gagner, si possible, la frontière suisse. Surpris dans un bois de la région de Lyon par un escadron de dragons du roi, ils se trouvèrent dans une situation très critique. La sœur boiteuse, qu'on devait porter, ralentissait leur marche. Elle supplia de la laisser en arrière pour que son frère et son cousin pussent sauver leur vie. L'héroïque huguenote parvint à convaincre ses compagnons de

(1) Manuel du Conseil de Neuveville.

voyage qui lui dirent adieu. Elle fut prise par les dragons et passa sept ans en prison dans la Tour de Crest. Les deux fugitifs arrivèrent à Genève le 6 août 1687 et furent hébergés dans la maison de bienfaisance (1).

A Neuchâtel Daniel Gros, dans le pressentiment que le chemin du retour en France est plus ou moins coupé pour lui, se met vaillamment à apprendre un métier qui lui permettra de gagner honorablement sa vie. Le 25 août 1687 il entre en apprentissage chez Claude Evarre le charpentier et y reste deux ans. Son certificat de sortie qui lui fait honneur est daté du 12 septembre 1689. — C'est à ce moment qu'il vient, avec son cousin Jean, s'établir à Neuveville. Jean Gros ne tarde pas à se marier avec Catherine Théolier de Saint-Fortunat en Vivarais, la fille d'un réfugié. Il habita le village de Nods.

Daniel exerça son métier de charpentier, d'abord pendant sept ans à Chavannes, qui fait partie de la commune de Neuveville. Mais en 1696 il s'établit en ville et fut reçu comme habitant. En 1698 il épousa Marguerite Gascard, marchande de chandelles, suif et fromage, dont l'échoppe se trouvait tout près de la tour de l'horloge. Leur travail respectif leur permit de vivre dans l'aisance. Peu avant sa mort, Daniel Gros acquit la bourgeoisie de Neuveville (en 1732) pour la somme de 300 écus. Il jouit pendant son séjour à Neuveville d'une excellente réputation. Il laissa deux fils et trois filles. Ses deux fils, Daniel et Jean-Pierre firent partie de la confrérie des cordonniers, Daniel fut tonnelier. Il eut trois fils. Le second fut :

Jean-Jacques Gros (1740-1797), pasteur à Court et à Diesse, qui fournit une belle carrière dans le pastorat et dans les lettres. Il avait été tout d'abord horloger à Neuveville. Dans sa vingtième année il se décida à faire des études de théologie. Quand il les eut terminées, il fut d'abord aumônier d'un régiment suisse au service de France, puis pasteur de la paroisse de Court (Jura ber-

(1) Voir le manuscrit qui contient le récit de l'établissement de Danie Gros à Neuveville et l'histoire succincte de la famille. Il est dû à la plume d'un descendant du réfugié, Aimé Gross (1807-1877).

nois, vallée de Tavannes). Il épousa Fanchette François, la fille du professeur de mathématiques et de physique expérimentale de Lausanne, Jean-Samuel François (1), et en eut neuf enfants.

Jean-Jacques Gros, qui était poète a attaché son nom à un ouvrage de catéchisation en vers qui est une adaptation des « Catechismus-Lieder de Wildermett ».

Le titre du livre de Gros indique clairement son contenu et sa portée :

« Abrégé de religion en cantiques. Lausanne 1783. Cantiques adaptés à la doctrine et à la méthode du catéchisme d'Heidelberg (2), imité d'un original allemand imprimé à Berne en l'an 1730. » — La dédicace est datée de Court, 20 septembre 1782.

C'est lui aussi qui fit une traduction en vers des fables de Phèdre, d'abord à l'usage des pensionnaires et élèves de son presbytère. Il fit même une pièce de théâtre dans le genre de « l'Esther de Racine » qui devait être jouée par la jeunesse studieuse de Neuveville. La tragédie « d'Absalom » fut imprimée en 1797. — Il a laissé aussi la réputation d'un prédicateur distingué. Après son ministère à Court, il fut encore pasteur à Diesse (près de Bienne), mais la maladie le força bientôt à donner sa démission et il passa les dernières années de sa vie chez son beau-père à Lausanne. Frappé de paralysie il s'éteignit en 1797.

Nous avons déjà dit qu'il eut une nombreuse descendance. L'aîné de ses trois fils (George-Emmanuel) fut pasteur de l'Église wallonne de Hanau. Les deux autres suivirent la carrière militaire. Le second, Charles-Victor, fit sa carrière en France et fut, en dernier lieu, chef de bataillon de la garde royale sous Louis XVIII et Charles X.

(1) « François (Jean-Samuel) fut élevé en Hollande. Il devint professeur de physique à Lausanne en 1766. Il embrassa avec chaleur la cause de la révolution vaudoise et mourut en 1800. Il fut membre de la Société des sciences physiques de Lausanne, correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin, etc ...». Alb. deMontet. *Dict. biographique.*

(2) On sait que le catéchisme d'Heidelberg fut en usage dans les Églises réformées de la Suisse romande jusque dans le cours du XIXe siècle.

— Mais le plus célèbre fut le cadet : Samuel-Gottlieb Gross (1), (1779-1860) qui parvint au grade de général des troupes du royaume de Naples, après une carrière des plus mouvementées et des plus honorables.

Il entra d'abord au service de la Prusse, échappa comme par miracle au désastre d'Iéna et fut 1er lieutenant dans le bataillon de fusiliers du 1er régiment poméranien. Il passa au service de Murat, roi de Naples, et resta fidèle ensuite à la dynastie des Bourbons. En 1815 nous le voyons capitaine-major, puis capitaine-directeur des milices de la province de Bari. Son avancement ne fut pas très rapide. D'un caractère foncièrement honnête et droit, mais d'un abord un peu rude, il vit des officiers moins doués que lui le devancer dans les honneurs. Il faut relever le fait que sa conduite morale fut à l'abri de tout soupçon et qu'il n'abandonna jamais ses convictions protestantes. Il se distinguait par certaines originalités. Son ami intime était son serviteur, le brave Philippe Wolf, Bavarois d'origine, qui avait suivi Gross dans ses campagnes en Allemagne. Il passait la plus grande partie de ses soirées avec son fidèle compagnon.

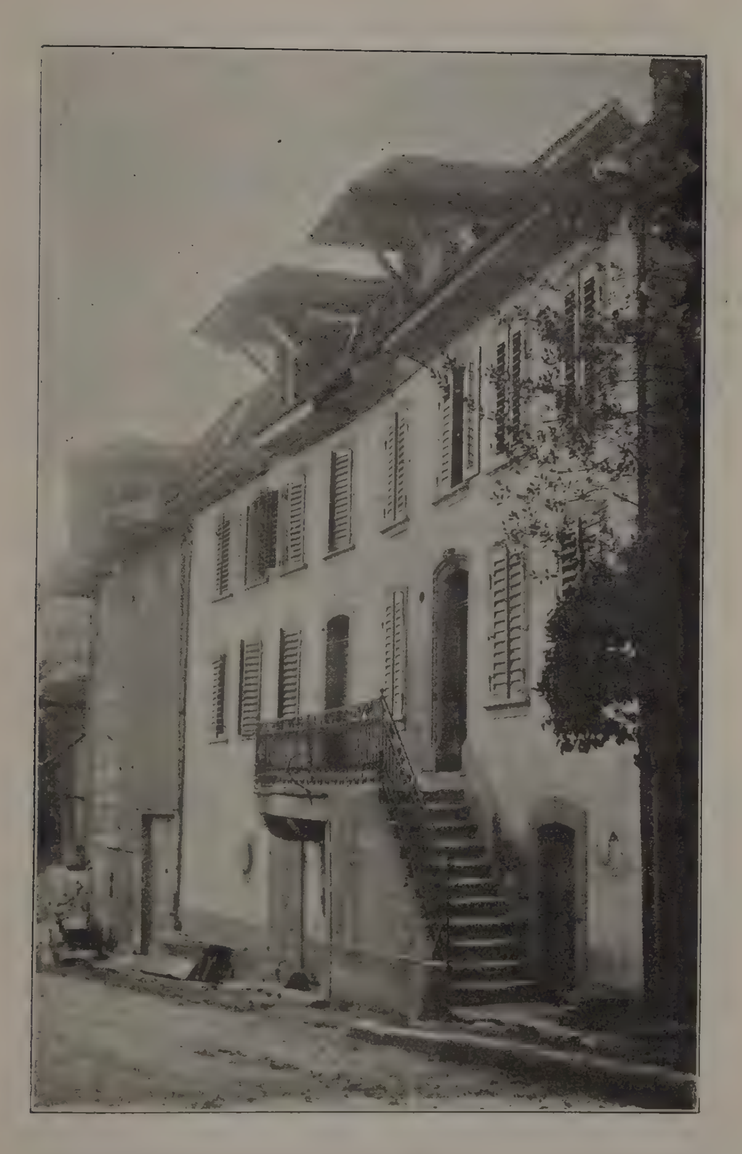
Le 1er mars 1739 il fut transféré à Palerme (Sicile) et nommé colonel du fort de Castellamare. C'est en cette qualité qu'il joua un rôle important dans la célèbre révolution de 1848 qui devait ébranler si fort le trône de Ferdinand II, roi de Naples et préparer sa chute en 1862. Gross avait alors 69 ans. Calme, résolu, il fortifia autant que possible tous les points stratégiques de la forteresse qui lui paraissaient un peu faibles, se multiplia pour être partout présent, dirigeant toute la défense avec une conscience et une intelligence remarquables. Grâce à sa vaillance, les troupes révolutionnaires eurent une peine infinie à s'emparer de la ville de Palerme et c'est peut-être en souvenir des bombes meurtrières de Gross que le sobriquet de « Re bomba » fut donné par le peuple sicilien à Ferdinand II. Il tint bon dans le fort, du 12 janvier au

(1) R. de Steiger. *Biographie de Samuel-Gottlieb Gross, brigadier au service de Naples*, 1864.

5 février 1848. La perspective d'une capitulation lui faisait horreur. Ce ne fut que par l'habile entremise du commodore anglais Lushington qu'une convention fut signée, par laquelle le fort devait être livré au comité insurrectionnel de Palerme par le colonel Gross, avec le consentement du roi, mais avec la clause que le colonel et la troupe de défense sortiraient avec tous les honneurs de la guerre. Et ce fut un beau spectacle de voir le brave colonel et sa troupe se rendre, drapeau et musique en tête, entre deux haies de gens respectueusement découverts, au navire qui devait les ramener à Naples. Sur le quai de Naples, le roi attendait l'arrivée du bateau et la première chose qu'il fit, ce fut de donner l'accolade au colonel, en le félicitant de sa belle et héroïque défense. Gross termina sa carrière militaire comme gouverneur de la ville fortifiée de Gaëte et, dans cette même année 1848, il eut à protéger un personnage célèbre qui s'était enfui dans la citadelle fidèle à la curie romaine, savoir le pape Pie IX lui-même. Gross s'acquitta avec le tact le plus parfait de sa délicate mission. Il prenait ses repas à la table du cardinal Antonelli. Il faut avouer que ce n'est pas un fait banal que de voir le descendant de l'ancien réfugié et persécuté de Charens obligé, par ses fonctions militaires, de pourvoir à la sécurité du pape en personne !

Les honneurs vinrent à lui avec la blanche vieillesse. Il reçut, avec le grade de général-brigadier, l'ordre russe de Stanislas, l'ordre pour le Mérite de Prusse qui n'est donné qu'à des officiers distingués, la grand-croix de l'ordre de Pie IX (1). Il fut admis à la retraite à 71 ans, le 22 août 1850, et se fixa à Naples. Là il vécut encore quelques années, non sans aller en Suisse en 1851. Il passa alors à Neuveville pour visiter sa parenté. A Naples il était entouré de l'estime générale, restant en relations avec quelques amis de choix. En 1857 il eut la douleur de perdre son fidèle Philippe Wolf, qu'il soigna jusqu'à la fin avec un tendre dévouement. Lui-même mourut le

(1) Ses décorations se trouvent au musée de Neuveville avec un bon portrait.



LA MAISON DITE DES GRANGES (AU FAUBOURG)

17 juillet 1860, à 81 ans. Il fut inhumé dans le cimetière protestant, en dehors de la porte de Capoue.

C'est d'un frère de Jean-Jacques Gross, Jean-Pierre Gross, tanneur (1744-1830) que descendent les représentants actuels de la famille, établis à Neuveville et ailleurs. C'est pour lui que Daniel, son père, le tonnelier, acquit en 1769, cette maison dite des « Granges », appelée ainsi en souvenir de la maison de l'ancêtre à Charens et dont nous reproduisons nne photographie (v. p 271). C'est là que naquirent plusieurs des arrière-petits-enfants de Jean-Pierre qui sont encore en vie. Parmi ces derniers citons :

M. Victor-Émile Gross, négociant à Bordeaux.

M. Adolphe Gross, le caissier actuel de la bourgeoisie de Neuveville, qui a le mérite d'avoir amassé et déchiffré un grand nombre de pièces d'archives concernant l'histoire de sa ville.

M. Victor-Jean Gross, docteur en médecine, député au Grand Conseil bernois, bien connu aussi par ses recherches et ses découvertes fort intéressantes sur les habitations lacustres.

M. James-Louis Gross, le cadet, actuellement pasteur à Neuveville et président central de la société suisse de la Croix-bleue.

La jeune génération issue de celle-là fournit aussi des promesses d'avenir. — Il nous a semblé qu'il valait la peine de montrer que la bénédiction de Dieu a reposé jusqu'ici sur la famille issue de Daniel Gros, le charpentier, le réfugié de Charens.

En 1850 la bourgeoisie de Neuveville s'accrut encore de l'entrée de quatorze familles françaises venues de la ville de Berne et issues des réfugiés de la Révocation. Ces quatorze familles constituaient le reste d'une nombreuse colonie qui avait occupé une place importante au sein de la cité bernoise.

Il convient de dire ici quelques mots de l'histoire de cette colonie (1):

C'est en 1670 que les premiers réfugiés chassés de France pour leur foi vinrent à Berne. Le bon renom de l'antique et puissante cité les attirait. Le nombre des immigrants augmenta rapidement. En 1686 ils étaient déjà 700. En 1683 le Conseil de la ville avait créé dans son sein une chambre des réfugiés (Exulanten-Kammer) pour s'occuper de tout ce qui concernait l'assistance des exilés. Mais au commencement de 1689, la colonie française fut officiellement reconnue comme corps indépendant et forma une commune bourgeoise. Un conseil de surveillants pris parmi les membres influents de la colonie fut établi. Les premiers surveillants furent :

Jean Modenx de Marsillargues.
Isaac Bermond, de Vernoux (Vivarais).
Jean Thier, d'Orpierre (Dauphiné).
Jean Scipion Peyrol, avocat, de Montpellier.
Laurent Domerc.
Pierre Mesmyn, de Paris.
Barthélémy Montillon, d'Annonay.
Pierre Du Cimetière, de Montpellier.

La présidence du Conseil de surveillance fut remise à Moïse Hollard, pasteur de l'Église française de Berne. En 1694 la Chambre des réfugiés renonça à distribuer elle-même les fonds de secours et remit cet office à la direction de surveillance. — C'était, en outre, un membre de l'Hôpital bourgeois de Berne qui gérait les intérêts du legs de Nîmes (2).

A la fin du XVIIe siècle la colonie française ouvrit une école à l'usage des enfants de ses membres (3). « Les

(1) Gouzy, *Französ. Kolonie*, v. Bern. — Ed. Bähler. *Kulturbilder aus der Refugientenzeit in Bern* (*1685-1699*), Bern, 1908, pp. 37 et suiv.

(2) On appelait ainsi un don fait le 12 août 1679 par Antoine de Possac aux pauvres de Nîmes des 3/4 d'une rente de 1500 livres qui lui était due par la République de Berne à laquelle il avait cédé à perpétuité un capital de 30.000 fr. Les intérêts de ce fonds étaient destinés aux descendants de la colonie francaise de Berne.

(3) *Neues Berner-Taschenbuch auf das Iahr 1905*. Die « Ecole française in Bern » v. Ad. Fluri.

enfants des Français réfugiés, disait-on, sont si peu instruits, qu'il n'y en a guères qui sachent donner raison de leur foy. » La première maîtresse fut la dame Labaume, qui recevait un très faible traitement de la part du gouvernement. On y enseignait la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la musique des psaumes. La durée du travail était de 5 heures par jour. Jusqu'en 1798 le régent était nommé par la Chambre des réfugiés. L'école dura jusqu'au commencement de 1804. Le dernier régent en fut Samuel-Jacob Mussard, originaire du pays de Vaud. — La colonie diminua considérablement en nombre au XIXe siècle. En 1845 elle ne comptait plus que 86 personnes. En 1837 déjà le gouvernement faisait entendre à la colonie, qui constituait à elle seule une commune, qu'elle n'était que tolérée et qu'elle ne devait pas recevoir de nouveaux bourgeois dans son sein. Cet état de choses ne pouvait pas durer longtemps. Il était contraire à la constitution du canton de permettre à une commune d'exister sans qu'elle possédât le moindre territoire. En outre l'entrée des membres de la colonie dans la bourgeoisie de Berne était pour eux trop onéreuse au point de vue financier. Le droit de bourgeoisie s'acquérait à un prix très élevé. Le gouvernement chercha donc une commune du canton pour y incorporer les ressortissants de la colonie. Ce fut avec Neuveville seulement que l'entente parvint à se faire. Les négociations furent conduites dès juillet 1849 par M. Albert Renaud, pasteur de l'Église de Berne et président de la Direction de la colonie (1). Dans plusieurs séances il exposa devant le Conseil de bourgeoisie toute l'histoire et la situation de la colonie, avec son état de fortune.

L'Assemblée de bourgeoisie fut convoquée et le 17 janvier 1850, après des « détails judicieux et précis » donnés par M. le pasteur Renaud, elle ratifia la convention proposée entre la colonie et la commune de Neuveville par 56 oui sur 64 votants. Peu après la colonie adoptait le projet et enfin, le 25 septembre 1850, le Grand Conseil bernois ratifiait aussi la convention.

(1) Protocoles du Conseil de bourgeoisie 1841-1849.

Le 14 novembre 1850 la bourgeoisie de Neuveville décida d'envoyer un char à Berne pour y chercher les titres et les papiers de la colonie (1).

La colonie, en se fondant ainsi dans la bourgeoisie de Neuveville, apportait les sommes suivantes :

	FR.	CENT.
Fonds des réfugiés.	29 899	49 1/2
Fonds de la Bourse	64 784	09 1/2
	94 683 fr.	59 cent.

Au 7 décembre 1850 les familles de la colonie qui entrèrent dans la bourgeoisie de Neuveville étaient les suivantes :

Courant, de Leyris, Ferrier, George, Gouzy, Guirodon, Lugardon, Nogaret, Olivier, Picholier, Pagès, Rieux, Vieux, Volpillière (2).

Ch. Schnetzler.

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Attestation donnée à Isaac Colombier par J. Teissier, pasteur de l'Église de Begnin (Pays de Vaud) le 9 février 1729.

Le soussigné, pasteur de l'église de Bégnin, dans le canton de Berne, certifie par la présente que le nommé Isaac Colombier, avec sa femme et 5 enfants, sont du nombre de ceux qui ont été déchassés de France, à cause de la vérité de l'évangile et qu'ils ont demeuré parmi nous pendant 6 ans, s'étant conduits en honnêtes et braves gens, ayant fréquenté nos saintes assemblées et participé dans toutes les occasions à la Sainte Cène. Mais le dit (Jean ?) Colombier a le malheur d'être attaqué du haut mal ou épilepsie, déjà depuis

(1) V. Protoc. du Conseil de bourgeoisie, années 1849-1862.
(2) Ed. Bähler. *Kulturbilder aus der Refugienten zeit in Bern*, p. 78.

2 ans, sans changement, outre qu'il a presque une entière extinction de vue. En sorte que pour croire se délivrer de ce pitoyable état, il a employé le peu qu'il avait encore. Dans l'impossibilité qu'il est lui et sa famille de subsister, il a le dessin de se retirer où il plaira à la divine providence de le conduire.

Il m'a à ce sujet requis de lui accorder ce présent témoignage. pour s'en servir dans le besoin, par lequel je le recommande à la grâce de Dieu et à la charité de nos frères en Christ, comme étant digne de grande compassion.

Donné à Bégnin le 9 février 1729.

J. Tessier.

L'original ayant été en langue française, il a été traduit en allemand par moi, John Rodolphe Moschard, pasteur de l'église de Stein au Toggenbourg.

La présente a été traduite de son original allemand, muni d'un cachet en cire au bas par moi soussigné sans changement, à la réquisition du dit Colombier, Ch. L. Schnider, notaire.

Neuveville le 16 juin 1730.

II

Requête présentée par l'Église vaudoise de Canstadt (Wurtemberg) aux autorités de Neuveville pour solliciter un secours pécuniaire en 1763 :

Canstadt Wurtemberg le 24 août 1763.

Très hauts Puissants et Souverains Seigneurs.

Convaincus de l'Esprit de Charité et de Bénéficence qui règne dans les cœurs bienfaisants de Vòs Excellences, conformément aux règles du Saint Évangile, qu'Elles pratiquent avec tant de soin; instruits des Bénédictions et des Richesses dont Dieu les a comblées en sa Grâce, et dont Elles se font un délice Chrétien de faire part à ceux qui dans le besoin s'adressent à Elles, pour être consolés et secourus, nous prenons la très humble liberté de nous jeter en toute soumission, aux pieds de Vos Excellences, Les suppliant très dévotement de vouloir jeter les yeux de Leur Compassion, sur le malheur qui nous arrive, et qui nous cause la plus amère désolation.

Notre maison pastorale, bâtie il y a près de deux siècles et achetée à grands frais par notre Consistoire l'an 1724, menace de crouler

sous ses fondements et d'entraîner notre Temple dans sa ruine, ne faisant, pour ainsi dire, qu'un même édifice. De nous mêmes, nous sommes absolument hors d'état de fournir le montant, pour faire la réparation qu'exige la nécessité de prévenir ce malheur. Notre architecte nous représentant, et le danger que nous courrons et la somme requise pour l'éviter, nous jette dans la dernière consternation. Nous n'osons pas toucher à notre petit capital, qui de lui-même malheureusement est assez modique, peut à peine suffire à l'entretien du pasteur et du chantre. Qu'il serait triste et mortifiant pour nous et toutes les Eglises Réformées établies dans cet Etat, de perdre les précieux privilèges dont nous jouissons, faute de secours dans un si pressant besoin ! Dans cette désolante extrémité, nous conjurons Vos Excellences de vouloir avoir pitié de nous, en nous faisant ressentir les douces influences de Leur Charité, et en envoyant à notre adresse, le don que Leur Bénignité si exaltée, voudra bien nous accorder. Dieu, le Rémunérateur de tout bien, récompensera par mille Bénédictions, la Grâce de Vos Excellences émanée sur nous, et nous nous ferons un devoir sacré de nous dire avec le respect le plus profond et la reconnaissance la plus vive,

Très Hauts, Puissants et Souverains Seigneurs,

De Vos Excellences les plus soumis et les plus obéissants serviteurs.

FRANCOIS-CHARLES AFFOULIT, Ancien. L. GROS, Pasteur.
JEAN ROUX, Ancien. DANIEL ARNOUX, Ancien.
BENJAMIN RIBOT, Ancien.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

L'Église et l'état en France depuis l'Édit de Nantes jusqu'en 1906 d'après M. G. Desdevises du Dézert (1).

Cette œuvre, ou plus exactement ce cours de 44 leçons professé à Clermont, a plus de valeur que ne semble lui en octroyer le court et quelque peu dédaigneux compte rendu de la *Revue Historique* (janv.-févr. 1910, p. 119). C'est-à-dire, entendons-nous : peut-être pas plus de valeur documentaire et c'est ce point de vue qu'affectent seul de reconnaître aujourd'hui la plupart des historiens de profession — mais sans contredit plus de valeur morale et phi-

(1) Société française d'imprimerie et de librairie, 1907-1908, 2 vol. de 365 et 367 p. in-8°.

losophique. Et d'abord une impartialité qu'il faut qualifier de touchante, parce qu'elle ne vient pas de la tête seule, mais aussi du cœur, et trahit un sain et profond sentiment patriotique; puis une élégance naturelle de style qui ne nuit point au sérieux des idées, quoique parfois un peu trop grandiloquente — mais combien d'auditeurs prêtent l'oreille à la plus pure vérité si l'on n'enfle un peu la voix; — d'autre part une connaissance des hommes et une expérience de la vie qui ne vont pas jusqu'à l'amertume et au pessimisme, mais donnent au jugement de l'historien et du psychologue, quelque badine qu'en soit souvent la forme, un poids exceptionnel et une gravité exempte de toute allure théâtrale; enfin et surtout un accent personnel et sincère qui entraîne même ceux que des phrases trop sonores et une argumentation pas toujours assez simple ont pu mettre d'abord en défiance. M. Driault, au lieu cité plus haut de la *Revue Historique*, estime que la deuxième moitié du t. II, sur la France catholique contemporaine, est la partie la plus originale de l'œuvre, et se demande en terminant si le régime « américaniste » de l'Église libre dans l'État libre, tel que l'auteur le souhaite à la France, est réellement possible dans notre pays. Nous nous le demandons aussi; mais faisons d'abord une rapide revue des passages saillants, non sans écarter une chicane de M. Driault, relative au titre, qui serait d'après lui assez inexact, attendu que la dernière partie ne traiterait plus de l'Église et de l'État, mais de l'Église et de la société française, « dans une revue qui ressemble à un chapitre de manuel d'histoire littéraire ». En réalité, s'il y a quelques digressions plutôt littéraires ou morales, la politique religieuse de la République n'en est pas moins exposée jusqu'au bout, comme nous allons le voir.

L'*Introduction* ne donne pas une idée très nette de la valeur de l'ouvrage; car elle a un style un peu « pontifiant » et même quelques phrases creuses qui feraient mal présumer de la suite. On y sent trop l'effort pour capter la bienveillance du lecteur et fixer son attention en s'imposant à son sens esthétique. Luther y est traité de « barbare » dont « la foi grossière empêcha de se réaliser » le rêve humanitaire; « le résultat de sa belle entreprise fut la rupture de l'unité chrétienne, 130 ans de guerres religieuses, des persécutions, des massacres, des atrocités sans fin ». Hâtons-nous de dire que ce n'est là qu'une boutade destinée à tranquilliser le lecteur bien pensant; en réalité, nous le répétons, l'auteur sait conserver dans les parties les plus épineuses de son sujet, une sérénité et une impartialité admirables, qui n'excluent pas une juste sévérité, comme le prouve justement le 1er chapitre :

La question protestante jusqu'à la paix d'Alais. « De la mort d'Henri IV à la paix d'Alais, les protestants ont pris quatre fois les armes, et n'ont jamais eu de motif vraiment sérieux de les

prendre (1). Ils ont ainsi perdu toute considération aux yeux de l'autorité royale et de la nation, qui n'a vu en eux que des fauteurs de discordes... Nous les voyons aussi hésitants dans l'action qu'emportés dans le conseil. Les prises d'armes ne sont jamais que tumultuaires et partielles. Les chefs sont maussades et égoïstes ou bouillants et inconsidérés. Plus d'un se laisse acheter et trahit son parti »... etc.

La renaissance religieuse sous Louis XIII. Jésuites, Gallicans, Pierre de Bérulle et l'Oratoire, Port-Royal.

La charité au XVIIe *siècle.* « L'état social » du grand siècle « resta fort barbare, la misère y coula toujours à grands flots et faillit plus d'une fois le submerger ». François de Sales et Mme de Chantal, St Vincent de Paul et les confréries de Charité qui donnèrent naissance aux sœurs de charité.

La compagnie du Très-Saint-Sacrement, d'après M. Raoul Allier.

Le Jansénisme « peut être considéré comme une maladie noire du sens religieux ».

Le Quiétisme. Le Roi et l'Église. La propriété ecclésiastique. Sous Louis XIV, « les rapports du roi de France et du Saint-Siège ne pouvaient être plus mauvais à moins de guerre déclarée. La royauté aurait dû concourir au progrès moral de l'Église; elle lui donna les pires exemples et aida à sa corruption.

Préliminaires de la Révocation. « La royauté aurait dû défendre les protestants contre le fanatisme catholique; elle se montra plus fanatique et plus cruelle que l'Église elle-même. » Constance du baron de Péchels et de sa femme, la marquise de Sabonnières, à Montauban (p. 141).

La Révocation. « Mme de Maintenon a été accusée, à tort, d'en avoir été l'inspiratrice (2) Son origine calviniste, « la mettait dans un grand embarras et l'obligeait d'approuver des choses fort opposées à ses sentiments ». Son influence ne fut qu'indirecte, selon l'auteur. Martyre de Chambrun, à Orange (p. 148). « Quand, effrayé lui-même de ce qu'il apprenait, Louvois voulut arrêter le fléau (les dragonnades) qu'il avait déchaîné, ses ordres ne furent plus obéis. Généraux, intendants, magistrats et soldats avaient pris goût à la curée, et, sûrs que le ministre n'oserait jamais les désavouer, continuaient leur sinistre besogne... Comme si l'Édit d'octobre n'était point encore assez barbare, toute une série de mesures vinrent encore l'aggraver ». Lettre de Fénelon à Louis XIV (p. 159).

(1) Cela est plus vite dit que prouvé. Un fait incontestable c'est qu'une fois que les protestants ont été incapables de se défendre, on n'a plus songé qu'à les supprimer (*Réd.*)

(2) On n'accuse pas Mme de Maintenon d'avoir *inspiré* la Révocation, réclamée par le clergé depuis la signature de l'édit de Nantes, mais bien de l'avoir obtenue, en échange de son mariage avec le roi. Voy. *France Prot.* 2e éd. I, 531 (*Réd.*)

Le grand Arnauld, alors réfugié en Hollande, applaudit lui aussi à la persécution... « Il faut savoir l'avouer : la France tout entière a été complice du roi » parce « que l'âme française, avec toutes ses brillantes qualités, présente deux trous profonds que rien n'a pu combler : elle n'a ni le sens du droit ni le sens de la liberté ». Toute cette page 160 est à lire. Fanatisme religieux en 1685, politique en 1793, « les deux crises sont adéquates... et demain peut-être les partis de haine joueront sous nos yeux le 3e acte du drame. au nom cette fois du fanatisme social ».

L'Eglise au XVIIe siècle. La victoire corrompt le vainqueur, l'endort et lui fait perdre peu à peu les vertus auxquelles il avait dû son triomphe. L'Église n'échappe pas à cette loi fatale, et le XVIIIe siècle, qui semblait devoir être tout à elle, vit au contraire le commencement de son déclin. « L'enseignement à Louis le Grand provoque cette réflexion salutaire et combien actuelle : « Les programmes, auxquels les pédants attachent une si plaisante importance, n'en ont vraiment presque aucune. La nature des choses apprises est presque indifférente ; tout le profit vient de la manière dont on apprend... Les programmes réduits d'autrefois avaient une tout autre valeur éducative (que les nôtres qui fatiguent « les esprits sans les sustenter ») et mûrissaient doucement les intelligences par le continuel exercice qu'ils leur imposaient. »

La fin du Jansénisme. « Les partis politiques ou religieux ont parfois, comme les individus, de bien tristes vieillesses et se traînent décrépits et méconnaissables, au milieu de l'indifférence générale qu'ils essaient en vain de réveiller. » Le jansénisme est-il mort aujourd'hui ?. Il se pourrait que cette longue querelle ait laissé quelque trace dans le catholicisme français. Les doctrines augustiniennes semblent avoir toujours trouvé en France un terrain particulièrement favorable... Et comment s'expliquer que le Français, si vain, si léger, si en dehors, soit précisément le peuple qui ait fait le meilleur accueil au mode le plus austère de la foi ?... Le Français qui veut vivre de la vie intérieure, se met par ce seul désir en dehors de l'opinion commune et se sépare de l'immense majorité de ses compatriotes, pour lesquels l'indifférence est le plus commode des oreillers... Il se dénaturalise... et plus le milieu qui l'entoure est remuant et joyeux, plus il se fait taciturne, plus il se sent envahi par la tristesse et par la crainte... L'Espagnol a une religion d'enfant, d'enfant parfois féroce. L'Italien négocie avec Dieu. Le Français en détourne ses yeux et sa pensée, ou, s'il y pense, c'est pour s'écraser devant lui. »

L'Eglise et les philosophes. Dans leur querelle avec les jansénistes, qui « agita la France pendant 60 ans, les jésuites finirent par succomber ; mais le véritable vaincu fut l'esprit religieux lui-même. » A propos de *Candide* : « Jamais on n'a offert à l'homme

pareil verre d'absinthe, jamais on ne lui a présenté en riant un miroir où il se soit vu si ressemblant et si prodigieusement laid. Et tandis qu'il s'y regarde, stupéfait de se trouver si bête et si hideux, il semble que Voltaire soit encore derrière lui à se gausser diaboliquement de ses illusions, de ses amours et de ses croyances. » Et ceci encore sur Voltaire : « Divisant le monde en une petite élite de philosophes éclairés et une multitude innombrable d'imbéciles, d'ignares et de fous furieux, il lui venait souvent à l'idée que le catholicisme, avec tous ses défauts, était tout justement ce qu'il fallait à cette multitude. »

Expulsion des Jésuites. Frédéric II écrit fort plaisamment, à ce sujet, le 13 sept. 1773 : « Puisque j'appartiens à la classe des hérétiques, le pape ne peut me dispenser de l'obligation de tenir ma parole ni des devoirs d'un honnête homme et d'un roi. »

La question protestante et le rétablissement de l'Edit. Voir p. 230 la réponse peu honorable de Jean-Jacques sollicité de plaider la cause des protestants, réponse suivie du récit circonstancié de l'affaire Calas. « Si la Révolution n'était point venue », l'édit de Tolérance « marquerait la date la plus mémorable du siècle dans l'histoire intérieure de la France. » Et voici le terrible bilan des XVIIe et XVIIIe siècles : « Supposons que la France soit restée fidèle aux traditions de Henri IV, qu'elle n'ait proscrit ni calvinistes, ni jansénistes, ni quiétistes, ni jésuites, ni philosophes, et que chacune de ces écoles ait pu se développer librement, n'est-il pas certain que la vie religieuse et morale, plus variée et plus active, y fût aussi restée plus sérieuse et plus profonde ? N'est-il pas infiniment probable que l'habitude de vivre en paix avec des hommes d'opinion différente aurait développé chez nous le respect des droits d'autrui et le sens de la liberté ? N'est-il pas presque certain que le catholicisme, plus tolérant, n'aurait pas trouvé dans la philosophie un ennemi aussi intraitable et serait arrivé plus respectable et plus respecté au seuil des temps modernes (1) ? »

Les cahiers du clergé en 1789. « Assez éclairé pour comprendre qu'une réforme politique s'imposait, assez libéral pour la vouloir sérieuse et efficace, le clergé se laisse aveugler par l'amour-propre et l'esprit de corps, toutes les fois qu'il s'agit de sa propre cause... Le régime qu'il rêve pour la France est une véritable théocratie, et vouloir imposer un pareil système à la France de 1789, c'était indubitablement ne pas la connaître. »

L'expropriation du clergé. A propos du vandalisme révolutionnaire : « La France était encore, à la fin du XVIIIe siècle, le pays le plus monumental de l'Europe, le plus riche en objets précieux.

(1) Voir, dans la *Revue historique* de janv.-févr. 1910, p. 63-79, le bon article de M. Albert Mathiez sur *Les philosophes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France à la fin du XVIIIe siècle.*

Il nous en est resté assez pour nous faire une idée de ce qu'elle put être au temps de sa splendeur; mais il y eut alors des pertes irréparables... »

La suppression des ordres monastiques. « Les auteurs de la loi du 13 février 1790 ne pouvaient prévoir toutes les catastrophes qui allaient atteindre la France, il n'en reste pas moins certain que la loi respire l'esprit de parti, apporta un trouble profond dans les consciences, fut pour un grand nombre de particuliers la source de malheurs et de souffrances imméritées, arrêta des travaux scientifiques considérés comme les plus beaux du siècle et désorganisa pour 10 ans l'enseignement public » Comme conclusion, l'auteur rappelle, à propos, le mot de Siéyès: « Quand on veut être libre, il faut savoir être juste. »

La constitution civile du clergé. « Les Constituants ne sont pas seulement les disciples de Voltaire et de Rousseau, ce sont aussi des Français façonnés par de longs siècles d'absolutisme royal et par 200 ans d'éducation classique. Voltaire leur a ôté le respect et jusqu'au sens de la religion... S'ils croient encore à Dieu, c'est par un reste d'habitude et pour ne s'en occuper jamais... S'occupe de métaphysique qui voudra! Pour eux ils ont à hâter le règne de la philosophie. Ils sont, d'autre part, trop pratiques pour méconnaître que la religion peut mettre un frein à certains appétits de la foule... Ils font un dieu à leur image: simpliste, logicien, philanthrope et autoritaire, qui est une abstraction, un symbole philosophique. »

Les cultes révolutionnaires. « Il était à croire que l'Église constitutionnelle, représentant la forme catholique de la Révolution et ayant derrière elle toutes les forces de l'Etat, finirait tôt ou tard par s'imposer à la nation... Tel eût été, en effet, le résultat de cette grande lutte, si les créateurs de cette Eglise avaient cru, eux-mêmes, à sa durée et avaient sincèrement désiré son triomphe. Mais... la majorité ne voyait dans cette création qu'une mesure provisoire... »

Le catholicisme pendant la Révolution et le Concordat. « Au moment du Concordat, le culte catholique était exercé publiquement par 2000 prêtres constitutionnels et par 18000 réfractaires réconciliés avec les lois. Les deux communions n'étaient plus séparées que par une question d'amour-propre, et l'unité religieuse se serait probablement rétablie très vite si le régime eût duré plus longtemps. La France s'habituait à la liberté, n'éprouvait ni le besoin ni le désir de rattacher l'Église à l'État; ce fut l'ambition de Bonaparte qui lui imposa le Concordat... Le prétendu restaurateur de l'autel ne visait qu'à restaurer le trône à son profit. »

Napoléon et l'Eglise, ou, ce qui serait plus exact, Napoléon et le pape, car il s'agit surtout de leurs rapports personnels.

Les origines du parti prêtre. Chateaubriand, J. de Maistre; Lamennais « épris de vérité pure et de sincérité absolue, a aspiré de toutes ses forces à posséder ces deux biens suprêmes, et n'a pas su voir qu'ils ne sont pas faits pour l'humanité. Il s'est usé dans une lutte sans merci contre les hypocrisies du monde et de l'autorité. Il n'est pas de roman plus douloureux que le martyre de cette grande âme aux prises avec la routine, la sottise et la méchanceté ». De Bonald : « En défendant son autonomie politique et intellectuelle, la France a, croyons-nous, fait œuvre courageuse et sage. Mais dans la résistance à la conquête catholique... il y eut peut-être une part de faiblesse morale, une préférence fâcheuse pour le laisser aller, pour la loi du moindre effort. »

Le Concordat de 1817. La Congrégation. Voici un jugement auquel tous les historiens ne souscriront pas : « Si Louis XVIII eût accepté le suffrage universel, il eût certainement noyé le libéralisme bourgeois sous le flot irrésistible du loyalisme populaire... La monarchie se fût trouvée ainsi consolidée pour de longues années et peut-être pour toujours. » La *Congrégation*, « à laquelle on attribue généralement plus d'importance qu'elle n'en eut, et qui rappelle étrangement la fameuse *Compagnie du Très-Saint-Sacrement* », fut fondée à Paris en 1801 par un jésuite sécularisé, se dispersa en 1809 devant l'animadversion impériale, poür se reconstituer dès avril 1814; et, « tout en conservant le caractère d'une société d'édification mutuelle, se préoccupa de remédier au dénuement physique et moral dans lequel gémissait la population parisienne. »

Charles X et l'Église.

L'Église et l'Université. « Trop sage pour être longtemps populaire en France, Louis-Philippe a été le plus libéral de nos souverains, et quoique l'Église ne lui ait jamais pardonné d'avoir accepté la couronne, elle ne laissa pas de profiter largement de la complaisance du roi pour accroître sa puissance et développer ses ressources. » Notons cette réflexion courageuse : « Napoléon avait conservé l'internat, faute que l'Université n'a jamais eu le courage de corriger et dont elle souffrira aussi longtemps qu'elle persistera dans cette erreur initiale... L'internat n'avait pas seulement pour inconvénient de faire jouer à l'État un rôle qu'il ne peut remplir; il rendait encore indispensable l'autorité despotique des principaux et des proviseurs, et maintenait ainsi le corps enseignant dans la servitude la plus fâcheuse... arrêtant chez les maîtres toute velléité d'initiative. »

La liberté de l'Enseignement. « Les Écoles centrales de la Révolution constituèrent une tentative très intéressante d'enseigne-

ment d'État. Les programmes furent très variés et très souples; l'internat disparut, mais les autorités locales ne surent pas comprendre la valeur de l'institution qui leur était confiée, et, en face des Écoles centrales, mal dotées et mal recrutées, s'ouvrirent des pensions à l'ancienne mode, à programmes étroits, à discipline automatique, qui eurent toute la clientèle. Le législateur avait fait effort pour sortir de l'ornière; le citoyen y retournait passivement, par la seule puissance de la routine. » Le même phénomène s'est reproduit pour nos lycées de filles. Écoutons cette sage parole, plus actuelle que jamais : « J'entends toujours parler de façonner les esprits, de modeler les intelligences... Est-ce là ce que doit faire un éducateur?... L'idéal n'est pas de créer des hommes tous semblables les uns aux autres, mais des hommes libres et autonomes, capables de se faire à eux-mêmes une règle de vie. »

Lamennais et Grégoire XVI. « L'Église a eu un grand homme, qui eût été capable de la mener à la conquête du monde; mais elle l'a méconnu, calomnié, injurié, banni et a, ce jour-là, fait la joie de tous ses ennemis. » On trouvera, à la fin de ce chapitre, de longues citations des *Paroles d'un Croyant*, « ...on ne saura jamais tout le bien que fit ce livre, sur combien d'âmes il a passé comme un souffle purifiant et vivifiant ».

Le mouvement de 1848. Saluons, en passant, cette phrase qui en dit long sur notre mentalité politique : « Le 11 janvier 1850, une loi donna aux préfets la nomination des instituteurs. — Vous avez le vertige! cria aux députés réactionnaires le député républicain Noël Parfait... et la loi dure encore! »

L'unité italienne et la papauté. « Les projets d'alliance, extrêmement sérieux, entre Paris, Florence et Vienne furent toujours arrêtés par la question romaine. Et s'il en fut ainsi, ce fut en grande partie l'impératrice qui doit en être tenue pour responsable. D'intelligence médiocre et restée très Espagnole, elle crut, en protégeant le Saint-Siège, assurer à son fils la faveur du ciel, et exerça un réel ascendant sur l'empereur affaibli. »

Le Syllabus « est, après l'abandon de la cause libérale, la seconde faute lourde de Pie IX, si bien intentionné et si prodigieusement mal conseillé... C'est comme un boulet que le catholicisme traîne après lui et qui le désigne partout aux peuples comme l'ennemi de leurs libertés et de leurs droits ».

Le Concile du Vatican. « Dans le conflit actuel entre les hommes de foi et les hommes de raison pure, la seule défense possible du christianisme est la conscience individuelle... c'est le réduit central de la défense religieuse; n'allez donc pas la violenter vous-mêmes, à la grande joie de l'ennemi. »

L'Église et la République de 1870 à 1900. « L'histoire de la

Commune est encore mal connue : nous pensons que ce feu de paille n'eût pas duré et qu'avec de l'or adroitement semé, des promesses, des marques de bienveillance, une politique ferme et prudente à la fois, on n'eût pas eu besoin d'exposer la ville à la subversion totale... » Ce sont là de ces conseils rétrospectifs que chacun se croit capable de donner à tête reposée, loin du feu. Il y a quelque présomption à oser porter des jugements aussi sommaires.

La France catholique : les écrivains et les penseurs, les polémistes, les attardés et les violents.

La France non catholique, les dissidents, les adversaires, les ennemis. Les dissidents, c'est nous et les israélites. Je crains que l'auteur ne nous ait un peu flattés en disant : « Minorité active et sérieuse, d'une culture intellectuelle et morale supérieure à la culture moyenne de la nation, les protestants ont compté au XIXe siècle, parmi les fils les plus instruits, les plus laborieux, les plus probes de la patrie ; ils se sont montrés, en général, passionnés pour le droit et pour la liberté ». Parlant ensuite de nos divisions, il poursuit : « L'Église protestante n'ayant ni pontife suprême, ni congrégation de l'Index, le protestantisme libéral n'a pas connu la proscription dont le catholicisme libéral a été frappé. Les orthodoxes ne se sont pas résignés sans combat à lui faire sa place, il y a eu, il y a encore de très vives polémiques, mais le principe du libre examen a fini par triompher, et l'assemblée de Jarnac en octobre 1906 a promulgué, dans le plus noble langage, la charte constitutionnelle du protestantisme libéral évangélique ». Suivent les 5 articles proclamés à Jarnac. « Ainsi présenté, il peut être considéré actuellement comme la forme la plus moderne, la plus libre et la plus démocratique de la pensée chrétienne... il paraît animé des sentiments les plus fraternels à l'égard des catholiques libéraux, et ses membres les plus distingués espèrent toujours qu'une heure viendra où tous les hommes d'esprit vraiment religieux seront enfin assez chrétiens pour se donner la main »...

La religion de l'humanité, « aujourd'hui très goûtée », nous vaut cette jolie réflexion : « Il y aurait en l'homme je ne sais quoi de divin et de progressif qui finirait par créer une conscience générale et par redonner à Dieu une sorte d'existence idéale. Le peuple ne voit point si haut : mais l'idée d'être dieu, comme il est déjà souverain, ne lui déplaît pas, et l'on peut se demander si le nouveau dogme est une philosophie ou une flatterie à l'adresse de la foule toute-puissante... Ce peuple, qui ne se soucie pas de Dieu, ne veut surtout pas de maître et court gaiement la poste sur la grande route de l'anarchie ». Le résidu religieux resté au fond de l'âme populaire est caractérisé par un bourgeois parisien : « Voyez-vous, au-dessus de nous il y a quelque chose ! Mais ce

n'est pas la peine de se casser la tête à savoir quoi ». L'auteur est un des si rares Français nés catholiques qui assurent que « nous sommes presque tous imbibés de catholicisme » et que « ceux d'entre nous qui s'éloignent de l'Église, en gardent la marque indélébile dans leur cœur et dans leur esprit, si bien qu'on a pu voir dans les plus farouches anticléricaux de simples catholiques retournés ». Il reconnaît sans détour que « le sens de l'autorité disparaît chaque jour de ce pays » et montre successivement toutes les formes de l'autorité minées, — autant dans l'armée qui « sans discipline est la plus dangereuse des multitudes, comme un canon fêlé, plus redoutable pour ceux qui veulent s'en servir que pour l'ennemi », — que dans la famille où « l'autorité paternelle est une vieille radoteuse, que les enfants modernes ont, depuis beau temps, mise en état d'interdiction ». Il sait qu' « on n'a jamais tant parlé de bonté, de justice, de solidarité, » et que pourtant « jamais l'égoïsme ne s'est affirmé avec plus de férocité ». Plus loin, il rappelle la tragique comparaison de l'Église avec un grand arbre à l'ombre duquel « meurent les herbes, les arbustes, les tiges de blé » ; car il leur faut le plein air et la pleine lumière des prés et des champs, là-bas, loin de l'ombre meurtrière. » Il devine, d'autre part, que « l'anticléricalisme est au fond, un sentiment beaucoup plus qu'une doctrine » et ajoute « que c'est un mauvais sentiment ». Nous dirions plutôt que c'est une mode et une pose, et que si la mode venait à changer, la pose se modifierait à vue d'œil. Car les deux France sont sœurs,... ont le même esprit logique et les mêmes ambitions... la même impatience de tout joug et la même soif d'autorité... Si elles se font la guerre, c'est qu'elles ne sont vraiment libres ni l'une ni l'autre, et qu'elles écoutent et comprennent aussi peu l'une que l'autre « l'intérêt supérieur de la patrie », qui « voudrait qu'elles vécussent en bon accord ».

La guerre aux congrégations. La fin de ce chapitre développe une belle comparaison : « Un pays libre est comparable à une grande maison de rapport bien construite, bien habitée et bien administrée », tandis qu'« un pays qui n'est pas libre ressemble à une maison mal tenue ».

La séparation de l'Église et de l'État et ses *suites.* Le jugement du haut dignitaire de l'Église d'Angleterre rapporté par le *Matin* du 11 décembre 1906 n'a pas la valeur que l'auteur semble lui accorder, car la situation n'est pas la même en France, où l'on ne saurait sans grand danger accorder à l'Église des libertés qu'on peut lui laisser en pays protestant parce qu'elle n'y a pas les moyens d'en abuser (p. 432).

L'avenir de l'Église. « Restons chrétiens, non seulement parce que la valeur morale de notre pays en dépend, non seulement parce que la dignité de la famille française l'exige, mais encore

par ce que la sécurité de la patrie le commande impérieusement. »

Voilà une conclusion bien pragmatique et — comment l'auteur ne le voit-il et ne le sent-il pas? — qui ouvre la porte à toutes les compromissions et même, pour parler franchement, à toutes les hypocrisies. Et puis, à la rigueur, adressées à des protestants, ces paroles pourraient se comprendre puisque le libre examen et l'indépendance de la conscience individuelle nous offrent bien des manières de rester chrétiens sans violenter nos convictions intimes, mais quel sens peuvent-elles bien avoir aux yeux d'un catholique habitué à identifier sans réserve le christianisme et même la religion en général, avec l'ultramontanisme? Ceci nous met droit en face du principal, presque de l'unique défaut de l'ouvrage, qui est une trop grande facilité à se payer de mots sonores, à se griser de phrases élégantes, une incapacité de dire les choses simplement, de laisser les idées agir par elle-mêmes sans les affaiblir et les affadir par de frivoles ornements de style. Sans doute, peu de lecteurs, dans notre pays, savent goûter une pensée dans son austère nudité et en apprécier la valeur propre sans s'inquiéter de la façon dont elle est présentée et exprimée. C'est là une sérieuse excuse; tout de même, il nous semble qu'un peu plus de concision, de laconisme même, d'énergie en profondeur au lieu d'ampleur verbeuse en surface, n'aurait pas nui, même en France, à l'œuvre du doyen de Clermont.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que répéter après lui qu'il a écrit « un livre de bonne foi » qui ne lui « conciliera ni les catholiques orthodoxes », — les autres ne comptent pas, — « ni les jacobins officiels »; et qu'il n'a « de justice à attendre que des hommes assez religieux pour rester fidèlement attachés à l'enseignement du Christ, et d'esprit assez large pour reconnaître les faiblesses et les erreurs de leurs Églises ». En d'autres termes, cela veut dire, pour qui sait à quoi s'en tenir sur notre mentalité religieuse, qu'il n'a guère de bienveillance à attendre que des protestants. Peut-être s'en est-il douté, puisqu'il a envoyé son livre à la rue des Saints-Pères.

TH. SCH.

CORRESPONDANCE

Relations des Frères de Bohême avec les Protestants français.

On est trop enclin chez les nations protestantes d'Occident à oublier qu'il y a, au centre de l'Europe, en Bohême, un petit peuple qui le premier a tenté, par un effort héroïque, de

secouer le joug de l'Église catholique romaine et de la réformer d'après les principes de l'Évangile du Christ. La gloire de Luther et de Calvin a éclipsé celle de Jean Huss, le grand martyr de 1415. Mais eux, les protestants tchèques, avec la fidélité tenace et le profond sentiment de solidarité qui les caractérise, ont toujours eu les yeux fixés sur les réformateurs d'Occident; ils se sont souvenus qu'il y avait une affinité étroite entre la cause pour laquelle Jean Huss était mort, et celle des champions de la liberté religieuse en pays latin.

Sans parler des Vaudois, qui dès le milieu du XIVe siècle pénétrèrent en Bohême et établirent des communautés protestantes avant la lettre, à Austi et ailleurs sous le nom de Picards ou de *Valdenses;* sans parler de Luther qui, de bonne heure, se montra sympathique et entra en rapports avec les disciples de Jean Huss, les Tchèques, au XVIe siècle, ont noué des relations avec les Réformateurs de l'Alsace et de la Suisse française.

Ce sont ces relations, entretenues de siècle en siècle, avec une touchante fidélité, que je voudrais rappeler ici brièvement.

Dès que les Frères de Bohême et de Moravie apprirent que, bien loin à l'Occident, par delà les Allemagnes, avaient surgi des défenseurs de l'Évangile, pour lequel Jean Huss avait donné son sang, et qu'ils avaient levé l'étendard de la révolte contre Rome, ils reçurent la nouvelle avec joie, saluèrent en eux des amis et s'efforcèrent de nouer alliance avec eux. La visite de quelques Vaudois français, qui séjournèrent six mois en Bohême, à la satisfaction mutuelle, leur en fournit l'occasion, ainsi que le mariage d'un teinturier tchèque avec une Alsacienne. Le synode de Leitomichl (1540), sur la proposition du « *Senior* » Jean Augusta, délégua à Strasbourg un ministre, Mathieu Cervenka ; il était porteur d'un exemplaire de la *Confession de foi* de l'Unité des Frères, de l'*Apologie* (de 1538) imprimée à Wittenberg, avec préfaces de Luther et d'Agricola et d'une lettre du Sgr Augusta adressée à Bucer et le priant de donner son avis sur ces deux documents. Cervenka, guidé par le teinturier, parvint sans encombre à Strasbourg, et reçut bon accueil de Bucer qui l'hébergea pendant six semaines chez lui.

Le député tchèque vit Calvin qui était alors pasteur de la petite Église française, au moins deux fois. Une première fois, il le rencontra à un dîner où étaient les notabilités de la ville impériale : Jean Sturm, le recteur du Collège; Joachim Camerarius, le futur historien. Cervenka ne put alors que s'excuser de n'avoir aucun message pour Calvin, parce qu'il ne s'attendait pas à le trouver en cette ville, et l'assura que ses ouvrages étaient bien connus et appréciés en Bohême. A une seconde entrevue, l'entretien fut plus long; il roula sur les rapports des Vaudois et

des Picards avec la Bohême protestante. Calvin l'assura qu'il se rattachait au groupe des Vaudois et parut curieux de savoir pourquoi on appelait les Hussites Picards. A son départ, Calvin remit à Cervenka une lettre adressée au Sgr Augusta (29 juillet 1540) et dont voici le résumé :

Bien qu'inconnu de visage, il se sent uni à lui par une foi commune en J.-C. Il n'a pas eu le loisir d'examiner à fond leur confession de foi ; cependant, elle est munie du témoignage d'hommes (Luther, etc.) au jugement desquels il acquiesce. Il souhaiterait que les Frères de Bohême fussent plus réservés dans leur recommandation du célibat des ministres. Il comprend d'ailleurs les raisons qui ont pu les déterminer à l'admettre et les loue de ne pas l'imposer. Quant à lui-même, il est célibataire et ne sait pas s'il se mariera jamais. — Ce dernier trait est assez étrange, quand on pense qu'une quinzaine de jours après, Calvin épousait Idelette de Bure. Cela même a inspiré des doutes sur l'authenticité et sur la date de la lettre.

Augusta répondit, le 29 juin 1541, de Jungbunzlau, à Calvin ; il expliquait comment la dureté des temps avait amené les Frères de Bohême à établir le célibat des ministres, qui d'ailleurs ne préjugeait en rien la liberté du chrétien à cet égard.

Huit ans après, le même Cervenka recommanda à Calvin quelques jeunes Frères de Bohême qui allaient étudier à Bâle. Parmi eux se trouvait Jean Blahoslav, alors âgé de 26 ans, qui devait plus tard accomplir la version tchèque de la Bible (octobre 1547).

Neuf ans plus tard, un orage se forma dans ce ciel sans nuages. Calvin, rendu sans doute plus irritable par le procès de M. Servet, dans une lettre à un correspondant de Pologne, se plaignit du caractère intraitable de ces bons Frères de Bohême ; il critiquait l'obscurité de l'article de leur confession de foi sur l'eucharistie. L'Unité des Frères, pour faire cesser ce malentendu, lui députa deux de ses membres : Jean Rokyta, linguiste distingué, et Pierre Herbert. Ceux-ci, ayant passé par Gœppingen (Wurtemberg), Vergerio, l'ex-nonce romain devenu Luthérien fougueux, s'efforça de les détourner d'aller à Genève. Rokyta céda et retourna en Bohême ; Herbert persévéra et arriva à Genève en juin 1560.

Il remit aux pasteurs de Genève une lettre datée du « Carmel, (c'est-à-dire de Jungbunzlau) 11 mai 1560 » ; et ainsi conçue :

« Considérant, homme vénérable, qu'il y a environ vingt ans, il « s'est établi un souvenir sacré et une relation familière entre ta « personne, qui alors résidait à Strasbourg, et les Frères qui sont « à tort appelés Picards et Vaudois, nos très chers Frères en Dieu, « il nous a semblé bon à nous, qui occupons le pays de nos aïeux « — la Bohême — de renouveler la même connaissance, bien mieux, « de resserrer ce lien de charité chrétienne, par lequel il sied à tous

« les hommes pieux, spécialement aux ministres de l'Église d'être « unis étroitement.

« Nous voyons, en effet, les ennemis de Notre-Seigneur et de « toute l'Église se prêter main-forte et conspirer pour étouffer la « vérité. Comme il importe que nous leur résistions vigoureuse- « ment, nous devons prendre grand soin d'être tous unis dans le « Seigneur. Si, par malheur, quelques dissensions commençaient « à fermenter, il faut que nous les apaisions dans un esprit de « douceur, de peur que de ces disputes il ne résultât des malheurs « dont pourraient justement se plaindre même ceux du dehors (1). »

Paroles d'une haute sagesse, que devraient bien méditer les Protestants de France, aujourd'hui.

Herbert eut un premier entretien avec Calvin, à qui il reprocha d'avoir adressé ses critiques de leur confession à des adversaires, et non pas à eux-mêmes. Calvin s'excusa sur la difficulté de trouver des messagers pour un pays aussi lointain que la Bohême. Viret et Bèze intervinrent alors dans un sens conciliant. Le député tchèque fut invité ensuite à un dîner chez Théodore de Bèze; Calvin s'y montra plus aimable et remit à Herbert un message pour l'Unité des frères, écrit au nom de ses treize collègues, pasteurs à Genève. On ne devait pas, disait-il, se laisser induire en erreur par des-on-dit défavorables; toutefois, il maintenait sa critique sur l'obscurité de la formule eucharistique des Bohêmes : « Le pain est le corps du Christ » et demandait un exposé plus clair.

Herbert, se conformant à ce vœu du grand réformateur français, modifia cet article dans le sens calviniste et réussit à faire accepter cette modification par les « *Seniores* de l'Unité ».

Les relations amicales entre Genève et les Frères bohêmes continuèrent après la mort de Calvin; Théodore de Bèze correspondit avec l'Unité, par l'intermédiaire du Dr Crato, un familier de l'empereur Maximilien II.

Au XVIIe siècle, à la suite de la victoire de Ferdinand II d'Autriche à la bataille de la Montagne Blanche (1620), les seigneurs, chefs du mouvement de l'indépendance bohême, en majeure partie protestants, furent décapités devant l'Hôtel de Ville de Prague; les Jésuites, assistés des dragons de Lichtenstein, convertirent de gré ou de force les protestants bohêmes et une dizaine d'années après, le Protestantisme parut exterminé dans le pays.

Mais, après l'édit de Tolérance de l'empereur Joseph II (1781), plus de 80.000 Protestants, en Bohême et en Moravie, sortirent pour ainsi dire, de dessous terre et, se réclamant du bénéfice de l'Édit, organisèrent leurs Églises, à l'aide de pasteurs hongrois et

(1) *Lettres de Calvin* (dans les *Opera*). N. 3198.

silésiens. Cependant le gouvernement autrichien, hanté par le souvenir de l'attitude des Protestants tchèques au début de la guerre de Trente ans, leur interdit de reprendre leur ancien et glorieux nom d'*Unité des Frères de Bohême* et les obligea de se rattacher, soit à la Confession d'Augsbourg, soit à la Confession helvétique. Ces derniers forment aujourd'hui 120 à 125 Églises célébrant leur culte en langue tchèque et comptant plus de 150.000 âmes réparties en 3 circonscriptions synodales : Bohême, Moravie et Silésie. Il faut ajouter à cela une quarantaine d'Eglises luthériennes; qui se servent aussi de la langue de Jean Huss pour leur service religieux.

Depuis une douzaine d'annés, le protestantisme a fait des progrès constants dans les villes industrielles, Pilsen, Raudnitz etc; il ne se passe pas d'années qu'on ne bâtisse deux ou trois temples. Ils entretiennent aussi des écoles protestantes tchèques, pour préserver leurs enfants, soit de la propagande catholique, soit de la contagion de la langue allemande, qui s'exercent dans les écoles publiques entretenues par l'Etat.

C'est un synode des Surintendants tenu à Prague en 1907, qui convoqua dans cette ville un congrès des Protestants de ces trois provinces, afin d'y célébrer le 400e anniversaire de la naissance de ce même Jean Calvin, avec lequel leurs ancêtres s'étaient mis en rapport dès 1540. Il y invita des délégués de toutes les Églises réformées. Une trentaine répondirent à l'appel et célébrèrent ce jubilé du 28 au 30 juin 1909, au moyen de services religieux, d'allocutions et de chants des vieux cantiques de l'*Unitas*.

Le signataire de ces lignes eut le privilège de saluer nos coreligionnaires de Bohême, au nom des Églises réformées unies et de l'Union des Églises réformées (Jarnac) de France. Il fut heureux d'y rencontrer des députés de Varsovie, de Vienne, d'Edimbourg, de Presbourg, d'Alleghany, de Genève, de Halle, de Barmen. La plus franche cordialité, la plus grande largeur unie à une foi ardente ne cessèrent de régner pendant ces trois journées.

Prélude de celui de Genève, le jubilé de Calvin à Prague a manifesté tout ensemble la fidélité inébranlable des Protestants tchèques à la mémoire de Jean Huss et à la croyance évangélique, qui leur ont été légués par leurs aïeux au prix de tant de souffrances, et l'œcuménicité de la pensée calviniste. Celle-ci, malgré la rigidité de ses principes a su s'accommoder aux vues et aux natures les plus diverses; depuis les Slaves de Bohême et de Pologne et les Magyars de Hongrie jusqu'aux Anglo-Saxons d'Écosse et d'Amérique. N'est-ce pas la preuve du génie de ce Français, qui, suivant l'expression de Mignet « a su faire de la petite cité de Genève la capitale d'une grande opinion ? »

G. Bonet-Maury.

Formule d'élection d'un modérateur.

A la p. 93 du dernier n°, du *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, vous posez une question au sujet des paroles, soi-disant prononcées par les représentants des Églises réformées, au moment de l'élection du modérateur, au Synode de Montpellier, le 15 mai 1598; et rapportées par M. Roisset de Sauclières, dans son livre, *Coup d'œil sur l'histoire du Calvinisme en France*. Ces paroles sont historiques. Mais c'est par une mauvaise foi calculée et par une grossière ignorance, ce qui n'est pas rare chez les adversaires du protestantisme, qu'elles sont placées à tort dans la bouche des délégués synodaux. Cette formule célèbre était prononcée dans d'autres circonstances et dans d'autres lieux.

Au moment de l'élection des rois de l'ancien royaume d'Aragon, dont Montpellier était une des villes les plus importantes, **Le Justicia Mayor**, qui était le représentant de la nation, personnifiant l'autorité suprême, et dont l'avis égalait, dans certains cas, la force de la loi, prononçait ces paroles, assis sur un siège élevé, et la tête couverte, tandis que le roi était à genoux à ses pieds : *Nous qui seuls valons autant que vous et qui réunis pouvons plus que vous, nous voûs élisons roi et seigneur, à condition que vous maintiendrez nos fueros et nos libertés; sinon* **non**.

Je n'ai pas le texte original sous les yeux, mais pour autant que je puis me souvenir, il était dans un langage presque textuel à celui cité par l'auteur catholique, dans l'ancienne laugue d'Oc ou le Catalan qui se rapproche beaucoup du parler de Montpellier.

M. Rodriguez,
pr. à Saint Gilles-du-Gard.

Charlottenburg (Allemagne) 19 mars 1910.

Permettez-moi de vous écrire quelques lignes concernant la question que vous avez faite dans la dernière livraison du *Bulletin* de l'histoire du protestantisme français p. 93.

Je ne sais pas, il est vrai, la source de la formule que vous citez, mais elle a été employée par beaucoup d'écrivains, dits « monarchomaches » dans une forme qui ne varie que peu de celle que vous citez. Hotman p. ex. écrit dans sa *Franco-Gallia* (édit. de 1573, p. 85) : *Nos qui valemos tanto come vos, y podemos mas que vos vos elegimos rey* (d'Aragon) : *con estas y estas conditiones : intra vos y nos, un quemanda mas que vos.* » Il prétend que c'était la formule employée par les États d'Aragon en créant un nouveau roi et il s'en sert pour prouver la puissance de ces États.

Théod. de Bèze dans son écrit « *Du droit des Magistrats sur leurs sujets* » se sert de la même phrase (*Mémoires de l'estat de France*, II, 1578, p. 504 v°); il l'a sans doute prise dans le livre de son ami.

Elle se trouve pareillement dans les *Vindiciae contra tyrannos* (Edimburgi, 1578, p. 100).

Je ne saurais pas dire, pour le moment, si elle est citée par Buchanan qui appartient, lui aussi, à cette catégorie d'écrivains, mais vous la trouverez aussi dans un livre de Antonio Perez, *Obras y relaciones*, Cologne, 1676, p. 143.

Je n'ai jamais su découvrir la source dont Hotman s'est servi; dans les écrits de Calvin ou dans les livres antérieurs de de Bèze la formule et tout le récit ne se trouve pas, à ce que je sais. Mais il n'y a pas de doute, je crois, que l'anecdote de Hotman, car ce ne sera pas beaucoup plus que cela, aura été la source du récit ridicule concernant l'élection du modérateur à Montpellier.

Si je ne puis pas éclaircir la question, tout au moins cette note prouvera mon intérêt pour tout ce qui regarde l'histoire du protestantisme français.

A. Elkan.

Du Plessis-Mornay et de l'Isthme de Suez. — M. A. Collet dans son beau livre qui vient de paraître, *L'Ile de Java sous la domination française* rappelle un projet de Du Plessis-Mornay qui montre, en lui, un prédécesseur de F. de Lesseps. Le grand homme d'État avait, en effet, soumis à Henri III, le 24 avril 1584, un projet pour que le commerce oriental « pût se divertir et convertir à nous en reprenant le même chemin que ces mesmes marchandises prenaient sous la grandeur des Romains. »

« C'est, ajoutait-il, qu'on peut cingler tout d'un même vent depuis les Moluques jusqu'à la Mer Rouge, puis suivre ce golfe tout du long jusqu'au port de Suez. De là elles se mettraient sur des chameaux et viendront en six journées jusqu'à Alexandrie... ès quels lieux seront embarquées sur la mer Méditerranée pour estre distribuées à Marseille. »

« Le Marseillais s'en émillira à bon escient et en général le marchand français, voire toute la France et même toute la chrestienneté en sera mieux; l'Espagnol seul en sentira notable diminution, en la diminution duquel git aujourd'hui la conservation de la France ».

« Les guerres de religion et de la Ligue, écrit M. Collet, devaient mettre obstacle à la réalisation de ce projet qui contenait en germe la grande œuvre de Lesseps et eût assuré la prépondérance du commerce de transit à la France ».

Cette citation est tirée du *discours au roi Henri III sur les*

moyens de diminuer l'Espagnol dans les *Mémoires de Duplessis Mornay*, 1624, t. I, p. 369. F. Px.

Lis Ausard. — Dans le journal *Vivo Prouvenço* paraît depuis plusieurs mois, sous le titre de *Lis Ausard* une série d'études du plus haut intérêt sur les Camisards. Faire revivre ce grand passé dans la langue que parlèrent les héros de la guerre des Cévennes est une idée aussi ingénieuse qu'elle est vraie. M. Jan Malan, pseudonyme qui cache un nom bien connu du félibrige, était préparé plus que tout autre pour cette œuvre de résurrection. Car vraiment ils revivent dans ces pages colorées, ces nobles paysans cévenols qui luttèrent en désespérés pour la liberté de conscience. M. Jan Malan les connaît si bien, *Lis Ausard*, ceux qui osent, car ainsi furent-ils d'abord appelés avant d'être traités de mécontents, de barbets et enfin de camisards, nom sous lequel l'histoire les a désignés, après la prise de Sauve (1703). Il n'est pas une localité du théâtre de la guerre camisarde que Jan Malan n'ait visitée, il connaît les déserts et les grandes forêts où se réfugiaient les bandes de Cavallier et de Roland, il a étudié les champs de bataille où ils se mesurèrent avec les troupes royales. Aussi l'auteur s'est-il préparé à son travail aux Archives de la guerre. L'œuvre d'imagination relève de documents précis, utilisés avec autant de bonheur que d'habileté. Il faudra que M. Malan réunisse en volume ces récits qu'inspire une sympathie si profonde pour ceux qui furent les martyrs d'une grande cause, car dans toutes les Cévennes, partout où se parle cette merveilleuse langue de Provence, on voudra lire l'épopée des Camisards, *Lis Ausard*.

F. P.

La caricature anti-calviniste de Toulouse.

Dans le chœur de la basilique St-Sernin à Toulouse, sous la première stalle du premier rang à droite, se trouve une sculpture représentant *un âne* en chaire (1) — non un animal à oreilles d'âne et à groin de porc, comme on l'a cru quelquefois (2).

On lit au-dessous :

CALVIN
LE
P. RE
F

(1) *Album des monuments et de l'art ancien du Midi* (1897), I, fig. 12, p. 90 (Cartailhac). On ne voit que la tête, le cou et les pieds de devant. Le cliché qu'on a sous les yeux a été exécuté d'après un estampage en plâtre.

(2) Voy. E. Doumergue, *Iconographie calvinienne*, p. 151.

A gauche on voit trois personnages tournés vers la chaire : l'un est à genoux, tête nue avec un grand livre (sans doute une Bible) devant lui, l'autre *assis*, ou plutôt *assise*, car c'est probablement *la mère* de celui qui est à genoux à ses pieds (1), et le troisième *debout*, probablement le père. Ces deux derniers ont de hauts chapeaux. Celui de la mère est sans doute un chaperon.

Elle paraît aussi avoir devant elle une Bible, comme son fils.

On admet généralement que l'animal représente Calvin prêchant. La chaire indique en effet un prédicateur.



Les trois personnages paraissent représenter une assemblée ou plutôt une *famille* huguenote.

L'inscription a été lue par Viollet-Le-Duc : *Calvin le P(è)re*; par M. Cartailhac : *Calvin le p(è)re p(rêchant)*. Mais le mot *père* ne fournit pas ici un sens satisfaisant. Et il ne semble pas qu'il y ait jamais eu un E ou une lettre quelconque entre le P et l'R, qui sont cependant séparés par un petit intervalle. De plus, la lettre qui est au-dessous n'est pas un P (initiale de *prêchant*), mais un F.

L'inscription me paraît signifier : *Calvin le p. Ref.* (c'est-à-dire le prétendu Réformateur), — d'après l'analogie des P. R. (prétendus Réformés), de la R. P. R. (religion prétendue réformée) etc.

M. Cartailhac, à qui j'ai communiqué cette supposition, a eu

(1) Les cheveux sont séparés au *milieu* du front, et ils tombent en longues *boucles*.

la bonté de me répondre : « Votre version me paraît meilleure. C'est la bonne. »

L'auteur de la caricature a voulu dire évidemment que Calvin était ignorant et inintelligent comme un âne. Cela nous paraît aujourd'hui bien extravagant. Mais on sait que les contre-vérités coûtent peu aux partis religieux ou politiques : celle-là n'a rien d'étonnant à Toulouse au XVI[e] ou XVII[e] siècle.

CH. BRUSTON.

NÉCROLOGIE

M. Raoul de Cazenove.

De vieille souche cévenole qui fournit plusieurs consuls à Anduze au XVII[e] siècle, les de Cazenove furent chassés par la Révocation à Genève d'où ils essaimèrent avec honneur en Amérique, en Angleterre et en Hollande. Deux d'entre eux revinrent se fixer à Lyon au XIX[e] siècle et s'allièrent avec d'autres familles méridionales revenues à la foi de leurs pères. M. Raoul de Cazenove était un des plus fidèles amis de notre histoire dont il sut inspirer le culte et les traditions charitables à tous les siens. Je n'ai pas oublié l'amabilité de son accueil lorsqu'il y a déjà vingt ans notre Société tint son assemblée annuelle à Lyon. C'est lui qui fit connaître en France (1874) les *Mémoires*, trop brefs à notre gré, mais singulièrement émouvants, du réfugié montalbanais *Samuel de Péchels* — et qui consacra (1866) à un de ses ancêtres par alliance, *Rapin-Thoyras*, une biographie monumentale pleine de renseignements généalogiques sur plusieurs familles huguenotes.

Depuis quelques années il s'était retiré dans le pays de ses ancêtres pour y reconstituer, au-dessus de Lassalle, un de leurs domaines, le Solier de Clarou et retracer, d'une plume alerte et élégante, l'histoire de sa race. Ce livre, intitulé *Quatre siècles* (1908), fruit de longues, patientes et minutieuses recherches, est plein de renseignements sur quelques-unes des principales familles du Midi huguenot. Fidèle à sa devise : « Vis où tu peux, meurs où tu doibs », M. Raoul de Cazenove, qui était né à Lyon le 13 décembre 1833, s'est doucement éteint au Solier le 17 mai dernier. Nous nous associons, avec respect pour sa mémoire, au deuil de sa femme et de ses enfants. N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2673.

Études Historiques

LES PROTESTANTS DE MOULINS EN 1561-1562

Les historiens du Bourbonnais admettent généralement que dès, l'année 1561, quelques habitants de la ville de Moulins, capitale du Bourbonnais, s'étaient convertis à la religion protestante, mais ils ne donnent aucun détail et n'apportent aucune preuve. Les pièces que nous publions comblent, en partie, cette lacune; elles font connaître les noms et la situation sociale de la plupart des protestants de Moulins en 1561-1562 et permettent de se rendre compte de l'organisation locale de la nouvelle Église. Ces pièces sont conservées aux archives municipales de Moulins, liasse 416, n° R. 1356; elles consistent en un procès-verbal d'enquête où se trouvent insérés une pétition des protestants, une liste des protestants et un procès-verbal d'élection des membres du Conseil de l'Église protestante de Moulins (1). Nous réunissons dans cette notice divers renseignements sur l'histoire du protestantisme à Moulins pendant les années 1561 et 1562; ces renseignements expliquent dans quelles circonstances fut rédigé le procès-verbal d'enquête que nous publions à la suite.

Nous nous faisons un devoir de remercier ici les personnes qui ont bien voulu nous éclairer de leurs conseils et tout particulièrement M. N. Weiss, le directeur de ce

(1) Cette pièce est la première de ce genre que nous ayons rencontrée jusqu'ici; elle montre clairement comment, à l'origine de l'organisation des Églises réformées françaises, se faisaient les élections. (N. W.

Bulletin, qui nous a si obligeamment prêté le précieux concours de son érudition.

I

Débuts du protestantisme à Moulins. — Tumulte d'Amboise. — Mesures de police prises par les habitants. — Expédition des gens du baron du Riau sur les terres de Nicolas de Bèze.

Avant l'année 1561, date de l'organisation de l'Église protestante de Moulins, on peut citer quelques faits qui montrent que la capitale du Bourbonnais n'est pas restée étrangère au grand mouvement historique provoqué par les nouvelles doctrines de Luther et de Calvin. Les persécutions qui s'exercèrent contre ceux qui s'étaient convertis à la nouvelle religion n'épargnèrent pas les habitants du Bourbonnais. Plusieurs personnes de Moulins furent poursuivies et punies de peines graves par des arrêts du Parlement de Paris des années 1548 et 1549 (1). On peut relever les noms suivants : Pierre Bricquet, un religieux nommé Laurent Delaplanche, Étienne Gannerelle, etc. Il semble difficile cependant qu'on puisse généraliser et considérer l'existence à Moulins de ces quelques protestants comme un indice de la faveur qu'auraient eue les nouvelles doctrines auprès d'une partie de la population.

Les protestants ainsi poursuivis et condamnés devaient être isolés et leur propagande assez faible, car on ne constate pas de troubles parmi les habitants (2).

Au début de l'année 1560, la conjuration d'Amboise provoqua une série de mesures de répression. Dès le mois d'avril ces troubles, plus politiques que religieux, eurent leur écho à Moulins, mais aucun des habitants ne paraît avoir été atteint par la persécution ; il semble bien que la

(1) Voy. N. Weiss. *La Chambre ardente*. — Paris, 1889.

(2) Le *Livre des Bourgeois* de M. A. Covelle signale toutefois deux réfugiés du Bourbonnais reçus habitants de Genève à cette époque : Noble *Anthoine Popillon* (13 janvier 1556) et *Gaspard de Villars*, fils de feu Jaques (15 oct. 1557) (N. W.).

ville ne prend pas, à ce moment, une part active au mouvement. Le roi envoya des lettres patentes au sénéchal du Bourbonnais pour inviter les habitants à adresser des prières à Dieu, afin d'obtenir de la miséricorde divine la fin des « mauvaises entreprinses que on faict plusieurs « personnes pour vouller, piller et prendre par force les « biens de l'église et des bonnes maisons des villes où « ils entrèrent (1) ». Une assemblée des habitants de Moulins se réunit pour écouter la lecture des lettres royales; sur la requête du procureur du roi, elle décida qu'une procession générale aurait lieu le même jour, 2 avril, à quatre heures du soir, et que le clergé en serait averti (2). Ensuite, l'assemblée prit quelques mesures de sécurité afin de protéger la ville contre les étrangers. Elle prescrit que les « maistres artizans estans en ceste ville, seront « tenuz dans ce jourd'huy de sçavoir le nom et surnom de « leurs serviteurs et icelluy mectre par écrit pour éviter « aux inconvénients qui s'en pourroient cy-après s'en- « suyvre... il sera faict sçavoir aux hostelliers de cest dicte « ville de non recevoir les estrangiers qui arriveront en « ceste dicte ville amprès heure de huict heures du soir sanz « premier en advertir les chefz et gouverneurs qui auront « la supérintendance du d. faict de pollice pour amprès y « estre ordonné ce qu'il appartiendra ». On décida, en outre, de faire garder les portes et réparer les pont-levis (3).

La ville redoute donc, à cette époque, que des éléments de discorde franchissent son enceinte; on perçoit un certain malaise parmi les habitants; pourtant, l'ordre public n'est pas encore troublé à l'intérieur de la ville et il ne semble pas qu'il y ait eu, à ce moment, des dissentiments parmi les habitants. Des précautions sont prises contre les étrangers, contre les gens sans aveu qui profitent du déchaînement des passions pour faire leurs exploits.

(1) On voit, par cette phrase, comment les Guises, dont le despotisme avait seul provoqué l'échauffourée d'Amboise, feignirent de croire qu'elle était dirigée contre « l'Église et les bonnes maisons ».

(2) Archives municipales de Moulins, Registre D. n° 151.

(3) *Ibid.*, n° 152.

Un fait prouve cependant que l'agitation religieuse ne laissait pas indifférents les habitants du pays. Nous voulons parler d'une petite expédition qui fut organisée contre les protestants par les gens du baron de Riau, dont le château était situé non loin de Moulins, expédition dont Théodore de Bèze a conservé le souvenir en ces termes dans son *Histoire ecclésiastique* (1).

Entre autres aussi, les gens du Baron du Reau, en Bourbonnois, nepveu du cardinal Babou, estoient fort diligens à fureter partout; et s'estans adressés en une place appelée Chalonne, appartenant à Nicolas de Bèze, Bailly de Vezelay et frère de Théodore de Bèze, Ministre, laquelle fut trahie par un serviteur, ils arrestèrent prisonniers Antoine Vaisse, médecin de la Charité et un nommé Pierre Gay, de Cosne, son beau père, qu'ils rançonnèrent, après les avoir tenus quelques jours prisonniers, outre le pillage de toute la maison, en laquelle finalement ils mirent le feu en haine du nom de Bèze.

II

Les protestants de Moulins demandent un pasteur à Calvin. — Organisation de l'Église protestante de Moulins par François Bourgoing Sgr d'Aignon (2 décembre 1561). — Election des surveillants et des diacres. — Tumultes dans la ville. — Noms, domicile et profession des principaux protestants.

En 1561, la Réforme avait fait de sérieux progrès à Moulins. Des villes voisines du Bourbonnais étaient d'ailleurs déjà acquises au protestantisme, notamment Saint-Pourçain, à 30 kilomètres au sud de Moulins (2). Les habitants de Moulins qui s'étaient convertis à la nouvelle religion étaient des personnages assez considérables, des gens de justice ou de haute bourgeoisie; on pouvait citer le Seigneur de Foulet, Me André Feideau, châtelain de Moulins depuis près de 30 ans, des avocats, etc. Cette circonstance explique la tolérance relative dont ils

(1) *Histoire Ecclésiastique.* Livre VII, p. 431-432. — La *Loire historique* par Touchard-La Fosse, t. II, 1re partie, p. 233. — *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque*, p. 246. — Il semble cependant, vu le contexte, que cette expédition n'eut lieu que plus tard, en juin ou juillet 1562 (N. W.).

(2) *Ancienne Auvergne*, p. 464.

paraissent avoir joui et le soin qu'ils prirent de se conformer aux édits du roi et de ne pas provoquer des troubles parmi leurs concitoyens. A la fin de 1561, ils s'adressèrent à l'Église d'Orléans pour lui demander de leur envoyer un pasteur. Mais un grand nombre de villes de la province avaient fait une demande analogue et quelques-unes n'avaient pas encore reçu satisfaction, bien qu'elles eussent formulé leur demande plus de deux ans avant Moulins. C'est ce qui décida le pasteur Jean le Maçon, dit la Rivière, en considération de ce que à Moulins « la multitude de ceux qui désirent la prédication est merveilleusement grande », à transmettre la requête des frères de Moulins à M. d'Espeville, à Genève, en la lui recommandant chaudement le 9 novembre 1561 (1).

C'est peut-être cette lettre qui détermina l'arrivée à Moulins, au mois de décembre de la même année 1561, de François Bourgoing, Seigneur d'Agnon — ou d'Aignon — qui devint l'organisateur de l'Église naissante. François Bourgoing exerçait à Genève, depuis 1545, les fonctions pastorales et dès 1556, le Conseil lui avait accordé des lettres de bourgeoisie (2). Voici en quels termes Théodore de Bèze rapporte cet événement :

Ceux de la ville de Moulins, qui avoient cognoissance de la religion, ayans entendu la venue de François Bourgoin, dit Dagnon, ministre de la parole de Dieu, et passant seulement par là pour tirer ailleurs, environ la my mars 1562, le prièrent de leur faire quelques presches et de dresser leur Église, ce qu'il leur accorda au moyen du Seigneur de Foulet, qui receut l'assemblée en son chasteau près Moulins, où il prescha à trois diverses fois et dressa l'église selon la discipline des Églises de France (3).

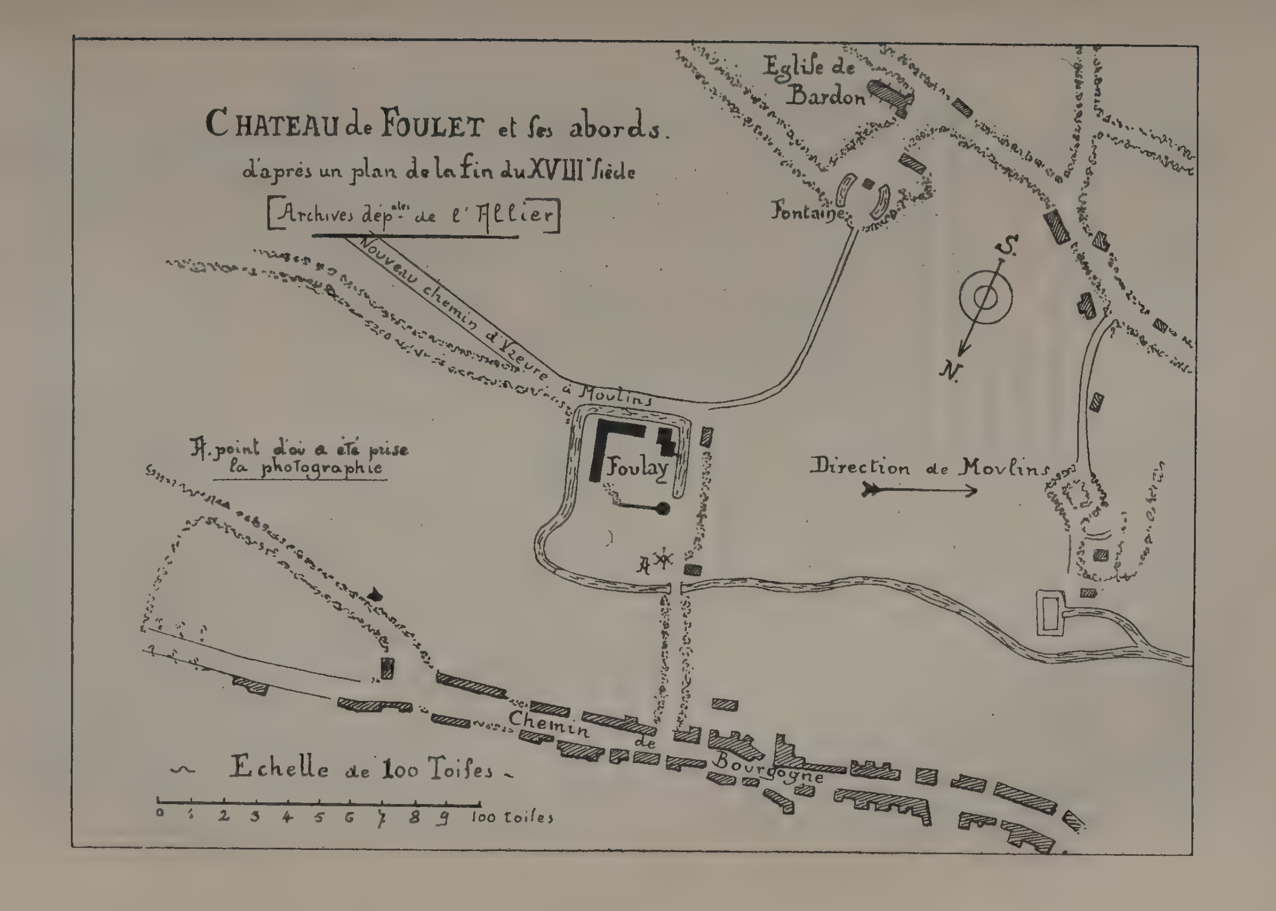
Le procès-verbal que nous publions plus loin confirme ce récit (4). On remarque toutefois que l'*Histoire ecclé-*

(1) Nous reproduisons plus loin cette lettre, d'après les *Opera Calvini*, XIX 115.
(2) V. *La France protestante*, 2e éd. t. II, Vo Bourgoin, page 1127.
Bourgoin François ou Bourgoing, sieur d'Agnon ou d'Aignon, chanoine de Nevers. Armes : D'azur à la croix ancrée d'or. Se retire à Genève. Revient en France en 1561 et meurt à Troyes le 23 novembre 1565.
(3) *Histoire Ecclésiastique*, t. II, p. 478-479.
(4) Voir Documents V.



CHATEAU DE FOULET : VUE ACTUELLE

C'est dans ce château qu'eut lieu la 1re assemblée des protestants.


CHATEAU de FOULET et ses abords.
d'après un plan de la fin du XVIIIe siècle
[Archives dép^ales de l'Allier]
Eglise de Bardon
Fontaine
S.
N.
Nouveau chemin d'Yzeure à Moulins
Foulay
Direction de Moulins
A. point d'où a été prise la photographie
A
Chemin de Bourgogne
Echelle de 100 Toises
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 100 toises

siastique indique comme date la « my-mars 1562 » tandis que notre procès-verbal donne la date du 2 décembre 1561. Cette divergence ne permet pas de supposer que notre procès-verbal se rapporte à une assemblée différente de celle qui est relatée dans l'*Histoire ecclésiastique*; ces deux assemblées ont lieu, en effet, au château de Foulet et toutes deux sont faites en présence de François Bourgoin, Sr d'Agnon ou d'Aignon.

C'est donc bien sur les conseils de François Bourgoin que les protestants de Moulins se réunirent le 2 décembre 1561, dans la demeure du Sgr de Foulet, l'un des plus notables des leurs. Le château de Foulet, dont il ne subsiste actuellement qu'un pigeonnier, est situé à quelques centaines de mètres de la ville, dans la direction d'Yzeure (1). A l'assemblée du 2 décembre, prirent part un assez grand nombre des protestants de Moulins, parmi lesquels on peut citer Me André Feideau, conseiller du roi et châtelain de Moulins, Mes Claude Durand, Jehan Babot Sgr de Lespau, avocats, Jehan Billon docteur en médecine, ancien maire de Moulins, etc.. Les assistants nommèrent huit officiers : quatre *surveillants* ou anciens et quatre *diacres*. La procédure de l'élection est conforme aux règles suivies, à cette époque, par les assemblées d'habitants. Tout intéressé peut prendre part à la délibération. L'élection est faite au scrutin de liste, chaque assistant fait connaître son avis, mais le greffier ne consigne pas au procès-verbal tous les votes émis : il se borne à mentionner l'opinion des principaux personnages et à indiquer ensuite, que les élus ont été désignés « par la pluralité des voix » (2).

Les protestants nommèrent en qualité de *surveillants* : *Me André Feideau*, conseiller du roi et châtelain de Moulins, *Claude Aulbert*, enquêteur en la sénéchaussée de Bourbonnais, *Jehan Billon*, docteur en médecine et

(1) Nous reproduisons une vue actuelle du château de Foulet et un plan de ce château et de ses abords. (Arch. de l'Allier C. 22).

(2) Jehan Duret, *Commentaires de la Coutume du Bourbonnais*, 1585. Paul Baer, Les *Institutions municipales de Moulins sous l'ancien régime*, Paris, Larose, 1906, p. 92.

Jehan Gras, bourgeois et marchand de Moulins. Pour *diacres* ils choisirent : *Mgr Rapine Sgr de Foulet*, *Jehan Faulconnier*, *Jehan Babot* et *Claude Durand* avocats en la sénéchaussée.

Le procès-verbal d'élection ne contient aucune indication sur les attributions des officiers ainsi élus. Mais on sait que les personnages appelés ici *surveillants*, sont nommés ordinairement *anciens* et étaient chargés de surveiller l'application de la discipline, tandis que les diacres devaient administrer les fonds et secourir les pauvres.

L'édit de Tolérance du 17 janvier 1562 donna à la nouvelle Église l'occasion de fonctionner régulièrement. Mais il ne fut pas enregistré à Moulins. Les huguenots se plaignant de cette violation arbitraire de la loi et en réclamant l'application, les catholiques les accusaient de fomenter des troubles. On rapporte, en effet, que l'un d'entre eux, Guillaume Duret, lieutenant du domaine, retint par devers lui les lettres royales ordonnant l'enregistrement de l'édit; il ne publia pas ces lettres et en empêcha l'exécution parce qu'à son avis, elles contenaient des articles dérogeant au droit divin et humain (1).

On remarque qu'une certaine animosité ne tarda pas à se manifester parmi les habitants; des troubles, d'ailleurs peu violents, éclatèrent, des injures furent échangées, mais on n'alla pas jusqu'aux voies de fait. L'ordre public fut cependant suffisamment troublé pour motiver l'intervention du sénéchal de Bourbonnais. Sur l'ordre de cet officier une assemblée fut réunie en la maison de ville le 17 février 1562, afin de prendre des mesures pour empêcher l'aggravation des troubles. Le sénéchal, Mgr de la Vauguyon, laisse donc aux habitants le soin de décider eux-mêmes des précautions à prendre, il déclare même qu'il n'exercera des poursuites que si des tumultes ou voies de fait l'y obligent. Cet avertissement donné aux habitants de Moulins justifie l'appréciation de

(1) A. Vayssière. *Le Siège des Huguenots devant Molins en 1562*. Durond, Moulins, 1895, p. 26.

Théodore de Bèze qui qualifie le Sgr de la Vauguyon « homme de bon et sain jugement ». L'assemblée du 17 février décida qu'un certain nombre de personnes seraient chargées d'exercer une surveillance continuelle dans les endroits les plus passagers de la ville (1).

Les esprits étaient assez surexcités. Dans un récit du temps (2) on cite parmi les plus fervents catholiques, outre Guillaume Duret : Me Lappelain, procureur général au Siège Présidial, Me Jehan Feideau lieutenant particulier (3); Me Jehan de Lingendes, Me Billard et Me Jehan Dinet avocats... Les protestants étaient nombreux, la liste que nous publions se rapporte à cette époque (4). On pouvait nommer 34 protestants logés dans l'enceinte de la ville, 25 habitant dans le faubourg d'Allier, 17 dans le faubourg des Carmes, 7 dans le faubourg de Paris et 1 dans le faubourg de Bourgogne, soit 84 personnes de Moulins converties au protestantisme. Ce chiffre est d'ailleurs très inférieur à la réalité; il ne comprend que les

(1) Archives Municipales de Moulins. Reg. D. n° 66. — « Sur ce que a esté « proposé par Mondict Sgr le Seneschal que depuis deulx moys en ça qu'il « est en ceste dicte ville, il a heu plusieurs plaintes de la discordance qui est « entre aulcuns particuliers des habitanss de ceste d. ville qui se injurie ordi- « nairement et que lesd. habitans, amprés lesd. injures pourroient venir aux « armes, chose prohibée par les esdictz du Roy et pour raison de ce il a « bien voulu faire faire la présente assemblée pour faire cesser ce que dessus « et à faulte de ce faire qu'il proceddera contre les délinquans par rigueur de « justice et selon qu'il est ordonné par lesd. esdictz. Et pour faire cesser « lesd. tumultes et accuser les contrevenans, scavoir s'il seroit bon de « ordonner et commectre gens pour accuser lesd. séditieulx, qui seroient ès « lieuls esminens et quantons de lad. ville pour les amener à justice.

« Délibéré a esté selon la pluralité des voix que, pour l'exécution de la « présente délibération, que l'on mectra gens ès lieulx les plus esmynans de « ceste d. ville jusques au nombre qu'il sera advisé par led. Sgr. Seneschal, « lesd. maire et eschevins et les gens du Roy appelés pour faire led. service « et empescher les tumultes et ceddítions que se y feroit par cy amprès. »

Cf. *Histoire ecclésiastique* p. 470. — « Cela entendu par les gens du Roy « (allusion à la réunion des protestants au château de Foulet) avec les Maires « et eschevins et par eux rapporté au Seigneur de la Vauguyon, Seneschal « de Bourbonnais, estans lors en la ville, homme de bon et sain jugement, il « fut tant pressé qu'il fit expresses défenses au dit seigneur de Foulet, de « faire aucunes assemblées illicites contre les Edicts du Roy. A quoi il fit « response qu'il seroit bien marri de faire autrement, qu'il n'avoit en rien « excédé la liberté octroyée par le dernier Edict, dont ledit Sieur de la Vau- « guyon se contenta. »

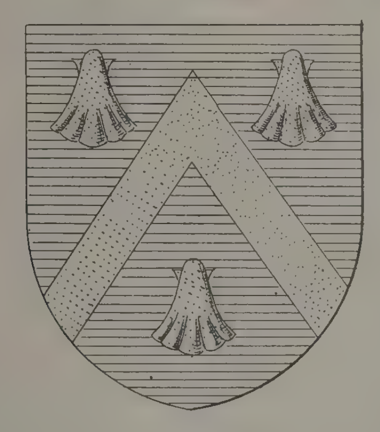
(2) A. Vayssière. *Le Siège des Huguenots*, p. 26.

(3) Ce Jehan Feideau, était échevin en 1562.

(4) V. *Infra* Documents.

hommes, les chefs de famille; un témoin, lors d'une enquête, déclare que les protestants sont plus de 120, en comptant seulement les chefs de famille dont les noms pouvaient figurer sur un rôle d'impots (1).

Ces protestants étaient de toutes conditions. A côté de hauts personnages, de gens de justice : le châtelain, des avocats au Siège présidial et sénéchaussée de Bourbonnais, le grènetier de Moulins, le Sgr de Foulet, le Sgr de Lespau, etc., on trouve des bourgeois, des marchands,



ARMOIRIES DE LA FAMILLE FEYDEAU

Comte de Soultrait. Armorial du Bourbonnais, 2e édition, Moulins, 1890.
Ces armoiries sont sculptées au-dessus de la porte dont nous reproduisons la photographie.

des artisans de toutes les professions : orfèvres, couteliers, fourbisseurs, pâtissiers, fondeurs, cordonniers, fariniers, charpentiers, escarcelliers, menuisiers, etc.

A partir du mois de février, on ne trouve plus, dans le registre des délibérations du corps de ville, la mention de faits qui peuvent faire supposer que les dissenssions entre catholiques et protestants aient pris un caractère aigu ou que l'édit de Tolérance de janvier qui permettait aux protestants de pratiquer leur religion en dehors des villes

(1) V. *Infra* Documents.

closes, ait été lettre morte pour Moulins. Nous avons vu que le sénéchal avait fait preuve d'un esprit relativement tolérant. On peut penser avec assez de vraisemblance que les protestants purent, pendant quelques semaines, jouir d'une certaine liberté religieuse. La pétition que nous publions (1) permet même de supposer que des prédications avaient lieu assez régulièrement à cette époque qui est celle que Théodore de Bèze assigne à la venue de François Bourgoin (2).

Mais cet état de paix momentané allait cesser et la guerre religieuse reprendre avec plus d'intensité que j m ais.

III

Massacre de Vassy. — Prédications du ministre de Cougnat. — Persécution religieuse à Moulins. — De Montrond offre une garnison aux habitants de Moulins. — De Montaré occupe Moulins. — Il fait mettre à mort deux protestants. — Siège de Moulins par l'armée protestante commandée par Saint-Auban et Poncenat. — Traité du 9 juin 1562. — Représailles exercées par les catholiques. — Meurtre du Sgr de Foulet et de l'avocat Brisson.

Le massacre des protestants de Vassy par les gens du duc de Guise (1er mars 1562) avait donné le signal de la guerre religieuse. Des mesures de rigueur furent prises contre les protestants, même à Moulins où, jusqu'ici, nous avons vu que la nouvelle religion avait pu être pratiquée sans trop de violences. Un ministre nommé de Cougnat qui était venu exercer ses fonctions à Moulins, au début du mois d'avril, fut emprisonné avec le seigneur de Foulet, possesseur du château où avaient lieu les réunions (3).

(1) V. Documents.
(2) *Infra.*
(3) *Histoire ecclésiastique*, II, p. 479. « Quelque temps après, à scavoir le sixiesme d'avril, arriva pour y estre ministre un nommé de Cougnat, lequel ayant achevé son premier presche fut aussitôt constitué prisonnier avec le Sieur de Foulet mesme, et furent tous deux menés ès prisons de Moulins, par les gens du Roy et par le Seigneur de Montaré, entreprenant authorité de commander, combien qu'il n'en eust encore aucune charge, comme il l'obtint puis après à la faveur de ceux de Guise, qui avaient affaire de telles gens du tout despourveus de sens et de raison, comme de toute conscience. »

D'après l'*Histoire ecclésiastique*, ce serait le Sgr de Montaré qui, avec les gens du roi, aurait fait emprison-



MAISON HABITÉE AU XVI[e] SIÈCLE PAR LA FAMILLE FEYDEAU A MOULINS, RUE D'ALLIER N° 53, VUE POSTÉRIEURE

ner deux protestants; Montaré aurait, à ce moment, usurpé un droit de commander dont il n'aurait été investi que plus tard. Nous n'avons pas trouvé confirmation de ce

récit, ni rien d'ailleurs qui le contredise. Pourtant, on peut signaler que, dans la relation du siège de Moulins dont nous avons parlé, on cite le Sr Sapet, le Sgr de Foulet et Chaillou évangéliste parmi les prisonniers, on ne parle pas de Cougnat et on ne dit pas que Montaré soit l'auteur de cet emprisonnement (1). Il est à remarquer que les auteurs de la répression paraissent avoir agi, non sous la pression de l'opinion populaire et locale, mais d'après des ordres venus de l'extérieur; ainsi que nous allons le voir, les habitants craignaient les soldats catholiques étrangers plus que les protestants de la ville.

Voici, d'après le registre des délibérations du corps de ville, dans quelles circonstances Montaré fut amené à prendre le commandement de Moulins.

Dès le mois d'avril 1562 les habitants craignaient que la guerre religieuse ne vînt jusqu'à leurs portes. On savait que les protestants et les catholiques s'armaient et on redoutait le passage des soldats. Le 17 avril, les habitants décidèrent de faire garder les portes et lever les ponts-levis (2). Le 8 mai, le maire exposa à l'assemblée de ville que le Sgr de Montrond (3), lieutenant du gouverneur du Bourbonnais, l'avait mandé pour lui offrir de faire garder la ville. L'assemblée, après délibération, prit la décision suivante :

« Le Sgr de Montrond sera remercié de son bon voulloir qu'il a
« envers les habitans de lad. ville et luy sera faict entendre que
« lesd. habitans de lad. ville et faulxbourgs sont en bonne volunté
« et union de faire tout debvoir pour la défence de lad ville, sans
« appeler secours extrangiers et gens incongneuz aulx habitants de
« lad. ville. »

Les habitants de Moulins aimaient mieux se garder eux-mêmes plutôt que de se voir exposés aux sévices des « souldards » qui ne vivaient que de pillages et de rapines. Leur désir ne fut pas exaucé. Le 7 mai, le Sgr

(1) Vayssière, *op. cit.* p. 45.
(2) Arch. Mun. Reg. D. f° 183.
(3) On ne parle pas d'Achon qui d'après l'*Histoire ecclésiastique* aurait accompagné Montrond, *Hist. eccl.*, II, p. 479.

de Montrond apprit à l'assemblée qu'il avait reçu l'ordre de se retirer dans la ville avec ses hommes d'armes; les habitants furent obligés d'ouvrir leurs portes à ces troupes, mais ils demandèrent, aussitôt, d'être exonérés de ce secours (1).

Il était urgent, pour les catholiques, de faire garder Moulins, on savait, en effet, que les protestants, fortement établis à Lyon, faisaient de grands préparatifs pour transporter des munitions, des hommes et de l'argent à Orléans, où se trouvaient leurs principaux chefs (2).

C'est à ce moment que Jehan de Marconnay, Sgr de Montaret, fut envoyé par le Sgr de St-André, maréchal de France (3) et gouverneur du Bourbonnais, pour prendre le commandement des troupes et organiser la défense de la ville de Moulins, dont la situation stratégique sur le chemin de Lyon à Orléans devait attirer l'attention des protestants. Le Sgr de Montaret prit aussitôt ses dispositions, il fit effectuer quelques travaux urgents aux murailles et aux portes, creuser des fossés et établir des barrières. Le lundi de la Pentecôte il passa en revue les compagnies des faubourgs. Au cours de cette revue, deux protestants, l'un menuisier, du faubourg d'Allier, l'autre coutelier, du faubourg des Carmes, essayèrent d'ameuter leurs coreligionnaires et allèrent même jusqu'à dégainer leurs armes. Montaret, dans la crainte d'un soulèvement, fit aussitôt pendre le menuisier à l'un « des brancards du travers de la porte de Paris » et, le lendemain, il fit pendre également le coutelier à une potence, sur la grande place de la ville (4);

(1) Ce qui précède confirme le récit de l'*Histoire ecclésiastique*, II, p. 479.

(2) Vayssière, *op. cit.* p. 8.

(3) On sait que Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André était l'instigateur du triumvirat catholique qui avait résolu de s'opposer à toute concession faite aux huguenots, et même de désobéir, s'il le fallait, aux ordres de la reine-mère. (Voy. Romier, *Jacques d'Albon de St-André*, Paris, Perrin, 1909, p. 283-335. C'est donc lui qui est responsable des troubles qui éclatèrent à Moulins. (*Réd.*)

(4) Vayssière ,*op. cit.* p. 10. — *L'Hist. ecclés.*, p. 480 et Crespin, *Hist. des Martyrs*. 1889 t. III, p. 292, — donnent un récit différent sur la cause de l'exécution sommaire de ces deux protestants ; on lit que le S. de Montaret avait fait pendre le menuisier nommé Grand-Jean parce qu'il avait fait « baptizer un sien enfant selon les cérémonies de l'Eglise primi« tive chrestienne, l'ayant préalablement (ainsi qu'on le menoit au supplice

puis il fit venir dans la ville « les fidèles des faulxbourgs « en armes, pour seureté à l'encontre des hérétiques, dont « ils furent si forts espouvantés, que ceux qui s'en sen- « toient coupables vidèrent le païs; et entre autres il s'en « alla cinq ou six qui desjà avoient eu degré dans le col- « lège des huguenots »(1).

Ces mesures rigoureuses peuvent, jusqu'à un certain point, s'expliquer par cette circonstance que la population catholique redoutait une révolte des protestants de la ville qui aurait livré Moulins à l'armée des huguenots. Dans le récit du siège de Moulins on voit, à tout instant, entrer en scène « les traistres de la ville ». On racontait qu'ils s'étaient flattés de faire venir l'armée des huguenots à Moulins, et qu'ils avaient su persuader aux chefs de cette armée que Moulins ne ferait pas une grande résistance. On disait aussi que ces « traistres originaires de Molins, issus des nobles familles du lieu, » guidaient l'armée protestante et avaient l'intention de faire surprendre la ville (2). Montaret trouvait donc plus de prétextes qu'il n'en avait besoin pour donner cours à sa violence et faire agir le bourreau dont il marchait, paraît-il, toujours accompagné (3).

Cependant, l'armée des protestants, conduite par Saint-Auban et Poncenat, arrivait à Moulins. Après avoir pillé le prieuré d'Yzeure, elle s'empara, presque sans coup férir, des faubourgs des Carmes et de Bourgogne, mais l'enceinte de la ville résista; l'alarme fut donnée et la ville ne put être enlevée. Les protestants avaient surtout besoin de repos et le combat ne fut pas acharné. Ils

« fait attacher à un des brancards du pont de la ville, où il fut, non seule- « ment moqué et buffeté, mais aussi blessé de plusieurs coups de dague. « Voyant cela, un sien voisin, qui estoit aussi de la religion, remonstra « qu'on se devoit bien contenter de le faire mourir; ce que Montaré ayant « entendu, le fit pareillement pendre et estrangler le lendemain après avoir « prononcé de sa détestable bouche infinis blasphèmes. »

(1) Vayssière, *op. cit.* p. 11.

(2) Comparez avec le récit de Théodore de Bèze, II, p. 481. Les habitants font appel à l'armée des protestants pour se soustraire aux excès commis par les soldats de Montaret.

(3) *Ancien Bourbonnais, Voyage pittoresque* p. 145. *Hist. ecclésiastique*, II, p. 484.

furent surpris par la résistance éprouvée, « veue la grande assurance dont les traistres fugitifs de la ville les avoit encouragés » ; ils demandèrent qu'on leur livrât Guillaume Duret qui s'était arrogé le droit de ne pas publier l'édit de Janvier.

Après être restés quelques jours dans les faubourgs et avoir échangé de nombreuses arquebusades avec les défenseurs de la ville, sans grand résultat d'ailleurs pour les uns et les autres, les chefs des protestants « tindrent « conseil avec des traistres fugitifs de la ville sur ce qu'ils « auroient à faire, car ils considéroient la perte de leurs « gens et que ceux de la ville se sentoient forts, et « d'aultre part estoient advertis de la force que le sieur « de la Fayette assembloit avec les communes, et aussy « qu'incessamment estoient chicanés et hastés d'aller « vers ceux qui leur escrivoient. Ils délibérèrent donc « s'en partir le lendemain, car ils avoient moult grand « haste d'aller (1) ».

La capitulation fut signée le 9 juin 1562. Elle est ainsi conçue :

« Nous soubsignés promettons en nostre foy à M. de Montaret lieutenant pour le Roy en sa ville de Molins et pais de Bourbonnois, de ne démolir ne souffrir piller à ville et Église de Souvigny et les cordeliers de Chamaigre ; rendrons tous les prisonniers que tenons papistes ; ne pillerons ny aussy souffrirons piller ne rançonner les quatre faulxbourgs et entours de la ville de Moulins, et, si quelque chose a esté prise, la ferons restituer ; et le sieur de Montaret leur rendra le sieur Sapet et le sieur de Folet, et Chaillou évangéliste, qui sont ès prisons de la ville, et moiennant ce s'en retourneront maintenant de ce lieu. Fait le IXe jour de juing 1562.

« *Signé* : de Marconnay, Prinbaud et Peraults.

« Tantost troussèrent bagage et s'en allèrent, et si oncques puis on ne les vit ».

Ce traité ne donna pas satisfaction aux protestants de Moulins. Le chroniqueur du siège de Moulins rapporte qu'ils allèrent trouver le Sgr de Poncenat « pour se

(1) Vayssière, *op. cit.* p. 37.

« plaindre à luy de ce qu'ils n'avoient esté compris « dedans l'accord fait avec le gouverneur de la ville. Alors « il leur respondit qu'il estoit desplaisant de quoy il « l'avoient tant sollicité et assuré de pouvoir entrer en la « ville et en estre le maistre; mais que puisqu'ils « l'avoient amené à la boucherie, que c'estoit raison qu'ils « en endurassent pour leurs faultes, scachant bien mes- « mement que la Reine en seroit mal contente de luy. Et « à l'instant, il monta à cheval et suivit les troupes jus- « ques à St-Menoust ». De là, il se fit conduire à St-Pourçain où il dina, puis à Varennes pour retourner à Lyon. Le bruit courait à Moulins qu'il avait été désigné par les chefs des protestants pour être gouverneur de la ville lorsqu'elle serait tombée en son pouvoir.

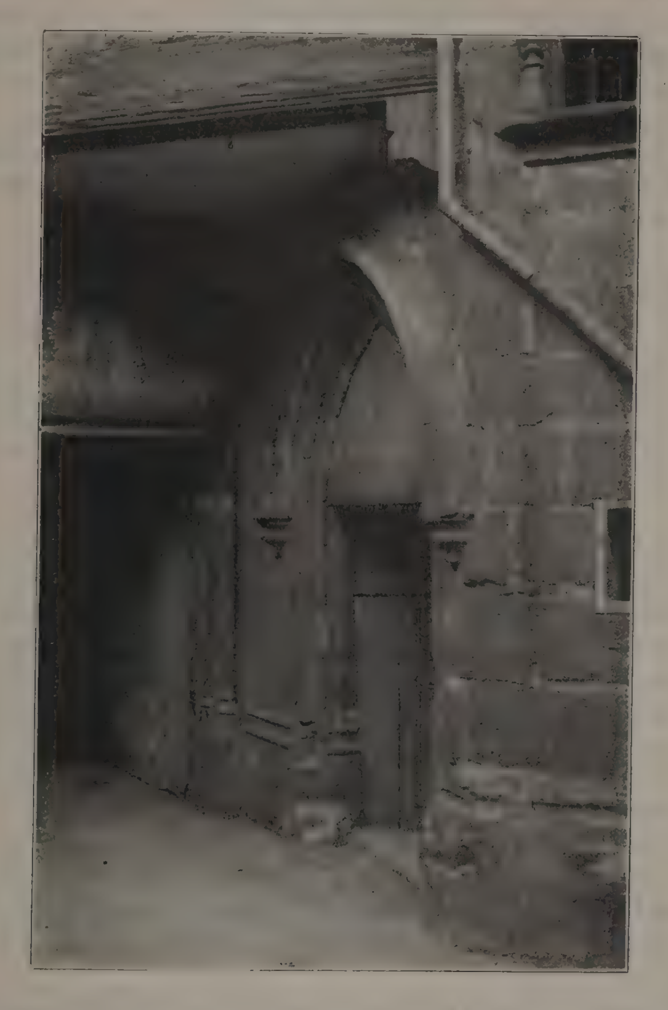
Dès que l'armée des protestants se fut éloignée, les représailles commencèrent. Un certain nombre de personnes du pays que l'on savait converties à la nouvelle religion furent poursuivies, et quelques-unes mises à mort (1). Deux furent jetées dans un étang :

« L'un estoit le Sieur de Flet (Foulet) que l'on avoit délivré des prisons le jour précédent, à la requeste des huguenots, l'aultre étoit advocat nomme Brison (2), lequel ayant esté recogneu et tiré hors de l'eau, il fut condamné par sentence d'estre pendu à une potence, dans la grand place de Molins où il demeura vingt-quatre heures et de là fût porté au gibet. Il estoit convaincu d'avoir esté séditieux. Toutesfois il estoit capitaine du faulxbourg de Bourgogne, là où estoit sa demeure; et si durant le siège il avoit accompagné et conseillé les capitaines ennemis et aussy avoit porté les armes avec les huguenots contre la ville. Il avoit aussy voulu trouver moien de praticquer les habitans des faulxbourgs à se joindre avec les ennemis pour faire la guerre aux assiégés. Toutefois il ne trouva aucun qui le voulust croire, ains au contraire s'en absentèrent et si aban-

(1) Vayssières, *op. cit.* « Le lendemain, la ville se trouvant franche, qui estoit jour du mercredy, l'on s'emploia à saisir aucuns séditieux soupçonnés et fit l'on pendre un cordonnier en la place; les autres, pour la révérence de la procession, ne furent pendus, mais ils furent mis prisonniers, en sorte que, sans la procession, ils estoient en danger de suivre le cordonnier, qui en mourant donna tout le blâme à sa femme qui l'avait attiré au huguenotisme. »

(2) Ces deux noms sont cités dans le rôle que nous publions.

donnérent leurs biens, femmes et enfans, car on les avoit



AUTRE ASPECT DE LA MAISON DES FEYDEAU; HABITÉE PAR JEHAN FEYDEAU, CHATELAIN DE MOULINS, UN DES PREMIERS ET DES PLUS NOTABLES PROTESTANTS DE LA VILLE.

menacés de les mettre à la pointe quand on donnerait l'assault à la ville (1).

(1) Vayssière *op. cit.* 49.

L'*Histoire ecclésiastique* rapporte que la femme de l'avocat Claude Brison alla elle-même, avec une amie, dépendre le corps de son mari du gibet et le porta près d'un bois où elle avait préparé une fosse pour le recevoir.

Parmi les protestants qui furent mis à mort on peut encore citer Jehan Babot, le Sgr de Lespau et Jehan Decamp (1).

IV

Le roi demande des subsides. — La ville de Moulins décide la répartition de l'impôt. — On recherche les protestants pour les imposer. — Pétition des protestants adressée au sénéchal du Bourbonnais. Réclamation des protestants imposés. — Jugement de la cour des aides en leur faveur.

Cependant la guerre religieuse continuait et le pouvoir royal avait besoin d'argent pour entretenir son armée, et notamment pour payer les nombreux soldats de diverses nations qui combattaient à son service. Un certain nombre de villes où étaient établies les recettes générales étaient tombées aux mains des protestants; aussi, pour faire face à ses besoins, le roi décida de faire imposer sur les villes qui lui étaient restées fidèles, une somme de 591.800 livres tournois. Moulins devait payer 2.000 livres.

Comme les protestants étaient la cause des dépenses ainsi engagées, le roi prescrivit de faire supporter la plus grande partie de l'impôt par les « rebelles, leur âdérans et particippans ».

Les lettres royales, datées du 25 juillet 1562, furent lues à l'assemblée des habitants le 13 août suivant. L'assemblée ne montra pas d'empressement à exécuter les ordres du roi, elle décida d'envoyer un personnage à

(1) *Hist. ecclés.* p. 482-483.
(2) Vayssière, *op. cit.* p. 48.
(3) *Hist. ecclés. op. cit.* p. 482-483.

la Cour pour demander d'être exemptée de cet impôt. Néanmoins, elle procéda, le même jour, à la nomination de huit collecteurs : Me Jehan Billard, Jehan Dinet, Louis Fillaud dit Canilhon, Gabriel Séguier, S. Belin, Me Claude Dinet, Jehan Vigier et G. Quanta.

La disposition des lettres royales qui prescrivait de répartir sur les protestants la plus grande partie de la somme demandée, fut très remarquée et souleva quelques difficultés. Pour la première fois, le maire et les échevins se firent écarter des opérations de la répartition de l'impôt ; l'assemblée décida que le département devait être fait par les collecteurs seuls. L'un d'eux, Me Jehan Billard, protesta contre cette nouvelle procédure qui laissait aux collecteurs la responsabilité d'établir un rôle sur des bases nouvelles et de rechercher quels étaient ceux de leurs concitoyens qui étaient convertis à la Réforme. Me Billard déclara refuser de remplir sa charge tant que le maire et les échevins n'auraient pas fait connaître « ceulx qui ssavent desd. habitans estre de la religion et « qu'ils s'en purgent par serment chacun en son endroict « et s'ilz ont requestes, rolles ou aultres mémoires et ins- « tructions pour luy en faire délivrance, affin de suyvre en « ce le bon et équitable voulloir et intention du dit « Sgr Roy (1) ». Le maire et les échevins répondirent qu'ils ne participeraient pas au département de l'impôt, se conformant en cela à la décision prise par l'assemblée ; ils s'engagèrent seulement à donner l'ordre à Me Louis Berrier, greffier du fait commun, de mettre à la disposition des collecteurs les rôles précédemment dressés, mais ils déclarèrent qu'il leur était impossible de donner aucun renseignement ni fournir aucun papier, « par lesquelz ils « puissent faire apparoire de ceulx qui sont de la qualité « contenue ès lettres du roy ».

Les collecteurs durent donc procéder eux-mêmes à une enquête afin de rechercher les noms des protestants de la ville pour mettre à leur charge la plus grande partie

(1) Arch. Mun. Reg. D. f° 208.

des 2.000 livres demandées par le roi. C'est le procès-verbal de cette enquête que nous publions. Il contient les lettres du roi, une pétition d'un certain nombre de protestants de Moulins et diverses réponses de témoins qui confirment les renseignements recueillis.

La pétition adressée au roi est très intéressante, elle dépeint l'état d'esprit des membres de la religion nouvelle qui protestent de leur attachement et de leur obéissance à la royauté, de leur ferme intention de se conformer à ses ordres, ils demandent seulement qu'on les laisse pratiquer leur religion et écouter les enseignements de leurs prédicateurs; ils prient même le roi de choisir lui-même le prédicateur afin d'éviter toute occasion de scandale. Cette pétition est postérieure aux fêtes de Pâques 1562; est-elle antérieure au siège de Moulins (juin 1562)? On peut vraisemblablement répondre oui. On voit figurer parmi les signataires le nom de *Rapyne*, nom sous lequel est souvent désigné le Sgr de Foulet et l'on sait que ce personnage fut emprisonné au mois d'avril et mis à mort au mois de juin. Il est possible que la pétition ait été rédigée peu après les prédications du ministre de Cougnat qui eurent lieu au début d'avril; elle paraît avoir été motivée par des protestations violentes des catholiques contre l'enseignement religieux des prédicateurs. Nous avons eu une hésitation à attribuer aux protestants la première partie de la pétition, mais le procès-verbal de l'assemblée municipale du 17 avril 1564, lève toute incertitude; les pièces que nous publions sont en effet désignées de la manière suivante : «... ensemble le procès-« verbal avec coppie des requestes présentées par les « prétendu estre de la qualité susdicte, procuration et « institution des officiers que l'on disoict estre de la nou-« velle religion, signé Berrier (1) ».

La requête porte la signature de plusieurs protestants, elle paraît avoir été jointe au procès-verbal pour justifier de la qualité des signataires.

(1) Arch. Mun. Reg. D. n° 85.

L'impôt de 2.000 livres demandé par le roi fut réparti, dont 1.800 livres sur les protestants. Tandis que l'on commençait à le lever, le roi accorda un dégrèvement à la ville de Moulins. Nous avons vu, en effet, que le 13 août un délégué avait été envoyé en Cour pour exposer la situation malheureuse de la ville. Ce délégué, Jehan Delorme, apporta les lettres royales et lecture en fut faite à l'assemblée municipale du 25 septembre suivant. Le roi, « en considération des grandz fraiz, pertes, dom-« maiges et ruynes que lesd. habitans avoient souffertz « par cy-devant », déclara que les villes closes du pays et duché de Bourbonnais, contribuables à la solde des 50.000 hommes de pied (1), devraient participer à l'impôt de 2.000 livres demandé à la ville de Moulins. Toutefois le besoin d'argent étant urgent, le roi décida que le rôle précédemment fait recevrait son plein effet. Les habitants devaient donc payer les 2.000 livres, sauf à obtenir le remboursement des sommes payées en trop au moyen d'une imposition répartie sur les villes closes par le sénéchal du Bourbonnais.

Les protestants qui avaient à avancer 1.800 livres sur les 2.000, refusèrent de payer. Ils se retranchèrent derrière les termes des lettres royales pour prétendre que l'impôt devait être fait d'après les bases adoptées pour la répartition de la solde des 50,000 hommes et que, par conséquent, la surtaxe qu'il leur fallait avancer leur paraissait tout à fait illégitime. Ils firent donc opposition aux poursuites et saisies dont ils étaient l'objet. Les opposants étaient d'abord, Me Charles Rouer, Jehan Martin, Anthoine Mercier, Me Claude Durand, Me Gilbert Symonnet. D'autres se joignirent à eux au cours du procès, Me Claude Aulbert, Jehan Gras, puis Me Jehan Billon, Nicolas Geyn tuteur de Jehan Chevrier, fils mineur de Anthoine Chevrier, Jacques Delacroix, Me Jehan Dabert (2) et enfin Me André Feideau.

L'affaire fut portée devant le Conseil privé du roi,

(1) Sur cet impôt, voir Paul Baer, *op. cit.* p. 456.
(2) Un Dabert était échevin la même année.

puis devant la Cour des aides. Le procès dura plusieurs années, les échevins prirent fait et cause pour les asséeurs. La Cour des aides donna raison aux protestants par arrêt du 19 avril 1564 (1). Elle ordonna de faire rembourser les sommes perçues en trop et décida que la taxe réellement due, même pour l'avance à faire au roi, devait être calculée d'après les bases admises pour l'impôt des 50.000 hommes. Il est possible que l'influence de L'Hôpital n'ait pas été étrangère à l'esprit de cet arrêt qui fut rendu avec une grande impartialité (2).

PAUL BAER,
docteur en droit.

(1) Arch. Mun. Reg. D. nº 86, assemblée du 12 juin 1564.

(2) On trouvera des détails intéressants sur l'Église réformée de Moulins au XVIIe siècle dans un article de M. Weiss (*Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français* de l'année 1892, page 637) et dans un article de l'archiviste Chazaud sur l'édit de Nantes en Bourbonnais (*Bulletin*, année 1863, p. 374 et 1864, p. 18).

Documents

I. — Le Maçon à Calvin

Demande de pasteur pour Moulins

(Autographe de la Bibliothèque de Genève. Vol. 196, fol. 223)
cf. *Opera Calvini*, XIX, 11.

Monsieur Monsieur d'Espeville,

à Genève.

Monsieur, noz frères de Moulins ont fait toute diligence pour recouvrer entre nous ung ministre pour leur ville, mays pour ce que nous avons encores à pourvoyr vint Églises pour le moyns de nostre province devant que nous en puissions envoyer hors ladite province, estans particulièrement obligés à icelle plus qu'aux autres plus éloignées, il nous eust esté impossible de satisfayre à leur désir de long temps. Il est vray que nous cognoissons l'importance du lieu qui est grande, mays si ne les eussions nous peu préférer aux autres, et pource qu'ilz nous sont prochains et que la nécessité y est très grande aussi et que le dernier d'eux tous nous en [ont] faict requeste pour le moyns deux an devant ceux de Moulins et ont eu promesse de nous. A ceste occasion nous avons conseillé à noz ditz seigneurs et frères de Moulins de se retirer par devers vous pour optenir de vous ce qu'ilz désirent et leur avons baillé ce mot d'escript, tant pour adresse que pour vous recommander affectueusement leur affayre. Vous scavez mieux que nous de quelle conséquence est ceste ville là. La multitude de ceux qui désirent la prédication de l'évangile y est merveilleusement grande et semble s'y présenter ung très grand moyen d'avancer la gloyre de Dieu. Nous nous asseurons que y aurez egard et y pourvoyrez le mieux et le plus tost qu'il vous sera possible selon l'affection ardente que Dieu vous a donnée à l'avancement du règne de son filz. En cest endroict, après nos humbles recommandations à vos bonnes grâces, nous prierons Dieu, Monsieur, vous acroistre en toutes bénédictions et fayre de plus en plus profiter voz saincts labeurs. Ce XV de Novembre 1561.

Vostre humble et obéissant Serviteur,

La Riviere.

II. — Procès-verbal de l'enquête faite à Moulins en 1562, pour découvrir les noms des protestants de la ville dans le but de répartir un impôt demandé par le roi Charles IX (1).

(Archives municipales de Moulins, liasse 416 pièces Ra 1356, papier).

II

Lettres de Charles IX, données au Bois de Vincennes, le 25 juillet 1562 décidant une levée de 591.800 livres sur les villes qui sont restées fidèles au roi, afin d'entretenir les armées (2).

. . . .

mectre sus et lever en nostre dict Royaulme grand nombre de gens de guerre d'iscelluy, tant de cheval que de pied, et oultre y en faire venir à nostre très grand regrect et desplaisir aultre grand nombre de diverses nations; pour fournir à la soulde et entretènement des queulz et aux aultres fraictz qui en dépendent et qu'il nous convient pour lesd. causes et occasions continuer pour la conservation de nostre dict estat et royaulme, a esté advisé en nostre conseilh privé, atendu que lesd. rebelles se sont saisis de plusieurs des villes esquelles sont establyes nots receptes générallcs et par telles voix de faict nous est osté tout le moyen de nous ayder des finances d'icelles, que sera levé sur notz subjectz d'aulcunes de notz villes des provinces qui restent en nostre obéissance jusques à la somme de cinq cens quatre vingtz onze mil huict cens livres tournoys, pour partye de laquelle certaines villes de vostre ressort et juridictions ont esté taxés aux sommes déclairées en l'estat cy attaché soubz le contre seel de nostre chancellerie, ainsi comme nous faisons présentement entendre aux maires et eschevyns et gouverneurs de notz dictes villes par notz lecttres closes que vous nous envoyons. Et vous mandons commectons et enjoingnons par ces présentes que vous ayez, incontinant icelles receus, à faire tenir nosd. lecttres aux d. Maire, prevostz gouverneurs et eschevyns desd. villes et les contraindre à cotizer iceulx habitans de chacune desd. villes, mesmement lesd. rebelles leurs adérans et particippant, sur lesquelz entendons estre imposé la plus grande partye desd. sommes et à payer celles à quoy chacunes desd. villes sont taxées par led. estat ey ataché comme dict est, de manière que lesd. deniers puissent estre levez et receuz par lesd. Maire gouverneurs et eschevyns ou ceulx qui vouldront commectre et dont il seront responcables, pour-

(1) Pour plus de clarté, le procès-verbal est divisé en plusieurs parties et chaque partie est précédée d'une analyse succincte.
(2) Le début de la lettre du Roi manque dans le manuscrit.

tez et envoyez en la recepte généralle de notz finances establyes à Bourges dedans quinze jours après la présentation qui vous sera faicte desd. présentes ; à faire laquelle cotization et au payement des sommes à quoy chacun des susd. habitans seront taxez et des fraictz qu'il conviendra faire à lad. liève poursuicte et recouvrement desd. deniers après la première signiffication qu'il leur en sera faicte, nous voullons chacuns desd. Maire prevostz eschevyns et desd. habitans cotizez respectivement estre contrainctz réaulment et de faict par toutes voyes et manyères et comme il est accoustumé faire pour nos propres deniers et afaires, lesquelz fraictz seront par vous sommérement taxez et liquidez et d'iceulx décerner exécutoire, le tout nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles et sans prêjudice d'icelles ne voulons estre différé, la congnoissance desquelles, si aulcunes en estoient interjectées, avons retenu et réservé par devers nous en nostre dict conseil et icelles interdicte et deffendue, interdisons et deffendons à noz cours de parlement et aultres juges quelconques par cesd. présentes, par lesquelles de faire et accomplir ce que dessus vous avons et à votz commis et députez donné et donnons plein pouvoir, commission et mandement spécial, mandons et commandons à tous notz justiciers et officiers et subjectz que à vous et à eulx, pour l'exécution desd. présentes, ils obéissent et entendent dilligemment, preste et donnent conseil consort ayde et prison, si mestier est, et requis en sont ; et pource que desd. présentes l'on pourra avoir à faire en plusieurs et divers lieulx, nous voullons que au vidimus d'icelles collationnés l'ung de notz amés et feaulx notaires et secrétaires au soubz seel Royal foy soy adjoustée comme au présent original, car tel est nostre plaisir.

Donné au boys de Vincaines, le vingt cinquiesme jour de juillet l'an de grâce mil cinq cens soixante deux et de nostre règne le deuxième, signé par le Roy en son conseil Burgensis et scellé en cire jaulne sur simple queue et emprès est escript collacion faicte à l'original et signé Oyzeau commis greffier.

II

Lettres de Charles IX, adressées aux Maire, Gouverneur et Eschevins de Moulins pour l'exécution des précédentes. Par ces lettres données au bois de Vincennes le 25 juillet 1562, le roi décide que la ville de Moulins sera imposée de 2.000 livres, et que cette somme devra, pour la plus grande partie, être mise à la charge de ceux qui, sous prétexte de religion, sont cause des troubles qu'il faut réprimer.

De par le Roy,

Chaire et bien aymés, estant advertis que la menée, induction praticque et intelligence d'iceulx qui se sont eslevez à l'encontre

de nous comme rebelles et désobéissans, plusieurs gens de guerre estrangiers font entreprinse de venir et entrer en nostre dict royaulme par plusieurs et divers endroys en intention comme il est aisé à croir et d'anvayr nostre dict royaulme et diminuer nostre estat, de façon que pour réprimer icelles folles téméraires et oultrecuidées entreprinses et malheureuses conspirations et délibérations, avons esté déjà contrainct de mectre sus et lever en nostre dict royaulme grand nombre de gens de guerre d'icelluy tant de cheval que de pied et oultre y en faire venir à nostre très grand regrect et desplaisir aultre grand nombre de diverses nations; pour fournir à la soulde et entretènement desqueulz et aux aultres fraictz qui en dépendent et qu'il nous convient pour lesd. causes et occasions continuer pour la conservation de nostre dict estat et royaulme, a estè advisé en nostre conseil privé, attendu que lesd. rebelles se sont saisis de plusieurs des villes esquelles sont establies notz receptes généralles et que par telles voyes de faict nous ont osté tout le moyen de nous ayder des finances d'icelles, que sera levé sur notz subjectz et aulcunes des villes des provinces qui reste en nostre obéissance jusques à la somme de cinq cens quatre vingtz onze mil huict cens livre t. pour partye de laquelle nostre Ville de Molins a este taxée en nostre dict conseil privé à la somme de deux mil livres t.

Vous mandons à ceste cause commendons et très espressement enjoignons de la cotizer et despartir et faictes lever sur tous ceulx que pour ce aurez cotizé, par emprisonnement de leurs personnes vente et exploictation de leurs biens tant meubles que immeubles et sans formalités de procès en telle et si prompte dilligence, mesmes sur ceulx *qui soubz presteste de la religion ont esté et sont cause desd. sedicions esmossions et rebellions leurs adherans et particippans, lesquelz nous entendons empourter la plus grand partye*; qu'il n'y ait faulte qu'elle soit en la recepte générale de noz finances establye à Nevers dans quinze jours après la présentation qui vous sera faicte desdictes présentes, laquelle vous donnons de ce faire pouvoir et si pour le payement des cotizations qui seront par vous faictes estoit besoing de user de contraincte à l'encontre d'iceulx desd cotizez, nous avons des... notz lectres patentes de commission à nostre Seneschal de Bourbonnoys ou son lieutenant auquel vous aurez adressé pour y procedder selon la teneur d'icelle portant contraincte rigoureuse contre les reffusans telle dont l'on a coustume de user pour notz propres deniers et affaires; partant à tout ce que dessus ne ferez faulte, attendu l'urgent nécessité de nosd. afaires sur peyne d'estre pugnys comme rebelles et desobéissans à nostre majesté, car tel est nostre plaisir.

Donné au boys de Vincennes le xxv[e] jour de Juillet mil cinq cens soixante deux et audessoubz est signées Charles et plus bas

estoict signé Burgensis et à la suscription estoit escript à noz chaire et bienaymés les Maire gouverneurs et eschevyns de nostre ville de Molins en Bourbonnoys.

III

Requête des protestants de Moulins déclarant qu'ils sont très soumis au Roi, qu'ils désirent vivre en paix et tranquillité sans troubler l'ordre public et sans désobéir aux édits royaux et par laquelle ils demandent au roi et la reine de leur envoyer un prédicateur pour leur donner l'instruction de la parole de Dieu.

Coppie de la requeste

à Monseigneur le Seneschal de Bourbonnoys.

Remonstrent plusieurs habitans de la ville de Molins qu'ils ont tousjours esté comme ilz sont encores et seront très obéissantz au Roy, à ses édicts et ordonnances, à tous magistras préposez par led. Seigneur, désirans vivre en repostz, se mainctenir et comporter en tranqùillité et union et obvier aux injures, noises, débatz, forces et violances qui se peuvent commectre pour le faict de la religion; de sorte qu'ilz n'ont jamais estés soubsonnez d'aulcune sédition ou p...lité d'assemblée et portz d'armes ny d'aultres choses tendant à la pertubation de l'estat public et repotz du prince.

Bien ont lesd. habitans, considérant les grands troubles qui sont aujourd'huy pour le faict de lad. religion, désirant estre nourris et instruictz en la loy de Dieu et par l'ayde de la prédication de son sainct évangille réformer leurs vies en tant qu'il leur sera possible, de façon que faméliques de ceste prédication qui a cessé en ceste dicte ville *depuis les féries de pasques dernières*, ilz pense qu'ils ne debvoient et ne vouloient aussi de leur auctorité privée prandre ung prédicateur aux fins que dessus, creignans, atendu la diversité des oppinions, de donner occasion de scandalle et de callumiation s'il n'y estoit pourveu par l'auctorité dud. seigneur; lesquelles considérations les ont mehus de recourir et eulx pourvoir à son conseilh privé, *supplyant sa majesté et celle de la Royne leur donner personnaige tel qu'il verroient leur estre necessaire pour recepvoir de luy chacun jour prédication et enseignement*, offrant le sallarier jusques ad ce que aultrement en soy ordonné.

Et pour cest effect ont *dressé procuration* expresse *pour laquelle ne fust oncques faict aulcune assemblée*, ains ceulx lesqueulx estoient d'ung mesme désir et volunté de recepvoir ordinairement l'instruction de la parolle de Dieu se sont libérallement soubz signez comme à une si juste requeste pour laquelle ils estiment ne debvoir estre plus blasmés que les enffans qui requerrent que leur père leur

donne et administre du pain, en quoy ne se formera riens qui aproche de monoppolle ny d'aulcune coulleur de ceddition, à quoy ne vouldroient avoir par voire que pour oster l'oppinion de quelque maulvaise entreprinse, ilz ont bien voulu lad. procuration estre receue par deux notaires royaulx pour et à leurs noms estre présentée à la majesté dud. Sgr., estimant qu'ilz ne sçauroient avoir prédicateur venant de ceste part qui ne soit bien receu et auctorizé.

Ce que venu à la congnoissance d'aulcuns aussi habitans de lad. ville les auroient meuhs de se assembler et aller pardevers vous pour vous déclairer et dénoncer ce que bon leur a semblé, de laquelle dénonciation lesd. remonstrans vous demandent coppie pour leur servir en ce que de raison et en oultre, affin de ce purger et justiffier de toutes choses que l'on pourroit avoir proposées contre vérité à l'encontre d'eulx, sachant comme partye de ceulx qui sont allés par devers vous comme dict est pour estre désja en en ces causes de religion suspectz et tropt affectionnez inthymés et pris à partye en la court de parlement, aultres comprins en certaines charges et informations faictes par commission du privé conseilh dud. Sgr dont lesd conseilh et court de parlement sont saisis, pouroient bien avoir avancés quelque chose au desavantaige et contre l'ignossance de ceulx que sans raison ilz veullent faire contraires et avec lesqueulz ils veullent estriver (?) par force ; voullans par ce moyen, soubz presteste de la religion vanger leurs innimitiez privées, exercer leurs passions et condempner et scandaliser ceulx qui pour l'honneur de Dieu et l'obéissance du Roy ont souffers d'estre injuriez, provoquez, irritez et oultraigez de faict et de parolle, desquelz oultraiges et injures vous recongnoissant pour supérieur magistrat et juge de province, ils se pleignent à vous. vous demandent acte des présentes remonstrances et plainctes et vous requièrent en oultre commission pour en faire informer ainsi que de raison ; vous asseurant sur leurs honneurs et vies de ne faire chose qui desplaise à Dieu au Roy ny à vous qui offence le public ny le privé, ains entend que leur sera possible de vivre en paix et transquillité suyvant les ecdictz et ordonnances dud. Sgr et estoit signée. A. Feideau, Rapyne, J. Gardet, E. Durand, Quénard, Faulconnier, B. le Tailleur, P. de Campt, J. Tourret, Defagia, Jehan Soyer, Delault, A. Vellat, Jehan Lorin, Des Rues, Dabert, Bilhon, P. Seguier, Mercier, Bonnet, A. Jonard, Perotin, Gras, Babot, J. Durand, E. Belin.

IV

Liste générale des protestants de Moulins.

COPPIE D'UNG ROLLE.
CHEFS DE L'ÉGLISE DE MOULINS.

SEURVEILHANS.

Me André Feideau.
Me Claude Aulbert.
Me Jehan Bilhon.
Jehan Gras.

DIACRES.

Monsieur de Foulhet.
Me Claude Durand.
Me Jehan de Lespault.
Me Jehan Faulconnier.

AULTRES QUI SONT DE LA DICTE EGLISE.

Mons. de Cordebeuf.
Me Charles Rouer.
Me Guilhaume Quénard.
Me Barbeux, le tailheur.
Maistre Jehan Martin.
Me Jehan Gardet.
Me Gilbert Symonnet.
Me Anthoine Chevrier.
Me Nicolas Geyn.
Jehan Rossignol.
Claude Guyon.
Pierre Seguyer.
Michiel Bonnet.
Martin Bongrand.
Jacques Durand.
Jacques Decuzy.
Jehan Renaugier mareschal.
Jehan Michiel le jeune.
Loys Gilbert.
George Duboys.
Ambroise Bourgeois.
Pierre Guelherauld.
Claude Chevanier.
Claude Deperier, lanternier.
Nicolas Deperier son frère.
Beguine de bien ville.
Pierre Danges, tondeur.
Michiel Fance, pelletier.
André Bernard, pastissier.
Jehan Boniteau dit le doulx.
Joseph, le tailheur.
Me Jacques Delacroix.
Le Sgr. des Marirz (?).
Me Pierre Durye.

RUE D'ALLIER.

Me Anthoine Mercier.
Guilhaume des Rues, orfebvre.
Claude Guyard, arquebutier.
Bertrand Decampt.
Pierre Decampt.
Me Jehan Decamp.
Anthoine (?), courdonnier.
Anthoine Jonard (Jouard?).
Jehan Lorin.
Jehan Soyer.
Nicolas Ranateau, forbisseur.
Symon Bernard, charpentier.
Jehan Derancy.
Jehan Menestrier le jeune.
Claude Belin.
Simon Montpinault.

Anthoine Vellat.
Regnault Auldry, parcheminier.
Nicolas Garnault, pastissier.
Jehan Amy, dit domazy, marignier.
Jehan Leau, menuizier.
Michiel Colin, menuizier.
Jehan des Rues.
Bertrand Decamp.
Jehan Torin.

Rue des Carmes.

Me Jehan Tourret.
Francoys Bonnecaut, guesnier.
Vincent Jot, forbisseur.
Jehan Hastier.
Claude de Lault.
Nicolas Leclerc, mareschal.
Jacques Destienne.
Gilles des mores.
Tybault Colas, guesnier.
Genestz Boyras, coustellier.
Mathieu Bardin.
Le petit Michiel.
Jehan Brissat dit le Picard.
Pierre de Breban.
Gilbert Goujon, cellier.
Françoys Bleu, mercier.
Pierre Esglise, bonnetier.

Rue de Paris.

Me Pierre Melhin.
Me Anthoine Parpas.
André Roche dit Lelance.
Jehan Esbrard farinier.
Le Challan.
Claudiers Rougier, menuisier.
Jacques Gaulin, escarcellier.

Rue de Bourgongne.

Jehan Sondellard, cordonnier.

Aultre rolle contenant ce qui s'ensuit.

Me Anthoine Chevrier.
Nicolas Gezin.
Me Jehan Gardet.
Michiel Cornilhier.
Le Prepointier.
Ambroyse Bourgoys.
Me Claude Brison.
Jehan Brissard dit le Picard.
Jehan Gras.
Gabriel Gouppy.
Jehan des Rues dit de l'estoille.
Me Jehan Babot.
St-Amand, cordonnier.
L'aprentif de Jehan de Rys forbisseur.
Le conterrolleur Tourret.
Desbry gendre du Sr Tourret.
Gilbert Veau.
Le serrurier vers la maison Chesnau.
Phelippes Molineau.
Le Lance, courdonnier.
Regnault, parcheminier près les Roys.
Le Challan.
Me Pierre Melhin.
Anthoine Parpas.
L'hoste des Roys Charpet.
Symon Tailhandier.
Me Claude Aulbert.
Pierre Durier.
Le pbre de camp et ses deulx frères.
Gippon.

V

Procès-verbal de l'élection des officiers de l'Église protestante de Moulins, faite au château de Foulet, le 2 décembre 1561, en présence de François Bourgoing Sr D'Aignon.

Aussy s'ensuit la teneur de la feulle de papier contenant l'élection des officiers de la nouvelle religion.

Du IIe décembre MVLXI où estoient le Sg. Daignon et aultres au lieu de Foulhet.

POUR SURVEILHANS.

Mons. Bilhon a nommé Mons le Chastellain, Le S. Jehan Gras, Mons. Babot, Rouer.
Mons. le Chastellain :
Me Claude Aubert,
Me Jehan Bilhon,
Jehan Gardet,
Jehan Gras.
Aubert :
Mons. le Chastellain,
Jehan Gras,
Le filz de Camp,
Mons. Bilhon.

POUR DIACRES.

Mons. Rouer, Jacques Fros a nommé Ant. Gardet, pour diacres.
Faulconnier :
Le S. Jehan Gras.
Mons. Rapine :
Mons. Faulconnier,
Mons. Babot,
Me Claude Durand.

ARREST PAR APPROBATION.

Mons. Delacroix, pour surveilhans :
Les devans nommés.
Et pour Diacres le S. Rapine,
Faulconnier, Babot et Trosset.

Mons. Mercier a nommé pour surveilhans :
Le S. Aulbert et aultres et pour diacre
le S. Rapine et aultres.

Mons. Babot, pour diacres (1) : Mons. le Chastellain, Aulbert Bilhon et Durand.
Diacre : nomme Gardet, Gras, C. Durand et Rapine.

(1) Il doit y avoir une erreur du greffier, c'est *surveillans* qu'il aurait fallu écrire.

Me Jehan Tourret, pour diacre (1) : Aulbert, Chastellain, le Recepveur de Champeroulx et Gras.
Pour diacre : Led. Gras, Rapine et Champeroulx.

Led. Gras, surveillans : Chastellain, Billon, Rouer et Aulbert.
Diacre : Lespau, Champeroulx, Rapine et C. Durand.

Me Claude Durand, surveillans : a nommé le Chastellain, Billon Aulbert et Gardet.
Pour diacre : Rapine, Babot, Faulconnier et Gras.

Mons. des Prost, surveillans : Chastellain, Billon, Aulbert, Gras.
Diacres : Gardet, Rouer, Faulconnier et Durand.

Me Gilbert Symonnet : Chastellain, Aulbert, Billon, et Gras.
Diacre : Rapine, Babot, et aultres nommés.

Mons. de Champfeu a nommé Chastellain, Billon, Faulconnier et Gras.
Diacres : Gardet, Rapine, Babot et Durand.

Mons. Rapine : Chastellain, Aulbert, Billon et Durand.
Diacres : Gardet, Babot, Tourret et Gras.

Mons. de Camp : Chastellain, Billon, Aulbert et Durand.
Diacre : Faulconnier, Gardet, Babot et Gras.

Me Jehan Gardet : Chastellain, Aulbert, Billon et Rouer.
Diacre : de Champfeu, Durand, Lespau, Faulconnier.

Mons. Le Recepveur de Champeroulx : Chastellain, Billon, Aulbert et Rapine.
Diacre : Durand, Gardet, Tourret et Faulconnier.

Il est conclud est arresté par la pluralité des voix colligées par les sus-nommés et générallement par les dénommés et aultres assistans trouvés à la dresse de l'esglise que, pour surveillans sont et ont été nommés assavoir :

Mess. Me André Fedeau, Conseiller du Roy et Chastellain de Molins,
Claude Aulbert, enquêteur en la Senéchaussée de Bourbonnois,
Jehan Billon, Docteur en médecine,
Jehan Gras Bourgeoys et marchant.
Et pour Diacres :
Mess. Rapine Sgr de Foullet,
Jehan Faulconnier,
Jehan Babot et Claude Durant advocatz en la Sénéchaussée.

(1) Voir la note précédente.

VI

Audition de témoins.

Et pour les vériffications desd. rolles et ellections avons mandé Jacques Durand demeurant en ceste ville de Molins auquel avons exibé un rolle commençant chefs d'Esglise et finissant Jehan Souldellard courdonnier, contenant deulx rolles demiz escripts. Lequel amprés le serment par luy presté a juré et affermé avoir escript led. rolle fors seullement ces mots apposez en fin de la deuxiesme page dud. rolle esquelx est escript Me Jacques Delacroix, Le Sieur des Mariotz et Pierre Durye et encores ces aultres mots Jehan des Rues, Bertrand de Camp et Jehan Torin apposé en fin de la troisiesme page d'icelluy, esquelz mots il dict n'avoir escript ny sçavoir qui les a escriptz et a escript le rolle soubz *Me Anthoine Chevrier qui se disoit scribe et greffier de l'esglise Refformée en ceste ville de Molins* et a dict aussy sçavoir que Me André Fedeau, Me Claude Aulbert, Jehan Billon et Jehan Gras ont esté esleus surveillans et que le Sgr. de Foullet, Me Claude Durand Me Jehan de Lespau et Me Jehan Faulconnier ont esté esleuz diacres de lad. nouvelle religion et fust lad. ellection faicte au lieu et chasteau dud. Foullet, mais ne sçaict sy lesd. sus nommés ont presté serment ny exercés lesd. estatz.

Faict le XVIIe jour d'aoust mil VC soixante et deulx et est signé, J. Durand.

AUDITION DE JEHAN MIZIER, NOTAIRE ROYAL

Et le mesme jour avons aussy mandé Me Jehan Mizier notaire royal auquel avons exibé une feulle de papier commençant du deuxiesme de décembre et finissant Jehan Babot et Claude Durand au commencement de la segonde page de lad feulle. Et a dict avoir trouvé lad. feulle de papier entre les papiers de Me Anthoine Chevrier dans un sac qui luy fust exibé par Jehan Reboulle, l'ayant trouvé entre aultres papiers dud. Chevrier, l'inventaire desquelx papiers et meubles fust faict par led. Mizier avec Françoys Le Roy sergent par mandement de Mons. le gouverneur, laquelle feulle de papier il dict estre escripte par led. Chevrier, fors et reservé les deulx premières lignes qu'il dict avoir esté escriptes par ung nommé Le Picard clerc dud. Chevrier et est signé : Misier.

AUDITION DE PIERRE MELLIN, NOTAIRE

Et au mesme instant avons aussy mandé Me Pierre Mellin notaire, lequel amprès le serment par luy faict a juré et affermé

avoir receu une procuration comme notaire avec Me Antoine Chevrier, de quelques habitans de ceste ville de Molins, laquelle n'est par devers luy ains demeura par devers led. Chevrier et n'en n'a aulcune chose par devers luy, hormis la coppie de la spécialité d'icelle procuration, laquelle coppie nous a exibée contenant ce que s'ensuyt :

Lesquels ont faict et constitué leur procureur auxquels ils ont donné et donnent pouvoir pour eulx et en leur nomz présenter requeste au Roy et à la Royne et par icelle faire entendre la bonne volonté que Dieu a donné aux constituans d'obéyr fidellement à la majesté desd. s. et dame sans aulcunement contrevenir à leurs esdicts et ordonnances ; que toutesfoys aulcuns de leurs officiers soubs coulleur de leurs esdictz les empeschent de se assembler pour prier Dieu, entendre sa parolle et recepvoir les sainctz sacrementz selon leur institution ; supplier leur majesté leur voulloir donner ministre qui publicquement les instruise à la volunté de Dieu et observance de ses commandementz sans fard ne déguisement et qu'il leur administre les sainctz sacrementz purement et sincèrement selon l'évangille, lequel ministre ils offre sallarier jusques à ce que leur majesté en aye ordonné.

Et nous a dict estre souvenant des nomz desd. constituans nommés en lad procuration de ceulx qui s'ensuyvent seullement, scavoir est :

Me André Fedeau, Chastellain de Molin.
Me Charles Rouer.
Me Jehan Billon.
Jehan Gras.
Me Jehan Dubuisson.
De Jehan Brug.
Me Claude Aulbert.
Me Claude Durand.
Me Jehan Babot.
Me Jehan Martin, Recepveur de Champeroulx.
Me Jehan Gardet.
Me Nicolas Geyn.
Jacques Durand.
Me Pierre Durie.
Le Lance, courdonnier.
Anthoine Jonard.
Pierre de Breban.
Claude Rougier.

Et n'a sceu dire le nom des aultres constituans en lad. procuration et qu'il estoient au nombre de cent ou environ, aultrement

n'en n'a sceu déposer, et auqnel Mellin avons restitué le papier auquel est inséré la spécialité de la susdite procuration et est signé: Mellin.

VII

Conclusion du procès-verbal.

Et amprès avoir veu les susd. commissions, lettres missives, mémoires, instructions et dépositions susd., avons proceddé aud. impost jouxte la teneur d'icelle commission et lettres missives et ayans esgard à ceulx desd. habitans qui ont estés foullés et oppressés par les provenssaux qui ont passé par les faulxbourgs de ceste ville et à ceulx qui le sont encores par les souldards et gens de guerre logiés en leurs maisons, et par ce que en proceddant aud. impost. avons esté duhement certiorés et advertis que plusieurs desd. habitans n'estoient descriptz au rolle avons délivré et qu'ils avoient esté obmis, l'avons denoncé auxd. Maire et eschevins et aussy les avons requis nous délivrer la taxe des fraictz qu'il est mandé imposer, lesquelx nous ont délivré lad. taxe le xxIe dud. moys montans deulx cens quinze livres seize solx quatre deniers t., nous ont aussy délivré led. rolle remply de ceulx qui avoient estés obmis et ayant receu lad. taxe et rolle ramply comme dict est, avons proceddé à la perfection d'icelluy impost lequel avons arresté aujourd'huy xxIIIe du moys et laissé le rolle ès mains de Me Loys Berrier greffier du faict commung de lad. ville pour icelluy mectre au nect et en faire délivrance ès maire et eschevins pour faire leurs dilligences de lever l'impost y contenu et sy avons ordonné aud. Berrier de restituer ès maire et eschevins lad. commission et lettres missives aud. Loyseau, requeste et le résidu desd. pièces cy devant transcriptes aud. S. Duret.

Et est la taxe desd. fraictz faicte par Mons. le Sénéchal de Bourbonnois ou son lieutenant demeurée par devers moy greffier soubz signé.

BERRIER.

Et depuis ay baillé lad. taxe desd. fraicts au s. Billard.

LES NOUVEAUX CONVERTIS DANS LA SAINTONGE ET L'AUNIS (1695-1700)

DOCUMENTS INÉDITS

Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme* a publié en 1881 et en 1882 quelques documents que je lui avais adressés sur les mesures prises à l'égard des protestants de la Saintonge et de l'Aunis à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. J'ai communiqué à mon regretté confrère de la Société des *Archives historiques de la Saintonge*, M. A. Lételié, d'autres notes que j'avais prises çà et là sur ce sujet et dont il a fait état pour commenter le recueil des documents qu'il a publié dans le tome XIII de ces *Archives*, en 1886. Depuis lors au cours de recherches historiques interrompues souvent par d'autres occupations, j'ai réuni encore quelques pièces me paraissant présenter un certain intérêt pour l'histoire de l'administration de Louis XIV dans les provinces de l'ouest, et je crois devoir en soumettre ci-dessous au lecteur le texte ou l'analyse.

La plupart de ces documents ne font que donner de nouveaux exemples des procédés d'oppression alors employés contre les nouveaux convertis, avec une persistance minutieuse et inlassable qui est tristement caractéristique de l'esprit du gouvernement et de ses agents. Il me semble que le langage des pièces originales, même lorsqu'elles ne changent rien aux faits connus et aux impressions générales que l'histoire a consacrées, a toujours quelque chose d'instructif. Une des lettres que j'ai trouvées offre cet intérêt de nous renseigner avec précision sur la date et sur les circonstances de l'émigration de César Godefroy qui, parti de La Rochelle en 1695, alla s'établir à Hambourg et fut la tige d'une famille qui a joué au XIXe siècle un grand rôle dans l'histoire des premières tentatives coloniales de l'Allemagne.

Louis Délavau.

I. — *24 mai 1695. Le maréchal d'Estrées* (1) *à Pontchartrain* (2). (Archives de la Marine, B[3] 92 fol. 143. — « Un gros marchand de La Rochelle appelé César Godefroy (3) s'est embarqué avec toute sa famille et beaucoup d'argent, à ce qu'on prétend. Aussitôt que je fus averti, j'envoyai à l'île de Ré, pour l'y arrêter, et à une maison de campagne qu'il a à trois quarts de lieue de la ville; le prétexte de la crainte des bombes lui a servi à faire sortir ses meubles, devant que je fusse arrivé ; car depuis, personne n'en a fait sortir sans un billet signé de ma main, et encore non suspects. Il ne fait banqueroute à personne, laisse même des effets plus qu'il ne doit, et l'on s'étonne seulement que la religion lui ait fait faire cette démarche, n'en ayant point eu, à ce que l'on dit jusqu'ici et ayant eu toujours des mœurs fort peu réglées. La raison du commerce ne permet pas qu'on empêche les marchands d'aller et de venir et surtout à leurs maisons de campagne ; mais on peut dire que d'une grande sévérité on est passé tout d'un coup à une si grande indulgence que, sans avoir rien fait que ce que vous savez et dont j'ai toujours rendu compte, on m'a voulu faire passer pour le persécuteur des gens de la religion. »

II. — *26 mars 1695. Le même au même* (Arch. marine, B[3] 92 f. 144). — « J'avais écrit à Marennes que l'on s'informât si M. le Comte de Soissons (4) à qui appartient cette terre avait des gens attachés à lui qui pussent lui mander des nouvelles et recevoir ses ordres. On m'apprend que le nommé Chaillé, procureur, plus capable d'entretenir correspondance avec lui, était au Château Trompette et que la cabale faisait sous mains ce qu'elle pouvait pour obtenir sa liberté ; il semble qu'il ne sera pas mal à propos de le tenir là encore quelque temps. »

(1) Jean, comte d'Estrées (1624-1707), vice-amiral du Ponant en 1669, maréchal de France en 1681, chargé en 1695 du commandement des provinces de Poitou, Aunis et Saintonge.

(2) Secrétaire d'Etat de la Marine de 1690 à 1699.

(3) Issu d'une vieille famille rochelaise, et neveu de Jean, qui fut maire en 1627. Marié à Suzanne Malot, il avait un fils, César, né en 1670 et marié à Anne Leclerc.

(4) Louis-Thomas de Savoie (1657-1701), comte de Soissons, frère du prince Eugène de Savoie et fils de la fameuse nièce de Mazarin, avait épousé en 1680 Uranie de la Cropte de Beauvais (1655-1717), fille du marquis de Beauvais et de Charlotte-Marie Martel, comtesse de Marennes (celle-ci sœur de la marquise de Juigné, dont il est question dans le *Bulletin* (1881, p. 169). En septembre 1694, il avait quitté la France, où il était maréchal de camp, pour aller offrir ses services à nos ennemis ; sa fille vendit Marennes en 1744. (D. d'Aussy, *La dernière comtesse de Soissons, Revue des questions historiques*, octobre 1882, p. 615 ; *La tour de Broue, Archives historiques de la Saintonge*, t. XIX, 1891, — p. 355. A. de Boislisle, appendice au tome X des *Mémoires* de Saint-Simon, p. 539.)

III. — *14 juin 1695* (Arch. marine B³ 92, fol. 150). *Du même au même.* — « Je vois (par votre lettre du 28 mai) que l'évasion de César Godefroy (1) vous a été désagréable... Je veille avec autant de soin qu'il m'est possible pour arrêter le cours de ces évasions... Mais je ne crois pas que tout le monde y soit aussi sensible que moi. Les catholiques n'y sont pas seulement indifférents, mais même il y en a quelques-uns qui les facilitent, ce que l'on ne peut savoir précisément » (2).

IV. — *21 mars 1696* (Arch. marine. B² 114, fol. 96). — Ordre pour conduire au couvent de la Providence à La Rochelle la nommée... se disant comtesse de Vennevelle.

V. — *31 mars* (*ibid.*, fol. 104). — Ordre pour faire mettre aux Nouvelles-Catholiques le nommé Couyer-Despalus.

VI. — *4 avril 1696*. Ordre qui permet au sieur Pelletier, médecin de Marennes, relégué à Fontenay-le-Comte, de retourner au dit lieu de Marennes. — Lettre à la supérieure des Nouvelles-Catholiques de Luçon pour mettre en liberté la demoiselle Danezay, de Marennes ; à la supérieure de Pons pour faire mettre en liberté la veuve Lestrille (3).

VII. — *22 mai 1696. Le maréchal de Tourville* (4) *à Pontchartrain* (Arch. mar, B³ 96, fol. 93). — « Je n'ai point voulu donner le commandement des chaloupes aux sieurs de la Vigerie (5) et de la Clocheterie (6) jusqu'à ce que je sache si le Roi n'aurait aucun soupçon pour les nouveaux convertis, et comme ces deux capitaines le sont, je leur ai donné à entendre que je les destinais à commander dans le port. Je suis cependant obligé de vous dire que je n'ai jamais connu rien en eux que de fort zélé pour le service. »

(1) J'ai indiqué l'existence des documents relatifs à l'évasion de Godefroy, mais sans les publier, dans une étude sur la *Politique coloniale de l'Allemagne* (*Annales de l'Ecole des sciences politiques* 1887, p. 530).

(2) D'autres religionnaires fugitifs furent surpris. Au mois de mai, trois d'entre eux, capturés sur un navire ennemi, furent amenés à La Rochelle (Arch. de la Mar., B⁸ 89, fol. 17). Au mois d'août, un marchand rochelais, pris à bord d'un navire hollandais, fut aussi conduit à Saint-Malo ; il se dit catholique ; et M. de la Faluère, procureur-général au Parlement de Rennes, déclara qu'il ne lui paraissait pas indigne de grâce (Arch. Mar. B³ 92, fol. 57).

(3) Sur la demoiselle Danezay, voir le *Bulletin*, 1881, p. 320, 325 et 326 ; sur la veuve Lestrille, p. 326 ; sur la demoiselle Couyer-Despalus, p. 325 ; sur Pelletier, p. 327, et la lettre, qui suit, du 6 juin 1696. Madame de Lestrille était veuve de M. de la Clide-Lestrille, de La Tremblade, capitaine de frégate en 1669.

(4) Chargé en 1696 de la défense des côtes, et commandant à La Rochelle.

(5) De la Vigerie-Treillebois, capitaine de vaisseau, mort en 1702.

(6) Louis Chadeau de la Clocheterie, capitaine de vaisseau en 1671, mort

VIII. — *30 mars 1696* (Arch. mar. B² 114 fol. 153). — Ordre pour faire mettre à la Providence de La Rochelle les demoiselles Serpault (1) et de la Clide (2). — Ordre pour faire arrêter la dame Roussel.

IX. *6 juin 1696.* (Arch. mar. B¹ 114, fol. 161). — Ordre pour reléguer à Fontenay-le-Comte le sieur Pelletier, de Marennes.

X. — *19 janvier 1697. Versailles. — Pontchartrain à Begon.* — Dépêches de la Cour (Bibliothèque de la marine à Rochefort.) — « Sa Majesté a fait mettre dans les prisons de Brouage un charpentier de Marennes nommé Comte sur l'advis qui luy a esté donné qu'il a fait passer une fille qu'il a dans les pays étrangers. M. de Saint-Estève (4) m'écrit qu'il n'a point contribué à son évasion et qu'il serait juste de le faire mettre en liberté. Je suis bien aise d'avoir votre avis sur cela (5).

« Le supérieur des Jésuites de Marennes m'écrit qu'une femme de l'île d'Oléron qui paraissait bien convertie et qui avait communié plusieurs fois ayant donné son bien à un nommé Cormier autrefois docteur du Consistoire de cette île et s'estant retirée chez lui, a déclaré à l'heure de la mort qu'elle voulait mourir dans la religion de Calvin. L'intention du roi est que vous donniez ordre aux juges des lieux de faire le procès à la mémoire de cette femme et qu'en attendant vous empêchez que le dit Cormier ne dispose du bien qu'elle laisse jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. »

XI. — *23 janvier 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain demande à Begon s'il est d'avis d'accorder aux enfants du sieur Papin, ex-ministre, décédé, la moitié de la pension dont il jouissait, afin que lesdits enfants soient élevés dans la religion catholique.

XII. — *2 février 1699* (*ibid*). — Pontchartrain écrit à Begon que l'abbé de Cordemoy (6) propose de faire mettre à la Provi-

le 24 août 1696. Il s'était converti en 1685; suspect néanmoins en 1689, il avait été enfermé quelque temps aux tours de La Rochelle. Son fils Isaac fut, en 1704, enfermé, comme mal converti, à la citadelle d'Oléron (Dépêches de la cour, Bibl. de la Marine à Rochefort, octobre-décembre 1704).

(1) Fille d'un capitaine de vaisseau.

(2) Voir le *Bulletin*, 1881, p. 325.

(3) Intendant à La Rochelle et Rochefort.

(4) Lieutenant des gardes du corps, gouverneur de Brouage en 1687, mort en mars 1697.

(5) Le 16 février, Pontchartrain ordonna de le mettre en liberté. C'est en Danemark que sa fille s'était réfugiée.

(6) Qui dirigeait en Saintonge l'œuvre des conversions (voir *Bulletin*, 1881, p. 328; et *Archives historiques de la Saintonge*, t. XIII).

dence ou à Pons les sœurs Prioux et les veuves des Herbiers (1) et Thomas (2), et d'accorder une pension de 2 à 300 livres à Eléonore du Maine, de la Tremblade.

XIII. — *6 février 1699* (*ibid*). — Pontchartrain demande l'avis de Begon sur une requête du sieur Thomas, pilote, qui réclame sa fille, actuellement au couvent de la Providence à La Rochelle (3).

XIV. — *9 février 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain annonce à Begon qu'il lui donnera des instructions au sujet de la pension des enfants du sieur Papin et du mariage de la nommée Chasseloup.

XV. — *16 février 1697. Pontchartrain à Begon* (*ibid.*). — « M. l'Evêque de La Rochelle m'écrit que les missions qu'il fait faire dans l'étendue de son diocèse n'ont pas réussi jusqu'à présent parce que les nouveaux convertis se sont mis dans l'esprit que le Roi leur redonnera des temples à la paix et que cela les empêche d'aller aux églises.

« Comme il est très important de les détromper, je vous prie de chercher les occasions de faire connaître à ceux que vous croirez être dans ce sentiment qu'ils ne doivent pas s'y attendre et que cela n'arrivera jamais. »

XVI. — *20 février 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain écrit à Begon que l'évêque de La Rochelle et le supérieur des Nouvelles-Catholiques de Pons ne sont pas d'avis de laisser sortir la nommée Chasseloup pour la laisser épouser Arnaudine de Marennes, à moins qu'elle ne se convertisse. Il ordonne d'envoyer au château de Loches le juge de La Clisse « à cause de sa mauvaise conduite sur la religion » (4).

XVII. — *23 février 1697* (*ibid.*). *Pontchartrain à Begon.* — « Je ne doute pas que vous ne fassiez de votre mieux dans toutes les choses qui vont au bien de la religion... »

XVIII. — *27 février 1697* (*ibid.*) — Pontchartrain, à la demande de l'évêque de La Rochelle, écrit à Begon pour renouveler le démenti donné par la lettre du 16 février. « Le Roi veut qu'on fasse punir ceux qui font courir ces bruits. » Il signale aussi un maître d'école qui ferait instruire ses élèves dans la R. P. R. ; il

(1) Mère de Charles-Armand des Herbiers de Létanduère, capitaine de vaisseau.

(2) Voir le *Bulletin*, 1882, p. 186 ; et à la Bibl. nat, ms Clairembault vol. 888, fol. 246.

(3) Voir le *Bulletin*, 1881, p. 326.

(4) Le 10 avril, Pontchartrain autorise Begon à renvoyer chez lui ce juge, « qui a promis de faire désormais son devoir ».

faut le punir et mettre les cinq écoliers dans des collèges où leurs parents paieront leur pension.

XIX. — *16 mars 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain demande à Begon son avis sur la demande d'un sieur de la Roque-Persin qui réclame le fils de sa femme, en pension, depuis trois ans, chez les jésuites de Paris. Ordre de mettre chez les jésuites de La Flèche ou chez ceux de Poitiers le fils d'un gentilhomme du Poitou qui a été envoyé à Marennes par son père pour y être élevé par un précepteur huguenot; et de faire entrer au couvent de Pons les deux filles du juge de Breuillet. « Vous trouverez ci joint une lettre de Sa Majesté pour faire recevoir dans le couvent de la Providence à La Rochelle une jeune fille de La Tremblade nommée Robinet, qui a demandé au sieur abbé de Cordemoy d'y aller pour se faire instruire sans en être détournée par ses parents. Vous n'avez qu'à l'y faire conduire. »

XX. — *22 mai 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain écrit à Begon que l'évêque de La Rochelle a proposé qu'une amende fût infligée aux nouveaux convertis qui n'enverraient pas leurs enfants à la messe les dimanches et jours de fête. Le ministre estime qu'il suffit de les avertir.

XXI. — *1er juin 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain annonce à l'intendant que le roi a approuvé la proposition, faite par l'évêque de Saintes, de créer à Marennes une école spéciale pour les filles des nouveaux convertis les plus riches.

XXII. — *12 juin 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain annonce à Begon la nomination comme garde de la marine du sieur de l'Estrille de la Tremblade, « puisque son père est bien converti ».

XXIII. — *26 juin 1697* (*ibid.*). *Pontchartrain à Begon*. — « Je suis fort persuadé que vous n'avez point connaissance des vexations dont se plaignent les nouveaux convertis du gouvernement de Brouage et d'Oleron et je les crois même fort exagérées, mais il est bon que vous y ayez attention afin que ces gens ne puissent rien trouver à redire aux moyens dont le Roi a la charité de se servir pour les rassurer. Il faut cependant que vous teniez la main à l'exécution des ordonnances rendues pour l'instruction des enfants. »

XXIV. — *29 juin 1697* (*ibid*). — Pontchartrain recommande à Begon d'inviter le sieur La Planche, son subdélégué, à veiller au maintien des écoles. Il autorise l'abbé de Cordemoy à revenir à Paris.

XXV. — *3 juillet 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain avise Begon que l'évêque de Saintes se plaint de la conduite du sieur Suraud, marchand de Saint-Jean-d'Angély.

XXVI. — *10 juillet* (*ibid.*). — Pontchartrain prescrit à Begon de ne pas rendre à la liberté Jeanne Thomas, de La Tremblade (1).

XXVII. — *17 juillet 1697* (Dépêches de la cour. Bibl. de la mar., à Rochefort). — Pontchartrain prescrit à Begon d'envoyer à Pons Mlle Voutron, qui était à Notre-Dame de Saintes. Sa mère doit être forcée de payer sa pension (3).

XXVIII. — *27 juillet 1697. — Pontchartrain à l'évêque de Saintes.* (2)

XXIX. — *29 juillet 1697. Pontchartrain à Begon* (Arch. Mar. B³ 92, fol. 27). — « On a appris par un particulier arrêté à Paris qu'il y a une bibliothèque appartenant au nommé Morin, ci-devant ministre de Moyse (4); ainsi que vous le verrez par le mémoire que je vous envoie, le Roi m'ordonne de vous écrire de faire saisir ces livres. »

(Apostille : ordre d'envoyer ces livres à M. d'Argenson. 21 août 1697.)

XXX. — *31 juillet 1697* (Dépêches de la cour, Bibl. de la mar. à Rochefort). — Pontchartrain autorise Begon à faire sortir Mlle de Loire du couvent de Cognac et de la remettre à la marquise de Ciré sa grand'mère (5).

XXXI. — *3 août 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain invite Begon à s'entendre avec l'évêque de Saintes au sujet de la belle-sœur de M. du Quesne (Mlle de Voutron) (6).

XXXII. — *11 septembre 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain encourage Begon à faire revenir le nommé Despéron de son opiniâtreté (7).

Monsieur,

« J'ay rendu compte au Roy de ce que vous avez pris la peine de m'escrire par vostre lettre du 7 de ce mois au sujet de la D[lle] de Voutron (8) qui a esté mise dans un couvent à Saintes, l'intention

(1) Ce n'est probablement pas la même jeune fille que la demoiselle Thomas, d'Arvert, enfermée aussi au couvent de la Providence à La Rochelle (*Bulletin*, 1881, p. 326).

(2) Mlle Nicolas de Voutron, sœur de Madame du Quesne-Guiton (Voir le *Bulletin*, 1881, p. 320).

(3) Pour le 27 juillet 1697, voy. *Bulletin*. L, 37.

(4) Moëze.

(5) Voir le *Bulletin*, 1881, p. 320. Marianne de Loire, née en 1680, et fille d'Isaac Isle, marquis de Loire.

(6) Pour le 10 et le 24 août 1697, voy. *Bulletin*. L, 37.

(7) Une lettre du 7 septembre renouvela ces recommandations. — Pour le 8 octobre, voy. *Bulletin*. L, 38.

(8) Même question, le 22 octobre.

de Sa Majesté est qu'on exécute ce que vous proposez pour payer sa pension, c'est-à-dire de faire prendre par préférence sur ses biens le payement de cette pension et j'en donne l'ordre à M. Begon, et sur ce que vous me marquez qu'elle est à charge d'ailleurs à ce couvent par son opiniastreté, j'envoye au dit sr Begon les ordres pour la faire transférer aux Nouvelles-Catholiques de Pons. »

XXXIII. — *11 octobre 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain, estimant que Mlle de Voutron qui abjura, pourrait venir à bout de convertir ses sœurs, invite Begon à les mettre au même couvent. Le roi donne à chacune d'elles une pension de 250 francs.

XXXIV. — *17 octobre 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain a ordonné de faire conduire de Saumur à La Rochelle la demoiselle Favreau, religionnaire opiniâtre, pour être envoyée en Angleterre ou en Hollande (2).

XXXV. — *22 octobre 1697. Pontchartrain à l'évêque de Saintes.* (Arch. de la mar. B² 127, f° 80.)

Monsieur,

« J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 23 du mois passé. J'ay rendu compte au Roy de ce que vous me marquez de l'abjuration de la demoiselle de Voutron et Sa Majesté a été bien aise d'apprendre qu'elle l'ayt faite avec beaucoup de connoissance et d'édification. Elle aprouve la proposition que vous faites de mettre ses sœurs auprez d'elle et j'envoyeray à M. Begon des ordres nécessaires pour les y faire conduire, aussitost que Sa Majesté sçaura où elles sont. Sa Majesté fera payer 150 francs pour la pension de cette demoiselle et de celle de chacune de ses sœurs ; je vous prie de vous informer de la conduite qu'elles tiendront et des dispositions qu'elles auront à suivre de l'exemple de leur sœur. »

XXXVI. — *6 novembre* (Dépêches de la cour, Bibl. de la marine à Rochefort) — Pontchartrain écrit à Begon au sujet de l'envoi Mlles de Voutron à Pons.

XXXVII. — *13 novembre* (*ibid.*). — Pontchartrain annonce à Begon que Mlles de Vou ron auront 600 francs de pension. Il l'invite à envoyer les nommées Binau et Mme de la Pacaudière à Pons, Mlle de la Pacaudière à La Rochelle, et demande ce que la veuve Timothée Adrien pourra payer pour la pension de ses filles.

XXXVIII. — *13 novembre 1697* (*ibid*). *Pontchartrain à Begon.* — « M. l'Evêque de La Rochelle m'a écrit qu'il a envoyé chercher le

(1) Voir le *Bulletin*, 1881, p. 325.

nommé Despron, marchand de La Rochelle qui a refusé d'envoyer ses enfants au cathéchisme et aux petites écoles ; que cet homme lui avait dit qu'il ne le ferait jamais, quelque chose qu'il en pût arriver et qu'il avait tenu le même discours au Maire de la ville ; sur le compte que j'en ai rendu au Roi, et il m'a commandé de le faire mettre en prison ; vous en trouverez l'ordre ci-joint ; vous l'exécuterez de manière que cela puisse faire un bon effet pour engager les autres qui sont dans le même cas à faire leur devoir à cet égard » (1).

XXXIX. — *26 novembre 1697 (ibid.). Pontchartrain à Begon.* — « La demoiselle de Dangez qui avait été transférée de Paris au château de Nantes persistant dans son opiniâtreté, le Roi avait envoyé ordre à M. le comte de Morveaux de la faire sortir du royaume ; mais Mme Dangez, sa belle-sœur, qui est à Nantes, a demandé à s'en charger, se promettant de la convertir ainsi que vous le verrez par la lettre que je vous envoie, sur quoi S. M. m'ordonne de savoir de vous quelle est la conduite de cette dame et si on peut lui confier sa belle-sœur. »

XL. — *3 décembre 1697. Ceberet* (intendant à Dunkerque) *à Pontchartrain* (Arch. mar. B^3 97, f° 194). — « J'ai fait dire aux neuf cavaliers français de la R. P. R. qui sont prisonniers en cette ville, ayant été pris passant d'Hollande en Angleterre, que le Roi ne donnerait pas les ordres pour leur élargissement que le Roi d'Angleterre n'ait mis en liberté les trois Irlandais qui sont retenus en Angleterre, afin qu'ils emploient leurs amis pour le renvoi des Irlandais » (2).

XLI. — *11 décembre 1697* (Dépêches de la cour, Bibl. de la marine, Rochefort). *Pontchartrain à Begon.* — « S. M. a été informée que plusieurs nouveaux convertis de La Rochelle sont toujours dans de mauvaises dispositions à l'égard de la religion et que la plus grande partie, bien loin d'envoyer leurs enfants aux écoles, les en empêchent et maltraitent ceux qui témoignent quelque inclination pour la religion, S. M. désire que vous fassiez exécuter les ordonnances avec la dernière exactitude. »

XLII. — *18 décembre 1697* (*ibid.*). — Pontchartrain demande l'avis de Begon sur la requête du sieur Chevalier (3) de la Tremblade qui interné à Brives, sollicite l'autorisation de retourner chez lui.

(1) Le 11 décembre, Pontchartrain écrivit à Begon de faire sortir Despéron de prison « puisqu'il ne veut pas se convertir ».

(2) Sur ce procès, Arch. Mar. B^3 97, fol. 405 (9 octobre). Le gouvernement français retint prisonniers des religionnaires dieppois pris sur un vaisseau hollandais (*ibid.* 17 novembre, fol. 458). Un autre religionnaire, capturé sur un navire ennemi, Hélie de La Roche, originaire de Royan, se convertit pour obtenir la liberté (*ibid.* fol. 292, 301, 307, 309, 406, 441).

(3) Elie Chevalier, sieur des Palles, marchand. Il y a aux archives de

XLIII. — *18 décembre 1697. Pontchartrain à l'évêque de Saintes* (Arch. de la mar. B^2 127, f° 464.)

« Monsieur,

« J'ay receu les lettres que vous avez pris la peine de m'escrire le 25 du mois passé et le 5 du courant.

« J'ay esté bien aise d'apprendre les bonnes dispositions où sont les demoiselles de Voutron de se faire instruire des vérités de la religion Catholique. Je suis bien persuadé que vous y donnerez vos soins et lorsqu'elles feront toutes leur devoir, je vous feray sçavoir ce que Sa Majesté voudra bien faire sur la proposition que vous faites pour elles. »

XLIV. — *25 décembre 1697* (Dépêches de la cour, Bibl. de la mar. à Rochefort). — Pontchartrain écrit à Begon que les ouvriers de la monnaie de La Rochelle ne faisaient pas leur devoir de catholiques.

XLV. — *24 décembre 1698. Pontchartrain à l'évêque de La Rochelle* (Arch. de la marine, B^2 134, fol. 414).

« Monsieur,

« J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 5 de ce mois. J'ay rendu compte au Roy de ce que vous me marquez au sujet du S[r] de Voutron, Lieutenant de vaisseau, et j'ay fait ce qui a pu dépendre de moy pour luy faire obtenir la pension que vous demandez pour luy. Sa Majesté est satisfaite de ses services et de la conduite qu'il tient au sujet de la Religion et Elle se souviendra de luy lorsqu'il s'agira de l'avancer, mais elle n'a pas jugé à propos de luy accorder de pension. »

XLVI. — *13 janvier 1700* (Dépêches de la cour, Bibl. de la marine, à Rochefort). *Pontchartrain* (1) *à Begon*. — « Vous avez bien fait de remettre aux officiers de l'Amirauté le fils d'un bourgeois de Mortagne nouveau converti, qui a été surpris déguisé en matelot sur une barque qui allait dans les pays étrangers. Faites-moi savoir le jugement qui sera rendu contre lui. »

la Charente-Inférieure (C., 137), le procès-verbal d'un interrogatoire qu'il subit au sujet d'une lettre du ministre Moizy.

1. Jérôme Phélypeaux de Pontchartrain, qui avait succédé en 1699 à son père devenu chancelier de France.

Mélanges

AVANT ET APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

Chronique des événements relatifs au Protestantisme de 1682 à 1687 (1)

A Paris le 8e May 1686

Le Duc de Mantoue a eû deux a audiences de S. S. qui l'a traité comme elle fait les cardinaux et luy a fait donner un escabeau fort bas à dos. Il a rendu visite á la reine de Suède dont il est fort mal satisfait. Il croyoit qu'elle le traiteroit comme elle fait les cardinaux et qu'elle luy donneroit un fauteuil ; mais elle ne luy a donné qu'un escabeau comme chez le pape. Il est allé à Rome pour la dissolution de son mariage, ce qu'il aura beaucoup de peine à obtenir. Le prince Pamphile a logé le comte Castelmaine dans son palais où il luy a fait meubler un appartement. Cet ambassadeur n'a pas eu encore audience secrette du pape. Il est allé avec le Cardinal Houuart (Howart) à Castelgondolfe. La mère du prince Pamphile est morte âgée de plus de 80 ans. Elle estoit nièce de Clément 8 qui donna l'absolution à Henry le grand. C'est la dernière du nom Aldobrandin.

Le Prince Palatin a enfin donné délivrance des meubles appartenants à Madame des successions de ses père, mère et frère ; et la Diète a donné Déclaration que la jouissance que fait le prince des biens prétendus par Madame ne luy pourra acquérir de prescription.

Le Duc de Savoye assisté des troupes de France, a soûmis les rebelles des vallées du Piémont. Les françois sous les ordres de Mr Catinat les ont forcez par 3 endroits. Ce commandant les attaqua par les vallées de St Martin, Mélac, par celles de Pragelas et Debar par le costé de St Germain. Celuy-ci ayant fait deux détachemens, l'un commandé par luy-mesme et l'autre par Villevieille, il y eut beaucoup plus de résistance dans ce lieu-là que dans aucun autre pays où il y a eû beaucoup de gens tuez et blessez. Villevieille fut contraint de se retirer dans un Temple où il se deffendit plus de 5 heures contre plus de 600 hommes, n'ayant que

(1) Voy. *Bulletin* de 1909, p. 565 à 568.

30 avec lui et 2 officiers. Il y eut 14 de tuez et 7 blessez. Ces attaques commencèrent dès la nuit du 21 au 22; et le 23 à la pointe du jour les troupes du duc de Savoye montèrent la montagne avec quelques pièces de canon et des arquebuses à croc. Elles chassèrent en peu de temps les rebelles de tous les postes qu'ils occupoient sans perdre d'officiers ny de soldats, les milices de Savoye ayant fait une cruelle boucherie d'hommes, de femmes et d'enfans et mis le feu partout. Il n'y eut de tuez et de blessez que du costé où estoit Villevieille, où il y a eû 50 hommes de tuez et 200 de blessez, entre lesquels sont 13 officiers, dont les plus considérables sont le marquis (de) Biron, blessé d'un coup de mousquet au travers du corps et son cousin Gontaut au bras, et Villevieille légèrement à deux endroits (Fol 132).

Le Roy d'Angleterre a révoqué tous les juges d'Irlande et mis dans leur place des catholiques. Il en a aussi révoqué beaucoup en Angleterre, mais il n'y a pas encore pourveû.

...Le tort que l'on a vû que faisoient les toiles peintes des Indes (1) a fait qu'on les a chargées d'imposts affin d'en anéantir le traffic (Fol. 133).

A Paris le 11e may 1686.

Le Roy d'Espagne n'a encore accordé à la comtesse de Soissons et à son fils le prince Eugène de Savoye que les honneurs des Grands, dont ils ne sont pas contents. Ils en espèrent d'autres; c'est à quoy S.M.C. avisera à loisir. Il a fait demander à l'Ambassadeur de France s'il n'avoit rien à ajoûter au mémoire qu'il luy avoit donné pour la restitution de ce qui avoit esté indeûement pris aux négociants françois en vertu de l'Indult du Vice-Roy de Mexique et si le Roy T. Ch. n'avoit point d'autres prétentions; moyennant quoy il pouvoit mander en France que l'on y satisferoit entièrement. Cependant on ne sçait point encore où est allée la flotte commandée par le Duc de Mortemar.

Le Pape est tous-jours fort indisposé; on ne le peut r'eschauffer quelque feu que l'on fasse dans sa chambre. Cela fait croire qu'il pourroit bientost y avoir un conclave. Le cardinal d'Estrées qui voit les choses de plus prés a mandé icy un Abbé de ses amis pour luy servir de conclaviste.

Le Duc de Mantoue a esté convié de passer par Florence en s'en retournant ce qu'il refuse de faire, ne voulant point que le Grand Duc l'entretienne sur les grands bruits qui courent qu'il a dessein de céder ses Estats au Roy.

Le comte de Melgar, nommé pour l'ambassade d'Espagne à Rome, a pris le party d'aller à Venise et dans les autres lieux

(1) Voir *Bull.* 1909, p. 369, n. 1, au 6 avril 1686.

d'Italie, afin d'éviter la rencontre du comte de Castelmaine, ambassadeur d'Angleterre, qui ne luy cèderoit pas la main.

Le Duc de Savoye fait faire le procès aux chefs et plus séditieux des vallées. On dit qu'il en envoyera beaucoup pour estre mis aux Galères des Vénitiens, et tous les enfans de ces gens-là sont distribuez dans tout l'estat chez des Catholiques, afin qu'ils soient élevez dans la Religion Romaine.

...L'on dit que les Algériens ont déclaré la guerre à ceux de Hambourg et ont commencé à prendre leurs vaisseaux (Fol. 133).

Il y a quelques lettres d'Angleterre qui assurent que l'armée françoise au nombre de 22 vaisseaux de guerre est entrée dans la Tamise et a jetté fond dans un endroit appellé la Salle du Roy, où jamais vaisseau de guerre françois n'avoit mouillé; que S. M. B. fait demander aux Hollandois 6 millions de livres sterlin, c'est à dire, monnoye de France 78 millions pour les affaires de Bantam (1), et outre cela les fraiz de l'armement de la flotte de France. Cette demande extraordinaire fait bien connoitre qu'on voudroit tout de bon faire la guerre en Hollande; mais cette nouvelle mérite confirmation.

Le marquis de Lavardin, lieutenant général en Bretagne, averty que plusieurs gens de la Religion se vouloient sauver, a fait arrêter les barques et le vaisseau anglois dans lequel ils se vouloient embarquer.

L'on a trouver prés de l'isle de Boscoff, sur la coste de S[t] Paul de Leon en Bretagne, une barque dans laquelle on n'a trouvé que des gens massacrez avec un prestre qui avoit la langue et les 2 mains coupées. On n'a encore pû sçavoir ce que c'estoit.

Madame la Princesse de Conty va faire un nouvel establissement de Filles sous le nom de S[t] Ignace, dont les Jésuites auront la direction.

Baptiste doit faire un Opera à Anet, où il faut qu'il voiture 22 femmes de l'opera, dont il n'est pas trop content.

L'on a depesché ces jours passez plusieurs couriers d'icy à Rome, à Madrid et à Cadiz (Fol. 133 v°).

A Paris le 15[e] May 1686.

...Les Ambasseurs de Sian (*sic*) qui avoient débarqué à Lisbone en sont partis pour venir en France.

L'on croid tout de bon à Rome que le Pape y fera une promotion. Il consent de donner le chapeau au Prince de Reinal d'Este, pourveu que ce soit à la nomination du Roy d'Angleterre, et non pas à sa supplication, parce qu'il voudroit qu'il luy accordast encore un autre chapeau à la nomination de cette couronne. Il

(1) L'affaire de Bantam devrait être relevée à part, toute la série des négociations étant consignée au jour le jour.

refuse à l'Espagne la nomination qu'elle a faite de l'Evêque de Malaga, n'estant pas légitime, mais frère de dom Juan. S.S. est fort indignée contre le trésorier de la Chambre apostolique, parce que l'armement des Galères Ecclesiastiques n'a esté fait ny si bien my si promtement qu'elle souhaitoit.

Le Duc de Mantoue a souvent des audiences secrettes de S.S. Il ne visite point les cardinaux parce qu'ils ne veulent point luy donner la main chez eux (1). Il est retourné voir la reine de Suède qui lui a enfin accordé le fauteuil, comme elle fait aux cardinaux.

Le pape s'est informé si le comte de Castelmaine estoit bien logé. Il luy a offert un appartement dans le palais. Le prince Bourghèse luy a fait présent d'un très-beau carrosse. Cet Ambassadeur a déclaré qu'il ne prétendoit aucune franchise, dont le pape est fort satisfait, mais l'ambassadeur de France en a beaucoup de chagrin. Il a dépesché son secrétaire à Londres pour avertir son maître de ce qu'il a négocié jusqu'à présent.

Ceux des vallées d'Angrogne et de S[t] Martin se sont encore soulevés à l'instigation d'un ministre de Genève. Ils ont pris les armes au nombres de 1500, et se sont retranchez dans les villages de Bobio et de Villars. Les Troupes de Savoye les devoient attaquer le 4 du courant.

Les Vénitiens ont donné le commandement de tous les volontaires, de quelque nation qu'ils puissent estre, au prince de Turenne (Fol. 134).

On a encore arrêté quelques barques auprés de la Rochelle dans lesquelles ceux de la Religion se vouloient sauver.

On a fait une nouvelle ordonnance qui porte qu'aprez six ans de service les capitaines donneront congé à leurs soldats, mais s'ils se marient pendant ce temps, on ne commencera à compter que du jour qu'ils se sont mariez.

...M[r] le Nonce estant allé à Versailles pour faire sa cour comme un particulier, il a complimenté le roy de ce qu'il avoit prêté des troupes au duc de Savoye poür soûmettre les rebelles des vallées.

On a arrêté à Calais une célèbre empoisonneuse, camarade de la Voisin, qui s'estoit retirée en Angleterre. Elle est gardée jour et nuit à veue.

Le Roy va faire un grand etablissement à S[t] Cyr pour mettre jusqu'à 300 Damoiselles, qui feront preuve de leur noblesse de cinq races du costé paternel seulement. On les prendra depuis 7 jusqu'à 14 ans, et on leur apprendra tous les exercices nécessaires à leur condition. Il en coûtera 15 quinze cent mille livres pour le bâtiment, et on fait un grand fond pour leur entretien de

(1) C'est-à-dire la droite et le rang d'honneur. Voir plus haut, au 11 mai, à propos du Comte de Melgar, p. 345.

50 mille escus de rente. On y unit la masse (*sic*) abbatiale de S[t] Denis, affermée à cent seize mille cinq cens livres (Fol. 134 v°).

A Paris le 18 May 1686.

Ce ne sont encore que des propositions qui ont esté faites de la part d'Espagne pour terminer le différend qu'il y a entre les deux couronnes au sujet de la restitution des cinq cent mille escus que l'on a pris à nos négociants. Les deux Nonces travaillent de part et d'autre pour cet accomodement, et le comte de Lokowits a eu plusieurs audiences sur ce sujet; mais il est certain que cela ne se passera pas comme les années dernières, et que la chose se vuidera de manière ou d'autre, nostre flotte estant à la rade de Cadiz.

...Le Duc de Mantoue et un prince de la maison de Brunswic, qui sont à Rome, ne se sont point rendu de visites à cause de la question qu'il y avoit qui commenceroit. Ils se sont veus chez la Duchesse de Bracciano. Le duc de Brunswic propose de se faire catholique, pourveû que le pape consente que l'évêché d'Osnabruk soit réuni à ses Estats.

Le comte de Castelmaine vouloit avoir son audience publique; mais on luy a fait connoitre que s'il la prenoit avant son entrée de cérémonie, il ne pourroit plus avoir celle que l'on appelle d'obédience.

...L'affaire de Stamffort, envoyé du prince Palatin, qui fait bâtir une Eglise à Londres, fait beaucoup de bruit, et en feroit bien davantage si le Roy n'estoit aussy puissant qu'il est. Celuy que le Roy a mis pour Gouverneur des Cinq ports est catholique. Il fait aussi un grand changement parmy ses officiers, y en mettant d'autres en leur place qui sont catholiques.

Les Nouveaux Catholiques de la Rochelle s'acquitent mal de leur devoir. Ils s'en sauve tousjours quelques uns, et depuis peu on en a pris 52 qui s'estoient jettez dans un vaisseau anglois. Ils ont esté tous mis prisonniers aussi bien que le capitaine. L'on en a mené une partie à Ré et l'autre à Oleron.

Mademoiselle de Maloze (sic pour Malause) qui est de la Religion, a reçû un ordre d'aller dans le convent

Un vaisseau anglois passant devant Dieppe a tiré plusieurs volées de canon, dont quelques uns de la ville ont esté tuez. On ne doute pas que le Roy d'Angleterre n'en fasse justice (Fol. 135).

Jammes, fils naturel du Roy d'Angleterre, a pris congé du Roy pour aller faire sa première campagne en Hongrie.

Il arriva avant hier un courier de Madrid depesché extraordinairement (Fol. 135 v°).

A Paris le 22 May 1686.

On a nouvelles que les deux escadres commandées par le

maréchal d'Estrée et par le duc de Mortemar, se sont jointe à la hauteur de Cadiz, d'où elles ne partiront pas que les Espàgnols n'ayent restitué les cinq cent mile escus, le Roy n'ayant voulu accepter aucunes de leurs propositions, parce qu'ils ne cherchent qu'à gagner du temps sans jamais tenir leur parole. C'est la comtesse de Soissons qui a voulu que le prince Eugène, son fils, se retirast de la cour d'Espagne, sous prétexte d'aller faire la campagne en Hongrie.

Il y a une grande feste à Rome pour l'extirpation de la religion protestante en France. Il y a eû chapelle papale, girandole au chasteau S. Ange, illumination par toute la ville. Les canons de St Paul et de St Pierre ont tiré ce qui ne se fait qu'à la réception des Papes. Le cardinal d'Estrées entonna le *Te Deum*; Sa Sainteté n'y estoit pas à cause de son incommodité, ny Mr l'ambassadeur de France, à cause de sa goutte. Cette feste se continue par toutes les Eglises de Rome. Mr l'Ambassadeur de France tiendra chapelle de la Trinité du Mont aussitost que sa santé le luy permettra.

Le reste des Religionnaires des vallées du Piedmont s'estoient retirez dans le village de Bobio, où le duc de Savoye les a fait attaquer par deux endroits tout à la fois. Il y n'a eû que peu de personnes de tuez ou blessez : encore ce n'estoit qu'à coups de pierres, en passant par des précipices affreux. Tout est réduit et soumis. Le Duc de Savoye tient plus de huit mille, tant hommes que femmes et enfans, sans ceux qui ont esté tuez et les autres en fuite. Il n'y a plus personne qui puisse résister et le duc de Savoye r'envoya les troupes du Roy en France.

Le Parlement d'Escosse fut ouvert le 9 du courant. Le Grand Commissaire y a fait une belle harangue dans laquelle il a marqué la tendresse que le Roy avoit pour son ancien royaume. Il leur a promis quantité d'avantages : entr'autres d'obtenir du Roy de France la restitution des anciens privilèges qu'ils avoient dans ce royaume et la diminution des douanes, qu'ils ne leur demandoit aucuns subsides et pour toutes les grâces qu'il leur faisoit et qu'il obtiendroit pour eux, il ne leur demandoit que la révocation des loix pénales contre les catholiques et le rétablissement de la Religion romaine. On croid qu'on luy accordera cela.

On a arrêté 170 convertis en Dauphiné qui se sauvoient par la coste de Savoye. On les a menés et mis en prison à Grenoble dans un jeu de paume accommodé pour cet effet (Fol. 136 v°).

Paris le 25 May 1686.

On continue à Rome à faire le procés à Molinos, chef de la nouvelle doctrine des Illuminés. Il est fort resseré dans la prison.

Le vice-roy de Naples avoit fait une deffense concernant les

chaises. Un officier de la Nonciature y ayant contrevenu, la sienne a esté confisquée. Il s'en est au Vice-Roy, qui ne luy ayant point fait de raison; il a esté asssez osé pour l'excommunier; ce ce qui a obligé le vice-roy à le faire mettre en prison.

Le roy d'Angleterre a visité sa flotte qui est de 19 à 20 vaisseaux de guerre; mais elle n'est pas en estat de faire voile.

Le marquis de Boufflairs (*sic*) et Mr de Baville, Intendant de Languedoc ont esté obligez de retourner dans les Sévènes, où les nouveaux catholiques vouloient remuer. Plusieurs ont esté arrêtez. M. Boufflairs, quelques jours auparavant en avoit aussi pris quelques uns en Guyenne qu'il avoit envoyé prisonnier à Bordeaux.

S. M. a fait présent d'une boite de portrait au fils naturel du roy d'Angleterre. Lorsqu'il prit congé du roy, il luy a donné la permission de faire sortir tous équipages, mesme de la vaiselle d'argent, sans payer de douane (Fol. 137 v°).

A Paris le 29e May 1686.

Murcé-Villette a esté le premier qui avec son Escadre est arrivé dans la baye de Cadix où il a trouvé des vaisseaux hollandois à qui il a fait baisser le pavillon et fait saluer celuy de France. L'escadre commandée par le duc de Mortemar est aussi arrivée dans cette baye avant celle de Mr le Vice-Amiral, qui a reçû avis de Mr de Feuquières que le Conseil d'Espagne donnoit les mains à la restitution des cinq cent mille escus. La dificulté qui reste est de trouver les assûrances. Les Espagnols demandent, de leur costé, main levée de tout ce qu'on a saisy sur eux en Flandres par forme de représailles; mais on n'y veut pas consentir. Patouillé, qui avoit esté envoyé pour cette affaire-là en Espagne (1), est de retour et a rendu compte au Roy de sa négociation.

Le Roy veut faire un traité de commerce avec les Espagnols dans toute l'étendue de leur monarchie, mais les Espagnols ne peuvent goûter cette proposition.

Le Cardinal d'Estrées et l'Ambassadeur de France ont fait la feste à Rome pour la conversion des protestans de France.

Le Duc de Savoye a fait de grandes libéralitez aux officiers des troupes françoises qui estoient allez à son secours, particulièrement à Mr Catinat.

Les Hollandois avoient dessein d'envoyer un grand nombre de vaisseaux au secours des Espagnols; mais voyant le grand armement qu'on a fait et qu'ils seroient les moins épargnez, cela leur a fait perdre cette résolution.

On est tous-jours fort étonné à Londres de l'entreprise de Stamffort, quoy qu'on ne doute pas que ce soit de l'autorité de

S. M. Brit. Il faut que ce soit les protestans qui gardent les ouvriers de peur qu'ils ne soient insultez. On dit que la Reine douairière d'Angleterre a dessein de faire son établissement à Rome.

Le Duc de la Force (2) fit samedy son abjuration dans l'Église des Pères de l'Oratoire de St Magloire entre les mains de Monseigneur l'Archevêque de Paris.

Il y a encore des mal-convertis de Dauphiné qui ont voulu se sauver à travers les Estats du Duc de Savoye ; mais les officiers de ce prince les prennent et les r'envoyent en France (Fol. 139).

Filierot envoyé de Suède a pris son audiance de congé ; personne ne revient en sa place.

Il y a eû une grande incendie à Rouen. Une rue a esté presque toute bruslée et le convent des Filles de Nostre-Dame (Fol. 139 v°).

A Paris le 1er Juin 1686.

Les dernières lettres de Rome portent que le pape se résoudra enfin à faire une promotion.

Il estoit encore resté dans les vallées quelques misérables protestans qui s'estoient retirez dans des lieux inaccessibles qu'ils disoient estre des forteresses bâties de la main de Dieu ; mais un party de nos françois les est allé dénicher et n'ont eû que la peine d'y monter ; quelques uns sont tombez dans des précipices où il se sont beaucoup blessez, mais il n'y a rien eû de tué. On a assommé environ 60 de ces gens-là.

Le Roy d'Angleterre a reçû des lettres fort respectueuses du parlement d'Escosse ; mais on ne void pas qu'il luy ait encore accordé les demandes qu'il a faites en faveur des catholiques.

L'on arreste tous les jours des nouveaux convertis sur les frontières ; ce qui a donné lieu à la nouvelle Déclaration du Roy et fait qu'on a redoublé la garde pour empescher leur évasion (Fol. 138).

L'on vérifia vendredy 2 Déclarations du Roy en parlement. La 1re est pour la Chambre des Assurances et l'autre est une explication de la nouvelle Ordonnance.

A Paris le 5e Juin 1686.

Il est à craindre que le comte de Castelmaine ne se retire sans rien faire, S. S. ne voulant pas accorder le chapeau au prince Reinaldo d'Est, S. M. B. estant terminé à ne point nommer d'autres sujets.

(1) Voir *Bull.* 1909, p. 369, au 6 avril 1686.
(2) Voir *ibid.*, p. 568, au 4 mai 1686.

Le Gouverneur de Milan, allarmé du nombre de troupes françoises qui estoient allées au secours du Duc de Savoye, il a soigneusement fortifié les garnisons des frontières de ce costé-là.

Le Duc de Savoye a entre les mains jusques à onze mille personnes des vallées et 700 qui se sont donnez volontairement parce qu'ils mouroient de faim. Le Duc de Savoye les donne aux Vénitiens pour en faire des colonies, et l'on met en leur place des habitans de la Tarantaise et de la Morienne.

Les présents que le Duc de Savoye a fait à tous les officiers françois sont plus considérables que l'on avoit dit cy devant (Fol. 140 v°).

A Paris le 8e Juin 1686.

Le pape paroit moins que jamais et l'on perd toute espérance qu'il fasse jamais de promotion. La seule demande que le comte de Castelmaine, ambassadeur d'Angleterre a faite d'un chapeau pour le prince Reynaldo d'Est seroit seule suffisante pour lui en oster la pensée.

L'evêque de Gerassi, au royaume de Naples, ayant esté accusé d'un mauvais commerce avec une religieuse, avoit esté r'envoyé absous par deux sentences; mais l'affaire ayant esté examinée une 3e fois, quoyqu'il n'y ait pas de preuve suffisante, le pape par son infaillibilité et la plénitude de sa puissance a suppléé aux formalitez et aux témoignages et a condamné ce prélat de faire pénitence pendant toute sa vie dans un convent (1).

Les Génois sont fort allarmez de ce qui se passe sur les costes d'Espagne à cause de leur traffic.

Plusieurs Religionnaires qui estoient restez dans les montagnes se viennent rendre tous les jours dans le camp du Duc de Savoye qui est encore dans les vallées de Lucerne.

C'est une epée enrichie de diamants que le Duc de Savoye a donné à Mr de Catinat, avec deux beaux chevaux.

L'on dit que le prince Palatin s'est accommodé avec Monsieur et Madame; qu'il cède à cette princesse 250 milles livres de rentes en principauté, et que toutes prétentions sur leurs meubles leurs Altesses Royales se contenteront que ce prince veuille bien qu'Elles retirent toutes les pierreries que les deux deffunts palatins ont engagées chez les Suisses. Il y en a pour des sommes considérables. Leurs Altesses Royales ont envoyé Alvarez pour en faire l'estimation.

Le Parlement d'Escosse s'est réajourné, et il y a lieu d'espérer qu'il donnera satisfaction au Roy sur toutes les propositions qu'il a faites en faveur des catholiques (Fol. 141).

(1) Singulière interprétation d'une sentence *ex informata conscientia*; l'idée qu'on se faisait en France de l'infaillibilité la devait rendre inacceptable.

En Irlande les prestres et les moines y vont avec leurs habits d'ecclésiastiques et monacaux.

Peu s'en est falu qu'il ne soit arrivé un grand désordre à Genève où le peuple a eû soupçon qu'un voyage de plaisir que vouloit faire le Sr Dupré, Résident du Roy, ne fut une retraite et qu'après laquelle on n'eût dessein de bombarder la ville. Cela fut cause que l'on attacha les fanaux qui est un avertissement aux Suisses quand on les veut attaquer, qui de leur costé y répondirent par de semblables signaux; ce qui obligea le Sr Dupré de déclarer au Magistrat et de publier par toute la ville, que puisque l'on avoit cette appréhension il ne sortiroit point de la ville. Il a demandé au Magistrat un certain habile fondeur de canons et de mortiers qui, à cause de la religion, s'estoit retiré dans cette ville. Ils ont éludé cette demande sous prétexte que le premier Magistrat, sans la présence duquel toutes les délibérations sont nulles, estoit malade, et en effet il est mort peu de jours après.

Le Roy a donné une pension de 500 escus à Villevieille qui a servi sous Mr de Catinat dans l'affaire des Vallées.

Mr le Nonce s'est plaint d'une médaille que l'on a depuis peu frappée icy, qui représente la pyramide érigée à Rome pour l'action faite contre le Duc de Créquy, ambassadeur de France. Pour réponse on luy en a fait voir une autre par laquelle elle a esté abattue (Fol. 142).

A Paris le 12 juin 1686.

Le Roy de Portugal a fait sçavoir à l'Ambassadeur de France qu'il admiroit le zèle de S.M. d'avoir chassé l'hérésie de son Royaume et que de sa part il y donneroit les mains de tout son pouvoir : en conséquence de quoy il a fait sçavoir à tous les marchants françois protestants qu'ils eussent à vuider incessamment du royaume, à faute de quoy il les feroit mettre à l'Inquisition, s'ils ne se faisoient catholiques; peu ont pris ce dernier party. Une petite partie s'est retirée en Angleterre, et le reste en Hollande. Ils ont emporté tous les effets qu'ils avoient entre les mains, mesme à leurs plus proches, la pluspart n'estant que commissionnaires. Le maréchal de Schomber y est pour dix milles escus qu'il croyait trouver en arrivant à Lisbonne.

Le Duc de Mantoue n'est point satisfait du pape qui luy a refusé l'Evêché de Mantoue pour son confesseur. Ce prince a esté bien hardy d'estre allé à Naples.

Le Roy d'Angleterre a cassé quelques uns de ses officiers, entr'autres l'Avocat général qui s'opposoit aux demandes que S. M. B. fait à son parlement. Plusieurs jeunes Gentils-hommes de Londres avoient comploté d'insulter l'eglise qu'a fait bâtir

Stamfort (1). Ils appelloient cela aller à la chasse du renard. Ils avoient mis des poignards au bout de leurs bâtons. 22 ont esté en prison. Le lendemain ils clouèrent un chat sur une croix qu'ils attachèrent à la porte de l'église.

S. M. B. qui touche les malades, n'a point voulu estre assisté des evesques et ministres protestants. Il les r'envoya et se servit de son confesseur et des aumosniers de la reine.

Marolles, protestant, officier dans les troupes, a esté comdamné aux Galères par arrest du Parlement (2).

L'on amène ici le marquis du Bordage pour le mettre à St Magloire chez les Pères de l'Oratoire, dans la place qu'occupoit le Duc de la Force,

Mr le Nonce et le baron d'Elval, envoyé d'Espagne font tous les offices imaginables pour obtenir main levée des effets saisis en Flandres sur les sujets du roy d'Espagne, ce qui ne sera point accordé que l'affaire principale ne soit entièrement terminée (Fol. 142 v°).

A Paris le 15 Juin 1686.

Notre vice amiral a rendu les deux vaisseaux qu'on avoit pris à la rade de Cadiz (3); mais on a appris qu'ils avoient dessein d'y attendre l'escadre commandée par le comte Stirum, que le Prince d'Orange avoit fait équiper pour secourir les Espagnols; mais, pour l'en empêcher, Forant est à la hauteur du cap Finistère, où il croise incessamment les mers. Les vaisseaux du prince d'Orange doivent porter bannière d'Espagne.

Le chapitre général des Jacobins s'est assemblé à Rome pour procéder à l'élection d'un nouveau général qui est à vie dans cet Ordre; mais on croid que S. S. tournera les choses de manière que ce ne sera pas un sujet de cette nation.

Le duc d'Hanovre auroit séjourné à Rome plus long-temps qu'il n'a fait : mais S. S. luy a fait dire qu'il y avoit assez longtemps qu'il y estoit pour un prince qui n'est pas de sa communion.

Le Duc de Mantoue estant prest de partir pour son voyage de

(1) Voir *Bull.* 1909, au 18 mai 1686.

(2) Voir *ibid.*, p. 169, au 26 janvier 1686.

(3) On lisait, au 12 juin « Un courier de Cadiz qui a passé par Madrid, qui a apporté nouvelle que les articles de l'accommodement sont arrestez, et que le marquis de Preuilly avoit joint l'armée avec son escadre et que deux vaisseaux de guerre hollondois servants de convoy à 8 vaisseaux marchands qui venoient de Smirne avoient voulu entrer dans le port de Cadiz nonobstant ce que le maréchal d'Estrées leur avoit envoyé dire, et qu'ensuite ils avoient tiré sur nos vaisseaux, et tué plus de 40 personnes, que ces deux vaisseaux avoient esté pris et un capitaine de tué. »

Naples a régalé les Dames de qualité de bijoux, principalement la duchesse de Bracciano et une duchesse Napolitaine.

Stamfort envoyé du prince Palatin en Angleterre a quitté sa maison qui estoit au mitieu de la ville de Londres où il a fait bâtir une Eglise. Il est allé demeurer dans le Jardin, commun. Il ne se trouvoit pas en sûreté. L'on a trouvé un libelle fort séditieux dans la chambre de S. M. B. qui exhortoit les Anglois de maintenir leur religion contre le papisme qui vouloit entreprendre sur leur liberté; qu'il devoit suffire au Roy d'avoir un libre exercice de sa religion, quoy que cela fût contre les loix du royaume sans troubler la liberté de ses peuples. L'on croid que ce sont les protestans françois réfugiez dans ce pays là, qui ont publié ce libelle dont ils en ont jetté plusieurs dans les rues de Londres (Fol. 143).

L'on a arrêté au Havre un vaisseau hollandois dans lequel plusieurs nouveaux convertis avoient trouvé le moyen de s'embarquer. Ceux-cy ont esté mis en prison et le capitaine dans un cul de bassefosse. L'on procèdera extraordinairement contre luy.

Dutry, banquier, qui a esté arrêté et mis au fort Leveque, est accusé d'avoir envoyé au ministre Claude pour cent mille livres de lettres de change qui appartenoient à divers particuliers ausquels ce ministre devoit distribuer cette somme. On a aussi trouvé chez ce banquier 2 petites filles de la Religion qu'il cachoit; le tout contre les loix et ordonnances du Roy.

(*A suivre.*) EUGÈNE GRISELLE.

SÉANCES DU COMITÉ

---

15 Mars 1910.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. G. Bonet-Maury, R. Reuss et N. Weiss. MM. E. Chatoney, P. de Félice, G. et H. Monod, J. Pannier et E. Rott se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance on discute le programme de l'assemblée générale reportée au jeudi soir 28 avril à cause des élections politiques fixées au 24. Le secrétaire est chargé de s'entendre avec M. Huguenin pour la partie musicale. Il propose qu'on exécute d'autres psaumes que ceux qu'on entend toujours, et aussi, par exemple, un des admirables duos avec chœurs qui se trouvent dans certaines œuvres religieuses de Mendelssohn. Le président dit qu'il consacrera

tout son discours à M. F. de Schickler. Le secrétaire propose quelques remarques sur la *Neutralité dans l'enseignement de l'Histoire*. Entre ces deux allocutions séparées par des chants, se placera la lecture de quelques pages d'Agrippa d'Aubigné dont nous espérons que M. H. Monod voudra bien et pourra se charger. — M. Bonet-Maury entretient le comité de son voyage en Ecosse où l'on porte à tout ce qui concerne le protestantisme français un grand intérêt, mais où il semble qu'on ignore à peu près complètement son histoire.

Bibliothèque. — Elle a reçu de la baronne de Charnisay, le contrat de mariage, sur parchemin, d'*Antoine Arnal*, de Roques, diocèse de Nîmes, avec *Françoise Nadal Chalon*, du 1er février 1568, mariage « solempnisé en l'Église refformée à lesvangille ». M. le pasteur O. Prunier a déposé un dossier de *colloques de Normandie* au XVIIIe siècle et quelques autres pièces qu'il tient des descendants d'un Charles Chenel, lequel occupa dans ces colloques les fonctions de secrétaire. — A ces pièces on a pu ajouter un double feuillet imprimé contenant un arrêt du parlement de Rouen du 31 juillet 1662, qui condamne Jean Baillehache et autres protestants de la paroisse de Plumetot à contribuer à la réédification de la Grange Dixmeresse du curé Fleuriel.

19 Avril 1910.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. H. Monod, E. Reuss, E. Rott, J. Viénot et N. Weiss. MM. E. Chatoney, P. de Félice, G. Monod, F. Pannier se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, on s'occupe derechef du programme de l'assemblée générale du 28. Le président et le secrétaire constatent avec regret qu'elle se trouve en concurrence avec plusieurs autres réunions qui s'adressent au même public, entre autres avec deux ou trois concerts. Chaque année on nous demande une note et une cotisation pour une *liste générale des assemblées religieuses*. Or jamais cette liste ne nous est communiquée et il ne semble pas que, d'une manière générale, personne en ait connaissance. Si pourtant elle était bien préparée et annoncée d'avance, on éviterait peut-être la convocation du public à deux ou trois séances pour la même soirée. — En attendant on fera le plus de publicité possible. M. H. Monod communique les morceaux de d'Aubigné qu'il se propose de lire et de commenter. Le secrétaire donne quelques détails sur la partie musicale. Outre deux psaumes, l'un et l'autre fort beaux, savoir les psaumes 138 et 118, ce dernier le psaume favori à la fois de Luther et de Charles-Quint, il a proposé à M. Huguenin l'admirable duo pour voix de femmes de la symphonie cantate le

Lobgesang de Mendelssohn : *Heureux celui qui met son espoir en Dieu*, et une complainte dans le genre des troubadours. Cette complainte d'Auvergne intitulée le *récit d'Assalinde* et déplorant la fuite des Huguenots, fait partie d'un recueil d'airs anciens que notre collègue M. Bonet-Maury vient de lui communiquer. Ce programme est définitivement adopté après quelques remarques sur la durée probable de la séance.

Le président informe le comité qu'il a reçu une lettre de remerciements des comités pour le monument de Guiton et pour celui de Duquesne, ainsi qu'une invitation au 350e anniversaire de la fondation de l'Église de Saint-Jean-du-Gard, à l'occasion de laquelle on convoquera une assemblée au Désert — et une autre pour l'assemblée générale de notre Société au Mas d'Azil en 1911. Il propose ensuite au comité de nommer membre honoraire, M. le professeur E. Doumergue de Montauban, proposition approuvée à l'unanimité. La nomination sera annoncée à l'assemblée générale. — Le comité prend encore connaissance de plusieurs documents relatifs à la transformation projetée du temple de la Fusterie à Genève, lequel doit rappeler, ou même reproduire sous une forme réduite, celui de Charenton. La fin de la séance est occupée par un échange d'idées sur la publication, pour la prochaine fête de la Réformation, du texte original et complet du *Journal de Jean Migault*, texte retrouvé, annoté, illustré et complété par MM. H. Clouzot et N. Weiss.

17 mai 1910.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM d'Amboix de Larbont, Paul de Félice, Henri Monod, Jacques Pannier, R. Reuss et N. Weiss. MM. Bonet-Maury et G. Monod se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le président communique au Comité la lettre de remerciements de M. le professeur Emile Doumergue au sujet de sa nomination de membre honoraire, puis la circulaire qui a été adressée à nos souscripteurs de Paris, et à un certain nombre de protestants de Paris et de la province, circulaire par laquelle le *Bulletin* est adressé de droit à tout souscripteur d'une somme annuelle de dix francs. — Le président propose ensuite une mesure analogue pour engager les Eglises à accorder à notre œuvre la collecte du service de la Fête de la Réformation. Le *Bulletin* serait envoyé à toute Eglise qui nous accorderait cette collecte. Le Comité approuve la proposition.

Le secrétaire ayant communiqué les propositions de M. Coueslant, imprimeur à Cahors, au sujet de la publication du *Journal de*

Jean Migault, le Comité arrête définitivement le choix du format et du papier de cette publication qui devra être prête pour la prochaine fête de la Réformation.

La famille de Schickler nous ayant envoyé un portrait de notre regretté président, M. Puaux propose qu'une plaque perpétue à la Bibliothèque le souvenir de celui qui a mis à la disposition de tous les amis de l'histoire cet indispensable instrument de travail. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Bibliothèque. — Le Président lui apporte un bel exemplaire de l'*Institution* ni-folio de 1617 en tête de laquelle se trouve le portrait de Calvin des *Icones*, le secrétaire montre un exemplaire du *Livre de vraie et parfaite oraison*, de 1542, qui a été acquis à la vente P. Schmidt. Il présente aussi une médaille en bronze qui lui a été adressée par le consistoire de l'Église française de Berlin. Elle a été frappée pour commémorer le jubilé de Calvin dont elle reproduit l'effigie signée A. M. Wolff. (lég. *Jean Calvin 10 juil. 1509* — 10 juil. 1909). Au verso l'empereur d'Allemagne nu tête, armé d'une cuirasse, d'une épée et d'un bouclier, protège les réfugiés représentés par une femme assise tenant un livre ouvert et embrassant un enfant (lég. *Post tenebras lux. La colonie française de Berlin.*)

A la section des manuscrits M. le Président attire l'attention sur un volume de copies du *Registre des délibérations du consistoire de Die* (1642-1662) envoyé par M. Mailhet, ainsi que sur le volume déjà signalé dans lequel il a recueilli les souvenirs de l'émigration huguenote du Capet au Transvaal et où, grâce à M. Cornet Auquier, se trouve une rare collection d'enveloppes timbrées envoyées à des Boers descendants de huguenots et enfermés dans le camp de concentration.

Enfin le secrétaire dépose, de la part de M. le pasteur Samuel Rilvard, de Cabisson, l'ensemble des archives de la *Conférence évangélique Nationale, section du Midi*, qui vient de se dissoudre. Le Président accusera réception de cet envoi.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

La Pologne et les Huguenots au lendemain de la Saint-Barthélemy (1)

Sous ce titre l'auteur s'occupe des relations qui s'établirent entre les huguenots français et les calvinistes polonais au lendemain de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire à l'époque où, comme on le sait, eut lieu en Pologne l'élection au trône d'Henri de Valois. Il a pour sources les mémoires fournis aux Polonais par les huguenots et qu'il a découverts au Bristish Museum, le journal du protestant Gorka, où est raconté le voyage des envoyés polonais à Paris (Manuscrit de la Bibliothèque des comtes Zamoyski — Bibl. de Dzikow), enfin la correspondance des calvinistes polonais avec leurs coreligionnaires suisses et français, qu'il a étudiée, soit à la Bibl. des princes Czartoryski, soit dans la publication toute récente de Wotschke : *Der Briefwechsl der Schweizer mit den Polen* (1908).

I. Rapports entre la Saint-Barthélemy et la Confédération de Varsovie. — La Saint-Barthélemy fit naître un vif mouvement d'opinion publique dans toute l'Europe en général, et toute particulièrement en Pologne. De nombreuses publications et une quantité d'écrits de circonstance en témoignent. En Pologne ces écrits politiques se multiplièrent d'autant plus que les agents autrichiens mirent à profit la profonde impression causée par la Saint-Barthélemy pour battre en brèche la candidature d'Henry, et firent valoir que c'était lui précisement qui avait été l'instigateur principal, le héros du massacre de la nuit du 24 août.

Les chances de succès d'Henry ne laissaient pas néanmoins d'être très considérables ; aussi, dans la diète de convocation, les dissidents appartenant aux confessions non catholiques, par appréhension du gouvernement futur d'Henry et de son intolérance, décidèrent-ils de s'assurer la liberté de conscience par la confédération de Varsovie. A vrai dire, du vivant même du défunt roi, les réformés polonais en avaient déjà conçu et mis en avant le projet, afin de sauvegarder leur liberté de conscience ; mais cette tentative avait rencontré une vive opposition de la part des catholiques, et ce n'est que la Saint-Barthélemy qui imposa silence à ces derniers et brisa leur résistance.

(1) Wacław Sobieski. — *Polska a hugonoci pro Nocy sw. Bartlomieja*, un vol. de 232 p. in-8°, Krakow 1910.

Nous empruntons cette analyse au *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, juillet-oct. 1909.

Pilinski, Liubowic et surtout le marquis de Noailles (1) avaient déjà fait entendre que cette confédération avait été formée sous le coup de la Saint-Barthélemy ; mais ils n'avaient pas fourni de preuves de leur assertion. Une de ces preuves nous est donnée par le témoignage de Christophe Warszewicki qui, à deux reprises, affirme (*Rerum polonicarum*) que l'on fut poussé à créer la confédération de Varsovie à cause des *gallicæ crudelitatis exempla*, et de crainte que ne devînt roi un prince qui *ut nuper in Gallis æde et cruore evangelicorum pasceretur.* Parmi les cinq sénateurs qui, prétend Warszewicki, prônaient la confédération, un tout au moins le faisait sous l'impression de la terreur que lui avait inspirée la Saint-Barthélemy : c'était Krotoski, palatin de d'Inowroclaw. Son fils, en effet, faisait alors ses études à Paris, en compagnie du ministre calviniste Lasicki, et avait à grand'peine échappé à la mort pendant la nuit sanglante dont il fit parvenir à son père un récit qui remplit ce dernier d'horreur pour ces luttes fratricides.

D'ailleurs Gratiani lui aussi (*De Vita Commendoni*) rapporte que les dissidents poussèrent à la confédération surtout pour ne pas périr *eadem fraude, qua nuper in Gallia Gaspar Colinius totque cum eo præstantes viri cæsi essent.*

II. L'activité des huguenots contre la candidature d'Henry ne se déploya largement qu'après la Saint-Barthélemy ; avant cette date l'amiral de Coligny lui-même la soutenait. Ce n'est qu'à partir du massacre que les huguenots commencent à agir. C'est de Genève et de Zurich que part le mot d'ordre, et cette violente opposition trouve à Cracovie deux protagonistes enflammés en Thénaudus, Français, traducteur de la Bible dite des Radziwill, un des professeurs de l'école calviniste, et en Christophe Thretius, recteur de la même école. Celui-ci avait fait des séjours répétés à Zurich, Genève, Heidelberg, en France (il assistait au colloque de Poissy, en 1561). Une correspondance animée, dans laquelle on combat énergiquement Henry, s'engage entre Thretius et les deux successeurs de Calvin et de Zwingle : Théodore de Bèze et Bullinger.

Bullinger et Simler de Zurich envoient en Pologne des livres et des écrits contre la Saint-Barthélemy, et Théodore de Bèze lui-même est sollicité par Thretius de chercher quelque moyen efficace pour renverser la candidature de *ce tyran* d'Henry. A cet effet Bèze envoie en Pologne le huguenot de Rémon, baron de Thyo, ancien familier de Coligny. Ce Rémon, témoin de l'attentat de Maurevel contre Coligny et du sinistre carnage, doit apporter tous ses efforts à faire échouer l'élection d'Henry et en même

(1) Henry de Valois et la Pologne, 1867.

temps recueillir en Pologne des fonds pour fournir des subsides à l'émigration des huguenots. Quand il arriva à Cracovie, il était trop tard, l'élection avait déjà eu lieu.

III. Mission de Schomberg en Allemagne. — Pour obvier à cette agitation des huguenots et apaiser les protestants polonais indignés après la Saint-Barthélemy, la cour de France voulut faire usage de l'entremise des princes protestants allemands, et leur envoya le diplomate Schomberg. Celui-ci fit tous ses efforts pour décider ces princes à adresser aux protestants polonais des recommandations en faveur d'Henry. Il s'agissait en tout premier lieu de gagner à la cause des Valois l'électeur palatin du Rhin, Frédéric III, puissant protecteur du calvinisme, et son fils, Jean-Casimir dont les avis seraient tout particulièrement bien accueillis en Pologne, et ne contribueraient pas peu à réhabiliter la Saint-Barthélemy. Toutefois toutes les instances de Schomberg échouèrent à la cour de Heidelberg et nous savons même que, au moment de l'élection, le théologien Ursinus, professeur dans cette ville, envoya à Thretius en Pologne des diatribes contre Henry. Schomberg fut plus heureux avec Louis de Nassau, fidèle compagnon et partisan décidé de la politique de Coligny avant la Saint-Barthélemy. Ce prince pousse le zèle jusqu'à envoyer un émissaire spécial en Pologne pour y soutenir Henry. Mais c'est auprès du landgrave Guillaume de Hesse que Schomberg obtient relativement le plus de succès. Celui-ci (en échange de la promesse de restituer les biens confisqués à la veuve et aux enfants de Coligny) dépèche son conseiller, le docteur Crispingen, à Anne Jagellon, veuve du duc de Brunswick, pour la prier de faire parvenir aux seigneurs protestants polonais une missive recommandant Henry. C'est encore à la sollicitation de Schomberg que le fameux calviniste, Jean Sturm, recteur à l'université de Strasbourg, écrit à plusieurs protestants polonais pour les engager à se ranger du côté d'Henry.

IV. Les huguenots au service de la cour de France. — Pour donner plus de poids à ses apologies de la Saint-Barthélemy, Montluc, ambassadeur de France en Pologne, résolut d'amener en Pologne même des huguenots qui y défendraient le prétendant français, et par leur témoignage fermeraient la bouche à ses adversaires. Il projette donc pendant un certain temps de faire venir Charpentier, huguenot qui, soudoyé par le gouvernement français avait publié une défense de la Saint-Barthélemy .Montluc ne s'en tient pas là. Il tente d'attirer en Pologne François de La Noue, un des plus éminents chefs des huguenots, qui malgré la Saint-Barthélemy n'avait pas rompu avec la cour. Mais le gouvernement avait besoin de ce fameux capitaine pour traiter avec les Rochelois qui alors soutenaient un siège contre les troupes royales. La

Noue ne put pas quitter la France. On dut donc se contenter de le mettre en communication avec un gentilhomme polonais Lesniowolski qui à l'instigation du parti Zborowski était venu en France pour se rendre compte *de visu* de la situation des huguenots et auquel de la Noue fournit des explications verbales justifiant la Saint-Barthélemy. Ces explications rédigées sans nul doute par Montluc lui-même trouvèrent en Pologne un retentissant écho, venant du héros qui pour la cause huguenote avait perdu le bras gauche dans une bataille et portait le surnom de « Bras-de-fer ». Enfin pour seconder Montluc, on lui adjoint le huguenot Jean de Poix, sieur de Séchelles, qui rencontre les trois jeunes Radziwill, revenant précisément de l'université de Leipzig en Pologne, et avec ces jeunes gens, alors encore calvinistes (c'étaient les fils de Radziwill-le-Noir, éditeur de la Bible), va jusqu'en Lithuanie où il s'efforce d'atténuer, de détruire l'impression de la Saint-Barthélemy, et de les gagner à la cause d'Henry. Peu après on adresse à ce même de Séchelles un document capable d'avoir une grande influence sur les protestants. C'était un mémoire que François de Personne, huguenot, ancien commandant de l'artillerie de Coligny, également au service de la cour de France et agent pour cette cour en Allemagne, avait adressé au comte palatin rhénan, et dans leqnel il démontrait que la situation des huguenots en France était aussi bonne qu'ils pouvaient la souhaiter. De Séchelles reçut ce mémoire, auquel on avait ajouté des développements supplémentaires touchant les dispositions tout particulièrement tolérantes d'Henry. De Personne obtint plus tard une magnifique récompense du gouvernement français, son intervention n'ayant pas peu contribué à l'élection d'Henry.

V. Postulata polonica. — Pour achever de séduire les protestants polonais et d'en faire des partisans d'Henry, Montluc imagine de rattacher l'élection de ce prince au sort des réformés de France. Il insinue aux calvinistes polonais qu'ils doivent, eux surtout, pousser à l'élection d'Henry, car en échange de leur concours, il leur sera aisé d'obtenir du gouvernement français des concessions et des adoucissements pour leurs coreligionnaires en sorte que l'élection tournerait *summo commodo ecclesiarum gallicarum*. Dans ce but, Pierre Zborowski, palatin de Sandomir et l'un des seigneurs les plus marquants du parti calviniste en Pologne, entre en rapports avec Montluc et stipule avec lui certaines *conditiones* en faveur des huguenots. L'Église réformée de Cracovie demande des conseils touchant ces conditions aux Églises suisses de Zurich et de Genève et les prie, au commencement de 1573, de l'informer si elles seront avantageuses aux huguenots, s'il vaut la peine de les accepter et de s'engager à faire aboutir la canditature d'Henry. Les commnautés suisses ne man-

quèrent pas de mettre en garde leurs frères de Cracovie contre ces fallacieuses promesses, et se déclarèrent franchement hostiles à l'élection d'Henry. Cette réprobation catégorique et sans restriction dut sans doute, par l'entremise de Thretius, déterminer à faire obstacle à Henry un des plus grands seigneurs protestants de la Pologne, Firlej, palatin de Cracovie. Ce magnat était, en effet, en relations amicales avec Thretius qui, plus tard anobli, fut autorisé à prendre le blason de la puissante famille de Firlej.

Cependant un autre seigneur calviniste de la Petite Pologne, antagoniste de Firlej, Pierre Zborowski, dont nous avons parlé, continuant à marcher dans la voie tracée par Montluc, persiste à faire nommer Henry roi, malgré les avertissements des Suisses, afin d'obtenir pour les huguenots les concessions et privilèges promis.

C'est pourquoi, le 4 mai 1573, à la veille même de l'élection, fut signée à Plock par les plénipotentiaires français une convention en neuf articles, au profit de la confession helvétique. Cet acte fut plus tard connu sous le nom de *Postulata polonica*. Il accorde aux huguenots amnistie plénière, libre exercice du culte privé, restitution des biens confisqués, certaines libertés pour les villes huguenotes, etc. etc. Il n'aurait toutefois plein effet que s'il était approuvé par la cour de France à laquelle des envoyés polonais devaient aller le soumettre à Paris.

VI. Influence de l'élection d'Henry sur la paix de La Rochelle. — Montluc comprenait que le plus sûr moyen de capter pour Henry les calvinistes polonais et les protestants en général était de montrer en France même, et cela sans hésitation, un réel bon vouloir aux huguenots. Aussi prie-t-il Charles IX de promulguer, en considération de la prochaine élection d'Henry, un nouvel édit de pacification en faveur des huguenots, alors même que ce souverain au fond du cœur ne pensât pas le mettre en vigueur dans la suite (22 janvier 1573). Les menées de Montluc étaient tout particulièrement entravées par le fait que, tandis qu'il déployait en Pologne la plus grande activité, Henry en personne faisait le siège de la principale place forte du protestantisme français, La Rochelle.

A ce sujet, Montluc ne néglige rien pour apaiser les calvinistes, il leur représente qu'il ne s'agit ici que d'une lutte politique contre les Rochelois révoltés, et non d'une question religieuse. Toutefois il mande au gouvernement français que toute nouvelle persécution des huguenots, non moins que la continuation du siège de La Rochelle, aura une répercussion sur l'élection d'Henry.

C'est pourquoi l'on se met à penser sérieusement en France à promulguer un édit de pacification et à mettre fin au siège de La Rochelle.

Sur ces entrefaites, Krupka-Przeclawski, émissaire de Zborowski

arrive sous les murs de La Rochelle et annonce à Henry son élection au trône de Pologne. Il obtient de ce prince pour Zborowski, une lettre dans laquelle Henri s'engage à observer la tolérance en Pologne, et en même temps, en exécution des *postulats*, le même Przeclawski *juvare conabatur miseros illos, qui in Gallis sub cruce gemunt*.

Le départ imminent d'Henry pour la Pologne, et la nécessité d'acquérir les sympathies des princes allemands par les territoires desquels il devait passer pour aller prendre possession de son trône, amenèrent la levée du siège de La Rochelle et la promulgation d'un édit pour les villes protestantes, La Rochelle, Nîmes et Montauban. Cet acte qui porte le nom d'édit de La Rochelle et qui fut signé à Boulogne, en juillet 1573, avait été en quelque sorte promis par le § 7 des « *postulats polonais* ».

VII. Mémoire des huguenots remis aux envoyés polonais en Allemagne. — Les huguenots ayant eu connaissance de la teneur des *postulats polonais*, n'en furent pas très satisfaits : les concessions accordées ne leur semblaient pas suffisantes. C'est ce que l'électeur palatin du Rhin et son entourage huguenot avaient déjà déclaré à Krupka-Przeclawski, lorsque celui-ci, courant à La Rochelle pour porter à Henry la première nouvelle de son élection, s'était arrêté chez ce prince allemand.

Au moment où les envoyés polonais, chargés de notifier officiellement à Henry le choix dont il avait été l'objet traversèrent l'Allemagne pour se rendre en France, les huguenots émigrés en Suisse et en Allemagne déléguèrent quelques-uns des leurs vers Gorka, Tomicki et Jean Zborowski, leurs coreligionnaires. Ces délégués rejoignent la mission polonaise à Francfort-sur-le-Mein et peignent aux trois seigneurs protestants, « avec des larmes presque sanglantes dans les yeux », la persécution qui accable les huguenots en France, et implorent à cet égard certaines modifications dans le texte des *postulats*. A cet effet ils leur remettent un écrit *pro instructione* dans lequel ils prient d'introduire dans les *postulats* des changements et des additions, entre autres et surtout d'y exiger l'autorisation du libre exercice du culte non seulement privé mais public dans toute la France (Manusc. du British Museum). En outre l'électeur palatin du Rhin fait tenir à Mayence aux envoyés polonais, par l'intermédiaire d'un de ses courtisans, le Polonais Maximilien Slomowski, un long mémoire écrit par les huguenots mêmes (Man. du Bristish Museum), auquel il joint une lettre personnelle où il intercède pour les fils de Coligny et demande la réhabilitation de la mémoire de leur père.

VIII. Délivrance de Sancerre. — Dans le traité de paix conclu à La Rochelle on avait oublié une ville huguenote, Sancerre, qui alors était assiégée par les troupes royales et réduite à de telles

extrémités que la famine y régnant avait pris des proportions absolument légendaires. La population de cette malheureuse cité semblait devoir succomber tout entière lorsque, ainsi que l'écrit le ministre de Léry, se portèrent à son secours les envoyés polonais qui venaient de franchir les frontières de la France. Charles IX, en effet, en considération des *postulata* et dans la crainte que l'extermination de ces courageux défenseurs ne fît une pénible impression sur ces envoyés, ordonna de lever le siège et d'accorder le libre exercice du culte aux habitants de Sancerre.

IX. Requête des envoyés polonais en faveur des huguenots. — Les envoyés polonais allaient-ils maintenant soutenir à Paris la cause huguenote? Parmi eux en effet il y avait, non seulement des indifférents à cette cause, mais elle y avait des adversaires décidés, tels que l'évêque de Posen, Konarski, et le palatin Laski (ancien calviniste) qui par opposition aux Zborowski, accentuait son zèle catholique et reprochait ouvertement aux huguenots de nuire à Henry en Pologne. Jean Zborowski, tout au contraire, avait adopté une ligne de conduite fort différente; en arrivant il refusa tout net, avec son beau-frère Pronski « de présenter ses hommages au cardinal de Lorraine ». De cette façon la cause huguenote ne pouvait réellement compter que sur les envoyés protestants.

Aussi un anonyme (Manusc. Czartoryski) mande-t-il aussitôt de Paris que, conjointement avec Przeclawski et les envoyés polonais protestants, ils s'efforcent d'obtenir du gouvernement français *plus quam postulata contineant*, mais qu'il redoute *ne frustra laborent*. Le gouvernement français en effet, en réponse à des questions privées à ce sujet, déclare tout de suite aux envoyés que Montluc n'avait aucun droit de prendre des engagements quelconques touchant les affaires intérieures de la France et n'était nullement autorisé à accepter les *postulata*. Montluc lui-même avoue alors avoir dépassé ses instructions. Malgré cela les huguenots proposent aux envoyés polonais d'élargir, de corriger et de compléter les *postulata* et élaborent pour eux le texte d'une pétition au roi de France. Les envoyés acceptent le texte de cette pétition à laquelle ils ajoutent une introduction très curieuse, où ils exposent que le sort des huguenots les intéresse à un haut degré, car il peut avoir indirectement un contre-coup sur la situation des protestants en Pologne, et où ils conseillent de prendre l'égalité des croyances comme base d'entente entre les religions en France.

Cette requête adressée à Charles IX lui-même, fut remise en audience à Henry par les cinq envoyés protestants polonais qui en même temps prièrent ce prince de la transmettre à son frère et de vouloir bien y prêter son appui. Charles IX leur fit porter de

« belles promesses » provisoires, et leur fit dire qu'il leur donnerait une réponse détaillée à Metz, lorsqu'ils quitteraient la France.

X. Amère déception des huguenots. — Les vastes espérances que la mission polonaise avaient fait naître chez les huguenots ne se réalisèrent qu'en partie, et quoique le gouvernement français eût promis de donner à Metz une réponse satisfaisante aux protestants polonais, il s'abstint de le faire. Gorka avait d'avance compris qu'on les avait leurrés; aussi quitta-t-il avec fracas et à l'improviste la cour, et, abandonnant ses compagnons, prit-il immédiatement la route de Metz. Przeclawski, lui aussi, qui avait précédé ses compagnons en France, revint en Pologne, tout rempli d'une amertune qu'il fit éclater dans une conversation avec le philosophe Simon Simonius. C'est aussi pour la même cause qu'Henry fut froidement reçu à la cour de Heidelberg, où le palatin ne lui ménagea pas des allusions cruelles au massacre de la Saint-Barthélemy. L'attentat contre la vie d'Henry, que les émigrés protestants essayèrent de mettre à exécution à Francfort-sur-le Mein, n'est sans doute pas non plus sans rapports avec cette déception des huguenots.

Dans le Midi de la France les huguenots indignés après le départ d'Henry, font sans cesse mention de cette « requête » des envoyés polonais, dans leurs manifestes appelant à une nouvelle guerre de religion, et même proposent en exemple la tolérance religieuse qui règne à Cracovie : « car en Cracovie, principale ville de Pologne, plusieurs religions sont tolerées sans troubles » (Déclaration, 1574).

Après la mort de Charles IX les huguenots se souviennent toujours des promesses faites aux Polonais par le gouvernement français et, en apprenant que Charles IX n'est plus, Théodore de Bèze (avec la connivence de Bullinger) envoie un émissaire à Cracovie avec la mission d'empêcher Henry de quitter la Pologne pour venir en France, tant qu'il n'aura pas garanti d'avance aux huguenots les mêmes droits que leur assigne maintenant Condé lui-même.

IX. Conclusion. — Tous les faits que nous venons d'exposer démontrent clairement qu'au lendemain de la Saint-Barthélemy il y eut d'étroits rapports politiques entre le monde protestant polonais et les huguenots de France. De même que la Saint-Barthélemy eut une influence décisive sur la formation de la Confédération de Varsovie en Pologne, l'intervention des calvinistes polonais ne fut pas étrangère à l'adoucissement des rigueurs contre les huguenots en France et à l'amélioration de leur sort. De plus, les *postulata* polonais contribuèrent à leur faire octroyer l'édit de La Rochelle. On voit qu'il y eut échange d'influences et de bons procédés mutuels. L'élection d'Henry fait lever le siège

de La Rochelle et de Sancerre ; elle est en même temps un événement de premier ordre dans l'histoire du calvinisme européen.

Nous sommes ici en présence d'un très intéressant phénomène historique ; l'alliance politique internationale des deux minorités confessionnelles. Ces deux minorités appartenant à deux pays fort différents, fort éloignés même l'un de l'autre, correspondent, s'entendent pour présenter solidairement leurs revendications à une seule et même dynastie, à deux rois, frères. Et en ces conjonctures la minorité française ne met pas son espérance en la supériorité des forces du calvinisme polonais, mais elle compte seulement que, eu égard au régime fort différent, c'est-à-dire grâce à l'élection au trône, la minorité polonaise peut obtenir pour elle-même et pour les autres beaucoup plus d'avantages que dans une monarchie héréditaire, comme en France. Aussi mettant à profit cette électivité du trône, le protestantisme polonais pousse-t-il jusqu'à l'absurde « les articles Henryciens, » en voulant y joindre des exigences (*postulata*) concernant, non seulement la Pologne elle-même, mais encore les affaires intérieures d'un État tout étranger.

La Compagnie du très-saint-Sacrement de l'autel à Marseille (1).

Les documents que la libéralité de M. Paul Arbaud, d'Aix, a permis à M. Allier de nous comuniquer « révèlent l'histoire presque entière de la section marseillaise de cette société secrète dont le rôle apparaît tous les jours avec une clarté plus grande » et « complètent merveilleusement ceux que M. Rébelliau vient de publier » (2). Ces « deux livres sont inséparables. L'un est sans cesse le commentaire de l'autre. Les documents qu'ils publient s'enchevêtrent les uns dans les autres ». Ils « sont très instructifs pour l'histoire générale de la Compagnie,... complètent et éclairent les révélations » de Voyer d'Argenson et ne « sont pas moins utiles à consulter pour la Compagnie de Paris elle-même », pour la fin de laquelle ce fait au moins est désormais certain : en 1684, elle n'existait plus ou du moins « ne dirigeait plus ses *filles* des provinces ». Mais ils sont, comme de juste, importants surtout pour l'histoire de la section de Marseille, qui « apparaît dans ces pièces, comme une propagatrice zélée de l'œuvre. Elle voudrait l'installer partout. Elle l'établit à Arles, à Toulon, à Toulouse, à Montpellier. » Elle exerce son influence à Carcassonne, Lyon, Avignon, Grenoble, et « apparaît comme ayant duré bien au delà de 1664 ». Elle est avant toute autre,

(1) *Une Société secrète au* XVIIe *siècle.* Documents publiés par M. Raoul Allier. Champion, 1909, XIX-492 p., 8°.

(2) *Lettres du groupe parisien au groupe marseillais.*

une de ces Compagnies de province dont d'Argenson parle dans ses *Annales* en 1695, et où, dit-il, l'esprit primitif se conserve encore aujourd'hui, bien que leur mère soit anéantie ». Comme le remarque M. Allier, « nous pouvons nous représenter maintenant l'histoire d'une Compagnie provinciale depuis ses débuts jusqu'à sa fin... Un des documents les plus curieux de son activité après 1666 est sans contredit le dossier relatif au ministre Chauvin. » D'autre part, les procès-verbaux de la Compagnie, entre 1684 et 1702, fournissent le fil conducteur pour les recherches à entreprendre... sur les efforts faits au XVIIe siècle pour créer à Marseille des écoles populaires, » sujet sur lequel, « on n'a publié à peu près rien ».

L'éditeur a groupé les pièces dans l'ordre suivant: 1) La Fondation (9 mars 1660); 2) Communications de la Compagnie de Paris; 3) Actes de Marseille; 4) Elections des officiers; 5) Livre servant pour les assemblées particulières mensuelles des officiers; 6) Lettres de Mgr Godeau, évêque de Grasse, du chevalier de la Coste, des Compagnies de Paris, de Lyon, d'Avignon, de Marseille même, etc., de M. Etienne du Puget, de M. Lépine, de Lyon, etc., une note de la Compagnie de Marseille sur un ministre, un avocat et un médecin protestants dans la ville, la requête de juillet 1674 contre le pasteur Chauvin et le Mémoire sur la même affaire etc.; 7) Procès-verbaux (1684-1702). L'examen de ces pièces diverses est singulièrement facilité par un index, 1) des membres de la Compagnie, 2) des autres personnages, 3) des localités, paroisses, églises etc., 4) des termes relatifs à la vie et aux œuvres de la Compagnie, 5) des ouvrages et manuscrits cités. Le dossier Chauvin est une des parties les plus curieuses; il va de la p. 255 à 277 et s'occupe d'Etienne Chauvin, né à Nimes (1640), depuis 1673 pasteur de Velaux, où se faisait l'exercice pour Aix et Marseille, et d'où la Compagnie réussit à le chasser (1677). Après avoir été encore ministre à Béziers et à Uzès, il passa en Hollande, y suppléa Bayle malade (1688), puis (1699) fut appelé, comme pasteur et professeur de philosophie, à Berlin où il devint directeur du collège français et membre de la Société royale des Sciences, et mourut en 1725. La *France protestante* donne la liste de ses ouvrages (2e éd. t. IV, p. 269-271).

TH. SCH.

Jules Gaufrès, sa vie et son œuvre (1).

Voilà un bon livre, réconfortant, instructif et, en plus, agréable à lire, auquel nous n'avons qu'un reproche à faire, qui est de verser un peu trop dans l'optimisme officiel à propos de nos réformes scolaires, comme si tout ce qu'on a édicté sur le papier se trouvait par là-même réalisé et pratiqué. Que de choses dont nous avons changé l'étiquette alors que la marchandise est restée la même ! Si Gaufrès était encore parmi nous, il ne se laisserait pas prendre à l'apparence et verrait vite que le fond est peu modifié malgré la variété et le charme des enseignes nouvelles. Il est un passage notamment dont la flagrante et frivole injustice nous a peiné. Le voici : « Gaufrès n'était pas de ces rêveurs égalitaires qui, de nos jours, demandent la suppression des distributions de prix, comme si la récompense attribuée au mérite n'était pas de stricte justice. Ils oublient combien il est indispensable de maintenir le ressort de l'émulation. » (p. 37, cf. p. 97). M. Compayré ignorerait-il que, si quelques farceurs réclament la suppression des distributions de prix, « sous prétexte qu'elles porteraient atteinte au principe de l'égalité », il y a des raisons plus sérieuses à faire valoir contre ces exhibitions théâtrales, productrices de vanité et de jalousie, raisons que d'ailleurs — la coïncidence et la contradiction sont singulières, — M. Compayré lui-même signale p. 186 en rapportant ces courageuses paroles de M. Gaufrès : « Cette participation de l'élève à la leçon, sans laquelle le maître n'est qu'un forgeron qui bat le fer à froid, nous nous en inquiétons si peu que pour obtenir quelque application de l'enfant, nous avons recours à des stimulants étrangers à l'objet même de l'enseignement, aux récompenses, à l'émulation, aux prix. » Est-ce assez clair et net? Oui, mille fois oui, les études veulent être désintéressées, si elles ne doivent pas rester stériles; elles veulent être aimées et poursuivies pour elles-mêmes, sans cela elles se vengent en passant sans laisser de traces, si bien qu'on peut prétendre sans paradoxe que c'est notre profusion et notre gaspillage de prix qui causent en partie le peu de résultat pédagogique de nos études secondaires et primaires. M. Compayré ignorerait-il peut-être que les pays aux études les plus sérieuses et les plus consciencieuses sont ceux qui ignorent l'usage ou au moins l'abus des prix ?

Voilà la grave objection que nous avions à lui soumettre (2).

(1) Par M. Gabriel Compayré. Hachette. 239 p. in-16 [1909] 3 fr. 50. Avec le portrait de Gaufrès.

(2) Son optimisme lui serait-il imposé par son titre d'Inspecteur général et par l'habitude de voir les choses scolaires de haut et à travers les rapports

A part cette réserve, son livre nous a vivement intéressé, et les quelques passages saillants que nous allons en communiquer intéresseront certainement autant les lecteurs de ce *Bulletin*, qui le trouveront même parfois très courageux, par exemple lorsqu'il avoue « donner en partie raison » à Gaufrès affirmant que « si les écoles d'Angleterre et d'Allemagne sont supérieures, aux nôtres, la cause n'en est pas seulement dans l'organisation scolaire de ces deux pays, mais dans les manières de penser et d'agir que la religion y a établies » (p. 53). Cet aveu et les considérations qu'il y joint sur la faiblesse des caractères dont souffre notre pays lui aliéneront bien des lecteurs, quoiqu'il trouve quelque exagération à ces jugements, un peu sommaires en effet, de Gaufrès : « Qui retirerait sa langue au Français, ne lui laisserait pas grand' chose... Tout chez nous peut s'affirmer et s'établir, même ce qui est raisonnable, surtout ce qui ne l'est pas... Serions-nous, comme on le dit, un peuple d'enfants (1)? Tous les Français sont fanatiques » (p. 59). Il faut ajouter que ces paroles datent de l'année terrible ; mais Gaufrès « craignait que certains défauts ne survécussent à la crise : particulièrement l'absolutisme d'esprit ou le radicalisme, c'est-à-dire la foi aveugle et violente à des idées exclusives, le dédain de l'expérience, » et concluait : « Il y a eu presque toujours en France deux partis également insensés et également coupables ; celui du maintien à outrance de tous les abus et celui de la destruction à outrance de tout le passé », pour aboutir à ce vœu candidement utopique : « Il est temps qu'ils disparaissent l'un et l'autre devant le parti national du relèvement par les mœurs » (p. 63). Sur la coéducation des sexes, il « avouait franchement qu'en la repoussant nous prononcions sur nous-mêmes, sur notre état moral, un jugement de condamnation » ; car « pour qu'elle soit acceptée dans la cité, il faut qu'elle s'appuie sur les vertus de la cité » (p. 101).

Avec le même courage, il condamnait et condamnerait aujourd'hui encore (car il n'y a rien de changé dans nos mœurs, en dépit des illusions officielles de M. Compayré) notre système d'enseignement, en ces termes suffisamment clairs : « La simple culture de l'esprit, telle qu'elle se pratique chez nous, n'est qu'une partie, et la moindre, de la véritable éducation ; » elle « n'est rien, si l'on n'y joint la culture morale. Faire des hommes

officiels? Il ose prétendre, p. 47, qu' « il n'y a plus guère de gros internats dans les lycées ». Comment peut-il se payer de mots à ce point? Cf. p. 64 : « De ce côté aussi, les modifications apportées à l'organisation des études dans les lycées ont répondu aux vœux de Gaufrès » (p. 64).

(1) Rappelant le mot de Mirabeau : « Il semble que nous ayons résolu d'être, jusqu'à la consommation des siècles, des enfants, quelquefois mutins et toujours esclaves, » M. Compayré ajoute : « Oui, toujours esclaves, soit des préjugés traditionnels, soit des illusions révolutionnaires » (p. 63).

instruits, sans doute, mais à condition que ce soit un moyen pour les faire vertueux (139) ». Car, sans la vertu « une démocratie est condamnée à se dissoudre dans le désordre, dans l'anarchie, dans la ruine » (p. 150). En effet, « une monarchie peut être grande par la grandeur de son roi et le mérite de l'élite qui l'entoure; la grandeur d'une démocratie ne peut s'appuyer que sur les hauts et généreux sentiments de la majorité des citoyens » (176). C'est donc une éducation bien superficielle que celle qui se contente « de transmettre des connaissances » au lieu d'exercer « son action sur les volontés, afin de former des caractères » ; et voilà déjà trop longtemps que « l'école croit chez nous que sa mission essentielle est de dispenser le savoir » (143).

Il aimait à s'inspirer de Kant et même de Fichte, qui, « au lieu de s'en prendre à un homme » et de s'empresser de chercher un bouc émissaire, « comme il est arrivé chez nous aux jours de la défaite, n'avait pas hésité à rendre la nation allemande tout entière responsable de ses échecs et de ses humiliations, à dénoncer, comme vraies causes de la défaite, l'égoïsme des individus, l'amollissement général des mœurs... Cela est plus digne que de crier à la trahison et de maudire sa destinée » (141).

A propos de son échec électoral en 1889, M. Compayré estime qu' « il eût certainement représenté dignement la France, plus désireux de servir les intérêts généraux du pays que de favoriser les sollicitations des électeurs. Mais dans un temps où le souci des intérêts locaux est prédominant, cette compréhension élevée du devoir d'un représentant du peuple n'était pas une recommandation. » De plus, son « esprit pondéré et la correction de son caractère n'étaient point faits pour complaire aux passions violentes des partis » (152).

Il n'était pas, en effet, sur le chemin de la popularité, celui qui écrivait : « Que de gens, et des meilleurs, honnêtes pour leur compte, laborieux, modestes même, ne se soucient que de leurs intérêts ! Absorbés dans leurs devoirs professionnels, ils croient s'acquitter de toutes leurs obligations, sans se douter qu'il en existe de supérieures, qui sont les obligations sociales. Ils laissent aux gens douteux la vie publique et la rue, presque aussi corrompues l'une que l'autre, et leur indifférence rend d'autant plus éclatantes les voix criardes de l'intrigue, de la violence et de la mauvaise foi. De là provient la déplorable réputation qui nous est faite à l'étranger. De là surtout, la grossièreté de mœurs, le laisser-aller, l'intempérance raffinée ou rebutante... Comment le peuple laissé à lui-même échapperait-il à une corruption effroyable ? Et pour appliquer les mêmes considérations aux villages, comment ceux qui y restent échapperaient-ils à la routine,

aux préjugés, au découragement, quand l'émigration vers les villes a éloigné les courageux et les capables? » (19?).

Sa lutte contre l'alcoolisme est connue. Mais voici encore son jugement sur les congrégations : « Une majorité parlementaire plus sûre d'elle-même, mieux préparée à l'étude de ces redoutables questions, n'aurait pas procédé par prohibition et suppression, elle se serait contentée de supprimer quelques congrégations particulièrement hostiles et tapageuses », comprenant « que le changement d'orientation du pays était affaire d'éducation et d'opinion. On eût marché moins vite, mais combien plus sûrement! » (159). Son avis sur le pacifisme n'est pas moins sensé et mesuré : « Avant d'espérer que la guerre disparaisse entre les peuples, ne faudrait-il pas l'avoir abolie entre les citoyens d'un même pays? Et n'est-ce pas une guerre civile que la lutte morale, religieuse, politique, que le déchirement haineux des partis, la division violente des opinions, qui jette les Français dans d camps opposés et les arme les uns contre les autres? » (162). On ne saurait mieux dire, d'autant plus que, comme on sait, une partie du moins des antimilitaristes ne rêve de paix internationale que pour pouvoir mieux attiser la guerre civile.

Mais il est inule de continuer. On a pu voir assez tout l'intérêt qu'éveille cette biographie, intérêt que la plupart des lecteurs de ce *Bulletin* connaissaient certainement d'avance, puisque Gaufrès y a collaboré depuis 1854 et fit partie, depuis 1864, de la *Société de l'histoire du protestantisme français*. On trouvera la liste de ses articles au t. XL du *Bulletin*, p. 271-272, et l'article nécrologique que lui consacra M. de Schickler aux t. LIII et LIV, p. 498, 296. C'est donc ici, plus que partout ailleurs, qu'il convient de relever la valeur de l'excellent livre de M. Compayré et de le remercier d'avoir dressé un si beau monument au souvenir d'un des meilleurs d'entre nous et, proclamons-le hautement, d'un des meilleurs Français qu'il y eût jamais. Puisse notre pays avoir beaucoup de fils aussi droits et aussi courageux que Gaufrès. Il en aurait bien besoin à l'heure qu'il est (1).

Th. Sch.

(1) Errata : p. 69, l. 4, lire : *dont* il disait. P. 112, l. 18, la phrase débutant par : *Il pensait* etc. est en contradiction flagrante avec divers autres passages, dont plusieurs ont été cités ci-dessus. P. 113, l. 16, c'est faire trop d'honneur au protestantisme que de lui attribuer la paternité des programmes universitaires, qui seraient, je me plais à l'espérer, sensiblement différents, si cette paternité était authentique, ou du moins s'ils étaient appliqués dans un esprit protestant. P. 121, l. 6, lire : son héros *eut*. P. 150, l. 15, lire *leitmotiv*.

Le procès de Guillaume Pellicier (1).

L'humaniste Guillaume Pellicier, désigné en 1526 par son oncle pour lui succéder à l'évêché de Maguelone, et préconisé l'année suivante, passa longtemps non seulement pour un savant distingué mais pour un évêque assez correct, sinon très fervent et pour un habile courtisan; car il sut obtenir le transfert de son siège de Maguelone, « d'où la vie se retirait », à Montpellier. Mais en 1535, étant allé chercher des manuscrits à Rome, il y trouva une maîtresse nommée Cassandre que d'aucuns disent Grecque, et qui fit partie pendant assez longtemps de son entourage intime, alors qu'il était ambassadeur de François Ier à Venise, pour lui donner successivement cinq enfants. Quand Pellicier fut renvoyé, en 1542, par le Sénat de la Sérénissime République, à la suite de démêlés que Mlle Guiraud ne nous raconte pas, il revint dans son diocèse, y soutint des luttes violentes contre son chapitre, et finit par s'attirer l'inimitié d'Honorat de Savoie, beau-frère du connétable Anne de Montmorency. Comme l'évêque ne voulait pas se laisser dépouiller de l'abbaye de Lérins, il se forma contre lui une cabale si compliquée qu'il « faudrait l'art capricieux et charmant de l'Arioste » pour la raconter en détail, et dans laquelle Diane de Poitiers elle-même travailla contre lui. Incriminé à la fois dans son honnêteté financière, dans ses mœurs et dans sa foi, Pellicier fut arrêté comme hérétique en novembre 1551 dans son château du Terral et enfermé à Beaucaire, tandis que ses biens étaient dilapidés par « des ribauds affublés en magistrats ». Le pape Paul IV étant intervenu en sa faveur, Henri II renvoya l'appel de l'évêque devant le Parlement de Paris. Le procès y resta longtemps en suspens, mais son principal accusateur, Barthélemy, étant décédé, une sentence favorable intervint; un autre de ses antagonistes fut condamné à être pendu, un troisième flétri comme faussaire, « Dieu lui-même se chargea d'un troisième groupe » (p. 161), en amenant d'abord la mort de Henri II, puis celle d'Anne de Montmorency, « le jour anniversaire de l'arrestation » de l'évêque. Celui-ci, revenu à Montpellier eut à y combattre l'hérésie, qui y avait pris racine durant ses malheurs, et le fit avec vigueur ; aussi fut-il envoyé par le roi au Concile de Trente, « prérogative bien honorable pour son orthodoxie, sa science et son jugement » (p. 166). Mlle G. nous trace un tableau presque idyllique de ses dernières années ; « son cœur assagi avait gardé toutes ses délicatesses. », même une « vertu nouvelle » s'ajoute à toutes les autres, « une indulgence conquise, non sans effort, sur la fougue

(1) Evêque de Maguelone-Montpellier de 1527 à 1567. Etude historique par L. Guiraud. Paris, Picard fils et Cie 1909, 1 vol. 8°.

de son caractère ». Quant à ses mœurs, « l'évêque s'était ressaisi et à jamais, quand il ferma les yeux dans les solitudes de Maguelone, en décembre 1567. L'auteur en veut surtout à Théodore de Bèze (1) d'avoir dit du mal de Pellicier, d'avoir prétendu qu'il avait eu des velléités calvinistes et qu'il était mort « hébété ». Sur ce dernier point, il faut lui donner raison. Le testament de l'évêque donné en appendice, et dans lequel figurent, discrètement cachés parmi d'innombrables autres parents, ses cinq enfants naturels, prouve que, peu de semaines avant sa mort, il était très lucide d'esprit. Mais pour ce qui est d'avoir « désavoué sa femme » ou concubine, M[lle] G. constate elle-même le fait avec une vive satisfaction. Pour ce qui concerne son attitude vis-à-vis des hérétiques de son diocèse il ressort du propre récit de l'auteur que Pellicier ne s'est guère préoccupé d'eux au début, et qu'ensuite il les a persécutés. On ne voit donc pas très bien comment « Bèze a fait un mensonge à la Diderot » (p. 164) en affirmant ce double fait.

R.

Court de Gébelin à Paris (1763-1784) (2).

En 1760, quand mourut Antoine Court, son fils Court de Gébelin était professeur au séminaire de Lausanne. Encore jeune, « d'une intelligence rare », d'une érudition solide et toujours en éveil, « d'une facilité surprenante, quelque sujet auquel il s'appliquât » (3), il était aussi depuis des années étroitement associé

(1) M[lle] G. qui pourtant cite l'édition Baum-Cunitz de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées de France* s'obstine à attribuer au réformateur la paternité de cette œuvre collective, ce qui prouve qu'elle n'a pas lu l'introduction du troisième volume. Elle ne cite d'ailleurs partout que le *premier* passage où *l'Histoire* parle de Pellicier (I, p. 133) et jamais le *second* (t. I, p. 882).

(2) Etude sur le protestantisme français pendant la seconde moitié du XVIII[e] s. par Paul Schmidt. — Foyer solidariste, Saint-Blaise et Roubaix, 1908, 8°, XV et 189 p. — Ce compte rendu a été retardé par diverses circonstances indépendantes de notre volonté.

(3) Edm. Hugues, *Histoire de la Restauration du Protestantisme en France*, II, 379. — D'après M. P. Schmidt, Court de Gébelin serait né en 1719, et non en 1728, date donnée par Ant. Court lui-même qui, pour diverses raisons, aurait tenu à rajeunir son fils. (Cf. une note très étendue, p. 1 et suiv.). Pour notre auteur, le petit *Antoine*, né à Genève en février 1719 et souvent désigné dans les correspondances sous le nom d'Antoine Corteiz, probablement pour qu'il échappât mieux à la police du Résident de France, ne serait autre que le futur Court de Gébelin. Voici cependant qui me paraît infirmer l'hypothèse de M. P. S. Un *État général des personnes qui se trouvent sans patrie lesquelles demeurent au balliage de Lausanne...* dressé le 10 juin 1733 par ordre de la Seigneurie de Berne (Arch. cantonales vaudoises. — *Biblioth. du Prot.*, Papiers Bernus) porte les noms d'Ant. Court et de sa famille, et l'aîné des enfants y est âgé de *4 ans* — ce qui nous reporte bien à 1729 ou à la fin

à toutes les démarches de son père en faveur des protestants persécutés.

A la mort du père, le fils recueillit, par la force même des choses, non sa charge de Député général des Églises de France dont les Comités de Lausanne et de Genève décidèrent la suppression, mais le fardeau entier de sa correspondance avec les Églises, dont personne ne pouvait mieux que lui assurer la continuation. La situation était précaire à tous égards, puisqu'elle n'avait pas été réglée par un Synode national. Elle le resta toujours, car Gébelin, venu à Paris en 1763 pour y mener de front ses études personnelles et ses démarches en faveur de ses coreligionnaires, y peine pendant vingt années sans marchander son temps ni ses fatigues, malgré des soucis sans nombre, et sans que les Églises, si directement intéressées au succès de ses efforts, aient jamais réussi à s'entendre pour donner à leur représentant officieux le titre officiel qui eût facilité sa tâche, indemnisé son coûteux labeur et reconnu les services rendus.

C'est l'histoire de ces vingt années que nous raconte M. Paul Schmidt, et cette « tranche de vie » d'un pauvre et grand laborieux est en réalité un coup d'œil d'ensemble, nouveau et instructif, sur le protestantisme français touchant déjà, après tant de vicissitudes et au milieu de bien des misères morales, à l'aurore de la liberté.

En somme, la vie de Court de Gébelin laisse une impression de tristesse. Le savant s'est tué à la tâche pour un mince résultat, personne ne feuilletant plus aujourd'hui le copieux fatras de son *Monde primitif*. Quant au protestant, il a non moins travaillé pour adoucir la condition de ses frères, sans avoir été payé de retour. Ce n'est pourtant pas diminuer la part glorieuse de Rabaut-St-Etienne que de voir le vrai préparateur de l'édit de 1787 dans le fils méconnu du petit prédicant du Vivarais qui, le premier de toute une vaillante phalange, avait cru et s'était consacré corps et âme au relèvement du protestantisme français.

Le livre de M. P. Schmidt est donc une contribution pleine d'enseignement à l'histoire de l'ingratitude humaine. Pauvre Gébelin! On trouvait naturel qu'il fût toujours sur la brèche dans l'intérêt des Églises : on ne lui en refusait pas moins une délégation offi-

de 1728. — A l'appui de son hypothèse, M. P. S. rappelle que Gébelin déclare avoir servi de secrétaire à son père depuis 1743, c'est-à-dire dès l'âge de 15 ans, s'il est né en 1728, et il s'étonne qu'une « responsabilité si lourde » lui fût déjà confiée. Il ne semble point qu'il faille prendre ici le mot de « secrétaire ». au sens rigoureux. L'enfant a dû, tout jeune encore, écrire des lettres sous la dictée de son père accablé d'ouvrage, et c'est à cela que devait se borner, à 15 ans, sa « lourde responsabilité ». Mais on comprend qu'il ait évoqué ce souvenir pour montrer que, dès sa prime jeunesse, il avait été associé aux préoccupations paternelles concernant les protestants français.

cielle qui eût entraîné, pour ces mêmes Églises, des obligations pécuniaires. Ainsi qu'il l'écrivait mélancoliquement, quelques mois avant de mourir, à son vieil ami de Végobre, en échange de « commissions pénibles et onéreuses » — il aurait pu ajouter : et sans cesse renouvelées — on ne lui annonçait que « la récompense céleste » (1). Et ce n'est point amère boutade de vieillard aigri par le malheur. En 1774, quand il fut de nouveau question de créer une charge de député des Églises à Paris, l'Église de Lyon avertit les autres que, s'il y avait des frais à faire, il était « inutile de lui demander sa quote-part, sa reconnaissance en paroles étant tout ce dont elle pouvait disposer » (2). Voilà qui en dit long sur une époque que l'on connaîtrait mal, si l'on s'en tenait uniquement à l'œuvre accomplie par une poignée d'hommes dont l'héroïsme égala le dévouement.

De tout temps, les protestants de France ont compromis leur cause par leurs divisions. *Nil novi sub sole.* Leur défaut d'entente et d'union fraternelle les laissa désarmés devant l'orage montant de la Révocation. Paul Rabaut avait raison : il leur a toujours manqué de savoir « marcher d'une même épaule » (3) — même quand leur existence était en jeu. A cet égard, la situation était, dans les dernières années du règne de Louis XV, exactement la même qu'en 1683. Pour tirer parti des dispositions à la tolérance qui commençaient à se faire jour, pour profiter des circonstances favorables qui pouvaient surgir, pour poursuivre en cour l'abolition des lois existantes, négocier la liberté des prisonniers et des galériens, il aurait fallu que les Églises eussent, à Paris même, un représentant investi, non seulement de leur confiance, mais de l'autorité nécessaire pour parler en leur nom. Cela ne pouvait être réalisé que par un accord faisant de Court de Gébelin, ou d'un autre, le mandataire, non de quelques groupes d'Eglises, mais du protestantisme français tout entier. Malheureusement cet accord ne put jamais être obtenu. L'intérêt général s'effaça devant l'intérêt des coteries, et ce fut sans aucun mandat officiel que Gébelin, défenseur-né des persécutés de France autant par piété filiale que par communauté de foi, poursuivit son œuvre de justice et de réparation auprès des pouvoirs publics, en mettant au service des opprimés l'influence que lui acquirent, dans un cercle sans cesse élargi, ses relations littéraires, scientifiques ou mondaines — même celles qu'il noua dans la Franc-Maçonnerie (4).

(1) Gébelin à Végobre, 2 nov. 1782 (*Pap. Court.* A.C.[2] f° 415).

(2) Gébelin à Olivier-Desmont, 13 nov. 1774 (*Arch. du Consist. de Nîmes,* L. 9[19]).

(3) P. Rabaut à Gébelin, 19 sept. 1766. (Biblioth. du Prot. *Pap. Rabaut,* XVIII, f° 52.).

(4) C'est Gébelin, secrétaire de la Loge des IX-Sœurs, qui fit en 1778, avec

Sur son activité — activité double consistant à faire pénétrer les idées de tolérance jusque dans le gouvernement et à prendre la défense de tout protestant molesté pour sa foi — sur les épreuves et les déboires qui la traversèrent, sur les démêlés de Gébelin avec le Comité protestant de Paris, sur les questions relatives aux assemblées religieuses, aux baptêmes et aux mariages au Désert, sur la délivrance des derniers galériens et sur l'affaire Armand qui mit encore les Églises à deux doigts de leur perte, on trouvera dans ce travail inaugural d'un jeune, chez qui le goût de l'histoire est un héritage de famille, nombre de renseignements puisés aux meilleures sources, le plus souvent dans les correspondances originales. M. Paul Schmidt, qui cite çà et là le *Bulletin* aurait pu toutefois puiser davantage dans ce recueil, auquel il faut toujours revenir quand on tient à faire œuvre complète. Il est fort bien de rechercher l'inédit et de jeter la sonde, si faire se peut, dans les sources inexplorées. Mais un document ne perd cependant rien de sa valeur pour avoir été déjà publié, et les déceptions du pauvre Gébelin, en lutte avec la misère, eussent été encore plus émouvantes si l'auteur avait, par exemple, fait place dans son travail aux deux lettres que le vieux savant adressait en 1777 à un ami inconnu, et le 28 avril 1778 au Synode du Bas-Languedoc (1).

J'ai parlé des déchirements intérieurs qui enlevèrent trop

Benj. Franklin, les honneurs de cette Loge à Voltaire. — Il n'apparaît point que les protestants de France aient été scandalisés de voir leur savant coreligionnaire parmi les francs-maçons. Il n'en fut pas de même à Genève. De Végobre blâma Gébelin et en reçut une réponse dont le moins que l'on en puisse dire, c'est qu'elle était fort ambiguë. « C'est exactement une affaire de mode », affirmait, pour justifier son initiation, le secrétaire de la Loge des IX-Sœurs. Peut-être aussi — comme en d'autres temps — désir d'augmenter son crédit en haut lieu, crédit dont les protestants eux-mêmes bénéficieraient par contre-coup. On n'a qu'à parcourir (p. 155) la liste des Maçons avec lesquels Gébelin fut en rapport, depuis Franklin jusqu'au futur roi Louis-Philippe. — Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'en France sous la Restauration, des pasteurs furent dignitaires des Loges, tout en se consacrant au ministère pastoral, et sans y voir d'incompatibilité. Ce ne sont pas les pasteurs qui, depuis lors, ont le plus changé...

(1) *Bullet. prot.* II, 572 et 578. — Même observation pour l'affaire des granges du Béarn (1773) pour laquelle M. P. S. aurait pu mettre à profit diverses lettres insérées dans les tomes II, 365, et V, 418 et suiv. — Le placet de Court de Gébelin au roi en faveur des galériens Ant. Riaille et Paul Achard (4 juin 1775) (p. 142) a été publié intégralement dans *Bulletin prot.* I, 321, de même que la lettre de Court de Gébelin à Olivier Desmont du 27 juillet 1774, (p. 134 et 141) qui est *Ibid.* XXI, 88. Dans le même vol. XXI, 81, est la lettre d'Olivier Desmont à Gébelin du 2 juillet 1774, intéressante à cause de l'affaire Roux et de la question des mariages protestants. — Il eût aussi valu la peine de mentionner tout au moins les deux articles d'Eug. Arnaud sur Court de Gébelin et « ses tribulations comme agent général » (*Bullet. prot.* XXXII, 269 ss. et 311 ss).

souvent au protestantisme français la meilleure partie de ses moyens. Reste une autre cause de faiblesse, déjà mentionnée, que Paul Rabaut, dédaigneux des périphrases, appelait tout crûment la « lésine » (1). Puisqu'on laissait souffrir les pasteurs guettés par la potence — encore une plainte de Rabaut — il n'est point surprenant que l'argent se cachât devant certaines entreprises dont le succès était problématique. Il y aurait, semble-t-il, quelque exagération à imputer à la seule avarice l'échec du projet de Banque protestante qui fit couler tant de flots d'encre. Se flatter d'obtenir la tolérance en comblant le vide des coffres royaux, soit à titre de prêt, soit à titre de don gratuit, était une utopie grosse de péril. Réserve faite de l'aversion native de trop de protestants à délier les cordons de la bourse, on peut dire que, dans cette affaire, les gens vraiment perspicaces discernèrent le danger qu'il y avait à se livrer en quelque sorte aux mains d'un gouvernement obéré et sans scrupules. Mais c'est bien la question d'argent qui empêcha la création d'un journal protestant destiné à faire connaître au grand public ces religionnaires que des préjugés savamment entretenus s'acharnaient à représenter comme une menace permanente pour l'ordre public.

On trouve quelque réconfort à placer, en regard de ces petitesses, le désintéressement du vieux Court de Gébelin, désabusé, malade, tenaillé par la gêne et par des préoccupations de toute nature, mais demeuré fidèle jusqu'au bout à la noble tâche qui était pour lui un legs paternel — et mort trop tôt pour voir que tant de dévouement n'avait pas été vain (2).

P. Fonbrune-Berbinau.

CORRESPONDANCE

M. de Feuquières et les ministres de Metz.

Dans une lettre adressée par Manassé du Pas, marquis de Feuquières, ambassadeur de Louis XIII en Allemagne, au secrétaire d'état Bouthillier et au P. Joseph, lettre datée du 22 mai 1634, on trouve le passage suivant : « Je pense aussi vous devoir ramentevoir par celle-ci, que vous avez oublié de mander au Consistoire de Metz qu'ils choisissent un des vieux ministres de Metz

(1) Rabaut à Gébelin, 10 mai 1765 (*Pap. Rabaut*, XVIII, f° 40).

(2) Page 94, dernière ligne, il faut lire Mazères. — P. 163, les noms doivent être rétablis comme suit : E*l*incourt, Esque*h*éries, J*ean*court, Nauroy. — Quant à Bicêtre, c'est la prison de ce nom à *Amiens*.

duquel Sa Majesté soit assurée, pour mettre dans Courcelles, afin que par ce moyen nous puissions trouver le tems d'y faire entrer le sieur Coullon qui y serait le plus propre, comme étant homme de bien en son espèce. »

Dans une lettre écrite quelques jours plus tard, le 29 mai, Feuquières revient sur ce point : « Je vous ramentevroi encore par celle-ci l'établissement du sieur Coulon, ministre de Metz, à Courcelles, qui est du tout important et qu'il faut faire, sans qu'il paraisse qu'il y ait aucune part ».

Enfin, dans une troisième dépêche, datée du 8 juin 1634, l'ambassadeur insiste sur sa demande : « Quant aux ministres, les plaintes en sont assoupies... mais pour ceux de Metz nous nous apercevons bien que leur éloignement est absolument nécessaire, car on nous a voulu parler d'eux, mais on n'a pas osé de peur de leur nuire et les mauvais avis qui venaient ici chaque ordinaire ne paraissent plus. Surtout il est besoin que le Roi ordonne que le sieur Coulon soit établi par provision à Courcelles, tant pendant cette assemblée que pendant l'autre qui se tiendra pour la paix. »

Je doute qu'on ait jamais signalé dans la correspondance du célèbre homme de guerre et diplomate, ce passage curieux qui montre le gouvernement royal s'occupant, du moins indirectement, de nominations pastorales. Il faudrait être au courant de l'histoire interne du protestantisme messin à la date indiquée, pour pouvoir indiquer exactement le sens de ces exhortations de Feuquières, assez récemment converti lui-même par les soins du P. Joseph, le célèbre capucin, qui était son parent. Elles ne s'expliquent pas, à mon avis, par un accès de zèle religieux, mais plutôt par le fait que Courcelles était une station des postes royales, nouvellement installée par Feuquières lui-même et le gouverneur de Metz ; il importait naturellement à l'ambassadeur qui, de Francfort, envoyait des courriers hebdomadaires aux personnages dirigeants du cabinet de Saint-Germain, d'avoir dans cette localité des agents de confiance. Mais qui pourrait fournir des renseignements plus précis sur ce ministre Coulon, auquel Feuquières s'intéresse si vivement, et qui, pour mériter cet intérêt, a dû jouer un certain rôle politique ?

R. R.

Le Culte protestant à Saint-Thomas du Louvre. (1791-1792)

Dans l'intéressant volume que vient de publier M. Gaston Maugras (*Journal d'un étudiant pendant la Révolution*, Paris, Plon, 1910, in-18, et qui contient la correspondance d'un jeune étudiant

bordelais, adressée de Paris à ses parents durant les années 1789-1793, nous trouvons deux lettres qui peuvent nous intéresser plus particulièrement ici. Géraud y renseigne sa mère sur sa fréquentation du culte; en bonne huguenote, elle l'avait sans doute engagé à ne pas négliger absolument ses devoirs religieux au milieu des plaisirs et des agitations politiques de la capitale. La première d'entre elles, non datée par l'éditeur, est de septembre 179[1?] « Les protestants, écrit Edmond Géraud, qui se trouvent en grand nombre ici, ont fait célébrer dans leur église de Saint-Thomas-du-Louvre, où nous allons souvent, un superbe *Te Deum* pour la fin de la Constitution. La municipalité y a assisté en corps, une foule de catholiques s'y sont aussi rendus et cet exemple de tolérance et de fraternité a rempli tous les cœurs d'une joie pure et sincère. Le *Te Deum* était composé de plusieurs pièces de poésie tirées de nos meilleurs poètes, tels que Racine, Voltaire, Rousseau, etc. La musique fait le plus grand honneur à M. Gossec, compositeur très distingué. M. Marron, prédicateur doué de la plus touchante éloquence et des talents les plus éminents dans cette partie, dans un discours imbu des meilleurs principes de liberté, de morale, de philosophie, a fait verser des larmes à tout l'auditoire quand il a rappelé les persécutions cruelles qu'ont éprouvées nos ancètres. Le texte de son discours était : « Cherchez la vérité et vous trouverez la liberté » (1)!

La seconde lettre de Géraud est datée du 24 avril 1792 : « Maman, j'allai le jour de Pâques à la nouvelle église des protestants rue Saint-Thomas-du-Louvre; elle appartenait, comme tu sais, auparavant aux catholiques. Depuis la réformation des églises une société protestante l'a achetée et n'y a laissé subsister que l'orgue et un très beau mausolée qu'il eùt été dommage de détruire. La place de l'autel est cachée par une tribune qui contient beaucoup de monde. Dans plusieurs réduits qui servaient de chapelles l'on a gravé les Droits de l'Homme, à l'opposite les commandements de Dieu, ensuite, dans d'autres endroits, ces grands principes que j'ai retenus : « Le devoir du Citoyen est d'adorer Dieu, aimer la patrie, obéir à la loi ». Plus bas :

Paix avec surveillance,
Egalité sans indécence,
Liberté sans licence,
Voilà la véritable science.

J'entendis prêcher M. Marron qui me fit un plaisir infini; il parle avec feu, débite de même, et il a beaucoup d'éloquence; en un mot il possède toutes les qualités qui constituent un bon ora-

(1) Journal, p. 110.

teur, et moi qui me suis toujours ennuyé à mort aux sermons de M. Blanchon (1), qui sont les seuls que j'aie entendus, j'ai pris un grand intérêt à celui de M. Marron et le temps m'a paru très court; il fit verser des larmes à bien des personnes » (2).

R. R.

Galériens assistés à Neuveville (3).

M. Ch. Schnetzler a signalé quelques galériens secourus à Neuveville entre 1688 et 1698.

Le premier, *Jean Dauvergne*, était un chirurgien de Casteljaloux qui, cherchant à gagner la Suisse, fut arrêté à Voujaucourt, près de Montbéliard. Il eut beau faire valoir qu'il avait abjuré à Paray-le-Monial, entre les mains du père de Langeron, jésuite, il n'en fut pas moins condamné aux galères perpétuelles, par le parlement de Besançon, le 2 août 1686. Ayant fourni aux galères la preuve qu'il était bien converti au catholicisme, il fut libéré par ordre royal du 24 juillet 1687. Une fois libre, il ne perdit pas son temps puisque, plus heureux cette fois dans sa tentative d'évasion, il était déjà à Neuveville en février 1688.

Si Jean Dauvergne était protestant et condamné pour fait de religion, Toussaint *Estais*, de Saint-Brieuc, ne figure, lui, sur aucune liste de forçats pour la foi. Il était sur les galères de Saint-Malo, et fut libéré par ordre du 7 mai 1698. On peut même constater, à propos de cette libération, qu'en haut lieu, à Marseille et à Paris, les choses allaient parfois au petit bonheur. Le 7 mai 1698 Pontchartrain écrivait, en effet, à son collègue Torcy : « J'ai rendu compte au roy du Mémoire de M. le comte de Portland au sujet de quelques forçats dont il a demandé la liberté. Sa Majesté l'a accordée à ceux qui se sont trouvez estre *Anglois* et d'*Orange*, et donne à M. de Montmort l'intendant des galères, les ordres nécessaires... (4) ». Or, parmi les favorisés, au nombre de 20, se trouvait Toussaint Etais ou Estais qui venait de Saint-Brieuc. Un autre, Thomas Baril, était de Chartres. Dans le nombre il y avait un protestant. Rien n'indique que les autres le fussent. Estais le sera peut être devenu dans le Refuge. En tout cas, il ne serait pas seul à y avoir été secouru sans droit.

Même remarque pour Michel *Casiny*, des Cévennes, dont les 22 ans de galères, terminés avant 1688, ne paraissent point avoir été motivés par le seul fait de religion.

(1) Ce M. Blanchon était sans doute le ministre d'alors de la communauté réformée de Bordeaux.

(2) Journal, p. 231.

(3) Voy. plus haut, p. 263.

(4) *Archives de la Marine* B6 30, f. 225. — C'est moi qui souligne.

Pierre *Durand*, dont la femme et les filles furent assistées à Neuveville le 28 mai 1688, était maître d'école, chantre et lecteur de l'Église de Lasalle. Condamné aux galères à vie par le parlement de Dijon, le 10 mars 1687, pour avoir voulu sortir du royaume, il fut déporté en Amérique à bord du vaisseau *La Concorde*, et y mourut avant 1690. — Sa veuve et ses filles, secourues à Lausanne dès novembre 1688 jusqu'en mai 1691, semblent être, à cette époque, passées en Brandebourg.

P. FONBRUNE-BERBINAU.

Bibliothèque.

Nous devons à M. le pasteur Correvon, le don de la collection du journal le *Ralliement*, organe des membres et amis de l'Église réformée française de Francfort-sur-le-Mein, qui nous a été transmise par les soins obligeants de M. Alfred Lahayel gérant de cette publication. En même temps, promesse nous était faite du service gratuit du journal. L'exemple que donne le pasteur de Francfort devrait être suivi par tous les directeurs des nombreux journaux dont l'*Agenda protestant* donne la liste. Seule la bibliothèque de notre Société peut conserver des collections semblables qui pourront rendre de sérieux services aux historiens de nos Églises.

M. le pasteur Mailhet, comme on l'a vu plus haut, a remis à la bibliothèque un volume manuscrit d'un grand intérêt consacré aux descendants des huguenots dans le sud africain.

Grâce à M. Van Randen qui a mis à sa disposition, avec le plus aimable empressement, des documents provenant de l'amirauté hollandaise, il a pu enrichir son travail de renseignements inédits qui ont ajouté à sa valeur. De nombreuses vues des contrées habitées par les descendants des réfugiés ornent ce beau volume. On y remarque en particulier des enveloppes de lettres, d'un grand prix, car elles portent des noms de la vieille France protestante, enveloppes qui contenaient des lettres adressées aux prisonniers des affreux camps de concentration pendant la guerre anglo-boer. C'est M. Cornet-Auquier, frère du pasteur de Chalon-sur-Saône, qui a bien voulu les offrir. M. Mailhet a essayé, dans son travail, d'établir un parallèle entre l'action civilisatrice des protestants français au sud de l'Afrique aux jours de la Révocation, et celle non moins ardue de la mission protestante française au XIX[e] siècle chez les Bassoutos.

M. le pasteur Mailhet nous a fait parvenir aussi le quatrième volume de son album du Dauphiné, travail d'un grand intérêt et

que devront consulter les historiens de la province. On y remarque deux beaux portraits de pasteurs dont les noms sont restés justement populaires, Daniel Armand prédicant sous la croix et son fils Armand Delille, documents d'autant plus précieux qu'ils ont été faits expréssément en vue de cet album et offerts généreusement par les descendants des pasteurs dauphinois, M. le docteur et Madame Armand Delille-Latham.

F. P.

En mémoire de Duquesne. — Dieppe a célébré, le 18 juillet dernier, par des fêtes qui ont eu le plus grand éclat, l'anniversaire trois fois séculaire de la daissance de l'illustre amiral Abraham Duquesne. Il va sans dire que, dans cette circonstance, on a surtout célébré le marin et la gloire dont il couvrit le drapeau français. Pourtant l'amiral Boué de Lapeyrère n'a pas eu peur d'enfreindre la fameuse « neutralité confessionnelle », en rappelant que la fermeté des convictions religieuses du huguenot Duquesne l'écartèrent du sommet de la hiérarchie navale. Il paraît même, si nous en croyons un compte rendu, que le ministre osa louer cette fermeté (1). Un poète, M. Georges Lebas, a aussi fait allusion à tout ce que cette fermeté valut d'avanies au célèbre Dieppois :

Il dut lutter encore aux époques farouches
Où le grand mot de Dieu, tordant d'amères bouches,
Jaillissait pour proscrire et non pas pour prier,
Mais il garda sa foi, sans peur, sans arrogance,
Et Bossuet lui-même, avec son éloquence,
Ne sut pas le faire plier.

Il disparut sans bruit et sans apothéose,
Mais si l'on ne peut dire où ce vaillant repose,
On sait qu'à son cœur fier la Suisse a fait accueil...

Mais nous n'avons vu nulle part que l'Église réformée de de Dieppe ait profité de ces fêtes pour rappeler que Duquesne lui appartint. L'occasion était belle pourtant pour donner aux Dieppois et à d'autres une idée de ce qu'étaient, au point de vue moral et patriotique, ces huguenots, et pour montrer qu'il ne faut pas trop s'étonner des outrages encore aujourd'hui prodigués à leur mémoire lorsqu'on voit, par exemple, comment Louis XIV osa faire traiter la veuve de l'illustre marin.

(1) Voy. le *Temps*, 19 et 18 juillet 1910.

Nous avons déjà mentionné le monument qui sera consacré à la mémoire de Duquesne, sur la place d'armes de la poudrerie militaire du Bouchet, son ancienne demeure, sise à Vert-le-Petit (Seine-et-Oise). C'est en cet endroit que sera érigé son buste qu'un sculpteur de talent, M. Emile Derré, vient de terminer en s'inspirant du beau portrait gravé par Edelinck. Une souscription a été ouverte, dans ce but, à la mairie de Vert-le-Petit. Espérons que l'on parviendra à y recueillir la somme de 5 à 6.000 francs nécessaire pour l'exécution de ce monument.

Hermann Vezin. — Naturalisations. — On annonce la mort à l'âge de quatre-vingt-deux ans, à Londres, de l'un des acteurs les plus connus de la dernière génération londonienne, M. Hermann Vezin. Il appartenait à une vieille famille huguenote française. (*Le Temps*, 14 juin 1910.)

Le ministère de l'Intérieur fait connaître le nombre des naturalisations accordées au cours de l'année précédente. Dans ce chiffre relativement peu élevé, — il dépasse à peine deux mille, — on relève deux naturalisations accordées de plein droit à deux descendants de familles émigrées à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, en vertu de la loi votée par l'Assemblée nationale. Ces naturalisations deviennent de plus en plus rares, mais on ne saurait oublier que deux cent vingt-cinq ans nous séparent de l'édit du 18 octobre 1685.

F. P.

Le Gérant : Fischbacher

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2758

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Pour la fête de la Réformation.

L'œuvre poursuivie, depuis plus d'un demi-siècle, par la Société de l'histoire du protestantisme français n'est peut-être pas encore appréciée et comprise dans nos Églises comme elle devrait l'être. Plusieurs seraient disposés à croire qu'un travail de science et d'érudition, assurément d'un réel intérêt, n'est pas cependant d'une grande utilité, et, qu'il conviendrait de se souvenir de la parole du maître : « Laisse les morts ensevelir les morts » et qu'annoncer le royaume de Dieu est le seul devoir. A raisonner ainsi l'on se tromperait en méconnaissant les plus grands intérêts du protestantisme français, comme en donnant la preuve d'une ignorance regrettable de son histoire.

Les ennemis de la Réforme ont voulu la ruiner à jamais dans notre patrie et Louis XIV, à la veille de sa mort, rappelait qu'il avait aboli tout exercice de la R. P. R. Rayer le protestantisme de de l'histoire nationale, tel était le but. Puisqu'il n'avait pas été atteint, il fallait ne rien épargner pour rendre le protestantisme odieux et méprisable, en falsifiant l'histoire. Pendant de longues années, on put croire qu'on y réussirait car nulle voix ne s'élevait pour réfuter des calomnies sans cesse répétées. On peut affirmer que, depuis la Révocation jusqu'à la Révolution de juillet, l'hostilité à l'égard de la Réformation française se révélait dans les travaux historiques, sous les formes les plus diverses.

Remonter un tel courant était une œuvre aussi difficile que longue, notre Société l'a entreprise et de sérieux succès ont récompensé ses efforts. Sans doute nous n'avons rien à attendre des écrivains cléricaux qui veulent que le dogme triomphe de l'histoire, mais l'école historique française a su apprécier à sa valeur les travaux de notre Société, et il n'est pas un historien, digne de ce nom, qui rééditerait les jugements d'autrefois sur la Réforme.

Le service ainsi rendu a sa valeur, car, pour que le protestantisme reprenne le contact avec l'âme française, il est nécessaire de détruire, par des preuves historiques multipliées, cette calomnie sans cesse répétée que la Réformation est d'origine étrangère et

en opposition absolue avec le génie de notre race. Relevant au contraire, sans nous lasser, le caractère éminemment français du protestantisme, nous lui rendons ce droit de cité que les adversaires voudraient lui dénier. Ainsi notre Société est-elle l'auxiliaire des œuvres d'évangélisation en donnant des armes sûres pour combattre des erreurs et des préjugés savamment entretenus. N'avons-nous pas le droit de dire aussi que, par la résurrection d'un grand passé elle fait comprendre aux protestants qu'à aucun prix ils ne doivent répudier l'héritage que leur ont légué leurs ancêtres. Comment pourrions-nous surtout oublier que de la justice du passé naît la justice de l'avenir et qu'en poursuivant la révision du procès intenté à la Réforme, nous assurons la continuation de son œuvre libératrice.

Suivant notre habitude, à la veille de la fête de la Réformation nous envoyons notre *Bulletin* à tous les pasteurs de nos Églises, mais notre désir serait que ce ne fût pas à titre exceptionnel mais d'une manière régulière que notre publication leur fût adressée. C'est, dans ce dessein, que notre comité a décidé que le service du *Bulletin* serait fait dorénavant aux Églises qui consacreraient la collecte faite le jour de la Fête de la Réformation à l'œuvre poursuivie par notre Société.

Nous demandons aux Églises de nous aider, par leurs dons, à enrichir notre bibliothèque, devenue par la générosité de M. de Schickler, l'une des plus belles bibliothèques historiques de France et de favoriser la publication d'ouvrages destinés à mieux faire connaître la Réforme française.

Ce n'est pas à l'heure où le pape Pie X a attaqué, avec un éclat extraordinaire, la Réformation et les Réformateurs, que notre action peut demeurer stationnaire, notre devoir est marqué, demander à l'histoire de confondre de si indignes accusations. Nos Églises sauront nous seconder dans l'accomplissement d'une tâche si nécessaire.

FRANK PUAUX.

A plusieurs reprises on a exprimé le désir de nous voir publier des livres destinés au grand public et capables de populariser certains épisodes de notre histoire. Le Comité ayant décidé d'accéder à ce désir, nous avons pensé ne pouvoir mieux inaugurer cette nouvelle série qu'en offrant au public un des documents les plus véridiques et les plus émouvants de l'époque de la Révocation.

Le *Journal de Jean Migault*, l'humble maître d'école de Moulay, de Mougon et de Mauzé, victime de trois logements succes-

sifs de dragons qui l'obligèrent à se cacher pendant sept ans jusque dans les souterrains du Poitou, avant de pouvoir échapper par l'exil aux plus terribles angoisses, était connu depuis longtemps. Il avait paru pour la dernière fois il y a plus d'un demi-siècle, mais traduit de l'anglais qui était déjà lui-même une traduction d'un texte français disparu depuis lors et d'ailleurs incomplet.

J'ai eu la bonne fortune de retrouver un des exemplaires de l'original que Migault avait exécuté à plusieurs reprises pour ses nombreux enfants. C'est la reproduction de cet original que nous offrons à nos coreligionnaires pour la Fête de la Réformation. Dans le but de faciliter la lecture et l'intelligence de ce naïf et palpitant témoignage de la grande tribulation, nous l'avons accompagné d'une introduction, de notes et d'illustrations. Le commentaire qui explique ou confirme chaque détail du récit constitue un imposant faisceau de preuves de la véracité de l'auteur et fournira plus d'un renseignement utile ou intéressant aux chercheurs ou aux simples curieux. Nous avons eu pour ce travail d'annotation le concours d'un collaborateur du *Bulletin*, M. H. Clouzot, Poitevin comme Migault, qui a pu retrouver, dans des documents locaux, la trace de presque toutes les nombreuses personnes citées par son compatriote du XVIIe siècle. Le tout forme un joli volume de près de 300 pages in-18 accompagnées de 26 planches, dont le portrait de l'auteur, et d'une carte hors texte.

Nous fournirons cet ouvrage au prix de 1 fr. 50 le volume franco. Toute personne qui voudra bien en placer quelques-uns et nous servir ainsi d'intermédiaire entre notre Société et le public, recevra gratuitement un exemplaire que nous lui enverrons sur sa demande. Nous ne mettons à cette offre qu'une seule condition, c'est que les demandes nous parviennent le plus tôt possible ainsi que le chiffre des commandes, afin que nous puissions fixer celui du tirage (1).

En même temps qu'elle permettra de rappeler quelques-uns des souvenirs de notre long et douloureux passé, la Fête de la Réformation fournira l'occasion de protester, au nom de la vérité historique, contre les anathèmes de l'Encyclique du 26 mai dernier dont nous avons naguère cité, ici-même, un fragment caractéristique (2). Pie X a voulu profiter du troisième centenaire de la canonisation du cardinal-archevêque Charles Borromée pour accuser les réformateurs d'avoir voulu, « non la restauration, mais plutôt la déformation et la destruction de la foi et des mœurs », et d'avoir amené, « sous le nom de liberté évangélique, une corruption de

(1) Adresser les demandes au soussigné, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

(2) Voy. plus haut p. 244 où il faut lire, au 2e alinéa, « *sous le règne tyrannique* des passions »

vices et une perversion de la discipline auxquelles n'était peut-être pas descendu le moyen âge » (1).

La meilleure réponse à cette « perversion » de l'œuvre des réformateurs se trouve dans les écrits de Charles Borromée lui-même. Voici comment il dépeint l'état du clergé de son diocèse à la fin de ce moyen âge au-dessous duquel, selon le pape, les réformateurs seraient descendus : Dans les trois vallées des Alpes dépendant de son diocèse, dit-il, il avait trouvé « quatorze curés fréquentant habituellement des courtisanes; des prêtres ayant coutume de se rendre à l'autel entourés de leurs propres fils; les gouverneurs de ces provinces s'étaient arrogé le droit d'accorder de préférence aux ecclésiastiques la faculté de tenir chez eux des prostituées. Le commerce et la recherche d'un gain sordide étaient les moindres de leurs vices : les revenus de l'Église servaient à entretenir des concubines et plusieurs portaient, à cause de leurs débordements, le nom de père qu'ils auraient dû mériter par leur souci du bien public ». La plupart, d'ailleurs, des prêtres ne savaient pas signer leur nom. Parmi les religieuses de Moncarasso vouées à l'éducation de la jeunesse, une seule savait lire (2), etc.

Telle était, d'après le cardinal que l'encyclique glorifie, la moralité de l'Église que Pie X ose opposer à celle des réformateurs ! Et il ne s'aperçoit pas, ou ignore que c'est précisément en suivant l'exemple donné par ces derniers que Charles Borromée entreprit l'œuvre d'assainissement de son diocèse. Seulement, au lieu d'y répandre l'Évangile, comme les réformateurs, il fulmina, dans six synodes diocésains, les édits les plus sévères contre *les lecteurs de la Bible en langue vulgaire* ! Mais on peut à bon droit supposer que s'il avait pu revoir la circulaire pontificale destinée à l'exalter, il aurait trouvé d'autres arguments que ceux qu'il avait lui-même réfutés !

N. WEISS.

(1) On trouvera le texte intégral de l'encyclique dans une brochure parue à Genève (Imprimerie du *Courrier de Genève* — juillet 1910) et intitulée *Encyclique sur Charles Borromée*, 20 cent.

(2) Cité en latin par Cantù, *Storia della città et della diocesi di Como* II, 177. Cf. F. Meyer, *Die evangelische Gemeinde in Locarno* (1836), I, 109.

Études Historiques

LAPARADE

Notes sur une Bastide huguenote d'après des documents locaux.

On pourrait appliquer au bourg de Laparade ce que Froissart disait du château d'Aiguillon qu'il « estoit bien séant et en bonne marche en la pointe de deux grosses rivières », avec cette réserve toutefois qu'une seule des rivières de Laparade portait bateaux. Fièrement campé sur une étroite plate-forme à pic sur trois côtés, il domine à 150 mètres environ la vallée du Lot, qui vient en un coude gracieux frôler son coteau. Laparade était une bastide qui répondait indubitablement à des vues militaires. comme on l'a observé avec justesse « le village commande un des plus beaux panoramas de France (1) ».

La fondation de Laparade vers la fin du XIIIe siècle, est due à *Alphonse de Poitiers*. Le village s'élève sur un emplacement qu'il aurait acquis d'une façon plus ou moins licite, semble-t-il, de l'abbaye de Clairac (2). La ville s'appelait d'abord *Castelseigneur*. On a beaucoup discuté sur l'origine et la signification de son nom actuel. Pour nous, la chose est claire, c'est la Parade des villes anglaises, le lieu d'où l'on découvre la plus belle vue (3).

(1) Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 31e série, p. 129.

(2) V. *Hist. du Languedoc*. Dom Devic et Dom Vaissette, t. VIII, 1734. — La date de la fondation reste incertaine. (V. Curie-Seimbre, *Hist. des Bastides*, etc., 67 et 232). Alph. de Poitiers en fait donation à l'abbaye de Clairac en 1269, au préjudice de laquelle il reconnaît qu'elle a été fondée : « ut Bastidam, Abbas et Conventus, nomine Monasterii teneant et explectent perpetuo. »

(3) Sous Édouard III, dans une lettre datée de Westminster, 20 juillet 1348'

L'histoire de Laparade reste confuse jusqu'à la Réforme. Comme la plupart de ses voisines, la ville se déclara, en janvier 1351, pour les Anglais. Elle passa par des vicissitudes diverses. Prise d'assaut pour les Anglais, en 1434, par l'Espagnol Comte Rodrigues Larivadin, elle fut reprise de nouveau par Rodrigo de Villandrano, autre aventurier espagnol féroce et mystique à la fois, qui tour à tour ravagea la vallée du Lot pour le roi anglais et pour le roi de France (1).

Comme toutes les bastides, Laparade jouit pendant tout le moyen âge, d'une organisation politique très complète. Elle avait de précieux privilèges : pas de servitudes corporelles, pas de taille arbitraire, un régime municipal et, chose précieuse entre toutes, la sauvegarde royale. Aussi fut-elle de bonne heure un refuge assuré contre la tyrannie des seigneurs voisins. Le régime libéral des bastides joue un grand rôle dans l'émancipation politique du Midi, et constitue, sans aucun doute, une préparation à l'émanciqation religieuse du XVI[e] siècle.

La juridiction de Laparade comprenait, outre la ville et le faubourg de *Touraille*, situé hors les murs, les paroisses de *Roubillon* (com. de Castelmoron) sur les bords du Lot, *St-Jean-des-Peyrières* (com. de Laparade) sur le coteau, *Sermet* et Suberbos ou *Subrebosq* (com. de Castelmoron). La population était beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Le roi était co-seigneur avec l'abbé de Clairac et ils étaient liés aux habitants par un contrat spécial appelé *paréage* dans le droit féodal. La juridiction était administrée par quatre consuls, renouvelables chaque année dont l'un porta tour à tour le titre de premier consul, d'échevin

on lit, pour la première fois, croyons-nous, le nom de *La Parade :* « Pro Andrea, domino de Budos, habendo locum et ballivam de Castel Seignur, vocatum de *Parade*, in agenesis ». Consulter pour les différentes appellations de Laparade les *Rôles Gascons*, n° 1771 (9 avril 1290), *Bastida Castri Senhorn;* 441 et 445, *Bastida Castri Seigneurii, Villa Castri Senhorii.* — En 1399, nous trouvons : « loca de Château Seigneur, appelé *La Parade.* » V. aussi Andrieu, *Histoire de l'Agenais*, I, 96. — Ardouin-Dumazet, *op. cit.* 129, donne une autre signification à ce nom, on peut consulter encore un acte de 1267 dans les layettes du *Trésor des Chartes*, J. 319, n° 5, les *Actes et fœdera* de Rymer, etc.

(1) Sur cet aventurier V. Andrieu, *op. cit.* I, 160, qui cite Quicherat dans a *Bibl. de l'École des Chartes*, t. I, 119 et 197, ssq. 2[e] série.

et enfin de maire. C'était le gouverneur de la ville. Ils étaient assistés par un corps de jurats ou conseil municipal, dont le nombre nous est inconnu, mais qui paraît avoir été de cinq. Les quatre consuls de l'année précédente faisaient partie du corps de jurade (1).

Le bourg était entouré de murs solides de pierres sèches, dont quelques parties subsistent encore, percés de trois portes, l'une vers Monclar, en face du temple actuel, les autres vers Clairac et les fossés. On voit les ruines de cette dernière. Au nord et à l'ouest, il y avait de profondes douves et la *Casalgia*, ou jardins des habitants, qui existent toujours, au sud, enfin, sur la pointe extrême de la plateforme, dominant un horizon immense, au fond duquel on découvre certains jours toute la chaîne des Pyrénées, s'élevait un château fort, flanqué d'au moins deux tours ou donjons. L'école laïque des filles et la promenade publique en occupent l'emplacement.

*
* *

Depuis le départ des Anglais, la paix n'avait pas été troublée en Guyenne. A l'aurore de la Réforme, Laparade était une toute petite ville assez prospère. Enserrée dans ses murailles, elle aurait tenu, comme aujourd'hui du reste, tout entière dans la place du Carrousel. Ses quatre grandes rues, tracées à angles droits, suivant l'invariable plan des bastides, étaient garnies de maisons en pisé et en colombage, recouvertes de la tuile brune de Guyenne, type d'habitation qui caractérise aujourd'hui encore la contrée. Sa grande place centrale, la *Cara*, où se trouvait la halle, était vraisemblablement entourée d'arcades ou « cornières ». Ces arcades portaient le joli nom de *garlanda*, dont on a fait notre guirlande. C'était le centre des affaires, et comme dans toutes les bastides du Midi, on aimait à

(1) La charte de Laparade était identique à celles de Monclar et de Monflanquin. On trouve celle de Monclar, datée de Vincennes le 6 juin 1252 dans le t. V de la *Collection Doat*. V. *Rôles gascons*, n° 1771; *Correspondance administrative d'Alph. de Poitiers*, pièces 441 et 445, p. 274; Andrieu, *op. cit.* I, p. 60, etc.

y flâner par les chaudes journées d'été. Toute la vie était concentrée là comme dans l'agora des villes grecques. Le bourg d'autrefois ne respirait pas cette mélancolie de la décadence qui marque le village actuel. Il renfermait tout un peuple de tisserands; on y travaillait un peu le cuir et ses chapeliers rivalisaient avec ceux de Clairac. Une batellerie nombreuse emportait à Bordeaux les vins toujours renommés de ses vignes et les figues séchées de ses coteaux « meilleures que celles de Marseille » (1).

Il possédait enfin deux églises fort belles dont l'une, la Matrice, était hors des murs, et un hôpital. Tout cela devait être balayé par la cruelle tourmente des guerres civiles. Seul et comme témoin de son ancienne splendeur, le clocher de Laparade resta debout (2).

Dès 1525 les doctrines nouvelles avaient pénétré dans la vallée du Lot. Cette année même, on signale des personnes « infestées d'hérésie », tout près de Laparade, à Villeneuve (3). Des comédiens ambulants, malheureusement inconnus, parcourent le pays, semant les vérités de l'Évangile « sous le couvert de farces » (4) et leur succès était grand auprès de ce peuple si impressionnable. « Des régents entachés d'hérésie, *André Mélanchton* (de Tonneins) et *Philibert Sarrazin*, un médecin célèbre qui devait finir dans la peau d'une sorte de prophète sceptique, *Michel Nostradamus*, un savant universel, l'honneur de l'Europe savante, *César Scaliger*, de très nobles hommes tels que les *Secondat* et les *Durfort* » (5), un pauvre Catalan, *Pédro Galès* l'évangéliste de Marmande, qui de retour dans

(1) V. les cadastres de Laparade, *Arch. municip.* — En 1651, *Mathieu* et *Jacob Geneste* possédaient encore des « molins à tan », dont l'un s'appelait le « petit molin ». — Ardouin-Dumazet, *op. cit.* mentionne, 31e série, p. 128, ces figues depuis longtemps remplacées par la prune d'ente, dite d'Agen.

(2) *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, p. 616.

(3) Gaullieur, *Hist. de la Réformation à Bordeaux*, etc. p. 15.

(4) V. une enquête à Agen, en 1553, concernant l'une de ces représentations dans *Bull. de l'Hist. du Prot.* 1901, p. 524. En 1554, à Clairac, aux portes de Laparade, les deux régents *Louis Rieu* et *Gilles du Broca* font représenter une moralité qui fit grand bruit dans toute la région et qui motiva un procès en hérésie. V. *Bull.* 1906, p. 257.

(5) *L'Église réformée d'Agen avant et après la Séparation*, compte rendu sans nom d'auteur, Agen 1908, p. 2.

son pays, paya de sa vie, dans les cachots de l'Inquisition, à Saragosse, son zèle pour la Réforme.

L'Église s'émut bientôt des rapides progrès de la Réforme religieuse en Agenais. En 1537, l'inquisiteur *Rochetto* fut chargé de réprimer l'hérésie. Il organise une vaste enquête, fait rechercher les principaux coupables,



TEMPLE DE LAPARADE
ÉDIFIÉ PAR SOUSCRIPTION DES FIDÈLES EN 1825

les fait comparaître devant lui, les interroge même dans le patois du pays, puis se laisse gagner, lui aussi, et l'année suivante, l'inquisiteur d'Agen expiait sur le bûcher, à Toulouse, son attachement aux idées nouvelles. L'évêque d'Agen, un lettré, un Italien de la Renaissance, un peu hérétique peut-être, semble insensible aux progrès de la Réforme jusqu'au jour où sur la promenade du Gravier, à la place où s'élève la statue de Jasmin, le poète populaire qui a chanté en des accents si touchants les souffrances

des martyrs, les flammes du bûcher jaillirent pour la première fois dans la riante capitale de l'Agenais. Ces « brûlements » furent suivis de bien d'autres jusqu'au jour où les huguenots exaspérés se trouvèrent maîtres de la cité. De l'aveu des catholiques, la victoire était, en Agenais, à la Réforme (1).



ÉGLISE SAINT ÉTIENNE DE MARSAC

(Ancien prieuré)

L'Église de Laparade était identique comme architecture mais plus grande de proportions.

Les doctrines de la Réforme furent propagées dans la vallée du Lot par *Gérard Roussel*, l'ancien abbé d'Uzerche devenu abbé de Clairac depuis 1526; puis par son vicaire général *Aymerici* (1555) et les moines de l'abbaye. D'après une tradition persistante, Calvin aurait prêché à Laparade et pendant tout le XVIIe siècle on avait coutume

(1) *Opera Calv.* XIX, 9, sqq. Lettre de Beaulieu à Farel.

d'appeler la chaire du temple, qui était une ancienne, chaire catholique, la chaire de Calvin (1). En 1559, toute la région était gagnée. *Grateloup*, *Verteuil*, *Castelmoron*, *Monclar* avaient leurs pasteurs et des Églises dressées (2).

***

Dès 1560, les affaires se brouillaient en Agenais, entre catholiques et huguenots. L'échauffourée de *Laplume*, l'arrestation de l'un des pasteurs d'Agen et l'émeute qui s'ensuivit sont autant de signes précurseurs de l'orage prochain (3). Le sac du temple de *Cahors* et le massacre des fidèles en pleine paix; puis le massacre des huguenots dans le temple de *Grenade*, aux portes d'Agen, où de « povres gens sans verge ny baston », réunis sur la foi des traités, sont traitreusement mis à mort, furent suivis de près du sac des cordeliers de Marmande (4). Puis vinrent une longue suite d'épisodes dont l'horreur n'a pas été dépassée. Comme au temps de la Croisade albigeoise, de la guerre anglaise, les bandes espagnoles au service du roi de France battent le pays en tous sens, exterminant catholiques et protestants sans distinction et semant partout la ruine et la désolation (5).

(1) Le 25 sept. 1711, François évêque et comte d'Agen (l'évêque Hébert) en visite épiscopale à Laparade note encore dans l'église « une méchante chaire que l'on dit avoir servi à Calvin ». *Arch. Lot-et-Gar.* C. 32, Série G. Elle était redevenue catholique.

(2) La Réforme fut favorisée à Castelmoron par les *Caumont-Laforce* et les *Belzunce*, à Verteuil, par les *Gervain de Roquepiquet*, seigneurs de ces localités. Gaullieur, *op. cit.* 271, donne la liste des pasteurs, etc.

(3) V. une relation catholique peu connue dans Labenazie. *Hist. de la ville d'Agen*, etc. p. 245.

(4) V. Gaullieur, *op. cit.* 331 et 334.

(5) On se rappelle les soudards de *Don Diego de Carvajal*, véritable meute de loups-cerviers, crucifiant les huguenots sur la place publique de Bazas. (V. *Chron, latine de Bazas, arch. historiques de la Gironde*, t. XV, 57,) cité par de Ruble *Jeanne d'Albret et la guerre civile*, p. 222. — Un chanoine d'Agen, que nous avons cité plus haut, Labenazie, raconte, entre autres horreurs, que Monluc pendait avec un licol les huguenots d'Agen à un pilier des Cornières de la ville qu'il appelait le *Consistoire*. (*Op. cit.* 258, d'après Serres, *Vie de Charles IX*, 192.) — Le duc de Guise, peu suspect de mansuétude envers les huguenots, blâmait à ce propos ce qu'il appelait « la licence sur le pauvre peuple ». V. la lettre citée par de Ruble, *op. cit.* 222, n. 3.

Laparade, grâce à sa position très forte, à son isolement et à la population toute huguenote des environs, paraît avoir échappé aux atrocités de cette première prise d'armes. Il n'en fut pas de même en 1573. La guerre se



RUINES DE SAINT RÉMY

rallume plus furieuse. Elle dure trois ans. Les troupes des deux partis, dont Clairac était l'objectif principal, tuent, pillent, transforment villes et hameaux en un immense brasier. Prise d'assaut à son tour, Laparade n'a d'autre refuge que son château, bientôt livré aussi aux flammes(1).

(1) *La Vauguyon de Bourdelie*, Seigneur de Grateloup, avait levé une armée de dix mille hommes, destinée à opérer en Périgord contre *Vivant* et *Lan-*

Le *Bulletin* (1901, 243) a publié la déposition de *Guilhem del Maures*, lors du procès de 1581, voici celle de *Jehan Fort*, notaire royal et avocat en la cour ordinaire de Laparade :

« Et partant que peu apres il survint troubles et que certaines compagnies se présentèrent au dict lieu de la parade. Ladicte Maures, femme dudict Roze et plusieurs autres citoyens dudict la parade estant de la religion prétendue réformée, pour la conservation de leurs personnes et biens se retirèrent dans une tour (ici un mot illisible) chasteau qui estoyt audict la parade et à cause que ceux dudict chasteau résistèrent, le feu fust mis en ladicte tour où mourust sept à huict vingts hommes ou femmes dudict feu ou fumée...»

Puis la nuit se fait de nouveau dans l'histoire de Laparade. Un incident banal, mais qui peint bien les mœurs du temps, mérite cependant d'être rapporté. Le 17 janvier 1586, des soldats de la garnison de Damazan enlèvent les bœufs de *Bernard Dupuy*, le juge de Laparade, sous les murs mêmes de la ville, et *Galliné*, le sergent royal, devant leur attitude peu conciliante n'osa pas signifier le jugement pris contre eux (1).

*
* *

Le régime de l'édit de Nantes ramena pour un moment seulement un peu de son ancienne prospérité à Laparade. Il eut pour effet de rétablir le culte catholique et pour la première fois depuis la Réforme la messe fut célébrée sous l'arceau du clocher. Ce clocher, entouré du cimetière de la ville, occupait l'emplacement de la place

goiran. Après avoir pris *Montravel*, il fut obligé de battre en retraite en Guyenne où il licencia son armée. C'est à lui qu'il faut vraisemblablement attribuer l'incendie du château de Laparade. V. *Les faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, p. 22. Son vrai nom était *Jean de Perusse d'Escars, comte de La Vauguyon, Prince de Carenci* (Andrieu, *op. cit.* I, 252). Dans un acte du 20 août 1707, son descendant direct, *Nicolas Dequelen Destuart de Caussade* est encore qualifié de baron de Tonneins et de Grateloup.

(1) *Arch. de Clairac*, E, suppl. 2135, (F.F. 7).

du Rocher. L'essai fut malheureux et de nouveau, de 1615 à 1648, le culte catholique resta supprimé (1). Ceci ne doit pas nous surprendre quand on se rappelle qu'à la révocation de l'édit de Nantes, malgré les ordonnances du grand roi et les efforts extraordinairement tenaces des missionnaires, il n'y avait à Laparade que vingt catholiques et encore étaient-ils étrangers au pays et des plus mauvais (2) !

L'Église réformée de Laparade faisait partie du colloque du Haut-Agenais et de la province de Basse-Guyenne. Laparade était l'un de « ces lieux où la faveur que Dieu nous a faictes ès guerres passées, nous a donné le moïen, comme on dit, de montrer les dents » (3). Aussi l'Église avait-elle, dès avant 1589, son pasteur en exercice, *M. de Boyteau* (4). De bonne heure aussi, la halle avait été transformée en temple. C'était une spacieuse construction de pierre qui occupait l'emplacement de l'Église actuelle, édifice très récent. L'évêque d'Agen, dans le procès-verbal de sa visite du 21 mars 1673, nous en laisse une maigre description. « Il y a, dit-il, un prêche dans la ville qui est la halle, fermée de torchis... la cloche du prêche est sur la porte de la ville, venant de Monclar » (5). A la révocation de l'Édit, les catholiques ayant voulu se servir de cette cloche la trouvèrent fêlée. Ils s'en emparèrent définitivement trente-sept ans plus tard (6).

La ville ne semble pas avoir souffert des années troublées qui suivirent la mort de Henri IV. Par contre, elle

(1) *Pouillé, op. cit.* p. 616.

(2) *Rapport à l'évêque d'Agen*, sans signature, *Arch. Lot-et-Gar.*, H, 217, Série G (une liasse).

(3) *Plaintes des églises réformées de France*, 1597, insérées dans les *Memoires de la Ligne*, 1758, VI, 428-486. v. page 435 : « il y a exercice d'Agen à Clérac. »

(4) *Arch. L.-et-G.* E, suppl. 2135 (F.F.7) qui contient le procès-verbal de l'assemblée politique de tout le colloque du Haut-Agenais, Clairac, 16 août 1594, et *Arch. municip. de Clairac*, E, suppl. 2079 (B.B.1).

(5) *Arch. L.-et-G.* C. 25, Série G, un registre, p. 27.

(6) Brevet du roi, H, 271, série G, *Arch. L.-et-G.* Cloche mentionnée comme fêlée en 1711 encore, le 25 sept. Registre à la date. *Arch. L.-et-G.* C. 32, Série F. Elle pèserait 600 livres, v. *ibid.*

fut terriblement éprouvée par la peste en 1631. Les impôts ne rentraient plus; la vie publique était comme suspendue.

L'incident suivant extrait du *livre des jurades* à la date du 6 avril 1643 donne une idée du désordre qui régnait dans ce temps de fléaux de toutes sortes :

« Lesquels anciens (de l'Église réformée) parlant aux susnommés (consuls et jurats) leur ont représenté que Me Raymond Gaches en son vivant notaire royal par son testament du neuf juillet mil cinq-cent soixante-dix, retenu par feu Brodolin aussi nore... » Puis la délibération énumère d'autres avantages, mais les pauvres n'ont pu en jouir d'autant qu'on ne pouvait retrouver ledit testament ». Les consuls, tous protestants étaient, : *Salomon Geneste*, *Pierre Fort*, *Jacques Galliné* et *Mathieu Laville*. Parmi les anciens, un seul nom subsiste encore à Laparade, celui de *Montilhaud*.

Laparade eut à souffrir, pendant toute cette période, des impôts extraordinaires levés pour faits de guerre. En 1623, à la suite de la prise de Clairac, une imposition pour l'entretien de la garnison royale de cette ville, levée en vertu d'une ordonnance de M. de Biron, était si lourde que Laparade refusa de payer, mais dut se soumettre après l'emprisonnement de deux consuls (1). Vers 1651 et 1652, pendant la Fronde la détresse fut inouïe. Beaucoup d'habitants partirent. Laparade s'était pourtant, comme toutes les villes protestantes, déclarée pour le roi (2): on peut même dire que ce furent les protestants qui conservèren la Guyenne pour le roi. Laparade reçut en logement deux compagnies du régiment de Marin (3), sous les ordres du sieur Dumas et de La Rochette, capitaines, fut imposée de cent livres pour les fortifications de Clairac, dut fournir trente hommes pour la démolition du château de Lusignan (4) et fut frappée encore de nombreuses autres réqui-

(1) *Arch. Municip. de Clairac*, E, suppl. 2079 (B.B.1).
(2) L. Couyba. *La Fronde en Agenais*, II, 374.
(3) *Ibid.* II, 168, n. 1.
(4) *Ibid.* III, 351.

sitions. Le procès-verbal suivant en dit long sur la misère du temps :

« Assemblés en jurade, Estienne Saffin, Jacob Badel, Pierre Desclaux et Joseph Gaches, consuls pour l'année 1560, etc.

« Lesquels consuls représentent que puis longues année ceste communauté a souffert plusieurs dépenses extraordinaires par raison de gens de guerre... que les plus pau des habitants sont réduitz à mandicité et pressés à abandonner leurs domicilles néamoins les sieurs consuls ont esté avertis que le roy est à Libourne... et requis sans les nommer voulloir députer quelqu'un devers sa Majeté pour et au nom de tous les habitans l'assurer de leur fidélité et obéissance qu'ils luy doibvent... »

La compagnie décide : « que le sienr Brimhol et le sieur de Maleprade seraient priés aller devers sa Majesté au dit lieu de Libourne ou tout autre endroit qu'il seroit affin luy déclarer au nom desdits habitans leur fidélité et obéissance jusqu'à exposer leur vie... »

Puis Brimhol et de Maleprade son priés d'implorer Sa Majesté « donner quelque soulagement audits habitans » et de prendre en considération « la souffrance qu'il ont recüe ». Suivent 17 signatures (1).

On sait comment le roi répondit à ces démarches qui se multipliaient en Guyenne. Dans son jargon italien Mazarin disait « s'ils chantent la chansonnette ils payeront ». Les malheureux huguenots de Laparade n'avaient guère envie de chanter : dès les débuts de 1653, ils mouraient de misère et de peste devant leurs portes.



Pendant tout le XVIIe siècle, il y eut à Laparade un ou deux ministres. Le premier en date est *Moïse Ferrand*, que nous trouvons au Synode national de Montauban, dès

(1) *Arch. municip. Laparade. Livre des jurades*, E, Suppl. B.B.1. Les noms de *Desclaux* et de *Galliné* subsistent seuls à Laparade. Brimholl était le pasteur le plus ancien. Élie de Maleprade, ancien, était établi dans la ville par suite de son mariage avec Marie Geneste de Laparade.

1594. Puis *Daniel Ferrand*, plus tard pasteur à Bordeaux, (1621-1661). Ils étaient d'une famille de pasteurs. Le fils de Daniel devint à son tour pasteur de *Faullet*, Église récente issue de celle de Tonneins. Deux autres de ses



LAPARADE. LA « MAISON DES SERGENTS »

La justice se rendait au premier,
dans la salle qui est éclairée par la grande fenêtre.

parents furent l'un, pasteur de *Monflanquin* et l'autre *Jean*, le dernier pasteur de *Nérac*.

Daniel Ferrand eut pour successeur *Jacques Bardolin*, venu de *Miramont* où il exerçait encore en 1620, et

comme l'Église, par son étendue, — elle comprenait toute la juridiction, — et sa population était devenue fort considérable, on lui donna pour l'aider dans son ministère *Étienne Mauras*, natif de Laparade, auquel succéda, en 1649, *Daniel Brimhol* (1), ou *Brignol*, ou *de Brignol*. Ces trois ministres moururent à Laparade et y laissèrent des descendants.

Brimhol, pendant son long ministère, qui va jusqu'en 1683, eut pour aides *Jean Bolduc* (2), d'abord, puis *David Geneste*, natif de Laparade. Enfin, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes, après l'abjuration de Brimhol et de Geneste, le Synode de Tonneins (1683) donna *Isaac Lédrier*, ou *de Lédrier* à Laparade. Ce jeune pasteur avait été précédemmeut promis à Gensac. M. *Garissoles*, ministre de Tonneins-Dessous, fut commis pour lui imposer les mains et M. *Lagacherie* pour lui donner la main d'association. Ce fut la dernière consécration et le dernier pasteur régulier que l'on vit à Laparade jusqu'au XIXe siècle.

Nous ne savons que peu de chose sur l'histoire religieuse de cette époque. Ici, comme partout, elle paraît dominée par les attaques incessantes du clergé et par les embarras financiers de l'Église.

Dès 1598, Moïse Ferrand eut à soutenir une longue dispute avec *Pierre Sauveur*, chanoine controversiste bien connu en Agenais. Le pasteur de Laparade, homme d'esprit et de grand savoir, s'en débarrassa par une réfutation en vers qui eut un grand retentissement. D'autres succombèrent, *Jacques Vidouze*, le pasteur de Grateloup, entre autres, auprès duquel une pension de six cents livres, somme considérable pour l'époque, eut probablement plus de poids que les subtils arguments du fougueux chanoine (*Bull.*, 1907, p. 244). Nous ne parlons que pour

(1). V. Lagarde, *Chron. des églises réformées de l'Agenais*, p. 199, etc. En 1673, l'évêque à l'occasion d'une visite à Laparade l'appelle aussi *Brignol*. (*Arch. L.-et-G.*, G, C. 40, Registre.) Dans les registres de jurade, les cadastres et les divers actes conservés à Laparade, il est toujours appelé *Brimhol*.

(2) Il épousa *Marthe Philipot*, de Brugnac, canton de Castelmoron. V. *Arch. L.-et-G. Brugnac*. Testaments protestants, E, Suppl. 1264, (II, 1).

mémoire du payement des dîmes (1) et des difficultés qui s'ensuivaient. Vingt ans avant le célèbre arrêt du parlement de Toulouse condamnant les protestants de *Gatuzières* à rebâtir le presbytère du curé et qui ouvrait des horizons nouveaux au clergé, celui-ci émit la prétention d'obliger la population toute protestante de Laparade de reconstruire l'église. Le 12 juin 1644, le *livre des jurades* nous apprend que les consuls : « représentant que le s[r] Mazar prieur de Nostre-Dame de Houvallier (?) prétendant que les habitans de ce lieu se soi emparé du cimetière (2) et démoli portion de l'esglize les a faits assigner en la cour ou Parlement de Bordeaux ainsi qu'ils ont fait voir par l'exploit du onzième juin... sur quoy par pluralité de voix les susnommés donnent à sieur Dubosc consul aller à Bourdeaux. »

Dubosc ne réussit pas apparemment dans sa mission, puisqu'elle fut suivie, en juillet, par une nouvelle assignation :

Le 22 juillet « lesquels consuls représentent aux susnommés que le sieur Mazar, P[r] de Nostre-Dame de Houvallier (?) a fait assigner au Parlement de Bourdeaux, prétendant qu'on luy soy obligé rebastir l'esglize qui fust cause que les consuls ayant assemblé la jurade pour respondre sur ce subject, on fut d'avis de ne pouvoir ».

Mais Mazar était tenace et la jurade finit par décider :

« Que la compagnie a jugé qu'on doi M. Brimhol, pasteur, d'aller en la ville de Bourdeaux pour la poursuite, approuvant les susnommés ce qu'il fera » (3).

Et cette fois, Brimhol eut gain de cause auprès du

(1) Le clergé voulut même faire payer la dîme à dix un, d'où procès, v. *livre des jurades*.

(2) A partir de 1648 environ, les réformés eurent des cimetières spéciaux à *Sermet* où le cimetière était dans le bourg compris entre les hoirs *Jacques Thabassat*, dit Palisse et *Jean Roudier*, charpentier, et au *Roubillon*, où le culte catholique se célébrait et où le cimetière protestant se trouvait près de l'église et séparé du chemin public par *Mathieu Choppis*, meunier, V. Cadastre de Laparade, 1660, *Arch. de Lap.*

(3) Les consuls de cette année, tous anciens de l'église réformée, étaient *Jean Roussannes*, *Jean Messines*, *Pierre Caubet* et *Joseph Dubosc*. Les familles des trois derniers subsistent encore. Il est intéressant de savoir que le coût des chaperons consulaires à Laparade était de 100 livres.

Parlement, après payement des frais, naturellement, qui furent de quarante livres. (Comptes de 1644, *liv. des jurades.*)

Battu, le clergé ne désarma pas. Il obtint du Parlement, en 1648, en même temps que la fermeture du collège de *Nérac*, la restauration du culte catholique à Laparade. Si nous en croyous le témoignage du clergé, ce fut l'occasion d'une grande solennité. L'abbé de Clairac accompagné de vingt prêtres planta la croix sur l'emplacement de l'église et le culte fut désormais célébré dans la vieille tour, dernier vestige du château incendié (Pouillé, *op. cit.* 116 et 117).

Les protestants de Laparade, très nombreux, ne formèrent pas une communauté riche. La ville sans seigneur, était sans noblesse. Lors du procès-verbal d'inventaire des biens du Consistoire, dressé le 2 mars 1683 (1), la caisse des pauvres ne s'élevait qu'à 411 livres 13 sols environ. Les biens mobiliers, y compris une obligation de 418 livres, ne dépassaient guère 700 livres. Pendant tout le XVII[e] siècle, les gages du pasteur furent de 400 livres et les délibérations successives du *livre des jurades*, nous révèlent avec quelle difficulté on levait cette somme. Ainsi le 1[er] janvier 1666 les consuls et les jurats (2) constatent dans une longue délibération

« Qu'il a été faits divers rolles pour la levée dimière mais en vain parce que la plus grande partie de ceux qui luy ont promis (M. Brimhol, pasteur,) n'en font aucun compte. Par ce moyen ledit Sr. Brimhol est dans la souffrance, occasion de quoy lesdits consuls ont requis l'assemblée trouver le moyen pour le payement desdits gages et le soulagement du publicq autrement est à craindre que le dit sieur Brimhol quitterait la présente esglize. »

(1) Le procès-verbal se trouve dans la liasse H, 271, Série G. *Arch. de L.-et-G.* provenant de l'évêché.

(2) Consuls pour 1666 : *Hierosme Dubosc*, notaire royal, *Estienne Montillhaud, André Fassin* et *Pierre Martinesque.* Les jurats, qui étaient les consuls de l'année précédente, sont : *Jacob Geneste, Jacob Badeil, Estienne Mandavy* et *Jacques Sargois de Connort*, de Castelmoron, établi à Laparade à la suite de son mariage. — A la fin du XVI[e] siècle les gages du pasteur etaient payés un moment sur les deniers de la recette de Clairac, par décision de M. de Turenne, lieut. gouverneur de Guyenne. V. la réclamation de *Jacques Claude* ancien de Laparade, dans la liasse E, suppl. 2135, (F.F.7), *Arch. de Clairac.*

Et le même fait se représentait chaque année.

Il serait cependant injuste d'appliquer aux habitants de Laparade le mot célèbre de Rabaut-St-Étienne: « vous connaissez la lésine de nos Églises ». Les charges étaient très lourdes. Les comptes de la même année nous montrent que la seule contribution royale s'élevait à 2936 livres. Puis il y avait les dépenses locales : 12 livres pour le régent (1), 8 pour l'appariteur sonneur de cloche, l'entretien de l'Hospice, de la Halle ou temple, du pont de Lissau, des portes et fontaines, les dîmes et redevances à l'abbé de Clairac, etc. D'un autre côté une dénonciation, émanant probablement du curé *Guérin* (2), estime que les plus riches habitants, *Abraham Roze*, le chirurgien, n'avait que 300 livres de revenus, *Moïse Geneste*, 800 livres, et *Pierre Caubenque*, le plus riche de tous, 1000 livres. Or, Geneste était taxé à 3 et 4 livres, suivant les années, pour les seuls gages du pasteur.

Le pasteur Brimhol appartenait, lui, à la bourgeoisie de Laparade. Pendant ses 40 années de ministère, il achète des terres et des vignes. En 1694, il se rend encore acquéreur des terres d'*Abraham Mérignac* et du boucher *Jean Malbinot*, qui désiraient émigrer. Sa femme, *Germaine Loches*, était riche. Outre ses gages, il était logé dans une maison du Fond de la ville et le Consistoire lui laissait la jouissance de la vigne du « Moulin de Saffin » que lui avait léguée *Jacques Badeil* en 1656. Il avait acquis aussi une maison et des terres pour son fils *Pierre* (3).

Durant un voyage qu'il fit en France en 1675-76, le philosophe Locke constatait que chaque jour les protes-

(1) Dans les années de prospérité, il y eut à Laparade deux régents auxquels on consacrait la somme considérable de 150 livres. La taxe de la milice était de 2 à 3 hommes.

(2) *Arch. L.-et-G.* H, 271, Série G. (liasse) il y a eu des coupures faites dans la liste des revenus. La permute du curé Guérin est du 16 avril 1694. V. même liasse.

(3) V. cadastres de Laparade, *Arch. municip.* Il faut remarquer qu'au cadastre de 1690, Brimhol et Geneste sont encore, malgré leur abjuration, qualifiés de ministres. — La vigne du Consistoire, d'une contenance de 9 cartonats (le cartonat = à 13 ares) est ainsi notée au cadastre de 1698 : « M. le Curé du présent lieu pocède puis 4 ou 5 ans neuf cartonats de terre et vigne au moulin de Fassin que le sieur Brimhol come ministre estoit chargé. »

tants perdaient quelque privilège. Vingt-quatre ans avant la révocation de l'édit on en parlait déjà à Paris et dès 1665, Guy Patin l'annonçait, dans une lettre célèbre comme un événement prochain. Tout présageait la catastrophe finale dans un royaume où l'intolérance avait toujours eu le dernier mot. Seuls les intéressés restaient aveuglés par leur confiance en un monarque « dupe de



ÉGLISE SAINT-PIERRE DU ROUBILLON

ses courtisans, des femmes et des prêtres » suivant le mot de Montesquieu. Les événements allaient prouver une fois de plus à ces incorrigibles qu'il ne fallait pas compter sur la parole du roi très chrétien.

En Guyenne, cependant, il y eut un grand courant d'émigration pendant les dix années qui précèdent 1685. Les ventes de terres, les donations déguisées, quelques rares actes de l'état civil qui sont parvenus jusqu'à nous révèlent une baisse d'au moins un tiers dans la popula-

tion de Laparade. C'est à cette époque que s'expatria la famille Latané, du lieu de ce nom, dans la paroisse Saint-Jean, dont un membre s'illustra dans la médecine en Hollande. Beaucoup d'autres, les *Dubosc*, les *Montillhaud*, les *Galliné*, étaient partis dès 1683, et nous ne citons que ceux qui sont revenus l'orage passé. Combien d'autres ne revinrent jamais (1) !

Le temple de Laparade fut démoli en avril 1685, lors d'un passage de troupes. Avec celui de *Monsempron*, c'était le dernier lieu d'exercice de la région (*Bull.* 1904, 425). Pendant vingt-cinq ans les ruines restèrent sur place et ce fut seulement le 25 mai 1714 que le roi en attribua les matériaux à l'évêque d'Agen (2). Quoique interdit, le temple voisin de Castelmoron (3), situé près du château et qui était fort beau, ne fut démoli que le 7 septembre 1693 (Pouillé, *op. cit.* 460).

De 1683 à 1690, les missions et les passages de troupes se suivent sans interruption. On sait avec quel zèle Mascaron, l'évêque d'Agen, « mêlait le militaire », suivant l'expression de Mme de Caylus, à la conversion des huguenots. Dans le seul mois d'avril 1685, date particulièrement néfaste pour Laparade, il passa six régiments d'infanterie dans Agen.

C'est pendant l'un de ces passages de troupes que la population entière de Laparade abjura. Les deux pasteurs, *Brimhol* et *Geneste*, mis en demeure de quitter le pays, avaient abjuré en 1683. David Geneste se retira dans sa maison de *Feytou*, sur le chemin de Tonneins, Brimhol continua d'habiter Laparade. *De Lédrier*, leur successeur, partit pour la Hollande.

(1) Il y a aux *Arch de L.-et-G.* (E. suppl. 1310 B.B.5.), une liasse de 73 pièces, rôles des familles qui ont quitté le pays. Ces rôles sont très incomplets.

(2) Le brevet original se trouve dans la liasse H, 271, série G, aux *Arch. L.-et-G.* Il attribue pour la construction d'une église catholique à Laparade : « des matériaux d'un temple démoly et qui sont encore sur la place et de ceux d'une vieille tour descouverte qui est dans l'enceinte de la ville échappée à la ruine du château. »

(3) Une pièce conservée à la Mairie de Castelmoron nous apprend « qu'une croix a esté plantée (le 25 nov. 1685) au milieu du temple » par Joseph Guérin, curé de Laparade, etc. V. « *La révocation de l'Édit de Nantes* », appenpice 2, par Jules Calas. Paris, 1886.

L'Église de Laparade avait pour annexes les quatre autres paroisses de la juridiction. Nous avons peu de renseignements sur *Subrebos* et *Sermet*. A *St-Jean-des-Peyrières* où habitaient les familles *de La Bruyère*, *Merle*, *Chopis*, *Boudet*, *Fromentières*, presque toute la population s'expatria. Pendant tout le moyen âge le coteau de St-Jean avait été l'un des plus riches vignobles de l'abbaye de Clairac. Il devint le coteau aride et pelé que l'on voit aujourd'hui. A *Roubillon*, 83 chefs de famille, soit 350 personnes abjurèrent en 1685. Pendant cette même année, douze personnes parvinrent encore à passer à l'étranger, parmi lesquelles *Jacob de Michel* et sa famille, la plus riche du village. Le clergé y fit de grandes processions (1). A part l'église on n'y compte plus que deux ou trois habitations. A St-Gayran, alors dépendance de la juridiction de Grateloup, il y eut 500 abjurations (2), à *Marsac* 800, à *St-Philippe*, 150. On ne voit même pas les ruines de ce village tout protestant que visitait encore l'évêque Claude Joly. A *St-Pierre-des-Pins* il y avait, en 1681, 2 catholiques contre 200 protestants, à *Subrebos*, 200 protestants et 29 catholiques (3).

Pendant le XVIIIe siècle, si agité en Guyenne, la population de la juridiction ne cessa de décroître (4). Certaines villes eurent leurs guides attitrés. Il suffit de rappeler ici *Laparade*, dit *Lajeunesse*, dont le nom est significatif, et

(1) Entre autres, celle des P.P. *Carrat* et *Salinier*, de l'ordre de Saint François lors de la mission de 1687, E, suppl. 1275, G.G.6 (registre) *Arch. L.-et-G.* C'est l'année où l'on pendit le pasteur *Martinesque* pour réunion illicite tenue à Castelmoron.

(2) *Arch. L.-et-G.* E, suppl. 1327 (G.G.1,) (cahiers).

(3) *Ibid.*, C. 16, série G, registre pp. 131 et 139, on y trouve la population protestante de la région paroisse par paroisse, c'est un véritable recensement fait par le clergé en 1681.

(4) La population de la ville, comprise dans l'enceinte, ne paraît pas avoir dépassé 500 âmes. Nous ignorons quelle pouvait être celle du faubourg. La juridiction entière compta de 2 500 à 3 000 âmes pour une superficie de 1966 carterées d'Agen (la carterée = 72 ares 90). Le recensement de 1789 ne donna que 365 feux, dont 161 pour la ville. (*Arch. L.-et-G.* E, Suppl. 1334, G.G.2) (registre). Comme dans tout le reste du département, la population qui avait augmenté lentement jusqu'en 1841, baisse depuis d'une façon navrante, cause : faiblesse de la natalité. V. sur la pop. de Lot-et-Gar. l'étude du savant archiviste du département, M. R. Bonnat dans l'*Ame Gasconne*, nov. 1908.

qui faisait passer de nombreux fugitifs en Brandebourg (*Bull.* 1901, 132). Le faubourg de Touraille, habité surtout par les tisserands et les chapeliers, tomba en ruines, puis disparut. Aujourd'hui la charrue rencontre, dans tout ce quartier, les fondations et les pierres des habitations d'autrefois.

Laparade perdit aussi ses privilèges. On lui imposa un maire perpétuel (1), *Simony de Brouthier*. Elle n'eut plus de consuls au chapeau rouge. En 1758, Aubert de Tourny la réunit à Clairac avec *Lafitte* et *Grateloup*, deux autres centres huguenots irréductibles. La juridiction de Laparade semblait avoir vécu : elle renaquit encore à la veille de la Révolution (2).

Le pays lui-même changeait d'aspect. Peu à peu le prunier remplaçait le figuier d'autrefois. L'olivier disparaissait des coteaux, la culture de la vigne prenait une extension qu'elle n'avait jamais eue (3).

Laissons dire à l'évêque d'Agen quel fut le résultat de tant de persécutions et de souffrances. Il décrit l'église de ce village nouveau converti (25 sept. 1711). « C'est, écrit-il, la plus indécente du royaume », le « maître-autel est le plus vilain qui se puisse trouver », le St-Chrême est « dans des vases malpropres », dans le registre des baptêmes « on ne met pas que les pères et mères sont mariés ». Il n'y vient d'ailleurs personne. De même le lendemain à St-Rémy, « personne ne s'est trouvé à l'église, tout est nouveau et mal converti à l'exception de neuf familles ». L'église de St-Rémy est en aussi mauvais état que celle de Notre-Dame « Elle est longue de dix cannes, large de quatre, non carrelée ni lambrissée. Deux petites fenètres non vitrées; il faut descendre dans l'église et les eaux pluviales y tombent » (4). Aujourd'hui la ruine est complète. Il ne reste plus que la façade, recouverte d'une lourde chape

(1) Officier de cavalerie qui avait épousé *Rachel Geneste* de Laparade, V. *Rev. de l'Agenais*, 1885, 206, *Noblesse de Laparade*.

(2) *Arch. L.-et-G.* E, Suppl. 1310, (B.B.5,) (liasse).

(3) En 1711, la dîme se payait, à Laparade, le blé 12 un, le tabac et menu grain au 16, le vin à 31 (*Arch. L.-et-G.* C. 32, Série G) (Registre).

(4) *Arch. L.-et-G.* C. 32, Série G (Registre).

de verdure, de ce triste sanctuaire où avait retenti, aux temps héroïques de la Réforme, la voix de Gérard Roussel et d'Aymerici.

Nous reviendrons peut-être un jour sur les procès innombrables, les enlèvements d'enfants, les assemblées illicites (1), la curée des biens des réformés partis à l'étranger. Un juge de Laparade essaya même de s'emparer des biens de *Suzanne Planté* de Clairac, seconde femme du pasteur Lédrier.

A la Révolution, Laparade recouvra la liberté municipale et l'exercice du culte réformé. Son premier maire fut *Paul Geneste Fondelaville*; son nouveau temple, une grange; quelques hommes de bien se dévouèrent au relèvement de tant de ruines. Leurs noms méritent d'être cités à la fin de cet article; ce furent : *Étienne de La Bruyère*, *Paul Geneste*, *Boudet de Touraille*, et *Galliné* (2).

Louis Bastide.

(1) Le pasteur *Martinesque*, pris à Castelmoron et pendu à Agen, le 26 sept. 1687, était de Laparade.

(2) Pour toute cette période voir le récit très exact de Lagarde. Le dossier du procès Lédrier au complet est en notre possession. Le premier maire fut élu par 61 voix sur 73 votants le 13 nov. 1791, sous la présidence d'E. de La Bruyère (*Arch. L.-et-G.* pièce non classée, *procès-verbal*). L'Église réformée doit à la famille Geneste l'emplacement du temple actuel (1825) et de ses annexes, édifiés sur un cimetière protestant clandestin. La grange qui servit de temple appartient à M. A. Galliné, conseiller municipal et vice-président de l'Association cultuelle. Enfin, la belle table de communion de marbre blanc des Pyrénées, en forme d'autel antique, qui se trouve dans le temple, perpétue le souvenir du capitaine Geneste Fondelaville.

APPENDICE

État exact des familles des nouveaux convertis de la paroisse de Notre Dame de Touraille de Laparade.

DANS LA VILLE (1)

David Belly, maître tailleur et *Marie Fauguerolles*.

Moïse Feugère, laboureur et *Marthe Lavergne*.

Quatre enfants. Ne font pas leur devoir ni n'envoyent leurs enfans à l'esglize quoique pauvres.

Jean Genettes, laboureur et *Suzanne Gaval*, 1 enfant.

Jean Roussanes et *Suzanne Felines*, quatre garçons et une fille.

Pierre Messines et *Suzanne Pijon*, un garçon, deux filles.

Marie Sabaté, veuve pauvre mais mal convertye.

Pierre Bèze, munié, et *Marie Feugères*.

Jean Allien, meunier, et *Jeanne Dagan*, deux enfants.

Barthélemy Allien, menuise et *Isabeau Saffin*, deux garçons.

Mathieu Grillon, brassier, et *Marie Delpuch*, une fille.

Jacques Tuilier, meunier, et *Apne Lavergne*, mal convertis.

Jacques Martinal, tonnelier, et *Jeanne Malbinot*, un garçon, trois filles.

Moïse Bertrand de Gabarret, brassier, sa sœur *Marie*, son neveu *Estienne*, quoique pauvres ne vont pas à l'esglise.

Daniel Delmaures, laboureur et *Marie Gaches*, deux garçons, deux filles.

Françoise Reynal, veuve de Jean Estienne, un garçon, deux filles, pauvre.

Moïse Geneste, bourgeois, veuf, deux garçons, deux filles, le père comme les enfants mal convertis.

Germaine Loches, veuve du feu ministre Brimhol, un garçon, *Pierre* 25 ans, une fille *Isabeau*, 15 ans.

Rachel Geneste, femme du Sieur *Joseph de Simony*, maire de la présente ville, vient une fois le mois à la messe et comme par force, mais n'a jamais fait son devoir paschal.

(1) *Arch. L.-et-G.* H, 271, Série G (liasse). Nous omettons les noms des enfants portés sur l'original, ainsi que la formule : « ils ne font pas leur devoir et n'envoyent pas leurs enfans à l'esglize », qui se trouve à la suite de chaque nom. L'original, sans date ni signature, doit être postérieur à 1699, et provient des archives de l'évêché.

Geneste Balthasar, bourgeois, et *Rachel Fort*. Ce sont deux des plus mal convertis du lieu.

Paul Maures (ou Mauras,) bourgeois, et *Marie Geneste*, deux garçons, *Pierre* et *Jacques*. Il est fils de ministre opiniastre et le plus mal converti du lieu.

Pierre Brimhol, bourgeois, veuf, deux garçons, *Pol* et *Jacques*. Il est aussi fils de ministre qui veut toujours disputer et qui ne fait qu'inspirer de l'horreur pour l'esglize à ses enfants et mesme aux autres.

Jacques Badel, vieux bourgeois, deux enfants, *Jacques*, aussi mal converti que le père, *Pierre*, qui avait été vingt ans officier de cavalerie, bon catholique, va à la messe.

Jean Dagan, dit *Delsour*, brassier, et sa femme *Jeanne Chenal*, un garçon.

Pierre Dagan, brassier.

Estienne Dagan, maistre cordonnier, femme catholique, fait son devoir ainsi que ses enfants.

Pierre Bayle, maistre tailleur et *Anne Sageran*, une fille.

Salomon Vigneron, chirurgien, mal converty.

Théophile Couzard et *Marie Vigneron*, mestre chirurgien, deux garçons.

Jean Delmaures, brassier, et *Marie*, deux garçons et deux filles, bien que misérables ne font pas leur devoir.

Jean Bachan et *Izabeau*, sa femme, meteyers mal convertis.

Pierre Bachan et *Marie Martinat*.

Estienne Larrat et *Suzanne Moulade*.

Marthe Planteau, veuve de *Bernard*, brassier, trois garçons, deux filles.

Jean Berdié, brassier, et *Jeanne Audié* ancienne catholique mal convertie.

Antoine Baboulène et *Marthe Estèbe*, deux garçons, une fille, ils ne font leur devoir ny n'envoyent leurs enfans quoique mizérables.

Jacques Dagan de la *Saumade*, tisserand, sa femme est catholique mal convertie.

Jean Couzinet, dit *Rouchon*, brassier et *Suzannes Bartarès*, quatre filles.

Jean Bachan, dit *Petiot*, brassier, et *Anne Sarramat*, deux garçons, deux filles.

Mathelène, veuve de *Picotefarine*, deux garçons et deux filles.

Salomon Dagan et sa femme mal convertis, un garçon.

Marie Geneste, Vve de *Mathieu Saffin*, marchant, un garçon, deux filles. Elle ne fait pas son devoir ny ses deux enfans mais elle a toujours envoyé sa cadette aux instructions.

Deux sœurs de ladicte *Marie*, *Suzanne* et *Judiq*.

Estienne Carmentrand, il est soubs la main de sa mère qui est catholique et qui ne peut pas l'obliger à son devoir.

Marie Saffin, à marier, seule mais très mal convertie.

Mathieu Roze et *Marie Badel*, deux garçons, une fille.

Pierre Paumarède, dit *Brunet*, brassier, veuf, très mal converti.

Jacques Paumarède et *Jean*, sa femme, un garçon.

Mathieu Saffin, sargeur et *Judicq*, sa femme, deux garçons, quatre filles.

Abraham Roze, chirurgien, veuf, trois garçons et deux filles.

Estienne Montilhaud et *Izabeau*, laboureur, quatre garçons et une fille. Il est venu depuis peu du pais estranger et n'a pas fait son abjuration. Aucun ne fait son devoir.

Joseph Bourriquet, à marier.

Marie, sa sœur.

Daniel Allienq, munier, et *Marthe Pulcheron*, deux filles.

Jeanne Bouissou, veuve.

Marie Garrigue, Vve, sa fille, pauvres.

Moïse Geneste Fondelaville, bourgeois, et *Marie Fort*, deux garçons, quatre filles.

Jeanne Chaupi, veuve *Frangui*, une fille.

Jeanne Giscard, veuve *Pierre Gaches*, un garçon, une fille.

Pierre Gadiot, sargeur et *Marie*, un garçon, une fille.

Barthélemy Caud, tisseran, et *Sarah Debert*, un garçon.

Daniel Bertrand, chapelier, et *Jeanne Passabos*, un garçon, une fille.

Pierre Bayle apotiquaire, veuf, une fille.

Pierre Larramat, tisseran, et *Izabeau Saffin*, trois filles.

Estienne Reynal, tonnelier, veuf, deux garçons et une fille.

Pierre Dubosc, bourgeois, procureur d'office et *Izabeau Desclaux*, *Marie Fort*, mère d'Izabeau, trois filles.

Pierre Saffin Laubenque, marchant et *Jeanne Fromentière*, un garçon, trois filles.

Jeacques Badel, jeune, bourgeois, veuf, deux filles.

Jeanne Carmentrand, fille d'un père huguenot, mais d'une mère catholique vivante, tantost elle fait son devoir, tantost elle ne le fait pas.

Veuve Delpuch, dite Durène.

Pierre Charreau, brassier, et *Anne Delpuch*.

Mathieu Allienq, munier, veuf, un garçon.

Persille Feaugère, veuve, un garçon, trois filles.

Pierre Mauberger, brassier, et *Marie*, sa femme, un garçon, une fille.

Izaac Bonnemaire, marchand, et *Anne*, sa femme, un garçon, une fille.

Jean Aillenq, jeune, munier, et *Judicq Charmon*, *Rachel Charmon*, sa belle-mère, un garçon.

Barthélemy Aillenq.

Pierres Gaches, sargeur, et *Izabean Badel*, un garçon, des plus mal convertis du lieu et le mari fait le docteur et se melle de parler de la religion.

Marie Gadal, veuve d'*Abel Deltour*.

Moïze Gadal, brassier, veuf, denx garçons et deux filles.

Izabeau Bertrand et *Margueritte Ber*, pauvres, sans père ny mère et très mal converties.

Moïze Teulet, brassier et *Marie*, sa femme, un garçon, cinq filles. Il n'en a aucun de cette famille qui est pauvre qui fasse son devoir.

Pierre Bonnemaire, sargeur, et *Marthe Dagan*. Deux vieux méchants mal convertis.

Noé Guaydon et *Marie Laboulbène*, tailleur, une fille.

Pierre Bertrand, tonelier, et *Marie Seguin*, sa femme, trois garçons, ils sont trop mal convertis pour faire leur devoir ny envoyer leurs enfans à l'esglize.

Jean Gaches, dit *de la Madonne*, laboureur, et *Judiq*, sa femme une fille.

Judiq Salviac veuve, une fille, pauvre mais des démons suscités par Calvin.

Marie Trabuchar, veuve, un garçon, trois filles, mandians mal convertis.

Pierre Maurer, brassier, et *Marthe Cand*, sa femme, et veuve de *Pierre Moulade*, un garçon, trois filles.

Jean Joli, brassier, et *Izabeau Messines*.

Pierre Chaubi, veuf, laboureur, deux garçons, une fille.

AU VILLAGE DE RIBET

Izabeau Badel, veuve d'*Izaac Cazabonne*, trois filles.

Jean Cazabonne, bourgeois, et *Anne Maury*, une fille.

Abraham Cazabonne, et *Lucie Boutet*.

Moïze Dégals, brassier, et *Marie*, un garçon.

A F. DANNES (?)

Jacques Delqua, laboureur-meteyer, et *Anne Messines*, deux garçons, deux filles.

A FEYTOU

Abel Bertoumeyron, laboureur et *Marie Delpouy*, une fille.
Jacques Albouin, laboureur et *Françoise*, un garçon.

A PRADIGNAS

Jacob Dumas, bourgeois, veuf, un garçon, deux filles, très mal convertis et dont les enfans restent dans l'ignorance (1).
Daniel Gallie et *Jeanne*, sa femme, trois filles.
Pierre Gallie et *Jeanne*, sa femme, un garçon.

A LA BORDEVIEILLE

Les enfans de Monsieur *Dubosc*, qui est en Hollande, *Pierre*, 25 ans, *Alexandre*, *Pol* et *Izabeau*, 15 ans. Ils sont comme le père très obstinés et très mal convertis.
Anne Gallie, veuve et *Estienne Gaches*, meteyer, son fils et *Anne*, sa femme.
Paul Camin, et *Marie*, sa femme, meteyers, deux garçons, une fille.

A LAUBENQUE

Pierre Saffin, sieur de *Laubarède*, bourgeois, *Marianne Brimhol*, sa femme, *Anne Saffin*, sa sœur, trois insignes mal convertis.
Jean Gaches, laboureur.
Autre *Jean Gaches*, laboureur.
Suzannes Gaches.
Anne Geneste, veuve, son mari était brassier.
Salomon Gaches, brassier, seul.

A TOURAILLE

Étienne Gaches, tisseran, femme et une fille.
Jean Menouyre, tisseran et *Judiq Gaches*.
Hélias Faure et *Jeanne Messines*, un garçon.
Jean Faure.
Pierre Bertrand Hosse et *Jeanne Laperche*.
Jeanne Bertrand, veuve de *Péberel*, laboureur, un garçon, deux filles.

(1) *Pierre Aval*, maitre d'école, *Marie Fort*, sa femme, « il a amené autant qu'il a pu les escholliers à l'esglize », « a menassez de les chasser s'ils n'y allaient pas, il a soin de les bien instruire, mais les pères et maires gâtent tout... il y a subject d'en être content. » Note du curé *Mayrac*, *Arch. L.-et-G.* H. 271. Série G. La même liasse contient d'autres certificats donnés à *Aval* ou *Aveil*. L'école est approuvée par l'évêque.

Jacques Cazanobe, brassier et deux de ses petits-fils *Pierre Dégals* et *Izabeau* (*sic*) *Dégals*.

Moïze Messines et *Jeanne Constant*.

Jean Bouissou, brassier.

Pierre Larramat, vieux tisseran et sa femme, un garçon, trois filles.

Moïze Bertrand, laboureur et *Sarra Bouissou*, un garçon, une fille.

A JANDILLE

Marie, veuve de *Moïze Bello*, un garçon, deux filles.

Anne Cardinal, veuve de *Jacques Dechan*, brassier, deux garçons.

A BLANCHARD

Marie Bertrand veuve de *Moïze Messines*, brassier, deux filles.

A CARDAILHAC

Pierre Cusson et *Jeanne* sa femme, un garçon, trois filles.

A PETIT PEYRE

Pierre Bouissou, brassier, veuf, deux garçons, trois filles.

Izabeau Marraud, veuve de *Jean Reynal*, bourgeois, deux garçons, une fille.

Comme les autres mal convertis.

(A) AL TRUQUAT

Moïze Bouissou, brassier, et *Marie Delmaures*, un garçon.

A LACASTAIGNAL

Abraham Desclaux et *Rachel Labréchède*.

Jean Messines, méteyer et *Catherine Bourges*, un garçon.

AUX PORTES DE LAPARADE

Jean Labrunie et *Marie Micouleau*, cinq filles, insignes mal convertis qui ne veullent pas seulement que leurs enfans viennent à l'esglize.

Jean Daudé et *Lafargue*, sa femme, deux garçons.

Ce document est suivi de plusieurs observations. Citons celles-ci :

«Les messieurs de la justice tant royale que seigneuriale seuls catholiques.»

« *Pierre Brignol, Paul Maures,* bourgeois *Pierre Dubosc,* procureur d'office. ce sont ceux qui gattent touts mes paroissiens et qui en destournent une partie. S'ils venaient à la messe je ne doubte pas que tout le reste ne les suivît. »

« On advertit de la naissance des enfans, mais non pas quand il y a des malades, il n'y en a eu que deux fois depuis que je suis dans la paroisse. »

« Presque tous les principaux ont livres hérétiques mais cachés. »

« La plupart vivent que fiancés. »

Documents

LE TESTAMENT D'ANNE DE MATIGNON 24 MAI 1599

Au cours d'un travail sur le seizième siècle, nous avons été amené à faire des recherches dans les archives particulières des familles de Courcival et de Maridor dont l'accès nous a été facilité par la gracieuse autorisation de Madame la marquise de Courcival. Une alliance a réuni les archives de ces deux familles dont la dernière ne s'est éteinte qu'au commencement du XIX[e] siècle. Une des pièces intéressantes que nous y avons trouvées est une expédition à peu près contemporaine du testament d'Anne de Matignon, sœur du maréchal, veuve de Messire Olivier de Maridor, sieur de Vaulx, et huguenote. Cette pièce est datée du 24 mai 1599. En voici la teneur :

Au nom du père et du fils et du Saint-Esprit, je Anne de Matignon vefve de feu messire Ollivier de Maridor vivant chevallier, sieur de Vaux, recognoissant la fragillité de ceste vie qui nous est seullement presté pour un temps que Dieu coupe et tranche à sa vollonté à toutes heures et à tous moments, ay faict mon présent testament escript et signé de ma main; par lequel, avant toutes choses, je rends grâces à mon Dieu mon créateur de ce qu'il luy a pleu me donner la cognoissance de sa sainte vérité et

m'asister de sa divine protection contre tant de misères desquelles j'ai esté assaillie depuis que je suis en ce monde. Je le prie, au nom de son fils bien aymé notre Seigneur Jésus-Christ, de me pardonner mes péchés et mes offenses et m'asister toujours de son Saint-Esprit et de recepvoir mon âme entre ses mains pour lui donner la vie éternelle lorsqu'il luy plaira la retirer de ceste vie terrestre.

Pour ce qui conserne ma sépulture, je veux qu'elle soit faicte sans sérémonie quelconque et avec la simplicité observée par ceux de la religion de laquelle Dieu par sa divine bonté m'a faict la grâce de faire profession.

Quand à mes biens, je donne à Anne de Maridor, dame de Harocourt et à Philippe de Maridor, dame du Liscouët, mes filles puisnées, par préciput et advantage, tous les meubles et autres choses réputées pour meubles, debtes, noms, raisons et actions mobilliaires, or et argent monoyé et non monoyé qui se trouveront en ma succession lors de mon déceps. Item je donne à Anthoinette de Longueval ma petite fille que j'ai nourie avecq moy, la somme de dix mil escuz à prendre sur les plus clers biens de mes acquetz immeubles, laquelle somme sera délivrée à son mary lors de son mariage, pour estre employé en héritage qui sortiront nature de propre à ladite Anthoinette de Longueval et aux enfans de son mariage d'elle; et, au cas qu'elle décède avant que d'estre mariée ou que d'elle n'y ait aucuns enfans, en ce cas je veux que ladite somme appartienne à Marie, Anne et Ester du Liscouet filles de Philippes de Maridor, dame du Liscouet ma fille et, en attendant que ladite Anthoinette soit mariée je veux que ladite somme de dix mil escuz soit mise entre les mains de personnes resceantes et solvables qui en feront profit, pour servir à l'entretènement de ladite Anthoinette, dont elle jouira du jour de l'employ que mes héritiers seront tenus le faire dans un an après mon déceps.

Item je donne à ladite Marie du Liscouet, ma petite fille qu j'ai pareillement nourie, la somme de dix mil livres, à ladite Anne sa sœur, pareille somme de dix mil livres, et à ladite Ester son autre sœur, pareille somme de dix mil livres, à prendre lesdites trois sommes sur les plus clers biens de mes acquests immeubles lesquelles je veux estre déposées par mes héritiers dans un an apprès mon déceps ès mains de personnes rescéantes et solvables qui en feront profit ausdites trois filles, en attendant leur mariage, pour en jouir par elles leurs hoirs et ayant cause.

Item je donne à l'église réformée recueillie à Saumur la somme de deux cents escus pour estre employée aux pauvres et aux nécessités de ladite église comme bon leur semblera.

Item je donne à Jacques de Tronchay, Sr de Launay l'un de mes serviteurs domestiques, pour les bons et agréables services

qu'il m'a faicts, la somme de cent escus; item je donne à Anne Ferreur ma filleule, pareille somme de cent escus.

Item je donne à Ester Rinon la somme de quatre cens livres et à sa sœur Marie, la somme de cent livres.

Item je donne à la Rinone leur mère, pareille somme de cent livres.

Item je donne à mon cuisinier Jehan Gaufier, la somme de cinquante livres.

Item je donne au petit Colas Charon que je nouris en ma maison, la somme de dix écus pour luy ayder à apprendre mestier.

Je nomme exécuteur de mon présent testament maistre Isaac Arnauld advocat en parlement que je prie d'acepter ceste charge et en considération de ceste exécution, je luy donne la somme de cinq cens escus.

Faict escript et signé de ma main ce jourd'hui, vingt-quatrième jour de may l'an de grâce mil cinq cens quatre-vingtz dix-neuf.

Signé : Anne de Matignon.

Suivent trois formules de paraphe, de déclaration devant notaires et de collation, d'où il appert qu'Anne de Matignon qui habitait généralement son château d'Avoir en Anjou, paroisse de Longué, a profité d'un voyage à Paris pour faire son testament et le déposer entre les mains d'un notaire parisien.

Après la belle invocation du début tout empreinte de foi et de ferveur, la première chose qui nous frappe c'est cette constatation qu'Anne de Matignon est huguenote alors que son frère, le maréchal de Matignon, est chargé dans l'Ouest, et particulièrement en Normandie, de la répression des protestants. C'est lui qui poursuivra Montgomery et, à son retour d'Angleterre, le prendra dans Domfront pour l'envoyer à Paris où l'échafaud l'attend. Mais en 1572, au moment de la Saint-Barthélemy, il y a déjà vingt ans qu'Anne a quitté le château de Gaillon, le toit paternel, où le 22 mars 1552 elle a épousé Olivier de Maridor, sieur de Vaulx, de la Freslonnière et de Château-Sénéchal. La Freslonnière, où elle va vivre, est à 14 kilomètres du Mans et l'on sait le gros mouvement de réforme qui a agité le Maine aux environs de 1560. Son époux est écuyer tranchant de Jeanne d'Albret, la reine de Navarre;

elle-même en est dame d'honneur (on sait qu'Antoine de Bourbon avait d'importants intérêts dans le Maine) : les circonstances de son changement de religion s'éclairent donc à nos yeux.

Peut-être aussi pourrait-on trouver là une explication à l'attitude du maréchal, son frère, à l'égard des huguenots pendant ces périodes troublées. Matignon ne nous apparaît pas comme une de ces grandes âmes emportées par une ardente foi religieuse ou philosophique ; ce n'est ni un Monluc ni un La Noue ni un Coligny : c'est un Normand fort avisé, assez maître de lui, point cruel par nature, mais peu enclin aux élans de générosité. Il est fort bien en cour et cependant les protestants lui rendent hommage. Ne faut-il point trouver là peut-être quelque trace d'une influence que la sœur aurait su garder sur son frère ? — Quant au résultat, il est indéniable et une pièce plus indiscutable que toutes les autres en fournit la preuve. C'est une petite lettre que Walsingham, ambassadeur d'Angleterre, lui écrivait peu après la St-Barthélemy pour le remercier de ce qu'il a fait pour ses coreligionnaires et où il ajoute toutes sortes de protestations de dévouement pour Matignon et les siens (1). Une pareille lettre d'un pareil homme implique de la part du maréchal le fait d'avoir donné les gages les plus sérieux au parti qu'il devait combattre.

Un autre point qui nous frappe dans ce testament, c'est d'y voir mentionner les deux filles puînées de la testatrice, ses petites-filles, sans voir paraître nulle part le nom de sa fille aînée ou de sa descendance. Il n'y est même fait aucune allusion. Serait-ce parce que le droit d'aînesse est là pour se charger de faire tout seul son œuvre et parce que le principal de la fortune devait revenir à l'aînée sans qu'il soit nécessaire d'en rien dire? Cette explication ne nous suffit pas. Anne de Matignon eût dit au moins un mot affectueux ou eût laissé quelque souvenir à ses petits-

(1) Cette lettre a été publiée par M. Henri Chardon dans son intéressante brochure : *Le Rôle de Matignon à la Saint-Barthélemy*, Paris, 1906, in-8°, page 60. Cf. *Bull.* 1908, 276.

enfants de cette branche, comme elle fait pour les autres. Il subsiste donc là un « pourquoi? »

Ce doute commencera à s'éclaircir quand on saura que cette fille aînée traitée si différemment des deux cadettes n'est autre que la fameuse dame de Montsoreau, celle-là même dont Alexandre Dumas a fait l'héroïne d'un de ses romans les plus célèbres, celle qui, non pas seulement dans le roman, mais en réalité, joua le rôle principal dans l'affreux drame de la Coutancière où Bussy, le beau des beaux, le brave des braves, fut assassiné par les estafiers du comte de Montsoreau. L'affaire est connue : Mme de Montsoreau avait dû, sous le pistolet de son mari, écrire à Bussy une lettre de rendez-vous auquel Bussy se rendit, le 19 août 1579, pour tomber dans le guet-apens que le mari lui avait préparé.

Que Madame de Montsoreau fût coupable, ceci est une autre affaire et rien n'est moins prouvé. Il y eut dans toute cette intrigue au moins autant de politique que d'amour ou de jalousie. Toujours est-il que la mort d'un homme aussi en vue que Bussy d'Amboise fit beaucoup de bruit à cette époque, ce qui dut violemment mécontenter une femme aussi religieuse et aussi austère qu'Anne de Matignon. Cette austérité, nous en trouvons témoignage dans les derniers entretiens de Jeanne d'Albret, où, sentant la mort venir, elle recommande à son fils de veiller sur l'entourage de sa sœur Catherine et de ne la laisser qu'aux mains de deux ou trois femmes irréprochables, dont l'une est Madame de Vaux, c'est-à-dire Anne de Matignon.

Des deux filles puînées, la première, Anne de Maridor, a épousé M. de Longueval, sieur d'Haraucourt, dont nous ne connaissons pas la religion ; mais la dernière, Philippe, a épousé le sieur du Liscouet, gentilhomme breton, et, pour celle-là du moins, nous savons qu'elle était huguenote fervente, car la première condition qu'elle mit à son mariage avec du Liscouet fut qu'il se ferait huguenot. Elle passe pour avoir été merveilleusement belle : du Liscouet qui l'aimait céda et devint un des chefs huguenots les plus redoutés de sa province. Il est en tout cas certain qu'Anne

de Matignon avait fait ses trois filles huguenotes comme elle.

L'aînée, Françoise, avait épousé en premières noces Jean de Coesmes, sieur de Lucé, certainement catholique, car nous le trouvons en 1574, en Normandie, à tous les sièges contre les protestants; il est tué devant Luzignan. En 1576 elle épouse en secondes noces Charles de Chambes, comte de Montsoreau, catholique également et frère de ce Jean de Chambes qui s'est distingué parmi les massacreurs de la St-Barthélemy. Peut-être ce mariage fut-il peu du goût d'Anne de Matignon, peut-être même, dans ce milieu catholique, Françoise abjura-t-elle le protestantisme et revint-elle au giron de l'église romaine. Ceci, joint au bruit fait autour de son nom, expliquerait cette omission de tout ce qui la touche dans le testament maternel.

Il est enfin un dernier point sur lequel le testament d'Anne de Matignon a appelé notre attention, dès que nous sommes arrivé au passage qui nous a révélé qu'elle était protestante. Nous nous sommes demandé si elle n'avait pas servi d'agent officieux pour négocier le mariage du Béarnais avec Marguerite de Valois. Voici pourquoi : on sait qu'après avoir pensé à ce mariage, Catherine de Médicis s'y était peu arrêtée et que divers autres projets l'avaient remplacé. Celui qui prit le plus de forme et fut poussé le plus loin fut certainement le mariage portugais. Malgré les lenteurs et les tergiversations de la cour de Portugal et de ceux qui prêtaient ostensiblement leurs bons offices, l'Espagne et Rome, Catherine de Médicis et Charles IX croyaient, à la fin de 1569, que l'union désirée allait être conclue. Il n'en fut rien : deux Théatins dont l'influence était considérable en Portugal n'en voulaient à aucun prix. Les dernières conditions qu'ils firent parvenir étaient telles que les yeux s'ouvrirent au Louvre. Entre autres conditions, la France devait renoncer définitivement et pour toujours à toute navigation aux Indes orientales et attendre dix ans que le jeune roi de Portugal devînt adulte. Le ridicule de pareilles prétentions souleva la colère de l'irascible

Charles IX, et, en avril 1570, les négociations étaient virtuellement rompues.

D'autre part une depêche du 4 juillet 1570, de Petrucci, ambassadeur de Toscane à Paris, annonce à son prince qu'on reprend les négociations du mariage béarnais. Dès le 18 juin, le roi écrit à Monsieur de Fourquevaux, son ambassadeur en Espagne, une longue lettre où il se plaint en termes violents et amers de la conduite louche que Rome et l'Espagne ont tenue en cette affaire; il ajoute qu'il n'est, Dieu merci, point embarrassé pour trouver à sa sœur un mari digne d'elle et qu'il lui fera faire un mariage « qui ne sera pas tant agréable » au roi d'Espagne. Et c'est bien là du mariage béarnais qu'il est question, de ce mariage protestant qui horripile le Saint-Siège et inquiète et scandalise l'Espagne.

Or dans les archives de Courcival et de Maridor précitées, nous avons trouvé mentionnée une lettre de Charles IX, du 27 mai 1570, adressée à Monsieur de Maridor, seigneur de Vaulx, le mari d'Anne de Matignon, « par laquelle le roy Charles mende audit sieur de Maridor d'envoyer la dame sa femme, dame d'honneur de la Reyne de Navarre auprès de ladite dame Reyne de Navarre; et se sert de termes très obligeants envers ledit sieur de Maridor (1) ».

Jeanne d'Albret est à La Rochelle, les de Vaux sont près du Mans. Comme cette lettre de Charles IX arrive à point! Madame de Vaux est bien avec la cour, à cause de son frère, le maréchal de Matignon; de plus les de Vaux ne se sont point fait remarquer pendant les événements de 1561 et 1562 où le Mans est tombé aux mains des protestants; Madame de Vaux est justement dame d'honneur de la reine de Navarre; elle est protestante. Quelles autres conditions de plus que celles-là eût-on pu rêver de voir réunies en une seule personne pour renouer les négociations interrompues du mariage béarnais : nom, naissance, situa-

(1) Inventaire des titres de noblesse que produit... messire Charles-Louis de Maridor... défendeur. Contre Charles de La Cour de Beauval... demandeur, suivant exploit du 6 décembre 1697 (Arch. de Courcival et de Maridor 769 A^{m}).

tion suffisants pour donner du poids à ses paroles; d'autre part, elle n'est qu'une femme, ni elle ni son mari n'ont à la cour de France aucun caractère officiel, ce qui permet de la désavouer au besoin. Anne de Matignon ne semble-t-elle pas admirablement choisie pour une telle mission? Et voilà, le 27 mai 1570, une lettre de Charles IX demandant à son mari de l'envoyer auprès de Jeanne d'Albret. Pourquoi, si ce n'est pour ce que nous supposons?

Mais un argument de plus, et non le moindre, est que, à la veille du mariage de Henri de Navarre, alors que la réussite des laborieuses négociations qu'il avait fallu mener à bonne fin ne fait plus de doute, le 5 août 1572 dit un document, le 17 dit un autre document, Catherine de Médicis signe un brevet de dame ordinaire de sa propre maison en faveur de Madame de Vaux qui a perdu sa place de dame d'honneur à la cour de Navarre par la mort de Jeanne d'Albret (1).

Il semble qu'il y ait là un faisceau de circonstances qui, à nos yeux du moins, donne une grande probabilité à notre hypothèse, sans que nous osions pourtant la transformer en affirmation, tant que nous n'en aurons point de preuve matérielle et indiscutable.

Léo Mouton,
de la Bibliothèque Nationale.

(1) Arch. de Courcival et de Maridor. Cotes 853 A[m] et 769 A[m].

AU CAMP DES CAMISARDS

Lorsque Cavallier rédigea ses *Mémoires sur la guerre des Cévennes*, il consacra l'un des chapitres les plus intéressants de son livre à l'organisation de la défense des Cévenols luttant pour la liberté de conscience. Nous en donnons la traduction, l'accompagnant de notes empruntées, pour le plus grand nombre, aux archives du Ministère de la Guerre. Il sera facile de constater que celles-ci confirment les renseignements du récit de Cavallier. Le document lui-même est des plus précieux, car nul n'était plus autorisé que le chef cévenol pour faire connaître la remarquable organisation des troupes camisardes aux premiers jours de l'insurrection. Court, il est vrai, dans son *Histoire des troubles des Cévennes* (t. I, p. 180 et sqq.) a fait de larges emprunts aux *Mémoires*, mais sans les citer, aussi est-il juste de rendre à Cavallier ce qui lui appartient. La relation de Tobie Rocayrol, datée des derniers jours de la guerre, quelques semaines avant la mort de Roland, sur nombre de points, se trouve en parfaite concordance avec les *Mémoires*, aussi pouvons-nous, grâce à ces deux récits, avoir l'idée la plus exacte du camp des Camisards.

FRANK PUAUX.

Je ferai connaître les moyens dont nous usions, pour nous procurer du pain, des armes, de la poudre, des balles, de l'argent et autres choses nécessaires à l'entretien d'une armée. Tout d'abord je dois dire, qu'avec cinq ou six de mes intimes amis, j'avais d'avance fait des recherches dans plusieurs antres et cavernes des montagnes, choisissant celles du plus difficile accès et désignant les unes pour magasins de blé et de farine, les autres pour la fabrique de la poudre et des balles, d'autres comme hôpitaux pour les malades et les blessés, et les dernières pour recevoir les vêtements et les armes pris sur l'ennemi.

Pour le blé, dont nous nous servions pour faire notre pain,

on remarquera, qu'en désarmant les papistes, nous trouvions de grandes quantités de blé et de seigle dans les maisons des prêtres et de leurs fermiers, par la raison que, s'étant enfuis soudainement dans les villes fortifiées, ils n'avaient pas eu le temps de les emporter. J'avais donné ordre cet été (1) d'en transporter une grande quantité dans plusieurs cavernes, éloignées les unes des autres, dans l'espérance d'en sauver une partie, dans le cas où l'ennemi découvrirait le reste.

Comme j'avais, dans ma troupe, des gens de tous les métiers, je réquisitionnai les meuniers pour prendre et moudre, dans les moulins à vent ou à eau, à notre portée, autant de blé que nous pouvions en avoir et faire transporter, à dos d'hommes ou de mulets, la farine dans les cavernes désignées à cet effet.

Il est cependant vrai que lorsque le maréchal de Montrevel vint dans le pays (2), et apprit que nous usions de ce moyen pour faire du pain, il donna ordre de jeter bas tous les moulins à eau et à vent et de les brûler (3). Cependant nous nous servîmes d'une ruse, car, réparant quelques-uns d'entre eux pour prévenir la famine, après avoir moulu notre blé, nous avions soin d'emporter le principal mécanisme et les outils et de les cacher en lieu sûr où nous venions les reprendre quand besoin était. Ce stratagème ne fut jamais découvert par l'ennemi.

Quand nous voulions cuire le pain, nos boulangers prenaient autant de farine qu'il leur était nécessaire, la pétrissant dans les maisons du pays et cuisaient les pains dans des fours que l'on trouvait partout. Lorsque l'ennemi, plus tard, les détruisit, nos maçons les réparèrent (4).

Les pains cuits étaient transportés parfois par des gens dévoués du pays, parfois à dos de mulets. Les compagnies de brigade, comme je les nommais, étaient composées de trois officiers, un maréchal de logis et plusieurs soldats, chacune de garde à leur tour, aussi bien que nos meuniers et nos boulangers et distribuaient le pain à chacun en rapport avec son poste et sa qualité. Cependant ce moyen n'était employé que dans des occasions très rares.

A l'ordinaire, nous vivions grâce à l'assistance de nos amis

(1) L'été de l'année 1703.

(2) Montrevel arrive à Nîmes, le 15 février 1703.

(3) Le Ministre de la guerre écrivait à Montrevel : « Le roi approuve que vous fassiez enlever dans toutes les paroisses du pays gâté, les subsistances que les rebelles y ont amassées, détruire les fours et les moulins écartés. » *Arch. de la guerre*, 179. p. 35.

(4) Le camisard Bonbonnoux raconte qu'ils usaient de tous les artifices dont ils étaient capables, tant pour moudre du blé que pour faire du pain « Nous faisions, ajoute-t-il, rebâtir les moulins qu'on avait démolis et nous les démolissions de nouveau pour n'être pas découverts. » *Mémoires*, p. 42.

qui, sous mains, dans nos marches, nous fournissaient du pain et les autres choses nécessaires, ou grâce aux gens du pays qui y étaient obligés de gré ou de force. Pour le vin que nous buvions, notre contrée étant riche en vignobles et par conséquent abondante en bon liquide, nous n'en avons jamais manqué. Nous avons toujours trouvé des celliers bien approvisionnés, particulièrement ceux des prêtres et de leurs sacristains (1). Je les appelais nos magasins à vin qui nous servirent longtemps, par la raison que mes soldats n'agissaient pas comme le commun de ceux qui, ayant bu à satiété, laissent tout le vin se répandre par terre, car ils étaient très sobres et prenaient un soin particulier, lorsqu'ils avaient apaisé leur soif, de bien fermer les robinets, de telle manière que, revenant parfois au même endroit, nous trouvions les muids dans le même état où ils les avaient laissés, sauf ce que les gens du pays avaient bu, nous réservant le reste.

S'il advenait que nous ne puissions avoir de vin, comme lorsque l'ennemi nous forçait à garder nos bois et nos montagnes, alors comme les soldats de Gédéon, nous buvions l'eau de notre Jourdain, la rivière du Gardon et celle de nos limpides fontaines.

Quant à la viande, nous en avions assez, tout le bétail des champs étant à notre disposition, mais nous n'y avons jamais touché à moins d'y être contraints par la faim, et jamais plus qu'il n'était nécessaire.

Lorsque nous restions deux ou trois jours en un endroit, nous allions à la chasse et rarement nous revenions sans une grande quantité de gibier et par ce moyen, très souvent, nous avons mangé des perdrix, des coqs des bois, des lapins. Mais le lecteur peut bien se demander comment nous nous procurions de la poudre et des balles, en quantité suffisante, pour nous aider à soutenir une guerre aussi longue, étant dépourvus de tout matériel, ingrédients et engins nécessaires pour leur fabrication. A ceci je réponds que nous usions de divers moyens pour nous en procurer et d'abord que nous avions, dans les villes et bourgades, nombre de bons amis qui, secrètement, nous fournissaient de la poudre et autres choses (2).

(1) Montrevel écrivait à Chamillard, ministre de la Guerre : « Il y a une seule caverne où on a trouvé cent pièces de vin que ces coquins y avaient fait apporter de toutes parts par contribution et détail ». *Arch. de la guerre* 1796, p. 24.

(2) « Je vous ai mandé, écrivait Baville à Chamillard le 15 juillet 1703, que j'avais découvert qui donnait la poudre aux rebelles et que je leur avais fait le procès. Les nommés Bremond, salpêtrier et Jonquet ont été condamnés à la roue par le présidial de Nimes, deux autres à être pendus et deux femmes qui les servaient à ce négoce ont aussi été condamnées à mort ; le spectacle de six personnes exécutées a fait un grand exemple à Nimes. On a rasé la maison du salpêtrier. » *Archives de la guerre* 1709, p. 230.

J'envoyai, de temps à autre, quelques-uns de mes soldats à divers endroits, où se trouvaient des magasins où l'on vendait de la poudre, pour en acheter par petite quantité à la fois par crainte d'être découverts. Et nombre de petites quantités en faisaient une grande qui nous était d'un grand secours. Bien plus, nous recevions de la poudre même de l'ennemi, car nous avions trouvé le moyen de faire dire, en secret, à ses soldats, que s'ils voulaient nous en vendre, elle leur serait payée beaucoup plus que si elle était achetée dans les boutiques. La proposition étant très acceptable, ils se rendaient, avec quelques livres de poudre, aux en-droits fixés et après les avoir remises, recevaient le prix convenu (1).

Le trafic en dura assez longtemps. Le maréchal de Montrevel en eut plus tard connaissance et publia une ordonnance par laquelle il était défendu à toute personne, sous peine de mort, de nous fournir de la poudre ou tout autre chose. Cette défense eut peu d'effet, bien qu'il fit dresser des gibets, sur la grande route, où plusieurs soldats furent pendus, ce qui ne détourna pas leurs camarades survivants de risquer leur vie pour avoir du bon argent (2). Mais ce ne furent pas nos seuls artifices pour nous procurer de la poudre, car nous en faisions nous-mêmes, en grande quantité, mais d'une manière qui mérite une relation particulière.

Pendant que je faisais des recherches dans les cavernes des montagnes, je découvris au fond de l'une d'entre elles, une sorte de massif naturel, qui, un peu taillé et aménagé, était capable de supporter une chaudière, en laissant sous elle assez d'espace pour y allumer un feu suffisant à faire bouillir du salpêtre. J'en fis un essai qui réussit si bien que je m'en servis comme d'un modéle pour en établir dans deux autres cavernes, peu éloignées l'une de l'autre.

Par bonheur, nous avions avec nous, à cette époque, deux fabricants de poudre qui se chargèrent de l'ouvrage. Dans ce but, avec quelques soldats ils se rendirent dans de vieilles caves, celliers et autres lieux souterrains, recueillirent tout le salpêtre qu'ils trouvèrent et le firent bouillir dans les chaudières. Ils cou-

(1) Le colonel Marcilly confirme ce fait curieux; il écrivait, le 11 mai 1703, au ministre de la guerre « qu'il était obligé de prendre tout le soin possible à l'égard de son régiment, car il avait reconnu que la poudre trouvée sur les camisards tués venait du bureau de Toulouse et la même que celle de sa troupe ». *Archives de la Guerre*, 1707. p. 270.

(2) Rocayrol a donné le même renseignement : « S'ils avaient de l'argent, écrivait-il, ils débaucheraient la plus grande partie des soldats de leurs ennemis, dont la plus grande partie les arme et leur fournit des munitions de guerre en payant. C'est une chose que je scay très sûrement et si je n'appréhendais des choses fâcheuses je mettrais ici les villes et les noms de ceux qui en fournissent ». *Bulletin*, XVI, 285.

pèrent des branches de saule, très abondant le long de nos rivières et de nos ruisseaux et les brûlèrent, les transformant en fin charbon.

Par la raison que nous manquions des outils nécessaires pour battre une grande quantité de poudre à la fois, nous fûmes contraints d'y suppléer par notre industrie et notre travail. Nous nous procurâmes des mortiers où les soldats, à tour de rôle, broyaient la poudre avec des pilons, accomplissant avec les bras, ce qui ordinairement est fait par la force de l'eau. La poudre bien broyée était mise aisément en grains, étendue ensuite sur des planchers ou des aires faits dans ce but sur le sommet des rochers et des hautes montagnes et séchait bientôt sous les rayons perpendiculaires du soleil.

Ceci fait, ils prenaient soin de la mettre dans de petits barils, sacs et balles de différentes grandeurs que nous trouvions dans les maisons désertes. Je désignai quelques personnes de confiance pour les transporter dans des endroits écartés, et des plus difficiles à découvrir. Il n'y eut jamais, dans notre troupe, plus de cinq ou six de mes intimes amis auxquels je confiais ce secret.

Pour les balles, dont nous nous servions et qui nous étaient aussi nécessaires que la poudre, la nécessité qui n'a pas de loi nous contraignait de chercher, au loin, tout le plomb que nous pouvions trouver et surtout celui des fenêtres des presbytères aussi bien que des Églises. Nous le fondions et le coulions dans des moules que nos forgerons avaient faits en grand nombre. Aussi nous avons eu constamment des balles en grande quantité. Étant un jour dans un village près d'Alais, j'aperçus, par hasard, dans une teinturerie, de grandes chaudières de plomb, pesant près de sept cents quintaux, que je fis transporter immédiatement dans nos magasins, avec autant de promptitude et de soins que si elles eussent été en argent et par la suite elles furent une mine de plomb qui nous assortit de balles, Roland et moi, pour longtemps (2). Lorsque, dans un combat, nous avions dépensé toutes nos munitions de plomb et que nous étions loin de nos magasins, nous ne nous faisions par scrupule de faire des balles de tous les plats et vaisselles d'étain que nous pouvions prendre. Les blessures faites par cette espèce de métal étaient très dange-

(1) « Je fis arrêter, écrit Julien, le 17 février 1704, un paysan chez lequel on trouva du plomb ôté des vitres. » *Arch. de la Guerre*, 1798, p. 22.

(2) Montrevel signale le fait à Paris : « Les rebelles, écrit-il, allèrent avant hier à minuit dans un des endroits, où un marchand de cette ville (Alais) avait fait construire deux grandes chaudières de plomb, ils les coupèrent en gros morceaux et les enlevèrent, cela leur donne près de trois milliers de plomb. » Lettre du 9 sept. 1764. *Archives de la Guerre*, 1708, p. 98. Le chiffre de 700 quintaux doit certainement provenir d'un erreur de traduction, celui indiqué par Montrevel correspond mieux à la réalité.

reuses et il n'y eut que quelques soldats ennemis de guéris de ceux qui avaient eu le malheur d'être ainsi blessés. Ce qui donna lieu à un faux bruit répandu longtemps dans le pays que nous empoisonnions nos balles. La vérité est que nous ne nous sommes jamais servis de balles d'étain que lorsque nous n'avions pas ou que nous ne pouvions nous procurer de plomb (1).

J'en viens maintenant à nos hôpitaux. Nous avions des cavernes exprès pour cet usage et lorsque l'un de nous était malade ou était blessé dans un combat, il y était immédiatement transporté et bien soigné, car j'avais eu soin, avant, d'avoir sous la main, des matelas et des remèdes dont on nous avait pourvus dans ce but.

Il y avait aussi deux habiles chirurgiens parmi nous qui avaient des aides pour les assister. Ils prenaient un soin spécial des malades et des blessés et comme ils regardaient leurs patients comme des frères, ils les traitaient comme tels, si bien qu'ils étaient promptement guéris et que bien peu moururent entre leurs mains (2).

Si l'on s'enquiert d'où nous venait l'argent, la force et le nerf de la guerre, je réponds que quelquefois nous en avions un peu et quelquefois pas du tout. Il y avait dans le pays quelques personnes charitables qui, de temps à autre, sous mains, nous envoyaient de petites sommes mais je n'ai jamais pu découvrir leurs noms. Généralement nous trouvions de l'argent dans les poches des officiers et des soldats tués dans les combats. Tout cet argent, procuré de diverses manières, était employé à acheter des souliers, des chapeaux et autres choses nécessaires pour ceux qui en avaient besoin (3).

J'imaginai une méthode particulière pour l'habillement de mes soldats. N'importe où nous nous étions battus, et avions remporté la victoire, j'ordonnais de dépouiller les corps de tous nos ennemis tués, et de transporter leurs vêtements et autres objets, dans des endroits désignés dans ce but. Si l'un de nous

1) Bâville écrivait à Chamillard, le 20 avril 1703 : « On a trouvé un assez bon nombre de fusils chargés de balles d'étain, avec un grain de bled, ce qui est la marque des rebelles ». *Archives de la guerre* 1709, p. 109. Montrevel a même affirmé que les camisards se servaient de balles d'argent « Vous verrez écrivait-il à Bâville, par une lettre de M. de Latude que je joins à celle-ci, la magnificence de Messieurs les Camisards qui font leurs balles d'argent. » (Nîmes, 7 avril 1703).

2) Les deux chirurgiens s'appelaient Chabrier et Tavan.

3) Les Camisards firent parfois un buttin considérable. Après la défaite de la Jonquière aux Devoirs de Martignargues, « comme les officiers tués, dit le *Journal des Camisards*, p. 67, étaient tous des gens opulents, pour la plupart des aisnés de maison, ils avaient des hardes magnifiques, des bagues, des boucles, des diamants de prix et tout leur argent dans leur bourse. La plupart avaient 150 à 200 louis, jugez du renfort que cela donne aux Camisards. »

venait à manquer de bas, chapeaux ou autres choses, on les avait sous la main.

Dans le commencement de notre insurrection, je faisais usage des vêtements pris sur l'ennemi, mais teints d'une couleur différente de celle qu'ils avaient auparavant pour ne pas tromper nos amis. Mais instruit par la prise de Servas, que l'ennemi, à la vue de ses propres couleurs, pouvait nous prendre pour ses amis et se laisser approcher et surprendre, je gardai plusieurs de ses habillements sans les teindre et dans plusieurs occasions je m'en servis avec succès, comme il apparaîtra dans la suite de ces *Mémoires* (1).

. . . .

Pour l'ordinaire les soldats endurent, avec patience, toutes les privations auxquelles ils sont exposés durant la campagne, dans l'espérance d'aller en hiver dans de bonnes garnisons et d'y oublier tous leurs labeurs et toutes leurs fatigues dans un long repos, en se défendant contre le froid près d'un bon feu et recouvrant leurs forces à une bonne table. Mais nous, nous manquions de tout, privés de maisons, de lits, de vivres, de pain, d'argent, devant combattre la faim, le froid, la neige, la misère, la pauvreté, ennemis de beaucoup plus barbares et plus forts que nos ennemis ordinaires.

Le général Broglio, aussi bien que ses amis, croyaient et espéraient que, bien qu'ils n'eussent pas été capables de nous détruire par l'épée, les intolérables misères de l'hiver leur rendraient ce bon office et que nous serions en grand danger de périr de faim ou de froid (2). Mais le Dieu tout-puissant l'empêcha par sa protection et, par des moyens inattendus, sa providence ordonna si bien les choses, qu'à la fin de l'hiver, nous nous trouvions en vie et en meilleures conditions que nous ne l'attendions. A la montagne de l'Éternel il y sera pourvu (3).

(1) Terrien, curé de Montpezat, qui fut l'un des informateurs les plus sûrs de Bâville écrivait à Chamillard, le 30 avril 1703 : « Un homme m'assura l'autre jour que dans une petite troupe qu'il avait rencontrée, composée seulement d'une quarantaine, il en avait remarqué plus de vingt habillés comme les soldats du roy qui sont ou des déserteurs ou des habits qu'ils ont pris aux soldats qu'ils ont tués. » *Archives de la Guerre*, 1708, p. 77.

(2) Le comte de Montbeton-Peyre écrivait à Chamillard, le 20 novembre 1702 : Il y a apparence que les révoltés phanatiques des Cévennes seront dissipés. L'hiver très rude et qui a commencé vivement, la mort de leur chef (Laporte), la punition sévère de leurs frères et l'entrée dans les Cévennes de plusieurs troupes contribuent entièrement à leur disparition et ruinent entièrement le pays. J'ose dire que, si on avait voulu il en aurait bien coûté moins au roi et au peuple. » *Arch. de la guerre*, 1619, p. 100.

(3) Allusion au sacrifice d'Isaac, quand Abraham eut sacrifié le bélier. « Il appela le nom de ce lieu, l'Éternel y pourvoira. C'est pourquoi on dit aujourd'hui : en la montagne de l'Éternel, il sera pourvu ». *Genèse* XXIII, 14.

Mais, pour en venir aux détails, lorsque nous arrivions en un endroit, quelques-uns de nos hommes étaient envoyés dans les villages environnants, pour donner l'ordre aux habitants de nous fournir du pain et autres choses nécessaires et pour leur défendre, sous peine de voir leurs maisons brûlées, de donner à l'ennemi aucune indication sur notre marche. Les gens du pays ne manquèrent jamais, soit par crainte, soit par affection, de nous apporter ce que nous avions requis. De notre part nous agissions très honnêtement avec eux, n'exigeant rien qui ne fût absolument nécessaire à notre subsistance (1). La contrée abondait encore en toute sorte de ressources, n'ayant pas été pillée par les troupes royales, aussi la perte qu'ils subissaient de notre fait n'était pas bien considérable, car nous n'étions que quatre-vingts, tous les autres ayant regagné leurs demeures, et nous ne pouvions causer une grande disette ne restant jamais plus d'un jour ou deux au même endroit pour ne pas être à charge au peuple de la contrée et pour cacher notre marche à l'ennemi (2).

D'ailleurs nous avions, dans le pays, de nombreux amis, très dévoués, qui, secrètement, nous approvisionnaient de vivres et autres choses nécessaires, en ayant soin de les faire transporter, la nuit, dans des granges écartées en en donnant connaissance à quelques-uns d'entre nous. C'était secrètement aussi que nous allions les chercher, sans jamais rencontrer nos bienfaiteurs auxquels nous aurions été très contents de retourner nos remerciements (3). Les moutons, dans les champs, étaient à notre disposition, mais nous n'en prenions jamais que lorsque nous en avions une absolue nécessité...

Pour nos abris, nous nous servions, dans les temps de pluie ou la nuit, de masures ou de bergeries, construites dans ou près des forêts et nous nous estimions heureux quand nous trouvions une pierre ou un morceau de bois pour en faire un oreiller, et un peu de paille ou des feuilles sèches pour y coucher avec nos

(1) Baville rapporte que le Camisard Rastelet mis à la question avait dit : « que quand les révoltés ont besoin de vivres, ils font des détachements pour en envoyer chercher dans tous les villages ; que les paisans leur donnent en quelque lieu qu'ils aillent, pain, viande et vin sans rien payer et plus qu'il ne leur faut ». *Arch. de la guerre*, 1709, p. 56.

(2) Ce chiffre de quatre-vingts correspond à l'état de la troupe commandée par Cavallier pendant l'hiver de 1702; l'année qui suivit, il fut plus grand et s'éleva jusqu'à quinze cents.

(3) Le général Julien, parlant de la complicité des habitants, écrivait, le 12 mai 1703, à Chamillard : « Ils sont dans une continuelle correspondance avec les attroupés, les aident de tout ce qui leur manque, se privent de la moitié d'un pain pour la leur donner la nuit; feraient dix lieues pour les avertir du moindre mouvement des armées du Roy et, en un mot, ils ont la fureur dans le sang et sont plus Camisards que les rebelles attroupés. Voilà la véritable situation des communautés. » *Arch. de la guerre*, 1707, p. 272.

vêtements. Nous dormions, dans cet état, aussi tranquillement et aussi profondément que si nous avions été couchés dans un lit de plumes.

Le temps était extrêmement froid et nous avions grande occasion de faire du feu, mais réfugiés, le plus souvent, dans les bois, nous faisions de grandes quantités de fagots, que nous allumions et, nous asseyant autour, nous nous réchauffions.

Nous passâmes, de cette manière, un quart de l'année (1), allant par monts et par vaux, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, à travers de grandes forêts, sur de hautes montagnes dans la neige profonde et sur la glace. Et cependant, malgré la dureté de la saison, la rareté de nos provisions, les marches et contre-marches que nous étions continuellement obligés de faire et qui ne nous laissaient que rarement le temps de laver l'unique chemise que nous avions sur le dos, pas un seul de nous ne tomba malade. On aurait pu voir sur notre visage un teint aussi frais que si nous eussions été nourris avec les mets les plus délicats.

A la fin de la saison, nous nous trouvions dans de bonnes dispositions et encouragés à commencer la campagne qui allait s'ouvrir.

La principale raison de notre prise d'armes fut d'éviter d'aller à la messe aussi bien que d'échapper à la persécution, et d'obtenir la liberté de servir Dieu comme il nous le commande. Aussi dans nos forêts et dans nos déserts notre plus grand soin et notre plus grand besoin était de nous appliquer à nos exercices religieux. Je ne peux donc tarder plus longtemps à donner une courte description de nos saintes assemblées, puisqu'elles s'étaient formées sur les ruines de nos temples. A ces fontaines sacrées, nous puisions joie et consolation dans nos épreuves et nous y recevions cette force qui nous permettait d'endurer les calamités sans nombre que chaque jour nous endurions. Là, séparés des bruits du monde, et regardant au ciel, nous nous appliquions, sans cesse, à écouter la parole de Dieu et à chanter, à haute voix, les louanges de notre créateur. C'était là, pour tout dire, que par nos ferventes prières, nous nous sentions armés de ce courage qui nous rendait capables de regarder résolument tous les dangers, même la mort, et de remporter des victoires inattendues.

Qu'il nous soit permis ici de donner quelques renseignements sur nos pasteurs, les lieux et le temps de nos assemblées et notre discipline ecclésiastique.

Pour nos pasteurs, il est vrai que nous n'en avions aucun de ceux qui, autrefois, avaient servi nos Églises ; de longue date ils avaient été bannis du royaume ou pendus. Mais parmi nous se

(1) Les premiers mois de 1703.

trouvaient quelques personnes de notre propre pays qui, s'étant consacrées elles-mêmes au saint ministère, ou suffisamment instruites pour être qualifiées pour cette charge, furent assez zélées et assez charitables pour devenir nos Aarons et nos Lévites.

A l'époque où j'étais dans les Hautes-Cévennes avec le capitaine Laporte (1), se trouvait parmi nous Salomon né au Pont de Montvert, âgé d'environ trente-cinq ans. Il avait surtout employé son temps à lire et méditer les Saintes Écritures, si bien qu'il en savait par cœur la plus grande partie. Aussi dès qu'il nous eut donné les preuves de sa capacité, par son humilité comme par ses exhortations personnelles, les commandants de notre troupe, en notre nom à tous lui exprimèrent le désir qu'il devînt notre pasteur, lui promettant, dans ce cas, de le regarder et de le respecter comme tel à l'avenir.

Salomon, prenant ces circonstances en considération, accepta la proposition et s'acquitta des devoirs du ministère de la même manière que nos anciens pasteurs ordinaires le faisaient, alors que nos Églises existaient encore.

Trois semaines après notre insurrection dans les Basses-Cévennes, Saint-Paul, appartenant à une bonne famille de Vivarais, vint nous rejoindre dans les bois de Vézenobres : C'était un jeune homme qui avait été étudiant en théologie dans l'intention de se consacrer au ministère. Nous ne le savions pas d'abord mais dès que nous l'apprîmes, après avoir entendu deux ou trois de ses sermons d'épreuve, nous le suppliâmes de devenir un autre de nos pasteurs. A cette occasion nous eûmes un jeûne les deux dimanches suivants, pour implorer sur lui les bénédictions divines et le troisième, il célébra pour nous la sainte Cène.

A la fin de juillet de l'année 1703, Moïse, né à Uzès, vint à nous (2). Son père, très instruit dans les Saintes Écritures, prit soin, comme un bon père, de lui communiquer sa piété et sa connaissance de la Bible. Ses pieuses exhortations nous en donnèrent bientôt la conviction, aussi nous lui exprimâmes le désir qu'il prît sa part dans le ministère.

Au mois d'août suivant, Daire, d'Uzès, et, peu après, deux autres personnes, sur la preuve de leur instruction et de leur bon caractère, furent aussi reçus au nombre de nos ministres. Je ne veux pas faire mention de leurs noms par la raison qu'ils sont peut-être encore vivants dans le pays et qu'ils seraient mis à

(1) Laporte fut le premier qui conseilla aux Cévenols traqués par de Broglie, après l'affaire du Pont de Montvert, de résister à leurs ennemis et organisa la première troupe de « mécontents », comme on les appela tout d'abord.

(2) Moïse, Nicolas, était cardeur de son état et fils d'un jardinier d'Uzès. Rocayrol le désigne comme « prêchant ordinairement à la troupe ». *Bulletin*, XVI, 279.

mort, aussitôt découverts. Et la raison pour laquelle je n'en ai nommé que quatre c'est qu'ils sont morts depuis longtemps. Saint-Paul, après avoir prêché parmi nous pendant un an et demi, fut tué dans un combat près de Saint-Hippolyte et le même sort arriva à Moïse peu après. Daire, à la fin de l'année 1703, fut pris près du Pont de Camarès et roué vif sur l'échafaud à Montpellier. Quant à Salomon, il prêcha dans les Hautes-Cévennes, jusqu'à la mort du capitaine Laporte auquel il succéda, s'acquittant en toute occasion, extrêmement bien, de son double devoir de pasteur et de commandant. Plus tard il quitta le royaume et prêcha, avec grande approbation, à Genève (1).

Comme le nombre de nos pasteurs augmentait, ils s'entendirent eux-mêmes pour l'ordre de leurs fonctions et officiaient à tour de rôle. Ils lisaient toujours la liturgie en usage dans toutes les Églises de France depuis la Réformation, prêchaient deux fois chaque dimanche et faisaient la prière du soir. Lorsque nous étions obligés en marche de retarder nos devoirs religieux, la première chose que nous faisions, bien que nous arrivions toujours très tard, était d'aller à la prière. Nous ne chantions jamais les psaumes qu'à haute voix. Nos pasteurs baptisaient les enfants et donnaient la Sainte Cène quatre fois par an et mariaient ceux qui en avaient le dessein.

Au moment où nous allions attaquer l'ennemi ou lorsqu'il venait nous attaquer, l'un de nos pasteurs, à notre tête, priait et nous exhortait à combattre avec courage. Alors nous commencions à chanter un psaume, descendant en chantant vers le bas des collines, si bien que notre chant répété et multiplié par les échos du voisinage faisait croire aux ennemis que nous étions plus nombreux que nous ne l'étions en réalité et les remplissait de terreur (2).

Pour les lieux de nos assemblées religieuses, nous n'en avions pas de particuliers, mais durant notre pèlerinage, nous cherchions dans les forêts quelque endroit ou quelque caverne assez spacieuse pour les auditeurs. Nous ne manquions jamais de donner avis, de bonne heure, aux protestants du voisinage du lieu et de l'heure de nos réunions. Nous prenions un soin spécial de

(1) Salomon Couderc fit sa soumission en octobre 1704. Baville écrivait à Chamillard, le 1er novembre de cette année : « Salomon est le grand prophète des Cévennes et y a trop de crédit pour l'y laisser, je luy ai fait prendre le parti d'aller à Genève, il partira d'ici le 7 du mois prochain. » *Archives de la guerre*, 1799, p. 336.

(2) L'auteur anonyme de l'*Histoire des Camisards*, I, p. 243, raconte qu'un officier qui avait servi dans la guerre des Cévennes lui disait : « Quand ces diables-là se mettaient à chanter leur b... de chanson : *que Dieu se montre* (le psaume LXVIII), nous ne pouvions plus être les maitres de nos gens, ils fuyaient comme si tous les diables avaient été à leurs trousses. »

placer des sentinelles à des distances convenables, afin que, dans le cas de l'approche de l'ennemi, elles pussent nous avertir à temps de nous retirer, s'il était supérieur en nombre, ou de combattre si nous l'égalions. Nous avons eu parfois plus de deux mille assistants dans nos assemblées (1).

Pour que toutes choses fussent faites avec ordre et décence, nous avions choisi parmi nous des anciens, qui, pour la plupart, avaient rempli, autrefois, cette charge dans nos Églises. Nos inspecteurs prenaient un soin spécial des pauvres et des malades et subvenaient à tous leurs besoins. Ni querelles, ni haines, ni calomnies, ni vols n'étaient connus au milieu de nous. Tous nos biens étaient en commun, nous n'avions qu'un cœur et qu'une âme ; tous jurons, blasphèmes, paroles obscènes étaient complètement bannis de notre société. Heureux temps s'il eût toujours duré !

(1) Le brigadier Planque écrivait à Chamillard, le 13 novembre 1703 « qu'à Nages, deux mille hommes ou femmes s'étaient assemblés pour entendre prêcher, y étant venus de tous les villages voisins par ordre du dit Cavallier ». *Archives de la guerre*, G, 1708, p. 246.

Mélanges

NOTES SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Agrippa d'Aubigné est un de ces auteurs — qui sont des hommes — auxquels s'attachent passionnément, pour ne plus les quitter, ceux qui les ont aimés une fois. Les rudesses de sa nature et de son langage, l'intransigeance de sa vie et de son style, le mystère qui plane sur certaines périodes de son existence malgré la complaisance qu'il a mise à se raconter, les obscurités qui abondent dans ses *Tragiques*, lesquels sont pourtant l'épopée d'une époque assez connue, ont depuis longtemps rebuté de nombreux lecteurs. D'autres, au contraire, à qui le mot de génie vient naturellement aux lèvres pour caractériser quelques-unes des pages immédiatement saisissables du grand huguenot, trouvent à ses énigmes un attrait puissant. Ils n'acceptent point d'abandonner sans les avoir brisés, des « os médullaires », dont l'intime substance, ils le pressentent, doit être vivifiante et savoureuse.

Le XIXe siècle a vu naître quelques-uns de ces amateurs, entre autres MM. Lalanne, Ch. Read, Réaume. Malgré leur travail, la besogne de leurs successeurs reste considérable encore. Gagné tout récemment à d'Aubigné par la lecture de l'*Histoire Universelle* et confirmé dans notre enthousiasme de néophyte par le récent ouvrage de M. S. Rocheblave (1), nous transcrivons à notre tour, en toute modestie, quelques notes.

§ 1. — Le Printemps. — Composition du recueil primitif. Date de la préface.

On sait que MM. Eug. Réaume et Caussade ont publié une édition des œuvres de d'Aubigné en 4 volumes in-8°

(1) Voir *Bull.* 1910, p. 182.

(I 1873, III 1874, II et IV 1877) (1). L'*Histoire Universelle* n'y figure point (ce qui peut s'expliquer), mais les éditeurs n'ont pas imprimé, pour des raisons qui paraissent insuffisantes, toutes les pièces que leur fournissait le manuscrit Monmerqué (2). Leur grand mérite est d'avoir voulu reproduire la totalité des manuscrits d'Agrippa que M. le colonel Tronchin conserve au château de Bessinge, près Genève. « A cet effet, disaient-ils en 1873 (3), nous avons lu tout ce qui était lisible, déchiffré tout ce qui se pouvait déchiffrer, ne négligeant les brouillons que si nous en retrouvions ailleurs une reproduction plus nette, recueillant encore dans les premiers quelques notes intéressantes. » L'écriture des secrétaires de d'Aubigné, et la sienne même étant fort difficile, il n'y a pas lieu de s'étonner sans doute si des critiques récents ont pu relever des erreurs de lecture commises par leurs devanciers. Le vrai malheur est que les deux éditeurs n'ont pu donner à leur œuvre un achèvement digne d'elle en décrivant eux-mêmes la manière dont ils l'avaient poursuivie. La mort de M. Réaume et « une série de difficultés » ont renvoyé jusqu'aux années 1891 et 1892 la publication des deux derniers tomes de l'édition, qui contiennent une notice biographique, des notes et des variantes, une table et un glossaire, et aussi une notice bibliographique impatiemment attendue, et malheureusement insuffisante. M. Legouez, pour rédiger ces deux volumes a utilisé les papiers de M. Réaume, mais il n'a pu suppléer à leur indigence, et il nous manque « la description détaillée des œuvres manuscrites » que M. Caussade devait écrire (4).

Il se trouve par conséquent que l'édition qui reproduit les manuscrits de Bessinge n'en fournit nulle part un catalogue détaillé. M. Legouez en a été réduit, pour dresser un simple inventaire sommaire, à fondre deux listes établies vingt ans auparavant, en 1863, par

(1) Voir *Bull.* 1905 p. 249.
(2) *Ibid.* p. 230. Voir Réaume IV, 393, 400 et Van Bever (*Œuvres poétiques choisies de d'Aubigné*; Paris 1905), p. 204.
(3) Réaume I, *Introduction*, p. XXVI.
(4) Réaume I, *Introd.* p. XIC.

MM. Merle d'Aubigné et Ch. Read pour le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français* (1). Nous sommes donc actuellement dans l'impossibilité de savoir : 1° si tous les papiers de Bessinge qui concernent d'Aubigné ont été communiqués à MM. Réaume et Caussade (2) ; 2° si l'édition Réaume est (l'*Histoire Universelle* et ce qui s'y rapporte mis à part) aussi complète que ses auteurs souhaitaient qu'elle le fût, c'est-à-dire si elle contient bien du moins tout ce qu'ils avaient copié à Bessinge (3) ; 3° si les éditeurs ont pu respecter l'ordre dans lequel les poésies de d'Aubigné sont conservées à Bessinge, et, dans le cas contraire, dans quelle mesure les groupements que ceux-ci ont constitués, sont légitimés par des annotations ou des dispositions de l'auteur.

Nous insistons sur ce dernier point. En tête du troisième volume des manuscrits se trouve la liste, dressée le 27 février 1633, des papiers de d'Aubigné remis par sa veuve et son fils Nathan à Théodore Tronchin. Ils constituaient alors 17 livres ou paquets. Ils ont été, depuis, cartonnés à Bessinge en 10 volumes. M. Ch. Read, qui a copié la pièce (4), n'eut pas le temps de vérifier si les 10 volumes contenaient la totalité des liasses de 1633. M. Réaume, qui a procédé à cette intéressante vérification, se contente de nous dire que « ce legs précieux a traversé deux siècles et demi *à peu près intact* » (5). Mais il serait nécessaire, avant tout, d'apprendre si les recueils ou les liasses de 1633, en passant dans les volumes actuels y ont dispersé leurs diverses feuilles, ou s'ils y ont conservé leur cohésion d'alors. Est-il possible, en particulier, de distinguer, dans les volumes actuels, le livre n° 1

(1) Legouez V, p. 196; *Bull.* 1863, pp. 309 et 465.

(2) On remarquera que le tome IV, p. 391, donne trois pièces « retrouvées après la publication du tome III, qui auraient dû y figurer, et qui proviennent des manuscrits Tronchin ». N'en pourrait-on pas retrouver d'autres?

(3) Le catalogue sommaire permet de constater seulement qu'il manque à l'édition, avec les notes et les fragments qui ont rapport à l'*Histoire*, un recueil d'épigrammes latines, et un autre de poésies, latines également, intitulé *Iambonica*.

(4) *Bull.* 1863, p. 467.

(5) Réaume I, *Introd.* p. XIV.

de 1633 « pleins de diverses poésies de jeunesse », des livres n° 2, n° 3 ou n° 4 qui contiennent « diverses poésies » ou de « petites pièces », et des paquets n° 9 ou n° 11, formés de « pièces diverses, vers, et autres pièces » ?

La question a son importance. Une réponse précise permettrait probablement de mieux saisir les phases successives par où a passé le recueil que d'Aubigné, dans ses Mémoires, appelle son *Printemps*, d'un titre qui se retrouve dans ses manuscrits. Il y chantait, on le sait, sa passion malheureuse pour Diane Salviati, la jeune châtelaine de Talcy.

Comme nous ne pensons pas que des recherches de ce genre soient poursuivies de sitôt dans une collection dont l'abord n'est pas facile, on nous permettra de hasarder quelques vraisemblances, en nous fondant sur les faits jusqu'ici mis au jour.

M. Réaume (1), se référant au huitième volume des manuscrits Tronchin, et à une Table « fort incomplète », de la main de d'Aubigné, qui lui a servi, dit-il, « à mettre quelque ordre dans la disposition des livres du *Printemps* », réunit sous ce titre, après la *Préface* en vers (*Prends ton vol, mon petit livre*), 1° les cent sonnets de l'*Hécatombe à Diane*, 2° des *Stances* (au nombre de 22), 3° des *Odes* (au nombre de 42).

Fort heureusement, M. Read nous fournit une description au moins sommaire de cette table des matières, rédigée par d'Aubigné sur une feuille volante (2). Elle se réfère évidemment, comme on va le voir, à un projet antérieur à celui que présente l'édition Réaume. « En tête, dit M. Read, se trouve cette ligne inachevée : *La jeunesse de*..., indiquant qu'il avait songé à adopter ce titre. Puis le mot *Préface*. Puis la liste des sonnets, ou *Ier Livre* : l'*Hécatombe*. (Il est à remarquer que cette liste ne comprend qu'un choix de 81 sonnets.) Enfin *IIe Livre : Stances* (au nombre de 37), et *IIIe Livre : Odes* (au nombre de 70) ».

(1) III, p. 67, note. Voir *Bull.* 1863, p. 466.

(2) Agrippa d'Aubigné. *Le Printemps* (publié par Ch. Read), Paris 1874, p. XVI.

Constatons enfin que le manuscrit Monmerqué, où M. Read, le premier, a reconnu des poésies de d'Aubigné corrigées de sa propre main, et qui a appartenu à Constant d'Aubigné son fils, semble nous transporter à une période antérieure encore. Ce recueil de poésies du XVIe siècle contient dans un désordre complet : la *Préface* mentionnée deux fois plus haut, 26 des *Stances* et 22 des *Odes* cataloguées dans la table précédente, et 30 autres pièces d'Agrippa (dont quinze ne se trouvent plus dans les manuscrits de Bessinge). *En revanche, il ne renferme pas un seul des sonnets de l'Hécatombe.*

De l'examen et de la comparaison de ces trois données nous croyons pouvoir tirer les conclusions suivantes : 1° Le titre de *Printemps* n'a été imaginé par d'Aubigné que tardivement (les poètes ne parlent guère de leur printemps que lorsqu'ils sont dans leur automne ou leur hiver). 2° Les *Stances* et les *Odes* sont antérieures à la collection des sonnets. 3° L'*Hécatombe*, conçue en dernier lieu, n'est arrivée que lentement au chiffre des cent pièces que son titre obligeait le poète à fournir.

La lecture du *Printemps* dans l'édition Réaume (1) nous conduit à des déductions pareilles.

Un simple coup d'œil révèle entre certains sonnets de l'*Hécatombe* d'une part, et les *Odes* ou les *Stances* de l'autre, des rapports si étroits, qu'ils ne s'expliquent que par des reprises conscientes et des transformations voulues. Or ce sont manifestement les sonnets qui ont été écrits les derniers.

Qu'on lise, par exemple, les *Stances* III (p.78) :

Je verray aux Enfers les peines préparées
A celles-là qui ont aymé légèrement...
Aultre punition ne faut à l'inconstante
Que de vivre cent ans à goutter les remortz
De sa légèreté inhumaine, sanglante.
Les (2) mesmes actions luy feront mille mortz
Ses traicts la fraperont, et la playe mortelle
Qu'elle fit en mon sein resaignera sur elle.

(1) Tome III.
(2) Lire sans doute : *Ses. Ses mêmes actions*, c'est-à-dire *ses actions mêmes*

Le sonnet 100 (p. 65), en est issu :

Au tribunal d'amour, apprès mon dernier jour
Mon cœur sera porté diffamé de brûlures...
Il saignera sur toi, et compleignant d'injures
Il demandra justice au juge aveugle Amour.

Qu'on voie encore comment, dans les *Stances* X (p. 89) un mot :

Mais, las ! donne, déesse, à l'amant qui souspire,
Ou la grâce ou la mort !

a fourni tout le sonnet 10 (p. 20) qui s'achève par ces vers :

Tu ne veux me tuer, ne m'oster de prison
Ny prendre ma rançon, ny me donner la vie.

Pareillement l'*Ode* VI (p. 130) a donné la matière du sonnet 7 sur le combat de la Fortune et de l'Amour.

De l'*Ode* VII (p. 131) qui rappelle au poète une heure d'abandon de Diane,

O giron, doux support, beau chevet émaillé
A mon chef (1) travaillé !

est sorti le sonnet 19 (p. 24)

O giron, doux support au chef qui se lamente...

L'*Ode IV* :

Tu veux me contraindre, inhumaine
Mettre la glace avec l'ardeur
T'aimer sans folie et fureur ?...
... Je ne puis, Diane, en t'aimant,
Guérir de rage et de furie !

triste souvenir des heures où sa brusquerie et sa violence passionnée avaient effrayé sa hautaine maîtresse, s'est transformée en deux sonnets, semblables l'un à l'autre,

(1) Ma tête.

où il a entremêlé à ses cris des allusions mythologiques (sonnets 92 et 93, p. 61).

Excusez les effets de l'amour aveuglée
Excusez la fureur ardente et déréglée...
... Je confesse, j'eu tort, quand d'un accent amer
Sans feindre j'éclatay mes passions sans feinte...

Un dernier exemple, enfin, est péremptoire. Il nous est fourni par les *Stances* XV (p. 96).

Ores es-tu contente, ô Nature meurtrière
De ses plus chers enfants impitoyable mère
Tigresse sans pitié?
As-tu saoullé de sang ta soif aspre et sanglante?
... Si cet œil ravissant qui me mit en servage
N'eûst fait naistre l'espoir au rais (1) de son visage
Ravissant mes esprits...
Hélas! mon œil fut sec, et mon âme contente,
Mon esprit ne fût mort par la crainte et l'attente
Ma main pas ne seroit
Ny ce fer apresté, prests à finir la vie
Qu'amour hait...
C'est fait, je veux mourir, et qu'un tel sacrifice
Preste ma triste main pour un dernier office
A son corps malheureux...
Frappe doncq; il est temps, ma dextre, que tu face
Flotter mon sang fumeux, bouillonnant par la place
Soubz le corps roidissant...

De cette seule pièce, inspirée par deux pensées juxtaposées, et qui ne se pénètrent pas nécessairement, d'Aubigné a tiré deux sonnets qui se suivent dans son *Hécatombe* et dont chacun développe l'un des deux thèmes précédents. Le premier (sonnet 60, p. 45) est une imprécation contre la Nature.

Je despite à ce coup ton indigne puissance
O Nature cruelle à tes propres enfants
Terre ivre de mon sang...

(1) *Rayon*. Lire sans doute : *aux rais*.

Le second (sonnet 61, p. 45) est un appel à la légitimité du suicide :

Si ceux-là sont damnez qui privez d'espérance
Sur leur acier sanglant vaincus se laissent choir...
... Si s'enferrer soi-même est une impatience
N'est-ce pas se damner contre sa conscience?...

Il est aisé de constater, partout où la comparaison est directement possible, que d'Aubigné a d'abord jeté l'ardeur brûlante et spontanée de ses plaintes amoureuses dans ses *Stances* ou ses *Odes*. Elles sont plus frémissantes et plus vraies que les sonnets qui leur correspondent. La veine d'Agrippa est trop bouillonnante, son inspiration trop tumultueuse pour que le sonnet soit son fait. Quand il astreint sa pensée à s'enfermer dans un moule étroit, presque toujours elle s'appauvrit et s'étiole. Le poète n'est plus qu'un littérateur. L'artiste, souvent le versificateur, y prend le dessus sur l'homme. Alors même que dans le sonnet quelques vers éclatent plus solides et plus pleins que dans la pièce primitive, des pauvretés laissent sentir l'effort et la gêne.

La même impression ressort d'une confrontation générale de l'*Hécatombe* avec l'ensemble des *Stances* ou des *Odes*. La « fureur » qui dans son *Printemps*, au dire du poète, « malgré plusieurs choses moins polies » devait être « au gré de plusieurs » (1) n'est point, au jugement d'aujourd'hui du moins, la fureur poétique voulue, souvent subtile et un peu artificielle des sonnets, mais bien la violence poignante, humaine, et qui sort du cœur, des pièces qui les suivent. Là nous trouvons d'Aubigné lui-même, sans apprêt.

Il est probable que le poète a commencé de bonne heure à monnayer en sonnets l'émotion vibrante de ses premiers vers amoureux. Mais on peut se demander cependant si le recueil poétique qu'il pensa publier à la gloire de Diane et à la sienne propre, ne devait pas, sous sa

(1) *Mémoires* (Éd. Lalanne 1889), p. 23.

première forme, se borner, en ce qui concernait ses amours, aux *Stances*, et aux *Odes*. Dans le manuscrit Monmerqué, rappelons-le, qui contient la *Préface* écrite pour l'ouvrage, ne figure aucun des sonnets de l'*Hécatombe*.

La *Préface* elle-même ne nous apprend rien à cet égard (1). Nous nous y arrèterons cependant pour la dater, ce qui n'a pas encore été fait jusqu'ici, et pour en tirer quelques indications sur le contenu et la nature de cette première ébauche du *Printemps*.

A s'en tenir aux données courantes sur la vie d'Agrippa, la *Préface* paraît datée par son langage même. Elle peint un d'Aubigné qui ne recherche que la gloire littéraire, qui se place sous l'égide de Ronsard, qui ne veut point sans doute pour juges, les « singes » de la cour, mais qui compte sur l'approbation des courtisans sages et instruits, et des « doctes » auxquels seuls appartient le cœur et la vertu.

Elle semble donc de l'époque « profane » où le poète, auprès d'Henri de Navarre, vivait encore dans l'entourage de Charles IX, par conséquent des années 1574 ou 1575 (2). L'auteur d'ailleurs y fait allusion à son voyage à Chalon (sur Saône) et à Lyon, qui eut lieu en 1574.

Cependant elle contient une indication précise qui ne concorde point avec cette date.

Mon livre, dit d'Aubigné à son œuvre,

Tu es, du fons des orages
Des guerres et des voyages
Avorté avant les jours,
D'une âme pleine d'angoisse
Né desoubz neuf ans de presse
Ny de la patte de l'ours (3).

(1) Réaume, III, p. 3.

(2) La fuite d'Henri de Navarre est du 26 février 1576.

(3) C'est-à-dire *et* de la patte de l'ours. Allusion demeurée incompréhensible. On lit quelques vers plus loin le même mot, se rapportant au même personnage ou au même symbole :

L'*ours* et le tigre étranger
Sont bien plus vaillants que l'homme...

Si, comme nous y invite Agrippa dans ses *Mémoires*, nous devions dater de sa rencontre avec Diane Salviati (1571) l'éveil de sa muse (1), les neuf ans qu'il a mis à écrire son livre nous conduiraient en 1580, en un temps où il est inadmissible qu'il ait eu le loisir de publier des vers. Mais un autre calcul est possible. Nous savons, par les manuscrits d'Agrippa, que la poésie française, quoi qu'il en ait dit plus tard, le préoccupait dès avant 1571. Les *Vers à M. de Ronsard, faits à seize ans* (2), sont de 1568, et ils nous apprennent que l'adolescent, « envieux de la gloire » du célèbre poète, et de

Ce nom qui sur tout nom tyrannisoit, fameux,

avait un jour déjà, « de colère ivre », « déchiré dix feuillets, les premiers de son livre ». S'il avait donc composé tout un livre de vers dès l'an 1568, au temps où, las des études et avide d'aventures, il s'enrôlait en Saintonge dans les armées huguenotes, nous pouvons dater de là à la fois sa carrière poétique, et « ses orages, ses guerres et ses voyages ». Les neuf ans qui suivent nous amènent alors en 1577. Or cette année précisément va nous fournir une période qui fut favorable aux projets du poète.

Après la paix de Bergerac (15 septembre) d'Aubigné a pris un congé hautain d'Henri de Navarre (3) auquel il reproche son ingratitude. Sa rancœur est telle qu'il songe à vendre son bien du Blaisois pour aller s'attacher en Allemagne au service du duc Casimir. Mais il passe à Saint-Gelais, tombe amoureux de Suzanne de Lezay, renonce à son exil et « trouve son Allemagne chez les sieurs de Saint-Gelais et de La Boulaye ». Ses *Mémoires* ajoutent que « cet amour nouveau fut mêlé d'impatience de repos » et d'Aubigné, en effet, ne tarda pas à revenir à la vie agitée. Mais il avait cependant savouré quelque temps son indépendance enfin retrouvée. Une Élégie (4) adressée à La

(1) « Cet amour lui mit en teste la poésie françoyse... » *Mémoires*, p. 23.
(2) Réaume, III, p. 207.
(3) *Mémoires*, pp. 49-52.
(4) Réaume, III, p. 219. Il suffit, pour dater la pièce, d'en comparer les allu-

Boulaye justement en 1577, écrite par le poète dans son petit village des environs de Mer, nous le montre dans le ravissement d'un repos qui ne lui pèse pas encore. Il ne parle que de la joie qu'il a ressentie à revenir à lui-même et de la paix qu'il goûte, loin des Princes et des Grands.

Mais une amertume, néanmoins, lui demeure. Il est ressaisi, dans le Blaisois, par de tristes et profonds souvenirs. Son modeste bien lui rappelle les dures épreuves qu'il a affrontées pour en demeurer possesseur. Talcy n'est pas loin, veuf maintenant de la châtelaine qui a dédaigné le pauvre et rude gentilhomme après l'avoir embrasé d'une flamme qui n'est point morte. Le voici seul maintenant, méconnu et outragé par son Prince mal conseillé. Quelle vie que la sienne, qui n'a pas trouvé son équilibre entre ses dons et sa destinée !

La nature me fut et douce et opportune
Autant comme ennemie et dure ma fortune.
L'une me fit enclin aux lettres et aux ars
L'autre, à force de coups m'endurcit aux hasars
L'une me fit le cueur desireux de paroistre
L'autre, tout au rebours, haineuse, me fit naistre
De lieu (1) pauvre de bien.

Le charme de la solitude opéra pourtant peu à peu. Les déceptions d'une existence aventureuse furent oubliées. Ne pouvait-il pas maintenant, bravant la fortune ennemie, céder à la nature bienveillante? « Enclin aux lettres et aux arts, désireux de paraître », pourquoi ne se laisserait-il pas bercer par de légitimes ambitions littéraires? Depuis quelques mois il s'était consacré aux *Tragiques*. Il reprit, aux champs, ses manuscrits profanes (il faut insister sur cette coexistence en lui de deux inspirations différentes) et se décida à publier un volume de vers. La *Préface* qu'il écrivit alors, et qui est apparentée de très près avec l'Élégie, se ressent encore des dernières colères du compagnon d'Henri de Navarre.

sions à « sa peau dix et sept fois coupée », et « au fidèle chien », p. 224, avec sa Lettre à Henri de Navarre et l'épisode du chien Citron (*Mémoires* p. 50.)

(1) De famille.

Dans l'Élégie à La Boulaye il a célébré sa liberté reconquise. Il écrit maintenant :

> Livre, celui qui te donne
> N'est esclave de personne.

Il avait dit à La Boulaye :

> Les Princes n'ont de moy mémoire ni moy d'eux,

il dit à son livre

> Je ne mets pour ta deffence
> La vaine et brave apparence
> Ny le secours mandié
> Du nom d'un Prince propice
> Qui monstre en son frontispice
> A qui tu es dédié.

Les mépris enfin dont il charge dans sa Préface les courtisans ignares ou grossiers répondent au dégoût que lui inspire dans son Élégie

> Le siècle malheureux, où le cruel soucy
> Est loyer de vertu, où l'ire renfrongnée
> Du noir vice bossu l'a aux pieds trepignée
> En la fange, au dédain.

Le nom de Diane, qui se lit dans une strophe pudique et fière, nous apprend que l'ouvrage devait contenir des vers inspirés par elle de 1571 à 1577. Mais puisque l'œuvre était née « sous neuf ans de presse », c'est-à-dire puisqu'elle avait mis neuf ans à se former, elle renfermait donc aussi des pièces antérieurement écrites, entre 1568 et 1571.

Il est probable que parmi tous les vers qui nous restent de d'Aubigné, nous possédons encore quelques vestiges de ces premiers essais. Pourquoi non ? puisque les *Vers à M. de Ronsard* nous sont restés ?

Le prompt retour d'Agrippa aux camps huguenots, en 1578, commandé par « son désir de se rendre nécessaire » (1) coupa court à ses projets de publication. Mais

(1) *Memoires*, p. 52.

il n'arrêta point son élan poétique. Les *Tragiques* le reprirent. S'il est vraisemblable que son poème religieux, comme il le proclame, l'absorbait à certaines heures au point de lui faire mépriser les vers qu'il avait consacrés à ses douleurs d'amour, il est certain aussi que le souvenir de Diane le suivit sa vie entière, même, on le sait, après son mariage avec Suzanne de Lezay (1). Il faut se représenter par conséquent le poète composant un sonnet à Diane entre deux épisodes des *Tragiques*; puis les *Tragiques* une fois conduits à leur premier achèvement, revenant inlassablement aux souvenirs de Talcy, muant en nouveaux sonnets certaines pièces anciennes, transposant toute sa passion d'autrefois en un langage « plus poli », élevant à son passé sentimental un monument d'une forme plus achevée.

Certains sonnets de l'*Hécatombe* (sonnets 8, 9, surtout 10 et 12) sont d'un homme qui a traversé les guerres civiles et qui en a décrit les abominations.

> Enfin lorsque le champ (2) par les plombs d'une grelle
> Fume d'ames en haut, ensanglanté d'horreur;
> Le soldat déconfit s'humilie au vainqueur
> Forçant à joinctes mains une rage mortelle...

La fin du sonnet 94, en particulier, est d'une grandeur qui rejoint certaines pages des *Tragiques*.

> [Diane,] Vous ne jetez brandon ne dard, ne coup ne traict
> Qui n'ait, avant mon cœur, percé vostre pourtraict (3).
> C'est ainsi qu'on a vu en la guerre civile
> Le Prince, foudroyant d'un outrageux canon
> La place qui portait ses armes et son nom,
> Détruire son honneur pour ruiner sa ville.

Ainsi se formèrent peu à peu, sous la plume de celui qui ne tenait plus l'épée, des sonnets de l'*Hécatombe* qui s'ajoutèrent à d'autres plus anciens. Si d'Aubigné avait

(1) Voir le sonnet connu : « Suzanne m'escoutait souspirer pour Diane... » Réaume, III, p. 251.

(2) De bataille. Cf. le vers des *Tragiques* (*les Fers*, épisode de la Saint-Barthélemy) : « A l'heure que le ciel fume de sang et d'âmes... »

(3) Lequel y est gravé.

trouvé déjà le titre sous lequel il les grouperait, et qui fixait leur nombre, il n'était pas encore absolument déterminé sur leur choix (1). Il ne pensait pas encore non plus à les séparer des autres pièces, *Stances* et *Odes* dont ils provenaient. L'*Hécatombe* ne devait constituer qu'un premier livre du *Printemps*.

Puis, autant qu'on en peut juger, quand il eut achevé les cent pièces, l'*Hécatombe* une fois terminée lui parut à elle seule digne de l'homme qu'il saluait toujours comme le prince des poètes. Ses sonnets à Diane pouvaient prendre place à côté des sonnets à Cassandre et à Marie. Il fit recopier à part, et par deux fois, ses cent sonnets, qui constituent à Bessinge, s'il faut en croire M. Réaume, un manuscrit « préparé pour l'impression » (2).

Enfin, ce dernier projet de publication étant encore différé, d'Aubigné abandonnant désormais à ses héritiers le soin d'imprimer ses vers consacrés à Diane, laissa l'*Hécatombe* en tête de son *Printemps*, sans vouloir l'arracher aux *Stances* et aux *Odes* à qui elle devait ce qu'elle contenait de meilleur. C'est là que M. Réaume l'a trouvée.

§ 2. — Les « Tragiques » et l'« Histoire Universelle ».

Nous ne possédons point encore des *Tragiques* ni de l'*Histoire Universelle* des éditions modernes qui répondent à ce que l'histoire et la littérature sont en droit d'exiger.

L'*Histoire Universelle*, réimprimée par M. le baron de Ruble pour la *Société de l'Histoire de France* (9 volumes in-8° 1887-1897) doit s'achever par une notice bibliographique qui sera — il faut l'espérer — accompagnée de nombreuses corrections. Notre érudition géographique, bien réduite, s'est scandalisée plus d'une fois à constater avec quelle légèreté sont proposées dans les volumes

(1) On a vu plus haut qu'une Table de l'*Hécatombe* se borne à en désigner 81.

(2) Réaume, III, 7, note. Les manuscrits Tronchin contiennent deux fois l'*Hécatombe* (volume VI et volume VIII).

parus certaines identifications de lieux. Mais l'indifférence de l'éditeur à l'égard des données que pourrait lui fournir pour ses notes la vie et les écrits de d'Aubigné est plus étonnante encore. Il transcrit, dans la Préface de l'auteur au III[e] tome (1), la mention faite par Agrippa de « l'Ordonnance de Gap », et croit avoir affaire à une ordonnance royale. Il ne sait point qu'il s'agit là d'une décision du Synode National de 1603, prescrivant aux Églises protestantes de fournir des mémoires à l'historien du parti. Il ne paraît nulle part qu'il ait soupçonné que les manuscrits de Bessinge contiennent des annotations autographes de d'Aubigné, pour les trois tomes imprimés de son œuvre, en même temps que des chapitres inédits d'un tome IV (2). Il connaît de d'Aubigné ses *Mémoires*, auxquels il renvoie régulièrement; encore ne mentionne-t-il même pas, à propos du combat de Casteljaloux (V, 238, 243) que le soldat blessé a dicté là les premières pages de ses *Tragiques*. Il connaît les *Tragiques* aussi. Mais il ignore la *Confession de Sancy*, où le vieux huguenot a plus d'une foi rapporté tout crûment ce qu'il avait, par dignité, voulu taire ou voiler dans son *Histoire* (3). Or s'il est vrai que d'Aubigné, dans l'œuvre maîtresse de sa vie, a su se vaincre au point de demeurer calme, et monter jusqu'à la plus généreuse impartialité, nous ne pouvons juger de son effort que si nous sommes sans cesse remis en présence de la passion de ses pamphlets ou de son grand poème. L'*Histoire* ne peut être pleinement comprise et commentée que par un homme qui aura de toute l'œuvre d'Agrippa une connaissance approfondie.

Pareillement, une édition des *Tragiques* ne peut être utilement entreprise que par un critique à qui les volumes de M. Réaume et surtout l'*Histoire Universelle* seront intimement familiers. Nous ne parlons pas ici de l'établissement du texte du poème. Des principes assurés,

(1) Ed. de Ruble (c'est à elle que nous renvoyons), VII, p. 2.

(2) *Bull.* 1863, p. 341.

(3) Par exemple l'ignoble confession de Bellegarde devant le lit de mort d'Henri III (*Hist.* VIII, p. 80) à rapprocher de Réaume, *Sancy* (II, p. 280).

établis et réalisés dans une récente édition du premier livre (1), permettront de corriger le texte de Bessinge (reproduit par MM. Ch. Read et Réaume) à l'aide des deux éditions imprimées (fondues en un seul texte par M. L. Lalanne). Il s'agit seulement du commentaire que réclament à tout instant les obscurités des *Tragiques*, et les allusions appuyées ou rapides dont fourmillent leurs épisodes. Si les vers héroïques d'Agrippa ont été pour la plupart « avortés au milieu des armées », le nombre est certainement considérable de ceux qui datent de sa retraite à Maillé. Deux livres, les *Feux* et les *Fers*, dans leur presque totalité ont été, nous en sommes persuadé, écrits dans un cabinet d'étude, où le *Martyrologe* de Crespin, et le manuscrit de l'*Histoire Universelle* étaient grands ouverts (2). Pour nous borner aux *Fers*, il éclate aux yeux que leurs tableaux sont la traduction, ou mieux la transfiguration religieuse et poétique de cinquante faits que la plume de d'Aubigné avait déjà fixés dans la prose de son *Histoire*.

Assurément MM. Lalanne, Read et Legouez (dans les notes publiées par lui pour l'édition Réaume) n'ont pas manqué déjà de citer l'*Histoire* pour élucider les *Tragiques*. Il reste à poursuivre plus avant des comparaisons fécondes. Sans vouloir entrer dans de nombreux détails, nous relèverons ici un rapprochement évident, qui a échappé aux éditeurs que nous avons nommés. Pour ne l'avoir point aperçu, ils ont attribué à un passage d'Agrippa un sens qui eût fait bondir le huguenot.

C'est au livre des *Fers*, consacré aux souvenirs grandioses ou amers du parti protestant pendant les guerres de religion. Après avoir montré dans le ciel, brossé par la main des anges pour les bienheureux, le tableau de l'entreprise et des exécutions d'Amboise (3) ; puis les ba-

(1) Agrippa d'Aubigné. *Les Tragiques*. Livre premier : *Misères*... Texte établi par H. Bourgin... Paris 1896 (voir *Bull.* 1905, 248 et 251, aux mots Desrousseaux et Bédier).

(2) Nous disons le *Martyrologe*, il est plus probable qu'il s'agit des ouvrages originaux d'où le *Martyrologe* a extrait sa substance.

(3) *Tragiques*. Ed. Lalanne 18° Paris 1857 (c'est celle que nous suivons),

tailles de Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Saint-Yrieix (La Roche Abeille), Moncontour; puis les exploits de quelques troupes minuscules à Montargis, Navarrens, Luçon, Châtillon-en-Diois, Saint-Gilles, le poète en vient aux tueries. C'est la boucherie de Vassy, puis une autre que nous n'avons pas réussi à identifier (1); ce sont les massacres de Sens, de Cahors, de Tours, d'Orléans. La Loire, la Seine, la Garonne regorgent de cadavres.

Cinquante effets pareils flamboyaient en leurs lieux
Attirans jusqu'à soi par la suite les yeux (2).
Le Rhône n'est exempt, qui par sa fin nous guide
A juger quelle beste est un peuple sans bride (3).

Par sa fin. Entendons : aux lieux où il finit son cours. D'Aubigné va faire allusion à deux assassinats commis en Provence, dans des conditions odieuses ou horribles, celui du sieur de Mouvans (*Hist. Univ.* I, 288), et celui du Comte de Tende (*Ibid.* III, 3). Mais avant d'y arriver, il ajoute :

Je laisse à part un pont rempli de condamnez,
Un gouverneur, ayant ses amis festinez (4)
Qui leur donne plaisir de deux cens précipices.
Nous voyons de tels sauts représailles, justices.

M. Lalanne voit là une allusion aux « deux cents catholiques « précipités du haut du château de Montbrison par le baron des Adrets. M. Read n'offre ici aucune note, M. Legouez répète M. Lalanne, et M. Rocheblave a lui aussi (p. 95) fait sienne cette interprétation. Or c'est étrangement trahir d'Aubigné que d'appliquer ces vers au trop célèbre capitaine huguenot. Bien loin d'accuser ici des Adrets, le poète, tout au contraire l'innocente, ou tout au moins l'excuse. L'*Histoire Universelle* nous donnera la clef de l'énigme (II, p. 49).

p. 219. (Edition Ch. Read, Paris 1872, 8° p. 216; Edition Réaume IV, p. 202). Il s'agit certainement ici d'Amboise, comme l'a vu Ch. Read (*Hist. Univ.* I, 259) et non de Vassy (corriger S. Rocheblave, *Agrippa d'Aubigné*, p. 95).

(1) « Après, se voit encore une grand troupe armée... » (Lalanne, p. 227; Read, p. 223; Réaume, p. 209).

(2) Il s'agit toujours de tableaux peints dans le ciel.

(3) Lalanne, p. 230; Ch. Read, p. 226; Réaume, p. 212.

(4) Ayant festiné ses amis.

« Saint-Pont [capitaine catholique] fut laissé [en 1562] pour commander à Mascon, inventeur de toutes cruautés, qui bouffonnoit en les exécutant; et au sortir des festins qu'il faisoit, donnoit aux dames le plaisir de voir sauter quelque quantité du pont en bas (1). » Quelques pages plus loin, l'*Histoire* encore nous explique le dernier vers du passage (II, p. 72). D'Aubigné est à Lyon, au retour du Roi de Pologne (2). Il accoste le baron des Adrets, à cette époque revenu au catholicisme, et avec sa permission lui pose trois questions. « La première fut : Pourquoi il avoit usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur?... Il me répondit... que nul ne fait cruauté en la rendant; *que les premières s'appellent cruautez, les secondes justices.* Là-dessus m'ayant fait un discours horrible de plus de quatre mille meurtres de sang froid, et d'inventions de supplices que je n'avois jamais ouy (3), et surtout des *sauteries de Mascon*, où le gouverneur despendoit (4) en festins, pour donner ses esbattements au fruict (5), pour aprendre jusques aux enfants et aux filles à voir mourir les huguenots sans pitié. »

D'Aubigné n'a pas omis de raconter dans son *Histoire* les « précipices » de Montbrison (6). Il convient de ne pas oublier qu'il les tenait pour des *représailles* des sauts de Mâcon, et par suite pour des *justices* autorisées par les nécessités terribles de la guerre.

§ 3. — La Vision d'où sont sortis les « Tragiques ».

L'*Histoire Universelle* n'est pas la seule des œuvres 'Agrippa qui permette de comprendre certains fragments

(1) Une note de M. de Ruble renvoie ici expressément au passage des *Tragiques* que nous avons transcrit.

(2) Henri III arriva à Lyon le 6 septembre 1574.

(3) Il s'agit évidemment ici des supplices infligés aux protestants d'Orange par les troupes catholiques. D'Aubigné note expressément dans son *Histoire* l'esprit de représailles qu'ils suscitèrent chez des Adrets (II, 52, 53).

(4) Faisait des dépenses.

(5) Au dessert.

(6) II, 55. Il parle d'ailleurs non pas de deux cents, mais de trente prisonniers que des Adrets « après dîner fit sauter ».

des *Tragiques*. Polygraphe, érudit, il a fait passer toute sa science dans son œuvre (1). Ses théories médicales par exemple rendent compte de quelques vers étranges (2). D'autres nuages enfin ne se déchirent qu'à la lueur de ses idées philosophiques. A cette dernière lumière, nous avons découvert le sens d'un paragraphe mystérieux, dont l'interprétation nous permet de corriger une affirmation de M. Rocheblave, et de dater exactement la vision d'où celui-ci affirme que sont sortis les *Tragiques*.

La mention des assassinats de Mouvans et de Tende, au livre des *Fers*, termine une première série des massacres que les anges peignent dans les parvis célestes pour donner aux bienheureux la connaissance des combats que soutient l'Église. Les élus contemplent encore Mérindol et Cabrières en feux, et les combats d'Angrogne. Puis l'amiral Coligny, qui sait qu'en un autre lieu du ciel se trouve reproduite la série épouvantable des événements qui ont suivi sa mort, conduit jusque-là le « troupeau ravi » (3). Avec les célestes bourgeois, il passe, sans s'arrêter, devant des spectacles entiers et une file infinie des merveilles de Dieu, pour venir à « la tragédie qui efface le reste ». Après une exhortation prophétique de Coligny, les tableaux enfin de la Saint-Barthélemy se déroulent longuement, copiés par d'Aubigné sur son *Histoire*, où les moindres détails se retrouvent, qu'il s'agisse des massacres de Paris, ou de ceux qui suivent, d'Orléans, Lyon, Rouen, Toulouse, Agen, Dax. Puis viennent les délivrances miraculeuses qui pendant ces horribles journées ont garanti aux croyants que

(1) Notons ici le secours que prête au commentateur une exacte connaissance de la Bible. Voir J. Trénel, *L'Élément biblique dans l'œuvre poétique d'Agr. d'Aubigné*, Paris, 1904. Le seul reproche qu'on puisse adresser à un critique qui a relevé toutes les allusions de cet ordre que contiennent les *Tragiques*, c'est d'avoir renvoyé son lecteur à la Vulgate. D'Aubigné savait l'hébreu, le grec et le latin, mais il est certain qu'il lisait la Bible dans la version d'Olivetan, dont le langage était assez particulier. Pourquoi ne pas avoir mis sous nos yeux le texte huguenot qui fut le sien, et dont les mots ont souvent passé dans ses vers?

(2) Voir dans l'édition des *Misères* de H. Bourgin etc., les notes de pp. 55 et 56.

(3) Lalanne, p. 231; Read, p. 227; Réaume, p. 212.

Dieu veillait encore (1). Un huguenot oublié à Bourges; Caumont la Force, un inconnu, le ministre Merlin, Reniers, sauvés à Paris contre toute espérance (2), amènent d'Aubigné à prendre la parole en son propre nom :

Moi qui rallie ainsi les eschapez de mort
Pour prester voix et mains au Dieu de leur support,
Qui chante à l'advenir leurs frayeurs et leurs peines
Et puis leurs libertez, me tairay-je des miennes?

Il va donc, à son tour, apporter le témoignage des « frayeurs et des peines » que lui a values la Saint-Barthélemy, et dire la délivrance dont il a été l'objet à cette occasion. Comme on va le voir, l'événement qu'il s'agit de rapporter est complexe. Blessé mortellement, il a recouvré la vie. Voilà le fait. Mais de plus, dans sa pâmoison, Dieu lui a accordé une vision de sept heures, qui est, elle aussi, une grâce particulière, car il y a reçu l'assurance du triomphe futur de l'Église.

Le récit primitif de cette vision, composé avant les longs épisodes qui précèdent, s'est dans le poème actuel démesurément enflé par les détails que l'auteur y a ajoutés après coup. Une attention soutenue permet seule d'en découvrir la fin, où se trouve heureusement un nom et un détail qui la situe et la date. Disons tout de suite qu'elle eut lieu au château de Talcy, à la fin de 1572, pour en pouvoir successivement expliquer les circonstances.

« Parmi ces aspres temps », débute d'Aubigné, qui rattache son épouvante à celle de ses frères,

Parmi ces aspres temps, l'esprit ayant laissé
Aux assassins mon corps en divers lieux percé,
Par l'ange consolant mes amères blessures
Bien qu'impur, fut mené dans les régions pures.
Sept heures lui parut le céleste pourpris
Pour voir les beaux secrets et tableaux que j'escris,
Soit qu'un songe au matin m'ait donné ces images
Soit qu'en la pâmoison l'esprit fît ces voyages.

(1) Lalanne, p. 245; Read, p. 240; Réaume, p. 225.

(2) Toutes ces délivrances, sauf celle de l'inconnu de Paris, sont rapportées dans l'*Histoire* (III, p. 345, 323, 337, 338).

Ne t'enquiers (mon lecteur) comment il vid et fit
Mais donne gloire à Dieu, en faisant ton profit,
Et cependant qu'en lui, extaticq, je me pasme
Tourne à bien les chaleurs de mon enthousiasme (1).

Nous savons par d'Aubigné lui-même en quelles circonstances un « assassin » l'a assailli et blessé en 1572. Sorti de Paris trois jours avant la journée fatale, il avait, avec la moitié de la compagnie qui le suivait, sauvé des massacreurs la petite ville de Mer, près de Blois. Il s'était ensuite réfugié, seul, après avoir congédié ses hommes, au château de Talcy, où le chevalier Salviati, catholique, le père de sa Diane, lui garantissait une hospitalité inviolable en lui offrant la main de sa fille. D'Aubigné avait dans le Blaisois des parents maternels catholiques. Deux ans auparavant ceux-ci « lui avaient tourné le dos en haine de sa religion », alors qu'il implorait leur secours pour ravoir un héritage à lui usurpé. Après l'agression dont il va être question, ils devaient dénoncer à l'évêque d'Orléans la présence du jeune homme à Talcy (2). On peut supposer, par conséquent, qu'ils ne furent pas étrangers à l'agression elle-même. Leur intérêt sans doute, tout autant que leur zèle, pensait trouver son compte à une mort qui ne pèserait guère après les massacres de Paris et d'Orléans.

Sur la fin de 1572 (on était en hiver), comme d'Aubigné se reposait dans un village de la Beauce, à 22 lieues de Talcy, un cavalier à lui inconnu (3), cuirassé sous son habit, l'assaillit brusquement à la porte de l'hôtellerie. D'Aubigné était à pied, en pantoufles, désarmé. Il manqua être tué du coup. Une épée qu'il arracha à un garçon de cuisine lui permit de blesser son adversaire, mais il glissa sur le sol gelé, reçut deux plaies à la tête, dont l'une profonde, et fut une seconde fois jeté à terre par un

(1) Lalanne, p. 248; Read, p. 242; Réaume, p. 227.

(2) *Mémoires* de d'Aubigné (Lalanne), p. 22 et 27. On entend parfois (p. 27) par *ses* parents (ses parents firent que l'évêque d'Orléans), les parents de l'agresseur de d'Aubigné. C'est du pur arbitraire grammatical.

(3) Réaume, III, 208 « ...Je te bénis encore, ennemi inconnu... » *Mémoires*, p. 26.

nouveau choc du cavalier, qui piqua des deux. « Et puis, ayant connu sur soy (1), aux mines du chirurgien, que sa plaie était doubteuse, sans souffrir qu'on lui ostast son premier appareil, il partit avant jour, pour aller venir mourir entre les bras de sa maîtresse. La courvée de vingt-deux lieues qu'il fit luy causa une fluxion de tout le sang, si bien qu'il demeura sans sentiment, sans veuë et *sans pous*. »

Le même événement a fourni au poète le sujet d'une pièce amoureuse analogue aux *Stances* de son Printemps, la plus passionnée peut-être de toutes celles qu'il ait écrites (2). Il y peint la prostration où il s'est trouvé à Talcy, usant déjà d'un mot qu'il retrouve plus tard dans son souvenir, en rédigeant ses *Mémoires* :

Quand son œil se ternit, sa force évanouie
Laissa (sans que l'esprit pourtant se fût rendu)
Le corps dessus un lit comme mort étendu
Sans haleine et *sans pous*.

Dans cette sorte d'Élégie ardente, il ne se rappelle qu'une chose de la crise physique qui faillit lui être fatale : les soins qu'il a reçus alors des propres mains de Diane, de

...sa Diane émue et non pas attendrie,

de Diane à qui le misérable état de son amant inspira sans doute une féminine, délicate et sincère pitié, mais non pas, hélas, l'amour que mendiait encore d'elle le moribond.

D'autres révélations, celles-là d'ordre religieux, ont accompagné ces jours de souffrance. Celles-là, et celles-là seules, vont trouver leur place dans les *Tragiques*.

Le corps de d'Aubigné est donc à Talcy, inanimé, mais non pas mort. L'esprit ne s'est pas rendu [à Dieu]. Cependant, disent les *Tragiques*, cet esprit qui a quitté le corps, a été pendant les sept heures qu'a duré la mort apparente, mené par un ange jusqu'au pourpris (à l'en-

(1) A part soi.
(2) Réaume, III, 208, 212. Les deux pièces imprimées l'une à la suite de l'autre n'en font évidemment qu'une.

ceinte) des cieux. Au souvenir de ses visions le poète tombe dans une nouvelle extase à laquelle il invite son lecteur à s'associer :

> Doncque, le front tourné vers le midi ardent
> Paroissent du zénith, panchant vers l'occident
> Les spectacles passés qui tournoient sur la droite.

Une succession de tableaux célestes représentant les événements déjà accomplis, descendent du zénith vers la droite du visionnaire. D'Aubigné ne les décrit point. Ils ont fourni matière déjà au livre des *Feux*, et à celui aussi des *Fers*.

> Ce qui est au devant, est cela qui s'exploite.

C'est-à-dire, comme la suite nous permet de le comprendre : en face de lui le visionnaire aperçoit *ce qui se passe* [actuellement], le spectacle du présent, les horreurs du récent massacre et ses conséquences religieuses immédiates.

Les vingt-huit vers qui suivent, en effet, fort obscurs, constituent une seconde description de la Saint-Barthélemy. Nous n'avons point ici un récit complet, mais les deux tableaux seulement qui dans sa vision ont obsédé le blessé. Le premier dépeint les massacres de Lyon. Il n'y a pas de doute à cet égard : d'Aubigné les a déjà racontés plus haut (1) d'après son *Histoire* (III, 346) et d'après Crespin (éd. 1612, p. 794). Le bourreau, les soldats, les étrangers ont refusé de tuer dans les prisons les huguenots que Mandelot y a enfermés pour leur sûreté. Les exécuteurs ont été des arquebusiers, des crocheteurs, un tueur de de pourceaux. De là les invectives du poète contre la ville :

> Quand les bras et les mains, les ongles, détestèrent
> D'être les instruments qui la peau déchirèrent,
> Ton ventre te donna de quoi percer ton flanc
> L'ordure des boyaux se creva dans ton sang.

(1) Lalanne, p. 243; Read, p. 239; Réaume, p. 224.

Dans la vision de Talcy l'image est plus horrible. Le bourreau a refusé : ce sont les bourgeois, voisins et parents qui se sont chargés de la besogne, puis les chrétiens enfermés, nus jusqu'à la peau, après avoir souffert deux jours de la faim, ont vu arriver

Les bouchers aux bras nus, au sang accoustumez
Armez de leurs couteaux qui apprestent les bestes
Et ne font qu'un corps mort de bien quatre cens testes.

Cette version, dans son outrance, est évidemment antérieure à la première. Elle a été écrite avant l'*Histoire*, en même temps que le récit de la vision dont elle fait partie intégrante.

Le second tableau représente les édifices catholiques envahis par la foule atterrée des protestants que la peur pousse à l'abjuration. Les malheureux ! Ils perdent leurs âmes. Ils préparent même leurs corps à la mort, puisque par une punition expresse (d'Aubigné sait évidemment à qui il fait allusion) certains de ces apostats ont été enlevés par une fin soudaine au sortir des églises,

Quand Dieu juste permit que ces piteux exemples
N'alongeassent leurs jours que sur le seuil des temples.

Suit la conclusion morale. La justice de Dieu, qui s'est manifestée dans le passé, a son cours dans le présent.

... Tels étaient les visages
Des jugements à terme accomplis dans nos âges.

Il reste au visionnaire à jetter un regard dans l'avenir.

A la gauche du ciel, au lieu de ces tableaux [sinistres]
Esblouissent les yeux les astres clairs et beaux.

D'infinis millions d'étoiles dessinent en lignes, ronds et points des caractères qui constituent le registre de l'avenir, suivant le mot de David (Psaume CXIX, v. 89) :

Pour jamais engravée
Est dedans le haut ciel que tu créas jadis
La vraie éternité de tout ce que tu dis.

D'une écriture formée d'astres,

> Ce livre n'est ouvert qu'à la troupe angélique
> Puis aux élus de Dieu,

Mais l'ange à qui l'esprit qu'il conduit vient de poser une question théologique, et qui y a répondu, le fait participer par avance au privilège des ressuscités, avant de le laisser redescendre vers la terre :

> Cependant, sur le point de ton heureux retour
> Esprit, qui as de Dieu eu le zèle et l'amour
> Vois-tu ce rang si beau de luisants caractères?
> C'est le cours merveilleux du succès de tes frères.

L'esprit ravi de d'Aubigné contemple donc maintenant dans l'avenir, les victoires de l'Église et les jugements divins. Les premiers tableaux qui le frappent représentent les sièges de La Rochelle et de Sancerre (1573). Comme le jeune capitaine, avant de s'enfermer dans Talcy, avait envoyé à Sancerre la moitié de sa compagnie, et qu'il méditait, à Talcy, sur les moyens d'aller lui-même à La Rochelle, il est possible que sa vision lui ait montré par avance les deux villes soutenant heureusement les épreuves d'un investissement. Mais sous la forme qu'elles revêtent actuellement, ces deux premières prophéties comme toutes les suivantes sont, selon son expression, autant d'*apophéties*. Elles ont suivi les événements. D'Aubigné en emprunte le détail encore à son *Histoire*, et nous ne nous y arrêterons pas.

Après la guerre de 1574, Coutras (1587), l'assassinat des Guises à Blois, l'assassinat d'Henri III, Arques et Ivry (1589), l'Escalade de Genève (1602), la mort d'Henri IV (1610), les débuts de la Guerre de Trente ans et la promesse que l'Antechrist tombera en 1666, nous revenons à l'esprit, que l'ange a fini d'endoctriner (1). Son voyage céleste achevé, il faut enfin retourner au corps qu'il a quitté. L'ange, dans les ordres qu'il va lui donner à cet effet,

(1) Lalanne, p. 256; Read, p. 249; Réaume, p. 234.

usera d'un langage philosophique qu'une pièce du *Printemps* nous a permis heureusement de comprendre (1).

Pour d'Aubigné, qui s'inspire de Platon, l'union de l'âme et du corps est assimilée à l'amour qui joint l'homme à la femme. Chacun des deux éléments, abandonné à lui-même, ne trouve qu'impuissance dans la séparation.

> — J'égale ainsi l'amour et céleste et terrestre :
> Que le corps sans esprit, la dame sans amy
> N'ont ne plaisir ne vie ou vivent à demy,
> — L'âme est l'esprit, uni avec le corps femelle.
> — L'esprit...
> Se couple avec le corps.
> — L'esprit aprend au corps les arts et les sciences
> ... et fidèle amoureux
> Préserve sa femelle et du fer et des feux
> Par l'aigu jugement et les expériences.

Écoutons maintenant le langage de l'ange, renvoyant l'esprit de d'Aubigné, élément masculin de son être total, à sa moitié féminine, le corps, demeurée sur la terre.

> Retourne à ta moitié, n'attache plus ta veue
> Au loisir de l'Eglize, au repos de Capue (2).
> Il te faut retourner satisfaict en ton lieu,
> Employer ton bras droit aux vengeances de Dieu.
> Je t'ay guidé au cours du céleste voyage ;
> Ecris fidellement que jamais autre ouvrage
> Bien que plus délicat, ne te semble plaisant
> Au pris des hauts secrets du firmament luisant.
> Ne chante que Dieu, n'oubliant que lui-même
> T'a retiré.

« T'a retiré », c'est-à-dire t'a accueilli, et comme pressé sur son cœur, au sens où « les fils d'Abraham sont retirez dans le sein de Dieu ».

(1) Stances XVI (Réaume, III, p. 98).
(2) Capoue.

Revenu du ciel, rentre maintenant, esprit, dans ton enveloppe charnelle, que tu as quittée il y a sept heures :

> ...Voilà ton corps, sanglant et blesme
> Recueilli à Talcy, sur une table, seul,
> A qui on a donné pour suaire un linceul.
> Rapporte lui la vie, en l'amour naturelle
> Que, son mâle, [c'est-à-dire toi, son mâle], tu dois porter à ta femelle.

D'Aubigné que l'on a cru mort, qu'on a même roulé dans le suaire, revient lentement à lui. La vision est achevée. Le poète se recueille, promet à Dieu qu'il chantera son los et sa force, et avant d'aborder la peinture des suprêmes jugements, annonce qu'il finira son livre des *Fers* par une dernière vision poétique, celle de l'Océan, accueillant les corps martyrisés que charrient vers lui les fleuves ensanglantés. La vision « couronnera ces jours », ces jours de la Saint-Barthélemy, mentionnés ainsi, avant et après la vision de Talcy, comme pour la dater plus expressément.

L'interprétation que nous venons de fournir de tout le fragment qui précède nous paraît d'une telle évidence que nous transcrivons seulement, pour la rejeter, l'affirmation dénuée de preuves de M. Rocheblave. Il place la vision du poète au lendemain du combat de Casteljaloux (p. 81,77), aux temps (1577) où blessé grièvement dans un combat régulier et loyal (et non point par des assassins) il a dicté au juge du lieu les premières clauses de son grand poème (1).

Nous admettons d'ailleurs pleinement avec M. Rocheblave, auquel demeure le mérite de la découverte, que la vision est « le point de départ » des *Tragiques*. D'Aubigné, pour constituer la trame très lâche de son sujet, s'est simplement tenu à la succession de ses visions. Il s'est proposé de chanter les jugements de Dieu dans le passé, le présent et l'avenir.

> Je chanteray ton los et ta force, au milieu
> De tes sacrez parvis ; je feray tes merveilles
> Ta deffence et tes coups retentir aux oreilles

(1) *Mémoires* p. 46.

Des princes de la terre, et si, le peuple bas
Sçaura par moy comment les tyrans tu abas.

Ce programme pouvait donner naissance aux développements les plus délayés et les plus fades. Le génie de d'Aubigné en a tiré une épopée unique parce que, comme le montre excellemment M. Rocheblave (p. 80, 82), son tempérament de croyant et de visionnaire s'allie avec un sens aigu de la réalité. Il est historien autant que poète. « Le solide terrain des faits, au lieu de l'assujetir à la terre, est l'énergique tremplin qui le fait rebondir aux cieux (1). »

Une difficulté cependant s'élève. Si d'Aubigné à la fin de 1572 a reçu, dans sa vision de Talcy, l'ordre de « ne plus chanter que de Dieu », il ne semble guère y avoir obéi, puisque sa vie à la cour, et la composition des vers les plus douloureux de son *Printemps* tombent justement pendant les trois années qui suivent. La contradiction apparaît plus flagrante encore à la lecture de la pièce que nous avons mentionnée déjà (2). Agrippa l'a composée peu après sa vision, pendant sa convalescence. Elle n'est comme nous l'avons dit, qu'un cri de désespoir, de désespoir d'amour. Agrippa y souhaite la mort, à laquelle il regrette d'avoir échappé. D'ailleurs, qu'il meure, ou qu'il lui faille traîner encore une vie douloureuse, sa mort et sa vie, il l'affirme, seront consacrées à Diane. Ce ne sont point là les

hauts secrets du firmament luisant,

auxquels l'ange lui a enjoint de consacrer sa plume.

Il faut supposer, pour expliquer cette contradiction singulière, que l'ordre de l'ange, avec le temps, a pris dans les souvenirs du poète, comme sans doute sa vision elle-même, une netteté croissante. Peut-être d'ailleurs la résolution essentielle et immédiate qui sortit de son extase fut-elle d'abord d'ordre pratique et militaire, celle

d'employer son bras droit aux vengeances de Dieu.

(1) A cet égard, Michelet n'était pas sans analogie ave lui.
(2) Réaume III, 207, 214.

Il est certain, en tout cas, et le fait ressort de diverses données, que ses années de Talcy (1571-1573), qui l'ont éveillé à la vie du cœur ont été en même temps pour lui une époque de maturation religieuse. La grande crise de son existence est de juillet 1570. Une fièvre continue lui arrache alors d'effroyables confessions de soldat. « Cette maladie le changea entièrement et le rendit à luy mesme (1). » L'Élégie écrite en 1577 et dédiée à son ami La Boulaye, en dit davantage (2) :

Dieu était mort pour moy et son yre alumée.
A ce point foudroya sa main (3) sévère armée;
Me frappa insolent, changeant du furieux
Sur un lit, en deux jours, le sens, l'âme et les yeux.
Je trouvay Dieu encor' et par la maladie
Qui me mit à la mort, je retrouvay ma vie.

Peu après la paix de Saint-Germain (août 1570), continue le poète dans la même pièce, ont commencé pour lui quand il a rencontré Diane, les « deux ans entiers » de ses amours, « fiebvreuse vie » dont il attribue maintenant les agitations à « ses ords péchés », et à « la mélancolie » (4). Puis l'écrasement physique où il est longtemps demeuré après sa tragique aventure de la fin de 1572 lui a été salutaire. « On a jugé de luy, disent ses *Mémoires*, que sans ce changement de sang, il n'eust peu soy mesmes se supporter en la pétulence naturelle qui le dominoit (5). » Sa faiblesse lui a permis de résister à la rupture de ses projets de mariage, et l'a replié sur lui-même. Ses espérances brisées « *lui* firent pour le Ciel trouver le siècle infait (6) » (trouver le siècle répugnant en comparaison du ciel). Il a « aimé la solitude et son affliction », et s'est caché dans son petit village. C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il était quand les Princes sont venus

(1) *Mémoires*, p. 21.
(2) Réaume, III, 221.
(3) Sa main lança la foudre.
(4) *Ibid.* Le passage dans son ensemble est grammaticalement inexplicable, mais le sens est clair.
(5) *Mémoires*, p. 27.
(6) Réaume, III, 222.

le chercher pour l'attacher à Henri de Navarre et le conduire à la Cour (début de 1574).

Force nous est donc de nous représenter que dès la fin de 1572 un sentiment religieux très vif s'alliait dans l'âme de d'Aubigné avec sa passion très noble pour Diane Salviati. Rien ne s'oppose à ce que, dès ce moment, son zèle huguenot, exaspéré par la Saint-Barthélemy, sa piété, exaltée par la souffrance et l'imminence de la mort, aient provoqué chez lui la vision religieuse qu'il rapporte. Rien ne s'oppose à ce que dès 1573, revenu à la vie, solitaire, méditatif, il ait déjà pensé à réaliser poétiquement son hallucination. Son activité littéraire à la Cour de Charles IX porte les critiques à ne voir en lui, à cette époque, qu'un homme qui marche sur les traces de Ronsard. Cependant, s'il a joué dans l'évasion d'Henri de Navarre, en 1576, le rôle moral décisif que l'on sait, il faut bien reconnaître qu'il était plus huguenot qu'humaniste.

Un an plus tard, à Casteljaloux, il dictait les premières « clauses » de ses *Tragiques*. Faut-il entendre par là qu'il en improvisa « les premières tirades » « avec la lucidité aiguë des mourants », par une inspiration pour ainsi dire désespérée? Nous croyons au contraire que le poète fit alors écrire l'esquisse générale de son œuvre, telle qu'il l'avait déjà élaborée. Dans l'adresse « Aux lecteurs » qui précède les *Tragiques*, d'Aubigné, dont les paroles prises à la lettre sont certainement fausses, confirme en réalité notre opinion : « Se tenant pour mort, il *traça* comme pour testament *cet ouvrage*, lequel encores quelques années après il a peu polir et emplir. » Il portait son poème dans sa tête et dans son cœur; nous dirons, suivant un mot qu'il affectionne, qu'il « l'avorta » à Casteljaloux, quand il crut que tous ses projets risquaient de mourir avec lui. Nous nous refusons à penser, étant donnée la date de la vision d'où certainement les *Tragiques* sont procédés, qu'ils soient une manière de création spontanée jaillie cinq ans plus tard de la fièvre d'un blessé.

Un dernier fait vient à l'appui de notre affirmation.

On connaît la célèbre image du Livre I (*Misères*) qui représente la France nourricière devenue le champ de bataille de deux frères ennemis, disant enfin à ses enfants enragés :

Vous avez, félons, ensanglanté
Le sein qui vous nourrit, et qui vous a porté.
Or vivez de venin, sanglante géniture
Je n'ai plus que du sang pour votre nourriture (1).

Un sonnet (2) que l'on s'accorde à attribuer à d'Aubigné, traite le même thème en termes pareils. Contrairement à ce que nous avons dit plus haut des sonnets de l'*Hécatombe* et de leurs rapports avec les *Stances* ou les *Odes*, on pourrait peut-être voir avec M. Lalanne dans cette pièce « un premier jet, une ébauche que le poète développa et remania plus tard, et dont il parvint à faire l'une des pages les plus énergiques de son poème ». Que le sonnet précède ou suive la composition des *Misères*, il importe peu. Dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale (3), où il a été découvert, il est daté de 1576. Le sonnet n'est pas les *Tragiques*. Mais l'inspiration qu'il révèle est celle même d'où est sorti le premier livre du poème. Si d'Aubigné, un an avant le combat de Casteljaloux, pensait aux *Misères*, est-il impossible qu'il ait aussi songé aux *Princes*, aux *Feux*, au *Jugement*?

Ch. Bost.

(1) Lalanne, p. 35; Read, p. 35; Réaume, p. 32; Van Bever, p. 68.
(2) Van Bever, p. 68; Réaume, IV, 330 (a-t-il été copié par l'éditeur dans les manuscrits de Bessinge ?)
(3) *Bull.*, IX, 393.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Jubilé de Calvin. — Deuxième supplément (1)

Les allocutions prononcées le 1er novembre 1909 au Trocadéro et que j'ai signalées d'après le programme (*Bull.* 1909, 571), ont paru sous le titre de *Fête commémorative du quatrième centenaire de Jean Calvin. Matinée littéraire et artistique célébrée dans la grande salle des Fêtes du Trocadéro, le 1er novembre 1909* (48 p. in-8°). On y remarquera, entre autres, l'excellente revendication du patriotisme huguenot par le général d'Amboix de Larbont et la lumineuse page d'histoire dans laquelle M. E. Roberty a exposé l'origine protestante française de la Déclaration des droits de l'homme.

D'autres études, moins sommaires, sont venues, depuis lors, attirer l'attention sur divers aspects du caractère et de l'œuvre du réformateur. Ce sont les discours académiques prononcés par plusieurs professeurs d'histoire ecclésiastique à l'occasion de la reprise des cours. Le premier en date est celui de M. Louis Ruffet, *Calvin et Servet, leçon publique faite à l'ouverture des cours de l'École de théologie évangélique de Genève*, le 8 octobre 1909, (24 p. in-8°, Genève 1910) — qui se borne à exposer « l'affaire », sans discuter les problèmes qu'elle soulève.

Puis vient la leçon d'ouverture de M. John Viénot à la séance de rentrée de la Faculté libre de théologie protestante de Paris, 5 novembre 1909, sur *Calvin et la Conscience moderne* (32 p. in-8°, Paris, Fichbacher, 1910) : Celle-ci, dit-il, proteste contre la conception du réformateur que le salut est exclusivement l'œuvre du Dieu qui nous a fait tomber, contre son dogmatisme et sa discipline autoritaires que M. Léopold Monod a caractérisés par cet aphorisme : « Croire à la vérité par force, ce n'est pas croire à la vérité, c'est croire à la force » (*Calvin et son idéal théocratique*, p. 7). — Mais notre conscience continue à s'inspirer de l'expérience religieuse du réformateur, de son absolue consécration à son idéal, de sa conviction inébranlable que l'avenir est à Dieu (2).

M. le doyen E. Doumergue a consacré son discours de la

(1) Voy. *Bull.* 1909, pp. 264 à 278; 374 à 400 et 570 à 572.

(2) Le passage de ce discours dans lequel M. Viénot montre qu'il y eut beaucoup de protestations contre le supplice de Servet (cf. *Le Protestant*, du 1er janv. 1910) a provoqué des réponses de MM. Chaponnière (*Semaine rel. de Genève*, du 8 janv. 1910) et de M. E. Doumergue (*Christianisme au XXe siècle*, 21 janvier 1910).

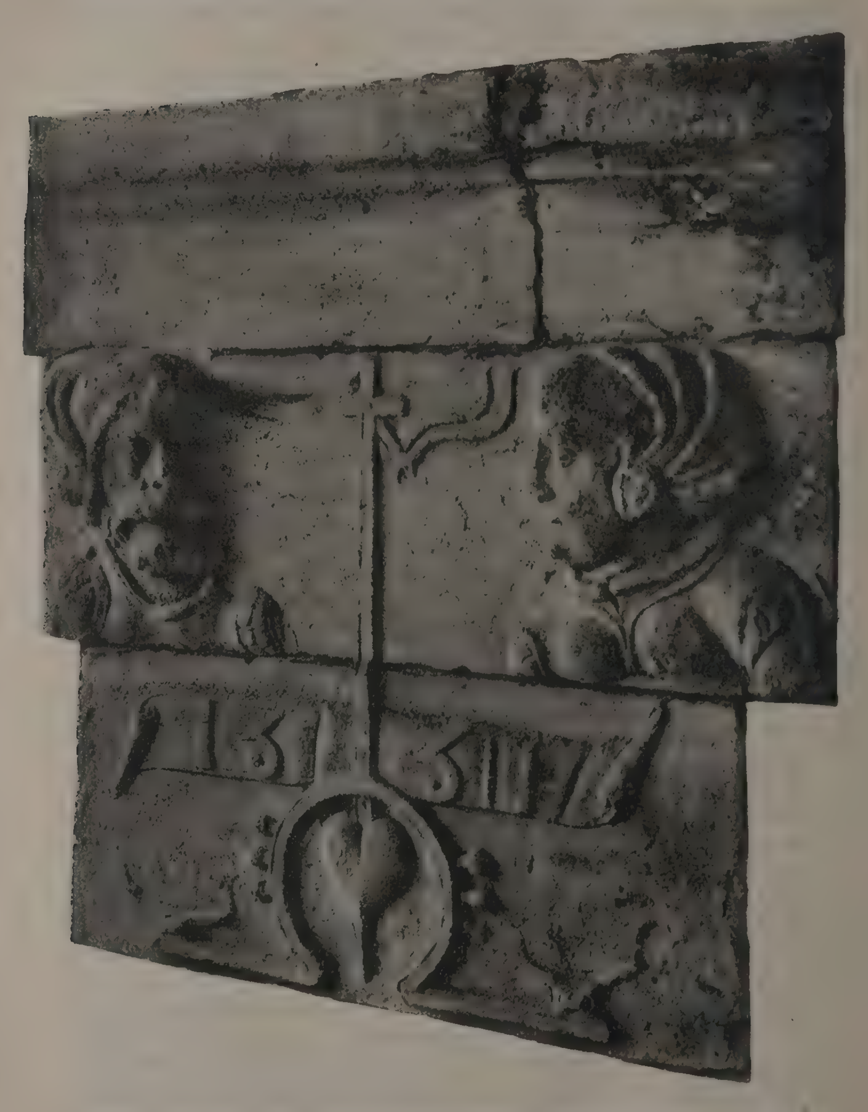
Séance publique de rentrée de la Faculté libre de théologie protestante de Montauban (25 novembre) *à l'ascétisme et à l'intellectualisme de Calvin* (32 pages extraites de la *Revue de théologie*). On connaît la manière du doyen de Montauban : « Calvin n'est nullement un ascète, puisqu'il enseigne que nous n'avons pas à nous abstenir des biens de cette terre », pas même de ceux qui « semblent plus servir à plaisir qu'à nécessité » ; il n'est pas davantage un intellectualiste, puisque ses doctrines sont « des doctrines de pratique, enseignées par le Saint-Esprit, éprouvées par l'expérience religieuse et par la foi dans le cœur ». Et tous ceux qui n'acceptent pas les contradictions apparentes de ces constatations... ne comprennent rien à Calvin ou lui font « un nez de cire ». — Fort bien. Mais si tous les calvinistes vivaient comme vécut Calvin, ils ne jouiraient guère des biens terrestres « qui servent plus à plaisir qu'à nécessité ». Si, d'autre part, ses doctrines sont tout ce qu'explique l'honorable doyen, elles n'en sont pas moins *intellectuelles* et n'en formaient pas moins un bloc intangible auquel il fallait se soumettre sans discussion. L'expérience religieuse lui ayant par exemple, d'après M. Doumergue, « prouvé la Trinité » (p. 20), du moment qu'elle ne produisait pas la même conviction dans l'esprit de Servet, ce dernier devait mourir. J'ajouterai que nous avons d'autant plus le droit de nous approprier certains principes qui ont sauvé le calvinisme que nous ne sommes nullement obligés de maintenir ceux qui produisaient des contradictions et que Calvin ne maintiendrait peut-être plus. Raisonner autrement, ce serait admettre que si Calvin vivait aujourd'hui, il renouvellerait la condamnation de Servet (1).

Enfin M. Eugène Choisy, récemment nommé professeur d'Histoire ecclésiastique à l'université de Genève, a consacré sa leçon d'ouverture (10 décembre 1909) à *l'État chrétien calviniste à Genève au* XVIe *siècle* (32 p. in-8°, Genève, Georg, 1909) — c'est-à-dire à l'État dans lequel le Magistrat et l'Église sont, chacun dans son domaine, chargés de faire respecter la volonté de Dieu telle qu'elle est exposée dans les Écritures. Dans cette « bibliocratie », sans être expressément soumis à l'Église, le pouvoir civil néanmoins exécute les lois et sentences promulguées par elle. Cette leçon magistrale résume par conséquent des travaux antérieurs de M. Choisy (2).

Lausanne qui fut en rapports si fréquents avec Calvin contribue aussi à nous le mieux faire connaître, d'abord par une thèse très fouillée de J. Chapuis sur le *Témoignage du Saint-Esprit dans la théologie de Calvin*, sujet délicat et important entre tous

(1) Cf. un article de M. Ch. Lelièvre, dans la *Vie nouvelle* du 11 juin 1910.
(2) *La Théocratie à Genève au temps de Calvin*, Genève 1908 et *L'État chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, Genève 1909.

(Lausanne, G. Bridel, 94 p. in-8°, 1909), puis par un travail extrêmement intéressant et nouveau du professeur H. Vuilleumier



sur *les relations de Calvin avec Lausanne*, dont nous espérons bien voir paraître la fin cette année (*Revue de théologie et de philosophie*, Lausanne 1909, p. 257 et 422).

Mais ce qui, mieux que tout ce que je viens d'énumérer, nous permet de connaître un des aspects les plus controversés de Calvin et du calvinisme, ce sont les pages extraites des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* (t. XXXI, 2e livr.) et intitulées *Gaspard Favre et sa donation aux fugitifs* (1556, 136 p. in-8°, avec 4 planches hors texte, Genève, Jullien, 1909). — Gaspard Favre était arrière-petit-fils de Jean Favre, marchand drapier qui vint d'Echallens (canton de Vaud), se fixer à Genève au commencement du XVIe siècle (1). Déjà son père François eut maille à partir avec le célèbre Consistoire dont les vieux Genevois toléraient mal la surveillance disciplinaire. Mais on peut dire que Gaspard et sa sœur Françoise, femme d'Ami Perrin, nés entre 1515 et 1525, ne semblent avoir vécu que pour s'opposer à cette institution ou du moins à la manière dont elle fonctionnait. Il faut lire, dans l'étude documentée et fort impartiale de M. Édouard Favre, l'un de ceux qui aujourd'hui représentent à Genève cette vieille famille, le détail de cette lutte de plus de dix ans, pour se faire une idée un peu réaliste de ce que Calvin entendait par l'exercice de la discipline. On sait que les Favre et Perrin furent vaincus. Gaspard mourut dans l'exil, dans sa propriété de Ruth, le 31 août 1556 et ce qui détermina M. E. Favre à faire revivre sa mémoire, c'est la découverte, en 1894, lorsqu'on démolit sa maison dans l'allée du n° 52 de la rue du Rhône, des actes du procès intenté à sa mémoire à cause d'une « donation » par lui faite « aux ennemis et condamnés de la cité de sa naissance », c'est-à-dire aux fugitifs pour cause d'opposition au Consistoire.

Si Calvin avait eu à combattre des adversaires d'une valeur morale égale à la sienne, on a le sentiment qu'il l'aurait difficilement emporté sur eux et c'est pourquoi l'auteur reconnaît que si dans cette lutte souvent peu édifiante et parfois sanglante, le réformateur avait été vaincu, « ce fust esté la ruine de Genève ». On ne peut dire, toutefois, que le réformateur sorte moralement indemne de cette bataille et, quels qu'aient été les torts des vaincus, on ne peut se défendre de déplorer l'impitoyable dureté avec laquelle ils furent traités. Ce qui, dans tous les cas, prouve que tout n'est pas condamnable dans leur opposition, ce sont les abus inséparables de la stricte observance de cette fameuse discipline, abus qu'on peut toucher du doigt dans ce récit et qui finirent par en restreindre de plus en plus l'application (2).

N. W.

(1) Nous donnons ici, d'après un bas-relief qui ornait sa maison, son portrait et celui de sa femme.

(2) Le comité du *Monument international de la Réformation* a publié sous

Deux inspirateurs peu connus des Maximes de la Rochefoucauld, Daniel Dyke et Jean Vernueil (1).

Qui l'eût cru? Ce pur joyau de notre littérature, les *Maximes* de La Rochefoucauld est redevable de son inspiration primitive à deux pasteurs huguenots! C'est ce qui vient d'être reconnu, et nous devons remercier M. E. Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François et correspondant du Ministère de l'Instruction publique de l'avoir définitivement démontré. Le fait était soupçonné par les contemporains du célèbre duc, comme il résulte d'un recueil manuscrit (n° 4333 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale) qui rapporte une foule de propos intéressants tenus dans les cercles littéraires et mondains à l'époque de Pascal et de La Rochefoucauld. Le nouvelliste anonyme écrivait, vers 1664 :

« La plus part de ces *Maximes* ont esté prises d'un livre anglais assez mal traduit en françois intitulé : *la Sonde de la Conscience* fait par un ministre anglois. C'est un des bons livres que les huguenots aient fait, au sentiment de M. de Bridieu et de M. de la Chaise. Il n'est pas si rare. Il couste une livre.... » Et encore : « M. de La Rochefoucauld a presque tout tiré de ses Maximes de la *Sonde de la Conscience*. Il n'y adiouste que le beau françois.. . »

Cette *Sonde de la Conscience* n'est autre qu'un livre du pasteur Daniel Dyke, de Hempstead en Angleterre, fort réputé parmi les puritains pour sa vie et ses ouvrages, et mort en 1614. Ce traité publié sous le titre : *The mystery of self deceiving or a discourse of the deceitfulness of Man's heart* fut traduit en français par Jean Vernueil ou Verneuil de Bordeaux, pasteur réfugié en Angleterre, sous-bibliothécaire à Oxford en 1625 et mort dans cette ville universitaire en 1647. C'est en 1634 qu'il donna à Genève chez P. Chouet la première édition de sa traduction qui fut très répandue et eut une seconde édition (753 p. et 18 ff. in-12) en 1636.

« En rapprochant les *Maximes* de la *Sonde de la Conscience* — écrit M. Jovy — les contemporains de La Rochefoucault paraissent avoir fait sous le manteau, un rapprochement des plus topi-

ce titre une jolie plaquette abondamment illustrée racontant l'origine du projet ainsi que la cérémonie de la pose de la première pierre, etc. (92 p. in-4° oblong). Toute personne disposée à réunir des fonds peut l'obtenir gratuitement en s'adressant par lettre au Secrétariat, rue du Stand, 56, à Genève. — La librairie Atar a fait paraître, en un volume de 158 p. in-18, sous le titre de *Jubilé du quatrième centenaire de la Naissance de Jean Calvin*, les *Sermons* prononcés à Genève le *4 juillet 1909*, et la Compagnie des Pasteurs de Genève vient de nous donner, sous le titre de *Jubilé de Calvin à Genève, juillet 1909*, un volume de 266 p. in-8° renfermant les *allocutions, adresses, lettres et documents* provoqués par cette commémoration.

(1) Par E. Jovy, in-8 de 24 p. Vitry le Français, 1910.

ques et des plus concluants. Ils avaient sans doute à ce sujet des indications et des renseignements plus étendus qu'ils ne nous ont pas transmis ou qui ne sont pas encore parvenus jusqu'à nous. Peut-être avait on vu cet ouvrage entre les mains du « noble duc »; peut-être y fit-il au cours de quelques entretiens des allusions qui éveillèrent l'attention ».

Ajoutons qu'il est facile de supposer que l'auteur des *Maximes* a pu trouver dans sa propre famille encore en majorité protestante à cette époque, et peut-être dans l'héritage de sa grand'mère huguenote le livre qui fixa son attention et lui inspira quelques-unes de ses *Réflexions* les moins optimistes.

La thèse du prédicateur puritain et celle du gentilhomme français se ressemblent : l'homme déchu, dominé par l'amour de soi, ramène tout à lui, et les actes que nous décorons avec présomption du nom de vertus sont, en dernière analyse, d'incontestables et féroces manifestations de l'égoïsme. Mais alors que Dyke se répand en considérations morales, appuyées de textes bibliques, La Rochefoucauld ne visant ni à l'édification ni à la conversion de son lecteur, exprime sa pensée de la façon la plus amère et en sentences frappées comme des médailles. Il a évidemment profité de ce recueil d'homélies comme on profite des conversations d'un discoureur dont on prend sa part sans permettre qu'il vous la fasse. Les rapprochements que M. Jovy fait à cet égard ne laissent aucun doute, et la relation de dépendance de l'un à l'autre livre, le premier obscur et oublié, le second immortel, nous paraît indiscutable.

Il reste toujours à La Rochefoucauld la gloire du « beau françois », du style merveilleux, de l'adaptation d'une série de lieux communs à une pensée personnelle : n'est-ce pas le *proprie communia dicere* d'Horace? Mais il ne saurait nous déplaire de constater une fois de plus une de ces « infiltrations protestantes » si redoutées de nos adversaires, et dénoncées par eux comme une source de faiblesse pour l'art, la littérature, la pensée française. Attendons-nous à entendre désormais déprécier vigoureusement dans certains milieux que nous n'avons pas besoin de désigner plus clairement, la valeur du petit livre que nous aimerons encore davantage pour ses origines et son inspiration, dûment démontrées par l'érudition de M. Jovy.

H. Dannreuther.

Nouvelles publications sur le Refuge. Berne et Henri de Mirmand.

Bien que la littérature du Refuge soit déjà considérable, elle est loin de nous fournir une appréciation quelque peu complète

de cette partie, importante entre toutes, de notre histoire. La plupart des monographies se bornent à citer quelques faits et quelques noms, et ne permettent pas encore de nous faire une idée vraie de l'étendue et des conséquences de cet exode de tout un peuple. La preuve en est dans le fait que l'on discute encore sur le chiffre approximatif des réfugiés que l'*Histoire de France* de Lavisse évalue, pour la période de 1680 à 1720, à *un million* (t. VIII, p. 343), mais que d'autres, comme l'abbé Rouquette, voudraient ramener à un chiffre après tout presque insignifiant puisqu'il ne compte pour tout le Languedoc qu'environ 3.000 fugitifs.

On peut pourtant arriver à entrevoir la vérité lorsqu'on parcourt des ouvrages comme ceux de E. Muret et R. Beringuier sur les colonies françaises du Brandebourg, de Tollin sur celle de Magdebourg, d'Agnew sur les réfugiés en Angleterre, de Baird sur sur ceux des États-Unis, de Mœrikofer sur ceux de Suisse. Ce dernier vient d'être complété, en ce qui concerne Berne, par un intéressant travail de M. le pasteur E. Baehler sur la physionomie du Refuge et des réfugiés bernois entre 1685 et 1699 (1). Il y a là bien des détails curieux et topiques sur la manière, à la fois sérieuse, pratique et bienveillante dont le gouvernement bernois s'acquitta de la lourde tâche que lui imposa le flot sans cesse grossissant des épaves de la Révocation. Il ne songe pas un seul instant à esquiver ou à limiter les charges parfois écrasantes et pas toujours agréables qui en résultaient. Il s'efforce, il est vrai, de répartir équitablement le fardeau sur tous les cantons protestants. Mais, dans toute cette affaire qui entraîne des complications de toute nature et des sacrifices sans cesse renouvelés, on constate, dans tous les milieux, une résolution, un élan de solidarité devant lesquels, à plus de deux siècles de distance, on s'incline avec respect.

Cette impression grandit encore lorsqu'on lit le beau livre que Madame Alexandre de Chambrier a consacré à son ancêtre *Henri de Mirmand* (2), ce gentilhomme nîmois qui parvint à passer la frontière sans avoir, comme la plupart de ses compatriotes huguenots, été obligé de renier sa foi et devint, surtout en Suisse, une des principales chevilles ouvrières du Refuge. Grâce à des recherches étendues et approfondies dans les archives de la Suisse, de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, Madame de Chambrier a pu reconstituer toute l'existence de Mirmand, con-

(1) *Kulturbilder aus der Refugientenzeit in Bern* (1685-1699) von E. Bähler, Pfarrer in Thierachern, 98 p. in-4° formant le *Neujahrsblatt vom Historischen Verein des Kantons Bern für 1908*, Bern, G. Grunau, 1908.

(2) *Henri de Mirmand et les réfugiés de la révocation de l'édit de Nantes*, 1650-1721, avec 3 portraits et 8 planches hors texte, un vol. de XX-430-182 pages in-8° (index et tableau généalogique) Neuchâtel, Attinger, Paris, Fischbacher, 1910.

firmer et compléter les *Mémoires* dans lesquels il avait résumé ses souvenirs (1) et lui élever ainsi un véritable monument de piété filiale.

Nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux qui veulent se rendre compte de ce que représente en réalité ce mot un peu vague, exotique et rébarbatif de Refuge. Ils y verront que si le fanatisme des conseillers de Louis XIV couvrit la France de ruines qui ne furent jamais relevées et lui infligea des blessures dont elle souffre encore, il provoqua aussi, dans tous les pays où affluèrent ceux qui, à travers les plus grands périls, avaient échappé à la fournaise, une véritable crise économique, industrielle et sociale.

Assurément lorsqu'arrivèrent, épouvantées, lamentables, les premières victimes des dragonnades, il n'y eut personne qui ne fût touché de leur misère et qui ne tînt à honneur de les héberger. Mais, lorsque, de semaine en semaine, de mois en mois, on peut dire d'année en année, de nouveaux convois débouchèrent sur tous les points de la frontière, les petites villes suisses se virent bientôt débordées, et il fallut organiser une assistance régulière, prolongée, trouver de nouvelles retraites, intéresser à une si prodigieuse infortune de nouveaux bienfaiteurs. Malgré la bonne volonté, le dévouement inlassable des autorités et des particuliers, au milieu de la disette créée par de mauvaises récoltes, à une époque où chaque canton, chaque pays avait peine à se suffire à lui-même, infailliblement une bonne partie des fugitifs auraient été obligés de rebrousser chemin, si quelques hommes de cœur ne s'étaient préoccupés de canaliser, de répartir, de diriger vers de nouveaux horizons ceux qu'on ne pouvait garder.

Henri de Mirmand fut un de ces hommes. Avec quelques autres il organisa des conférences, une députation qui se rendit en Prusse, en Danemark, à Lübeck, Hambourg, en Hollande, en Angleterre. C'est ainsi qu'on trouva de nouveaux concours, qu'on provoqua des collectes, que des contingents purent être expédiés en Brandebourg, en Hollande, qu'on projeta de coloniser l'Irlande, en un mot que dans toute l'Europe protestante un grand élan de charité et de compassion permit que, malgré d'inévitables déconvenues, malgré les rivalités confessionnelles, commerciales, industrielles, la masse des réfugiés finit par se caser, trouver du travail et, après des abris temporaires, des retraites définitives.

Mais il faut lire, dans le livre de Madame de Chambrier, dans le détail des démarches, des réceptions, des efforts renouvelés, des projets avortés, la persistance et la patience d'un dévouement qu'aucun échec ne parvint à décourager, pour mesurer l'étendue,

(1) Et dont le *Bulletin* publia le texte dès 1858.

la grandeur, la multiplicité des sacrifices individuels et collectifs qu'à travers toutes sortes de complications politiques et sociales, représente ce mot de Refuge.

Ce n'est pas seulement un livre utile, plein de renseignements en partie inédits, rendus accessibles par un excellent index, qui nous fait vivre au milieu de cette époque en pleine fermentation, où grâce à la folie de la cour du grand roi, l'équilibre européen fut profondément modifié. C'est aussi un livre bienfaisant. Au spectacle des misères accumulées par l'inconcevable dureté de ce que les huguenots appelaient la grande Babylone, il oppose celui de l'ardente et inlassable charité des bons samaritains qui furent véritablement à la hauteur de toutes les infortunes.

Nous remercions pour notre part Madame de Chambrier d'avoir enrichi notre littérature historique d'un volume qui en retrace avec une scrupuleuse exactitude et sans emphase, une des pages les plus instructives et les plus glorieuses (1).

N. WEISS.

CORRESPONDANCE

En l'honneur de Duquesne.

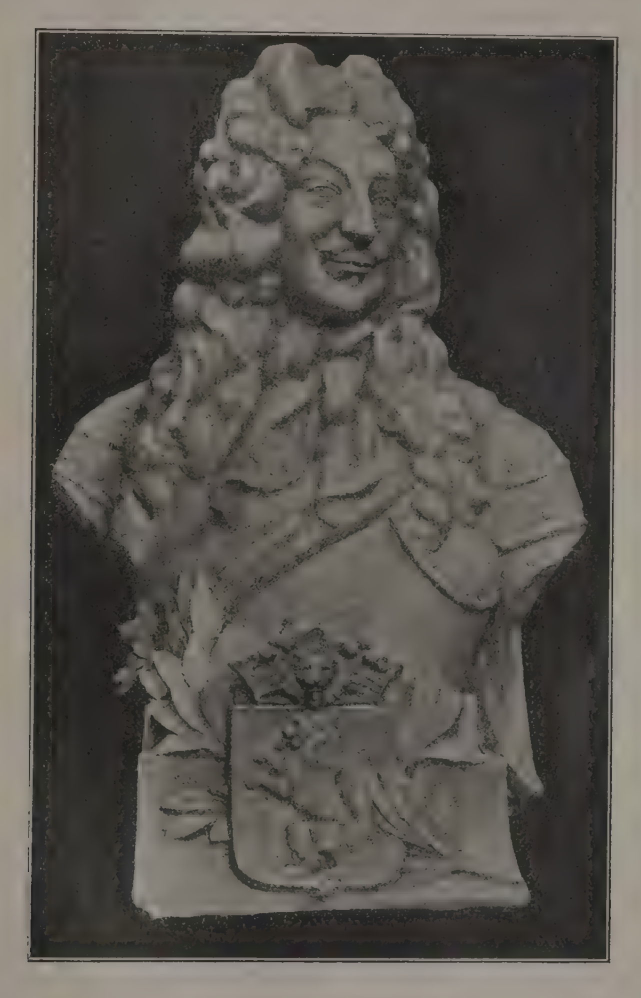
Le monument dont, à plusieurs reprises, nous avons annoncé le projet, a été inauguré au Bouchet le 25 septembre. Il se compose d'un piédestal surmonté du buste en bronze de Duquesne, d'après Edelinck, par le sculpteur Émile Derré (2), le tout entouré

(1) Le récit proprement dit de toutes les entreprises auxquelles Mirmand prit part est précédé d'une indication des nombreuses sources auxquelles l'auteur a puisé, et suivi de 132 pages renfermant 46 appendices se rapportant aux neuf chapitres de l'ouvrage et dans lesquels on trouvera, outre des documents inédits, des renseignements précis et détaillés sur une quantité d'événements et de personnages se rapportant de près ou de loin au récit; — par exemple sur les colonies d'Irlande, sur celle de Prenzlau, sur les sommes distribuées par Mirmand, sur sa fortune personnelle et ses vicissitudes peu ordinaires, etc., etc. Les portraits admirablement exécutés sont ceux de Mirmand, de sa petite-fille J. H. Cabrol et du mari de cette dernière Josué de Chambrier. Il y a aussi une carte de la région du Midi qu'habitait Mirmand, une vue de sa maison de Nîmes, etc. L'impression et la correction ont été remarquablement soignées et l'index très complet rendra bien des services aux historiens et aux chercheurs. On a tiré à part *six tableaux généalogiques de la famille de Mirmand* (Strasbourg, imprimerie strasbourgeoise, 1910).

(2) La reproduction qui accompagne cet article a été faite d'après la maquette en plâtre. Nous en tenons quelque exemplaires, sous forme de carte postale, à la disposition de nos lecteurs.

de 4 canons et de chaînes fournis par les ministères de la guerre et de la marine.

La souscription lancée par les maires des trois communes limi-



BUSTE DE DUQUESNE
D'APRÈS EDELINCK, PAR É. DERRÉ

trophes de Vert-le-Petit, Itteville, Ballancourt et par un conseiller municipal de celle de Saint-Vrain, a été appuyée par deux comités de patronage et d'organisation renfermant les noms d'un

grand nombre de personnages officiels et de notabilités de la région. Ouverte dans les colonnes de l'*Indépendant de Seine-et-Oise* et accompagnée d'une série d'articles sur A. Duquesne au Bouchet (n^{os} des 21, 28 août, les 4 et 11 sept.) par M. G. Cahen, maire d'Itteville, elle rencontra un accueil sympathique.

C'est (d'après le *Temps*) le général Brun qui présida la cérémonie, accompagné du directeur de son cabinet, le général Ebener, et du contre-amiral Le Pord, délégué du ministre de la Marine.

Le ministre, après avoir remercié les donateurs, les souscripteurs et les organisateurs, a prononcé l'éloge de Duquesne :

« Évoquer le nom de Duquesne, a-t-il dit, c'est évoquer le Grand Siècle dans tout ce qu'il a de plus noble, de plus élevé, de plus lumineux, mais malheureusement aussi dans ce qu'il avait d'étroit, d'intolérant et de tyrannique pour une âme généreuse. Et si le vainqueur de Ruyter a justement acquis tous les droits à l'admiration des générations successives, n'est-ce pas parce qu'en dépit de ses triomphes, en dépit des persécutions, il demeura toujours semblable à lui-même, fidèle à son devoir de Français, immuable dans ses convictions, fermement attaché à la liberté de penser et de croire ».

Le général Brun retrace la carrière du héros et rappelle les actes par lesquels il s'éleva « au-dessus de la plupart des hommes de son siècle » ; mais c'est par la fermeté de son caractère qu'il « mérite d'intéresser l'humanité de tous les temps ».

« Une fatale raison d'État poussait le souverain à vouloir niveler les consciences et à chasser du royaume l'hérésie de la religion réformée. Duquesne était huguenot et Louis XIV croyait qu'il importait à la gloire de son royaume d'amener à abjurer le vainqueur de Ruyter, de même qu'il avait autrefois triomphé de Turenne. Il ne négligea rien pour arriver à cette fin superbe, mais ni les promesses royales, ni les exhortations de Bossuet, ni les objurgations de Colbert, n'arrivèrent à peser sur la conscience du célèbre religionnaire. S'il ne fut pas acculé à l'exil, s'il n'eut pas à subir l'humiliation des dragonnades, il sentait bien qu'il ne devait ces derniers égards qu'à une suprême condescendance de son prince et il ne cessait de se demander ce qu'après sa disparition sans doute prochaine il adviendrait de sa femme qui lui rendait plus chère leur commune foi religieuse, de ses fils dont il avait cherché à faire des protestants rigides, mais en même temps des sujets fidèles et dévoués. Et ces alarmes n'étaient point vaines. A peine avait-il rendu le dernier soupir que la malheureuse femme se voyait contrainte d'abjurer et que l'exil devenait la dernière ressource de ses fils.

« Si à l'heure de sa mort Duquesne avait pu lire un instant dans l'avenir, il eût éprouvé cette consolation suprême de voir que se-

rait pieusement gardé le serment qu'il avait exigé des siens quelques jours avant sa fin, de ne jamais, quoiqu'il arrivât, porter les armes contre la France et contre le roi ».

Le ministre de la Guerre a terminé en ces termes :

« L'heure des réparations éclatantes a depuis longtemps sonné pour Duquesne, le marin illustre, le glorieux lieutenant-général des armées de mer du roi de France ; il vous appartient de faire revivre ici celui qui aux jours de la disgrâce sut, dans sa modestie et dans sa sagesse, n'être plus que l'humble seigneur du Bouchet, et n'eut jamais, pour tous ceux qui l'approchaient, que charité, tolérance et miséricorde. Vous avez fait une œuvre belle et utile entre toutes. Je vous en félicite, messieurs, au nom de la France et de la République ».

Ce discours n'a pas été du goût de ceux de nos compatriotes qui ne craignent pas de justifier la Révocation. Voici, en effet, comment l'apprécie un rédacteur de l'*Action Française* (n° du 26 sept. 1910) :

Discours de guerre civile.

Nous voulons penser pour l'honneur de M. le Ministre de la Guerre qu'il a trouvé en l'honneur de Duquesne autre chose que ce que le *Temps* et les Agences ont reproduit de son discours. Le grand homme de mer, le grand homme de guerre a bien mérité de la France ; il serait juste et convenable d'attendre que les sophistes aient mis notre France au tombeau pour le louer ainsi. et semble-t-il à peu près exclusivement d'avoir « mérité d'intéresser l'humanité tout entière ».

« Le glorieux lieutenant général des armées du Roi de France » n'obtient qu'une mention rapide. C'est le « célèbre religionnaire » que vante le général Brun ! Sa fidélité à sa foi protestante, son éloignement, sa mort farouche, telles sont les seules images que l'on veut garder du héros. Les services rendus à la France sur les vaisseaux du Roi sont relégués au dernier plan, comme si l'idée militaire eût embarrassé les organisateurs et les célébrants de cette fête purement religieuse, et de quelle religion séparée du cœur du pays.

« L'esprit militaire ainsi tenu à l'écart, le souci de la vérité historique a été de même éloigné. M. Brun a parlé de la révocation de l'édit de Nantes en instituteur de village. « Une fatale raison d'État poussait le souverain à vouloir niveler les consciences... Louis XIV croyait... » Comme si tous les souverains du XVIIe siècle, catholiques et protestants, n'avaient cru, comme Louis XIV à la maxime *una regio una religio* ! Comme si cette raison d'État n'était pas admise et passionnément approuvée par le suffrage universel de l'époque ! Ni les hommes ni les institutions ne sont responsables

des idées de leur siècle. Précepte de bon sens qu'a oublié complètement M. Brun. En revanche, quand l'orateur ministériel a parlé de « l'humble seigneur du Bouchet », il s'est bien gardé de noter que ladite seigneurie était un présent du Roi de France à ce serviteur magnanime. Ce n'était que justice? Précisément, nous le disons, et vous ne le dites pas. En quoi vous manquez précisement à cette justice qui est due aux bons serviteurs du pays, morts ou vifs, et qu'ils aient été de bons sujets ou de grands Rois.

« Le général Brun a rappelé sans la comprendre ou sans oser la pratiquer la grave et noble adjuration de Duquesne mourant. On n'a pas oublié que ce patriote avait fait jurer aux siens de ne jamais porter les armes, quoiqu'il arrivât, contre la France ni contre le Roi : hier, à Vert-le-Petit, Seine-et-Oise, devant le monument de Duquesne, le général Brun a porté les armes contre l'histoire de la patrie. Mauvais soldat, sujet rebelle, il a tiré du passé des semences de haine. Bon et digne républicain, il a ravivé quelques-unes des flammes qui dévorent notre unité. »

Ainsi rappeler que Louis XIV voulait « niveler les consciences », c'est « parler de la révocation de l'édit de Nantes en instituteur de village » et oublier que cette « raison d'État était admise et passionnément approuvée par le suffrage universel de l'époque ». En conséquence les huguenots, alors au nombre d'environ deux millions, c'est-à-dire formant la dixième ou onzième partie de la population de la France sous Louis XIV, auraient « *admiré et passionnément approuvé* » la raison d'État qui les obligeait à prostituer leur conscience au milieu des tourments ou à renoncer, comme Duquesne, même à une sépulture décente! Et Saint-Simon aurait menti, en écrivant (*Parallèle des trois rois*, p. 124) : « Chacun estoit pénétré de douleur et de compassion, et les bons évêques gémissoient de tout leur cœur de voir les orthodoxes imiter contre les hérétiques ce que les tyrans payens et hérétiques avoient fait contre la vérité, les confesseurs et les martirs; ils pleuroient amèrement cette immensité de sacrilèges et de parjures, et tous les bons catholiques avec eux ne pouvoient se consoler de l'odieux durable et irrémédiable que de si détestables moyens répandoient sur la religion. »

Il faut vraiment espérer, pour l'honneur du bon sens et de la vérité, qu'il ne se trouvera pas beaucoup d'instituteurs de village pour enseigner l'histoire à la façon de l'*Action française*.

N. W.

Le Gérant : Fischbacher.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2852

Études Historiques

LES LIBRAIRES DIJONNAIS

ET LES DÉBUTS DE LA RÉFORME A DIJON (1)

L'imprimerie, dont le développement coïncida avec celui de l'humanisme et de la réforme fut, à Dijon comme ailleurs, un des meilleurs auxiliaires de celle-ci. Dès le 24 juin 1543, le parlement de Bourgogne rendait un arrêt ordonnant la saisie de tous les livres suspects (2) : preuve évidente de la reproduction écrite et de la diffusion des idées nouvelles dans la province.

Cependant, avant 1543, nous ne nous trouvons en présence que d'un seul cas nettement défini de propagande livresque. A la séance de la Chambre de ville du vendredi 22 octobre 1535, le maire annonça à l'assemblée l'emprisonnement d'un nommé Jehan de Vaulx à qui l'on venait d'enlever trois livres d'Érasme soupçonnés d'hérésie et qu'il « pourtoit sur luy pour vendre ». Après délibération, on décida de donner l'un des livres au cardinal de Givry (3), d'en soumettre un autre à messieurs de Cîteaux et de garder le dernier à la Chambre pour en examiner le contenu. Le 17 novembre 1535, sur l'avis du chancelier, transmis à la Chambre par le gouverneur de

(1) Voy. E. Belle, *La Réforme à Dijon, des origines à la fin de la lieutenance générale de Gaspard de Saulx-Tavanes (Revue bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*, t. XXI, 1911, n° 1). Dans l'Introduction de ce travail, j'ai été amené à étudier, mais forcément d'une façon assez superficielle, la question si importante des libraires ; le présent article a précisément pour but de compléter et de mettre au point ces premières données.

(2) Voy. Baudouin, *Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*. II, p. 94. Clément-Janin place à tort cet arrêt en 1544. Cf. *Imprimeurs et libraires dans la Côte-d'Or*, p. 9.

(3) Alors évêque de Langres dans le diocèse duquel se trouvait Dijon.

la chancellerie, les livres saisis, trouvés « fort énormes et suspects », ne sont pas rendus au prisonnier; on ne voit pas toutefois d'inconvénient à l'élargissement de ce dernier (1).

Les très nombreuses lacunes qu'accusent à cette époque les registres municipaux nous permettent de supposer que le cas de Jean de Vaulx dut se reproduire plus d'une fois.

Nous n'en trouvons cependant la réédition effective qu'en 1549 : cette année-là, Jacques Sevestre (2), exécuteur de la haute justice, reçoit en effet la somme de 40 sous tournois « pour avoir baptu et fustigier de verges jusques à effusion de sang un nommé *Jehan Haynon* et avoir bruslé ses livres (3) ».

A partir de 1556, année qui marque le début de la lieutenance générale de Tavanes en Bourgogne, les registres municipaux sont au complet, et ils nous offrent, de même que les registres des délibérations du Parlement, de nombreux exemples de propagande par le livre.

Le 26 mars 1556, la Chambre de ville délibère au sujet d'un prisonnier venant de Genève et trouvé nanti de livres suspects d'hérésie. Elle donne mandat au procureur d'aviser du fait le bailli ou son lieutenant. « Et leur sera faict par le dit procureur exhibition des pacquet et hardes du dit prisonnier, ensemble du procès verbal de sa prinse, interrogatz à luy faitz et ses responses faict par les officiers du roy au dit baillage, y pourveoir et luy faire son procès actendu que, en première instance, la congnoissance leur en est attribuée par le Roy (4). »

L'année suivante, en 1557, le bourreau Hilaire Benoist reçoit 20 sous tournois « à lui ordonné à taxe par le lieutenant particullier du dit bailly pour avoir brusler deux

(1) *Arch. mun. de Dijon*, B 179, f°s 52 v° et 62 v°. — Voy. aussi GARNIER, *Correspondance de la mairie de Dijon*, Introduction.

(2) C'est le Jacques Sylvestre de l'*Histoire Ecclésiastique*. Voy. *Hist. Ecclés.*, éd. Baum et Cunitz, I, 113.

(3) *Arch. dép. de la Côte-d'Or*, B 4560, f° 52.

(4) *Arch. mun. de Dijon*, B 194, f° 227 v°.

balles de livres imprimez à Genesve, censurez et mis et réduict en cendres (1)... »

Au début de 1561, le 3 février exactement, on signale l'arrestation de deux jeunes gens originaires de Caen en Normandie, l'un François Hébart, cordonnier, âgé de vingt ans, et l'autre Philippe Barré, boulanger, âgé de dix-huit ans. La visite minutieuse dont ils avaient été l'objet à la porte St-Pierre avait amené la découverte dans leurs « paquets » de nombreux ouvrages suspects, entre autres de bibles et de catéchismes (2). C'est de Lausanne, où Barré avait un oncle maître d'école et pourvoyeur des livres en question, que venaient directement les deux prisonniers (3). Soumis au prieur de St-Étienne, leurs

(1) *Arch. dép. de la Côte-d'Or*, B 4565, f° 47 v°. B 4566, f° 46 (année 1568), mentionne une somme identique allouée au même bourreau pour avoir « brusler des livres imprimés à Genesves, censurés et hérétiques, mys en cendres suyvant la sentence sur ce randue ».

(2) Le paquét de « Phelipe Berri », appelé plus loin « Philippe Barre » et « natif de Roffourville, aussi dudit Cahors *(sic)* en Normandie », contient: « Ung Nouveau Testament n'ayant premier feullet aussi en françois, les Psalmes de David mis en musique et la Forme des prières eclésiastiques en ung mesme volume. Et en ung aultre lesdits Psalmes de David imprimées à Genève et la Forme des prières. Et ung petit livret couvert de parchemin intitulé le A. B. C. des chrétiens, contenant l'interrogation des enffans, etc. *(sic)* et ung aultre qui est imparfaict dit les Summaires du Deutéronome, et une requeste présentée par le dit Berry aux gouverneurs de Genève, tendant ad ce qui luy fut permis de habiter en leur cité, signée par ledit Berry ». Cf. *Arch. mun. Dijon*, D 65 liasse. Voy. aussi H. Hauser, *Les Compagnonnages d'arts et métiers à Dijon (Revue Bourguignonne publiée par l'Université de Dijon*, t. XVII, 1907-n° 4, p. 71, 72).

Le paquet de « François Hébard, de Sainct Jehan Dauberville en Cahors *(sic)*, pais de Normandie », contient:

« Ung Nouveau Testament en françois de l'imprimerie de Jehan Crespin, les Psalmes de David, de l'imprimerie du dit Crespin; la Forme des prières eclésiasticques avec la manière d'administrer les sacrementz etc., sans cotter l'impression, tous trois en ung mesmes volumes. En ung aultre volume les dits Psalmes de David imprimées à Genève, encor les dites Psalmes translatées de Théodore de Bèze, la Forme des prières eclésiasticques et le catéchisme de Genève imprimez au dit Genève. Comme aussi ung livre imparfaict, faisant mention de sacrifice de la messe commençant Préface de l'hauteur et finissant *Ite missa est* ».

Cf. *Arch. mun. Dijon*, D 65 liasse.

(3) Au cours de l'interrogatoire du 4 février, Barré déclare que, son compagnon et lui, partirent de Lausanne le dimanche 26 janvier. Ils couchèrent à Genève une nuit, puis, suivant la route la plus directe, ils passèrent par « Gey (Gex), St-Claude, Lyon-le-Saulnier, Sainct-Jehan de Losne ». En défalquant les jours de départ et d'arrivée, les voyageurs avaient donc accompli

livres furent tous reconnus censurés et a « esté délibéré que la ville en doibt retenir la congnoissance comme des sédictieux, et sera appelé le conseil » (1).

Une requête de Philippe Barré aux gourverneurs de Genève (2) en vue d'obtenir la permission d'habiter leur ville fut trouvée dans son paquet, avec ses livres; et comme elle contenait l'aveu explicite d'adhésion à la religion nouvelle, il est permis de supposer qu'elle contribua à accélérer le procès et à déterminer la condamnation à mort. Celle-ci fut prononcée, après deux longs interrogatoires (3), le 13 février suivant : Philippe Barré et Francois Hébart furent condamnés comme séditieux « suivant l'édict du Roy, estre pendus et estranglez au signe paltibulaire de ce lieu de Dijon, leurs biens déclarez confisquez envers ceulx qu'il appartient (4) ».

En elles-mêmes, l'arrestation et la condamnation à mort des deux jeunes Normands sont intéressantes, surtout si l'on considère la liste des ouvrages censurés trouvés sur eux. Mais l'intérêt augmente encore du fait de la découverte, sur Barré, d'une pièce capitale dont nous donnons ci-après la reproduction : il s'agit d'une lettre de Mathurin Cordier (5), l'un des maîtres de Calvin, adressée à Guil-

en une semaine un trajet de 300 kilomètres environ. Et s'il était besoin d'appuyer d'un autre exemple la rapidité des communications à cette époque, disons que la lettre de Jacques de Presle, citée un peu plus loin, fut transmise en deux jours seulement de Montbéliard à Dijon !

(1) *Arch. mun. Dijon*, B 198, f° 100 (4 février 1561).

(2) Cf. E. Belle, *Op. cit.*, *Introd.* et *Pièces Justificatives* n° 4 (requête de Barré) et n° 5 (arrêt de la Cour).

(3) Le 3 février, on se contente d'établir le procès-verbal de capture qu'on remet, en même temps que les livres et la lettre de Cordier, entre les mains du greffier. Les deux jeunes gens furent interrogés séparément le 4, interrogés à nouveau et confrontés le 8. Cette affaire fut, comme l'on voit, très rapidement menée.

(4) *Arch. mun. Dijon*, D 65 liasse.

(5) Cette lettre fut découverte sur Barré lors d'une nouvelle fouille pratiquée dans la prison : elle était dissimulée dans ses vêtements. Le jeune boulanger refusa d'en désigner l'auteur ; mais son compagnon, interrogé ensuite hors de sa présence, finit par dévoiler l'anonymat de Cordier. Hébart déclare qu' « Eudeline demeure à Rouhans, cordonnier lequel luy avoit apprins son mestier au dit Lausanes ». Quant à la lettre, elle émane du beau-père d'Eudeline, « nommé Mathurin Cordier demeurant au dite Genefve, lequel a esté maistre d'escolle au dit Losanes et luy bailla la dite missive pour pourter au dit Eudeline, la mère duquel demeurant au dit Genefve avec le dit Cordier son mary ».

laume Eudeline, son gendre, « en la part où il sera ». La lettre, datée de Villefranche, c'est-à-dire Genève, 27 janvier 1561, avait été confiée par Cordier non pas à Barré mais à Hébart : celui-ci le reconnut au cours de l'interrogatoire du 4 février.

Sans doute, le contenu de la lettre de Cordier est assez insignifiant : il a trait à des affaires de famille et ne sort pas d'une imprécision voulue en ce qui concerne les affaires religieuses. Mais nous surprenons ici, d'une façon saisissante, le mode habituel de correspondance entre réformés. On s'adresse de préférence, pour la transmission des missives, à des coreligionnaires (1) ; et l'anonymat que garde Cordier est la meilleure preuve des précautions usitées en pareil cas pour parer au danger, toujours possible, d'arrestation du messager (2).

Hébart ajoute que Cordier ne lui donna connaissance que du passage de la lettre où il est dit : « le pourteur vous dira des nouvelles de ce pays ». Or ces nouvelles, d'après le jeune cordonnier, consistent exclusivement dans l'annonce d'une probable et prochaine agression du duc de Savoie contre Genève.

(1) Les missives en question sont le plus souvent des lettres de créance : le porteur doit donner de bouche les nouvelles qu'il serait dangereux de confier au papier. — Nous pourrions citer encore, à cet égard, le cas non moins typique de Séraphin Archambaut, arrêté à Auxonne en août 1557 et conduit aux prisons de Dijon parce que « treuvé saisy de lettres missives suspectes d'hérésye... » (*Arch. Côte-d'Or*, B 4564, f° 46). Pour un exposé plus complet de l'affaire Archambaut, Voy. E. Belle, *Op. cit.* p. 21 ss.

(2) Malgré les risques très réels d'arrestation du messager, les protestants avaient grande raison de recourir préférablement aux bons offices de leurs coreligionnaires. Ainsi, en juin 1569, une lettre de l'avocat dijonnais De Presle, confiée à un messager professionnel, sera remise par celui-ci au maire de Dijon, suivant les invites précédentes de la Chambre de ville (Cf. *Arch. mun. Dijon*, B. 174 bis, f° 104 v° ; voy. plus loin, p. 15, 16).

La lettre de De Presle, datée de Montbéliard 28 juin et destinée à prévenir la mère de l'avocat d'un passage de troupes, fut remise le 30 au maire ; le 1er juillet, la Chambre en ordonne la transcription sur son registre. La voici :

« Ma Mère,

« Le présente servira seullement de recommandations à vostre bonne grâce, sans vouloir oblier notre frère et tous ceulx de votre maison et amys de par delà. Le sieur Pierre Clairemont, mary de dame Perette Le Double, est passé par decà, qui nous a dict de voz nouvelles, desquelles avons esté joieux. Je vous prie si avons au village (?) quelques meubles, les faire mectre au plus tôt que pourrez sans aucune chose laisser dedans la ville, voire jusques aux Verrières. Et en cela, s'il vous plaist, n'y ferés faulte et ne permettrez aucun bestail qui soit nostre estre aux champs quant les troupes qui sont par deça

Bien qu'à Dijon la garde des portes ne fût pas, en dépit de fréquentes ordonnances, toujours rigoureusement assurée; bien que les intelligences entretenues dans la place constituassent presque pour eux une sauvegarde, les protestants étrangers se voyaient souvent arrêtés à leur entrée en ville et jetés en prison, si l'on découvrait sur eux le moindre écrit entaché d'hérésie.

Le 9 mai 1561, « trois passans prisonniers prins par auctorité de la ville aux portes comme trouvez saisiz de livres censurez », sont l'objet de poursuites dont nous ignorons les résultats (1).

Le 9 novembre de la même année, Marin Chantemerala ou Chantemarle, tisserand d'Autun, fut emprisonné parce que trouvé porteur « d'ung livre censuré et réprouvé, imprimé à Genève »; il s'était de plus montré injurieux pour le clercelier de la porte Guillaume et avait été jusqu'à menacer l'échevin Malion qui, se trouvant là, voulait le désarmer (2). La confiscation de sa dague au profit de la ville, la destruction de son livre, son expulsion immédiate de Dijon où il ne devait plus se trouver sous peine du fouet, telles furent les mesures prises à l'égard du protestant autunois (3).

Toujours en 1561, mais à une date que nous ne saurions autrement préciser, un nommé Jean Résu, pâtissier demeurant à Paris, fut arrêté à Dijon : il avait dans son bagage des livres défendus et, chose plus grave, des « lettres missives » adressées à plusieurs habitants de la

passeront. Vous recommandant toujours noz petites affaires, De Montbéliard ce XXVIIIe juing 1569.

Soubscriptes : Votre bien humble, obéissant filz à jamais, DE PRELE.

Et plus bas est escript : « Je ne scay quelle fantaisie a pris ma femme de faire venir sa marraine icy, car ce nos seront fraiz et pènes si elle n'est partie. Gardés la, pour ce que nous en passerons bien ».

Superscriptes : A dame Charlette Aigneau, vefve de feu honorable Sébastien Frouaille, demeurant près la porte au Lyon, à Dijon ». — Ces noms ne figurent pas dans J. VIÉNOT, *La Réforme dans le pays de Montbéliard.* (Cf. *Arch. mun. Dijon*, B. 174 bis, f° 157.)

(1) *Arch. mun. Dijon*, B 198 f° 127 v° : le cardinal de Givry, évêque de Langres, intervient même dans cette affaire.

(2) *Ibid.* B 173 bis, f° 192 (9 novembre).

(3) *Ibid.* B 199, f° 86, (10 novembre). Il n'est pas fait mention de cet incident dans ABORD, *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun.*

ville pour les engager à aller demeurer à Genève. Malgré notre ignorance des suites que comporta l'affaire, une constatation importante subsiste : Messieurs de la ville firent appel au Parlement d'une sentence du bailliage qui attribuait à l'évêque de Langres la connaissance du procès (1).

Dans un autre ordre d'idées, on opéra parfois des saisies, non plus aux portes et au détriment d'étrangers, mais dans la ville même et dans des maisons privées. Ainsi, le mardi 17 octobre 1564, la Chambre est prévenue par M, de Vantoux, lieutenant général de Bourgogne en l'absence de Tavanes, qu'en procédant à l'inventaire des biens « d'Estienne Thibauld, procureur en parlement, en sa maison au dit Dijon, auroit esté treuvé *ung livre et certains papiers concernant le faict de la religion prétendue refformée*, collecte des deniers et assemblées des personnes contre le vouloir du Roy et au préjudice de sa Majesté ». Après délibération, la Chambre s'en rapporte aux conseils de M. de Vantoux et décide que le maire se saisira du tout (2).

*
* *

Cependant, tous les livres et papiers saisis jusqu'ici émanent de simples particuliers (3), gens de métier (4) pour la plupart, et non pas de libraires de profession. Ceux-ci furent pourtant maintes fois impliqués dans des poursuites

(1) *Arch. mun. Dijon*, D 65 liasse. Sous couleur de police, depuis plusieurs années déjà, la municipalité réussissait à accaparer la plus grande partie, sinon la totalité, des causes religieuses.

(2) *Ibid.*, B 201, f° 59 v°.

(3) Jusqu'ici, en effet, on peut, seul, considérer Jean de Vaux comme un colporteur de livres, c'est-à-dire comme un propagandiste vénal... jusqu'à un certain point tout au moins ; dans tous les autres cas où nous avons pu citer des noms, il s'agissait de propagandistes totalement désintéressés. Quant au procureur Étienne Thibaud, dont il était question en dernier lieu, nous n'avons trouvé aucune preuve formelle de son adhésion à la Réforme ; peut-être observait-il simplement à son égard, comme beaucoup d'autres, une neutralité bienveillante.

(4) Les artisans sont toujours mêlés aux manifestations de la Réforme, sous quelque forme qu elles se produisent à Dijon, ils constituent évidemment le gros du parti protestant.

d'ordre religieux ou simplement frappés de suspicion pour leur esprit d'indépendance.

Parmi les libraires de passage, qui faisaient souvent à ceux de la ville une concurrence déloyale (1), nous pouvons citer un cas typique : le 21 janvier 1564, un certain Jehan Verdier, libraire de Lyon, « crioit à vendre des prières». Sur la plainte de quelques habitants scandalisés, le maire intervint en personne ; « parquoy comme magistrat il print quattre ou cinq petitz volumez de prières et alphabetz pour apporter en ceste chambre... ». Mais Verdier, à qui le maire avait promis de rendre les volumes saisis, fut outré de s'en voir refuser la restitution, et, en guise de protestation contre l'arbitraire municipal, présenta une requête au bailli ou à son lieutenant. Cette requête, il est vrai, n'eut pas la moindre suite (2).

En décembre de cette même année 1564, mention est faite à la Chambre de « livre suspectz imprimés à Genefve et prins à ung libraire estrangier qui les exposoit publicquement en vente par la ville ». Si ces livres, inventoriés par l'avocat et échevin Reid, et soumis à l'examen de l'inquisiteur Pistoris, avaient réussi à échapper aux investigations des hommes de garde aux portes (3), combien d'autres ont pu échapper à toute recherche, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors des murs.

Loin d'être isolés, en effet, ces divers cas de propagande devaient être fréquents. Témoin cette requête présentée par la Chambre de ville au duc d'Aumale, gouverneur de

(1) Cf. *Arch. mun. Dijon*, B 198, f° 103 (14 février 1561) ; défense est faite aux « libraires et portes paniers estrangiers allans et venans par le pays » de rester dans la ville plus de 6 jours sous peine de confiscation de leurs livres et marchandises.

(2) *Ibid.*, B 200, f° 145 v°. Le lieutenant du bailli, Mᵉ Morin, avait du reste été l'objet de récusations de la ville au sujet de cette requête, en raison de son attachement plus ou moins avoué aux idées nouvelles.

Quant à Verdier, s'il put encore s'en tirer à si bon compte, c'est uniquement à cause de l'époque où se place son aventure : si celle-ci s'était produite deux ans plus tôt, lors des premiers troubles, elle aurait eu pour lui des conséquences graves, sinon tragiques.

(3) *Ibid.*, B 201, f° 74 v°. Pistoris succéda sans doute, comme inquisiteur de la foi, à Claude Berthot, assassiné par un religionnaire en mai 1562. Berthot était entré en fonctions en juin 1553. Cf. *Délib. Parlement de Dijon*, I, p. 483.

la province, et dans laquelle figure, au premier rang des griefs des catholiques, une plainte contre les libraires « vendant des livres défendus et des libelles diffamatoires » (1).

Les deux seuls imprimeurs-libraires de la ville, Jean Desplanches et Pierre Grangier, se livrèrent-ils à ce trafic, nous l'ignorons; mais nous avons plusieurs preuves, directes ou indirectes, de leur attachement à la Réforme.

Clément-Janin reconnaît à Jehan Ier des Planches un « caractère frondeur » et découvre en lui un « levain d'indépendance » ; mais il trouve téméraire d'affirmer sa conversion au protestantisme (2).

Cependant, dès le mois de novembre 1561, Desplanches apparaît comme suspect: le 18 de ce mois, un vigneron du nom de Noël de Jarlans dépose devant la Chambre que, parmi un groupe d'hommes se rendant à une assemblée secrète, il a reconnu « ung libraire qui s'appelle Jehan Desplanches, qui tient sa bouticque au simetière Sainct-Médard joignant à Saint-Estienne» (3).

Le 16 juillet 1563, le même Desplanches est accusé de « tenir avec luy ung homme vagabond qui a esté prisonnier pour le fait de la sédition qui fut faicte l'an passé à Chalon ». Mandé devant la Chambre, le libraire s'excuse en disant qu'il s'agit d'un jeune copiste auquel il donne à écrire, mais qu'il ne garde pas chez lui. Les raisons alléguées semblent si peu convaincantes qu'on impose au libraire le renvoi du copiste. Celui-ci, nommé Jehan Rousselot, originaire de Vitry, reçoit de son côté l'ordre de « vuider

(1) *Arch. mun. Dijon*, D 63 liasse (année 156 ?...). — Dès le 5 avril 1559, du reste, on prohibait de « laisser entrer aulcungs libraires en la dicte ville que premièrement ilz n'aient estés visitez et leurs balles par monsieur le viconte maieur ou celluy ou ceulx qu'il y dépputera » (Cf. *Ibid.*, B 197, f° 163.)

(2) Cf. Clément-Janin, *Les Imprimeurs et les libraires dans la Côte-d'Or*, p. 13 ss.

(3) *Arch. mun. Dijon*, D 63, liasse. Le groupe de sept à huit hommes, dont faisait partie Desplanches, se rendait furtivement à un conventicule en passant par le jardin de Girard le Vinaigrier, près des « murailles, androit de la Bretaiche neufve doize ». Après l'arrêt du Parlement du 1er novembre proscrivant les assemblées illicites, celles-ci ne pouvaient donc plus avoir lieu « toutes portes ouvertes ».

la ville promptement et ne s'y retrouver à pene d'estre pendu et estranglé » (1).

Jusqu'ici, ce ne sont que présomptions : d'autres textes, plus catégoriques, viennent les transformer en preuves. Le 1er octobre 1568, «Jehan Desplanches, Libraire Imprimeur détenu en la garde de Odot Cousturier, sergent de la mairye, a esté relaxé pour aller en sa maison et imprimerie pour imprimer les livres dédiéz par monsieur le chanoine Godran aux maiestez du Roy et de la Royne sa mère sans vaquer par la ville, si ce n'est pour aller servir Dieu à l'église et ouyr messe » (2). Or la détention à domicile était une des mesures de rigueur alors couramment appliquées aux réformés dijonnais; seuls des cas de force majeure justifiaient parfois des exceptions à une règle sévère.

Sur une liste de protestants convertis, datée du 15 octobre 1568 — paroisse Saint-Médard — on relève, il est vrai, les noms de « Jehan des Planches et d'Elisabet sa femme » (3). Le libraire avait d'ailleurs obtenu, le 22 septembre d'avant, un certificat de vie et mœurs catholiques à lui délivré par frère Denis Bressin, religieux du couvent des frères prêcheurs (4).

Nous avons précisément dans ces deux derniers faits la preuve explicite que si Desplanches revenait maintenant au catholicisme, il avait dû l'abandonner auparavant.

Le vendredi 21 juillet 1570, on donne encore à Jean Desplanches la permission d'aller de sa maison à son imprimerie pourvu qu'il ne sorte qu'accompagné de l'un de ses voisins catholiques (5).

Il nous reste enfin un certificat du curé de Saint-Médard, en date du 12 janvier 1573, attestant la régularité avec laquelle Desplanches suit les exercices religieux et remplit ses devoirs de «bon chrétien »(6).

(1) *Arch. mun. Dijon*, B 200, f° 26 v°.
(2) *Ibid.*, B 174 bis, f° 109 v°.
(3) *Ibid.*, *Ibid.*, f° 117. — Cf. E. Belle, *Op. cit.*, *Pièces justificatives*, n° 31.
(4) *Ibid.*, D 66, liasse. — Cf. E. Belle, *Ibid.*, n° 30.
(5) *Ibid.*, B 207.
(6) *Ibid.*, D 66 liasse. E. Belle, *Op. cit.*, *Pièces justif.*, n° 43.

Si l'on use encore de précautions vis-à-vis de l'imprimeur, est-il donc toujours suspect ? et s'il sollicite encore une attestation de catholicisme, sa conversion antérieure ne semble-t-elle donc pas sincère ? Ce qui rend cette supposition vraisemblable, c'est l'ardeur avec laquelle il se jettera plus tard dans les luttes de la Ligue et la résolution avec laquelle il prendra parti pour le Béarnais contre la maison de Lorraine.

En ce qui concerne le véritable créateur de l'imprimerie dijonnaise (1), le libraire-imprimeur Pierre Grangier, Clément Janin ne fait même pas allusion à son « esprit d'indépendance » : il devait cependant être au moins égal à celui de Desplanches.

Dès le 2 juin 1558, il est question d'un livre suspect intitulé *Nouvelles Récréations* et que relie Pierre Grangier; ce livre contenant « plusieurs histoires parlant directement contre les gens de religion », la Cour en ordonne la saisie aux fins d'examen (2).

Le 7 octobre 1561, le même libraire est condamné à une amende de quarante sous pour avoir laissé chanter « les psalmes de Marot en sa boutique par son fils et (son) serviteur à la dénonciation de Me Guillaume Berbisey, lieutenant au baillage de Dijon et eschevin de ladite ville » (3).

Le 30 octobre 1561, sa femme assiste au conventicule qui a lieu chez l'avocat De Presle (4).

Sa fille est l'objet d'une délibération de la Chambre de ville le lundi 26 juillet 1568. Guillaume le messager distribuant des lettres à son retour de Paris, « la fille de Grangier qui est de la religion » lui demanda s'il ne lui

(1) Cf. Ch. Oursel, *Notes sur le libraire et imprimeur dijonnais Pierre I. Grangier*, Autun, Dejussieu, 1906. — La cour du Parlement de Dijon aurait octroyé à Pierre Grangier le privilège d'imprimer ses *Coustumes et Ordonnances* « pour ce que led. Grangier a faict grans frayz tant pour avoir faict acorriger lesd. Coustumes et Ordonnances d'icelle *que pour avoir levé Lart d'imprimerie à la Noble Ville de Dijon* ».

(2) *Delib. Parlement de Dijon*, fonds Saverot, t. I, p. 802. Ce sont les *Nouvelles recréations et Joyeux Devis* attribués à Bonaventure des Périers.

(3) *Arch. mun. Dijon*, B 199 f° 72. M 448 f° 12.

(4) *Ibid.*, D. 63, liasse.

en apportait pas de la part du valet de chambre de monsieur le chancelier : la réponse du messager fut affirmative. Mandé devant la Chambre, celui-ci ne put que reconnaître le fait et ajouta même qu'il avait aussi apporté de Paris quelques livres à Pierre Grangier (1); livres et lettres n'en avaient pas moins été transmis directement à leurs destinataires. Mais la municipalité tira aussitôt la morale de l'incident : « Et ne luy sera permis ny à aultre messagier de la ville d'entrer en icelle sans monstrer à monsieur le maire les lettres et pacquetz qu'ilz porteroit pour éviter à surprinse (2). »

Jusqu'ici nous voyons donc Grangier et les siens frappés de suspicion ; sa fille est même considérée nettement comme protestante. Son fils et lui l'étaient aussi, à n'en pas douter, car les uns et les autres sont portés sur un rôle d'impôts extraordinaires auxquels les réformés étaient seuls soumis. Sur ce rôle, daté du 17 novembre 1567, Pierre Grangier et sa fille sont inscrits comme devant six livres, Antoine Grangier son fils comme devant quatre livres (3). Et dans un autre rôle identique, daté du 6 février 1568, nous trouvons les noms d' « Anthoine Grangier libraire » (26 sous 8 deniers), de Jehan Desplanches libraire» (53 sous 4 deniers) et de «Pierre Grangier et sa fille» (4 livres) (4).

Enfin, comme preuve irréfutable du protestantisme de Grangier, subsiste son propre aveu contenu dans une requête adressée par lui au comte de Charny, successeur de Gaspard de Tavanes à la lieutenance générale de Bourgogne, le 6 octobre 1572. Détenu depuis environ cinq semaines aux prisons de la ville, à la requête « des sieurs maire et eschevins de Dijon *comme estant de la Religion Réformée* », il sollicite son élargissement et argue, pour sa défense, qu'il n'a «jamais porté armes ni faict aulcune chose tendant à

(1) *Arch. mun. Dijon*, B 174 bis, f° 104 v°.
(2) *Ibid.*, B 174 bis. f° 104 v°.
(3) *Ibid.*, D 63, liasse.
(4) *Ibid.*, *Ibid.*, vis-à-vis de chaque nom se trouve la mention *réduit* qui signifie probablement : amené à résipiscence, converti. Dans ce cas, la conversion n'aurait rien de définitif.

sédition, ains vescu en simplicité suyvant les édictz du Roy ainsi que chascun scayt». Il fait ressortir également son grand âge — soixante-quinze ans — et l'impossibilité où il est de gagner sa vie (1).

Charny ne resta pas sourd à cette supplique. Il y fit droit le jour même et, le lendemain mardi 7 octobre 1572, Grangier était élargi sous la promesse « de vivre catolicquement, de ne sortyr de sa maison sans permission du dit sieur le Grant (2) ou de monsieur le viconcte mayeur, de ne communicquer avec ceux de la prétendue Religion, et d'aporté certifficat du curé ou vicaire de sa paroiche auquel il a promis de faire déclaration de sa foy et d'y vivre sy après » (3).

Le certificat demandé fut obtenu quelques jours plus tard, le 12 octobre 1572 : il est signé d'un certain Bérard, vicaire de la paroisse Saint-Médard. Un certificat du même genre fut, le mois suivant, délivré par cet ecclésiastique à Antoine Grangier (4).

Les Grangier (5), comme Desplanches, étaient donc obligés, sous la poussée des événements, plus exactement sous la pression de la Ligue de Saint-Esprit, de refouler leurs véritables sentiments et d'adorer à nouveau ce qu'ils avaient brûlé. Tout en tenant compte du caractère plus ou moins forcé de ces conversions, il reste acquis que les principaux imprimeurs et libraires de Dijon (6), imitant

(1) *Arch. mun. Dijon*, D 65, liasse. Cf E. Belle, *Op. cit.*, *Pièces justificatives*, n° 40.

(2) Monsieur le Grand Écuyer, c'est-à-dire Charny.

(3) *Arch. mun. Dijon*, D 65, liasse.

(4) *Ibid.*, D 66, liasse. Cf. E. Belle, *Op. cit.*, *Pièces justificatives*, n°s 41 et 42.

(5) Il ne s'agit, évidemment, que de Pierre Grangier et de son fils Antoine qui lui succéda en 1560 à la tête de son imprimerie ; nous n'avons trouvé aucune allusion aux autres fils de Grangier.

(6) Nous avons relevé aussi plusieurs noms de libraires ou imprimeurs bourguignons passés à la Réforme. Outre celui de *Jehan Durand*, inscrit en date du 25 mai 1553 sur le registre des habitants de Genève comme étant « libraire de Dijon », celui de *Jehan Bissac*, libraire natif de Noyers en Bourgogne, est mentionné sur le même registre en date du 10 juin 1558. Ces deux noms nous ont été obligeamment communiqués par M. H. Hauser.

D'un autre côté, le livre des bourgeois de Genève (Cf. Covelle) accuse l'octroi du droit de bourgeoisie, en date de 1563, à « *Anthoine Davodeau*, filz de feu Jehan, natif de St-Julien près Dijon, duché de Bourgongne, imprimeur, Isaac et Luc ses fils » et à « *Lucas de Mortières*, filz de feu Jehan, de St-Des-

en cela les imprimeurs et libraires étrangers, ont sûrement participé dans la mesure de leurs forces au mouvement de la Réforme dijonnaise : si celui-ci, nettement accusé vers la fin de 1561, n'avait été enrayé par Tavanes les années suivantes, nul doute que nous eussions pu apporter beaucoup plus de précision encore à l'affirmation qui se dégage des documents produits.

E. Belle.

Appendice.

Mathurin Cordier à Guillaume Eudeline (Original).

1561, 27 janvier. — *Arch. mun.*, D 65, liasse.

Toute recommandation au nom de nostre seigneur Jésus. Guillaume, depuis que vous estes par delà, j'ay receu deux lettres de vous, lesquelles nous ont grandement résjouys, à cause des bonnes nouvelles qu'elles contenoyent, assavoir de vostre bon portement et de la grâce que le seigneur vous a faicte en vous conduysant si à droit au bien comme vous désiriez : de laquelle chose nous avons loué et remercié ce bon Seigneur, duquel tout bien procède. Vous aussi luy en devez bien rendre grâces et louanges tant de cueur que de bouche, et par bonne et saincte vie, attendu mesme le repos qu'il vous donne par delà, ainsi qu'on nous en apporte souvent nouvelles; et croyons qu'elles sont vrayes, car elles persévèrent et augmentent de jour en jour, grâces au Seigneur.

Je vous prie donc, au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ, que vous n'abusiez pas de ce repos, mais que mettiez peine de l'employer en toutes bonnes euvres à la gloire de celuy qui vous a regardez en pitié; aussi que vous faciez bien vostre profit des sainctes admonitions que vous avez ouyes par de çà, et généralement de toute la doctrine de Dieu et de son fils nostre seigneur Jésus-Christ. Car autrement il vous vaudroit mieux n'en avoir rien entendu, comme vous savez bien vous-mesmes. Au surplus, nous nous portons bien la grâce à Dieu, aussi font tous noz parens demourans en ce pays. Quant est de nostre cousin M. Blaise, nous

sert au duché de Bourgogne, bailliage de Challons, imprimeur ». Nous constatons ainsi, d'une façon indirecte, les progrès des idées nouvelles non seulement parmi les imprimeurs dijonnais, mais encore parmi les imprimeurs de la région.

n'en avons aucunes certaines nouvelles. Nous avons bien sceu, depuis vostre partement, qu'il estoit en prison, mais de présent n'en savons autre chose. Le seigneur luy vueille assister, s'il est encore en ceste vie. Touchant vostre maison, il n'est point question de la vendre, car il n'y a nul acheteur.

Vostre mère et vostre seur Susanne vous saluent en nostre Seigneur. Saluez Michèle de par nous, et tous autres qui vous parleront de nous en bien. Le porteur de ces présentes vous pourra dire des nouvelles de par de çà, lesquelles ne sont pas trop bonnes. Le Seigneur y veuille donner ordre par sa miséricorde. Priez Dieu pour nous. La grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. De ville franche, le 27 de janvier 1561.

Le tout vostre duquel vous cognoissez bien la main.

[*Au dos*] : « A Guillaume Eudeline, en la part où il sera. »

Documents

LA RÉFORME ET L'ÉMEUTE LYONNAISE DE 1529

Lettres patentes de François Ier du 4 septembre 1529

Lorsqu'en 1890 j'ai raconté ici-même, à propos du réformateur Aimé Maigret, l'histoire des débuts de la Réforme à Lyon, j'ai signalé comme étant du 23 octobre 1529 (et non 1524, ainsi que l'avait écrit M. Moutarde, dans son *Étude historique sur la Réforme à Lyon*, p. 20), un très curieux document constatant qu'un grand nombre de catholiques lyonnais refusaient depuis plusieurs années de payer les dîmes réclamées de temps immémorial par le clergé. M. H. Hauser, à qui je n'ai pu communiquer ce texte que très tardivement, l'explique et le commente dans les pages qui suivent en le rapprochant de l'émeute qui éclata à Lyon le 25 avril 1529 à l'occasion d'une disette de blé et que des contemporains prétendaient avoir été fomentée par des « luthériens ».

Certains épisodes de cette émeute rappellent celle qui avait éclaté à Metz le 14 janvier 1525, lorsque la population eut appris, la veille, que l'inquisiteur Théodore Mitte de Saint-Chamond avait, par traîtrise et en violation des règles de justice, fait saisir puis exécuter, à Vic-sur-Seille, le moine Augustin Jehan Chastellain, dont les courageuses prédications évangéliques avaient gagné la faveur, surtout des pauvres gens. (*Bull.* 1908, 317-322.)

Je me suis demandé si, parmi les causes de l'émeute ou « rebeyne » de Lyon, il ne faut pas compter aussi la

disparition, tout à fait semblable, du dominicain Aimé Maigret. Peut-être même déjà le refus d'acquitter les dîmes fut-il la réponse populaire à l'emprisonnement de ce prédicateur qui, pendant le carême, en décembre 1524, avait attiré la foule à l'église Sainte-Croix de Lyon. Pendant qu'il languissait dans les cachots de François de Rohan, archevêque de Lyon, son prédécesseur à Grenoble, le cordelier Pierre de Sébiville, fut à son tour et malgré la faveur des autorités locales, emprisonné puis exécuté au commencement de l'année 1525 grâce au pouvoir discrétionnaire du même « abbé de Saint-Antoine » qui avait fait disparaître Jehan Chastellain. (*Bull.* 1907, 323 et 1908, 570.)

Après avoir été transféré des prisons de Lyon dans celles de l'évêque de Paris, Aimé Maigret avait été relâché ou plutôt banni en 1527 et était allé mourir l'année suivante, sans doute à Strasbourg (1) (*Bull.* 1890, 253). Certainement ceux qu'avait enthousiasmés son attitude courageuse surent comment on était parvenu à le réduire au silence et il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que leur indignation se soit manifestée, d'abord par le refus persistant de payer les dîmes, puis par les violences qui accompagnèrent l'émeute de 1529. — Mais je laisse la parole à M. Hauser.

N. W.

Dans une étude parue en 1896 dans la *Revue historique* (2), nous avions essayé d'établir que le soulèvement lyonnais de 1529, connu sous le nom de *Grande Rebeine* n'avait pas été uniquement une émeute de caractère économique, mais qu'il avait affecté une couleur religieuse assez marquée. Nous pensions avoir ainsi mis le doigt sur un de ces points critiques où l'on peut voir comment la Réforme s'est propagée dans les classes populaires.

(1) J'ai eu sous les yeux une lettre annonçant cette mort, mais ne puis en ce moment la retrouver.

(2) Voy. nos *Études sur la Réforme française*, p. 107 et ss., où nous n'avons pas reproduit *in extenso* les lettres patentes.

Mais quelque chose manquait à notre démonstration. Nous n'avions pas trouvé de document d'ordre administratif qui dénonçât la présence des hérétiques à Lyon, à cette date de 1529, et qui les rendît responsables des agitations dont cette ville était le théâtre. Nous avions dû, pour suppléer à l'apparent silence des textes, risquer une conjecture, d'ailleurs fort vraisemblable.

M. Moutarde, dans son *Étude historique sur la Réforme à Lyon* (1) avait en effet signalé, sous la date du 4 septembre 1524, des lettres-patentes (2) datées de Chantilly, rendues à la requête de l'abbé de l'Ile-Barbe.

Ces lettres décrivaient une agitation religieuse, et contenaient des détails qui rappelaient, par plus d'un trait, l'histoire de la *rebeine*. Mais, elles étaient de 1524! Tout ce que nous pouvions faire en 1896 était de noter l'analogie, et de tirer de cette analogie même l'hypothèse que le mouvement de 1529 ressemblait à celui de 1524.

Mais il est aujourd'hui avéré que M. Moutarde a mal lu, et que les lettres ne sont pas de 1524. Le 4 septembre 1524, François Ier ne pouvait signer des lettres à Chantilly, puisque ce jour-là il était à Caderousse (3). En outre M. Weiss a vu le document lui-même, les lettres-patentes ou du moins un *vidimus* délivré par le sénéchal de Lyon aux moines de l'Ile-Barbe (4). Or ce *vidimus* est du 27 octobre *1529*, et les lettres patentes sont *de Chantilly*, « *le quatriesme jour de septembre, l'an mil cinq cens vingt neuf et de nostre règne le quinziesme* ».

La question est désormais tranchée. — Or, que disent ces lettres-patentes?

(1) P. 20.

(2) M. Moutarde dit qu'il nous donne une copie. En réalité c'est un simple résumé, probablement établi, non par M. Moutarde lui-même, mais par le pasteur Puyroche.

(3) *Catalogue des Actes*, n° 21020

(4) *Bull. hist. du protest. franç.*, 1890, p. 254, n° 2, où le document était simplement signalé. *Ibid.*, 1900, p. 270. Mais à ce moment, M. Weiss avait égaré sa copie, et on n'était pas absolument certain de l'identité de ce document avec celui qu'avait utilisé Moutarde. Depuis, M. Weiss a retrouvé cette copie, et, avec sa coutumière obligeance, il a bien voulu me la communiquer. Il est à noter que le *Catalogue* ne mentionne cette pièce ni sous la fausse ni sous la vraie date.

Le clergé du diocèse de Lyon s'est plaint au « roi sur et touchant le fait du payement des dixmes ». Car voici que « puys cinq ans en ça que la secte luthérienne a pullulé en la ville de Lyon, le pays et diocèse de Lyonnois et que plusieurs faulces doctrines ont esté semées et divulguées tant par prédications d'aulcuns pernicieux mal sentans de la foy catholique que par communication de certains livres resprouvés, compillés par ceux de ladite secte, grand nombre de peuple a esté séduict et disverti de la vraye et saincte doctrine et créance évangélique en mal sentant et croyant des saincts sacrements de l'Église... ».

Depuis cinq ans en ça (1) : cette allusion à l'activité d'Aimé Maigret (2) est des plus nettes. Malgré sa condamnation, la semence a germé. Et la désaffection du peuple à l'égard de l'Église s'est manifestée de la manière la plus tangible, par le refus de payer les dîmes.

Mais comment ce refus s'est-il exprimé? Est-ce par une simple résistance individuelle opposée aux prétentions des décimateurs? Il y a bien eu des résistances de ce genre. Beaucoup de décimables ont pris l'habitude d'emporter de nuit les fruits de la terre, rendant ainsi la perception des dîmes impossible. Le clergé leur faisait-il des procès? ils en appelaient au Parlement et profitaient de la longueur des procès pour user la patience des poursuivants. Mais la résistance a pris une autre forme encore, bien plus menaçante ; elle s'est manifestée « par monopolles, assemblées illicites à *sonnement de toquesaint* » ; les mal sentants de la foi ont « conspiré », se sont « muthinés de ne payer plus aulcunes dixmes, disans qu'ils ne sont tenus payer les d. dixmes sinon à leur vollonté, qui est de ne rien payer, proférans paroles hérétiques et mal sonnantes... » C'est une insurrection contre la dîme, contre l'Église.

On a sûrement remarqué le détail relatif aux assemblées illicites et aux sonneries de tocsin. Le roi ordonne d'informer « sur les dites assemblées, monopolles, sédi-

(1) Dans le système de M. Moutarde, cela nous reportait à 1519-1520.
(2) Voy. *Bulletin*, t. LVI, 1907.

tions, sonnements de toquesaint ». Je ne sais si j'ai l'ouïe mauvaise, mais il me semble reconnaître dans ce tocsin celui que, d'après les divers récits contemporains de la *rebeine*, nous entendions résonner « l'espace d'une heure ou deux », à la date du 25 avril, dans le clocher de Saint-Bonaventure. Le roi s'émeut de ce tocsin séditieux ; il s'émeut aussi du non paiement des dîmes, parce qu'il tient à toucher les quatre décimes qui doivent « subvenir au recouvrement de nos très chers et très aimés enfans » retenus en otage en Espagne ; il veut lutter contre les mauvaises doctrines qui se répandent « puis cinq ans en ça » dans le diocèse de Lyon. Et voilà pourquoi il ordonne, contre ceux qui se sont « desviés de l'obédience ecclésiastique et saincte foy catholique », de procéder par prise de corps « soit en lieu sainct ou hors lieu sainct » ; de les ajourner personnellement à trois brefs jours, sur peine de banissement, et nonobstant toutes appellations ou oppositions ; et, de « parfaire les dits procès des délinquans pour lesdites assemblées, monopolles et conspirations, sonnemens de toquesains, et pour le crime d'hérésie, si aucun en y a... »

Cela est clair. — Les sonneurs de tocsin sont des hérétiques. Hérétiques, par suite, les pillards de l'Ile-Barbe, et voilà pourquoi l'abbé tient à se faire délivrer un *vidimus* contre les gens qui ont mis à sac ses greniers. Les lettres du 4 septembre viennent ainsi prendre leur place parmi les mesures de liquidation de la *rebeine*, à côté des nombreuses mesures par où l'on essayait de mettre un terme à la famine (1).

Elles constituent d'ailleurs, par leur texte même, un élément capital pour l'histoire du développement de la Réforme.

Grâce à l'obligeance de M. Weiss, nous pouvons repro-

(1) *Catalogue* : 3378 (11 mai), lettres autorisant les Lyonnais à tirer 3.000 ânées de blé des pays de Dauphiné, Viennois, Forez, Vivarais et Velay ; 3379 et 3380, pour faciliter la sortie des blés de Bourgogne ; 3389-3393 ; 3471-3473, autorisant à tirer 500 émines de Bourgogne, 800 ânées du Dauphiné, 1500 d'Auvergne et Forez : 3477-3478 ; 3530-3531, enfin 3558 (11 décembre).

duire intégralement ce document important (1). En le lisant, on se convaincra sans doute que notre conjecture de 1896 acquiert une solidité nouvelle. Il n'est pas douteux que les lettres du 4 septembre font allusion aux événements du 25 avril, et que, par conséquent, ces événements avaient bien, comme nous l'avions supposé, un caractère religieux.

HENRI HAUSER.

Vidimus des Lettres patentes de François Ier.

27 octobre 1529.

A tous ceux qui ces présentes verront,

Nous Jean du Peyrat docteur ès droits, Conseiller du Roy et par luy députté Lieutenant général de Monsieur le bailly et seneschal de Lyon,

Savoir faisons que nous, se jourd'hui datte des présentes, estant et séant à l'auditoire de lad. seneschaussée à Lyon, tenant les plaids, par le procureur du Roy aud. siège ont été présentées les lettres pattentes du Roy obteneues à sa requeste et du Clergé de ce diocèse de Lyonnois, sur et touchant le fait du payement des dixmes deubs esd. du clergé, différées par plusieurs dud. diocèse, dattées du quatriesme septembre dernier passé, scellées en cire jaune, queue simple, desquelles la teneur s'ensuit :

François par la grâce de Dieu Roy de France au seneschal de Lyon, bailly de Mascon ou à son lieutenant salut.

Receue avons l'humble supplication de nostre amé et féal cousin et cons[er] l'arcevesque de Lyon et des doyen, chanoines, chapitre de l'Esglise de Lyon et autres gens d'esglise et clergé du pays et diocèse du Lyonnois, notre procureur joint avec eulx, contenant que auxd. supplians tant de droict que par jouissance immémorialle sont et appartiennent les dixmes de tous grains, vins, charnaige et autres choses décimables aud. pays et diocèse de Lyonnois, qui est l'un des principaux biens et revenus dont l'esglise est entreteneue, les divers services continués et les gens d'esglise substantés et alimentés et sans lesqueles lesd esglises

(1) Il est à noter que ces lettres ne sont pas, comme le laissait entendre M. Moutarde, délivrées à la requête de l'abbé de l'Ile-Barbe, mais bien à celle du clergé du diocèse. C'est notre *vidimus* seulement qui a été obtenu par l'abbé.

demeureroient désolées, les divins services interrompeus et discontinués et les gens d'esglises desfrauldés de leurs aliments;

Et combien que desd. dixmes de toutes choses decimables aud. pays et diocèse de Lyonnois lesd. supplians et leurs prédécesseurs eussent tousjours jouys, les bons et vrays chrestiens iceulx paisiblement payés, néantmoins, puys cinq ans en ça que la secte luthérienne a pullulée én la ville de Lyon, le pays et diocèse de Lyonnois, et que plusieurs faulces doctrines ont esté semées et divulguées tant par prédications d'aulcuns pernicieux mal sentans de la foy catholique que par communication de certains livres resprouvés, compillés par ceux de lad. secte, grand nombre de peuple a esté séduict et disverti de la vraye et saincte doctrine et créance ecclésiastique en mal sentant et croyant des saincts sacremens de l'esglise, monopolles faicts, assemblées illicites, à sonnement de toquesainct, conspirés et muthinés de ne payer plus aulcunes dixmes, disans qu'il ne sont teneus de payer lesd. dixmes sinon à leur vollonté qui est de ne rien payer, proférans paroles héréticques et malsonnantes de nostre saincte foy catholicque, et ont tellement persévérés et continués despuys cinq ans en ça, emportans de nuict et clandestinement les fruicts des terres et aultrement desfrauldants lesd. droicts et dixmes que lesd. gens d'esglise en sont très fort intéressés;

Et combien qu'iceulx gens d'esglise ayent intentés plusieurs procès, toutesfoys iceulx redevables esd. dixmes suscitent incidens, interjettent appellations de chascun appoinctement, et ne craignent d'appeler et relever, parcequ'ils ne payent aulcunne amande de leurs folles appellations, comme estant en pays de droict escript, se confians aussi de la longueur des procès de venir de Lyonnois à Paris pour chascun incident à grands trais et despens et cependant (1) lesd. suplians demeurent desaisis de leurs alimens, les divins services en voye de discontinuation, les églises désolées et ruinées et les quatre décimes qu'avons ordonnés nous estre payés par les gens d'esglise pour subvenir au recouvrement de nos très chers et très amés enfans retardées et deslayées, lesd. conspirations, assemblées illicites et sonnements de toquesainct impugnés au grant scandalle de justice, préjudice et dommaige de tout l'estat ecclésiatique, la pluspart du revenu duquel aud. pays et diocèse de Lyonnois se consiste ès dixmes; nous humblement requérant sur ce nostre provision et remède convenable :

Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, qui sommes protecteur et garde des esglises de nostre royaume et des droicts

(1) C'est-à-dire, pendant ce temps.

d'icelles, voullans subvenir auxd. suplians et mesmement au cas de présent, vous mandons, et, pour ce que lesd. parties et choses dont est question sont de vosd. baillage et seneschaussée, commettons par ces présentes à chascun de vous, que vous vous informez ou faictes informer bien et deuement de et sur lesd. assemblées, monopolles, séditions, sonnemens de toquesaint et conspirations faites de ne payer lesd. dixmes, desplassemens et enlèvemens faicts des fruictz de nuict et clandestinement [pour] defraulder lesd. dixmes, parolles, propos, soustenemens et refus desd. habitans nos subjects, eulx desvians de l'obédience ecclésiastique et saincte foy catholique, dont les cas vous seront baillés en escript plus à plain par déclaration si mestier est; et contre ceulx qui par information duement faicte ou à faire vous en trouveres chargés, soubçonnés, procédés ou faites procéder par prinse de corps quelque part que vous les pourres trouver, prendre et appréhender, soict en lieu sainct ou hors lieu sainct, sauf à les réintégrer en franchise s'il est dict que faire se doive; adjournemens personnels par devant vous à trois briefs jours sur peyne de banissement de nostre royaume, saississement de leurs biens en nostre main et aultrement selon l'exigence des cas, nonobstant opposition ou appelations quelconques pour lesquelles ne voulons estre différé, aussi à faire et parfaire lesd. procès des délinquans, pour lesd. assemblées monopolles et conspirations, sonnemens de toquesains et pour le crime d'hérésie, s'aucun en y a, les rendés à leurs juges ecclésiastiques et compétens, à la charge desd. cas privilégiés, avec inhibition de non élargir qu'il ne soit décidé desd. assemblées, monopolles et cas privilégiés, mes officiers appelés et ouys, et néantmoins, attendu que lesd. dixmes sont ordonnés et dédiés pour la continuation des divins services, soubstenemens des esglises et alimens desd. gens d'esglise et que sans le recouvrement d'iceulx ils ne pourroient satisfaire au payement des quatre décimes par nous à eulx requises, pour subvenir de leur part au recouvrement de nos très chers et très amés enfans, faites provision auxd. suplians du faict desd. dixmes tant pour le passé que pour l'advenir, heu esgard à la cocte qu'ils ont esté payés auparavant lad. désobéissance et rébellion et refus de payer.

Et laquelle provision, de nostre certaine science plaine puissance et auctorité royalle, voulons estre par vous faicte et quant à ce faire et souffrir contraignés tous ceulx qu'il appartiendra et qui pour ce seront à contraindre par prinse et saisissemens de leurs biens en nostre main, vente et exploitation d'iceulx, nonobstant oppositions ou appelations faictes ou à faire, relevés ou à relever, procès ou procédures sur ce intentés et sans préjudice d'iceulx, pour lesquels ne voulons estre différés et jusqu'à ce que par jus-

tice aultrement en soit ordonné, car ainsy nous plaist il estre faict;

De ce faire vous donnons pouvoir, authorité, commission et mandement spécial, mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects que avons à chascun de vous commis et deputtés, en ce faisant soit obéi et entendu diligemment, prestant et donnant conseil, confort, aide, secours, main forte et prison si mestier est et requis en sont.

Donné à Chantilly le quatriesme jour de septembre l'an de grace mil cinq cens vingt neuf et de nostre reigne le quinzième.

Par le Roy en son Conseil : Robertet.

La lecture et publication desquelles lettres judiciablement faicte, avons ordonné icelle lecture et publication ensemble et les lettres estre enregistrées par devers lad. cour à la manière accoustumée, et esd. du clergé estre faict un ou plusieurs *vidimus* ou transumpt d'icelles lettres pour eulx en servir, les aider pour le faict y conteneu comme de raison, aujourd'huy samedi vingtroisiesme jour d'octobre l'an mil cinq cens vingt neuf, en tesmoings desquelles choses, aussy de ce présent *vidimus* et transumpt faict pour les abbé et couvent de l'Isle Barbe les Lyon, nous avons ordonnés le scel royal de lad. seneschaussée estre mis à ces présentes.

Par Monseigneur le Lieutenant général,

Faure.

Copié et collationné sur l'original en parchemin, scel enlevé, une seule feuille (avec transcription du XVIIIe siècle) portefeuille GG (papiers protestants) aux archives de l'hôtel de ville de Lyon, ce 16 août 1880.

R. de Cazenove.

L'ÉVASION DE SUZANNE VILLARET
(1700)

Dans le courant de l'été de 1700, une jeune fille protestante quittait son pays et sa famille pour venir chercher un refuge en Suisse. Elle avait seize ans et s'appelait *Suzanne Villaret*. La propriété de son père, La Fauguières [à St-Nazaire-des-Gardies, canton de Sauve, département du Gard], a conservé jusqu'à nos jours l'aspect du passé et n'a pas cessé d'être habitée par la famille à laquelle Suzanne devait le jour. C'est en plein pays huguenot. La population est presque tout entière protestante et les environs abondent en souvenirs du temps des persécutions religieuses.

Depuis la Révocation, les protestants de ces contrées s'édifiaient au *Désert*. Il y avait des assemblées non loin de La Fauguières et Suzanne s'y rendait avec ses parents.

Un jour vint cependant où cette jeune fille, n'y tenant plus sous cette gêne continuelle et ces menaces qui aboutissaient si fréquemment à des massacres, résolut à part elle d'émigrer. Ses parents ne l'auraient pas encouragée dans ce dessein. Ils se soumettaient plus volontiers aux dangers présents qu'aux dangers tout aussi grands, plus grands peut-être encore, de l'émigration. Et puis, ils savaient aussi que s'ils émigraient, leurs biens assez considérables seraient confisqués. C'est donc en grand secret et seule que Suzanne trama tout un plan d'évasion. Une nuit, tandis que ses parents sont à l'assemblée à quelque distance de la maison, elle va à l'écurie, détache la belle jument blanche de son père, et se rend dans une maison isolée où elle se rencontre avec un sien cousin déjà émigré et marié en Suisse, mais rentré momentanément en France. Tous deux se placent sous la conduite d'un muletier nommé La Violette.

Le 12 juillet 1700, Suzanne arrivait à Genève. Pour se

procurer des ressources, elle avait vendu la jument au dit La Violette pour 30 livres plus un 1/2 louis d'or. Mais celui-ci, non seulement ne la paya pas, mais en partant de Genève pour retourner en France, il emmena la jument. Dans cette pénible situation, Suzanne s'adressa à un de ses cousins demeuré en France, en le priant de rechercher La Violette, de lui faire acquitter sa dette et de lui faire parvenir à elle l'argent dont elle avait le plus grand besoin pour désintéresser le cousin avec lequel elle avait fait le voyage et qui avait soldé la dépense. Peine perdue et Suzanne, réduite à la plus extrême misère, décida de s'adresser directement à son père pour lui expliquer sa conduite, implorer son pardon et obtenir de lui quelque secours. Voici cette lettre dont on ne corrige que l'orthographe décidément trop fantaisiste. Elle est datée de Lausanne, 27 mars 1701 :

« Mes très chers et honorés père et mère. Il y a longtemps que je vous aurais demandé pardon si j'eusse osé vous écrire touchant la hardiesse que je pris de m'en venir sans en rien communiquer, mais puisque vous voyez qu'il a été pour un bon sujet quand il est pour donner gloire à Dieu, je me flatte que vous aurez quelque peu de compassion et que vous ne resterez pas de faire pour moi ce qu'un véritable père et mère doit faire pour son enfant. N'eût été le grand désir que j'avais de glorifier Dieu en liberté, je n'aurais jamais commis un crime semblable, car vous devez être persuadés que rien au monde n'aurait su m'ébranler d'auprès de vous s'il n'avait été pour faire quelque avancement à mon salut. Veuille ce grand Dieu me faire grâce. C'est avec regret, mon très cher père et mère, que je vous apprends la fâcheuse nouvelle de ce qui nous arriva en chemin, qui est que l'on nous ôta tout ce que nous avions, à la réserve de l'habit que j'avais dessus que je n'ai pas quitté depuis que je suis ici, à faute de quoi pour en faire un autre. C'est pourquoi je mets toute ma confiance en Dieu et en vous, espérant que vous suppléerez s'il vous plaît à mes besoins quoique ne vous en ayant pas donné le sujet. J'ai de grandes obligations au cousin Ducros (avec lequel elle était partie) et à sa femme. »

Suivent les compliments nombreux et détaillés très habituels dans ce temps-là et terminés par ces mots : « Votre très affectionnée servante Suzon Villarette. »

La correspondance subséquente de cette jeune fille est remplie des expressions d'une piété profonde et de regret de voir que ses parents ne veulent pas venir en Suisse « pour leur salut et pour jouir de la liberté de prier en paix ». Après la mort de son père survenue en 1709, Suzanne renouvelle ses instances auprès de sa mère à laquelle elle écrivait encore le 27 décembre 1711, en la suppliant de « venir en un pays où vous aurez la liberté de travailler à votre salut ». « Je ne suis pas seule, ma très chère mère, à faire des vœux pour le salut de votre âme ; les dames chez qui j'ai l'honneur d'être s'y intéressent aussi fortement, et si seulement vous voulez vous sauver, elles m'ont assuré qu'elles s'employeraient à vous faire recouvrer votre liberté et vous faire conduire ici en toute sécurité. »

Suzanne Villaret avait quitté Genève et ses parents Ducros pour se mettre en service auprès d'une dame française réfugiée à Lausanne, Madame de Reynes dont le nom se trouve aussi dans la liste des réfugiés à Rolle, en 1788. En 1713, Suzanne s'établissait à Essertines-sur-Rolle, au pays de Vaud et en voici le motif.

En 1700 était arrivé en Suisse un réfugié du nom de Gabriel *Mouret*. Treize ans plus tard, il épousait Suzanne Villaret, alors âgée de 29 ans. Ils étaient sortis tous deux des mêmes contrées du Gard. Mouret, — dit le Conseiller — associé avec un oncle et un cousin également réfugiés, faisait avec eux un grand commerce de bois.

Une fois mariée, Suzanne ne cesse, dans ses lettres à sa mère, de prier qu'on lui envoie sa sœur cadette qui trouverait à se placer chez Mme de Reynes, à Lausanne; mais ses sollicitations demeurent sans résultat. La famille Villaret ne devait pas quitter une contrée où elle compte encore des rejetons. — Suzanne elle-même est morte à Essertines-sur-Rolle, le 18 décemdre 1745. Si elle n'avait pas réussi à attirer en Suisse sa mère et sa sœur, elle devait avoir plus de succès auprès de deux de ses neveux.

Le plus âgé de ces neveux, *Jean Villaret*, était né en 1716 à La Fauguières. Sa mère, d'une famille notable de la

contrèe, s'appelait *Claudine de Leuze de Puicherdon*. Il avait environ douze ans lorsqu'il émigra et arriva à Essertines chez sa tante Suzanne Mouret. Cette dernière s'étant chargée de l'éducation du jeune garçon, le plaça à Lausanne « dans une excellente pension où il apprit l'arithmétique et la langue ». Le 10 mars 1737 il était attaché au service d'un « grand vétérinaire », commençant ainsi des études que son oncle Gabriel Mouret l'enverrait achever à Montpellier. En 1739 il s'établissait à Essertines en qualité de chirurgien et il achetait la bourgeoisie de cette commune. Peu après il était revêtu des charges de juge du vénérable consistoire d'Essertines et de justicier de Mont. Entre les années 1743 et 1765 il se rendit acquéreur d'une maison à Essertines et de nombreuses parcelles de terrain qui portent encore les mêmes noms qu'autrefois. Le 22 avril 1793 Jean Villaret mourait à Essertines. Un double sur parchemin de ses lettres de bourgeoisie est déposé aux archives de cette commune.

Le second des neveux de Suzanne Mouret, *Simon Villaret*, né à Anduze en 1718, émigra à l'âge de 14 ans et arriva en 1732 à Lausanne. En 1739, apprenti serrurier, il habita chez son cousin Ducros. En 1745, après avoir fait son tour de France et travaillé successivement à Paris, rue St-Jacques, à Montpellier, à Nîmes, à Lyon, il arrive à Genève où, ayant obtenu son certificat de maîtrise, il ouvre un grand atelier de serrurerie.

En 1748, Simon Villaret épousait une jeune Genevoise qui lui donna plusieurs enfants et entre autres une fille, Magdeleine Dorothée, la future grand'mère de l'auteur de ces lignes. Après une vie longue et bien remplie, Simon, âgé de 86 ans, mourait à Genève, alors ville française, le 25 prairial an XII (13 juin 1803). Seul des deux frères, il avait fait souche de famille dans le pays où il avait trouvé la liberté de servir Dieu.

J. CART.

CONVERTISSEURS ET NOUVEAUX CONVERTIS A MONTAUBAN EN 1704

Jeanne de Caumont — la petite-fille du galérien David de Caumont, baron de Montbeton — fut mise en 1698 dans un couvent de Bordeaux, à la demande de l'évêque de Montauban Henri de Nesmond. Elle avait alors 14 ans et, dans l'avenir, « cent mille écus de bien » (Cf. *Bulletin*, II, 361 et XLIII, 546). Placée chez les religieuses de la Visitation, elle y abjura en 1699, n'en sortit pas avant l'année suivante, et épousa en 1704 un de ses petits-cousins Jean Daliès, sieur de Réalville, qui devint président à la Cour des Aides de Montauban (*Bulletin*, LVIII, 477). Ce Jean Daliès était le seul enfant resté en France — et par conséquent catholique — d'Antoine Daliès, baron de Caussade, passé en Suisse en 1686, et le neveu, voire le pupille, de Samuel Daliès, sieur de la Tour, qui, ayant abjuré longtemps avant la Révocation, était devenu convertisseur.

Il n'est pas sans intérêt de voir ce qu'un digne prêtre de Montauban, le sieur Olivier, pensait de ce mariage, qui semble bien n'avoir eu d'autre but que de mettre la main sur une grosse dot, et par des moyens que cet abbé estimait plutôt louches. Voici donc ce qu'il écrivait, le 28 juin 1704, au contrôleur général Michel Chamillart :

« L'opinion où vous êtes sur les rapports que M. Le Gendre [intendant à Montauban] et le sieur Daliès [Samuel D., s^r^ de la Tour] vous ont faits qu'il n'y a plus qu'une religion à Montauban, m'oblige de vous écrire pour vous apprendre, avec vérité et pour la gloire de Dieu, qu'il n'y a point eu de véritable conversion ici, et que ces deux hommes que j'ai déjà nommés n'ont eu en vue que de faire leur cour à S. M... Nous voyons avec douleur plus d'éloignement pour la religion catholique dans les nouveaux convertis, qu'il ne nous en avoit jamais paru; et nous savons de science certaine qu'on fait dans cette ville tous les exercices de la religion protestante, qu'on s'assemble secrètement,

qu'on donne la cène, et qu'enfin les maisons des particuliers sont devenues des temples de l'ancienne erreur. Voilà ce qu'ont produit les emprisonnements, les amendes... dont M. Le Gendre s'est servi... L'hypocrisie du sieur Daliès est encore un scandale à la religion catholique, en la faisant servir à l'élévation de sa famille par un mariage qu'il vient de procurer à son neveu, catholique seulement en apparence. Cet exemple fait trembler tous les pères et mères qui ont des enfants : on a forcé par toute sorte de violences et de menaces d'exil et d'oppression, prétextés sur la religion, des parents à donner leur consentement, et on a ôté par autorité tous les moyens de se servir du droit que les lois donnent aux pères et aux mères sur leurs enfants. On a séduit et marié Mlle de Caumont contre la volonté sincère de ses parents et à l'insu de sa grand'mère et de sa mère. Quelle opinion donne-t-on d'une religion qui ôte la liberté aux parents de disposer de leurs enfants dans l'affaire la plus sérieuse de leur vie?... » (1).

Les droits des parents huguenots!... On n'avait point attendu jusqu'à l'année 1704 pour les fouler aux pieds. Elle n'en est pas moins précieuse, cette lettre que l'on croirait par moments, à son accent d'indignation, écrite par un protestant sous le nom d'un respectable ecclésiastique...

Quoi qu'il en soit, l'oncle-tuteur était parvenu à ses fins, et cela sans peine excessive. Le père de la jeune fille, Paul de Caumont, baron de Montbeton, parti en 1685, était à l'étranger. Quant à la mère, Marthe Dulong, et à la grand'mère Marie de Colom, veuve de Pierre Dulong, sieur de Moliage, elles étaient bien à Montauban; mais il était facile de les tenir à l'écart et, au besoin, de les intimider. Quatre ans auparavant, en effet, l'intendant Le Gendre informait le Contrôleur général qu'il avait découvert, à Montauban, des femmes « qui étoient cachées depuis trois mois, de crainte qu'on ne les envoyât chercher » pour aller à la messe. Et il ajoutait : « Mme Delong [c. à. d. Dulong] et Mme de Monbeton, mère de Mlle de Caumont qui est par ordre du roi dans un couvent de Bordeaux, deux femmes fort dangereuses et très opiniâtres, qui empê-

(1) *Correspondance des Contrôleurs généraux* (A. M. de Boislisle), II, n° 631. — Les lettres de l'intend. Le Gendre sont aux n°s 76, 93, 260, 347, 446.

choient tous leurs habitants d'aller à l'Église, commencèrent dimanche à faire leur devoir avec toute leur maison, et ont promis de continuer » (1).

On comprend ce que valait ce catholicisme-là, et que ces deux pauvres créatures n'aient pas été admises à donner leur avis sur le mariage d'une héritière soi-disant bien convertie, et riche de « cent mille écus ».

P. F. B.

LA TERREUR BLANCHE A MONTAUBAN ET NIMES (1815)

D'APRÈS QUELQUES LETTRES INÉDITES

Montauban.

I

Voici une lettre de Daniel Encontre, non datée, mais qui fut évidemment écrite en été 1815. Elle est adressée à sa belle-sœur « Mademoiselle Girod, Maison Balestrier, près de la porte de la Saunerie, à Montpellier. » :

Monsieur N... notre voisin vint nous avertir il y a deux ou trois jours qu'un homme qui a pour lui beaucoup d'amitié, mais qui se trouve l'un des chefs d'un parti de qui l'on prétend que nous avons tout à craindre l'avait instamment prié d'aller souper et coucher chez lui, prétendant que la Faculté serait probablement attaquée la nuit suivante. Après m'être soigneusement informé de la chose, je me suis convaincu qu'une grande partie du mal est imaginaire mais que la peur du moins est réelle, que nos jeunes gens risquaient tout au moins de passer de fort mauvaises nuits, j'ai donc cru devoir les mettre à l'abri ainsi que mon fils et ma femme. Ils

(1) Le Gendre au Contrôleur général, 24 févr. 1700 (*Correspond. des Contrôl. génér.* II, n° 93).

sont partis ce matin et seront probablement chez vous vers le milieu de la semaine prochaine. Quant à moi je reste à mon poste jusqu'à la fin de l'année académique, c'est-à-dire jusqu'à la fin de juillet. Pourvu que ma femme et mes enfants soient en sûreté, je crois n'avoir absolument rien à craindre.

Il était convenu que j'irais les accompagner jusqu'à Toulouse, mais j'eus hier au soir je ne sais quelle indisposition nerveuse qui me fit passer de cruels moments et me mit tout à fait hors d'état de faire le voyage. Je suis pourtant un peu mieux aujourd'hui, mais il me reste une douleur opiniâtre dans le flanc gauche et quelques vertiges que je n'avais pas auparavant.

Nos voyageurs sont dans une assez bonne voiture, ils doivent être en ce moment très près de Toulouse. On a promis de les rendre à Montpellier dans six jours. Mais cela pourrait aller à sept quoique les chemins soient très roulans et les nuits fort courtes. Tout s'est fait à la précipitée. Ceci n'est pas un voyage mais une fuite. Que le Seigneur les accompagne, les garde de tout accident, et puissent-ils vous trouver tous jouissant de la santé et de la paix!

Je suis une pauvre *patraque*. Angélique [sa femme] au contraire se montra hier pleine de force. Elle fit un travail dont deux femmes ordinaires, quoique jeunes et bien portantes, ne seraient pas capables. Et moi pour l'avoir regardé faire je fus tout à fait sur les dents. Nous sûmes hier que la journée d'aujourd'hui qu'on disait devoir être fort orageuse serait au contraire fort tranquille : mais nos jeunes gens font de nouvelles insolences. Il n'y a pas moyen de les contenir, ce sont nos ennemis les plus redoutables. Si Wellington entre dans Paris la Faculté est très probablement incendiée. Or je viens de lire les nouvelles qui ne sont rien moins que rassurantes. Mais Dieu est par-dessus toutes choses. Défions-nous de nos calculs politiques, ils n'ont généralement pas le sens commun.

Mille choses à la chère Maman, à ma sœur, à mon frère etc., etc.

Je suis toujours votre tout dévoué frère

D. Encontre.

Jeudi. »

II

Mais la maladie d'Encontre ne fit que s'aggraver et il ne put même pas partir en août. Ici se place la lettre sui-

vante, que lui écrit l'un de ses fidèles amis, l'honorable pasteur Chabrand :

Toulouse, le 10 Août 1815.

Mon cher et vénéré frère.

Vous recevrez par Bedos [un messager] deux petits paquets, contenant : l'un, une livre de sagou que l'on m'a assuré être bon, et l'autre, deux livres de semoule qui n'aura point l'odeur de médecine. Dieu veuille bénir l'usage de ces aliments, et les faire servir au rétablissement de votre santé! Si je puis vous être bon à quelque chose ici mon cher frère, veuillez en tout temps et dans toute occasion, disposer de moi sans la moindre réserve.

Une lettre de notre cher collègue Olivier Desmons que j'ai trouvée ici à mon retour, m'annonce la continuation des désordres de N... Les Temples sont fermés, les p... sont dispersés excepté lui qui a pu sans danger rester à son poste. On organise avec beaucoup d'activité un régiment de gardes royaux qui, à ce que l'on espère, rétablira l'ordre. Le fils de notre ami est capitaine dans ce régiment.

M. le Doyen remit devant moi, à un M. que je ne connais pas, une lettre que je voulais faire parvenir par Bedos à Toulouse. Cette lettre n'a pas été remise à ce dernier et est par conséquent encore à Montauban. Vous m'obligeriez donc mon cher frère si vous vouliez bien sans délai envoyer quelqu'un pour prier M. Frossard de ma part, de vouloir bien retirer cette lettre et de me l'apporter lui-même quand il viendra.

Faites agréer mes respects à Madame, à M. votre fils et croyez-moi votre affectionné fre. en J. C. N. S.

Chabrand.

L'adresse porte : « A Monsieur Encontre, professeur restant dans les bâtimens de la Faculté de Théologie protestante à Montauban. »

Nîmes.

I

Moins d'un mois après, Encontre, toujours malade, était encore à Montauban, quand il reçut de Juillerat une

lettre adressée à « Monsieur Dl. Encontre, près la Poste aux Chevaux, à Montauban » — portant le timbre de Nîmes, mais non signée. La voici :

4 Septembre 1815.

Nous avons eu hier une de vos lettres. Elle est sans date. Elle nous est parvenue intacte. Vous êtes en peine sur notre compte. Vous nous dites aussi que notre cher Ernest n'a pas l'appétit qu'on doit avoir à son âge. Quant à cette indisposition, nous ne savons que faire. Nous sommes ici tout en l'air, sans tranquillité réelle et très peu en état de soigner un malade. Nous espérons aussi que cette indisposition passera avec les chaleurs. Nous sommes d'ailleurs sans nouvelles de Paris. Quant à ce qui regarde notre malheureuse contrée, nous sommes sous le règne des mêmes magistrats sous lesquels tous les crimes ont été commis. Le même esprit qui a préparé ou toléré tous ces crimes subsiste toujours ; le génie du mal est toujours là qui veille pour consommer notre destruction. Cependant il y a quelque amendement dans notre situation. Depuis le dernier dimanche d'août, les grands désordres ne se sont pas renouvelés dans la ville. Quelques actes de l'autorité militaire annoncent un commencement de justice en ce qu'on a fait rendre gorge à quelques voleurs. Les Autrichiens continuent de se bien conduire ; ils en imposent aux méchants, ils désirent rendre justice à chacun, ils veulent le retour de l'ordre. Ils feront du bien; ils en feront même beaucoup s'ils parviennent à bien connaître la vérité. Mais nos ennemis la tiennent captive autant que possible. Maîtres absolus du terrain et en gardant toutes les avenues, ils nous tiennent le pied sur la gorge, ils nous empêchent de nous plaindre, ils interdisent jusqu'au moindre cri de détresse à ceux qu'ils immolent. Pour que des étrangers puissent juger de notre situation, connaître nos malheurs et leurs causes, avec quelque vérité, il faut une sorte de miracle de la Providence. Mais ce miracle, Dieu peut nous l'accorder. Nos misères le réclament, nos prières l'implorent. Enfin gardons-nous du découragement et de l'ingratitude, reconnaissons que notre sort est un peu amélioré depuis quelques jours, espérons qu'il s'améliorera de plus en plus et que la maison de prière ne tardera pas beaucoup à se rouvrir.

Les Pasteurs qui restent ne sont pas oisifs quoi qu'ils ne prêchent pas encore. Celui que vous honorez de votre amitié ne cesse d'administrer le baptême, de bénir des mariages, d'exhorter les mourans. Il est toujours en fonction. L'esprit de prosélytisme, toutefois, dont vous connaissez l'ardeur dans ces contrées, nous

cause des chagrins cruels ajoutés à tous nos chagrins. Il profite de la terreur dont nos frères sont frappés pour les forcer à trahir leur foi. Nous avons eu la douleur de perdre un certain nombre de nos frères, mais à la vérité les moins regrettables. Notre Église fait d'autres pertes; une quantité considérable de nos meilleures familles quittent cette terre d'injustice et de désolation. Je conviens que j'envie le sort de ceux qui peuvent en habiter une autre où l'on puisse respirer et vivre. — Notre santé se soutient assez bien. Marie arrivera demain de Montpellier.

Je vous ai écrit mercredi 30 août. Avez-vous reçu ma lettre? C'est ce que la vôtre, arrivée hier, ne pouvait m'apprendre. Nous vous embrassons tendrement.

II

Trois mois se passent. Le même correspondant, qui continue à ne pas signer par prudence, écrit de nouveau. L'adresse porte : « Monsieur Dl. Encontre à la Faculté de Théologie à Montauban, Tarn-et-Garonne. » Le timbre est de Nîmes. A côté de l'adresse, ces mots : 15 Décembre 1815 — écrits de la main d'Encontre, marquent sans doute la date de l'arrivée. Le texte de la lettre est le suivant :

Nîmes, le 11 Décembre 1815.

Il faut vous donner de nos nouvelles sans quoi votre amitié pourrait se livrer à de pénibles inquiétudes. Quoique la tranquillité ne paraisse pas avoir été de nouveau menacée, quoique, depuis une quinzaine de jours on ait assez rarement insulté nos frères, nous sommes toujours sur un volcan, on a toujours le même esprit, les mêmes intentions, et la ville ne semble être un peu plus calme qu'aux dépens des campagnes où l'on humilie, on vexe, on provoque nos frères pour les pousser à bout et les forcer à commettre des fautes. — On est allé, il y a quelques jours, chez l'un d'eux qui habite une métairie considérable, pour le voler et l'assassiner. Dix hommes masqués se sont présentés, ont enfermé les domestiques dans la grange et l'écurie, après quoi ils ont voulu tuer le maître d'un coup de pistolet. Ils n'ont réussi qu'à le blesser et à lui voler cent louis. On lie tout naturellement ce crime à l'his-

toire d'un cheval superbe qui fut emprunté de force à la même personne il y a cinq mois par un des grands personnages de notre ville à qui on a eu l'imprudence de le redemander. Le cheval a été rendu avec dépit et rage, et tant pis pour le maître !

Depuis quelques jours on fait circuler la fâcheuse nouvelle que le ministère a donné sa démission et que le duc de Richelieu retourne en Russie : cet événement serait accablant. Hier le courrier n'arriva pas pour nous tirer d'incertitude. Je ne sais pas encore s'il est arrivé aujourd'hui.

On a fait samedi une proposition au consistoire. M. Ol, M. Rol. et votre ami ont été invités à se rendre à la préfecture où se trouvaient MM. le préfet, le maire et le colonel de la garde nationale. On leur a proposé de faire bâtir des temples en échange de ceux qu'ils possèdent, en leur garantissant la jouissance de ceux-ci jusqu'à ce que les nouveaux édifices fussent achevés. On leur a dit que le gouvernement entrerait dans cette dépense, qu'on imposerait la ville et qu'on ouvrirait une souscription volontaire.

On espérait par ce moyen ramener la tranquillité, attendu que les cathol. voient avec une peine mortelle que nous possédons des édifices qui ont appartenu à leur culte. Nos messieurs ont répondu que les lois et la volonté du roi nous trouveraient toujours obéissants, que nous étions prêts à nous rendre aux désirs de l'autorité pourvu qu'ils nous fussent exprimés par écrit, ne voulant pas nous-mêmes prendre l'initiative parce qu'alors nous semblerions dire que nous n'avons pas possédé légitimement nos temples et parce que nous nous exposerions au blâme des Églises protestantes de France qui jouissent comme la nôtre d'édifices qui ont servi au culte romain. Il fut convenu que le préfet ferait un narré du procès-verbal de tout ce qui s'est fait et dit à ce sujet et qu'il l'adresserait au consistoire en l'invitant à délibérer. Voilà où l'on en est. Cette proposition est aussi délicate qu'importante. Nous avons toujours lieu de craindre des pièges. Les invitations, les moindres désirs de ces gens-là, sont des ordres, il ne nous appartient pas d'opposer la plus légère résistance. Seulement nous devons tâcher de ne pas aller de nous-mêmes nous jeter dans leurs filets et, si nous y tombons, qu'il soit démontré que ce n'est, ni sottement ni librement, mais bien par obéissance.

Notre ami S. Vincent se rendait l'autre jour de Gajan à Nismes. Des gens d'armes l'ont arrêté et lui (deux mots illisibles) d'être conduit ici escorté par une pareille garde d'honneur. Il était dans la voiture publique et comme les gens d'armes étaient un peu en avant, on conseilla à notre pauvre ami de descendre et de rebrousser chemin sans bruit, ce qu'il fit le plus légèrement qu'il put. Sa première tentative pour nous revenir n'a pas été heureuse On ne voulait que le chagriner et l'humilier. Nous nous portons

bien, et vous chers amis, où en est votre santé? — Nous vous saluons, nous vous embrassons, ainsi que Madame et Monsieur, sans oublier votre neveu.

P. S. — Le courrier est arrivé. Le ministère est debout. On a adressé de Londres à votre ami une circulaire imprimée dont le contenu est bien intéressant pour nous. Je ne vous en dis rien persuadé que vous en avez connaissance. Cela nous donne un peu d'adoucissement dans notre sort. »

Pour copie conforme :

DANIEL BOURCHENIN

Mélanges

LES PROTESTANTS A MARSEILLE AU XVIII[e] SIÈCLE (1)

IV. — Registre mortuaire des protestants de Marseille (1727-1788)

Les documents dont il nous reste à parler sont d'un genre différent des précédents : ce sont des permis d'inhumer donnés par les autorités municipales. Ils forment une série que nous avons lieu de croire complète ; c'est donc un véritable registre mortuaire que nous avons réussi à reconstituer pour les années 1727 à 1788 (sauf peut-être les derniers mois de cette année).

Ces permis étaient délivrés conformément à un arrêt du Conseil du 24 mars 1726, qui en avait fixé les formalités et la teneur. Les protestants étrangers furent d'abord seuls à en bénéficier; plus tard, en vertu de l'articte 13 de la déclaration royale du 9 avril 1736, les protestants originaires de France furent soumis au même régime et le même cimetière servit pour les uns comme pour les autres.

Ce cimetière se trouvait, au XVIII[e] siècle, derrière les Accoules « dans l'enclos » de la ville, « au-dessous la grande rangée des moullins à vents », dans un terrain qui avait appartenu au sieur de Boutassy et dont l'emplacement est actuellement occupé par un réservoir du canal de la Durance (2). Aux termes de l'arrêt du 24 mars, ce

(1) Voir le *Bulletin*, 1906, 425 et 513.

(2) Le terrain sur lequel fut le premier cimetière protestant fut légué à ceux de la Religion par un certain Jacques Gautier, par testament en date du 27 septembre 1608, « estant ledit terrain ou cimetière dans l'enclos de Marseille, cartier de Cavaillon, faisant coing visant à deux rues, l'une ditte la Traverse des dames religieuses [de la Visitation Sainte-Marie] et l'autre est celle allant à la place des P. Jésuites où est la fontaine confrontant de levant

cimetière devait être pourvu d'un gardien qui ne pouvait permettre l'entrée et l'inhumation d'aucun corps, s'il ne lui était présenté un permis signé par les officiers de police et destiné à demeurer entre ses mains. Le premier gardien fut Gaspard Solicoffre, celui-là même qui avait présidé à l'acquisition du terrain en 1713 et l'un des membres les plus importants de la colonie suisse de Marseille. Mais s'étant « rendu facille » de donner les clefs sans aucune permission des autorités pour l'enterrement d'un officier anglais, il fut cité à comparaître devant le procureur du roi. Il ne se présenta pas, mais son frère, Nicolas Solicoffre, ayant répondu pour lui, objecta que le cimetière était la propriété des Suisses et que « depuis un temps immémorial » les clefs étaient restées « indifféramment dans la maison d'un des négociants suisses établis en cette ville ». Les échevins concèdent qu'il peut garder les clefs, mais lui enjoignent, dans ce cas, de tenir registre et de prêter serment. Et comme les Solicoffre refusent, on

la régalle de la fabrique du s[r] Routier, de midy ladite rue, de couchant ladite traverse et de tramontane le moulin à ruche du s[r] Ferry. » En 1654, les protestants échangèrent ce terrain contre un autre situé près de là et appartenan aux religieuses de la Visitation, « de la contenance de dix-huit pas de long et de dix pas de large, clos de muraille ». Le 26 janvier 1713, les religieuses acquièrent du sieur de Boutassy « cinquante cannes carrées deux pans sept menus de terrain, compris les espesseurs des murailles, à prendre dans une plus grande contenance cloze de murailles que ledit marquis [de Boutassy] possède dans l'enclos de cette ville au-dessous la grande rangée des moullins à vents » pour 551 livres 7 sols 6 deniers. Et c'est ce dernier terrain que par un acte du même jour elles donnent en échange du précédent aux protestants, à « Gaspard Sollicoffre, tant pour luy que pour s[r] Nicolas Sollicoffre, son frère pour lequel il se fait fort, Jean Binder, Jean Conrrad Sellon, Jean Louis Goudet et Jean George Engalbert, marchands suisses résidant en cette ville ». Sur cette surface, 44 cannes, 3 pans 7 menus étaient destinés à servir de cimetière ; le reste serait consacré aux murailles (2 pans d'épaisseur). La construction des murailles, le transport de la porte de l'ancien cimetière, le transfert « avec dessence » des ossements et de la terre provenant du « crusement » (5 pieds de profondeur), tout cela était « aux fraix et despans des dames relligieuses ». — En 1751, il fallut réparer les murs de clôture; les frères Berengier se rendirent adjudicataires de l'entreprise en réduisant la dépense de 893 livres 10 sous à 694 livres 10 sous. — A la veille de la Révolution il fut question de faire un cimetière pour les non catholiques » dans une partie du tènement que les s[rs] Eyraud possèdent, situé hors la lisse, entre la porte d'Aix et celle du Bernard du Bois et au côté du nord du cimetière de la paroisse St-Martin ». Le devis de construction fut établi le 28 janvier 1789 et l'acte d'achat passé le 13 février suivant. Mais la Révolution survenant rendit le projet inutile et, par l'incurie de l'administration, le terrain retomba entre les mains d'un particulier.

nomme en qualité de gardien le sieur Trouilhier qui fut en 1758 remplacé par un sieur Lombart.

Ce sont ces permis d'inhumer qui ont été conservés et que nous avons retrouvés aux Archives Municipales. Jusqu'en 1766, ils ne concernent que des protestants étrangers. A partir de 1767 seulement, et nous ignorons pour quelle raison, nous rencontrons des demandes au nom de protestants d'origine française. Tous ces actes, officiels, sont conçus en termes identiques : nous en avons reproduit un *in extenso* pour en montrer le libellé. Nous n'avons relevé dans les autres que les détails susceptibles de fournir quelques renseignements sur les personnalités protestantes dont les noms y sont mentionnés. Généralement on indique l'âge, l'origine et la profession du défunt et, assez souvent, les circonstances du décès (1).

Nous pouvons ainsi nous faire une idée approximative de l'importance et de la qualité de la colonie protestante que renfermait Marseille au XVIII[e] siècle (2). Parmi les étrangers, si l'on défalque les marins, morts par hasard à Marseille de maladie ou d'accident, on voit que les Suisses étaient de beaucoup les plus nombreux et parmi les Suisses, les Genevois (3), les Bernois (4), les Zurichois (5), les San-Gallois (6) : la plupart d'entre eux vivaient du négoce et de l'industrie, notamment de l'industrie textile ou de l'horlogerie. On rencontre aussi un certain nombre de sujets du roi d'Angleterre, Anglais, Écossais et Irlandais, beaucoup venant de Port-Mahon, possession anglaise de 1713 à 1783 ; quelques Allemands, notamment

(1) Une analyse plus détaillée de ces actes, avec l'indication des noms et qualités des témoins, de leur domicile quelquefois, de leur âge et de leur lieu d'origine, a été faite par nous et déposée aux archives de la *Société de l'histoire du protestantisme français* où ceux que ces renseignements pourraient intéresser auront la possibilité de les consulter facilement.

(2) Défalcation faite bien entendu des étrangers (marins, marchands, officiers) qui, assez nombreux, moururent à leur passage à Marseille.

(3) Cotteau, Goudet, Butini, Cremer, Gompert, Rigaud, Mouchillon, Ployart.

(4) Guillaume, Zechender, Jersin, Chanay.

(5) Ziegler, Frey, Kilchsperger.

(6) Zollicoffre, Wetter, Concler, Hausknecht. — Ajoutons les Sandoz, de Neufchâtel ; les Kick, de Lindau ; Bernouilli, de Bâle.

des villes hanséatiques, de Hambourg en particulier ; quelques Hollandais (1). L'élément Suisse semble avoir été quelque peu en diminution à mesure qu'on approche de la fin du XVIIIe siècle.

Les protestants originaires de France voient au contraire leur nombre grossir vers le même temps. Il est vrai que nous ne trouvons de permis d'inhumer qui les concernent particulièrement qu'à partir de 1767. Mais pour les vingt années qui précèdent la Révolution française, la simple lecture de ces permis suffit pour constater l'importance de plus en plus grande que prend la communauté protestante. Quelques-uns des plus riches négociants de Marseille, les Baux (2), les Tarteiron, les Seimandy, les Rabaud, les Hugues (3), les Defagues, les Fraissinet, les Chapelier sont des protestants. Protestant aussi Dominique Audibert, le correspondant de Voltaire. Leur valeur intellectuelle et morale, leur sympathie pour les idées nouvelles nous sont révélées d'abord par l'adhésion de beaucoup d'entre eux à la franc-maçonnerie dont les actes portent la preuve à côté des signatures (4), et aussi par leur rôle au début de la Révolution : Cabrol-Moncoussou sera général de la garde nationale en 1790 ; Louis Liquier député du Tiers aux États Généraux. Quelques-uns de ceux qui ont signé ces actes payeront de leur vie leur participation aux événements : Laurent Tarteiron, Payan, Jacques Seymandi seront exécutés au début de 1794 ; Louis

(1) Par exemple P. de Veer, d'Amsterdam (mort le 16 mars 1754); H. J. Folsch, de Hambourg (mort le 12 avril 1780).

(2) Le 6 avril 1785, David Baux, en compagnie de Jacques Rabaud, de Rebuffel et de J.-B. Audibert, forment une compagnie pour la construction d'un théâtre.

(3) La richesse de Hugues l'aîné était proverbiale : on l'évaluait à 8 millions.

(4) Par exemple Jacques Seimandy (vénérable en 1783), Laurent Tarteiron, Jean-Christophe Hornbostel, Abraham Sandoz, Jean Fraissinet, Alexandre Defagues, François-Philippe Folsch, Jean Romagnac, Gervais-Henry Boullet. Voici ce que dit à ce propos Fabre : « Dans les années que précédèrent la Révolution de 1789, la loge écossaise de Marseille jeta par ses travaux un éclat incomparable. On trouvait là sous le symbole de l'union fraternelle tout ce que notre ville alors fort distinguée par les lumières et le patriotisme comptait d'esprits élevés, de citoyens remarquables et de hautes influences. » *Les Rues de Marseille*, II, p. 415.

Guiraud, membre du bureau central, sera assassiné le 10 septembre 1796. Surtout ces documents, simples pièces d'état civil, sont précieux parce qu'ils nous renseignent non seulement sur les origines, dauphinoises, cévenoles, languedociennes des protestants, mais sur leurs liens de parenté, sur leurs alliances de famille et nous font pénétrer, ces certificats de mort, dans l'intimité profonde, réelle, des vivants. C'est pour ces raisons que nous avons cru intéressant et utile de dépouiller pour le *Bulletin* ces liasses poudreuses et d'exhumer, c'est bien le cas de le dire, les noms bien oubliés et, pour beaucoup, tout à fait inconnus, des protestants étrangers et français qui furent ensevelis à Marseille depuis 1727 jusqu'à la Révolution.

V.-L. Bourrilly.

DOCUMENTS

I

Arrêt du Conseil d'État du roi du 24 mars 1726, autorisant l'inhumation des protestants étrangers décédés dans certains ports du royaume.

Extrait des registres du Conseil d'État. Sur ce qui a esté représenté au Roy estant en son Conseil qu'entre le grand nombre d'étrangers qui viennent faire commerce dans les ports de France, ceux qui professent la religion protestante qui y meurent n'ont aucuns lieux déterminés où leurs corps puissent estre enterrés, qu'il est survenu à cette occasion des inconvéniens qui marquent la nécessité d'y pourvoir et que le feu Roy en permettant par son arrêt du onze janvier mil six cens quatre vingt dix à tous estrangers protestans, à leurs femmes, enfans et domestiques de venir et de résider dans le royaume et en statuant dans le traitté conclud à Utrecht, le onze avril mil sept cent treize, avec la reine d'Angleterre (1) que l'on ne refuseroit point de part ny d'autre la permission

(1) La reine Anne (1702-1714).

d'enterrer dans les lieux commodes et décens qui seroient désignés le corps des sujets de l'un et de l'autre royaume décédés dans l'étendue de la domination de l'autre et qu'il ne seroit apporté aucun empeschement à la sépulture des morts, a fait connoitre que sa volonté et l'esprit de ses ordonnances étoient d'avoir esgard sur ce point aux représentations des estrangers de la religion protestante, que sa Majesté a elle-même expliqué ses intentions sur le même sujet par l'article séparé du traitté de commerce entre elle et les Villes Anséatiques signé à Paris le vingt huit septembre mil sept cens seize, qui marque qu'elle donnera des ordres précis pour qu'il ne soit apporté aucun trouble aux obsèques des sujets protestants des Villes Anséatiques décédés dans l'étendue des terres de son obéissance, en sorte qu'estant nécessaire de fixer dans les ports et villes maritimes des endroits pour inhumer les protestants qui y décéderont et d'y faire tenir des registres publics où leurs trépas soit autentiquement attesté pour la sûreté des familles, Sa Majesté en son conseil a ordonné et ordonne,

ARTICLE PREMIER

Que par les mai[r]es, consuls, eschevins et autres officiers municipaux et de police des villes de Marseille, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, le Havre-de-Grace, Rouen, St Valery et autre ports de mer du Royaume fréquentés par les étrangers de la religion prétendue réformée, il sera incessamment désigné une place d'étendue convenable pour l'inhumation des estrangers protestans qui décéderont dans lesdites villes, que ledit emplacement sera clos de murs et qu'il sera estably un gardien qui aura les clefs et sera tenu de l'entretenir décemment, à l'effet de quoy ledit gardien prestera serment devant les officiers de police.

ARTICLE II

Que ce lieu ne servira à aucun autre usage qu'à l'inhumation des estrangers qui décéderont dans lad. religion et qu'à cet effet le gardien n'en pourra permettre l'entrée sans la permission expresse et par escrit desdits officiers de police.

ARTICLE III

Que sur les certificats signés par les principaux négocians ou capitaines de navire de la nation dont le deffunt sera et remis aux officiers de police, ils donneront une permission par escrit, pour l'entrée et l'inhumation des corps dans lesd. lieux, laquelle

permission sera laissée audit gardien immédiatement après l'enterrement.

ARTICLE IV

Qu'il sera tenu deux registres cottés et paraphés par lesdits officiers de police, dont l'un restera entre leurs mains et l'autre sera remis au gardien; sur l'un et l'autre on insèrera le nom et les qualités du décédé, le jour de son décès et celuy de son inhumation.

ARTICLE V

Que lesdits officiers de police pourront seuls délivrer des extraits mortuaires dudit registre et ce sur les requestes qui leur seront présentées dont il sera fait mention en marge de celuy desdits registres qui restera entre leurs mains.

ARTICLE VI

N'entend néantmoins Sa Majesté que le présent arrêt puisse donner occasion, ny servir de pretexte aux estrangers de proffesser publiquement dans le royaume d'autre religion que la religion catholique, appostolique et romaine, ny porter atteinte aux précédens édits, arrests et réglemens qui seront exécutés selon leur forme et teneur; veut Sa Majesté que lesdites inhumations soient faittes sans aucunes cérémonies et aux heures marquées dans la permission qui en sera délivrée par lesd. officiers de police et qu'aucun des sujets de Sa Majesté ne puisse y assister à peine de désobéissance.

ARTICLE VII

Mande Sa Majesté aux siens intendants et commissaires départis dans les provinces et généralites où lesdits establissemens seront nécessaires, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt et aux officiers de police dans les ports et villes de s'y conformer.

Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt quatre mars mil sept cens vingt six.

Signé : Phélypeaux

II

Exemple d'un permis d'inhumer (30 mars 1727).

Du trentième mars mil sept cents vingt sept, par devant nous eschevins, conseillers du roy, lieutenants généraux de police de

cette ville de Marseille, est comparu dans l'Hotel de ville et chambre de police S[r] *Jean Jacques Cotteau*, genevois, fabriquant d'indienne, residant en cette ville, qui nous a exposé qu'il est mort, la nuit passée, BARTHELEMY RINOIR, fils d'autre *Barthélemy* et de *Suzane Portain*, à une maison située près les Moulins et dans l'apartement de la veuve *Chabot*, ledit RINOIR, originaire de la vallée d'Angrogne, dans le Vaudois, relligionnaire protestant, faisant profession d'ouvrier en fer blanc, âgé d'environ vingt trois ans, lequel étoit en cette ville depuis environ une année, nous requérant de luy octroyer permission de l'ensevelir dans le cimetière destiné pour les étrangers protestants, et a signé : *Jean Jacques Coteau*.

Et nous dits eschevins, conseillers du Roy, lieutenants généraux de police, attendu que ledit BARTHELEMY RINOIR est étranger du royaume, avons octroyé la permission requise de l'ensevelir dans le cimetière à ce destiné ce soir, après la retraitte sonnée, sans cérémonie, avec une lanterne et sous l'escorte de deux gardes de police, et enjoignons à cet effect au gardien des clefs dudit cimetière d'y laisser ensevelir ledit cadavre en luy aparoissant de notre présente permission qu'il retiendra en ses mains en la forme portée par le dernier arrest du Conseil et avons signé avec nostre greffier.

BARTHALLON ROLAND, BOUYS.

III

Analyse des permis d'inhumer.

1727

Rinoir (Barthélemy), ouvrier en fer blanc, 23 ans (30 mars).

Brinder (Laurens), fils de Brinder (Jean-Barthélemy), marchand suisse, âgé de six jours (31 mars).

Hamilton (Frédéric), « capitaine dans le régiment royal du collonel Costy, en garnison au Port-Mahon », 32 ans (10 juin).

Fenner (Joseph) de Southampton (Angleterre), « agent pour Sa Majesté britannique » à Marseille, 42 ans, (9 septembre).

1728

Duserre (Jean-Etienne), fils de Duserre (Mathieu), de Lausanne, 19 ans (4 janvier).

Guillaume (Pierre), fils de Guillaume (Isaïe), « marchand toillier de la Neuveville en Suisse », 3 ans (8 février).

Leclerc (Isaac), fils de Leclerc (Daniel), de Neufchâtel, marchand, 20 mois (8 février).

Derc Jeancher (?), matelot hollandais, 24 ans (19 février).

Coin (Anne), femme de Bonnet (Jean-Pierre), de Genève (16 mars).

Kick (Marie), fille de Kick (Jean-Christophe), de Lindau (Allemagne), 18 mois (6 mai).

Schlumperker (Pierre), de Mulhouse, chapelier, 19 ans (7 juin).

Perronet (Judith), femme de Houskeneck (Melchior), aubergiste des *Treize Cantons suisses* (1), 30 ans (12 juillet).

1729

Robert (Jeanne), de Vevey (Suisse), 42 ans (27 janvier).

Siblet (Louise), femme de Sabot (Louis), de Morges (Suisse), 60 ans (4 février).

Veillardot (Jeanne), épouse de Bompy (Jonas-Pierre), de Neufchâtel, 65 ans (20 février).

De la Fontaine (Etienne-André) fils de De la Fontaine (Jean-François), de Vevey, 7 mois (4 juin).

Impes (Jean-Christian) « Allemand, passager sur le vaisseau commandé par le capitaine Booy Pietens », 24 ans (28 juin).

Gamoin (Marie), de Vevey, servante chez Archier (Jean), chirurgien, 60 ans (19 juillet).

Hancen (André), danois, matelot à bord du vaisseau le *Philip*, capitaine Hardine Mattys Mars, 24 ans (22 juillet).

Sollicofre (2) (Pierre), fils de Sollicofre (Nicolas), négociant de Saint-Gall, 2 ans (30 août).

Lich (Henry), de Plymouth (Nouvelle-Angleterre), matelot à bord du vaisseau *Les amys avanturiers*, capitaine Samuel Moore, 30 ans (28 octobre).

Marine (Rose), de « Nidau-en-Berne », 22 ans (7 décembre).

Sollicofre (Pierre), fils de Sollicofre (Nicolas), 8 jours (9 décembre).

1730

De Vermuyden-Butini (Jeanne-Guilhermine), de la Haye (Hollande), femme de Goudet (Pierre), de Genève, négociant, 50 ans (7 janvier).

(1) Cette hôtellerie se trouvait dans la rue St-Ferréol, c'était une des meilleures de Marseille. En 1723, les consuls de Toulon y descendent; de même le premier consul d'Arles en 1729. En 1769, le Vénitien Casanova y passa une huitaine de jours. « Je voulus être servi dans ma chambre et faire bonne chère en maigre, sachant que le poisson est plus délicat à Marseille que partout ailleurs. » Il ne parle qu'avec éloges du service de table de l'auberge des Treize cantons « où il savoura des diners délicieux qu'il arrosa copieusement de bons vins de Syracuse ». Fabre, les *Rues de Marseille*, I, p. 196-198.

(2) Sur les Zollicoffre, établis à Marseille voir notre article sur *la Révocation de l'édit de Nantes à Marseille, Bulletin*, 1905, p. 5-38.

Morison (Alexandre), de Glasgow (Écosse), matelot à bord du vaisseau *Les Frères*, capitaine Robert Scot, 40 ans (7 février).

Niclason (Charles), Irlandais, lieutenant dans le régiment royal d'Irlande, 34 ans (18 février).

Leclerc (Pierre), fils de Leclerc (Daniel), de Neufchâtel, négociant, 16 mois (13 avril),

Kick (Ursule), fille de Kick (Jean-Christophe), de Lindau, 8 jours (28 juin).

Veirmend (Adam), fils de Veirmend (Gaspard), de St-Gall, 2 ans (11 août).

Cramer (Gédéon), fils de Cramer (Jean-Isaac), docteur en médecine, de Genève, 21 ans (24 août).

Wetter (David), de St Gall, 39 ans (11 novembre).

1731

Mottet (Jean), fils de Mottet (Guillaume), d'Amsterdam, 18 ans (1er avril).

Ausburg (Jurian), de Lübeck capitaine en second sur le vaisseau *la Concorde*, commandé par le capitaine Jacob Schelius, Hollandais, 43 ans (12 avril).

Crespin (Jean), de Poole (Angleterre), capitaine du vaisseau *le Port Marchand*, 45 ans (2 mai).

Ployard (Sabine), fille de Ployard (Jean), de Genève, et de Sollicoffre (Sabine), 24 ans (24 mai).

Maclem (Robert), Écossais, matelot sur le vaisseau *La Benediction*, capitaine Andresson (André), 28 ans (21 juillet).

De La Fontaine (Nicolas), fils de De La Fontaine (Jean-François), de Vevey, 1 an (6 août).

Amman (Sébastien), Suisse, garçon tisserand chez Stoll (Jean), maître-tisserand originaire de Winterthür, 19 ans (21 août),

Camp (Joseph), de Ramesgate (Angleterre), matelot sur le vaisseau le *Joseph-Dorothée*, commandé par le capitaine Sandvel (Etienne), 30 ans (17 décembre).

1732

De La Fontaine (Jeanne-Louise), fille de De La Fontaine (Jean-François), de Vevey, négociant, 6 ans et demi (11 janvier).

Pontue (Henry), de Londres, lieutenant dans le régiment royal d'Irlande à Port Mahon, 35 ans (21 juillet).

Romtrit (Thomas), de Dublin, matelot sur le vaisseau le *Phénix*, commandé par le capitaine Joard (George), 32 ans (30 août).

Dournelle (Elisabeth), femme de Merle (Jean-Charles) « ouvrier en la teinture des indiennes », de Genève, 45 ans (12 septembre).

Roux (Martin), de Londres, matelot sur le vaisseau le *Phénix*, 50 ans (28 octobre).

Andrès (Corneille), Danois, matelot sur le vaisseau le *Jeune-Jacob*, capitaine Lejen (Corneille), Hollandais, 23 ans (21 décembre).

Andrès (Frédéric), Danois, matelot sur le vaisseau la *Demoiselle Jacob*, capitaine Veillan (Amalric), 70 ans (26 décembre).

1733

Leclerc (Pierre), fils de Leclerc (Daniel), de Neufchâtel, négociant, 8 à 9 mois (2 juin).

... (Jean) (1), Anglais, mousse sur le vaisseau *l'Industrie*, capitaine Volinoird (Benjamin), 17 ans (2 août).

Greber (Judith), femme de Bruix (Jean), coutelier, de Morges, 30 ans (9 septembre).

1734

Wetter (Jeanne-Barbe), fille de Wetter (Jean-Rodolphe), de Hérisau (Suisse), 9 mois (30 janvier).

Butini (Marie), fille de Butini (Jean-Antoine) (2), de Genève, 14 mois (28 février).

Mullard (Anne), de Bâle, 80 ans (9 mars).

Concler (Laurent), fils de Concler (Laurent), négociant, de St-Gall, 27 ans (17 avril).

Doenssen (Louis), fils de Doenssen (Digman), 3 mois et demi (20 avril).

Blanchard (Charles), maître sellier, de Lausanne, 48 ans (30 avril).

Tailleur (Nicolas), Anglais, mousse sur le vaisseau le *Succès*, capitaine Voilsson (Guillaume), Hollandais, 18 ans (4 juin).

Frey (Jean-Rodolphe), fils de Frey (Jean-Ultrich), de Cloten en Suisse, 1 mois (22 juin).

Elme (André), de Rotterdam, matelot sur l'*Aimable*, capitaine d'Alost, 22 ans (9 juillet).

Lee (Arthur), de Londres, agent de la compagnie d'Angleterre, 37 ans (27 novembre).

Waren (Guillaume), de Guernesey, commandant le *Guillaume-Marie*, 35 ans (26 décembre).

1735

Blak (Samuel), de Londres, marchand, 46 ans (2 avril).

Butini (Adrienne), fille de Butini (Jean-Antione), de Genève, 14 mois (10 août).

(1) La place du nom de famille a été laissée en blanc.
(2) Jean-Antoine Butini était consul du roi de Suède à Marseille.

Mead (Marguerite), fille de Mead (Samuel), de Londres, 23 ans (21 novembre).

Hausknecht (Melchior), fils de Hausknecht (Jean-Jacques), originaire de Saint-Gall et tenant l'auberge des *Treize cantons suisses*, 37 ans (10 décembre).

Sollicoffre (Georges-Léonard), fils de Sollicoffre (Nicolas), de Saint-Gall, 25 ans (30 décembre).

1736

Clouse (J.-G.), de Londres, 40 ans (6 mars).

Vagerda (Charles), d'Amsterdam, matelot sur la flûte *Sainte-Marie*, capitaine Sas (Nicolas), 25 ans (17 septembre).

Coksmact Yllias Jans, d'Amsterdam, matelot sur la flûte *Sainte-Marie*, 22 ans (18 septembre).

Kick (Jean-Christophe), de Lindau, négociant, 62 ans (10 octobre).

Mantle (George), de Hull, matelot sur le vaisseau commandé par le capitaine Belle (Thomas), 25 ans (13 novembre).

1737

Jersin (Marie-Elisabeth), fille de Jersin (Abraham), bourgeois originaire de Nidau, canton de Berne, 4 ans (7 janvier).

Cassdupbeodh (?) (Jean), d'Amsterdam, matelot sur le vaisseau la *Jeanne-Jacob*, capitaine Clausse (Corneille), 24 ans (8 janvier).

De la Rue (Elzéard), de Guernesey, commandant le vaisseau le *Charles de Guernezet*, 48 ans (16 janvier).

Stinen (Georges), Irlandais, valet de Eylmer Férence, aubergiste, 52 ans (2 février).

Guerney (Guillaume), de Londres, 14 ans (2 mars).

Jersin (Henriette), fille de Jersin (Abraham) (1), 15 mois (3 avril).

Prunette (Louise), épouse de Gignoux (Pierre), marchand fabriquant d'indiennes, de Genève, 24 ans (20 novembre).

1738

Mac Donall (Alexandre), d'Aberdeen (Écosse), pilote sur le *Theaneoffise* (?), capitaine Weems (Guillaume), 24 ans (24 avril).

Concler, fils de Concler (Gaspard), de Saint-Gall, et de Sollicoffre (Elisabeth), mort né (26 avril).

(1) Abraham Jersin tenait à cette date l'auberge des *Treize cantons suisses* Il avait pris sans doute la succession de Melchior Hausknecht. C'est d'ailleurs le fils de ce dernier, Antoine Hausknecht, « garçon de contoir des sieurs Concler, négocians », qui vient faire la déclaration de décès.

Wright (Jean), Anglais, commandant la *Princesse-Anne*, 25 ans (1 août)

Bernouilli (Jacques), fils de Bernouilli (Nicolas) l'aîné, de Bâle, 26 ans (22 octobre).

1739

Horntener (Jacob), de Saint Gall, commis chez les Concler (Gaspard et Joachim) marchands suisses, 38 ans (15 juillet).

Le maire (Suzanne), femme de Martin (Jean-Antoine), négociant, de Genève, 23 ans (4 décembre).

Sollicoffre (Ursule), fille de Sollicoffre (David), de Saint-Gall, 1 an et demi (5 décembre).

1740

Eckhard (Jean-Michel), de Nuremberg, garçon de comptoir chez Warren (Richard) et Cie négociants, 42 ans (19 août).

Wetter (Marie-Félicité), fille de Wetter (Jean-Rodolphe), de Herisau (Appenzell), 7 mois (31 octobre).

Kraus (Michel), de Hongrie, compagnon chaudronnier, 45 ans (16 novembre).

1741

Rouland Donald, de Belfast, matelot, 30 ans (28 avril).

Janssen (Christian), Hollandais, pilote en second sur le vaisseau le *Pierre et Anne Galère*, capitaine Wint (Jean), 23 ans (26 juin).

Doenssen (Dina Marie), fille de Doenssen (Dinguement), du canton de Berne, 19 mois (4 septembre).

Doenssen (Dinguement), de la Haye en Hollande, bourgeois d'Uly (?) canton de Berne, négociant, 54 ans (27 décembre).

1742

Gampert (Pierre-Jacques), fils de Gampert (Jacques), de Genève, 16 ans (30 janvier).

Sollicoffre (Elisabeth), fille de Sollicoffre (Nicolas) et femme de Concler (Gaspard), négociant de Saint-Gall, 35 ans (29 juin).

Martin (Suzanne), fille de Martin (Jean-Antoine), de Genève, négociant, 10 mois (6 juillet).

Turretin (Samuel), de Genève, teneur d'écritures du sieur de Veer (Pierre), négociant, 26 ans (25 décembre).

1743

Justammon (Pierre), d'Amsterdam, négociant, 55 ans (20 avril).

Jersin (Rodolphe), fils de Jersin (Abraham), de Nidau, canton de Berne, négociant, 3 ans (8 novembre).

De Lisle (Dame), de Londres, femme du sieur Lisle (Edouard), gentilhomme anglais, décédée à l'Isle-sur-Sorgues, enterrée à Marseille (24 décembre).

1744

De Veer (Pierre-Charles), fils de de Veer (Pierre), d'Amsterdam négociant, 19 jours (29 août).

Garrichon (Marie-Anne), femme « en secondes nopces » de Moussillon (Joseph) de Genève, marchand horloger, 52 ans (21 décembre).

1745

Sollicoffre (Nicolas), fils de feu Sollicoffre (Barthélemy), de Saint-Gall, négociant, 52 ans (19 février).

Carrel (Marguerite), de Neufchâtel, bourgeoise, 60 ans (23 avril).

Sollicoffre (Nicolas), fils de Sollicoffre (David), de Saint-Gall, négociant, et de Sollicoffre (Marie-Félicité), 5 ans et demi (8 juillet).

Eveling (Martin), de Stettin, matelot sur le vaisseau la *Dame-Elisabeth-Suzanna*, commandant Tyeerk Bouvest, d'Amsterdam, 26 ans (18 décembre).

1746

De Veer (...)(1), fils de De Veer (Pierre), originaire d'Amsterdam, bourgeois d'Orbe en Suisse, et de dame de Renaud (Jeanne-Olympe), 10 jours (24 janvier).

Berkhoudt (Gérard), d'Amsterdam, commandant le vaisseau le *Rocher*, 50 ans (30 avril).

Folsch (Jean-Louis), fils de Folsch (Henry-Jacques) de Hambourg, négociant et de Butini (Anne-Elisabeth), de Genève, 24 heures (29 mai).

Van Oyen (Pierre), d'Amsterdam, commandant le vaisseau le *Jeune-Pierre-Galere*, 60 ans (27 novembre).

1747

Devysde (Guillaume), de la Frise en Hollande, matelot sur la *Jeune-Catherine*, capitaine Gotter (Jean), 24 ans (6 mars).

Webre (Chrétien), de Chemnitz (Saxe), garçon pelletier, 32 ans (29 mars).

Un fils mort-né de Folsch (Jacques-Henry) et de Butini (Anne-Elisabeth) son épouse (7 juin).

Chanay (Robert), fils de Chanay (Gabriel), du baillage de Morges (Suisse), cabaretier, 4 ans (21 juin).

(1) La place du prénom à été laissée en blanc.

Saye (François), fils de Saye (François), de Genève, domestique chez le s[r] Butini, négociant, 10 mois (9 octobre).

Cremer (Jean-Isaac), fils de Cremer (Jean), « sindic de la ville de Genève » et de Chaumet (Sara), 18 ans (22 octobre).

1748

Triquet (Elisabeth), veuve de Peironet (Guillaume), de Lausanne, « marchande fabricante de bas à soye », 65 ans (8 mars).

Un fils mort-né de Folsch (Jacques-Henry) (11 juin).

Martin (Jeanne), fille de Martin (André), de Genève, négociant, et de Kick (Elisabeth), de Lindau, 11 mois (24 août).

Un fils mort-né de Leisler (Achille), de Bâle, négociant, et de Hoofman (Marie).

Michel (Jean), du canton des Grisons, « faiseur de biscuits », 28 ans (19 novembre).

1749

Mathieu (Jean), de Genève, négociant, 44 ans (9 janvier).

Arendal (Jean), Norvégien, matelot sur la *Boye-flottante*, capitaine Ymans (Jean), 26 ans (5 avril).

Clark (Guillaume), Anglais, ancien capitaine de vaisseau, embarqué sur le *Dolly*, capitaine Clark (Réginald), son fils, 80 ans (5 avril).

Hargueliers (André), de Vestervick (Suède), capitaine du *Faucon-Doré* (21 avril).

Sherlok (Joseph), de Londres « marinier » sur *la Providence*, capitaine Venteman (Joël), 50 ans (22 avril).

Bayly (Thomas), de Ramsgate (Angleterre), commandant *le Ruby*, 56 ans (5 mai).

Poliet de Brétigny (Étienne-François), fils de Poliet de Brétigny (Jean-Abraham), de Lausanne, 25 ans (30 juin).

Malvezin (Pierre), fils de Malvezin (Jean) et de Paulin (Françoise), 10 mois (27 juillet).

Concler (Henry), fils de Concler (Joachim), de St-Gall, négociant et de Sollicoffre (Anna-Elisabeth), 14 jours (29 juillet).

Martin (Marie), fille de Martin (André), de Genève, négociant, et de Kick (Elisabeth), de Lindau, 3 mois (8 décembre).

1750

Bertels (Jean), de Frise (Hollande), charpentier sur le *Cheval-Marin*, capitaine Stelhoom (Klaas), 30 ans (11 avril).

Nourvis (Jean), de Newcast le (Angleterre), matelot sur la *Tamise*, capitaine Robins (Jean), 40 ans (20 mai).

Chasnay (Jean-Gabriel), de Morges (Suisse), cabaretier, 56 ans (4 juin).

Une fille mort-née de Folsch (Henry-Jacques) et de Butini (Anne-Elisabeth), (10 juillet).

Rigot (Estienne), fils de Rigot (Jean-Louis), de Genève, négociant, et de Sollicoffre (Catherine), de St-Gall, 5 ans et demi (3 septembre).

Mallet (Robert-François), de Genève, commis du sieur Massé, 23 ans (8 septembre).

Thourneysen (Jean-Jacques), de Bâle, négociant, 32 ans (24 septembre).

Martin (Catherine-Élisabeth), fille de Martin (André) et de Kick (Élisabeth), 9 jours (26 septembre).

Fourton (Jean), de Dublin, cuisinier sur le *Richmond*, capitaine Sager (Benjamin), 25 ans (9 octobre).

1751

Sandoz (Catherine), fille de Sandoz (Abraham), de Neufchàtel, maître horloger, 5 ans (6 mai).

Kilchsperger (Jean-Gaspard), de Zurich, négociant, 56 ans (9 octobre).

Estiennaz (Jeanne), du canton de Berne, servante chez les sieurs Mourgué, Aubert et Cie, marchands genevois domiciliés à Marseille, 47 ans (4 décembre).

Bock (Isaac-Jean), de Stockholm, commandant le *Prince-Charles*, 33 ans (22 décembre).

1752

Lerra (Jean-Louis), du canton de Berne, valet des sieurs Martin et Lefort, 27 ans (16 février).

Ménard (Marie), du baillage de Morat, femme de Verdan (Samuel-Nicolas), « indienneur », 36 ans (20 avril).

Matyssen (Martin), de Holstein (Danemark), garçon de cuisine sur le *Saint-François*, capitaine Hilkes (Jean), 20 ans (12 septembre).

Martin (Marie), fils de Martin (André) et de Kick (Élisabeth), 6 mois (7 octobre).

Petitjean (Rose), fille de Petitjean (Jacques), de Vevey, maître maçon, 1 ans (27 octobre).

Sallis (Jean), du canton des Grisons, garçon confiseur, 14 ans (14 décembre).

1753

Guillaume (Isaïe), de Neuveville (canton de Berne), marchand d'indienne, 59 ans (9 juin).

Nastell (Jean), de Guernesey, matelot sur *l'Amy*, capitaine Bevis (Benoît), 60 ans (27 juin).

Voutay (Suzanne), d'Ormont (canton de Berne), veuve Blanchard, 57 ans (25 juillet)

Kraagh (Gaspard), d'Amsterdam, commandant la *Jeanne-Galère*, 32 ans (27 décembre).

1754

De Veer (Pierre), d'Amsterdam, négociant, 55 ans (16 mars).

Folsch (Marie), fille de Folsch (Henry-Jacques) et de Butini (Anne-Elisabeth), 1 an 6 jours (18 mars).

Gampert (Jean-Marc-Henry), fils de Gampert (Jean) et de Faure (Isabelle), 8 mois (15 avril).

Gervais (Madeleine), du canton de Berne, femme de Maréchal (Laurent), aubergiste, 45 ans (25 avril).

Zechender (Daniel-Gabriel), de Berne, négociant, 52 ans (13 mai).

Ployard (Jean-Louis-Claude), fils de Ployard (Jean-Louis), citoyen de Genève, consul du roi de Danemark, et de Baguet (Madeleine-Julie), de Genève, 13 ans (14 juillet).

Jansen (Paul), Norvégien, matelot sur *La Liberté*, capitaine Haak (Jacob), Hollandais, 22 ans (2 septembre).

Wlliemin (Marguerite-Françoise) d'Yverdon (Suisse), servante de la D[lle] Leblanc, comédienne, 22 ans (9 novembre).

Vilard (Pauline-Marie), du canton de Berne, femme de Seyma (Samuel-David) de Lausanne, « graveur en bois », 26 ans (21 novembre).

Seyma (Sara-David), fille de Seyma (Samuel-David), 20 jours (9 décembre).

1755

Gourverts (Wilhelmine-Brigide), fille de Gourverts (Jacob) et de Luders (Anna-Sophie), de Hambourg, 11 mois (7 avril).

Gourverts (Jeanne-Élisabeth), fille de Gourverts (Jacob), 15 mois (15 août).

Martin (Gabriel), fils de Martin (André) et de Kick (Élisabeth), 6 mois (10 septembre).

Baller (Jean), Danois, matelot sur le *Saint-Thomas*, capitaine Thamen (Dirck-Petersen), 34 ans (29 septembre).

Spangert (Jean), de Cuxhaven (Allemagne), commandant la *Sainte-Marie et Elisabeth*, 50 ans (7 octobre).

Thoman (Barbe), du canton de Bâle, femme de Schaub (Jean-Michel), de Wiesbaden (Allemagne), ouvrier en soie, 36 ans (16 décembre).

Bessonnet (Louis), de Genève, fils de Bessonnet (Gédéon) et de Revillod (Espérance), négociant, 66 ans (25 décembre).

1756

Mourgues (Jacques-Louis), natif de Genève et bourgeois de la ville d'Orbe, 51 ans (18 janvier).

Ericksen (Christen), de Copenhague, charpentier sur le *Prince-Christian*, capitaine Hamsted, 40 ans (19 février).

Iman (Jean), de Zierikzée (Hollande), commandant le *Galère de Zierikzée*, 60 ans (9 avril).

Gampert (Adrienne-Henriette), fille de Gampert (Jean), et de Fauré (Isabelle), de Genève, 14 mois (29 août).

Noguière (Judith), de Genève, domestique chez Benezet (Jean), de Montpellier, 32 ans (18 novembre).

1757

Hagglund (Nils), de Stockholm, matelot sur l'*Aigle*, capitaine Facks (Nicolas-Frédéric), 30 ans (25 mars).

Tillstrom (Jacob), d'Abo (Finlande), matelot sur *la Vigilance*, capitaine May (Jean-Henri), 35 ans (6 mai).

Gampert (Jean), de Genève, négociant, 47 ans (29 mai).

Canac (Judith), d'Orbe (Suisse), domestique, femme de Chapuis (George), 44 ans (28 juin).

Sclein (Jacques-Pierre), Danois, pilote sur la *Christina-Maria*, capitaine Tiemann, 49 ans (26 septembre).

Schœnmaker (Pierre), d'Amsterdam, matelot sur *la Concorde*, capitaine Clok (Harke), 23 ans (4 octobre).

Folsch (Jean-Martin), fils de Folsch (Henry-Jacques), et de Butini (Anne-Elisabeth), 3 ans et demi (28 novembre).

1758

Une fille mort-née de Sollicoffre (Nicolas), de Saint-Gall et de sa femme Vernet (Gabrielle) (22 janvier).

Van Nellenstyn (Étienne), d'Utrecht, fils de Van Nellenstyn (Cornelis-Jean), en son vivant membre du Conseil de la régence d'Utrecht, 23 ans (26 février) (1).

Johansen (Niels), de Bergen, matelot sur l'*Espérance*, capitaine Anderssen (Jean), 58 ans (7 mars).

Houg (Élisabeth), du canton de Bâle, femme de Bouzer (Christian), 33 ans (8 mars).

(1) Le cadavre d'Étienne van Nellenstyn embaumé fut avec l'autorisation des autorités déposé dans une chambre de la maison du Sr Malvesin, rue St-Ferréol, sous la garde du Sr Gérard, Me chirurgien juré, en attendant de savoir le désir de la famille. Le 29 mars, le cadavre fut envoyé à Utrecht, tandis que les entrailles étaient inhumées dans le cimetière des protestants à Marseille.

Brustrom (Magnus), d'Udevala (Suède), volontaire sur le *Saint-Jean*, capitaine Ledin (André), 18 ans (12 mars).

Frey (Jean-Ulric), de Cloten (canton de Zurich), cafetier, 65 ans (13 mars).

Wys (François), d'Amsterdam, capitaine de haut bord, commandant le vaisseau de guerre hollandais *Edam*, 40 ans (12 mai) (1).

Dubit (Jean), de Genève, ouvrier en orfèvrerie, 70 ans (3 novembre).

1759

Ployard (Jean), fils de Ployard (Jean-Louis), consul du roi de Danemark, et de Baguet (Julie-Madeleine), 5 ans 3 mois (3 août).

Buys (Pierre-Jans), du Texel (Hollande), décédé sur *la Jeune Dame Alicia-Jacoba*, capitaine Deker (Jean-Léonard), 15 ans (7 octobre).

Shuirt-Lusen, Hollandais, pilote sur la *Jeune Demoiselle Alice-Jacobe*, capitaine Deker (Jean-Léonard), 29 ans (11 octobre).

1760

Falquet (Marie-Élisabeth), de Genève, femme de Lefort (Marc), négociant, 22 ans et demi (10 mars).

Charbonnier (Jean-Emmanuel), de Morges (Suisse), négociant, 30 ans (18 mars).

Edelman (Henry), fils de Edelman (Ulrich), du canton de Zurich, et de Steinevits (Élisabeth), de Lausanne, 6 mois 6 jours (19 avril).

Ami-Gainier (Isaac), de Genève, horloger, 65 ans (28 octobre).

Jersin (Abraham), de Nidau (canton de Berne), négociant, 63 ans (19 novembre).

1761

Dubois (Benoît) de Neufchâtel, domestique chez Leclerc (Daniel), négociant, 23 ans (8 janvier).

Vernet (Gabrielle), de Paris, femme de Sollicoffre (Nicolas), négociant, 28 ans (16 mars).

Pape (Laurens), Danois, matelot sur l'*Elisabeth*, capitaine Bette (François), 27 ans (10 mars).

Lund (Pierre), de Christiansand (Norvège), matelot sur *la Demoiselle Marguerite*, capitaine Franz Beth, Hollandais, 33 ans (28 avril).

1. La déclaration de décès a été faite par Jean Fraissinet, négociant. La signature de ce Jean Fraissinet, suivie des trois points (...) indique qu'il appartenait à la franc-maçonnerie : il était en effet de la loge Saint-Jean d'Ecosse de Marseille, qui en 1762 devint mère de loge écossaise de France.

Van der Swaan (Martin), de Maasluys près Rotterdam, commandant la *Marie et Henriëtte*, 55 ans (5 mai).

Vernet (Isaac), fils de Vernet (Charles-Théophile) et de Dupon (Louise-Marguerite), 21 mois 10 jours (10 mai).

1762

Cabane (Louise), de Genève, épouse de Bouge (Christian), passementier, 50 ans (10 mai).

Amalric (Josias), de Morges (Suisse), négociant, 61 ans (17 août)

Andrisen (Jonas), Hollandais, embarqué sur le *Triton*, capitaine Kersiès Thunis Klyn (25 septembre).

1763

Yosspeck (Pol), de Bergen (Norvège), confiseur, 18 ans (14 janvier).

Engelsman (Pieter), de Flensbourg (Schleswig), matelot sur le *Soleil-Levant*, capitaine Jurgansen (Pierre), 19 ans (8 mars).

Fettman, de Glaris (Suisse), tourneur en bois, 80 ans (11 avril).

Sandoz (Jean-Anne-Antoine), né à Marseille, fils de Sandoz (Abraham), horloger, 4 ans (17 avril).

Ulthen (Jean), de Stockholm, matelot sur *l'Aigle Noir*, capitaine Gothenstierna, 24 ans (28 juin).

Beauvais (Jeanne-Marie), de Genève, 26 ans (30 juin).

Kick (Gaspard), né à Marseille, fils de Kick (Jean-Jacques), négociant, 3 ans (14 octobre).

Clerbrant Junquind (Clas), Hollandais, matelot sur *la Dame Élizabeth-Marie*, capitaine Yonbourg, 22 ans (29 décembre).

1764

Jentzen (Daniel-Antoine), de Karlscrona (Suède), 1er pilote sur la frégate du roy le *Château de Carlsham*, capitaine Ameen, 32 ans (6 janvier).

Tressein (Cristol), de Samaden (Suisse), confiseur, 20 ans (12 janvier).

Netterville (Francis), de Louth (Irlande), femme de Blake (Dominique), 30 ans (4 mai).

Van Lunarden (Adrian), Hollandais, matelot sur *la Demoiselle Adriane*, capitaine Christians (William), 24 ans (26 mai).

Chauvin (Françoise), de Neuchâtel, veuve de feu Leclerc (Daniel), consul du roi de Prusse, 70 ans (16 juin).

Kayser (Clevé) née Sellouf, de Saint-Gall, domestique chez Sollicoffre (Gaspard), négociant, 45 ans (31 août).

Martin (Anne-Louise), de Genève, veuve de Favre (Constantin), 88 ans (13 décembre).

Hartberg (Henry), d'Abo (Finlande), matelot sur le *Grand-Duc de Finlande*, capitaine Jars Gammelin, 24 ans (25 décembre).

1765

Forbès (Robert), Écossais, 30 ans (27 février).

Luders (Anne-Sophie), de Hambourg, femme de Gouverts (Jacob), négociant, 38 ans (10 juillet).

Rousson (Jacqueline), de Lausanne, femme de Mayer (Jacob), cordonnier, 50 ans (14 septembre).

Meunier (Jeanne-Marie), de Lausanne, femme de Sandoz (Abraham), marchand horloger, 44 ans (31 octobre).

Spry (Charlotte-Marie), fille de Spry, capitaine ingénieur anglais, 7 mois 9 jours (2 novembre).

1766

Towler (Élisabeth), fille de Towler (Thomas), du comté de Lincoln (Angleterre), femme de S. E. Madame l'ambassadrice Grenville, 50 ans (9 janvier).

Cochran (Guillaume), Écossais, 26 ans (20 janvier),

Perrot (Henry), de Neufchâtel (Suisse), négociant, 64 ans (7 mars)

Beneke (Jean-Henry), de Hambourg, négociant 38 ans (25 mai).

Stecher (Louis), Suisse grison d'Ilanz, 20 ans (22 mai).

Godet (Louise), née à Constantinople, fille de Godet (David) et de D[lle] Artaud, sa femme, 2 ans (17 août)

Bellard (Élisabeth), fille de Bellard (Isaac), marchand horloger, 5 ans et demi (18 novembre).

Rengguer (Jean), fils de Rengguer (Jean-Jacques), de Brieg (Suisse), chapelier, 23 ans (27 décembre).

1767

Armiance (Gaucé), Finlandais, matelot sur le *Jeune-Jean*, capitaine Groent (Jean), 27 ans (12 janvier).

Lloyd (Jean), gentilhomme anglais, 76 ans (27 mars).

Massac (Françoise), femme de Raymond (Charles), négociant, 37 ans (20 mai).

Jalaguier (Louise), femme de Chappelier (Jean-Louis), négociant, 26 ans (6 mai).

Cabanis (Antoinette), femme de Pépin (André), marchand mercier, 38 ans (13 juillet).

Martin (Suzanne), 50 ans (26 septembre).

Veuliet (Jeanne-Françoise), veuve de Sovet, de Lausanne, 75 ans (16 novembre).

Tarteiron (Antoine), fils de Tarteiron (Isaac) et de Murat (Marguerite), 44 ans (1er décembre).

Bellard (Isaac), de Genève, marchand horloger, 51 ans (12 décembre).

1768

Coltman, gentilhomme anglais, 22 ans (20 janvier).

Fearne (Charles), juge de l'amirauté d'Angleterre, 55 ans (27 janvier) (1).

Pépin (Suzanne), femme de Eymard (Claude), marchand mercier, 43 ans (11 février).

Seimandy (Pierre), de Bédarrieux (Hérault), 81 ans (10 mars).

Godet (Frédéric), né à Constantinople le 23 août 1764, fils de Godet (David) et de Dlle Artaud (27 mars).

De Lanteyris (Antoine) dit La Baume, de Chamborigaud (Gard), 25 ans (30 mars).

Audras (François), de Sainte-Croix (Drôme), (23 avril).

Audibert (Dominique), de Nîmes, fils d'Audibert (Jean) et de Jourdan (Dominique), 72 ans (21 juin).

Samuel (Magdeleine), de Trescleoux (Hautes-Alpes), domestique, 45 ans (25 juin).

Paul (Françoise), deNîmes, femme de Meissimilly (Jean), marchand mercier, 54 ans (8 juillet).

Heusler (Jean-Rodolphe), de Bâle, fils de Heusler (Marc), conseiller à Bâle et de Faisch (Gertrude), 18 ans (5 août).

Gouverts (Paul), de Hambourg, négociant, 50 ans (18 août).

Sagers (Jurrian-Pieters), Danois, embarqué sur la *Dame Cornelia-Apollonia*, capitaine Axelroos, 37 ans (31 août).

Cabrol de Moncoussou (Raymond), fils de Cabrol de Moncoussou, de Montpellier, 3 ans (2 septembre).

Tarteiron (Isaac), 88 ans (19 septembre).

Concler (Joachim), de St-Gall, 59 ans (19 septembre).

Chevallier (Jean-Marc), de Genève, horloger, 22 ans (1er octobre).

Castan (Marguerite), 55 ans (18 octobre).

Lichigaray (Jean-Pierre), d'Orthez (Basses-Pyrénées), 60 ans (9 décembre).

Malherhe (Louis), de Rolle (Suisse), 62 ans (16 décembre).

1769

Meissimilly (André-Jacques), né à Marseille, fils de Meissimilly (Jean), 18 ans (18 janvier).

Rougemont (Josué), de Neuchâtel (Suisse), négociant établi à Londres, 60 ans (18 janvier).

(1) Décédé à Aix où il se trouvait depuis environ deux mois ; inhumé à Marseille le 29.

Swen Arfwidson, de Marstrand (Suède), négociant, 45 ans (28 janvier).

Lasserre (Jean), du Pont de Camaret (Languedoc), 40 ans (13 février),

Gallas (Mathieu), Suisse grison, 49 ans (6 avril).

Rey (Louis), du diocèse de Gap, 53 ans (16 avril).

Schaw (Sophie), femme de Adoir (?) (Guillaume), chirurgien-major de la garnison de Mahon, 26 ans (17 avril).

Salle (Antoine), d'Alais (Gard), 42 ans (20 avril).

Hintz (Samuel-Henry), de Stockholm, négociant, 22 ans (10 juillet).

1770

Rafinesque (Simon), 75 ans (5 février).

Calame (Jacques), du Locle (Suisse), tailleur d'habits, 43 ans (17 février).

Audibert (Magdeleine), veuve de Bussery (Louis), négociant, 88 ans (12 mars).

Moullou (Jeanne), veuve de Seimandy (Pierre), 75 ans (31 mars).

Payan (Jacques) aîné, de Mens (diocèse de Die), 45 ans (16 avril).

Hewill (Guillaume), Écossais, matelot sur la frégate anglaise l'*Alarme*, 43 ans (26 avril).

Novis (Jeanne), veuve de Gibert (Pierre), marchand teinturier, 69 à 70 ans (26 mai).

Prot (Pierre), de Montpellier, garçon tailleur, 60 ans (20 juillet).

Gilly (Marc-Adam), Suisse grison, 31 ans (6 août).

Leques (Édouard), gendre de Audibert (George), négociant, 22 ans (21 septembre).

Downes (James) le cadet, de Dublin, gentilhomme anglais, 17 ans (5 décembre) (1).

Guez (Gabrielle), veuve de Payan (Jacques), 45 ans (10 décembre).

Dalgas (Marguerite) veuve du sieur Millaut, faiseur de bas, 59 ans (30 décembre).

1771

Byam (?) Freeman, gentilhomme anglais, 42 ans (23 mars) (2).

Sabatier (Élisabeth), 82 ans (7 avril).

Ailhaud (Françoise-Bernard), femme de Gaytte (Antoine), marchand de laine, 40 ans (14 avril).

(1) Décédé à Aix; inhumé à Marseille le 6.
(2) Décédé à Aix; inhumé à Marseille le 24.

Barthélemy (Jeanne, veuve de Guabriat (François), 80 ans (28 avril).

Meuchinguer (Jean), du canton de Bâle, passementier, 86 ans (6 mai).

Grace (Thomas), de Londres, négociant, 48 ans (25 mai).

Boulet (Jeanne), de Lunel (Gard), 40 ans (6 juin).

Rouzier (Etienne), d'Alais (Gard), garçon chirurgien, 36 ans (23 juin).

Fesquet (Élisabeth), veuve de Jourdan (Salomon), 85 ans, (27 juin).

Martin (Georges-Louis), de Genève, 20 ans (12 septembre).

Carle (Pierre), de Mandagout (Gard), marchand chamoiseur, 40 ans (31 octobre).

Rat (Marguerite), femme de Morin (Louis), horloger, 37 ans (12 novembre).

Concler (Laurent), de Saint-Gall, consul de Hollande à Maroc, 50 ans (9 décembre).

1772

Eymard (Anne-Suzanne), fille de Eymard (Jacques), marchand mercier, 16 ans (31 janvier).

Bidosse (Marguerite), femme de Aster (Étienne), ouvrier faiseur de bas, 37 à 38 ans (25 mars).

Payan (Marie), fille de feu Payan (Jacques) et de feue Guez (Gabrielle), 17 ans (26 avril).

Pallenc (Honoré), fils de Pallenc (Pierre), marchand de laine, 35 ans (26 mai).

Hauser (Erasme-Œreboe-Gaspard), fils de Hauser (Conrad), de Bâle et de Œreboe (Catherine), de Copenhague, né le 8 février 1771 (5 juin).

Raynoir (Pierre), de Calvisson (Gard), associé de Cabrol de Moncoussou (Antoine), négociant, 32 ans (23 juin).

Bouzeu (Anne), fille de Bouzeu (Jean-Honoré), passementier, Suisse de nation, 3 mois et demi (5 juillet).

Berthelot (Elizabeth), veuve Duval, mère de Duval (Jean-François), maître apothicaire, 80 ans (5 août).

Anguiton (Anne) veuve de Bouer (Pierre), 80 ans (3 septembre).

Simonin (Jacob), d'Orbe (Suisse), 25 ans (24 octobre).

Hiertstrom (Jean-Gustave), Suédois, mousse sur *la Sécurité*, capitaine Klang (Pierre), (7 novembre).

Meyer (Marie), femme de Boulet (Henry), marchand, 32 ans (5 décembre).

Ruffetty (Pierre), Suisse, confiseur, 42 ans (15 décembre).

Pacot (Anne), fille de service de la veuve Gousoulin, 53 ans (23 décembre).

1773

Émeric (Thérèse), née à Paris, épouse de Morin (Philibert), bourgeois de Genève, 42 ans (12 janvier).

Boissier (Jeanne), veuve de Boullay (Marc-Antoine), 60 ans (6 février).

Hammarquest (André), de Norrkœping (Suède), matelot sur l'*Union*, capitaine Faley (Abraham), 24 ans (2 mars).

Eymard (Claude), d'Arvieux (Hautes-Alpes), négociant, 72 ans (10 mars).

Brunel (Antoine), de Nîmes, 65 ans (26 mars).

Renaud (Paul), 75 ans (13 avril).

Moulton (Jean), négociant, 60 ans (14 mai).

Honorat (Catherine), femme du sieur Albert, négociant, 46 ans (15 mai).

Stewart, comte de Galloway (Ecosse), 78 à 79 ans (24 septembre) (1).

Languensée (Jean-André), fils de Languensée (Théophile-André), 2 ans 9 mois (16 novembre).

Languensée (Théophile-André), fils de Languensée (Théophile-André), négociant, 1 an (2 décembre).

Drummond (Robert), fils de Drummond (Robert), banquier à Londres, 16 ans (19 décembre) (2).

Lombarde (Anne), femme de Brueyx (Louis), marchand fabricant de bas, 25 ans (28 décembre).

1774

Chava (Antoine), d'Aurel (Drôme), fripier, 40 ans (7 mai).

Olivier (Pierre), de Saint-Gilles (Gard), garçon tanneur, 40 ans (17 mai).

Ginoux (Anne-Honorade), femme de Bousert (Jean-Ulrich), marchand fabricant passementier, 25 ans (27 mai).

Serre (Anne), 94 ans (6 juin).

Peyron (Anne), veuve de Camoin (Pierre), 90 ans (15 juin).

Arnaud (Étienne), « du village de Serre en Sévène », ouvrier faiseur de bas, 28 ans (16 juin).

Boichon (Magdeleine-Rougaliade), épouse de Boichon (Serve), marchand magasinier, 48 ans (4 août).

Boichon (Serve), marchand magasinier, 55 ans (22 août).

Blennerhasset (Jean), gentilhomme irlandais, 21 ans (31 octobre).

Malbois (Pierre), de Nîmes, 75 ans (13 novembre).

(1) Décédé à Aix; inhumé à Marseille le 27.
(2) Décédé à Aix; inhumé à Marseille le 22.

Broms (André), d'Abo (Finlande), charpentier sur le *Gustave-III*, 30 ans (27 novembre).

Eymard (Jean), d'Arvieux (Hautes-Alpes), 45 ans (29 novembre).

1775

Maystré (Pierre), de Nîmes, 82 ans (8 février).

Languensée (Catherine-Dorothée), fille de Languensée (Théophile-André), 5 ans et demi (5 mars).

Galay (Étienne), de Vevey (Suisse), cordonnier, 45 ans (24 mars).

Bernard (Martin), Suisse grison, 18 ans (26 avril).

Durand (Suzanne), femme de Boissier (Louis), fabricant de bas, 82 ans (29 avril).

Fitz Gerald (Fanny), fille de feu M. le duc de Leinster, marquis et comte de Kildare, 5 ans et 3 mois (17 mai).

Chapelié (Louis), négociant, 67 ans (30 mai).

Brouson (Antoine), fils de Brouson (Louis), d'Alais, 10 ans (8 juin).

Boucherle (Catherine), veuve du sieur Mellan, à Marseille depuis 25 ans (1er juillet).

Amalric (Suzanne), belle-sœur de Gervais (Pierre), négociant, 63 ans (14 juillet).

Sellonf (?) (Jean-Henry), bourgeois de Saint-Gall, négociant, 34 ans (15 août).

Pelatan (Louis), d'Alais, garçon chirurgien, 50 ans (18 septembre).

Guiraud (François), né à Marseille, négociant, 75 ans (3 novembre).

Destiguière (Jean-François), négociant, 51 ans (9 novembre)

Hauser (Erasmus-Œreboe-Rodolfe-Gaspard), fils de Hauser (Conrad), négociant, 1 an 1 mois (16 novembre).

Boissier (Louis), de Nîmes, fabricant de bas, 68 ans (26 novembre).

1776

Nylander (Eric), Suédois, matelot sur le *Charles-Frédéric*, capitaine Santison (Pierre), 26 ans (13 janvier).

Dowdeswell (Charles-William), Anglais, 19 ans (8 février).

Jourdan (Marie) « de Frézol en Sévenes », 51 ans (17 mai).

Hornbostel (Antoine-Louis-Henry), fils de Hornbostel (Jean-Christophe) et de Folsch (Jeanne-Louise), 2 mois (1er août).

De Longueville (Suzanne), de Jonzac en Saintonge, 51 ans (1er août).

Peironnet (Marie), l'aînée, de Lausanne, 75 ans (16 août).

Gaytte (David), de Valdrome (Dauphiné), travailleur de laine, 32 ans (11 octobre).

Bengtilln (?) Olof, Finlandais, cuisinier à bord de l'*Étoile-du-Nord* capitaine Granlund (André), 22 ans (16 octobre).

Malvezin (Esther), fille de Malvezin (Jean-Moyse), citoyen de Genève, 20 ans (5 novembre).

Gignoux (Pierre), de Genève, 80 ans (24 novembre).

Martin (Marie), de Trescleoux, veuve de Ménager (Jean-Samuel), 73 ans (27 novembre).

Rocaute (Étienne), négociant, 72 ans (8 décembre).

1777

Kahl (Carl-Henry), Suédois, capitaine en second de la *Duchesse de Sudermanie*, capitaine Faley (Abraham), 30 ans (15 janvier).

Dolier (Anne) née Concler, femme de Dolier (Pierre), négociant, 25 ans (28 janvier).

Rigaud (Isaac), de Genève, 62 ans (3 février).

Ployard (Jean-Louis), de Genève, négociant, consul de S. M. le roi de Danemark, 75 ans (5 février).

Pacot (Marianne), de Lourmarin (Vaucluse), femme de Gapian (François), maître boulanger, 30 ans (21 février).

Auzière (Gabrielle-Marguerite), de Montpellier, 30 ans (27 mars).

Ochmben (?) (Chretienne-Frédéric, comtesse de), de Dresde, 54 ans (28 mars).

Prunet (Rosalie), fille de Prunet (Étienne), 16 ans (12 mai).

Broms (Charles-Pierre-Théodore), fils de Broms (Pierre-Nicolas), Suédois, négociant, 13 mois (11 août).

Bret (Marie), de Cabrières d'Aygues (Vaucluse), 60 ans (27 septembre).

Barlow (Jean), major-général au service du roi d'Angleterre, venant de Minorque, 58 ans (2 octobre).

Viaude (Susanne), de Morges (Suisse), 65 ans (18 octobre).

Shaw (Guillaume), négociant anglais, venant de Bombay, 50 ans (25 octobre).

1778

Frizony (Antoine), Grison, 37 ans (7 février).

Riaille (Antoine), d'Ouste (Drôme), 72 ans (17 février).

Gondouin (Catherine-Joséphine), fille de Gondouin (André), et de Reynaud (Louise), sa femme, matelassier, 13 ans (14 mars).

Wilkie (Jacques), fils de Wilkie (Jacques), 4 ans, (22 mars).

Delimburg (Antoine), de la Haye, marinier sur la frégate de guerre hollandaise *Westfrize*, 37 ans (3 avril).

Ruffety (Jean), Suisse, 36 ans (17 juin).

Chancelier (Marie), veuve de Poulayon, 90 ans (17 juillet).

Honnorat (Anne), veuve de Tabariès (Louis), 60 ans (12 septembre).

Servel (Paul), fils de Servel (Pierre), marchand, 16 ans (23 septembre).

Fraissinet (Marguerite-Thérèse), femme de Fraissinet (Jean), négociant, 54 ans (30 septembre).

Eversen (Jez), Danois, pilote sur *l'Union*, capitaine Yversen (Frello), 25 ans (7 octobre).

Gaimar (Pierre), originaire du diocèse de Die, tisserand, 49 ans (4 novembre).

Bouzer (Christian), du canton de Bâle, « fabriquant de galon », 49 ans (4 novembre).

Barend (Roeloff), Norvégien, matelot sur *la Dame-Marie*, capitaine Dockse (Jean), 22 ans (9 novembre).

Soderberg (Pierre), Suédois, commandant le vaisseau *Osterbotonie*, 50 ans (24 novembre).

Pallenc (Pierre), de Merindol (Vaucluse), 70 ans (19 décembre).

1779

Chauvin (Catherine), de Lourmarin (Vaucluse), 45 ans (10 janvier).

Huguenin (David-Louis), de Neuchâtel, garçon menuisier, 27 ans (14 janvier).

Pascale (Marie), veuve de Bres (Claude), du diocèse de Mende (Lozère), 70 ans (21 janvier).

Languensée (Jean-André), fils de Languensée (André-Téophile), 11 mois (8 février).

Gripenskold (Brigite-Christine), de Stockholm, épouse de Broms (Pierre-Nicolas), négociant, 28 ans (février).

Roppard (François), de Clèves (Allemagne), négociant, 33 ans (8 avril).

Braun (Christen), soldat au régiment d'Erlach (1), 20 ans (24 avril).

Beneche (Anne), native de la vallée de Luserna (Piémont), 60 ans (7 mai).

Verdier (Jeanne), d'Alais, femme de Picon (Claude), maître cordonnier, 55 ans (9 mai).

Jones (William), de Liverpool, second capitaine de navire marchand, prisonnier de guerre, 24 ans (8 juin).

Koble (Jean), soldat au régiment d'Erlach, 23 ans (17 juin).

Boullay (Pierre), né à Marseille, 50 ans (21 juillet).

(1) « En garnison dans les places de cette ville. »

Ressegiere (Catherine), veuve de Cheva (Antoine), de Trescleoux 45 ans (26 août).

Henchez (Jeanne-Marie), épouse de Val (Pierre), de Neufchâtel, 76 ans (22 septembre).

Kresman (Peter), de Swinemunde (Prusse), matelot, 27 ans, (13 octobre).

Bohne (Fierk), Hollandais, maître d'équipage sur la *Rivière-d'Amstel*, capitaine Cœn (Jasper), 26 ans (14 novembre).

Meissimilly (Jean), de la vallée du Queyras (Hautes-Alpes), 75 ans (25 novembre).

Rovaan (Abraham-Jantz), de Workum (Hollande), commandant la galliote hollandaise *le Jeune-Wolkert*, 32 ans (3 décembre.)

Un enfant mort-né de S[r] Martin, négociant, et de dame Fesquet.

1780

Durantet (Claude-Étienne), né à Marseille, 78 ans (10 janvier).

Tabaries (Marguerite), 36 ans (27 janvier).

Pellissier (Jean-Baptiste), 76 ans (29 janvier).

Hugues (Marguerite), femme de Rebuffel, du diocèse de Gap, 25 ans (30 janvier).

Christians (Christian), Danois, pilote sur la *Neutralité*, 39 ans (10 février).

Ployard (Jean-Jacques), de Genève, ancien consul de S. M. le roi de Danemark auprès de la régence d'Alger, 70 ans (21 février).

Bary (Françoise), de Nîmes, femme de Boullay (François), fabricant de bas, 74 ans (27 février).

Cauvin (Marguerite), du canton de Bâle, veuve de Bouser (Christian), « fabriquant » de galons, 52 ans (25 mars).

Folsch (Henry-Jacques), de Hambourg, négociant, consul de S. M. le roi de Suède à Marseille, 75 ans (12 avril).

Scheeler (Daniel), Hollandais, capitaine de l'*Enhoorn*, 34 ans (16 avril).

Bouser (Christian), fils de Bouser (Jean-Ulrich), Suisse, et de Ginoux (Honorée), 4 ans (30 avril).

Nils Mœller, de Karlscrona (Suède), 31 ans (24 mai).

Lafon (Antoine), de Genève, garçon cardeur, 74 ans (19 juillet).

Valadier (Louis), de Vals en Vivarais, garçon cordonnier, 18 ans (5 septembre).

Lasot (Louis), du diocèse de Gap, maître taillandier, 85 ans (5 septembre).

Rossel (Jeanne-Françoise), de Neufchâtel, veuve de Jecquier (Jean-Jacques), 75 ans (21 septembre).

Peironnet (Marie-Barbe), du canton de Berne (Nidau), veuve de Jersin (Abraham), 80 ans (28 septembre).

Johannes (Daniel), de Batavia (Java), « coeffeur de femme », 35 ans (2 octobre).

Paul (Louise), de Quissac (Gard), femme de Martin (Jacques), garçon teinturier, 43 ans (22 octobre).

Rabaud (Jean-David), de Gijounet (Tarn), fils de Rabaud (Paul), avocat au Parlement, et de demoiselle Calmetz, 15 ans 3 mois (13 octobre).

Barbut (Pierre), de St-Laurent d'Aigouze (Gard), fabricant de bas, 72 ans (13 novembre).

Sinmens (Mathys), Suédois, matelot sur la *Concorde*, capitaine Poo (Thomas), Hollandais, 25 ans (14 novembre).

Schekel (Frederick), Prussien, matelot sur la *Concorde*, 26 ans (23 novembre).

Tayssier (Antoine), 45 ans (24 novembre).

Tayssier (Jacques), négociant, 73 ans (30 novembre).

Larguier (Marie), femme de feu Tayssier (Jacques), 70 ans (7 décembre).

Ruyter (Michel), Hollandais, capitaine de la *Concorde*, 62 ans (10 décembre).

Gosbert (Élisabeth), de Genève, fille de chambre de feue dame Tayssier, 45 ans (16 décembre).

1781

Baccalan (Anna-Élisabeth de), femme d'Audibert (Joseph) et fille de M. de Baccalan, chevalier, ancien lieutenant-colonel du régiment Auvergne Infanterie, 19 ans (2 janvier).

Duclaux (Jeanne), de Cliouscat (Drôme), femme de Pez (André), 32 ans (13 janvier).

Christijan (Jorgen), matelot sur le brigantin *Omnia cum Deo*, 20 ans (14 avril).

Mauris (Barthélémy), de Genève, 54 ans (15 avril).

Dalmas (Marguerite), veuve de feu Albert (Gervais), négociant, 87 ans (19 avril).

Kemp Drost, Hollandais, commandant la *Reconnaissance*, 36 ans (31 mai).

Casse (Marie), du diocèse de Die (Drôme), femme de Gras (Pierre), cordonnier, 25 ans (21 juin).

Duvoisin (Françoise), de Genève, femme de Triol (Raymond), négociant, 54 ans (26 juillet).

Fisquet (Jean), négociant, 67 ans (28 juillet).

Honnorat (Louis-Jean), né à Marseille, fils de Honnorat (Jean) et de Figuière (Marie), 19 ans (23 août).

Ellingse (Elling), de Bergen (Norvège), matelot sur la *Galère d'Amsterdam*, capitaine Holterman (Jacques), Danois, 32 ans (6 septembre).

Degra (Jeanne), de Lausanne, femme de Dupré (Pierre), 60 ans (9 septembre).

Montbrand (Marie), de Valdrôme (Drôme), femme de Hez (Mathieu), ébéniste, 34 ans (17 septembre).

Jac d'Anduse (Marie), de La Salle (Gard), veuve de Mercoiret (François), fabricant de bas (16 novembre).

1782

Nymark (Jean-Pierre), Suédois, marin, 22 ans (2 février).

Swarthery (Hemming), Suédois, matelot sur la frégate de guerre suédoise le *Jaramas*, capitaine Hards, 42 ans (2 mars).

Lofman (Nills Hakinson), Suédois, soldat embarqué sur le *Jaramas*, 35 ans (4 mars).

Fosman (Johan), de Karlscrona (Suède), soldat embarqué sur le *Jaramas*, 35 ans (18 mars).

Boos (André), Suédois, matelot embarqué sur le *Jaramas*, 38 ans (25 mars).

X... (Louise), de Nyons (Suisse), 70 ans (29 mars).

Kick (Henriette), fille de Kick (Jean-Jacques), consul de Sa Majesté impériale et négociant, et de dame Concler (Elisabeth-Esther), 7 ans (1er avril).

De Traytorrens (Henry-François), d'Yverdon (Suisse), fils de Traytorrens (Jean-Rodolphe) et de Jacard (Henriette), négociant, 53 ans (15 avril).

Imberg (Jacob), charpentier sur le vaisseau du capitaine Niel Hausen Wribord (26 avril).

Mandal (Wilkelin-Christian), pilote sur le même vaisseau (26 avril).

Thos Slantey, Anglais, 40 ans (28 mai).

Paulin (Jeanne), fille de feu Paulin (Joseph), et de dame Boissier (Marguerite), 55 ans (30 juin).

Boulet (Élisabeth), fille de Boulet (Louis), et de Barbut (Marguerite), 4 ans (2 juillet).

Boischon (Jeanne), veuve de Fraissinet (Antoine), négociant de Montpellier, 90 ans (2 juillet).

Pien (Rodolphe), originaire de la Basse-Engadine, 25 ans (5 août).

Benson (David), de la province d'York (Angleterre), « tenant l'hôtel de Kork en cette ville », 42 ans (10 août).

Guiraud (Paul), 38 ans (12 août).

Suenson (Fredérik-Charles), fils de Suenson (Nicolas), consul de S. M. le roi de Danemark et son agent auprès du dey et de la régence d'Alger, et de feue Suenson (Jeanne), née Fraissinet, 14 mois (28 août).

Baguet (Julie-Madeleine), veuve de Ployard (Jean-Louis)

citoyen de Genève, ancien consul de S. M. le roi de Danemark et Norvège à Marseille, 65 ans (22 septembre).

Atger (Augustin), de Barre (Lozère), maître cordonnier, 33 ans (28 septembre).

Richard (Jean-Ulrich), Suisse, ouvrier pelletier, 60 ans (18 octobre).

Cazeneuve (Jean-Alexandre-Dominique), né à Marseille le 15 juillet 1766, commis chez le S[r] Romagnac cadet, négociant (3 novembre).

Chancelier (Jeanne), de Montpellier, femme de Martin (Jacques), cordonier, 76 ans (16 novembre).

Barri (Marie), de Calvisson-en-Languedoc, femme de Ville (Honoré), 59 ans (20 novembre).

Kalley (Isaac), natif de Edenton (Caroline du Nord), matelot, 25 ans (2 décembre).

1783

De Renaud de S[t]-Marcel (Jeanne-Olympe), de Genève, fille de feu Charles de Renaud Bergueirolles, sieur de Saint-Marcel et veuve de de Veer (Pierre), 82 ans (5 janvier).

Keller (Jean), de Schaffouse, 65 ans (11 janvier).

Bergrees (Pierre), de Norrkoeping (Norvège), mousse sur le *Gustave*, capitaine Ohrberg (Charles-Eric), 16 ans (16 janvier).

Paulssen (Jans), matelot sur le *Louis-Rodolphe*, capitaine Nielsser (Pierre), 26 ans (16 février).

Bigot (Jean-Louis), de Genève, fils de Bigot, ancien syndic de a république de Genève, négociant, 73 ans (6 mars).

Degen (Michel-Christensen), Danois, matelot sur la galliote *Ebenetzer*, capitaine Steon (Joseph), 40 ans (6 mars).

Suenson (Délice), fille de Suenson (Nicolas), et de Fraissinet (Marie-Constance), 4 ans (27 mars).

Gilouin (Jean), de Poyol (Drôme), chapelier, 82 ans (31 mars).

Percy (Henry), écuyer, fils de Percy (Thomas), seigneur évêque de Dunnemore (Irlande), 20 ans (2 avril).

Castan (Simon), d'Alais, marchand orfèvre joailler, 66 ans (21 juin) (1).

Virully (Pierre), fils de feu Virully (Michel), directeur de la chambre des assurances et des comptes, banquier et négociant de Rotterdam, 22 ans (28 juin).

Favre (Suzanne-Isabelle), fille de Favre (François), de Genève, 2 ans (16 août).

(1) Ce Simon Castan en mourant légua 3,000 livres à l'Hôtel-Dieu de Marseille. « Les recteurs, précédés de deux valets en livrée assistèrent à son convoi et s'en séparèrent à la porte du cimetière déclarant que ce n'était qu'un acte purement civil, qu'un honneur funèbre rendu à la mémoire d'un bienfaiteur. » Fabre, *Les Rues de Marseille*, IV, p. 277.

Raffinesque (Louise), fille de feu Raffinesque (Simon) et de dame Murat (Anne), sa femme, 45 ans (26 août).

Sembuc (Jean-Pierre), de Lourmarin (Vaucluse), négociant, 50 ans (8 octobre).

Mestral (Louis), citoyen de Genève, 56 ans (30 décembre).

1784

Dubois (Jean-Frédéric), du comté de Neufchâtel, domestique chez les sieurs Bugnot, négociants, 45 ans (18 janvier).

Keller (Judith-Adélaïde), fille de Keller (Jean-Henry), négociant, 3 mois (20 janvier).

Eldin (Louis), de la Gorce en Vivarais, maître cordonnier, 44 ans (29 janvier).

Stender (André), Danois, commandant le *Comte-d'Erbach*, 67 ans (16 février).

Mackenzie (Jennet), d'Inverness (Écosse), femme du général Mac-Loud, 28 ans (20 février).

Mouret (Adélaïde), de Marseille, fille de Mouret (François), maître ébéniste, 10 ans (22 février).

Sandoz (Henri), de la Chaux de Fonds (Suisse), horloger, fils de Sandoz (Abraham), 28 ans (1er avril).

Baron (David), de Vevey (Suisse), 43 ans (21 avril).

Bouzer (Jean), Suisse, fils de Bouzer (Jean-Ulric) et de Ginoux (Honorée), 4 ans (26 avril).

Defague (Jeanne-Marguerite-Anne-Jacqueline), fille de Defague (Alexandre) et d'Albert (Marguerite), 7 ans (1er mai).

Paulin (Marie), belle-seur de Johannot et Malvezin, négociants, 80 ans (9 septembre).

Jouani (Louise), de Vallon (Ardèche), femme de Tricart (Jean-Joseph), garçon faiseur de bas, 74 ans (11 novembre).

Ravel (Anne), de Sumène (Gard), veuve de Nougarède (Henry), belle-mère de Sevel (Pierre), négociant, 86 ans (28 novembre).

Sinclair (Jacques), d'Édimbourg, fils de milord Baithness, 22 ans (8 décembre).

Livon (Antoine), de Sauve (Gard), maître cardeur de coton, 57 ans (13 décembre).

Tayler (John), de Whitechurch (Angleterre), 30 ans (22 décembre).

Boder (Abraham), de Bienne (Suisse), marchand horloger, 68 ans (24 décembre).

1785

François (Daniel), de Hambourg, 76 ans (11 janvier).

Concler (Ursule), née à Marseille, veuve de Barthe (Jean-Baptiste), 37 ans (19 janvier).

Sagnier (Jean), de Nimes, 59 ans (6 mars).

Fluger (Georges-Erasme), de Nuremberg, 34 ans (14 mars).

D'André (Charles-Louis), comte de Montfort, fils de d'André de Montfort (Jean-Baptiste), né au château de Prades, le 6 décembre 1764, chevau-léger (30 mars).

Preenque (Jacob), de Hambourg, 56 ans (6 avril).

Gayte (Suzanne-Françoise), née à Marseille, femme de Gilouin (Louis), 30 ans (6 juillet).

Viridet Henriette... de Genève, femme de sieur Mollies, maître horloger, 36 ans (2 juillet).

Dalguas (André), du diocèse d'Alais, maître de métier à bas, beau-père de Piguet (Antoine), maître horloger, 83 ans (9 août).

Chancelier (Elisabeth), de Cournonsec près de Montpellier, femme de Raillon (Joseph), maître chapelier, 70 ans (26 septembre).

De Grenier (Jean), de Fabas (Haute-Garonne), 27 ans (12 octobre).

Johannot (Louis), d'Annonay, négociant, 70 ans (20 octobre).

Van der Mullen (Justin), négociant hollandais, 55 ans (20 octobre).

Tressein (Laurent), Grison, 65 ans (26 octobre).

Steinbeck (Jean-Gottlob), de Leipsick, 37 ans (6 novembre).

1786

Nyman (Pierre), de Stockholm, charpentier sur le *Zackerman*, capitaine Fredris (Pierre-Brohman), 40 ans (3 janvier).

Davidz (David), d'Utrecht, 50 ans (7 janvier).

Mistral (David), fils de feu Mistral (François), citoyen de Genève, 65 ans (8 janvier).

Odon (Françoise), de Valdrome (Drôme), fille de Odon (Jean) et de Gaitte (Marguerite), 18 ans (30 mars).

Paulin (Françoise), Suisse, épouse de Malvezin (Jean-Moyse), 60 ans (9 avril).

Raillon (Jean), du diocèse de Valence, garçon chapelier, frère de Raillon (Joseph), 66 ans (23 mai).

Palisse (Firmin), de Nîmes, ancien gendarme du roi, 58 ans (23 juillet) (1).

Goudouin (Jean-André), du diocèse de Die (Drôme), 54 ans (27 juillet).

Agulhac (Antoine), de Nîmes, 38 ans (12 septembre) (2).

(1) Le lieutenant criminel, Duroure, avait d'abord requis le curé de la paroisse St-Martin de donner la sépulture selon les formes ordinaires. Le curé répond : « Sur ce qui nous a été rapporté que Firmin Palisse, ancien gendarme du roi, professait la R. P. R., nous déclarons à M. le lieutenant criminel ne pouvoir lui donner la sépulture ecclésiastique. A Marseille, le 23 juillet 1786, Olivier, curé. »

(2) Même incident que pour Palisse. L'abbé, comte de Sade, prévôt et

Complisen (Christoffel), Danois, matelot sur les *Trois Sœurs*, capitaine Mengel (Pieter-Jurgen), 23 ans (21 septembre).

Hornbostel (Charles-Laurent), fils de Hornbostel (Nicolas-Henry), négociant, né le 19 septembre précédent (1er octobre).

Mengel (Pieter-Jurgen), de Copenhague, commandant le vaisseau les *Trois Sœurs*, 42 ans (5 octobre).

Ackman (André), Suédois, matelot sur la *Princesse-Louise*, capitaine Halle Jeanssen, 27 ans (16 octobre).

Kaiser (Jacob), Suisse, domestique chez Sollicoffre (Gaspard) négociant, 72 ans (21 octobre).

Petersen (Jean), Danois, capitaine de vaisseau marchand, 84 ans (29 octobre).

Felice (Louis), de Montélimar, bourgeois résidant à Marseille depuis plusieurs années, 76 ans (30 octobre).

Uller (Herman-Mathias), de Hambourg, matelot sur le vaisseau danois la *Fortune*, 33 ans (20 novembre).

Fraissinet (Antoine-Pierre-David-Marc-Marie), fils de Fraissinet (Jean-Marc) et de Bellard (Anne-Françoise), 19 mois (30 novembre).

Benoit (Anne), de Millau (Aveyron), fille de Benoit (Gabriel). et de Caldessaigues (Marie), 13 ans (3 décembre).

Filly (Jean-Ellies), de la Hte-Engadine, 36 ans (11 décembre).

Leques (Annibal), du Vigan, 85 ans (15 décembre).

Desfiguières (Louise), veuve Goussoulin, 65 ans (28 décembre).

1787

Rey (Marguerite), de Serres (Hautes-Alpes), 70 ans (2 janvier).

Henning (Petersen), Danois, embarqué sur le *Jeune-Thobéas*, capitaine Durby (Hans), 42 ans (11 février).

Barry (Marguerite), de Nîmes, veuve de Boullay (Pierre), 81 ans (25 février).

Palliopi (Jean-Petit), de la Haute-Engadine, 32 ans (25 mars).

Founeran (Marie-Anne), veuve de Bondelly (Bias-Henry), de Berne, 70 ans (29 avril).

Atkinson (Rachel), de Berwick (Écosse), 28 ans (12 juin).

Simond (Simon-Charles), de Queyras (Hautes-Alpes), marchand, résidant à Marseille depuis plus de 40 ans (6 juillet).

Isnard (Jeanne), de Valdrome (Drôme), femme de Richard (André), cordonnier, 34 ans (8 août).

Roustan (Marianne), « native de la Tour (Torre Pellice), dans les vallées des Vaudois en Piémont », 20 ans (22 août).

administrateur de la paroisse St-Ferréol refuse la sépulture ecclésiastique parce que Agulhac est protestant.

Weeter (Jean-Pierre), du canton de Berne, cocher de Audibert (Dominique), 33 ans (4 septembre).

Robert (Marie), du diocèse d'Alais, 50 ans (25 septembre).

Cuisbourg (Anders), de Stockholm, capitaine en second du brigantin l'*Orion*, commandé par Johanson (Pierre), 26 ans (4 novembre).

Teissier (César), négociant, 43 ans (22 novembre).

Paulet (Louis), de Lunel (Gard), fils de feu Paulet (David), négociant, secrétaire de M. Rebuffel, directeur des fermes de la ville, 32 ans (4 décembre).

1788

Fraissinet (Jean-Jacques), fils de Fraissinet (Jean-Marc), né le 22 mars 1787 (8 janvier).

Hornbostel (Laurent-Auguste), fils de Hornbostel (Nicolas-Henry), négociant, et de Hag (Charlotte), né le 1er janvier 1788 (25 février).

Milne (Robert), Écossais, 25 ans (25 février).

SÉANCES DU COMITÉ

22 juin 1910

Assistent à la séance sous la présidence de M. Frank Puaux : MM. d'Amboix de Larbont, G. Bonet-Maury, E. Chatoney, P. de Félice, H. Monod, J. Pannier, R. Reuss, E. Rott, Tanon, J. Viénot et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président lit au Comité une lettre de M. Gruner, Président de la Fédération des Églises protestantes. Dans cette lettre écrite sous l'impression de l'encyclique *Editæ* du 26 mai 1910, le comité de la Fédération exprime l'idée que notre Société d'Histoire devrait provoquer une réponse publique à ce document qui calomnie la mémoire des réformateurs. Après cette lecture, le Président explique qu'en l'absence du Comité, il a répondu à M. Gruner que l'initiative de cette protestation appartient de droit aux Églises protestantes représentées par le comité de la Fédération. Une conversation s'engage à ce propos. Le Comité approuve la réponse de son Président et répète que notre Société est à la disposition de quiconque demandera à être éclairé sur la valeur qu'il convient d'attribuer aux déclarations du pape. Le secrétaire fait remarquer, entre autres, qu'il suffit d'étudier la vie et les écrits du cardinal Borromée pour y trouver des réponses péremptoires aux arguments par lesquels l'encyclique croit devoir le glorifier au détriment du protestantisme.

Le Président propose ensuite que, pour la rentrée, dont la date coïncidera à peu près avec le premier anniversaire de la mort de M. F. de Schickler, la plaque dont il a déjà parlé à la dernière réunion soit prête à être inaugurée. Il est chargé avec le secrétaire de rédiger l'inscription à mettre sur cette plaque, et de la faire exécuter et placer près de la porte d'entrée de la Bibliothèque, audessus de celle où sont inscrits les noms des principaux donateurs décédés.

Un crédit est ensuite ouvert pour l'impression du *Journal de Jean Migault* et le secrétaire soumet au Comité la liste des souscriptions recueillies en faveur de la Société, à la suite de l'appel dont il a été question dans une de nos précédentes séances.

La Société huguenote de New-York est la première qui a tenu à nommer membre honoraire notre nouveau président.

Celui-ci dépose pour la Bibliothèque un exemplaire du *Nouveau testament grec de Jean Jannon*, de 1629 en tout petit format. Le

secrétaire a acquis à bon compte deux volumes de controverse assez rares : 1° *La déffaicte de Goliath, et confusion des Philistins ou Réfutation du livre intitulé Anti-Calvin catholique, fait par Alexandre Regourd Jésuite de Cahors... par M. Charles Andrieu, ministre de la parole de Dieu en l'Église réformée de Turenne*, Bergerac 1611. — *Actes de la conférence tenue à Annonay depuis le X décembre 1624 jusqu'au XXV février 1625 entre Alexandre de Vinay ministre de la Parole de Dieu et Jean François Martinecourt, jésuite*, Genève, F. Chouet, 1626.

CHRONIQUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

A propos de quelques nouvelles publications sur l'Humanisme, la Réforme, les Jésuites et les Guerres de religion.

Commençons par signaler un certain nombre de textes utiles à l'étude de la Réforme en France. Le premier en date est le **Répertoire analytique et chronologique de la Correspondance de Guillaume Budé** par M. L. Delaruelle, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse (1). — On sait le rôle considérable joué par Guillaume Budé dans les lettres au commencement du XVI[e] siècle et de quelle importance a été, pour l'avènement de la Réforme en particulier, la création des « lecteurs royaux », ou du Collège de France, provoquée par lui. Il est vrai que Budé ne s'est pas ouvertement rattaché à la Réforme, mais il est incontestable qu'il a été sympathique à ceux qui la préparaient. Il écrit, dans une de ses lettres, de 1520, que « *dans l'étude de la religion, il ne veut avoir d'autre guide que les livres saints* » (p. 112), ce qui est le programme même des réformateurs et son éditeur nous apprend (p. XIII), que dans les dernières années de sa vie, « il s'absorbait dans ses réflexions de philosophe chrétien ». Enfin, on sait que sa veuve et plusieurs de ses enfants finirent par se retirer à Genève. Les lettres rassemblées par M. Delaruelle ne sont pas très nombreuses, il n'y en a que 175 en tout. Mais comme presque toutes sont des années 1516 à 1524, on y voit très clairement qu'à cette époque le mouvement réformateur, ou plutôt de rénovation religieuse se confondait encore avec l'humanisme. Il y est beaucoup question du « séminaire » de savants que dès 1517, François I[er] désirait établir en France (p. 15) et pour lequel tous les bons

(1) Un volume de XX-252 pages in-8° orné de deux fac-similés et terminé par un index des noms. Toulouse, Privat. Paris E. Cornély, 1907.

esprits lui conseillaient de faire venir Érasme. On promettait à celui-ci un bénéfice d'au moins 1.000 livres, En 1524 Budé assurait même que le bénéfice était déjà choisi et qu'on comptait sur le prince de la Renaissance « *pour introduire en France la saine théologie et pour réduire au silence les derniers défenseurs de la théologie scolastique* » (206). François Ier paraissait alors si bien disposé pour les promoteurs de ce mouvement que c'est sans doute sur son ordre que furent traduits en français, par Louis de Berquin, certains opuscules d'Érasme, qui devaient bientôt contribuer, hélas ! à perdre le traducteur (194).

Grâce à M. Delaruelle, cette correspondance écrite en latin ou en grec classique peut être facilement utilisée, chaque lettre ayant été exactement analysée en français et pourvue de nombreuses et substantielles notes explicatives. C'est là le résultat d'un travail considérable fait avec beaucoup de soin et qui vaudra à son auteur la reconnaissance de tous ceux qui se serviront de son livre.

Un autre texte qui se rattache directement à celui-ci, c'est la réimpresston, par les soins de notre collaborateur, M. le professeur V.-L. Bourilly, du **Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier** (1515-1536) (1). Tous les historiens connaissent ce Journal ou plutôt cette chronique que feu L. Lalanne avait publiée pour la *Société de l'histoire de France* en 1854 et dont les exemplaires étaient devenus rares. Elle se compose de deux parties distinctes : la première raconte à peu près dans l'ordre chronologique (jusqu'en 1534) toutes sortes d'événements : la seconde énumère, pêle-mêle, une série de faits d'ordre judiciaire et religieux et cite notamment ce que l'auteur a recueilli sur la répression de l'hérésie au début du règne de François Ier. L. Lalanne avait intercalé les faits de cette seconde partie dans le récit de la première. M. Bourrilly reproduit le texte tel quel, « avec son désordre, ses répétitions, ses confusions et ses lacunes », ce qui est, au fond, la seule manière scientifique de reproduire un texte. Il va sans dire qu'il l'a annoté, rectifié, complété (2) et pourvu de tables et d'un index chronologique détaillé et en a fait ainsi un excel ent instrument de travail.

M. Bourrilly a aussi publié avec M. F. Vindy (pour la *Société de l'histoire de France*) le premier volume d'une nouvelle édition des **Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay** (3). Ce premier

(1) Un vol. de XXVI-476 pages in-8°, Paris A. Picard 1910, 10 francs, fait partie de la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de 'histoire.*

(2) Il y a notamment ajouté en *Appendice*, p. 399 à 436, d'amples extraits de la *Chronique manuscrite* Fr. 17527 à laquelle nous avions emprunté le récit de la bataille de Saverne (*Bull.* 1908, 327), et M. Guiffrey (*Bull.* 1881), le texte, très corrompu, de la sentence des juges délégués contre Berquin (16 avril 1529).

(3) Un vol. de 362 p. in-8°. Paris, Renouard, 1908.

volume qui renferme les livres I et II (1513-1525) de ces *Mémoires*, a été également annoté avec le plus grand soin et forme une très utile contribution à l'histoire politique du règne de François Ier (1).

On trouvera enfin les détails les plus circonstanciés et les plus précis sur l'histoire intérieure et extérieure des sept premières années de ce règne dans le **Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat**, 1515-1521, que M. Pierre de Vaissière a publié en deux volumes, pour la *Société de l'Histoire de France*, déjà en 1897 et 1899 (2). Il vaut surtout la peine d'y lire tout ce qui concerne l'introduction en France du célèbre Concordat de 1516, par lequel le pape et le roi se partageaient les dépouilles de l'Église gallicane et se garantirent mutuellement les profits de cette fructueuse opération, les droits d'élection aux dignités ecclésiastiques appartenant désormais au roi et le revenu des vacances au pape. Cette partie liée entre la royauté et le pape devait rendre bien illusoires les velléités de libéralisme religieux du protecteur de G. Budé, d'Érasme, de Berquin et de la « saine théologie ».

*
* *

Mais, ce qui est bien plus instructif que les chroniques narrant la plupart du temps des racontars, ou notant sèchement les faits contemporains, ou encore relatant l'histoire officielle, ce sont les mémoires des témoins oculaires, surtout de ceux qui pouvaient comme Virgile, écrire : *quorum pars magna fui* (3). Or, on vient précisément de rendre accessibles à tous les récits pleins de couleur locale et d'une vie intense, de deux *témoins* de la période la plus troublée de la Réforme. Ils ont pour théâtre, il est vrai, les villes de Gand, de Louvain et de Bruxelles, qui ne sont pas françaises, mais les faits qu'ils racontent ont eu leur répercussion dans toute la région qui forme aujourd'hui les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le premier de ces deux récits et de beaucoup le plus considérable et le plus palpitant, est intitulé **Mémoires d'un patricien gantois sur les troubles religieux en Flandre 1566-1568, Journal autographe de Marc Van Vaernewyck** traduit en français par Hermann van Duyse. Il s'agit des deux ou trois années où, après avoir été longtemps et vainement comprimée, la Réforme conquit brusquement la foule exaspérée par les persécutions, explosion qui se

(1) M. Bourrilly vient aussi de faire paraître, pour la *Société des Études rabelaisiennes*, les *Lettres écrites d'Italie par François Rabelais* (1535-1536), 100 p. in-8°, Paris, Champion, 1910.

(2) Deux volumes de 334 et XLIV-372 p. in-8° (index), Paris, Renouard 1897 et 1899, — qui ne nous ont jamais été adressés, mais que nous citons pour qu'il en reste une trace dans le *Bulletin*.

(3) Auxquels j'ai grandement participé.

manifesta, entre autres, par le pillage des églises et qui, grâce à Philippe II et au duc d'Albe, fut impitoyablement noyée dans le sang. Les mémoires du patricien gantois, bon catholique, admirablement placé, grâce à des fonctions officielles, pour tout savoir, mais impartial et décidé à ne rien cacher, constituent, pour quiconque veut essayer de retrouver la physionomie exacte des évènements, un document capital et en quelque sorte unique. Le texte flamand avait été publié en 1873 par la Société des bibliophiles flamands et la traduction de feu Hermann Van Duyse, précédée d'une excellente notice sur l'auteur et sur son œuvre a pu voir le jour, grâce à l'intelligente et généreuse munificence de M. Maurice de Smet de Naeyer, en deux beaux volumes in-4° (1). Au texte imprimé et annoté il a joint une foule de fac-similés de documents graphiques du XVIe siècle, portraits, dessins, tableaux se rapportant au pays et à l'époque où écrivait Van Vaernewyck, parmi lesquels une série de grandes planches chromolithographiées et inédites reproduisant surtout des vues de monuments. Nous avons ainsi sous les yeux, à la fois une œuvre d'art et une œuvre de science dont on chercherait vainement ailleurs l'équivalent.

Les autres mémoires, beaucoup plus courts, mais non moins intéressants, sont intitulés **La chasse aux Luthériens des Pays-Bas, souvenirs de Francisco de Enzinas** (2). Ce jeune Espagnol, originaire de Burgos, élève et commensal de Mélanchthon, se rendit aux Pays-Bas pour y faire imprimer et présenter à Charles Quint, en 1543, une traduction du Nouveau Testament en Castillan et fut traîtreusement emprisonné à Bruxelles, grâce au confesseur de l'empereur. Sorti de prison par le plus grand des hasards et peut-être avec la connivence des autorités, il retourna en Allemagne et y écrivit en latin le récit tout chaud des persécutions dont il avait été témoin à Louvain et à Bruxelles, récit qui nous fait assister au début de la crise dont van Vaernewyck nous montre le sanglant dénouement. Après la mort de l'auteur, en 1558, un inconnu, mais qui écrivait le français avec une véritable supériorité (3), en fit paraître une traduction française qu'en 1862, M. Campan publia avec le texte latin en regard, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de Belgique*. C'est ce texte français

(1) Chacun de 620 pages tirés à 400 exemplaires, Gand, maison d'éditions d'art N. Heins, 1905. Le second se termine par une table chronologique et une liste alphabétique (avec notices biographiques et liste des gravures) des artistes auxquels sont empruntées les illustrations.

(2) Un vol. de 192 p. in-18. Paris, L. Michaud, éditeur, prix 1 fr.50

(3) M. A. Savine écrit : « Calvin, dit-on, traduisit ces mémoires en français », assertion qui provient sans doute d'une lettre du réformateur, du 6 août 1547, où il est question d'un écrit d'Enzinas, mais certainement autre que la relation de sa captivité.

allégé des « discussions théologiques » dont il est émaillé, et légèrement rajeuni que M. A. Savine a inséré dans sa *Collection historique illustrée* de gravures anciennes empruntées au cabinet des Estampes.

Nous ne pouvons que féliciter un éditeur parisien d'essayer de faire connaître au grand public des textes authentiques et instructifs comme ceux-là, qui jusqu'ici n'étaient connus que de très peu d'érudits. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pas cru devoir nous avertir par une note, des endroits où il a pratiqué « des coupures discrètes (1) ». Il aurait dû aussi reproduire les deux pages d'avant-propos du traducteur de 1558, qui renferment ces lignes remarquables, dignes d'un historien du XXe siècle : « Une chose qui est aussi grandement digne de recommandation en ce livre, c'est que *l'autheur n'a point traicté les choses par ouy dire, ou par aviz de pays comme l'on dict, mais de certaine science, comme il les a pour la plus part veuës, senties et expérimentées.* Nous sommes venuz à un temps que depuis qu'on n'oye pas une chose volontiers, incontinent on demande, et qui le dit? et comment le sait-il? Ce qui n'est pas du tout à blasmer, pourvue qu'il ne se fist plustot par une affectionnée contradiction, que d'un désir de s'enquérir de la vérité : et ès choses vrayes bien souvent aussi tost qu'ès fausses : mais de cest autheur on ne pourra faire telles enquestes sans impudence. Car il est de renom et de très bonne réputation entre les gens de bien, voire mesmes entre les méchans touchant sa vie : et a escrit des choses lesquelles il a sceues, veues, expérimentées et senties »... — M. Campan avait annoncé une biographie d'Enzinas (aussi appelé Dryander) qui n'a point vu le jour. Mais elle a été faite de main de maître par M. E. Boehmer (*Spanish reformers* t. I) et traduite dans notre *Bulletin* (XXVI, 385) en 1877. Comme c'est, actuellement encore, la seule notice biographique française exacte sur ce personnage, il est regrettable que l'éditeur de l'un de ses principaux écrits ne la cite pas et que d'une manière générale il laisse à ses lecteurs le soin de s'orienter sur l'auteur du récit qu'il réimprime.

***

A plusieurs reprises déjà, le *Bulletin* a attiré l'attention sur la collection des **Lettres de Catherine de Médicis**, indispensable à

(1) La même remarque s'applique à un autre texte « huguenot » que M. A. Savine a fait paraître l'année dernière sous le titre *La vie aux galères, souvenirs d'un prisonnier*, et qui n'est autre que les mémoires du forçat pour la foi, *Jean Marteilhe*. Il y aurait aussi des remarques à faire à propos de certaines notes destinées à laisser entendre que les auteurs de ces récits ne pouvaient guère être impartiaux. Mais ce sont là des « précautions oratoires » qui ne nous empêcheront pas de recommander ces volumes d'un prix aussi modique qu'ils sont bien imprimés et illustrés.

quiconque s'occupe de l'histoire de France sous les Valois. M. Baguenault de Puchesse vient de la compléter par un dixième volume qui renferme 900 lettres nouvellement découvertes et écrites entre les années 1537-1589 (1). Il suffit, pour en comprendre l'intérêt, de parcourir la table des matières qui en indique généralement le sujet ou l'objet. Une pièce importante se trouve au milieu du volume, c'est la *liste des officiers domestiques de la maison de la reine*, depuis le premier juillet 1547 jusqu'en 1585, liste dont l'annotation suppose des recherches singulièrement étendues et fastidieuses. Un dernier volume renfermera l'index général qui coordonnera et classera définitivement les renseignements de toute nature disséminés dans ce vaste recueil, témoin véridique de l'activité infatigable, sinon féconde, de Catherine, et du labeur dévoué de ses éditeurs.

Tout le monde connaît l'expression « coup de Jarnac », mais très peu de gens savent d'où elle vient et surtout quel en est le sens primitif et exact. Notre collègue M. Alfred Franklin vient de l'exposer dans une plaquette intitulée : **Le duel de Jarnac et de la Chataigneraie** (106 p. in-16, Paris L. Paul, 1909). C'est le célèbre duel judiciaire qui, à l'instar du moyen âge, le 10 juillet 1547, sur la terrasse de Saint-Germain-en-Laye, mit aux prises les représentants des deux partis qui divisaient la cour, celui de la duchesse d'Étampes ou du feu roi et celui de Diane de Poitiers, ou de Henri II. François de Vivonne, sieur de la Chataigneraie, fameux bretteur, créature de Diane, avait fait courir le bruit que son rival Guy Chabot, sieur de Montlieu seigneur de Jarnac, gentilhomme de la chambre de la duchesse d'Étampes, s'était vanté d'avoir eu pour maîtresse la seconde femme de son père. Telle fut l'origine de la rencontre où Diane comptait bien voir succomber le favori et beau-frère d'Anne de Pisseleu duchesse d'Étampes. Or, c'est le contraire qui arriva, grâce au coup d'épée par lequel, dès le début du duel, Chabot entama le jarret de la jambe gauche de son rival, coup de maître selon les contemporains et dont l'expression proverbiale ne fut, bien à tort, prise en mauvaise part, c'est-à-dire dans le sens de « croc-en-jambe », que deux siècles plus tard.

M. A. Franklin commence par exposer l'origine de cette tragédie qui ensanglanta les premiers jours du règne officiel de Catherine de Médicis et fut comme le symbole, aux yeux des contemporains, de la lutte entre le catholicisme représenté par Diane et la Chataigneraie, et la Réforme que la duchesse d'Étampes était

(1) Un vol. de XV-664 p. in-4° sur deux colonnes. Paris, Imprimerie nationale, 1909.

accusée de favoriser (1). Puis il publie le texte le plus ancien du procès-verbal qui en fut dressé dès lors et qui était resté inédit jusqu'à ce jour.

***

Si, des textes nous passons aux livres, nous trouvons tout d'abord celui dans lequel notre collaborateur M. Henri Hauser a réuni des **Études sur la Réforme française** (2) dont la majeure partie avait paru dans ce *Bulletin*. Elles sont trop connues de nos lecteurs pour que nous insistions ici sur leur valeur, d'autant plus que, dans cette livraison même, l'auteur revient, à propos d'un document qui était resté inédit, sur l'une des plus importantes d'entre elles — l'insurrection lyonnaise provoquée en 1529 par la disette de blé et par le mouvement « luthérien » inauguré quelques années auparavant.

Notre collègue, M. Gabriel Monod, a rendu à l'étude de l'histoire religieuse un grand service en traduisant en français un volume de M. H. Boehmer, professeur à l'université de Bonn, sur les **Jésuites** (3). Il n'existait aucun ouvrage racontant sommairement, mais avec précision et impartialité l'histoire de l'ordre religieux qui a permis au catholicisme de reconquérir une partie du prestige et de l'influence que la Réforme lui avait fait perdre. M. Boehmer a comblé cette lacune d'une manière strictement scientifique. On pourrait toutefois regretter qu'il ne fasse pas toujours ressortir la cause principale, essentielle, des succès de l'ordre. Ceux-ci, en effet, ne proviennent pas tant du talent d'organisation et du dévouement de ses membres que du fait qu'en *s'associant aux gouvernants, en les inspirant par leurs confesseurs, ils ont obtenu la suppression ou l'expulsion de toute concurrence*. Ils ont réellement élevé la calomnie à jet contenu, la ruse et là où elles ne suffisaient pas, la violence, au rang de vertus et de moyens licites de gouvernement. Ce qui augmente la valeur de cette traduction française c'est l' *Introduction* de près de 100 pages dans laquelle M. Gabriel Monod montre la place que l'histoire des Jésuites occupe dans celle de l'Église et dans quel esprit strictement historique il convient de l'étudier. Les pages dans lesquelles il expose la place de la Société de Jésus dans l'histoire de la Réforme et le parallèle

(1) Pourtant il est certain qu'à un moment donné Diane aussi, de même que Catherine, avait été favorable à la Réforme (cf. *Bull.* 1908, 336). M. Franklin parle aussi de Diane comme ayant été la maitresse avérée de François Ier avant de devenir celle de Henri, II assertion tout au moins très sujette à caution, voy. G. Guiffrey, *Lettres inédites de Diane de Poytiers*, Paris, 1866.

(2) Un vol. de XVI-308 p. in-8°, faisant partie de la *Bibliothèque d'histoire religieuse*, Paris, A. Picard, 1909, 3 fr. 50.

(3) Un vol. de LXXXIV-304 p. in-18, avec une phototypie hors texte, Paris, A. Colin, 1910 (se termine par une *Bibliographie* du sujet).

qu'il trace entre Luther et Loyola d'une part et Loyola et Calvin de l'autre sont particulièrement remarquables. Souhaitons — sans toutefois l'espérer — que cet exemple d'absolue dépréoccupation confessionnelle sur le terrain de l'histoire religieuse, soit un jour appliqué à l'histoire de la Réforme... par un jésuite !

Actuellement, nous sommes plus éloignés que jamais de cet idéal. J'ai, en effet, sous les yeux deux gros volumes d'histoire publiés par des Jésuites. J'ai déjà eu l'occasion de citer le premier, où le père H. Fouqueray raconte les **Origines et les premières luttes de la Compagnie de Jésus en France** (1), 1528-1575. Je ne reviendrai pas sur les énormités qu'on y rencontre lorsqu'il parle de la Réforme et des réformateurs (2). Elles ne rappellent que trop la célèbre maxime de l'ordre : *Sint ut sunt aut non sint*, c'est-à-dire l'immutabilité de ses méthodes. Il faudrait un volume pour relever les inexactitudes qui y fourmillent. Elles apparaissent d'ailleurs à la simple lecture. Ainsi, p. 301, les protestants acculés à la guerre civile par le massacre de Vassy sont représentés comme « massacrant partout les prêtres et les religieux ». Or, sur la même page, après avoir écrit qu'à Valence Lamotte-Gondrin « fut poignardé *malgré la foi donnée* » — ce qui est faux (3), — le P. Fouqueray raconte que le terrible baron des Adrets se borna à faire arrêter le P. Auger auquel certains hérétiques demandaient qu'on ne fît aucun mal. Aussi parvint-il aisément à s'évader, ce qui provoque cette touchante réflexion : « *Ce ne fut pas sans quelque tristesse que le P. Auger se vit enlever la couronne du martyre* » (4) ; mais il adora la Providence qui avait fait concourir la pitié des hérétiques et la charité des catholiques à lui sauver la vie ». La même aventure étant arrivée aux jésuites de Tournon, on se demande involontairement pourquoi les protestants massacreurs de prêtres et de religieux ont précisément épargné ceux d'entre eux qui étaient leurs pires ennemis.

Peut-être le P. Fouqueray nous renverrait-il à un autre gros volume qu'un de ses collègues, M. E. de Gigord vient d'écrire sur **Les Jésuites d'Aubenas**, 1601-1762 (5). Il s'ouvre, en effet, par le récit circonstancié du martyre de deux Jésuites, le P. Salez et le F. G. Sautemouche qui furent tués par des soldats, après la prise d'Aubenas en 1593. — M. de Gigord écrit qu'après avoir disputé avec eux, le pasteur Labat aurait « excité la foule igno-

(1) Tome I de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, un vol. de XXVI-674 p. in-8°, Paris, A. Picard, 1910, 10 francs.

(2) Voy. plus haut p. 231.

(3) Voy. *Bull.* 1907, 342 et 351.

(4) C'est nous qui soulignons.

(5) Un vol. de XX-504 p. in-8°, orné d'une carte et de plusieurs planches hors texte, index. Paris, A. Picard (1910) 10 francs.

rante à massacrer Salez et son compagnon » (p. 8). Or rien n'est plus inexact. M. Mazon — qui n'est pas des nôtres — et qui a publié en 1894 une *Chronique religieuse du vieil Aubenas* (1), après avoir cité les relations contemporaines, dit ceci : « D'une information faite 4 jours après (11 février), par ordre des syndics du Vivarais, il résulte que les huguenots eux-mêmes ne furent pas moins indignés et affligés de ce crime que les catholiques, *que l'enquête est muette sur le fait reproché au ministre Labat* » (p. 43), que, d'ailleurs, le nom du principal assassin qui eut les oreilles coupées et fut condamné aux galères, est resté inconnu et qu'un autre mourut complètement fou, enfin que cet attentat avait été provoqué par les violentes prédications du P. Salez contre le feu roi et le roi régnant (2). On voit, par ces échantillons, quel respect les jésuites ont pour la vérité historique.

*
* *

On ne saurait adresser le même reproche au dominicain Henri Denifle qui vient de mourir, après avoir soulevé une véritable tempête par son Luther et le Luthéranisme. M. l'abbé Paquier a traduit en français, avec beaucoup d'exactitude le premier volume de ce livre (3) bourré de citations et de références démontrant surabondamment que l'auteur connaît à fond le moyen âge et les premiers temps de la Réforme. A première vue, lorsqu'on parcourt cet arsenal de textes tous bien vérifiés et vérifiables, on est quelque peu « étonné » comme disaient nos pères, de voir, par exemple, que, dans son *Introduction*, le P. Denifle prend à son compte la fameuse assertion de l'encyclique *Editæ* que la Réforme aurait produit une démoralisation pire que celle du moyen âge. Mais si l'on se donne la peine d'y regarder d'un peu plus près, on trouve que toute cette savante démonstration repose en définitive sur une véritable pétition de principes.

L'auteur part, en effet, de cette prémisse que l'état de perfection c'est d'être religieux ou religieuse, d'avoir, en l'espèce, fait vœu de chasteté et de garder ce vœu. Or il constate qu'à la veille de la Réforme ce vœu était très généralement violé — d'où la décadence du clergé. Mais *cette décadence n'était que relative*, du moment que ceux qui commettaient le péché d'incontinence en éprouvaient des remords et ne prétendaient pas le justifier. Cette

(1) Un vol. de 94 p. in-8°, Valence, J. Céas et fils, 1894.

(2) Ce qui provoque cette réflexion d'un historien catholique, M. H. Deydier : « Ces prédications étaient sans doute déplorables, car elles entraînaient les ligueurs à des excès aussi répréhensibles que ceux des protestants, *mais elles déterminèrent Henri IV à se convertir* » (*Ibid.* p. 44).

(3) Un vol. de LXXIV-392 p. in-18, faisant partie de la *Bibliothèque d'histoire religieuse*, Paris, A. Picard 1910, 3 fr. 50.

décadence devint *irrémédiable* et dégénéra en une corruption abominable lorsque Luther et les autres réformateurs déclarèrent que les vœux perpétuels étaient contraires à la volonté de Dieu exprimée dans la Bible et dans la nature, et poussèrent à la rupture de ces vœux, au mariage des prêtres et des religieuses. Aux yeux du P. Denifle la prétention de justifier par la parole de Dieu l'état de mariage, même des religieux, ne pouvait, en réalité, procéder que « *d'un désir de luxure* » (p. 28).

Dès lors aussi, puisque le mariage lui-même n'était pas toujours respecté, Luther poussait, logiquement, à l'adultère; il y a plus, la polygamie existant dans l'Ancien Testament comme une institution légale et Luther ayant déclaré qu'elle n'était « pas contraire à l'Écriture sainte », en arriva naturellement à transformer un clergé qui n'était concubinaire qu'à regret en un clergé vivant dans le mariage, c'est-à-dire *dans l'incontinence* perpétuelle justifiée, aggravée par la rupture des vœux, et dans ses succédanés, l'adultère et la polygamie (p. 28-31).

Assurément le P. Denifle est trop habile pour ne pas constater — en passant, — que, malgré certaines boutades choquantes pour qui ne connaît pas le XVIe siècle, Luther n'a *jamais autorisé*, ni l'incontinence, ni l'adultère, ni la polygamie. Mais il démontre par $a + b$ qu'il devait fatalement en arriver là. On nous dispensera de réfuter un procédé de discussion par trop commode, et d'attendre que ceux qui subordonnent l'enseignement apostolique et la loi naturelle à l'infaillibilité et à l'inviolabilité des traditions de l'Église catholique sur ce point, nous démontrent que là où celles-ci persistent, la moralité est plus grande que là où, grâce à la Réforme, ces traditions ont été abandonnées (1).

* * *

Je signalerai encore deux livres remarquables pour l'étude des guerres de religion en France. Le premier, que j'ai déjà eu l'occasion de citer (voy. plus haut, p. 239), est l'œuvre d'un élève de l'école des Chartes, M. Lucien Romier, actuellement pensionnaire de l'École française de Rome. Il est consacré à la biographie du favori de Henri II, **Jacques d'Albon de Saint-André** (1512-1562) (2) devenu par la suite l'inspirateur et le chef du fameux

(1) Signalons ici deux articles récents qui éclairent certains procédés de discussion du P. Denifle. Le premier, de M. A. Harnack, *Pater Denifle, Pater Weiss u. Luther* dans *Preuss. Iahrbücher* 1909, avril p. 28. — le second de M. Th. Brieger, *Luther u. die Nebenehe des Landgrafen Philipp. v. Hessen.* (*Ibid.* 1909, janvier, p. 35.)

(2) Un vol. de 462 p. in-8° écu, orné de plusieurs planches hors texte, suivi de XXVIII pièces justificatives et se terminant par une table générale des noms de lieux et de personnes, Paris, Perrin, 1909.

triumvirat qui organisa en France la guerre civile dont les ravages et les dernières convulsions ne devaient finir que quarante ans plus tard avec l'édit de Nantes. Sans passion, s'appuyant sans cesse sur des documents d'archives en grande partie inédits, M. Romier déroule devant nos yeux stupéfaits, cette carrière étonnante d'aventurier de haut vol. Et c'est la première fois que, sans l'avoir voulu ni cherché, un historien français est amené à démontrer qu'au moment critique les protestants échouèrent en France, non devant le fanatisme inconscient de catholiques effrayés mais croyants, mais devant la coalition bassement cupide de gens qui, comme le maréchal de Saint-André, étaient les plus cyniques des athées. Qu'on lise, p. 182, 197-8, 249, 294, 312, 331, 334. etc., etc., les preuves multiples et décisives de ce que je ne puis ici qu'indiquer et l'on sera, non seulement édifié, mais écœuré. Il n'y manque plus que la biographie tout aussi documentée — qui reste à faire — du digne collègue et ami de Saint-André, du duc François de Guise. Ce beau livre n'empêchera certes pas des académiciens ou des candidats à l'Académie, d'écrire que ceux qui combattirent la Réforme voulaient « sauver l'unité de la France » — que personne d'ailleurs ne menaçait, — mais ceux qui liront cette véridique biographie auront quelque peine à les prendre au sérieux (1).

L'histoire proprement dite des **Guerres de religion** (1559-1576), à l'exception toutefois de celles de la Ligue, a été écrite en anglais par M. James Westphal Thompson, professeur adjoint d'histoire de l'Europe à l'université de Chicago (2). Ce n'est, ni un résumé, ni un travail de seconde main, mais le résultat de recherches originales, faites à plusieurs reprises à Paris et à Londres et d'un dépouillement attentif de tout ce qui a été imprimé sur cette période capitale de l'histoire de France. Ce travail a été, en outre, illustré par une série de gravures et de cartes qui forment autant de documents graphiques, et complété par 35 pièces en grande partie inédites, extraites surtout du *Record Office* de Londres. Je n'hésite pas à dire qu'il n'existe, à ce jour, rien d'aussi exact et d'aussi complet sur ce sujet en France et que, grâce à l'admirable biographie de M. Whitehead sur **Coligny** (3) et à ce livre, les lec-

(1) M. Romier vient de publier dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1910) des *Lettres de Giovanni Dalmatio au cardinal Farnèse* (1558-1559) dont l'une, du 29 mai 1558, renferme de curieux détails sur le chant des Psaumes à Paris et sur l'emprisonnement de d'Andelot; — et dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome (t. XXX) plusieurs arrêts du parlement français de Turin contre les Vaudois (1550-1552).

(2) *The wars of religion in France* (1559-1576). *The Huguenots, Catherine de Medici and Philipp II*, un vol. de XVI-636 p. in-8°, index, Chicago, The university of Chicago press, London, Fisher Unwin, 1909.

(3) Bien que le *Bulletin* l'ait signalée, il n'en a pas rendu compte au moment où elle parut (1904). Raison de plus pour la rappeler toutes les fois que

teurs anglais peuvent, bien mieux que nous, s'orienter sur cette période troublée de notre histoire.

L'auteur s'est particulièrement efforcé de faire ressortir les causes sociales et économiques des troubles, au point peut-être de diminuer outre mesure l'importance, dans un pays aussi centralisé que l'était alors déjà la France, des personnalités comme les Lorrains, le maréchal de Saint-André et les hauts dignitaires du clergé qui exerçaient sur la direction des affaires une influence souveraine. A ce point de vue l'origine même des guerres de religion, les causes des désordres qui éclatèrent un peu partout, notamment en 1561, n'apparaissent pas avec une clarté suffisante. Il semble aussi que l'auteur n'a pas assez tenu compte des indications précises que renferment les relations de témoins oculaires dont se compose l'*Histoire ecclésiastique* et dont tout récemment encore, en ce qui concerne, par exemple, ce qui se passa à Bourges, à Moulins, à Dijon, à Rouen, des recherches dans les archives locales ont démontré l'exactitude. — M. Thompson croit (p. 130) que l'édit de janvier aurait pu être observé si l'Espagne n'avait pas jeté dans la balance le poids de son intervention. Cela ne me paraît exact que si l'on y ajoute l'intérêt qu'avait le triumvirat à s'appuyer sur l'Espagne. Ailleurs (p. 449) l'auteur attribue la Saint-Barthélemy à l'échec de la tentative de tuer Coligny Cela paraît douteux lorsqu'on sait que depuis longtemps le projet de supprimer les chefs huguenots existait et que, pour l'exécuter l'on n'attendait qu'une occasion propice. Il est d'ailleurs peu probable que l'assassinat de Coligny seul eût tranquillisé l'Espagne qui réclamait en France des mesures aussi radicales que celles qu'elle avait appliquées aux Pays-Bas.

Mais je ne puis songer à discuter un ouvrage où les questions controversées sont légion et qui témoigne d'un effort absolument désintéressé de connaître et de fixer la vérité. Je fais des vœux pour qu'en France aussi, au lieu de faire, en histoire comme en tout, *de la politique*, nous parvenions à voir et à juger les faits et les hommes en eux-mêmes, ce qui est, à bien parler, le propre de l'histoire.

***

L'année dernière le *Bulletin* a annoncé (1909. p. 95) la mort prématurée de M. le Dr Emile Egli, le modeste savant zurichois qui a tant contribué à mieux faire connaître et apprécier à sa juste va-

l'occasion s'en présentera. M. W. a notamment démontré, dans un appendice à son livre, que Condé et Coligny furent absolument étrangers à la clause du traité de Hamptoncourt qui autorisait Elisabeth à garder le Havre jusqu'à la restitution de Calais, et qu'en réalité le Havre ne fut jamais livré aux Anglais, mais occupé conjointement par eux et les huguenots français.

leur son compatriote le réformateur Zwingli. Le *Zwingliverein* qu'il avait fondé, c'est-à-dire la société historique — analogue à la nôtre — qui publie le périodique intitulé *Zwingliana* (sur lequel nous avons à plusieurs reprises appelé l'attention), a prié M. le Dr G. Finsler professeur à Bâle, ami et collaborateur d'Egli, de publier la première partie d'une **Histoire de la Réforme suisse** à laquelle Egli avait travaillé depuis 1892. Elle devait être suivie d'une seconde que l'auteur dut renoncer à rédiger lorsqu'à partir de 1902, il entreprit la publication d'une nouvelle édition des œuvres du réformateur zurichois. Mais la période de 1519 à 1525 (1) dont s'occupe ce volume et dont il renouvelle l'histoire, est au fond la moins connue, et, comme tout ce qui touche aux origines d'un mouvement, la plus intéressante. Quiconque voudra donc connaître les débuts et les relations internationales de la Réformation dans la Suisse allemande devra lire ou consulter ce livre rédigé avec autant de clarté que de précision scientifique — car il marque un grand progrès sur les travaux qui étaient avant lui à la disposition des historiens.

N. WEISS.

Daniel Martin. — Ch. de Danzay.

Notre érudit correspondant sedanais, M. Ernest Henry a publié dans le dernier numéro de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* (1910, n° 6 p. 211) quelques notes sur le linguiste **Daniel Martin**, — un nom à ne pas omettre dans la 2e édition de la *France Protestante*. Suivant l'acte de baptême retrouvé par M. Henry, il serait le fils d'un tailleur de Jametz réfugié à Sedan après la prise de cette forteresse par les Lorrains. Il fut baptisé « au Moutier » de Sedan le 10 novembre 1591. Daniel Martin alla s'établir à Strasbourg comme maître de français et y publia plusieurs manuels et grammaires qui sont très recherchés, principalement par les collectionneurs d'alsatiques, à cause des « devis » très pittoresques et des particularités de topographie et d'histoire locale dont ils sont illustrés. M. Henry donne les titres de sept ouvrages ou opuscules de D. Martin (2). Suivant le catalogue Reiber notre « linguiste » serait mort à Strasbourg en 1637. Ne pourrait-on pas, au moyen de quelques recherches dans les archives de cette

(1) Voici le titre du livre : *Schweizerische Reformationsgeschichte, Band I umfassend die Jahre 1519-1525, von Emil Egli, Doktor und Professor der Theologie in Zurich, im Auftrag des Zwinglivereins in Zürich herausgegeben von Georg Finsler Dr Theol. und phil. in Basel*, un vol. de XVI-424 p. in-8°, Zürich, Zürcher et Furrer, 1910.

(2) A compléter par ceux indiqués par E. Stengel, *Chronologisches Verzeichniss französischer Grammatiken* (1890) p. 35.

ville, trouver quelques renseignements supplémentaires sur ce modeste ouvrier de l'influence française en Alsace?

A signaler dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (t. III, 3e série, Poitiers, 1910), un mémoire considérable de M. Alfred Richard (p. 1 à 240) sur **Charles de Danzay**, ambassadeur de France en Danemark au XVIe siècle, originaire de Saint-Maixent en Poitou. Ce travail, qui paraîtra sans doute en volume, méritera un compte rendu spécial, car il révèle une figure intéressante de diplomate et de bon huguenot, trop peu connue, semble-t-il, et cependant bien digne de l'être.

H. D.

CORRESPONDANCE

M. de Feuquières et les ministres de Metz (voy. plus haut, p. 378). — En 1634, deux membres de la famille LE COULLON peuvent avoir été l'objet de la sollicitude plus ou moins intéressée du marquis de Feuquières. L'un, *Théophile*, né le 14 février 1581, reçu ministre de Metz le 4 octobre 1602, mourut dans cette ville le 18 octobre 1652. L'autre, *Jacques*, son frère cadet, né le 13 mars 1593 fut pasteur à Ludwiller, au duché de Deux-Ponts, de 1620 à 1632. Il était alors retiré à Metz « pour la dissipation de son Église » que les guerres avaient durement éprouvée. Les réformés messins l'établirent maître de latin à l'école qu'ils avaient instituée pour éviter à leurs enfants la fréquentation dangereuse du collège récemment fondé par les jésuites. Ces derniers étaient, en 1634, au plus fort de la lutte qu'ils avaient engagée contre l'école huguenote et rivale, et ils devaient en obtenir la suppression par arrêt du Conseil, le 25 juillet 1635. Mais en attendant, ils ne négligeaient pas les moyens obliques et les menées souterraines, dont la correspondance de M. de Feuquières semble apporter un témoignage. En rapprochant ces lettres du livre venimeux et contemporain de Meurisse (1) on sera peut-être amené à conclure que le marquis travaillait, consciemment ou non, à éloigner de Metz et à reléguer à la campagne un des régents les plus nécessaires au bon fonctionnement du collège protestant. Le pasteur Jacques Le Coullon mourut d'ailleurs presque subitement, le 25 août 1635. Quant à son frère aîné, le pasteur de Metz, Théophile Le Coullon, il ne pouvait guère être question de le déplacer régulièrement par une

(1) *Histoire de la naissance, du progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz* (1642).

décision du Consistoire. Il avait, par ses longs services et ses relations de famille une situation très honorée dans la bourgeoisie de Metz. Du reste, dans les premières années de son ministère, il avait à plusieurs reprises desservi temporairement l'Église de Courcelles, où, depuis 1619, le pasteur Jean Jassoy (1645) résidait.

On consultera utilement, pour la biographie des deux pasteurs Le Coullon et de leur famille, outre les fiches généalogiques manuscrites très documentées que M. le pasteur O. Cuvier a données à notre Bibliothèque, le *Journal de Jean Le Coullon* (1537-1587) leur ascendant, publié avec des notes trés intéressantes par M. E. de Bouteiller en 1884.

N. Dannreuther.

Croix huguenote et bijoux cévenols (1).

Vivant en pleine Cévenne, dans un ancien centre important des guerres de religion, nous avons souvent l'occasion d'admirer des bijoux qui ne se rencontrent guère que dans cette région protestante du Midi : les croix huguenotes. « Quand il est question de bijoux anciens, dans nos montagnes, écrivait notre ami le pasteur Ch. Bost, dans son compte rendu du Musée rétrospectif organisé par nous, lors de l'assemblée du Club Cévenol à La Salle, c'est presque toujours à la « croix huguenote » que l'on pense. Sans vouloir rechercher le lieu d'origine de cette croix de Malte en or que l'on retrouve aussi bien dans la plaine de Nîmes que dans les Cévennes, nous sommes tenus de reconnaître que le nombre considérable de spécimens que nous avons pu recueillir indique qu'elle était l'ornement de choix des Cévenoles d'autrefois.

« Après les recherches et les sollicitations pressantes de tant de marchands d'or, d'antiquaires, d'amateurs nous avons été très heureux de pouvoir encore en réunir 35. Le charme de ces croix qui semblent pareilles, c'est au contraire leur diversité. Il n'en est pas deux qui soient absolument semblables de dimension, ni de forme.

« Les croix huguenotes se classent immédiatement en deux groupes suivant qu'elles portent suspendues à leur branche infé-

(1) Nous publions l'article de M. le Dr L. Malzac en renvoyant le lecteur à une note du *Bulletin* de 1903, p. 480, tirée de l'*Histoire des troubles des Cévennes* de l'abbé Valette, prieur de Bernis, qui prétend que la colombe fit son apparition en 1688, et que celui qui lança ce bijou, destiné à distinguer les femmes protestantes des catholiques, fut l'orfèvre Maystre, de Nîmes.

rieure une colombe (St-Esprit) ou une larme (en patois, *trissou*, c'est-à-dire pilon). Un ensemble de onze croix, neuf à la colombe et deux à la larme réunies à une chaîne d'or ancienne forment une sorte de collier magistral qui flamboie dans la première vitrine. Quelquefois, le Saint-Esprit se présente isolé, sans croix; il grossit alors et s'il demeure quelquefois simplement en or, sans autre ornement que des lignes naïves qui dessinent les plumes éployées, d'autres fois encore en argent piqueté de strass, il perd son aspect un peu enfantin et devient œuvre d'art. Les plus curieux spécimens de l'ancienne joaillerie cévenole consistent en trois Saints-Esprits, l'un orné de grenats sertis gauchement dans l'or, que l'on croirait dater du temps de Charles le Chauve, et les deux autres en or émaillé, suspendus de façon si bizarre à des pendeloques de pierres diverses, que leur forme spéciale en est comme anéantie, et qu'il faut un effort d'attention pour retrouver l'oiseau sous ce chatoiement de couleurs. Deux colombes d'or piquées d'émeraudes et soutenues par une fine chaîne d'or sont les pièces les plus exquises de ce bel ensemble (1). »

En note M. Bost ajoute : « Notons, pour essayer d'être complet, quelques modifications des types précédents dont nous avons eu connaissance. Ce sont : la croix à un trissou (larme) à cannelures, la croix à trois trissous (fig. 5); le cœur d'or à filigrane intérieur (fig. 21); le Saint-Esprit d'or a filigrane intérieur (fig. 12); et le Saint-Esprit à trois trissous (l'un au bec, les deux autres aux ailes) » (fig. 9).

L'intérêt que portèrent à cette collection de bijoux cévenols les visiteurs du Musée eut comme excellent résultat celui de faire revivre parmi les jeunes filles du pays l'habitude de porter la croix huguenote les dimanches et jours de fête. Toutes celles qui en possèdent (et il y en a beaucoup, car le Musée ne les avait pas toutes eues en dépôt) les arborent fièrement, soit à la manière ancienne suspendues à leur cou par un ruban de velours noir, soit mises en breloque au vieux sautoir de famille en or, quand un sacrilège bijoutier ne l'a pas transformé en une chaîne de montre.

A côté des croix huguenotes un certain nombre de bijoux assez particuliers se rencontrent dans notre région cévenole. Ce sont :

1° La chaîne en or, de longueur plus ou moins grande, selon la fortune de sa propriétaire. Elle est en général à maillons plats et serrés. Formant un nombre de tours plus ou moins grands autour du cou, elle tombait sur la poitrine pour soutenir la croix de Malte ou le St-Esprit, souvent les deux ensemble (fig. 1). Ses

(1) Fig. 10 de la planche.



CROIX HUGUENOTES. — COLLECTION DU Dr MALZAC.

deux bouts se rattachaient à un fermoir plat, le plus souvent émaillé très finement de fleurs bleues, ou couvert de dessins très simples gravés au trait (fig. 2).

2° Le St-Esprit ou Colombe dans nos régions, était, soit plat et d'un dessin très fruste, soit plus massif et bombé. Dans d'autres régions, en Auvergne en particulier, ces colombes deviennent plus grandes. Elles sont en argent le plus souvent et incrustées de pierres de couleur (fig. 8 et 9). La colombe cévenole seule est toujours simple et petite. Les échantillons à la larme sont probablement d'une époque ultérieure aux croix huguenotes (1).

3° Les cœurs qui se portent à la façon des croix huguenotes, soit passés à un ruban de velours noir, soit au sautoir en breloque, sont le plus souvent à une seule face. Estampés ils présentent une face sur le relief de laquelle se trouvent des dessins, ou des fleurs, émaillés en bleu le plus souvent (fig. 15). Ces cœurs n'ont aucune signification religieuse et se rencontrent encore si nos souvenirs sont exacts dans toute la Lozère. Dans la Haute-Loire, de gros cœurs creux et bombés servent de coulants aux grandes chaînes d'or que portent les riches paysannes des environs du Puy (2).

Les archives de nos régions, si riches en renseignements sur le protestantisme, les actes notariés dans les inventaires de dots sont muets au sujet de la croix huguenote qui n'est jamais désignée sous ce nom. Son origine nous paraît plus ancienne que le protestantisme. Dans les vieilles cathédrales le Saint-Esprit forme souvent la clef de voûte des arcades gothiques et la croix revêt les formes les plus inattendues. Rien d'extraordinaire à penser que les orfèvres ont imité les sculpteurs dans l'emploi de ces deux motifs d'ornementation. De plus, en tous temps et dans tous les pays, en dehors de sa signification religieuse, la croix a été employée comme décoration, seule ou suspendue à des rubans multicolores, pour ceux qu'un mérite quelconque a désignés à l'attention de leurs contemporains. Sans décrire la croix d'honneur actuelle et sa menue monnaie agricole rappelons que les rois de France avaient une décoration, l'ordre du Saint-Esprit qui se rapprochait beaucoup de la croix huguenote.

Cependant celle-ci ne se rencontre guère que dans les régions

(1) A signaler cependant, en particulier, le bijou n° 17 de la planche qui consiste en 2 St-Esprits en or émaillé avec diamants de l'époque de Louis XIII réunis par une fine chaîne en or.

(2) L'usage des cœurs s'étendait aussi à d'autres régions. Dans la Gironde, par exemple, les femmes catholiques portaient, il n'y a pas bien longtemps encore, un cœur plein entouré de petites perles auquel était suspendue la croix, et quelquefois le cœur seul surmonté d'une croix minuscule. Quant aux femmes protestantes, elles portaient un cœur *évasé* traversé par un ruban. P. F .

huguenotes du Gard, de l'Hérault et de la Lozère. L'hypothèse suivante pourrait peut-être expliquer cette distribution. Partout où on rencontre cette croix de Malte ont existé des couvents, des prieurés issus du grand prieuré de Saint-Gilles fondé vers l'an 1100. Ce fut le premier établissement en France des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il représentait une des huit « langues » de cet ordre si important au moyen âge.

En outre, pendant plusieurs siècles les pèlerinages au tombeau de Saint Gilles ont attiré tous les ans des foules immenses auprès de cette puissante abbaye. Or les Hospitaliers avaient comme insigne une croix de Malte. Nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité, en supposant que les pieux pèlerins de Saint-Gilles emportaient comme souvenir du sanctuaire des croix semblables à celles des religieux. De nos jours encore ne voyons-nous pas les pèlerins retour de Lourdes arriver tous munis de la médaille de l'Immaculée Conception!

Il serait donc possible que la croix huguenote fût le seul souvenir resté dans nos populations de ce puissant ordre religieux du moyen âge.

A quelle époque et pourquoi les protestants adoptèrent-ils cet insigne? Nous l'ignorons complètement, nous bornant à constater le fait qui nous est prouvé par des souvenirs de famille. Une de nos grand'tantes enfermée pour cause de religion à la Tour de Constance, fit passer de nuit, à son frère plongeant à mi-corps dans l'eau du fossé, un paquet contenant son psautier, sa chaîne en or à laquelle étaient suspendus un Saint-Esprit et une croix à trissou (fig. 1). Nous pensons que les protestants durent adopter cette croix, d'abord parce qu'elle était commune dans le pays et ensuite parce qu'elle différait complètement, comme forme, de la croix romaine des curés et des missionnaires jésuites. Fortement imprégnés des expressions imagées de la Bible, ils y adjoignirent le Saint-Esprit, indice de la Foi apportée aux premiers apôtres, pour le remplacer plus tard par la larme, symbole des douleurs de « l'Église sous la croix ».

Ceci, nous le répétons, n'est qu'une hypothèse. Nous avons vu en effet des croix catholiques portant aux deux branches horizontales les mêmes larmes ou trissous. Ce ne serait donc plus le symbole de l'Église sous la Croix mais un motif d'ornementation commun à tous les cultes dans les régions du Plateau Central et du Languedoc.

Cette distinction entre croix huguenote et croix catholique s'est produite peut-être involontairement, mais existe cependant encore. Ne voyons-nous pas, de nos jours, la plupart des croix

(1) Bijou n° 23 croix, catholique, argent et diamants taillés en brillants.

qui ornent le fronton de certains temples réformés être à branches égales, rappelant ainsi la croix de Malte, tandis que celles des églises catholiques ont toutes la forme romaine à branches inégales! Après avoir vécu côte à côte, les citoyens du xxe siècle sont encore dans notre Midi, après leur mort, parqués en deux catégories distinctes dans les cimetières. Ici, même différence : côté catholique croix romaine, côté protestant absence de croix ou croix de Malte sur les tombeaux (1).

Ce n'est que depuis un certain nombre d'années que les milieux protestants se sont remis volontairement à porter la croix huguenote. Les jeunes filles qui ont pu retrouver dans leurs bijoux de famille les vieilles croix authentiques de leurs aïeules les ont sorties de l'ombre et s'enorgueillissent de les avoir anciennes et non timbrées par le service de la garantie. Les bijoutiers de Nîmes et de Montpellier ont eu l'heureuse idée de faire revivre ce bijou cévenol et, pour un prix abordable, de permettre à leurs clientes d'offrir cet emblème régional et religieux aux baptêmes et aux premières communions. Bien rarement la clientèle catholique l'achète, car maintenant ces croix de Malte sont considérées dans tout le Midi de la France comme essentiellement huguenotes.

Il est cependant un genre de croix pouvant indistictement passer du côté huguenot au côté romain et *vice versa*. C'est celui dont notre Musée rétrospectif de La Salle était très fier de posséder deux exemplaires non importés comme beaucoup que l'on rencontre baptisés bijoux de famille dans des collections, provenant d'achats faits souvent fort loin de la région cévenole.

Cette croix est formée de cabochons en strass enchâssés dans une gaine en or. Au centre un gros cabochon d'où partent les branches formées chacune de deux plus petits. Ainsi faite cette croix a l'allure huguenote. Sous le dernier cabochon de la branche verticale se trouve un petit crochet permettant d'en placer un troisième (fig. 19). Dès lors la croix devient liturgique et romaine. Aux temps troublés du protestantisme son heureuse propriétaire pouvait donc, selon les circonstances, s'écrier avec la chauve-souris du fabuliste :

Je suis oiseau voyez mes ailes
Je suis souris : Vivent les rats.

Lasalle (Gard).

Dr Louis Malzac.

(1) La marque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français ne porte-t-elle pas aussi une croix à branches égales?

Le **Journal de Jean Migault** annoncé pour la Fête de la Réformation a paru. Ce récit émouvant et authentique des souffrances endurées par un maître d'école huguenot et par sa nombreuse famille lors de la révocation de l'édit de Nantes (1681-1688), forme un joli volume de 300 pages imprimé sur beau papier et illustré de 26 gravures et d'une carte hors texte; 1 fr. 50 l'ex. franco (1). Toute commande de 6 exemplaires donne droit à un exemplaire gratuit. Envoyer l'argent, en même temps que la commande, par mandat-carte, à M. N. Weiss, 54, rue des Saints-Pères, Paris VIIe.

Famille Saltet. — Une tradition cévenole fait venir de Hollande une famille Saltet établie à Anduze au XVIIe siècle et existant encore aujourd'hui. Ce serait exactement en 1567 qu'elle aurait quitté les Pays-Bas, au moment où le duc d'Albe, hostile aux réformés, venait d'en être nommé gouverneur. Un lecteur aurait-il rencontré quelque part un indice annulant ou authentifiant cette tradition?

Un pasteur du désert officiellement mentionné par un curé.

M. L. Laporte, instituteur à Firminy (Loire), nous communique le procès-verbal suivant copié par lui dans les registres d'état civil catholique de Firminy, généralité de Lyon, baillage de Montbrison. (Sur Perrot, voir Arnaud *Histoire des Protestants du Vivarais et du Velay*, II, p. 202, 259, 264, 333.)

Abjuration. — Le nommé Jean Chaudier fils à Jean Chaudier et à Marguerite Alard du lieu et paroisse de Chalencon en Vivarais diocèse de Vivier, âgé de vingt trois ans, étant né le vingtième du mois de juin mil sept cent cinquante un, suivant son acte baptistaire fait par M. Perrot ministre prèchant au Vivarais faisant son prêche au bois de Goutas, signé Perrot ministre, lequel dit Jean Pierre Chaudier demeurant en la paroisse de Firmini depuis deux ans et demy, y exersant la profession de cardeur de laine, ayant reconû de hors de la vray église il n' y a point de salut, de sa bonne volonté et sans aucune contrainte a fait profession, entre nos mains, de la foy catholique apostolique et romaine et abjuration de l'hérésie de Calvin dans laquelle il était né, suivant la forme et les cérémonies prescrites à cette dans le rituel de ce diocèse; et ensuite de cette profession, nous luy avons donné l'absolution de l'hérésie dans l'église de la paroisse de Firminy, en vertu d'un pouvoir accordé par Messire de Castillon, promoteur et vicaire général du diocèse de Lyon, en date du premier de ce mois de juillet. Fait ce *dixième juillet mil sept cent soixante et quatorze en présence* de... Le dit Jean Pierre Chaudié a déclarer ne savoir signer, de ce enquis et sommé...

(1) Pour l'étranger, port en sus.

NÉCROLOGIE

M. Léopold Micheli. M. Georges Appia.

Je ne veux pas terminer ce dernier *Bulletin* de 1910 sans y inscrire au moins avec une parole de sincère regret ces deux noms amis. M. Léopold Micheli était à peine âgé de trente-trois ans, lorsque, le 23 juin dernier, sur la plage de Pouldu, il fut à l'insu des siens et à l'improviste, enlevé par une lame de fond. Élève de l'École de Chartes, après avoir soutenu une thèse remarquable sur *Les Institutions municipales de Genève*, il avait été placé, en 1904, à la tête du département des manuscrits de la bibliothèque de cette ville. Tous ceux qui étaient en relations avec lui appréciaient sa compétence, son extrême obligeance et sa grande modestie. C'est une grande perte que le départ prématuré de ce jeune homme qui n'avait pu encore donner toute sa mesure, mais dont on a pu dire qu'on ne lui connaissait que des amis (1).

M. le pasteur G. Appia s'est éteint au contraire, à près de 84 ans, le 19 septembre dernier, dans sa propriété des Airals blancs, audessus de Torre Pellice. Point n'est besoin de présenter au lecteur ce type pastoral si caractéristique, l'une des figures les plus connues du protestantisme européen au XIXe siècle. Descendant des Vaudois du Piémont qui semblent avoir été prédestinés à triompher des plus cruelles persécutions, il incarnait en sa personne la fermeté, les convictions profondes et la finesse de sa race. Mais sa culture très étendue — il parlait couramment quatre langues, — avait singulièrement élargi son horizon. Il était un des très rares pasteurs parisiens qui s'intéressent à l'histoire. Il venait parfois s'asseoir à la Bibliothèque et ne manquait aucune de nos assemblées. Le 28 avril dernier on l'y vit encore, quoique déjà très affaibli, arriver au bras d'une de ses filles. Lorsqu'en 1889 les Églises des Vallées célébrèrent le deuxième centenaire de la *Glorieuse Rentrée*, il avait tenu à ce que notre Société d'Histoire y fut représentée et je n'oublierai pas la cordiale hospitalité qu'il accorda alors à son délégué. Enfin, en ce temps de recrudescence de l'hostilité des races et de l'intransigeance des partis, M. G. Appia était un des rares chrétiens qui savent s'élever au-dessus des barrières que dresse l'étroitesse humaine. Il préférait tendre la main que de la retirer en murmurant : « peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth », et, dans bien des circonstances, les intransigeants eux-mêmes qui n'auraient pu faire ce geste, lui en étaient reconnaissants. Je prie ceux qui l'ont entouré jusqu'à la fin de leur vénération et de leur affection, d'agréer l'hommage de ma bien cordiale sympathie (2).

N. W.

(1) Voy. la *Semaine religieuse de Genève* du 2 juillet 1910.

(2) Voy. le *Témoignage* du 23 septembre 1910.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 2866

TABLES

1. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME LIX (ANNÉE 1910)

du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME LIX

3. TABLE

GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

1910

DOCUMENTS classés par ordre chronologique.

(Voy. aussi la *Correspondance*.)

XVIe SIÈCLE

XVIIe SIÈCLE

XVIIIe SIÈCLE

XIXe SIÈCLE

MÉLANGES

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

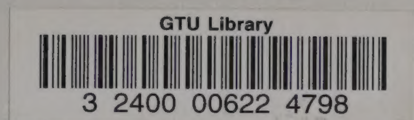
CORRESPONDANCE

ERRATA

P. 155, n. 3, lire *Léopold* Nègre, — P. 192, l. 22, lire G*i*nolhac. — P. 263, l. 20, lire Cas*tel*jaloux. — P. 358, l. 26, lire *au* Cap, et l. 31, lire Ri*b*ard, de *Cal*visson. — P. 400, l. 4, lire *1650*. — P. 430. n. 3, lire De*vois* de Martignargues. — P. 534, l. 22, lire W*i*llemin. — P. 569, l. 13, lire *H.* Dannreuther. — Voy. aussi 91 n. et 387 n.

P. 521 et 539, au lieu de *Moncoussou*, lire *Montcaussou*. — Ant. Cabrol de Montcaussou avait épousé Cath. Fesquet [fille de Jean Fesquet (et non Fisquet, p. 547) mon quadrisaïeul] née à Marseille en 1741, décédée à Marseille le 19 décembre 1803 (27 frimaire au XII). Leur fille Jeanne-Marg. Cabrol de Montcaussou, née en 1763, épousa en premières noces J-P. Baux, en secondes noces Laz. Chapelié de Mauméjan, dont les noms se retrouvent sur les listes publiées par M. Bourrilly. De son premier mariage descendent les familles Robert, Léon Fraissinet, Dinner, Roulet, Baux, du Pasquier, qui ont à Marseille de nombreux représentants. (Note de M. Jacq. Pannier).

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saint-Pères.


GTU Library
3 2400 00622 4798